

CENTRE NATIONAL DE RECHERCHES D'HISTOIRE RELIGIEUSE SOUS LA DIRECTION DE
P. BONENFANT, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES, R. AUBERT, PROFESSEUR
À L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, R. VAN CAENEGEM, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE GAND,
L.-E. HALKIN, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

MONASTICON BELGE

TOME IV

PROVINCE DE BRABANT

PREMIER VOLUME

VOLUME FAISANT SUITE AU TRAVAIL DE † DOM U. BERLIÈRE ET PUBLIÉ AVEC LA COLLABORA-
TION DE A. DESPY-MEYER, LICENCIÉE EN PHILOSOPHIE ET LETTRES, G. DESPY, PROFESSEUR
À L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES, Chr. GÉRARD, LICENCIÉE EN PHILOSOPHIE ET LETTRES,
† R. HANON DE LOUVET, CURÉ DE SAINT-JEAN-GEEST, J.-J. HOEBANX, PROFESSEUR À
L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES, J. MARTIN, LICENCIÉ EN PHILOSOPHIE ET LETTRES, J. ROU-
HART-CHABOT, ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE AUX ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, M. SMEYERS,
LICENCIÉ EN PHILOSOPHIE ET LETTRES, L. VAN MEERBEECK, CONSERVATEUR AUX ARCHIVES
GÉNÉRALES DU ROYAUME À BRUXELLES.

CENTRE NATIONAL DE RECHERCHES D'HISTOIRE RELIGIEUSE

SECRETARIAT : 41, RUE DU PÈRY, LIÈGE

1964

MONASTICON BELGE

CENTRE NATIONAL DE RECHERCHES D'HISTOIRE RELIGIEUSE SOUS LA DIRECTION DE
P. BONENFANT, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES, R. AUBERT, PROFESSEUR
À L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, R. VAN CAENEGEM, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE GAND,
L.-E. HALKIN, PROFESSEUR À L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE

MONASTICON BELGE

TOME IV

PROVINCE DE BRABANT

PREMIER VOLUME

VOLUME FAISANT SUITE AU TRAVAIL DE † DOM U. BERLIÈRE ET PUBLIÉ AVEC LA COLLABORA-
TION DE A. DESPY-MEYER, LICENCIÉE EN PHILOSOPHIE ET LETTRES, G. DESPY, PROFESSEUR
À L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES, Chr. GÉRARD, LICENCIÉE EN PHILOSOPHIE ET LETTRES,
† R. HANON DE LOUVET, CURÉ DE SAINT-JEAN-GEEST, J.-J. HOEBANX, PROFESSEUR À
L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES, J. MARTIN, LICENCIÉ EN PHILOSOPHIE ET LETTRES, J. ROU-
HART-CHABOT, ARCHIVISTE-PALÉOGRAPHE AUX ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, M. SMEYERS,
LICENCIÉ EN PHILOSOPHIE ET LETTRES, L. VAN MEERBEECK, CONSERVATEUR AUX ARCHIVES
GÉNÉRALES DU ROYAUME À BRUXELLES.

CENTRE NATIONAL DE RECHERCHES D'HISTOIRE RELIGIEUSE

SECRETARIAT : 41, RUE DU PÈRY, LIÈGE

1964

TABLEAU DES MONASTÈRES

I. — ORDRE DE SAINT-BENOÎT

Hommes.

Abbaye d'Affigem, à Hekelegem.
Abbaye de Vlierbeek, à Kessel-Lo.
Prieuré de Basse-Wavre, à Wavre.
Prieuré de Bierbeek.
Prieuré de Hamme, à Hamme-Mille.
Prévôté de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles.

Femmes.

Abbaye des Dames Anglaises, à Bruxelles.
Abbaye de Forest.
Abbaye de Grand-Bigard.
Abbaye de Kortenberg.
Abbaye de Nivelles.
Prieuré de Petit-Bigard, à Leeuw-Saint-Pierre.

II. — ORDRE DE CÎTEAUX

Hommes.

Abbaye de Nizelles, à Wauthier-Braine.
Abbaye de Villers, à Villers-la-Ville.
Prieuré de Mellemont, à Thorembais-lès-Béguines.

Femmes.

Abbaye d'Aywières, à Couture-Saint-Germain.
Abbaye de Florival, à Archennes.
Abbaye de La Cambre, à Ixelles.
Abbaye de La Ramée, à Jauchelette.
Abbaye de La Vignette, à Louvain.
Abbaye d'Orienten, à Rummen.
Abbaye de Parc-les-Dames, à Wezemaal.
Abbaye de Valduc, à Hamme-Mille.
Abbaye du Val-Saint-Bernard, à Diest.
Abbaye du Val-Virginal, à Oplinter.
Abbaye de Wauthier-Braine.
Prieuré de Muizen.

III. — ORDRE DE PRÉMONTRÉ

Hommes.

Abbaye d'Averbode.
 Abbaye de Berne, à Vilvorde.
 Abbaye de Dielegem, à Jette-Saint-Pierre.
 Abbaye de Grimbergen.
 Abbaye de Heylisseem, à Opheylysseem.
 Abbaye de Parc, à Heverlee.

Femmes.

Prieuré de l'Île-Duc, à Pellenberg, puis de Gempe, à Sint-Joris-Winge.
 Prieuré de Nieuwenrode.
 Couvent de Stoquoy, à Jodoigne.
 Couvent de Seumay, à Perwez.

IV. — CHANOINES RÉGULIERS DE SAINT-AUGUSTIN

Hommes.

Abbaye de Sainte-Gertrude, à Louvain.
 Abbaye de Saint-Jacques sur Coudenberg, à Bruxelles.
 Abbaye de Notre-Dame, à Bellingen.
 Prieuré de Bethléem, à Herent.
 Prieuré de Bois-Seigneur-Isaac, à Ophain-Bois-Seigneur-Isaac.
 Prieuré de Groenendaal, à Hoeilaart.
 Prieuré de Rouge-Cloître, à Auderghem.
 Prieuré de Sept-Fontaines, à Rhode-Saint-Genèse.
 Prieuré du Val-des-Écoliers, à Léau.
 Prieuré du Val-Saint-Martin, à Louvain.

Femmes.

Prieuré de Berlaymont, à Bruxelles, puis à Ohain.
 Prieuré de Béthanie, à Bruxelles.
 Prieuré de Béthanie, à Léau.
 Prieuré de Dalenbroek, à Tirlemont.
 Prieuré de Jérusalem, à Landen.
 Prieuré de L'Ermite, à Braine-l'Alleud.
 Prieuré du Mont-Saint-Nicolas, à Aarschot.
 Prieuré de Notre-Dame, à Louvain.
 Prieuré de Notre-Dame de la Rose de Jéricho, à Bruxelles.
 Prieuré de Notre-Dame des Sept Douleurs, à Helen-Bos.
 Prieuré de Notre-Dame Ten Elze, à Zichem.
 Prieuré de Sainte-Catherine, à Tirlemont.
 Prieuré de Sainte-Élisabeth au Mont-Sion, à Bruxelles.
 Prieuré de Sainte-Gertrude, à Bruxelles.

Prieuré de Sainte-Monique, à Louvain.
Prieuré de Sainte-Ursule, à Louvain.
Prieuré de Saint-Pierre aux Lépreux, à Bruxelles.
Prieuré de Sion ou de Béthanie, à Vilvorde.
Prieuré de Terbank, à Heverlee.
Prieuré du Val-Notre-Dame, à Diest.
Prieuré du Val-Sainte-Agnès ou de Kabbeek, à Tirlemont.
Prieuré du Val-Sainte-Barbe, à Tirlemont.
Couvent de Notre-Dame de Lorraine, à Bruxelles.
Couvent de Notre-Dame de Lorraine, à Diest.

V. — CHARTREUX

Chartreuse de Scheut, à Anderlecht.
Chartreuse de Hérinnes.
Chartreuse de Louvain.

PRÉFACE.

La province de Brabant a fait partie, pour l'essentiel, de l'ancien duché de Brabant. Au point de vue spirituel, son territoire, partagé entre les diocèses de Cambrai et de Liège au Moyen Age, fut réparti, de 1559 au Concordat, entre les diocèses de Malines, Namur et Cambrai. Le Premier Consul fit coïncider les limites de l'archidiocèse de Malines avec celles des départements de la Dyle et des Deux-Nèthes, futures provinces de Brabant et d'Anvers. Enfin, depuis 1962, la province de Brabant relève de l'archevêché de Malines-Bruxelles.

Nous avons dénombré dans la province soixante-quatorze maisons appartenant à cinq grandes familles religieuses : les Bénédictins, les Cisterciens, les Prémontrés, les Chanoines Réguliers de l'Ordre de Saint-Augustin et les Chartreux.

Ce nombre considérable¹ aurait pu être augmenté encore si nous avions fait place aux monastères de Meldert² et d'Orp-le-Grand³, mais l'existence de ces monastères est fort problématique⁴.

* * *

Une bibliographie détaillée figurera au début de chaque notice, immédiatement après l'inventaire des archives.

Selon l'usage suivi dans les volumes précédents⁵, nous donnons ici une bibliographie supplémentaire des sources, répertoires et travaux de caractère général :

S. AXTERS, *Geschiedenis van de vroomheid in de Nederlanden*, 4 vol. in-8°, Anvers, 1950-1960.

N. BACKMUND, *Monasticon Praemonstratense*, 3 vol. in-8°, Straubing, 1949-1956.

C. BUTKENS, *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*, in-fol., Anvers, 1641.

J.-M. CANIVEZ, *L'Ordre de Cîteaux en Belgique des origines au XX^e siècle*, in-8°, Forges, 1926.

J.-M. CANIVEZ, *Statuta Capitulorum ordinis Cisterciensis*, 8 vol. in-8°, Louvain, 1933-1941.

1. Cinquante maisons pour la Flandre Occidentale; quarante-deux pour la province de Hainaut, trente-neuf pour celle de Liège, trente-deux pour celle de Namur.

2. Canton de Tirlemont.

3. Canton de Jodoigne.

4. Nous remercions M. Albert D'Haenens qui a bien voulu nous communiquer les conclusions de ses recherches à ce propos.

5. Voir les tomes I, pp. III-VIII; II, pp. IX-XV, 241-242; III, pp. 14-15.

- J. CUVELIER, *Les dénombrements de foyers en Brabant (XIV^e-XVI^e siècles)*, 2 vol. in-4^o, Bruxelles, 1912-1913.
- E. DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, 6 vol. in-8^o, Bruxelles, 1946-1952.
- G. DE SCHEPPER, *La réorganisation des paroisses et la suppression des couvents dans les Pays-Bas autrichiens sous le règne de Joseph II*, in-8^o, Louvain, 1942.
- L. DE WACHTER, *Repertorium der Vlaamsche gouwen en gemeenten. Heemkundige documentatie*, 6 vol. in-8^o, Anvers, 1942-1957.
- A. D'HOOP, *Inventaire des Archives Ecclésiastiques du Brabant*, 6 vol. in-8^o, Bruxelles, 1905-1932.
- M. DIERICKX, *Documents inédits sur l'érection des nouveaux diocèses aux Pays-Bas (1521-1570)*, 3 vol. in-8^o, Bruxelles, 1960-1962.
- L. GOOVAERTS, *Dictionnaire bio-bibliographique des écrivains, artistes et savants de l'Ordre de Prémontré*, 4 vol. in-8^o, Bruxelles, 1900-1916.
- J.-B. GRAMAYE, *Antiquitates illustrissimi ducatus Brabantiae*, in-8^o, 1606-1610.
- L.-E. HALKIN, *Introduction à l'histoire paroissiale de l'ancien diocèse de Liège*, in-8^o, Bruxelles, 1935.
- A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, 3 vol. in-8^o, Bruxelles, 1845.
- J. LAENEN, *Introduction à l'histoire paroissiale du diocèse de Malines. Les institutions*, in-8^o, Bruxelles, 1923.
- J. LAENEN, *Kerkelijk en godsdienstig Brabant vanaf het begin der IV^e tot in de XVI^e eeuw of voorgeschiedenis van het aartsbisdom Mechelen*, 2 vol. in-8^o, Anvers, 1935-1936.
- J. LE ROY, *Topographia historica Gallo-Brabantiae*, in-fol., Amsterdam, 1692.
- J. MOLANUS, *Historiae Lovaniensium libri XIV*, éd. P. F. X. de Ram, 2 vol. in-4^o, Bruxelles, 1861.
- Th. PLOEGAERTS, *Les moniales de l'Ordre de Citéaux dans les Pays-Bas méridionaux depuis le XVI^e siècle jusqu'à la Révolution française*, 3 vol. in-8^o, Westmalle, 1936-1937.
- A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 3 vol. in-fol., Bruxelles, 1659-1660.
- J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges*, 4 vol. in-8^o, Bruxelles, 1873-1882.
- E. VALVEKENS, *De zuid-nederlandsche Norbertijner abdijen en de opstand tegen Spanje (1576-1585)*, in-8^o, Louvain, 1929.
- S. VAN DER WOUDE, *Acta Capituli Windeshemensis. Acta van de Kapittelvergaderingen der Congregatie van Windesheim*, in-8^o, La Haye, 1953.
- E. VAN EVEN, *Louvain dans le passé et le présent*, in-4^o, Louvain, 1895.
- C. VAN GESTEL, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, 2 vol. in-fol., La Haye, 1725.
- R. VAN WAELGHEM, *Répertoire des sources imprimées et manuscrites relatives à l'histoire et à la liturgie des monastères de l'Ordre de Prémontré*, in-8^o, Bruxelles, 1930.
- A. VERKOOREN et A. GRUNZWEIG, *Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant, de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse*, 1^{re} partie, 8 vol. in-4^o, Bruxelles, 1910-1923 ; 2^e partie, 2 vol. in-4^o, Bruxelles, 1961-1962 ; 3^e partie, 3 vol. in-4^o, Bruxelles, 1961.
- P. VOLK, *Die Generalkapitel-Resesse der Bursfelder Kongregation*, 2 vol. in-8^o, Siegburg, 1957.
- A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, 3 vol. in-8^o, Bruxelles, 1850-1857.
- A. WICHMANS, *Brabantia Mariana*, in-4^o, Anvers, 1632.

Nous ne pouvons terminer cette préface sans exprimer notre reconnaissance aux collaborateurs qualifiés qui n'ont pas ménagé leur temps et leur peine. C'est grâce à eux qu'il nous est permis de présenter au monde des érudits ce nouveau volume du Monasticon belge.

Les Directeurs du Centre National de Recherches d'Histoire Religieuse,

Paul BONENFANT,

*Professeur à l'Université de Bruxelles,
Président.*

Léon-E. HALKIN,

*Professeur à l'Université de Liège,
Secrétaire-Trésorier.*

Roger AUBERT,

*Professeur à l'Université
de Louvain.*

Raoul VAN CAENEGEM,

*Professeur à l'Université
de Gand.*

SIGLES

A. A.,	Archives de l'Abbaye (A[verbode], Af[fligem], B[erlaymont], etc.).
A. Arch. M.,	Archives de l'Archevêché à Malines.
A. A. P. B.,	Archives de l'Assistance Publique de Bruxelles.
AA. SS.,	<i>Acta Sanctorum.</i>
A. D. N.,	Archives Départementales du Nord à Lille.
An. Praem.,	<i>Analecta Praemonstratensia.</i>
Arch. Eccl. Brab.,	<i>Archives Ecclésiastiques du Brabant.</i>
A. É.	Archives de l'État (A[nvers], M[ons], etc.).
A. G. R.,	Archives Générales du Royaume à Bruxelles.
A. H. E. B.,	<i>Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique.</i>
A. S. A. N.,	<i>Annales de la Société archéologique de Namur.</i>
A. S. A. Niv.,	<i>Annales de la Société archéologique de l'Arrondissement de Nivelles.</i>
A. V.,	Archives de la Ville (A[nvers], B[ruxelles], D[iest], etc.).
B. C. R. H.,	<i>Bulletin de la Commission royale d'Histoire.</i>
B. G. H. B.,	<i>Bijdragen tot de Geschiedenis bijzonderlijk van het oude hertogdom Brabant.</i>
B. H. L.,	<i>Bibliotheca hagiographica latina.</i>
B. N.,	Bibliothèque Nationale à Paris.
B. R.,	Bibliothèque Royale à Bruxelles.
C. B.,	<i>Cahiers Bruxellois.</i>
D. H. G. E.,	<i>Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques.</i>
E. Sch. Br.,	<i>Eigen Schoon en De Brabander.</i>
H. G.,	<i>Hagelandsch Gedenkschriften.</i>
M. B.,	<i>Monasticon Belge.</i>
M. G. H.,	<i>Monumenta Germaniae Historica.</i>
M. G. O. K. L.,	<i>Mededeelingen van de Geschied- en Oudheidkundige kring voor Leuven en omgeving.</i>
P. L.,	<i>Patrologiae Latinae cursus completus.</i>
R. B. P. H.,	<i>Revue belge de Philologie et d'Histoire.</i>
R. H. E.,	<i>Revue d'Histoire ecclésiastique.</i>

ORDRE DE SAINT-BENOÎT

ABBAYE

D'AFFLIGEM, À HEKELGEM

Affligem... novum monasterium (1086), novum monasterium vel Hafnegen (1096), cenobium novi monasterii... Haffingen (1096), ecclesia Sancti Petri novi monasterii (1098), Haffligeniensis ecclesia (1100), Affligeniense monasterium (1105), abbatia de Hafflengenh (1105), Sanctus Petrus de Hafflengem (1122), Hafflinghem (1143), Sanctus Petrus de Affligeis (v. 1147), Haffligem (v. 1151), ecclesia de Haffligien (1159), Hafflenghem nova (1198), monasterium de Haffligenio (1202), Haflegiem (1227), li couvens de Haffligen (1255), Haffelgheem (1267), Afflighem (1293), Saint Pire de Hafflegien (1390), Hafflicheim (1361), cloester van Aflegem (1647).

SOURCES : Les documents qui ont fait partie autrefois des archives de l'abbaye d'Affligem (1) sont conservés aujourd'hui dans trois dépôts entre lesquels ils sont répartis de manière inégale. Tout d'abord, aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles, figurent, dans les *Archives Ecclésiastiques du Brabant*, quelque trois cent trente articles dont les pièces les plus importantes sont : le chartrier qui comprend encore près de six cents originaux allant de 1117 à 1777 ; deux cartulaires du XV^e siècle et deux autres du XVI^e siècle ; un cartulaire du XVII^e siècle en trois volumes ; un autre cartulaire encore, celui de la fin XVII^e-début XVIII^e siècle, qui comprend lui aussi trois volumes et qui est le plus complet et le meilleur du point de vue des transcriptions ; l'ensemble de ces cartulaires fournissant les copies de documents allant de 1086 à la fin du XVI^e siècle et quelques documents jusqu'à la deuxième moitié du XVII^e siècle ; de très nombreuses pièces de procès et de non moins nombreux actes administratifs — censiers, livres de comptes, relevés de dîmes, manuels de biens, revenus et charges — du XV^e au XVIII^e siècle ; une partie d'un manuscrit d'une « Chronique d'Affligem » du XVI^e siècle par Amerius (cfr A. d'Hoop, *Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant*, III, 21-28, nos 4607-4936 ainsi que 84, n° 5415 ; 88, n° 5559 ; 89, n° 5562, Bruxelles, 1922 et V, 295, nos 20.233-20.238, Bruxelles, 1930).

On trouve ensuite aux Archives de l'abbaye de Termonde, qui fut instituée au début du XIX^e siècle et qui recueillit une partie importante des archives anciennes d'Affligem, une centaine de chartes du XII^e au XVIII^e siècle, l'obituaire du XIII^e siècle qui appartient ensuite au prieuré de Frasnes, un *Liber anniversariorum* du début du XV^e siècle, un mortuaire du début du XVIII^e siècle, un censier partiel du XIV^e siècle, vingt-six volumes appelés *Acta* et qui sont des recueils factices de documents divers reliés par ordre chronologique au XVIII^e siècle, documents qui vont du début du XVI^e jusqu'à la fin du XVIII^e siècle mais à l'intérieur desquels ont été glissées des pièces anciennes d'une importance capitale comme le censier de la librairie de 1404, le livre du cellerier de 1410 à 1418, un censier partiel de la première moitié du XV^e siècle, un manuel du prévôt de la fin du XVIII^e siècle (*Directorium Affligemense*)

(*) Nous tenons à témoigner notre gratitude la plus vive envers Monsieur P. Bonenfant, professeur à l'Université de Bruxelles, qui a accepté la tâche considérable de relire avec une attention extrême toutes les notices que nous avons signées dans le présent volume [A. D.-M.].

(1) Lieu-dit à Hekelgem, prov. de Brabant, cant. de Asse. Diocèse de Cambrai jusqu'en 1559, diocèse de Malines jusqu'en 1962, actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

qui contient une description des bâtiments et refuges, un état du personnel de l'abbaye, des analyses de chartes et des indications sur les prix des grains de 1500 à 1791 (= A. A. Tr.).

On conserve, enfin, aux Archives de l'Archevêché à Malines, car l'abbaye d'Affligem fut annexée à la mense archiépiscopale lors de l'érection des nouveaux évêchés en 1559, une soixantaine de chartes du XII^e au XVIII^e siècle, dix-neuf liasses de documents parmi lesquels se trouvent notamment les papiers relatifs aux élections des prévôts, d'innombrables pièces d'administration des biens, de nombreux états des revenus, des documents relatifs à la réforme de Bursfeld, des comptes et acquits de comptes de l'époque moderne parmi lesquels a été classé le compte le plus ancien de ceux qui subsistent, celui de l'abbé Gossuin Herdincx pour l'année 1456-1457 (Archives de l'Archevêché, liasses X et X 1-19, voir description sommaire du fonds dans A. d'Hoop, *Inventaire...*, III, 31-33, Bruxelles 1922).

Quant à l'abbaye actuelle d'Affligem à Hekelgem (fondée en 1870 par des moines venus de Termonde), elle ne possède plus que quelques documents mineurs à l'exception d'une description des biens et droits de l'abbaye rédigée à la fin du XVIII^e siècle par le prévôt Bède Regaus sous le nom de *Bona et jura*. Par ailleurs, aux Archives Générales du Royaume, il faut encore consulter des documents du XVII^e siècle relatifs à l'administration de l'abbaye et qui sont conservés dans les archives des institutions centrales des Pays-Bas (*Conseil d'Etat*, n^{os} 1212-1213 ; *Conseil privé espagnol*, n^o 1154 ; *Conseil royal de Philippe V*, n^o 202), ainsi que l'état des biens de l'abbaye rédigé en 1787 sur l'ordre du gouvernement (*Chambre des Comptes*, n^o 46.888).

En ce qui concerne la publication systématique de documents d'archives de l'abbaye ou qui la concernent, il n'y a malheureusement à citer que deux ouvrages : E. de Marneffe, *Cartulaire de l'abbaye d'Affligem et des monastères qui en dépendaient*, s. l. n. d. (Louvain) ; celui-ci n'a toutefois publié que les chartes allant de 1086 à 1245 ; M. Dierickx, *Documents inédits sur l'érection des nouveaux diocèses aux Pays-Bas (1521-1570)*, Bruxelles, 1960-1962, qui a édité beaucoup de pièces relatives à l'incorporation d'Affligem à l'archevêché de Malines. Il faut ajouter quelques documents du temps des papes d'Avignon dans U. Berlière, *Inventaire des libri obligationum et solutionum des Archives vaticanes*, Rome 1904 ; U. Berlière, *Diversa cameraria*, Rome, 1906. De même, la publication partielle des *Bona et Jura* de Regaus par J. Verbesselt, *Bona et Jura monasterii Afflighemensis* dans *Het Land van Aalst*, IV-V, Alost, 1952-1953 et *Wavriensia*, IV, Wavre, 1955. On trouvera encore des indications relatives aux aides supportées par l'abbaye dans A. van Neck, *Aides générales accordées au duc de Brabant (1336-1430)*, Bruxelles, 1961 (mémoire de licence à l'U.L.B., inédit) et J. Cuvelier, *Les dénombrements de foyers en Brabant (XIV^e-XVI^e s.)*, Bruxelles, 1912.

A cette documentation archivistique très abondante s'ajoute une série de sources narratives et d'œuvres d'érudition rédigées à l'abbaye entre le XII^e et le XVIII^e siècle. Il s'agit dans l'ordre chronologique des ouvrages suivants : un *Auctarium Affligemense*, qui représente les additions apportées à la Chronique de Sigebert de Gembloux par un moine d'Affligem qui écrivait vers 1165, édité par P. Gorissen, *Sigeberti Gemblacensis Chronographiae Auctarium Affligemense*, Bruxelles, 1952 ; un *Exordium monasterii Affligemensis*, rédigé vers 1175, qui raconte les origines de l'abbaye et l'histoire de ses premières années dans M. G. H., SS., IX, 407-417 et dont la dernière édition est celle de V. Coosemans et C. Coppens, *De eerste Kroniek van Affligem*, dans *Affligemensia*, IV, 1-41, Affligem, 1947 ; des *Annales abbatum Affligemensium* écrites par Amerius (Jean vander Mceren), moine d'Affligem, vers 1540, qui relatent l'histoire de l'abbaye des origines à 1514 et dont l'œuvre ne nous est plus connue que par des fragments (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 4648 et copie B. R., ms. 16586-88) ; un *Chronicon monasterii Affligemensis* terminée par dom Hubert Falais (Phalesius) en 1637, qui reprend, lui aussi, l'histoire de l'abbaye depuis ses origines et qui fut continué jusqu'en 1645 (B. R., ms. 7037-7042 ainsi que le premier jet de l'œuvre, jusqu'en 1596, B. R., ms. 21.791) ; une *Historia Affligemensis*, œuvre de dom Odon Cambler, qui l'écrivit en 1648 et dont des extraits ont été publiés par L. d'Achery, *Spicilegium*, II, 776-779, Paris, 1655-1677 (B. R., mss. 13.550-52) ; l'*Hafflighemum illustratum*, composé à la fin du XVIII^e siècle par le dernier prévôt d'Affligem, dom Bède Regaus, œuvre d'une prolixité remarquable et qui comprend trois volumes in-fol. consacrés à l'abbaye d'Affligem elle-même (conservés à l'abbaye de Termonde), deux volumes sur les prieurés qui ont dépendu d'Affligem et deux volumes formant un catalogue des

moines (conservés tous quatre à l'abbaye d'Affligem à Hekelgem et dont la table onomastique a été publiée dans *Affligemensia*, VI, 14-24, Affligem, 1949).

En ce qui concerne les manuscrits produits par le *scriptorium* d'Affligem, ceux qui se sont trouvés dans la bibliothèque de l'abbaye autant que les ouvrages d'ordre spirituel ou liturgique écrits par des moines d'Affligem (1), on ne peut guère, faute d'enquête systématique, que renvoyer à des indications partielles que l'on trouvera dans : V. Coosemans, *Affligemsche kopiïsten en miniaturisten in de XII^{de} eeuw*, dans *Affligemensia*, I, 1-16, Affligem, 1945 ; N. Huyghebaert, *Note sur les bibliothèques d'Affligem et de ses prieurés au XII^e s.*, dans *Miscellanea J. Gessler*, 610-616, Anvers, 1948, et *Scriptorium*, VII, 161, Anvers, Bruxelles, 1953 ; C. Coppens, *Het begeleidend schrijven van Osto monnik van Affligem bij het tractaat « De sacramentis corporis et sanguinis Domini » van Algerus van Luik*, dans *Ons Geestelijk Erf*, XXI, 92-98, Anvers, 1947 ; U. Berlière, *Simon, moine d'Affligem*, dans *Biographie Nationale*, XXII, 537, Bruxelles, 1914-1920 ; E. van Even, *Guillaume d'Affligem*, dans *Biographie Nationale*, VIII, 439-441, Bruxelles, 1884-1885 ; E. van Arenbergh, *Henri de Bruxelles*, dans *Biographie Nationale*, IX, 187-188, 1886-1887 ; P. Lehmann, *Note sur le « Catalogus virorum illustrium »* dans *Historische Jahrbuch*, XLV, 556, Munich, 1925 ; J. Smits van Waesberghe, *Johannis Affligemensis De Musica*, Rome, 1950 ; *Mariagroet uit Affligem*, XXVI, 77 suiv., Affligem 1953 (sur Godefroid Bussé) ; on trouvera, en outre, des descriptions de la bibliothèque d'Affligem dans O. Cambier, *Historia Affligemensis*, 221-226 et 287-300 ; A. Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*, I, 46-49, Bruxelles, 1659 (2) ; C. van Gestel, *Historia sacra archiepiscopatus Mechliniensis*, II, 175, La Haye, 1725 ; *Catalogue de la Bibliothèque d'Affligem*, 2 vol. in-fol., 1782, conservé à l'abbaye de Termonde en même temps qu'une quinzaine des ouvrages qui y sont énumérés. Il faut encore ajouter ici U. Berlière, *Lettres des moines d'Affligem aux bénédictins de Saint-Maur (1642-1672)*, dans *Annales de l'Académie Royale d'Archéologie*, LXV, 101-226, Anvers, 1913. On trouvera en outre quelques indications sur les chroniqueurs d'Affligem de l'époque moderne dans les travaux suivants : sur Amerius, P. Gorissen, *Auctarium...*, 41-44 ; sur Phalesius, F. Donnet, *Phalsius*, dans *Biographie Nationale*, XVII, 152-154, Bruxelles, 1903, et U. Berlière, *Lettres des moines...* dans *Annales de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique*, 113, Anvers, 1913 ; sur Cambier, U. Berlière, *Lettres des moines...* 113-116, Anvers, 1913, sur Regaus, voir ci-dessous à la bibliographie relative aux prévôts.

La littérature historique relative à Affligem peut paraître abondante si l'on en croit les relevés bibliographiques successivement publiés par M. Sacré, *Bibliographie van Affligem en Hekelgem*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, XIV, 33-41, Merchtem, 1931 ; L. Cottineau, *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, I, 23-24, Mâcon, 1939 ; L. de Wachter, *Repertorium der vlaamse gouwen en gemeenten*, III et VI, Anvers, 1945 et 1957. En réalité ces listes sont encombrées d'un nombre important de travaux de vulgarisation et de l'ensemble de ce qui a été publié sur Affligem il faut retenir surtout : les notices de A. Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*, I, 35-54, Bruxelles, 1659, C. van Gestel, *Historia sacra...*, II, 170-177, La Haye, 1725, *Gallia Christiana*, V, 36-37, Paris, 1731 ; une trentaine de pages dans A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 476-508, Bruxelles, 1855 ; des notices sommaires de U. Berlière, *Affligem*, dans *D. H. G. E.*, I, 672-674, Paris, 1912 et A. d'Hoop, *Inventaire...*, III, 17-20, Bruxelles, 1922 ; un bref article de R. Podevyn, *De abdij Affligem*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, XIV, 1-32, Merchtem, 1931 ; quelques pages de J. Laenen, *Kerkelijk en godsdienstig Brabant*, II, 13-16, Anvers, 1936. Il n'y a que trois ouvrages plus substantiels qui aient été consacrés à l'histoire de l'abbaye : dom Bernard, *Geschiedenis der benedictijner abdij van Affligem*, Gand, 1890, et A. van Roy, *Affligem, roem van ons land*, Louvain, 1953, qui se sont généralement bornés à suivre l'œuvre de Bède Regaus ; L. Polflet, *De abdij Affligem en haar afhankelijkheden. Ontstaan en domaniale uitbreiding (1075-1250)*, Gand, 1940 (Mémoire de licence, ms., Université de Gand) où l'auteur a tenté de retracer l'histoire domaniale de l'abbaye pendant les deux premiers siècles de son existence.

(1) Pour celles des abbés et des prévôts, voir la bibliographie relative à ces personnages énumérée ci-dessous.

(2) Sanderus, on le sait, résida à la fin de sa vie à l'abbaye d'Affligem et y mourut le 16 janvier 1664 (V. Frits, A. Sanderus, dans *Biographie Nationale*, XXI, 317, Bruxelles, 1911-1913).

Fort heureusement de nombreuses études de détail ont été publiées sur des points particuliers de l'histoire d'Affligem. Il faut citer, avant tout, toute une série d'articles qui ont paru dans la revue *Affligemensia*, I-VII, Affligem, 1945-1950. En outre, on consultera, sur les origines de l'abbaye, C. Dereine, *Le problème de la date de la fondation d'Affligem*, dans *Cahiers Bruxellois*, III, 179-186, Bruxelles, 1958 ; C. Dereine, *La spiritualité apostolique des premiers fondateurs d'Affligem*, dans *Revue d'Histoire ecclésiastique*, LIV, 41-65, Louvain, 1959 ; R. Podevyn, *Het kluzenaarsleven te Affligem*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis*, XV, 802-806, Anvers, 1924. Sur divers épisodes de l'histoire d'Affligem, voir : G. Rollin, *Une page sombre de l'histoire de l'abbaye d'Affligem. L'usurpation du siège abbatial (1577-1581)*, dans *Mélanges L. van der Essen*, 683-690, Bruxelles, 1947 ; R. Gaspar, *Documentaire gegevens over het geestelijk leven, enkele abdijen en kerken met hun relikwieschatten in de Spaansche Nederlanden*, dans *Ons geestelijk Erf*, XI, 349-350, Anvers, 1937 (sur l'état de l'abbaye en 1627) ; N. Huyghebaert, *De toestand te Affligem in 1066*, dans *Sacris Erudiri*, IV, 339-351, Steenbrugge, 1952. A propos de l'histoire domaniale, on verra également : R. Podevyn, *De steengroeven van Affligem*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, XIV, 384-395, Anvers, 1923 et M. Sacré, *Steengroeven van Affligem, te Merchtem en Brussegem ?*, dans *De Brabander*, III, 122-124, Merchtem, 1924 ; G. Boulmont, *Nos anciens domaines bénédictins vers la fin du XVIII^e siècle (1777-1787)*, Bruxelles, 1914 ; J. Lindemans, *Het voormalig Affligemsch landgoed Ossegem te Laken*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, XIV, 42-64, Merchtem, 1931.

Par ailleurs, certains abbés d'Affligem ont fait l'objet de biographies : sur Fulgence, on verra H. P. Vanderspeeten, *Affligem et son premier abbé*, dans *Collection des précis historiques*, XII, 567-575 et 589-600, Bruxelles, 1863, et N. Huyghebaert, *Saint-Airy de Verdun et la diffusion des coutumes clunisiennes (1037-1139)*, 72-87, Louvain, 1944 (Mémoire de licence de l'Université de Louvain) ; sur Francon, voir E. Varenbergh, *Francon*, dans *Biographie Nationale*, VII, 269, Bruxelles, 1880-1883 ; sur Guillaume, S. Stallaert, *L'abbé Guillaume d'Affligem*, dans *Leesmuseum*, II, 132-134, s. l., 1857 ; sur Guillaume de Croy, voir U. van Haver, *Een nederlandsch Kardinal dom Willem de Croy, monnik en abt van Affligem*, dans *De Katholiek*, CXLIV, 261-286, Utrecht, 1913 ; sur Charles de Croy, G. Guillaume, *Charles de Croy*, dans *Biographie Nationale*, IV, 566, Bruxelles, 1873. Il en est de même pour certains prévôts (lesquels dirigèrent l'abbaye, après son incorporation à l'archevêché de Malines) ; outre des notes biographiques sur R. Spruyt et B. Regaus dans *Affligemensia*, IV, 94-97, Affligem, 1947 et VII, 149-150, Affligem, 1950, on lira : M. van Haften, *Dom B. Haestenus*, Amsterdam, 1940 ; V. Coosemans, *Vie et oeuvres de B. Regaus, prévôt d'Affligem*, dans *La Vie diocésaine*, II, 166-174, Malines, 1908 ; V. Coosemans, *Das Leben und die Werke von D. Beda Regaus, letzten probstes van Affligem (1718-1808)*, dans *Studien und Mitteilungen zur Gesch. Bened. Ordens*, XXXI, 153-181, Munich, 1910 ; V. Coosemans, *B. Regaus, laatste proost van Affligem*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, 87-90, 105-108, 121-127, 166-169, 185-188, Merchtem, 1911. Quant aux archevêques de Malines, qui furent donc abbés d'Affligem, on se bornera à renvoyer ici à P. Claessens, *Histoire des archevêques de Malines*, Louvain, 1881, et aux notices succinctes que l'on trouvera dans *Mechelen. 4 Eeuwen aartsbisschoppelijke stad*, Malines, 1961. Sur les blasons des abbés d'Affligem, il faut voir D. U. van Haver, *De wapenschilden der abten van Affligem*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, III, 81-96, 113-120, 129-134, 161-164, Merchtem, 1913.

Du point de vue archéologique, il n'y a à signaler que quelques études sur l'église romane, bâtie dans la première moitié du XII^e s. et dont il ne reste rien : S. Leurs, *Les origines du style gothique en Brabant*, II, 94-110, Bruxelles, 1920, et P. Rolland, *Un groupe belge d'églises romanes*, dans *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, XI, 136-138, Anvers, 1941. Il faut encore noter un article de A. Duclos, *Ontdekking van oude zerkstenen van paters van Affligem langs de Dender*, dans *Rond den Heerd. Archivenboek*, II, 10 et sv., Bruges, 1874. Sur les tombes des membres de la famille ducale de Brabant découvertes en 1930, voir un article du Dr. Tricot-Royer, *Les anciens princes de Brabant. Les exhumations à Affligem*, dans *Le Progrès médical*, VIII, 49-59, Compiègne, 1931.

Quant à la sigillographie de l'abbaye et des abbés d'Affligem, elle a été traitée par E. Brouette, *Sigillographie d'Affligem*, dans *Revue belge de numismatique et de sigillographie*, LXXXVIII, 91-106, Bruxelles, 1952, qui ne donne toutefois qu'une énumération incomplète des sceaux qui sont encore conservés aujourd'hui.

* * *

Les documents conservés dans les différends fonds d'Affligem même que l'on vient d'énumérer sont à ce point abondants — les actes de l'abbaye se comptent par centaines — et l'œuvre des chroniqueurs d'Affligem de l'époque moderne est tellement considérable que l'on pouvait envisager ici de dresser la liste des abbés et celle des faits de toute nature qui ont marqué l'histoire de l'institution en se bornant à l'exploitation de cette seule documentation affligemoise. D'ailleurs, si l'on tient compte de ce que les abbés d'Affligem ont joué dans le cadre de l'ancien Brabant un rôle de tout premier plan tant au spirituel qu'au politique — notamment dans les réunions des États — ce sont des dépouillements de sources d'une ampleur imprévisible qu'il aurait fallu entreprendre pour découvrir toutes les mentions d'abbés du monastère depuis la fin du XI^e siècle (1). D'autre part, étant donné que bien peu de problèmes relatifs à l'histoire de l'abbaye ont reçu jusqu'à présent une solution définitive ou même satisfaisante, nous n'avons pu que donner un certain nombre d'états de questions, comme, par exemple, à propos des origines et des débuts du monastère.

En ce qui concerne la fondation elle-même, un débat a été ouvert et il n'est pas près d'être clos. Trois sources entrent, en effet, en ligne de compte et c'est de la créance que l'on veut accorder à chacune d'entre elles que dépendent les opinions que l'on peut avancer. Il existe d'abord deux sources diplomatiques, dont la véracité est indiscutable; qui datent toutes deux de l'année 1086 et qui émanent, l'une du comte Henri de Brabant, l'autre de l'évêque Gérard de Cambrai : ces deux chartes mentionnent la fondation récente d'un *novum monasterium* institué par des vassaux du duc sur une terre qu'ils tenaient peut-être de lui, où une église consacrée à saint Pierre a été bâtie par les moines qui pratiquent la règle de saint Benoît, le comte ayant ajouté notamment à la dotation primitive vingt manses de son alleu d'Asse, l'évêque concédant aux moines la dîme de cet alleu et le droit d'élection abbatiale (2). On peut ensuite utiliser la continuation de la Chronique de Sigebert rédigée à Affligem vers 1165, laquelle nous rapporte — et son témoignage paraît être d'une valeur indiscutable — qu'en 1083, cinq chevaliers, convertis par un moine de Saint-Pierre de Gand nommé Werry, avaient fondé un monastère à Affligem et que, après trois ans de pauvreté, ils avaient bâti une église consacrée par l'évêque de Cambrai en 1086 et fait appel à des moines pour les initier à la discipline monastique (3). Vient, enfin, l'*Exordium Affligemense*, source dont la critique définitive n'a pas encore été faite, qui paraît dater des environs de 1175 et dont le maniement requiert la prudence la plus grande. Ce texte rapporte, en effet, que les chevaliers fondateurs — qui sont cette fois au nombre de six — avaient renoncé à la vie de brigandage qu'ils avaient menée jusque là en détroussant les marchands et les pèlerins qui circulaient sur la route passant à Affligem et que, bourrelés de remords, sur les conseils de l'archevêque Annon de Cologne — lequel mourut, on le sait, le 4 décembre 1075, — ils avaient fondé l'abbaye d'Affligem (4) le 23 juin 1083. Comme l'*Exordium* présente la fondation effective de l'abbaye comme un événement qui survint encore sous l'archiepiscopat d'Annon II de Cologne —

(1) En fait de fonds autres que ceux d'Affligem même, on n'a recouru qu'à l'inventaire des archives ecclésiastiques des Archives Départementales du Nord à Lille ainsi qu'aux analyses des chartes de Brabant aux A. G. R. par A. Verkooren. Nous voudrions dire ici que nous avons une lourde dette envers dom N. Huyghebaert qui a bien voulu nous communiquer les notes abondantes qu'il avait prises sur l'histoire d'Affligem. Il nous est en même temps fort agréable de remercier très vivement dom C. Coppens, dom G. Declercq, ainsi que le chanoine R. Tambuyser pour l'aide qu'ils nous ont apportée dans les dépouillements effectués aux archives dont ils ont la garde à l'abbaye d'Affligem, à l'abbaye de Termonde et à l'Archevêché de Malines.

(2) Édit. E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 1-6. — Asse, prov. de Brabant, cant. d'Asse.

(3) *Sigeberti Gemblacensis chronographiae auctarium affligemenses*, éd. P. GORISSEN, 116-117, Bruxelles, 1952.

(4) *Exordium seu fundatio monasterii Affligeniensis*, éd. V. COOSEMANS-C. COPPENS, dans *Affligemensia*, IV, 13-15, Affligem, 1947.

le texte dit, en effet, que, après avoir reçu les instructions de ce dernier, ils revinrent en toute hâte à Affligem (*conciti redeunt*) — soit avant décembre 1075 et qu'il date, en même temps cette fondation du 23 juin 1083, deux réactions se sont produites chez les historiens qui se heurtaient à cette contradiction chronologique. Les uns ont choisi l'année 1075 comme date véritable de la fondation, en considérant parfois que, pendant les huit années suivantes, les moines avaient pratiqué une observance indéfinie pour adopter la règle de saint Benoît en 1083, certains allant même jusqu'à soutenir que la date de 1083 ne figurait pas dans les manuscrits anciens de l'*Exordium* et qu'elle n'était que le résultat d'une interpolation qui remonterait à une époque récente (1). D'autres n'ont tenu aucun compte de ce que la fondation était située par l'*Exordium* du vivant d'Annon et se sont bornés à retenir la date de 1083 sans se poser plus de questions (2). Ce n'est que tout récemment que l'on a tenté de sortir de cette impasse en défendant la thèse selon laquelle la mention d'Annon ne pouvait être que l'effet d'une distraction de l'auteur du texte : bien plus, 1083 ne peut être une interpolation car le millésime apparaît dans toute une famille de manuscrits — ceux dans lesquels cette date manque descendent tous d'une copie d'érudit du XV^e siècle qui l'aurait supprimée à cause de la difficulté qu'elle présentait — et, dès lors, il faudrait admettre qu'Affligem a été fondée en 1083, qu'elle connut une phase « pré-institutionnelle » jusqu'en 1086, année où ses moines adoptèrent la règle bénédictine (3). En fait, le problème est beaucoup plus vaste car c'est la valeur toute entière de l'*Exordium* qui est à remettre en question et, sans que l'on prétende faire ici une critique exhaustive de cette source, il convient de justifier rapidement le jugement que nous croyons devoir porter. Il faut d'abord observer que l'auteur de l'*Exordium* a composé un récit de caractère édifiant en présentant les fondateurs de l'abbaye comme d'anciens brigands qui exerçaient leur activité le long d'une route commerciale. Or, si les autres sources affirment bien que l'endroit choisi était habité par des pillards, elles ne disent nullement que les chevaliers avaient été eux-mêmes détresseurs de marchands. De plus, il est évident que cette route commerciale ne peut être que la route qui allait de Bruges à Cologne et l'on sait que cette dernière n'est pas attestée (4) avant les environs de 1170. Si l'auteur a donc inventé semblable histoire d'une troupe de brigands miraculeusement convertis et rachetant leur vie de péchés par une fondation monastique à l'endroit même de leurs délits, il n'a pu le faire qu'au moment où la route Bruges-Cologne était en pleine activité et, comme ce récit figure au début du texte, il est difficile, comme on a voulu le faire, d'envisager une rédaction de l'*Exordium* en plusieurs étapes (5) allant des environs de 1125 jusqu'aux environs de 1175. En outre, le récit de l'*Exordium* souffre d'autres incorrections : sans compter les

(1) Voir la liste des auteurs qui ont adopté la date de 1075 dans C. DEREINE, *Le problème de la date de la fondation d'Affligem*, dans *Cahiers Bruxellois*, III, 181, Bruxelles, 1958. — Il faut y ajouter F. OEDIGER, *Die Regesten der Erzbischöfe von Köln im Mittelalter*, I, 323, n° 1069, Bonn, 1961, qui, après avoir retenu la date 1074-1075, mentionna cependant, page 48*, la date de 1083 mais sans prendre position. Ce sont V. COOSEMANS et C. COPPENS, *Exordium...*, dans *Affligemensia*, IV, 7, qui ont défendu la thèse selon laquelle le millésime 1083 serait une interpolation.

(2) Voir également C. DEREINE, *Le problème...*, dans *Cahiers Bruxellois*, III, 181.

(3) Voir C. DEREINE, *Le problème...*, dans *Cahiers Bruxellois*, III, 179-186, dont l'argumentation à propos du *stemma codicum* et à propos de l'architecture chronologique de l'*Exordium* constitue une étape essentielle dans la critique de cette source.

(4) Cfr P. BONNEFANT, *Les origines des villes brabançonnes et la « route » de Bruges à Cologne*, dans *R. B. P. H.*, XXXI, 414, Bruxelles, 1953.

(5) On hésite beaucoup à assigner une date précise à la rédaction de l'*Exordium* : E. DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, III, 387, Bruxelles, 1946, la datait des environs de 1125. — V. COOSEMANS-C. COPPENS, *Exordium...*, dans *Affligemensia*, IV, 10, proposent une rédaction en deux temps : une partie vers 1130, l'autre après 1150. — C. DEREINE, *Le problème...*, dans *Cahiers Bruxellois*, III, 186, admet aussi les environs de 1130. — N. HUYGHEBAERT, *Abbaye de Saint-André-les-Bruges*, dans *Monasticon Belge*, III, 90, Liège, 1960, penche pour une rédaction qui daterait du dernier quart du XII^e siècle, mais qui comporterait des parties plus anciennes.

problèmes soulevés par les affirmations relatives à la pratique monastique sur lesquelles on reviendra ci-dessous, il faut encore noter que, à plusieurs reprises, l'auteur a peut-être déformé le contenu de chartes dont nous avons conservé le texte et qui relatent des donations faites à l'abbaye (1) ; qu'il affirme que le premier abbé, Fulgence, venait de Saint-Airy de Verdun alors qu'il provenait de l'abbaye de Saint-Vanne (2) ; que, dans son système chronologique, basé sur un calcul d'années par rapport à la date de fondation, il en est arrivé à se trouver en contradiction irréductible avec l'*Auctarium*, notamment à propos de l'élection et de la consécration du premier abbé (3). Il est donc manifeste que l'on a affaire, avec l'*Exordium*, à une source tardive, écrite un siècle après les événements, qui est l'œuvre d'un auteur distrait qui se soucie bien plus de rédiger un récit édifiant que de dresser une chronologie authentique des débuts de son monastère. Son témoignage ne peut donc être retenu que dans la mesure où il coïncide avec celui des chartes de 1086 et de l'*Auctarium Affligemense*. On considérera donc ici que l'abbaye d'Affligem a été fondée au cours de l'année 1083 — date attestée par l'*Auctarium* et le manuscrit, le plus ancien que nous possédions de l'*Exordium* (4) — et que, après une phase préparatoire, elle fut définitivement organisée en monastère de l'ordre de Saint-Benoît au cours de l'année 1086 — date indiquée par les deux chartes du comte de Brabant et de l'évêque de Cambrai autant que par l'*Auctarium* (5).

Deux autres problèmes, infiniment plus redoutables que le précédent, se sont posés à propos de la vie religieuse pratiquée par les moines d'Affligem pendant les premières années de la communauté : il s'agit d'abord de ce que l'on a appelé la « vie érémitique » suivie entre 1083 et 1086 ; il s'agit ensuite de l'introduction éventuelle de l'observance clunisienne au monastère après 1086.

On a voulu soutenir la thèse que les premiers religieux d'Affligem avaient mené une existence de type érémitique à cause d'un certain nombre d'indications qui apparaissent surtout dans l'*Exordium* : désignation par l'expression *novum monasterium*, installation dans un endroit désert, vie dans la solitude, volonté de pacifier une région infestée de pillards, pratique de la pauvreté évangélique, renonciation des religieux à tous leurs biens temporels, construction de premiers bâtiments de caractère modeste ; à tous ces indices s'ajoutent l'accueil accordé à des familles entières de convertis et des dispositions prises en faveur des pauvres entretenus par les religieux si bien que nous aurions affaire à une communauté d'« ermites-hospitaliers » (6).

(1) A titre d'exemple, l'*Exordium*, dans *Affligemensia*, IV, 24, présente la donation de la *curtis* de Lauzelle comme la dot du frère de Fulgence à son entrée en religion à l'abbaye alors qu'une charte de 1111 publiée par E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 35 montre que cette *curtis* fut cédée à Affligem par l'abbaye de Nivelles. A moins qu'il ne s'agisse d'une acquisition réalisée avec l'aide de cette dot.

(2) Cfr N. HUYGHEBAERT, *Saint-Airy de Verdun et la diffusion des coutumes clunisiennes (1037-1139)*, 79-80, Louvain, 1944 (Mémoire de licence à l'Université de Louvain).

(3) Il y a là un décalage de deux ans qui est inexplicable si l'on admet que l'*Exordium* peut être contemporain des faits, même pour certaines de ses parties.

(4) Les manuscrits les plus anciens que l'on connaissait jusqu'à présent ne sont pas antérieurs au milieu du XV^e siècle. Mais nous avons pu retrouver une copie antérieure d'une cinquantaine d'années qui, malgré les problèmes difficiles qu'elle pose, doit être la seule qui puisse remonter sans témoin intermédiaire à une version proche de l'original (cfr A. DESPY-MEYER, *Note sur les manuscrits de l'Exordium Affligemense*, à paraître dans *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire* ; l'essentiel est que le millésime « 1083 » figure bien dans cette copie.

(5) Sur le problème, difficile entre tous, de l'existence d'un monastère fondé par l'abbaye de Lobbes à Affligem au VIII^e siècle et qui aurait été donné par Lobbes à la nouvelle abbaye d'Affligem (à moins qu'il ne s'agisse d'un prieuré de Lobbes près d'Alost qui aurait été détruit par les Normands) voir, en dernier lieu, I. VERKEST VAN WINGENE, *De stichting van den H. Ursmaris te Afflighem*, dans *Affligemensia*, II, 17-21, Affligem, 1945.

(6) Voir R. PODEVYN, *Het kluizenaarstleven te Afflighem*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis*, XV, 802-806, Anvers, 1924 et C. DERBINE, *La spiritualité apostolique des premiers fondateurs d'Afflighem (1083-1100)*, dans *Revue d'Histoire ecclésiastique*, LIV, 41-65, Louvain, 1959.

Cette discipline primitive aurait été observée jusqu'en 1092, moment où l'on voit des convertis entrer à Affligem avec leurs biens de sorte que, vers 1120, le monachisme traditionnel se serait imposé à Affligem (1). Un certain nombre de ces arguments appelle évidemment des réserves sérieuses : « novum monasterium » n'a peut-être que le sens de « neufmoustier » ; que les bâtiments soient modestes n'implique nullement une vie érémitique, car l'*Auctarium* mentionne expressément un cloître construit tôt après 1086 ; la pauvreté personnelle des religieux n'a sans doute pas un caractère spécifiquement érémitique de même que la vie en un endroit isolé. De tout cela il résulte, sous réserve d'un nouvel examen des textes — car l'essentiel de cette interprétation provient d'un *Exordium* dont on vient de voir qu'il faut le manier avec méfiance — que les religieux d'Affligem semblent avoir mené, entre 1083 et 1086, une vie de type monastique qui fut renouvelé en 1086 par l'adoption explicite de la règle bénédictine.

Mais, à propos de ce dernier événement, de nouvelles difficultés apparaissent lors de l'exploitation des sources. Le malheur veut que l'*Auctarium* affirme que les religieux d'Affligem firent venir, en 1086, des moines qui leur enseigneraient la discipline bénédictine, mais sans nous dire d'où venaient ces derniers. C'est, une fois de plus, l'*Exordium* qui fournit des indications supplémentaires : selon son auteur, ce seraient des moines venus d'Anchin. Or, on a pensé que l'abbaye d'Anchin pratiquait déjà à cette date l'observance de Cluny et que, dès lors, elle l'avait transmise à Affligem (2). Mais, plus tard, on émit des doutes sur le fait qu'Anchin aurait été clunisienne à la date indiquée et le problème des sources du monachisme affligemois se trouvait reposé (3). On a pensé par la suite que c'est le premier abbé, Fulgence, qui aurait introduit la pratique clunisienne qu'il aurait soit importée de l'abbaye dont il venait, c'est-à-dire Saint-Vanne de Verdun (4), soit empruntée à l'abbaye d'Anchin vers 1090. Depuis lors, c'est l'indécision la plus grande qui règne en cette matière : parfois on admet qu'Affligem a connu la règle de Cluny venue soit d'Anchin, soit de Saint-Vanne, soit de Saint-Airy à une date qui se situerait entre 1085 et 1090 (5) ; parfois, on nie qu'Affligem ait jamais connu la pratique clunisienne (6) ; parfois, on en revient à l'hypothèse de l'introduction de la règle de Cluny par l'intermédiaire d'Anchin « vers » 1086 (7). Ici encore c'est de la valeur exacte qu'il conviendra d'accorder, après enquête, à l'*Exordium Affligemense* que dépendra la solution d'un problème difficile à résoudre.

* * *

FULGENCE fut élu premier abbé d'Affligem le 11 novembre 1087 d'après l'*Auctarium* qui rapporte ensuite qu'il fut consacré (8) le 12 mars 1088. Pour sa part, l'*Exordium* donne les dates respectives des 11 novembre 1089 et 12 mars 1090 et rapporte, au sujet de l'arrivée de Fulgence, toute une série de détails sur la valeur desquels il est difficile de se prononcer (9). Sous son abba-

(1) Cfr C. DERBINE, *Spiritualité des fondateurs d'Affligem...*, dans *R. H. E.*, LIV, 63.

(2) Voir E. SABBE, *Notes sur la réforme de Richard de Saint-Vanne dans les Pays-Bas*, dans *R. B. P. H.*, VII, 558-563, Bruxelles 1928. — Anchin, France, dép. du Nord, cant. de Marchiennes.

(3) E. DE MORREAU, *Histoire de l'Église...*, II, 180.

(4) N. HUYGHEBART, *Saint-Airy de Verdun...*, 103-104.

(5) K. HALLINGER, *Gorze und Kluny*, 306 et 475, Rome 1950.

(6) C. DERBINE, *Spiritualité des fondateurs d'Affligem...*, dans *R. H. E.*, LIV, 63.

(7) J. STIENNON, *Cluny et Saint-Trond au XII^e siècle*, dans *Anciens Pays et Assemblées d'État*, VIII, 61, Louvain, 1955.

(8) P. GORISSEN, *Auctarium...*, 117.

(9) V. COOSEMANS-C. COPPENS, *Exordium...*, dans *Affligemensia*, IV, 16 et sv. : Brabançon d'origine, moine de Saint-Airy de Verdun (on a vu plus haut qu'il venait en réalité de Saint-Vanne), il serait venu à Affligem après la dispersion de la communauté verdunoise, aurait eu à affronter des difficultés à cause de l'un des six chevaliers fondateurs qui réclama

tiat Affligem connaît immédiatement une expansion remarquable : vers 1092-1093, selon la tradition, il aurait installé un prieuré à Basse-Wavre (1) ; en 1099, Fulgence instaure un autre prieuré dans l'ancien Chapitre séculier de Frasnes-lez-Gosselies qui venait d'être donné à l'abbaye (2) ; en 1100, il procède à la fondation d'un monastère à Saint-André-lez-Bruges (3) ; en 1105, il installe à Forest un prieuré de femmes dépendant de l'abbaye (4) ; vers 1112, l'abbaye rhénane de Maria-Laach, fondée en 1093, est placée sous l'autorité de l'abbé d'Affligem (5) ; en 1120, Fulgence reçoit le Chapitre régulier de Bornem qui devient lui aussi prieuré d'Affligem (6). À la même période, le domaine d'Affligem s'étend d'une manière considérable : en 1096, l'abbaye reçoit de la comtesse Ide de Boulogne et de son fils Godefroid de Bouillon d'importants biens fonciers et ecclésiastiques à Genappe (7) ; en 1098, l'évêque de Cambrai lui cède l'église d'Asse (8) ; en 1105, le successeur de ce dernier remet aux moines les églises paroissiales de Forest, Uccle, Moorsel, Wieze, Hekelgem et Essene (9) ; en 1107, l'abbaye entre en possession d'un alleu important à Zellik (10) puis, en 1111, elle acquiert, du Chapitre de Nivelles, la *curtis* de Lauzelle (11) et, après 1116, l'église paroissiale de Leefdaal (12) ; en 1117, elle reçoit les églises de Meerbeek, Beisem et Erembodegem et, en 1120, celle de Merchtem (13). Pendant le même temps, Fulgence prend des dispositions d'ordre interne extrêmement importantes au sujet de la vie communautaire et de l'hôpital du monastère (14) ; il se fait confirmer l'ensemble des biens et privilèges de l'abbaye (15) par Pascal II en 1105, Calixte II en 1119 et 1121 et obtient de Godefroid 1^{er} de Brabant en 1121 une exemption générale de charges et d'impositions (16). Une preuve supplémentaire du rayonne-

sa part de la dotation primitive, à la suite de quoi il aurait été sommé de quitter Affligem par l'évêque de Cambrai, mais aurait réussi à y rester grâce à l'intervention de l'archevêque de Reims ; la communauté ayant alors atteint le chiffre de douze moines, Fulgence malgré ses réticences en serait devenu abbé en 1089. D'après B. REGAUS, *Catalogus des moines...*, 42, aux A. A. Af., il serait né à Frasnes-lez-Gosselies, vers 1052.

(1) Voir ici-même R. HANON DE LOUVET et J. MARTIN, *Prieuré de Basse-Wavre*. — Basse-Wavre, dépendance de Wavre, prov. de Brabant, cant. de Wavre.

(2) P. GORISSEN, *Auctarium...*, 119 et charte dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 17. — Frasnes-lez-Gosselies, prov. de Brabant, cant. de Gosselies.

(3) Voir N. HUYGHEBAERT, *Abbaye-Saint-André-lez-Bruges*, dans *Monasticon Belge*, III, 94-97, Liège, 1960. — Saint-André-lez-Bruges, prov. de Flandre occidentale, cant. de Bruges 2.

(4) Voir ici-même A. DESPY-MEYER, *Abbaye de Forest*. — Forest, prov. de Brabant, cant. d'Uccle.

(5) Cfr E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 36. — Maria-Laach, Allemagne, prov. de Rhénanie.

(6) P. GORISSEN, *Auctarium...*, 123 et E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 53. — Bornem, prov. d'Anvers, cant. de Puurs.

(7) P. GORISSEN, *Auctarium...*, 119 et E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 13. — Genappe, prov. de Brabant, cant. de Genappe.

(8) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 15.

(9) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 28. — Uccle, prov. de Brabant, cant. d'Uccle ; Moorsel, prov. de Flandre orientale, cant. d'Alost ; Wieze, prov. de Flandre orientale, cant. de Termonde ; Hekelgem, prov. de Brabant, cant. d'Asse ; Essene, prov. de Brabant, cant. d'Asse.

(10) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 33 (V. COOSEMANS-C. COPPENS, *Exordium...*, dans *Affligemensia*, IV, 24, présente cette acquisition comme l'effet d'un achat partiel). — Zellik, prov. de Brabant, cant. d'Anderlecht.

(11) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 35. — Nivelles, prov. de Brabant, cant. de Nivelles ; Lauzelle, dépendance d'Ottignies, prov. de Brabant, cant. de Wavre.

(12) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 43. — Leefdaal, prov. de Brabant, cant. de Louvain 2.

(13) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 46-47, 55. — Meerbeek, prov. de Brabant, cant. de Louvain 1 ; Veltem-Beissem prov. de Brabant, cant. de Louvain 1 ; Erembodegem, prov. de Flandre orientale, cant. de Herzele ; Merchtem, prov. de Brabant, cant. de Asse.

(14) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 8. — Voir également A. VANDERSPEETEN, *Monachorum Affligemensium et imprimis B. Fulgentii primi eiusdem coenobii abbatis statutum de decimis rerum omnium in elemosinas expendendis*, dans *Analecta Bollandiana*, IV, 252-253, Bruxelles 1885 ainsi que C. DERRINE, *Spiritualité des fondateurs d'Affligem*, dans *R. H. E.*, LIV, 47 et 53 qui utilise en même temps un acte du légat pontifical, Conon de Préneste, qui daterait de 1119 (édit. J. RAMACKERS, *Papsturkunden in Frankreich*, IV, 525, Göttingen, 1942-1943).

(15) P. GORISSEN, *Auctarium...*, 120 et E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 25, 48 et 56.

(16) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 58.

ment de Fulgence peut être trouvée dans le fait qu'il apparaît comme témoin dans des actes comme ceux de 1095, relatif à la fondation de Dielegem (1), de 1096, qui concerne la fondation d'une communauté de femmes à Meerem — qui allait devenir le prieuré de Forest (2), de 1101, lorsque le Chapitre de Bornem devient abbaye (3), de 1105, pour les abbayes d'Anchin et de Saint-Martin de Tournai (4), de 1108, pour Saint-Bavon de Gand et Saint-Pierre au Mont-Blandin (5), de 1110, pour Kortenberg et 1112, pour Nivelles (6), du 31 janvier 1117, dans un synode diocésain, tenu à Gand, relatif à l'introduction de la discipline clunisienne à Saint-Pierre (7), de 1120, pour Soignies (8). On sait encore que Fulgence aurait eut une vision prémonitoire de la mort d'Anselme de Canterbury et d'Hugues de Cluny (9) en 1109, qu'il suscita l'activité du *scriptorium* de l'abbaye et qu'il encouragea plusieurs de ses moines dans la carrière littéraire (10). La dernière mention que nous ayons de lui se situe en 1121, lorsqu'il reçut à Affligem l'abbé Rodolphe de Saint-Trond (11). Fulgence mourut (12) le 10 décembre 1122.

FRANCON fut élu deuxième abbé d'Affligem (13) dans le courant du mois de décembre 1122. Sous sa direction, le monastère continue le mouvement de développement que lui avait imprimé Fulgence : en 1125, Francon reçoit du duc Godefroid 1^{er} des terres à Vlierbeek pour y construire une nouvelle dépendance d'Affligem (14) et, en 1133, le prieuré de femmes de Grand-Bigard est placé sous l'autorité de Francon (15). L'accroissement du domaine temporel et spirituel de l'abbaye est tout aussi régulier : en 1125, elle reçoit du comte d'Aarschot, comme dot du fils de celui-

(1) MIRAEUS-FOPPENS, *Opera diplomatica*, II, 954, Bruxelles, 1723.

(2) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 11.

(3) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 23.

(4) A. D. N., I H 36-386 et A. D'HERBOMEZ, *Chartes de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai*, I, 12, Bruxelles, 1898.

(5) C. SERRURE, *Cartulaire de Saint-Bavon de Gand*, 24, s. l. n. d., et A. VAN LOKEREN, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand*, I, 114, Gand, 1868.

(6) MIRAEUS-FOPPENS, *Opera diplomatica*, II, 969 et I, 676. — Kortenberg, prov. de Brabant, cant. de Louvain 1.

(7) F. VERCAUTEREN, *Actes des comtes de Flandre (1071-1128)*, 188, Bruxelles, 1938.

(8) ARCHIVES PAROISSIALES DE SOIGNIES, Cartulaire du Chapitre de Soignies (référence communiquée par dom Huyghebaert). — Soignies, prov. de Hainaut, cant. de Soignies.

(9) Cfr M. G. H., SS., IX, 417 et *Affligemensia*, IV, 26.

(10) Cfr N. HUYGHEBAERT, *Saint-Airy de Verdun...*, 83-87. — On connaît ainsi un moine Odon qui était parti à Maria-Laach et qui, revenu à Affligem, y copia un traité d'Alger de Liège (cfr C. COPPENS, *Het schrijven van Osto van Affligem...* dans *Ons Geestelijk Erf*, XXI, 92-98, Anvers, 1947) et c'est sans doute à lui que l'abbé de Cambrai dédia son commentaire sur le canon de la messe (MIGNE, *Patrologie latine*, CLX, 1053 et sv.) ; un autre moine nommé Gislebert, futur abbé d'Eename, dont l'œuvre est perdue ainsi que Francon, futur abbé d'Affligem, qui rédigea sous Fulgence son *De gratia Dei* (voir la lettre de Fulgence à Francon dans MIGNE, P. L., CLXVI, 715). — Sur l'activité personnelle de Fulgence voir E. DEKKERS, *Clavis patrum latinorum*, n° 853, Steenbrugge, 1961, d'après P. LEHMANN, *Pseudo-antike literatur des Mittelalters*, 20, Leipzig, 1927. — Sur Jean de Musica, autre moine célèbre d'Affligem voir J. SMITS VAN WAESBERGHE *Johannes Affligemensis De Musica*, Rome, 1950.

(11) Voir C. DE BORMAN, *Chronique de Saint-Trond*, I, 200, Liège, 1877.

(12) Le millésime est donné par P. GORISSEN, *Auctarium...*, 123 (une charte de 1123 parle d'ailleurs de feu Fulgence dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 63). Le jour et le mois sont indiqués dans une série de nécrologes : celui dit de Frasnes, f° 151 (ARCHIVES DE L'ABBAYE DE TERMONDE, ms. 39), celui d'Affligem du début du XV^e siècle (ARCHIVES DE L'ABBAYE DE TERMONDE, ms. 8), celui de Grand-Bigard (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7793), celui de Saint-Martin de Tournai (U. BERLIÈRE, *Documents inédits pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, I, 240, Maredsous, 1894).

(13) Il est cité à deux reprises en 1123 (E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 63 et L. DEVILLERS, *Chartes de Sainte-Waudru de Mons*, I, 11, Bruxelles, 1899), ce qui confirme la date de son élection (1122) rapportée par P. GORISSEN, *Auctarium...*, 123. — B. REGAUS, *Catalogue des moines...*, 198, aux A. A. Af., le fait naître à Liège où il aurait enseigné les écritures sous l'évêque Henri 1^{er} et le fait entrer à Affligem en 1112.

(14) P. GORISSEN, *Auctarium...*, 124 et E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 65. — Vlierbeek, dépend. Kessel-Loo, prov. de Brabant, cant. de Louvain.

(15) Voir ici-même A. DESPY-MEYER, *Abbaye de Grand-Bigard*. — Grand-Bigard, prov. Brabant, cant. d'Anderlecht.

ci devenu moine à l'abbaye, des biens à Buggenhout, Steenhuffel et Malderen (1) ; et la même année, elle bénéficia de la part du seigneur d'Alost de la donation de l'église d'Erembodegem et d'un alleu dans les Polders (2) ; en 1125, elle acquiert l'église de Mollem puis, en 1127, elle reçoit du comte de Flandre la *curtis* de Melsen (3). Le dynamisme économique de l'abbaye d'Affligem au temps de Francon se traduit d'ailleurs par une acquisition significative : en 1133, le monastère entre en possession de deux bergeries à Vreemdijk et Pakinge, dans le polder d'Assenede (4). Et c'est évidemment la prospérité matérielle de l'abbaye qui permit à Francon en 1128 de commencer les travaux d'une nouvelle église abbatiale (5). On sait encore que Francon fit un voyage en Angleterre (6) qui se situe peut-être dans le cadre des relations politiques entre le roi Henri 1^{er} d'Angleterre et son beau-père Godefroid de Brabant (7). Mais Francon ne fut pas seulement un bon administrateur du domaine de l'abbaye : il se fit aussi une grande réputation par les œuvres qu'il composa, notamment un *Gratia Dei* (8), auxquelles il convient d'adjoindre une *Epistola consolatoria* adressée aux religieuses de Forest et Grand-Bigard (6). C'est après douze années d'abbatiate qu'il mourut (10) le 13 septembre 1134.

ALBERT fut élu (11) après le 13 septembre 1134 et, lorsque les sources contemporaines de l'événement rapportent qu'il n'accepta cette dignité que contraint et forcé, il ne faut point y voir une simple figure de style puisque, à peine deux ans plus tard, il renonça à sa charge arguant de son incapacité à en assumer les fonctions. On ne connaît qu'un seul acte relatif à son administration, celui qui le vit, en 1135, recevoir une donation qui accroissait les biens d'Affligem dans le polder de Pakinge (12). Albert abdiqua (13) donc en 1136. Il est encore cité comme ancien abbé (14) vers 1140 et il mourut (15) le 29 août 1147.

(1) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 68. — Le texte de l'épithaphe du fils d'Arnoul d'Aarschot se trouve dans A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, I, 45, Bruxelles, 1659. — Buggenhout, prov. de Flandre orientale, cant. de Termonde ; Steenhuffel, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem ; Malderen, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem.

(2) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 69. — Le donateur se fit d'ailleurs moine d'Affligem et son père y fut inhumé (cfr A. SANDERUS, *Chorographia...*, I, 45).

(3) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 72 et 74. — Mollem, prov. de Brabant, cant. d'Asse ; Melsen, prov. de Flandre orientale, cant. d'Oosterzele.

(4) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 81-82 où l'acquisition est présentée comme une donation alors que V. COOSEMANS-C. COPPENS, *Exordium...* dans *Affligemensia*, IV, 25, parle d'un achat à grand prix. — Voir également une charte de confirmation de 1140-1154 dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 100-101. — Assenede, prov. de Flandre orientale, cant. d'Assenede.

(5) P. GORISSEN, *Auctarium...*, 125.

(6) P. GORISSEN, *Auctarium...*, 123.

(7) Voir à ce sujet J. DE STURLER, *Les relations politiques et les échanges commerciaux entre le duché de Brabant et l'Angleterre au moyen âge*, 74-75, Paris, 1936 et P. GORISSEN, *Affligem en Engeland*, dans *Affligemensia*, VI, 130, Affligem, 1949.

(8) Sur les œuvres de Francon, voir E. VAERENBERGH, *Francon*, dans *Biographie Nationale*, VII, 270, Bruxelles, 1880-1883. — F. DE WYELS, *De mariaten van Franco van Affligem*, dans *Handelingen Vlaamse Maria-Congrès Brussel*, I, 292-297, Bruxelles, 1921. — Z. E. STRACKE, *Mariagebeden door Franco abt van Affligem*, dans *Ons Geestelijk Erf*, XXV, 167-189, Anvers, 1951 ; voir aussi une note dans *Cîteaux in de Nederlanden*, VII, 49, n. 16, Westmalle, 1956.

(9) Texte dans MIGNÉ, P. L., CLXVI, 809-814.

(10) Le millésime est donné par P. GORISSEN, *Auctarium...*, 126 et les autres indications par le nécrologe dit de Frasnes, f° 136 v°, aux ARCHIVES DE L'ABBAYE DE TERMONDE, ms. 39 ; le *Liber anniversarium* du XV^e siècle, aux ARCHIVES DE L'ABBAYE DE TERMONDE ; le nécrologe de Grand-Bigard, aux A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7793.

(11) P. GORISSEN, *Auctarium...*, 126. — La tradition, représentée par B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 226, aux A. A. Af., le dit né en Brabant et reçu à Affligem vers 1115.

(12) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 84.

(13) P. GORISSEN, *Auctarium...*, 126.

(14) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 99.

(15) L'année est indiquée dans P. GORISSEN, *Auctarium...*, 131 ; le jour et le mois dans le nécrologe dit de Frasnes, f° 134, le *Liber anniversarium* tous deux aux A. A. Tr., ainsi que le nécrologe de Grand-Bigard aux A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7793.

PIERRE devint quatrième abbé d'Affligem en 1136, après la résignation de son prédécesseur (1). Il semble s'être consacré avec beaucoup de ténacité et de succès à l'extension et à l'affirmation des biens et droits du monastère. On le voit, en effet, acquérir en 1139 les églises de Ossele, Londerzeel, Puurs, Liezele et Baasrode (2) et acheter, en 1140, une terre à Meerbeek pour quarante-huit marcs puis, en 1147, prendre à cens du Chapitre de Nivelles soixante-six bonniers à Genappe (3). En même temps, il avait fait confirmer par l'évêque de Cambrai, en 1136, et par le duc de Brabant, en 1138, l'ensemble des possessions et privilèges de l'abbaye (4). Il obtint encore une exemption de tonlieu dans les terres du seigneur de Termonde (5) en 1145 — on parle, dans cette charte, des *curtes* de l'abbaye à Buggenhout, Houtem et au Chénoit — ; il s'attache au maintien des droits de l'abbaye sur ses bergeries d'Assenede (6) et mit fin à un différend avec le Chapitre de Fosses au sujet du prieuré de Frasnès (7). Il semble également qu'il faille lui attribuer une tentative des'emparer, vers 1142-1145, du Chapitre régulier de Dielegem, que les chanoines avaient momentanément abandonné, mais la manœuvre échoua (8) et on trouve encore l'abbé Pierre mentionné dans quelques actes d'une importance mineure (9). C'est également sous l'abbatit de Pierre que se situent un certain nombre d'événements qui montrent que l'abbaye d'Affligem peut être considérée, à l'époque, comme le monastère ducal par excellence : le 25 janvier 1139, le duc Godefroid 1^{er} mourut et fut inhumé à Affligem (10) ; en 1140, le comte Henri, fils de ce dernier, se fit moine à l'abbaye et lui légua tous ses biens à Zichen et Rode-Sainte-Agathe (11) ; en 1143, la fille de Godefroid, Aleyde, épouse du comte de Sussex, fit donations de terres au comté d'Arundell en Angleterre (12). Le dernier épisode notable de l'abbatit de Pierre est constitué par la visite que fit à Affligem saint Bernard de Clairvaux au début de l'année 1146 : c'est à ce moment que le grand abbé cistercien régla, sans doute à Affligem même, un différend entre les abbayes de Dielegem et de Ninove (13), c'est au cours de ce même séjour en

(1) P. GORISSEN, *Auclarium...*, 127. — B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 242, aux A. A. Af., le fait entrer à Affligem vers 1117 et le dit fort âgé lors de son élection.

(2) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 94. — Ossel, dépendance de Brussegem, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem ; Londerzeel, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem ; Puurs, prov. d'Anvers, cant. de Puurs ; Liezele, prov. d'Anvers, cant. de Puurs ; Baasrode, prov. de Flandre orientale, cant. de Termonde.

(3) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 97 et 118.

(4) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 88 et 91.

(5) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 111. — Termonde, prov. de Flandre orientale, cant. de Termonde ; Houtem-Saint-Liévin, prov. de Flandre orientale, cant. d'Herzele ; Le Chénoit, sans doute dépendance de Court-Saint-Étienne, prov. de Brabant, cant. de Wavre.

(6) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 100-101.

(7) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 102. — Fosses, prov. de Namur, cant. de Fosses.

(8) D'après G. DESPY, *Chapitres séculiers et réguliers en Brabant : les débuts de l'abbaye de Dilighem à Jette*, dans *Châtiers Bruxellois*, VIII, 246-256, Bruxelles, 1963. — Dielegem, dépendance de Jette, prov. de Brabant, cant. de Molenbeek.

(9) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 110 (1144), 117 (1146) ; B. N., ms. Lat. 10968, f^o 77 (référence communiquée par dom Huyghebaert) (1144).

(10) P. GORISSEN, *Auclarium...*, 128. — Voir P. BONENFANT, *La date de la mort de Godefroid 1^{er} duc de Brabant*, dans *R.B.P.H.*, XIX, 135-140, Bruxelles, 1940. — Sur les différents membres de la famille ducale qui furent enterrés à Affligem avant la fin du XIII^e siècle (Godefroid 1^{er} et son fils Henri ; sa fille Aleyde qui était veuve du roi d'Angleterre Henri 1^{er}, puis du comte Guillaume de Sussex ; Marie de France, épouse du duc Henri 1^{er} ; Godefroid de Louvain, seigneur de Gaasbeek et sa femme, voir C. KNETSCH, *Das Haus Brabant*, 18, 20, 21, 25, Darmstadt [1931] et Dr TRICOT-ROYER, *Les anciens princes de Brabant. Les exhumations à Afflighem*, dans *Le Progrès médical*, VIII, 49-59, Compiègne, 1931.

(11) P. GORISSEN, *Auclarium...*, 128 et E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 98.

(12) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 104. — Cfr P. GORISSEN, *Affligem en Engeland*, dans *Affligemensia*, VI, 129-135, Affligem, 1949.

(13) Cfr C. COPPENS, *Het eeuwfeest van O. L. V. van Affligem*, dans *Affligemensia*, III, 1-8, Affligem, 1946 qui utilise une charte de saint Bernard ; voir J. J. DE SMET, *Recueil des chroniques de Flandre*, II, 758, Bruxelles, 1837 et un passage de la chronique de Villers (*M. G. H.*, SS., XXV, 195). — Ninove, prov. de Flandre orientale, cant. de Ninove.

Brabant qu'il décida la fondation de l'abbaye de Villers (1) et une tradition qui n'est pas antérieure au milieu du XVI^e siècle rapporte que saint Bernard s'adressant, à Affligem, à une statue de la Vierge aurait reçu une réponse miraculeuse de celle-ci (2). Il est malaisé d'établir la date exacte de la fin de l'abbatit de Pierre. En effet, l'*Auctarium* place son abdication (3) au cours de l'année 1148, mais son successeur apparaît déjà dans une charte qu'on doit dater (4) de la deuxième moitié de 1147, desorte qu'il faut situer la résignation de Pierre en tout cas avant la Noël 1147. Il mourut deux ans plus tard (5), le 30 novembre 1149.

GODESCALC fut donc élu abbé dans la deuxième moitié de l'année 1147 — et non pas en 1148 comme le dit l'*Auctarium* (6) — il était certainement d'origine noble (7). Parmi les phénomènes qui caractérisent le plus son abbatiat, on notera d'abord l'excellent état des finances de l'abbaye puisque Godescalc put consacrer des sommes importantes à plusieurs achats de biens : en 1152, une terre à Ossegem pour soixante-dix marcs ; en 1153, une terre à Aardenburg pour cinq cents marcs ; en 1160, des terres près d'Alost pour trente-huit marcs (8). Pendant ce temps, d'autres acquisitions venaient agrandir le domaine du monastère : en 1151, un alleu à Houtem ; en 1152, les dîmes de Corroy-le-Grand à charge d'un cens à Saint-Pierre de Liège ; en 1157, des tenures à Kobbegem et Zellik ; en 1159, des dîmes à Ossegem, contre un cens à l'abbaye de Nivelles ; en 1160, le moulin d'Asbeek à Asse ; en 1161, des biens à Herne (9). Godescalc s'attacha aussi à faire confirmer les possessions de l'abbaye (10) par le pape Eugène III, en 1148, et à mettre un terme à un certain nombre de différends : en 1148, avec Grimbergen au sujet du droit de sépulture qui revenait à chacune des abbayes (11) ; en 1151, avec le seigneur de Moorsel à propos de biens contestés — la charte reconnaissant notamment à Affligem la possession de ses carrières de Meldert (12). Un autre fait capital du règne de Godescalc est sa participation avec le duc Godefroid III à la création de villes-neuves à Frasnes et à Baisy (13) en 1160. Sans que l'on fasse ici

(1) Cfr E. DE MOREAU, *L'abbaye de Villers-en-Brabant aux XII^e et XIII^e siècles*, 3-11, Bruxelles, 1909 et G. DESPY, *La fondation de l'abbaye de Villers*, dans *Archives, Bibliothèques et Musées de Belgique*, XXVIII, 1-15, Bruxelles, 1957. — Villers, prov. de Brabant, cant. de Genappe.

(2) Voir C. COPPENS, *Het eeuwfeest...*, dans *Affligemensia*, III, 1-8.

(3) P. GORISSEN, *Auctarium...*, 131.

(4) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 120.

(5) L'année est donnée par P. GORISSEN, *Auctarium...*, 132 ; le jour et le mois dans le nécrologe dit de Frasnes, f^o 149 v^o et le *Liber Anniversariorum*, aux A. A. Tr.

(6) P. GORISSEN, *Auctarium...*, 131. — Sa première mention, postérieure au 11 mai et antérieure à la Noël 1147 se trouve dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 120. — La tradition le fait entrer en religion vers 1124 (B. REGAUS, *Catalogue des moines...*, 298, aux A. A. Af.).

(7) P. GORISSEN, *Auctarium...*, 131, le dit jeune et d'origine noble sans précision. — C'est B. REGAUS, *Catalogue des moines...*, 298, aux A. A. Af., qui l'affirme membre de la famille de Aa, mais sans preuves.

(8) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 135, 143, 169. — Ossegem, dépendance de Schepdaal, prov. de Brabant, cant. de Lennick-Saint-Quentin ; Aardenburg, Pays-Bas, prov. de Zélande, cant. Oostburg ; Alost, prov. de Flandre orientale, cant. d'Alost.

(9) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 130, 137, 159, 163, 171, 173. — Corroy-le-Grand, prov. de Brabant, cant. de Wavre ; Kobbegem, prov. de Brabant, cant. d'Asse ; Herne, prov. de Brabant, cant. de Lennick-Saint-Quentin.

(10) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 121.

(11) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 126. — Grimbergen, prov. de Brabant, cant. de Wolveterm.

(12) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 131 et 134. — On parle, en effet, dans le texte de *terra in qua lapides apud Meldert fodiebamus*. — Sur les carrières exploitées par Affligem jusqu'au milieu du XVII^e siècle à Meldert, voir R. PODEVYN, *De steengroeven van Afflighem*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, XIV, 384-395, Anvers, 1923. — Meldert-lez-Alost, prov. de Flandre orientale, cant. d'Alost.

(13) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 167 et 168. — Voir sur ce problème, P. BONENFANT, *La fondation de villes-neuves en Brabant au moyen âge*, dans *Vierteljahrsschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, XLIX, 103-170, Wiesbaden, 1962. — Baisy-Thy, prov. de Brabant, cant. de Genappe.

état de diverses mentions de Godescalc (1) ou d'actes d'un intérêt secondaire (2), on insistera sur le fait que l'abbaye souffrit en 1155 d'une crise frumentaire (3), que l'abbé prit en 1158 des dispositions extrêmement intéressantes pour assurer des revenus constants à la bibliothèque du monastère (4) et que, en 1162, le prieuré de Vlierbeek devint une abbaye autonome (5). Il faut également rappeler que Godescalc fut mêlé aux miracles de la châsse de Notre-Dame-de-Basse-Wavre à Saint-Nicolas de Bruxelles (6), en 1152. L'*Auctarium* prétend qu'il abdiqua (7) en 1164 mais cette affirmation doit être rejetée puisqu'une charte de 1163 parle déjà de Godescalc *quondam abbas* (8). Sa démission doit donc se placer en 1163, sinon en 1162 car, en fait, la dernière mention que nous ayons de lui (9) date de l'année 1161. On peut relever de nombreuses mentions de Godescalc « ancien abbé » (10) en 1163, 1169, 1175 et 1180 et, en 1185, il allait d'ailleurs redevenir abbé du monastère.

ARNOUL fut élu comme sixième abbé d'Affligem (11) en 1164 : il avait été jusque là abbé d'Eename et, en 1163, élu abbé de Saint-Bertin, l'évêque de Cambrai s'étant toutefois opposé à son transfert dans l'abbaye audomaroise (12). Malgré l'acquisition d'un certain nombre de biens en 1164, les chapelles d'Oudenaken et Berchem-Saint-Laurent, en 1168, vingt bonniers d'alleu à Anderlecht, vers 1170, une terre à Meise, vers 1176, l'église de Laeken et le domaine de Hamme, en 1180, quatorze jugères de terre et deux courtils non localisés (13), Affligem connut sous Arnoul une crise et des difficultés sur l'importance desquelles nous sommes mal informés : toujours est-il que, en 1170, l'abbaye est contrainte d'aliéner des biens à Oordegem et Aardenburg et il s'agit peut-être là des effets des « tribulations » que connaissait l'abbaye et auxquelles il est déjà fait allusion (14) dans un document de 1166. Mais les finances du monastère semblent s'être tôt rétablies puisque nous voyons en 1175 l'abbé acheter des droits sur deux moulins à Humbeek et racheter les droits d'avouerie du seigneur du lieu sur ses possessions en cet endroit (15). Arnoul, qui est encore cité dans plus d'une charte de moindre intérêt (16), réussit à éclaircir quelques points épineux : en 1169, il termine une contestation relative aux chapelles d'Audenaeken et

(1) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 125 (1148), 138-139 et 142 (1153), 153 (v. 1155), 162 (1158).

(2) Comme E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 128 (1151).

(3) P. GORISSEN, *Auctarium...*, 137.

(4) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 160.

(5) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 174-175.

(6) P. GORISSEN, *Auctarium...*, 133.

(7) P. GORISSEN, *Auctarium...*, 145.

(8) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 179.

(9) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 173.

(10) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 179, 197, 235, 248.

(11) P. GORISSEN, *Auctarium...*, 146. — B. REGAUS, *Catalogue...*, 342, aux A. A. Af., prétend qu'il fut reçu à Affligem vers 1126 et qu'il fut prieur sous Godescalc.

(12) Sur son abbatiat à Eename, voir P. GORISSEN, *Auctarium...*, 146 et, sur les événements de Saint-Bertin, voir *M. G. H.*, SS., XIII, 666. — Ce sont sans doute ces derniers événements qui expliquent la vacance abbatiale probable à Affligem en 1163-1164.

(13) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 181, 195, 211, 23, 243, 248. — Sur la cession par l'abbaye de Nivelles de l'église de Laeken et du domaine de Hamme voir J. J. HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles des origines au XIV^e siècle*, 206-208, Bruxelles, 1952. — Oudenaken, prov. de Brabant, cant. de Lennick-Saint-Quentin ; Berchem-Saint-Laurent, prov. de Brabant, cant. de Lennick-Saint-Quentin ; Anderlecht, prov. de Brabant, cant. d'Anderlecht ; Meise, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem ; Laeken, sous Bruxelles ; Hamme, prov. de Brabant, cant. d'Asse.

(14) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 189 et 202. — Oordegem, prov. de Flandre orientale, cant. d'Alost.

(15) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 232. — Humbeek, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem.

(16) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 185 et 187 (1164), 216 (1172), 235 (1175), 251 (v. 1184). — MIRAEUS-FOPPENS, *Opera diplomatica*, I, 542 (1165). — C. SERRURE, *Cartulaire de Saint-Bavon...*, 50 (1169) et 52 (1170). — *Affligemensia*, VII (au dos du fascicule), 1950 (1175).

Berchem-Saint-Laurent ; la même année, il conclut un accord avec l'abbaye de Dielegem sur la possession d'une terre à Jette ; en 1170, il règle un différend avec le seigneur de Leeuw-Saint-Pierre au sujet d'un moulin que construisait l'abbaye à Essene ; vers 1170, il récupère une terre qui avait été inféodée ; en 1173, il établit les rapports entre Affligem et son ancien prieuré de Vlierbeek devenu abbaye indépendante (1). Il fit encore confirmer par Godefroid III, en 1169, l'acquisition récente par l'abbaye de différents biens parmi lesquels figurent notamment des terres achetées par elle à Laeken, Humbeek, Strombeek, Jette et Bever ainsi qu'un manse à Leefdael, à des dates impossibles à préciser ; le duc confirmant également l'exemption fiscale du monastère, l'usage commun entre l'abbaye et lui-même des terres situées entre les bâtiments monastiques et le village d'Asse et, enfin, un accord conclu entre Affligem et le seigneur de Bigard à propos d'une dîme à laquelle celui-ci prétendait (2). Il faut encore ajouter qu'Arnoul procéda, entre 1175 et 1177, à l'élévation des reliques de sainte Wivine à Grand-Bigard (3). On a beaucoup hésité à proposer une année pour le décès de l'abbé Arnoul, qui mourut un 6 octobre (4). Tout ce que l'on peut dire c'est qu'il se situe entre 1180, date de sa dernière mention sûre (5) et 1185, moment où son successeur apparaît pour la première fois (6).

GODESCALC, qui apparaît donc comme abbé à la date de 1185, doit être, selon toute vraisemblance, le même supérieur que celui qui avait démissionné en 1162-1163 et qui revêtit une seconde fois la dignité abbatiale pour une dizaine d'années (7). Pendant cette décennie, il n'y a guère à signaler du point de vue de l'histoire domaniale que deux donations de terres — quinze bonniers à Crainhem en 1185, quatre bonniers près de Termonde (8) vers 1185 — et deux règlements de conflits — l'un en 1188 sur la dîme de Corroy-le-Grand, l'autre en 1189 sur des biens à Essene (9). Mais, du point de vue spirituel, l'événement majeur du deuxième abbatiat de Godescalc fut l'émancipation de Saint-André-lez-Bruges vis-à-vis d'Affligem. Godescalc eut beau s'y opposer en 1187, il dut finalement, en 1188, reconnaître l'indépendance de cette ancienne filiale, recevant en échange de celle-ci une *curtis* à Oostburg (10) — l'acte rédigé à cette occasion par le bibliothécaire de l'abbaye étant révélateur de l'importance du nombre des moines d'Affligem, car on y voit que l'abbé avait à ses côtés un prieur, un sous-prieur et un troisième prieur. Il faut encore noter que, en 1189, l'évêque de Cambrai donna à l'abbaye l'église de Meldert et la chapelle de Baardegem et ordonna en même temps que l'église paroissiale d'Affligem fût transférée à Meldert pour éviter que la fréquentation des femmes ne troublât la religion des moines (11). On connaît encore quelques mentions de l'abbé Godescalc (12) entre 1185 et 1190

(1) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 197, 199, 201, 212, 228. — Jette, prov. de Brabant, cant. de Molenbeek ; Leeuw-Saint-Pierre, prov. de Brabant, cant. de Hal ; Essene, prov. de Brabant, cant. d'Asse.

(2) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 199. — Strombeek-Bever, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem.

(3) Cfr ici-même A. DESPY-MEYER, *Grand-Bigard*.

(4) Nécrologe dit de Frasnes, f° 140. — *Liber anniversariorum*, aux A. A. Tr. — Nécrologe de Grand-Bigard, aux A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7793.

(5) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 248. — Il y a bien un acte, *ibid.*, 251, que de Marneffe situait « vers 1184 » mais on ignore quels ont été les motifs pour lesquels il a proposé cette date.

(6) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 258.

(7) Le point de départ de la tradition qui ne fait des deux Godescalc qu'un seul et même personnage n'est cependant pas antérieur au *Liber anniversariorum* du début du XV^e siècle, aux A. A. Tr., qui l'indique comme cinquième abbé.

(8) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 253 et 258. — Crainhem, prov. de Brabant, cant. de Saint-Josse-ten-Noode.

(9) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 276 et 280.

(10) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 265-278. — Oostburg, Pays-Bas, prov. de Zélande.

(11) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 283. — Baardegem, prov. de Flandre orientale, canton d'Alost.

(12) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 258 (1185), 260 (1186), 261 (1186), 286 et 288 (1190). Il faudrait y ajouter un acte, *ibid.*, 256, qui concerne l'érection d'un hôpital au prieuré de Frasnes et que de Marneffe datait de « vers 1185 », mais U. BERLIÈRE, *Monasticon Belge*, I, 299, le plaçait vers 1180 à cause de la mention dans ce document du prieur Simon de Frasnes qui fut en fonctions entre 1172 et 1185. Il semblerait donc qu'il faille dater cette chartre d'entre 1180 et 1185.

et l'on sait que c'est lui qui procéda le 12 mai 1193 à Forest à l'élévation des reliques de sainte Alène (2). Il mourut peu après (2), le 6 mai de l'année 1195.

SIGER DE CRAINHEM, membre d'une des plus importantes familles nobles du duché de Brabant, qui s'était fait moine à Affligem (3) en 1185, en devint abbé (4) en 1195. Il n'exerça cette charge que fort peu de temps, puisqu'il mourut (5) le 9 octobre 1196 ou 1197 et il n'y a dès lors rien d'étonnant à ce que peu de documents nous soient parvenus d'un abbatiat aussi bref : en 1196, une exemption de noales par Célestin III ; une confirmation par le même pape des patronats de Genappe, Wavre et Frasnes ; le règlement d'une contestation avec la famille de l'abbé au sujet de la dot apportée par celui-ci lors de son entrée en religion (6).

GUILLAUME I^{er} n'eut pas un abbatiat tellement plus long que le précédent : sa première mention sûre (7) date de 1197 et il abdiqua (8) en 1203. Des quelques actes de son règne il faut citer un règlement de 1197 à propos de difficultés sur les dîmes de Maransart (9) et, surtout, une charte de 1199 qui est d'une grande importance en ce qui concerne l'exploitation par l'abbaye de ses polders d'Assenede (10). Guillaume est encore cité dans quelques chartes (11) et, à en croire les chroniqueurs affligemois de l'époque moderne, il aurait, en 1201, pris des mesures pour empêcher les prieurés de Wavre, Frasnes et Bornem de recevoir eux-mêmes des moines et convers, afin de mettre un terme à toute velléité éventuelle de ces prieurés de se rendre indépendants de l'abbaye-mère (12). Il abdiqua donc en 1203 et l'on sait qu'il vivait encore (13) en 1207 : il mourut un 15 décembre d'une année inconnue (14).

ROBERT fut élu neuvième abbé d'Affligem (15) au cours de l'année 1203 et gouverna le monas-

(1) Cfr *AA. SS.*, Jun. VI, 319.

(2) Le jour et le mois sont donnés par le nécrologe de Frasnes, f^o 114 v^o, le *Liber anniversariorum*, aux A. A. Tr. et le nécrologe de Grand-Bigard, aux A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7793. Le millésime se déduit de ce que l'abbé suivant fut sûrement revêtu de la dignité abbatiale au cours de l'année 1195.

(3) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 253.

(4) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 301 (acte de 1196 dans lequel il est affirmé que Siger de Crainhem avait été ordonné l'année précédente).

(5) Jour et mois dans le nécrologe dit de Frasnes, f^o 140 v^o, le *Liber anniversariorum*, aux A. A. Tr. et le nécrologe de Grand-Bigard, aux A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7793. Le millésime s'établit de ce que Siger est cité en 1196 et son successeur en 1197.

(6) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 299 et 301.

(7) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 304. — B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 426, aux A. A. Af., le fait entrer à Affligem vers 1152.

(8) En effet, on trouve, pour l'année 1203, un acte qui le cite comme abbé (E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 321), puis un acte qui le cite comme ancien abbé (*ibid.*, 326).

(9) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 304. — Maransart, prov. de Brabant, cant. de Genappe.

(10) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 313.

(11) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 307 (1198), 317 (1201), 321 (1203).

(12) Le texte est perdu mais il est mentionné par les chroniqueurs de l'époque moderne qui le datent tous de 1201 (cfr O. CAMBIER, *Historia Affligemensis*, 60, et REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, I, 439, aux A. A. Tr.). — Toutefois, R. HANON DE LOUVET-J. MARTIN, *Prieuré de Basse-Wavre*, ici-même, datent ces dispositions de 1197 d'après un témoin qui aurait utilisé un cartulaire perdu.

(13) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 333.

(14) Nécrologe dit de Frasnes, f^o 152 et *Liber anniversariorum*, aux A. A. Tr. — Un problème est cependant posé par le fait que le nécrologe de Frasnes, f^o 109 v^o, aux A. A. Tr., et l'obituaire de Grand-Bigard, aux A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7793, mentionnent en outre, l'un au 4 avril, l'autre au 3 du même mois, un Guillaume *quondam abbas* d'Affligem dont la présence nous paraît inexplicable à cette date, d'autant plus que le *Liber anniversariorum* aux A. A. Tr., numérote tous les abbés.

(15) Sur l'abdication de l'abbé précédent, voir ci-dessus note 8. — Robert est cité pour la première fois au cours de la même année 1203 (E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 326). B. REGAUS, *Catalogue des moines...*, 482, aux A. A. Af., le dit moine vers 1180.

tère pendant un quart de siècle puisqu'il mourut (1) le 20 mars 1227. Parmi la cinquantaine d'actes qui concernent son abbatiat et dont une vingtaine sont sans grand intérêt (2), il en est plusieurs qui méritent une attention particulière, car ils démontrent que l'abbaye est en pleine expansion économique, que ses revenus augmentent d'une manière importante et que ses finances lui permettent d'acheter beaucoup et de consentir des prêts fort élevés. On peut, en effet, relever des documents qui attestent que les moines faisaient assécher ou défricher des terres incultes : c'est le cas en 1222 et 1227 autour de la *curtis* de Leefdaal aussi bien qu'à Erembodegem (3) en, 1226. On trouve également des exemptions de tonlieu sur le pont de Brabant à Gand et dans la seigneurie de Praet qui sont un autre témoin d'une activité économique en essor (4). Par ailleurs, l'abbé Robert semble avoir accordé tous ses soins à accroître d'une manière notable les sources de revenus nets pour l'abbaye : c'est ainsi qu'il acquit, le plus souvent par une série impressionnante d'achats, de très nombreuses dîmes entre 1213 et 1227 à Alost, Laeken, Haasdonk, Oordegem, Crainhem, Schellebelle, Londerzeel, Hingene, Ossele, Oudenaken, Leeuw-Saint-Pierre, Itterbeek, Eke et Malderen (5). La sortie du trésor de l'abbaye de sommes qui ont dû être importantes et qui ont été consacrées à ces achats n'a pas empêché l'abbé Robert de prêter, en deux fois, en 1214 et 1224, à Thierry d'Altena cinq cents livres de Flandre et soixante-quinze livres de Louvain (6). Le même abbé Robert eut encore la bonne fortune de terminer par une série d'accords des différends qui opposaient Affligem au seigneur de Moorsel sur des terres à Meldert et à l'abbaye de Kornelimunster sur les dîmes de Puurs (7). Du point de vue foncier, il faut encore noter que l'abbé conclut des échanges de terres avec les abbayes de Dielegem et de Forest auxquelles il cédait des terres qui leur étaient proches (8) et que l'on a conservé un acte relatif à des accensements de tenures affectées à l'aumônerie du monastère (9). On peut voir également que, sous l'abbé Robert, les rapports d'Affligem avec les princes et l'aristocratie continuaient d'être favorables aux moines : ceux-ci reçurent du duc de Brabant en 1221 dix charrettes de vin du Rhin venant de Boppard et en 1224 une rente de cent muids de blé à Overijse (10), après avoir

(1) Jour et mois dans le nécrologe dit de Franes, f° 107 et le *Liber anniversariorum*, aux A. A. Tr. (l'obituaire de Grand-Bigard, aux A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7793, indique le 19 mars). Lui-même est encore cité comme abbé en 1226 et son successeur apparaît en juin 1227 (E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 444 et 455).

(2) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 327 (1204), 333 (1207), 337 (1207), 338 (1207), 355 (1211), 367-368 (1214), 369 (1215), 382 (1218), 417 (1223), 429 (1224), 431 (1224), 444 (1226). — A. D. N., 3 H 234 (1211). — P. BONENFANT, *Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean*, 17 et 18 (1210), Bruxelles, 1953. — *Annales Comité Flamand de France*, V, 255 (1211), Lille, Dunkerque, 1858. — A. H. E. B., II, 164 (1216), Louvain, 1865. — A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes de Brabant...*, 1^{re} partie, I, 29 (1226), Bruxelles, 1910.

(3) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 413, 443, 448.

(4) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 373 (1218) et 430 (1224). — Praet, vraisemblablement sous Moerkerke, prov. de Flandre occidentale, cant. de Bruges 3.

(5) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 358, 360, 373, 375, 378, 383, 385, 395, 399, 408, 412, 420, 450. — Haasdonk, prov. de Flandre orientale, cant. de Tamise ; Schellebelle, prov. de Flandre orientale, cant. de Wetteren ; Hingene, prov. d'Anvers, cant. de Puurs ; Itterbeek, prov. de Brabant, cant. d'Anderlecht ; Eke, peut-être prov. de Flandre orientale, cant. de Nazareth.

(6) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 365 et 426.

(7) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 356 (1212), 411 (1222).

(8) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 326 (1203) et 404 (1221). Il faut ajouter ici une cession de terres à cens à Beersel opérée par Affligem à l'abbaye de la Cambre en 1210 (*ibid.*, 347 et 351).

(9) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 399 (v. 1220).

(10) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 403 et 422. Dans ce dernier acte, qui est conservé en original et qui date d'août 1224, le duc rapporte que sa donation a été faite en présence de l'abbé Guillaume. Il ne peut s'agir ici de Guillaume I^{er} (qui abdiqua en 1203) parce que la donation est postérieure au décès de la duchesse Marie, morte le 15 août 1224 (cfr G. SNEYS, *Henri I^{er} duc de Brabant*, 177, Bruxelles, 1908). D'autre part, il est exclu que le scribe ait pu par distraction écrire « Guillaume » au lieu de « Robert ». Dès lors il faut nécessairement que l'acte juridique ait eu lieu en 1224 mais que l'acte écrit n'ait été rédigé que sous l'abbé Guillaume II (soit à partir du printemps 1227). — Overijse, prov. de Brabant, cant. d'Ixelles.

en 1214 bénéficié d'une rente de quatre-vingt-cinq livres de Flandre de la veuve du châtelain de Gand (1).

GUILLAUME II, après avoir été cellerier (2), fût élu abbé au printemps de l'année 1227, car sa première mention comme supérieur date de juin de cette année (3). Comme son prédécesseur, il devait gouverner Affligem pendant un quart de siècle, car il mourut (4) le 2 avril 1242. Que l'abbaye ait été fort riche à cette époque c'est ce qui se découvre lorsque l'on dresse la liste des achats opérés par Guillaume : on n'en dénombre pas moins d'une vingtaine entre 1227 et 1241, qui portaient sur des bois à Moorsel, des dîmes à Asse et Mollem pour cent cinquante livres, un manse de dix-huit bonniers de terre à Merchtem, des dîmes au même village, un autre manse à Merchtem, dix bonniers de terre à Crainhem et une dîme à Beigem, cinq bonniers de terre à Wommel, des parts de dîmes à Lippelo et Liezele, des biens à Houtem, des parts de dîmes à Asse, Merchtem, Malderen et Steenhuffel, les dîmes de Leefdaal et Vossem, une rente sur une dîme à Malderen, douze bonniers de terre à Buggenhout et quatorze à Merchtem (5). En même temps, le domaine de l'abbaye reçoit de notables accroissements par des donations d'un moulin à Leefdaal, de dîmes à Crainhem, Merchtem, Overijse, Alost, Leeuw et Denderbelle, de vingt-cinq bonniers de « moeren » dans les polders, d'une rente de dix livres sur les revenus du comte de Hollande à Grave, de novals à Merchtem et Malderen, de plus de dix bonniers de terre à Lennick et Gooik pour l'aumônerie (6), sans compter une terre à Leefdaal chargée d'une rente au profit du duc (7) et des terres censales à Merchtem, Londerzeel et Rossem (8). Les nombreux achats qui viennent d'être énumérés sont loin d'avoir épuisé la trésorerie de l'abbaye : celle-ci peut, à la même époque, consentir une série de prêts, comme en 1231, trente-deux livres sur engagère d'une dîme à Meerbeek, en 1234, soixante-huit livres sur une autre dîme au même village, en 1235, cinquante livres de Flandre sur une dîme à Mazenzele, en 1240, quatre-vingt livres de Flandre sur des dîmes à Meldert, Baardegem et Moorsel puis cent livres de Flandre et vingt-cinq de Louvain sur des dîmes à Hingene, Haasdonk et Bornem, en 1241 encore, six livres de supplément au premier prêt (9) de 1240. L'abbé Guillaume s'attache aussi à améliorer l'état du patrimoine de l'abbaye en procédant à des ventes — comme en 1227 quand on vend à Aywières trente bonniers d'alleu à Genappe (10) — ou en concluant des accords de toute nature : avec l'abbaye de Nivelles sur l'église de Laeken en 1229, avec le Chapitre de Saint-Rombaut de Malines sur des

(1) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 362. — Comme autre indice des bons rapports d'Affligem avec les nobles, il faut mentionner encore une association de prières conclue avec Siger de Wavre vers 1210 (*ibid.*, 352).

(2) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 357 (1212), 360, 368 et 369 (1214), 384 (1219), 421 (1223), 427 et 432 (1224). — A. VERKOOREN, *Inventaire...*, I, 29 (1226).

(3) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 455. — A propos d'une mention de Guillaume II dans un acte de 1224 (*ibid.*, 422), voir ci-dessus 33, note 10. — B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 526, aux A. A. Af., le dit moine vers 1193.

(4) Jour et mois dans le nécrologe dit de Frasnes, f° 109 et *Liber anniversariorum*, aux A. A. Tr. — Sa dernière mention est du 26 avril 1241 et la première de son successeur du 28 octobre 1242 (E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 589 et 603).

(5) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 455, 484, 496, 497, 498, 516, 520, 526, 536, 539, 542, 545, 546, 569, 574, 584, 593. — Beigem, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem ; Wommel, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem ; Lippelo, prov. d'Anvers, cant. de Puurs ; Vossem, prov. de Brabant, cant. de Louvain.

(6) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 459, 474, 480, 492, 487, 500, 529, 581, 592. — Denderbelle, prov. de Flandre orientale, cant. de Termonde ; Grave, Pays-Bas, cant. de Boxmeer ; Lennick-Saint-Quentin, prov. de Brabant, cant. de Lennick-Saint-Quentin, Gooik, prov. de Brabant, cant. de Lennick-Saint-Quentin.

(7) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 513.

(8) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 587. — Rossem, dépendance de Wolvertem.

(9) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 489, 523, 535, 579, 585, 588. — Mazenzele, prov. de Brabant, cant. d'Asse.

(10) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 457. — Aywières, dépendance de Couture-Saint-Germain, prov. de Brabant, cant. de Wavre.

terres à Zellik, Kobbegem et Berchem-Sainte-Agathe en 1231, avec Saint-Pierre de Liège sur une dime à Lauzelle en 1232, avec le bailli d'Alost au sujet d'une serve appartenant à l'abbaye en 1234, avec l'abbaye de Parc-les-Dames sur une dime à Meerbeek en 1237, avec la comtesse de Flandre sur les polders de l'abbaye, au cours de la même année, sur la collation de l'église de Welle et sur les polders de Vreemdijk (1) en 1241. C'est également du temps de l'abbé Guillaume que datent un certain nombre de documents d'une importance capitale en ce qui concerne l'exploitation du domaine. On rencontre d'abord de nombreuses allusions à des défrichements effectués autour des *curtes* de l'abbaye : on parle d'essartage de bois à Genappe en 1234-1235, des nouveaux sarts à Leefdaal en 1236, de terres nouvellement mises en culture à Meerbeek en 1237, de bois probablement en cours de défrichement à Buggenhout en 1237, de terres qui viennent d'être converties en cultures à Vossem (2) en 1240 et l'abbaye défriche tellement que, en 1237, le duc de Brabant est contraint de lui interdire de mettre en culture les pâturages qui s'étendent entre l'abbaye et l'église d'Asse (3). Les moines cependant se livrent également à l'élevage de troupeaux — on parle de deux cents moutons à la *curtis* d'Aienriu (4) en 1236 — et il leur arrive de devoir convertir en pâturages des terres de culture comme à la *curtis* de Lauzelle (5) en 1232. Mais, l'événement majeur du temps de l'abbé Guillaume est incontestablement le fait que l'on assiste progressivement aux débuts de l'abandon du faire-valoir direct des fermes de l'abbaye : en 1232, il est certain que la *curtis* de Crainhem a été confiée à un locataire laïc (6) ; en 1234, c'est une des deux *curtis* de Leefdael qui est accensée (7) et en 1236 c'est celle d'Aienriu (8) alors que, en 1233, l'abbé avait cédé à bail pour neuf ans trente trois bonniers de terre que possédait le prieuré de Basse-Wavre à Chebais (9). Outre diverses mentions d'une portée mineure du même abbé Guillaume (10), on relèvera encore que, en 1239, Affligem conclut une confraternité avec l'abbaye hollandaise de Rijnsburg (11) et surtout que, l'année précédente, le prieuré de femmes de Forest avait réussi à rompre sa dépendance vis-à-vis d'Affligem pour devenir une abbaye autonome (12).

JEAN I^{er} fut élu onzième abbé d'Affligem en 1242. Son prédécesseur était mort le 2 avril et lui-même est cité pour la première fois le 28 octobre (13). Il devait diriger l'abbaye pendant vingt ans, puisqu'il mourut (14) le 16 avril 1262. La situation de l'abbaye continuait d'être aussi florissante

(1) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 467, 489, 491, 512, 553, 562, 589 et 597. — A propos de l'accord entre Nivelles et Affligem au sujet de l'église de Laeken, voir J. J. HOEBANK, *L'abbaye de Nivelles*, 378-379. — Berchem-Sainte-Agathe, prov. de Brabant, cant. d'Anderlecht ; Welle, prov. de Flandre orientale, cant. de Herzele.

(2) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 518, 545, 548, 554, 577. — Sur les rapports entre Nivelles et Affligem à propos de Genappe, voir J.-J. HOEBANK, *L'abbaye de Nivelles*, 363, 366, 370, 388, 412.

(3) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 556.

(4) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 543. — Aienriu, dépendance de Baisy-Thy.

(5) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 491.

(6) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 499.

(7) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 514.

(8) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 543.

(9) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 503. — Chebais, dépendance de Jodoigne.

(10) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 455 (1227), 469 (1229), 475 (1231), 481 (1231), 533 (1235), 547 (1237), 555 (1237), 565, 568, 573 (1238). — A. VERKOOREN, *Inventaire...*, I, 33 (1234).

(11) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 576. — Rijnsburg, Pays-Bas, prov. de Hollande, cant. de Leiden.

(12) Cfr A. DESPY-MEYER, *Abbaye de Forest*, ici-même.

(13) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 603. — B. REGAUS, *Catalogue des moines...*, 578, aux A. A. Af., le prétend membre de la famille noble du Brabant wallon « de Patria » (*sic*) et moine à Affligem vers 1212.

(14) Jour et mois dans le nécrologe dit de Frasnes, f^o III v^o et *Liber anniversarium*, aux A. A. Tr. — Sa dernière mention est du 22 novembre 1261 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 4610). — Pour le millésime, il faut bien s'en remettre à la tradition représentée par les chroniqueurs d'Affligem (cfr notamment B. REGAUS, *Affligemum illustratum*, I, 647.

sante qu'elle l'était depuis le début du siècle, car l'abbé Jean, tout comme ses deux derniers prédécesseurs, put augmenter le patrimoine du monastère par un certain nombre d'achats : sept bonniers de terre à Merchtem, une terre et des « moeren » à Bornem, des parts de dîmes à Hekelgem et Baardegem en 1243, quelques bonniers de marais non localisés près de Gand et huit bonniers de terre à Merchtem en 1246, quatorze bonniers de terre à Strombeek en 1257, deux bonniers de prés à Lippelo (1) en 1259. Le domaine s'accroît également par quelques donations : une dîme à Londerzeel en 1242, les novalles de Genappe en 1243, une rente annuelle sur le tonlieu de Termonde en 1248, sans doute une vingtaine de bonniers de terre à Leeuw-Saint-Pierre en 1253, des dîmes de Baardegem, Meldert et Moorsel en 1255, la dîme du « nouveau polder » de Vreemdijk en 1259, onze bonniers de bois à Teralfene et une dîme à Leefdaal (2) en 1260. S'y ajoutent aussi des biens qu'Affligem prend à cens : des bois à Genappe en 1243 et 1244, une part de dîme à Londerzeel en 1246, des terres à Lippelo en 1249, des terres à Hekelgem, Baardegem, Itterbeek et Lennick en 1250-1251, une dîme à Buggenhout en 1252, des terres à Lippelo, Hamme, Cobbegeem, Londerzeel et environs en 1254, des dîmes à Leefdaal et Vossem (3) vers 1262. Si l'on tient compte de ce que la fortune de l'abbaye s'augmente également de legs faits par de membres de familles princières (4) et de dots de moines reçus en religion (5), on ne s'étonnera pas de ce que le monastère puisse encore consentir des prêts comme cinquante-cinq sous de blancs — en complément d'un prêt de trois cent cinquante livres de Flandre consenti en 1241 — sur la dîme d'Erembodegem et cent dix livres de Louvain sur une dîme à Leefdaal (6) en 1244. Que la situation économique de l'abbaye soit toujours en pleine expansion, c'est ce qui ressort également des exemptions de tonlieu qu'elle reçoit — à Malines et dans les terres de Gauthier Berthout en 1243, au tonlieu d'Anvers en 1246 et, la même année, ainsi qu'en 1250, pour vingt tonneaux de vin de la part du comte de Hollande, en 1247-1248, sur les terres du comte de Clèves, puis à Gand (7) en 1261 — ainsi que des mentions que l'on rencontre au sujet des défrichements auxquels elle fait procéder — c'est le cas à Genappe (8) en 1243, et au sujet de quelques-unes de ses *curtes* qui paraissent en pleine acti-

aux A. A. Tr.). De toute manière, il ne peut être devenu abbé de Gembloux de 1259 à 1260-61 comme le soutenait U. BERLIÈRE, *Monasticon Belge*, I, 22 et l'on ne peut pas plus admettre l'affirmation de U. VAN HAVER, *De wapenschilden der abten van Affligem*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, III, 162, Merchtem, 1913, qui le fait abbé d'Affligem pendant vingt-deux ans, après quoi, il aurait abdiqué (ce qui paraît provenir d'une contre-sens à la lecture d'un passage de la vie de sainte Lutgarde d'Aywières dans *AA. SS., Jun.*, IV, 208).

(1) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 612, 613, 614. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4624, 101 ; 4627, 17 et 4630, 21 ; 4622, 116 et 4628, 567 et 636 ; 4610 (orig.) ; 4622, 131 et 4628, 424. — Il faut ajouter que, en 1251, Siger de Merchtem accorda à l'abbaye le droit d'acheter des terres sous sa seigneurie (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4622, 118 et 4628, 568).

(2) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 605, 611 ; A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4627, 685 ; 4628, 418 ; 4623, 66 v^o et 4627, 399 ; 4629, 708 et 4630, 22 ; 4627, 168 et 4623, 60. — Teralfene, prov. de Brabant, cant. d'Asse.

(3) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 617, 631-633. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4623, 69 ; 4622, 128 ; 4623, 67 ; 4625, 505 et 4628, 251 ; 4626, 289 (donation de Boniface, ancien évêque de Lausanne) ; 4623, 57 et 4627, 627 ; 4622, 126 et 4623, 162 ; 4623, 60.

(4) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 635 (1244 : legs de la comtesse de Hollande qui souhaite recevoir avec ses deux filles la sépulture à Affligem). — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4622, 17 ; 4627, 61 ; 4624, 15 et 4629, 397 (1254 : legs de Godefroid de Louvain pour construire deux chapelles) ; 4624, 105 et 4627, 18 (1258 : legs de la veuve de ce dernier qui souhaite recevoir sa sépulture à Affligem à côté de celle de son mari).

(5) Les exemples de cette nature sont assez rares dans les chartes d'Affligem : cfr. p. ex., A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.* n^o 4627, 270 (1254).

(6) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 628 et 636.

(7) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 610. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4622, 29 ; 4624, 47 et 4629, 411 ; 4622, 25 ; 4629, 415-417 ; 4622, 25 ; 4622, 29 ; 4624, 47 ; 4629, 418.

(8) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 617 et 619. — Il est à noter à ce propos qu'Affligem devait pour ses biens de Genappe un cens assez élevé au duc, cens dont elle réussira à se débarrasser : en 1293, elle bénéficiera d'une remise

vité (1). S'il fallait d'ailleurs un autre indice de ce que la région d'Affligem est en essor démographique, on le trouverait dans le fait que, en 1259, on procéda à la division des paroisses de Baardegem et Meldert et, en 1260, à l'érection en église paroissiale de la chapelle de Berchem-Saint-Laurent (2). En bon administrateur, l'abbé Jean conclut aussi un certain nombre d'accords ou termina plus d'un litige : sur la dîme de Laeken en 1244, sur le patronat de l'église de Merchtem et sur des terres dans ses polders en 1245, sur des terres à Leerbeek et les noales de Baardegem en 1245 et 1246, sur le patronat de Loupoigne en 1255, sur l'église de Wavre en 1254 et 1257, sur la collation de l'église de Genappe en 1256, sur des terres à Herdersem en 1258, sur les noales de Loupoigne (3) en 1261 et 1262, conventions auxquelles il faut ajouter un échange conclu en 1260 au cours duquel l'abbaye reçut une dîme à Erembodegem — sur laquelle elle possédait d'ailleurs des droits à titre d'engagère (4). Jean obtint également une série de privilèges pontificaux traditionnels à l'époque — parmi lesquels il convient de citer ceux qui concernaient les rachats de dîmes, les exemptions de tonlieu, la perception des noales et une exemption de décime pontificale pour l'hôpital de l'abbaye (5). C'est également l'abbé Jean qui dut consentir à ce que le prieuré de femmes de Gand-Bigard devienne en 1242 un établissement indépendant d'Affligem (6) et qui conclut une confraternité avec l'abbaye de Gembloux, l'autre grande abbaye bénédictine du duché (7). On sait aussi que Jean, qui est encore connu par bien d'autres mentions dans les chartes de son abbaye (8), rendit visite le 12 juin 1246 à sainte Lutgarde d'Aywières qui devait mourir quatre jours plus tard (9).

HENRI I^{er}, qui dût être élu après la mort de son prédécesseur, soit en avril 1262, mourut le 22 janvier de l'année 1265 selon toute vraisemblance (10). Nous n'avons rencontré aucune mention individuelle de cet abbé dans les chartes d'Affligem et, de son abbatiat, il faut retenir surtout

de la moitié du cens qui était échue à la branche de Perwez ; en 1301, elle négociera le rachat du reste qui était toujours dû au duc lui-même (voir des actes de 1247, 1256, 1257, 1293, 1295 et 1301 respectivement dans A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4610 ; 4628, 105 ; 4610 ; 4611 et 4612.

(1) E. DE MARNRFFE, *Cartulaire...*, 619 (1243 : Genappe), 633 (1244 : Hulincourt et Genappe). — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4623, 130 et 4629, 195 (1246 : Zellik, Vroendijk) ; 4622, 119 et 4628, 571 (1253 : Ossegem) ; 4610 (1255 : Lauzeille), etc.

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4623, 24 ; 4626, 181 et 185 ; 4628, 530 (v. J. VERBESSELT, *De abbi van Affligem en het parochiewezen*, dans *Affligemensia*, II, 33-35, Affligem, 1945) ; ainsi que 4623, 26.

(3) E. DE MARNRFFE, *Cartulaire...*, 630. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4623, 21 et 4628, 594 ; 4629, 697 ; 4609 ; 4623, 67 et 4627, 401 ; 4610 ; 4610 ; 4623, 142-143 et 4629, 158 ; 4610 ; 4626, 21 et 4628, 265 ; 4610. — Leerbeek, prov. de Brabant, cant. de Hal ; Loupoigne, prov. Brabant, cant. de Genappe ; Herdersem, prov. Flandre orientale, cant. d'Alost.

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4623, 73 et 4625, 389.

(5) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4623, 155 et 4629, 193 (1246) ; 4623, 136 et 4629, 197 (1246), ainsi que 4623, 136 et 4629, 162 (1259) ; 4623, 137 et 4629, 161 (1259) ; 4623, 155 et 4629, 223 (1262) ; à ces privilèges pontificaux, s'ajoutent des actes des archevêques de Cologne sur la perception des noales et le rachat des dîmes en 1250 (*ibid.*, 4623, 54 et 60, 4629, 278-279).

(6) Cfr ici-même A. DESPY-MEYER, *Grand-Bigard*.

(7) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, I, 639, aux A. A. Tr., d'après le *Liber anniversariorum* (vers 1261), aux A. A. Tr.

(8) E. DE MARNRFFE, *Cartulaire...*, 603 (1242), 610 (1243), 615 (1243), 627 (1244), 633 (1244). — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4609 ; 4627, 782 (1250) ; 4610 (1251) ; 4623, 19 et 4627, 474 (1253) ; 4623, 25 (1256) ; 4627, 759 (1257) ; ainsi que A. Arch. M., liasse X (1246) et A. VERKOOREN, *Inventaire...*, I, I, 46 (1251).

(9) Voir la *Vita S. Lutgardis* de Thomas de Cantimpré dans *AA. SS., Jun. IV*, 208. — Voir également J. VERREST-C. COPPENS, *De H. Lutgardis en Affligem*, dans *Affligemensia*, III, 49-52, Affligem, 1946.

(10) Pour l'existence de cet abbé, il faut se fier au témoignage du *Liber anniversariorum*, aux A. A. Tr., qui indique son obit comme « douzième abbé » au 22 janvier (cette date se trouvant d'ailleurs déjà dans le nécrologe dit de Frasnes du XIII^e siècle, 1^o 97 v^o, aux A. A. Tr.) et à la tradition qui se trouve résumée dans B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 618, aux A. A. Tr., qui le fait entrer à Affligem vers 1235 et le dit abbé de 1262 à 1265.

deux achats importants — des terres à Sart-Dame-Avelines pour le prieuré de Frasnes en 1263, pour onze cents livres de Louvain, des terres à Berchem-Sainte-Agathe en 1264, pour cent quatre-vingt-seize livres (1) — l'acquisition d'une maison à Louvain (2) en 1263 et l'obtention d'un privilège pontifical sur la perception des arrérages de capitations, dîmes, cens, rentes et terrages qui lui revenaient (3). D'après des auteurs tardifs, il aurait également entrepris des travaux d'importance (4).

HENRI II, qui est cité (5) pour la première fois en mars 1265, gouverna l'abbaye pendant près d'un demi-siècle, car il mourut (6) le 2 janvier 1309. De la documentation abondante qui concerne cet abbatiat fort long, on ne pouvait retenir ici que les faits essentiels qui ont marqué l'histoire d'Affligem à cette époque. Le monastère continue sa politique d'achats assez impressionnante : une dîme à Buggenhout en 1265 pour trois cent quarante livres ; en mars suivant un alleu avec terres féodales et tenures à Herdersem pour deux cents livres, puis, en avril, quinze bonniers de terre à Merchtem pour cent cinquante livres et le moulin d'Alfene pour trois cent cinquante livres ; des fiefs à Merchtem en 1268 et des parts de dîmes à Asse en 1269 ; dix-huit bonniers de terre à Leefdaal pour cent sous de Louvain le bonnier et une dizaine de journaux de prés à Wambeek en 1271 ; d'autres terres à Leefdaal pour plus de cent dix livres ainsi que des terres et bois à Wambeek en 1272 ; des terres et de la bruyère à Lauzelle en 1277 ; trente-quatre bonniers de terre à Merchtem pour trois cent quatre-vingt livres avant 1279 ; d'autres terres à Lauzelle en 1280 ; des terres à Meldert pour soixante-cinq livres en 1282 ; une part de dîme à Oudorp en 1292 puis, à Essene en 1293, près de six bonniers de terre pour cent soixante livres ; en 1297, dix bonniers de marais à Moerbeke pour cinq cents livres ; une tenure près du marché d'Alost et huit bonniers de marais à Hamme et Erembodegem en 1298 ; cent soixante et onze verges de marais à Nieuwerkerke dans le métier d'Assenede pour vingt-cinq livres en 1307 ; des terres à Vilvorde (7) en 1308. A ces achats, auxquels l'abbaye a consacré la somme considérable de près de deux mille cinq cents livres, s'ajoutent les donations dont la cadence est tout aussi régulière qu'auparavant : des terres à Schaerbeek et à Leefdaal en 1267, à Lennick et Wambeek en 1268, d'autres terres à Leefdaal en 1269, deux moulins et un vivier à Mollem en 1276, des parts de moulins et un pré à Schaerbeek en 1277, le patronat d'une chapelle à Schille sous Affligem en 1284, des terres à Sterrebeek et Itterbeek en 1291, des terres à Humbeek (8) en 1293. Pendant

(1) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4610 ; 4622, 214 et 4627, 445-446. — Sart-Dame-Avelines, prov. de Brabant cant. de Genappe.

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4622, 259.

(3) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4623, 135 et 4629, 226 (1264).

(4) AMERIUS, *Annales abbatum Affligemensium*, à la B. R., ms. 16586-88, f° 38.

(5) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4626, 13 et 4628, 261. — B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 638, aux A. A. Af., le dit moine vers 1245.

(6) Jour et mois dans le nécrologe de Frasnes, f° 95 et *Liber anniversariarum*, aux A. A. Tr. L'année se déduit de ce que lui-même est encore cité le 29 octobre 1308 et son successeur dès le 24 juin 1309 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4629, 140 ; 4612).

(7) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4623, 58 et 4627, 626 ; 4626, 13 et 4628, 261 ; 4622, 115 et 4628, 588 ; 4622, 51 ; 4624, 22 et 4627, 229 ; 4622, 118 et 4628, 562 ; 4623, 55 et 4627, 296 ; 4622, 210 et 4628, 320 ; 4611 ; 4622, 211 et 4627, 23 ; 4611 ; 4611 ; 4622, 123 et 4628, 586 ; 4611 ; 4626, 93 et 4628, 504 ; 4623, 79 ; 4626, 454 et 4627, 698 ; 4629, 708 ; 4624, 345 ; 4625, 321 et 329 ; 4627, 464 ; 4612. — Wambeek, prov. de Brabant, cant. de Lennick-Saint-Quentin. — Oudorp, prov. de Flandre orientale, cant. de Termonde ; Moerbeke-lez-Grammont, prov. de Flandre orientale, cant. de Grammont ; Vilvorde, prov. de Brabant, cant. de Vilvorde.

(8) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4622, 167 et 4627, 614 ; 4610 ; 4610 ; 4629, 543 ; 4610 ; 4628, 641 ; 4622, 167 et 4627, 614 ; 4623, 34 ; 4622, 199 et 4629, 517 et 537 ; 4611. — Schaerbeek, prov. de Brabant, cant. de Schaerbeek ; Sterrebeek, prov. de Brabant, cant. de Saint-Josse-ten-Noode.

le même temps, Affligem acquérait d'autres biens à charge de cens ou de rentes — des terres à Zellik en 1271, à Iddergem en 1281, un moulin et un vivier à Mollem en 1288-1289, des terres à Welle (1) en 1303 — et voyait son trésor s'accroître par legs ou par dons de quelque deux mille livres (2) entre 1267 et 1308. Par ailleurs les *curtes* de l'abbaye paraissent en pleine activité : on mentionne fréquemment celles de Hulin-court, Widenbroek, Lauzelle, Herdersem, Belle, Eekhout, Schille, Buggenhout, Merchtem, Kobbegem, Zellik, Leefdaal, Ossegem, plus quelques autres qui portent le nombre à une vingtaine au moins (3) ; on peut établir également qu'elles continuent à être exploitées en faire valoir-direct car si comme on l'a vu, l'abbé Guillaume II avait accensé trois fermes vers 1235, on mentionne six granges de l'abbaye (4) dans un acte de 1285 et on rencontre le maître de la grange de Koudeik à Leefdaal (5), cité dans une série de chartes de 1267 à 1305, on peut supposer que les polders de la région d'Assenede sont eux aussi en pleine exploitation, car on voit l'abbaye obtenir une série d'exemptions de tonlieux dans le Hont (6), en 1283 et 1284 ; on dispose, enfin, de documents qui attestent que l'abbaye continue à pratiquer une politique de défrichements, car on parle de terres récemment mises en culture à Leefdaal et Vossem en 1271, de marais asséchés à Leefdaal encore en 1272, de terres essartées près de Nivelles en 1289, de terres accensées pour être mises en culture à Baardegem en 1292, d'une bruyère accensée dans le même but à Leefdaal (7) en 1305. Tous ces indices de grande expansion de l'économie rurale sont d'ailleurs confirmés au point de vue démographique par une nouvelle création de paroisse qui s'opère en 1274 : celle d'Hekelgem créée au détriment de celle d'Essene (8). Les activités financières de l'abbaye se développent à ce point que les moines commencent à consentir des pensions viagères comme ce fut le cas en 1274 quand l'abbé Henri accorda une pension de deux cents livres à Guillaume Eggloy, bourgeois de Bruxelles, qui avait versé la somme de quatre mille livres (9). Il faut encore signaler que l'abbé Henri entretenait d'excellentes relations avec les ducs de Brabant Jean I^{er} et Jean II : il bénéficia en 1289 d'une diminution importante du cens dû au duc pour les terres de l'abbaye à Nivelles ; puis, en 1292, il reçoit un octroi pour l'acquisition de nouveaux biens jusqu'à quatre-vingt livres ; en 1294, il obtint du duc qu'il renonce à imposer la réception de quiconque au monastère et, en 1295, que la cour de tenants de Hekelgem devienne une cour scabinale ; en 1299, c'est un nouvel octroi pour acquérir des biens jusqu'à deux mille livres ; en 1301, il négocia avec le duc l'extinc-

(1) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4629, 688 ; 4611 ; 4628, 645 ; 4625, 385. — Iddergem, prov. de Flandre orientale, cant. de Ninove.

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4610 (1267 : 100 l. et 13 l.) ; 4629, 122 (1268 : 150 l.) ; 4629, 115 (1268 : 500 l.) ; 4629, 118 (1284 : 50 l.) ; 4623, 423 et 4627, 131 (1291 : 200 l.) ; 4627, 547 (1296 : 15 l.) ; 4628, 637 (1302 : 24 l.) ; 4629, 123 (1308 : 1.000 l.).

(3) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4611 (1273 : Hulin-court) ; 4611 (1281 : Widenbroek) ; 4611 (1282 : Lauzelle). 4611 (1285 : Hulin-court, où l'on mentionne des moines) ; 4629, 244 (1285 : Herdexem, Belle, Eekhout, Schille, Buggenhout, Merchtem, Kobbegem, Zellik, Leefdaal) ; 4611 (1293 : Lauzelle) ; 4622, 168 et 4629, 105 (1298 : Ossegem) ; 4625, 501 et 4628, 249 (1299 : Merchtem) ; 4629, 395 (1300 : Hulin-court). — Hulin-court, dépendance de Vieux-Genappe ; Widenbroek, dépendance d'Iddergem ; Belle est sans doute Schellebelle ; Eekhout, dépendance de Meldert-lez-Alost.

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4627, 26 (1285 : granges de Herdersem, Belle, Eekhout, Schille, Buggenhout et Merchtem). — On afferme des terres relevant des prieurés de l'abbaye : c'est le cas en 1282 pour des terres à Bouchout (appartenant au prieuré de Bornem) qui sont baillées pour dix ans (*ibid.*, 4627, 477).

(5) Par exemple : A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4622, 167 et 4627, 614 ; 4622, 210 et 4628, 320 ; 4622, 211 et 4627, 23 ; 4611 ; 4622, 199 et 4629, 517 ; 4612.

(6) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4622, 26-28 et 4629, 405-408 ; 4624, 45.

(7) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4611 ; 4611 ; 4611 ; 4627, 395 ; 4612.

(8) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4623, 27 ; 4625, 425 et 4628, 225. — Voir aussi J. VERBESSELT, *Parochiewezen...*, dans *Affligemensia*, II, 30-32.

(9) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4624, 133 et 4627, 24. — D'autres mentions de pensions viagères se rencontrent par exemple en 1272 (4628, 73) et 1280 (4628, 598).

tion du cens dû à celui-ci pour les biens du monastère près de Nivelles (1). Pendant toute cette époque, l'abbaye ne connut guère de désagréments — hormis celui de supporter une taxation sur ses biens de Flandre au profit du comte (2), en 1302, — et l'abbé put éteindre un certain nombre de difficultés qui avaient surgi : comme en 1266 avec le seigneur de Réves au sujet du prieuré de Frasnès, en 1271 et 1272 à propos des noales de Leefdaal et Vossem, en 1273 avec l'abbaye de Villers au sujet des terres de Sart-Dame-Avelines et la même année avec les moines de Frasnès au sujet des distributions de vin, en 1279 sur la collation de la chapellenie de Buggenhout, en 1287 sur les dîmes de Genappe, en 1290 avec les guillelmites de Nivelles sur les dîmes grandes et menues à Vieux-Genappe, sur la banalité du moulin de Lauzelle en 1293, en 1298 avec le maître de la *curtis* d'Ossegem, en 1299 sur une terre dans le polder de Vreemdiijk et sur un chemin dépendant de la *curtis* de Merchtem, en 1305 et 1312 à propos de la réception comme moines de membres de la famille noble de Noville, en 1308 à propos de terres à Leeuw-Saint-Pierre (3). L'abbé Henri, qui est encore mentionné dans bien d'autres documents (4) entre 1266 et 1300, joua également un rôle important au point de vue intellectuel et spirituel : il encouragea l'activité du *scriptorium* de l'abbaye (5) ; conclut des confraternités avec les abbayes bavaroises de Niederaltaich et Kremsmünster (6), reçut la direction spirituelle du béguinage de Termonde et peut-être de celui d'Alost (7). Prospérité matérielle et prospérité spirituelle se conjugaient à ce point à l'époque de l'abbé Henri que Gilles le Muisis déclarait à la fin du XIII^e siècle, lui qui était pourtant l'abbé assez vaniteux de Saint-Martin de Tournai, qu'Affligem précédait l'abbaye tournaisienne dans le respect de la règle et des coutumes bénédictines (8). C'était là un éloge d'autant plus véridique qu'il ne faisait que suivre ceux de Jacques de Vitry et de Thomas de Cantimpré une cinquantaine d'années plus tôt (9).

GUILLAUME III LOEF fût sans doute élu quatorzième abbé d'Affligem tôt après la mort de son prédécesseur, soit le 2 janvier 1309, car on le rencontre mentionné pour la première fois

(1) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4611 ; 4624, 149 et 4627, 29 ; 4629, 402 ; 4625, 489 et 497 et 4628, 245 et 248 ; 4622, 14 ; 4624, 27 et 4629, 373 ; 4612.

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 504.

(3) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4610 ; 4611 ; 4611 ; 4611. — A. Arch. M., Liasse X 13 et add. au dernier fol. du nécrologe de Frasnès aux A. A. Tr. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4623, 34 et 4627, 385 ; 4611 ; 4611 ; 4623, 103 et 4628, 49 ; 4611 ; 4622, 168 et 4629, 105 ; 4611 ; 4623, 301 et 4628, 249 ; 4624, 169 (sur cette branche des Noville, voir L. GENICOT, *Le destin d'une famille noble du Namurois : les Noville aux XII^e et XIII^e siècles*, dans *A. S. A. N.*, XLVI, 202-203, Namur, 1952) ; 4629, 140.

(4) Par exemple : A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4627, 785 (1266) ; 4628, 413 (1276) ; 4628, 489 (1276) ; 4611 (1279) ; 4623, 329, et 4627, 96 (1280) ; 4611 (1283) ; 4622, 122, et 4628, 590 (1286) ; 4611 (1287) ; 4624, 145, et 4627, 27 (1390) ; 4629, 111 (1294) ; 4629, 520 et 533 (1299) ; 4629, 137 (1299) ; 4629, 436 (1300). — A. VERKOOREN, *Inventaire...*, II, I, 128 (1267). — P. BONENFANT, *Cartulaire de Saint-Jean...*, 215 et 216 (1276). — Dom Huyghebart nous signale encore que l'abbé Henri présida à Saint-Quentin-en-l'Île en 1299 un Chapitre de l'ordre bénédictin (*Revue bénédictine*, 554, Marsdous, 1892).

(5) On trouve des mentions de scribes notamment dans A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4627, 670 (1285) ; 4622, 55 et 4624, 3 (1307-08). — Sur l'activité littéraire des moines d'Affligem à ce moment, voir B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, I, 727-728 et 738, aux A. A. Tr.

(6) D'après B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, I, 657, aux A. A. Tr., utilisant le *Liber anniversariorum*. — Niederaltaich, Allemagne, prov. de Bavière ; Kremsmünster, Autriche, prov. du Haut-Danube.

(7) J. BROECKAERT, *Cartularium van het begijnhof van Dendermonde*, 9-12, Termonde, 1902. — B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, I, 736, aux A. A. Tr.

(8) A. D'HAENENS, *L'abbaye de Saint-Martin de Tournai de 1290 à 1360*, 89, Louvain, 1961.

(9) E. DE MORRAU, *Histoire de l'Église...*, III, 503.

le 24 juin de cette année (1). Son abbatiat fut bref puisqu'il mourut (2) le 12 novembre 1311. De ses trois années de gouvernement il reste peu de documentation : quelques achats mineurs (3) en juin 1309, un accensement de terre la même année (4) et, toujours en 1309, un différend avec le maître de la *curtis* de Koudeik à Leeftaal (5). Il continua toutefois à pratiquer la politique de constitution de pensions viagères inaugurée par son prédécesseur (6) et l'on peut se demander si ce ne sont pas les abbés Henri et Guillaume Loeff qui ont été, par là, responsables du moins en partie, des difficultés financières de l'abbaye auxquelles il sera fait allusion un an après la mort de celui-ci (7). Loeff, dont la dernière mention (8) date du 6 mai 1311, est également connu pour avoir rédigé un *Liber de modo Ordinis observandi* (9).

JEAN II est cité pour la première fois (10) le 16 juin 1312, mais on peut supposer qu'il fut élu à la fin de l'année 1311. Lui aussi ne devait gouverner l'abbaye que fort peu de temps puisqu'il mourut (11) le 1^{er} février 1313. De ses quatorze ou quinze mois d'abbatiat, il ne reste évidemment que fort peu de documents — notamment des actes relatifs à des différends en 1312 et 1313 sur l'église et les dîmes de Laeken, le domaine de Hamme et la *curtis* de Hulincourt (12) — ce qui est extrêmement regrettable, car on devine mal les causes de la crise financière subite que connut l'abbaye en 1312 : le 28 septembre de cette année, l'évêque de Cambrai, à la suite d'une visite qu'il avait faite à Affligem, interdit que pendant trois ans le monastère reçoive encore quiconque qui fût à sa charge et ce à cause des dettes qui l'écrasaient (13).

THOMAS fût sûrement élu au début de l'année 1313, car on le rencontre mentionné dès le 6 septembre (14). Son abbatiat fut caractérisé par un effondrement de la situation matérielle du monastère, car diverses catastrophes vinrent s'ajouter à un arrêt de l'expansion de l'abbaye qui se constatait déjà sous les deux abbés précédents. Ce furent d'abord des inondations qui ruinèrent les polders de la région d'Assenede et qui mirent l'abbaye dans une situation tellement lamentable — mais il faut sans doute ajouter ici l'effet de la pratique des pensions viagères et celui des dévaluations monétaires — que le 18 avril 1322 l'évêque de Cambrai autorisa les moines, pour se

(1) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4612. — Bien qu'il s'appelle Guillaume Loeff (d'après le document cité ci-dessous, note 9), B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 678, aux A. A. Af., pensait qu'il était issu de la famille des comtes de Clèves et assure qu'il entra comme moine à Affligem vers 1273, où il était cellier en 1290.

(2) Jour et mois dans le nécrologe de Frasnes, f° 147 et *Liber anniversariorum*, aux A. A. Tr. — Le millésime se déduit de ce que lui-même est encore cité le 6 mai 1311 et son successeur dès le 16 juin 1312 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4622, 124 et 4628, 599 ; 4623, 23 et 4628, 111).

(3) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4612, et 4629, 144.

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4612.

(5) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4612.

(6) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4612 (1309 et 1310).

(7) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 291.

(8) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4622, 124 et 4628, 599.

(9) « *Liber de modo Ordinis observandi seu vetus rituale Afflighemense abbatis Willelmi Loeff* », aux A. A. Tr., ms. 18. — Voir aussi O. CAMBIER, *Historia affligemensis*, III, 9 à la B. R., ms. 13550-52 et B. REGAUS, *Afflighemum illustratum*, I, 739, aux A. A. Tr.

(10) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4623, 23 et 4628, 111. — B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 694, aux A. A. Af., le fait entrer à Affligem vers 1281.

(11) Jour et mois dans le nécrologe de Frasnes f° 99 et *Liber anniversariorum*, aux A. A. Tr. — Le millésime s'établit du fait que lui-même est cité le 16 juin 1312 et son successeur le 6 septembre 1313 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4623, 23 et 4628, 111 ; 4629, 119).

(12) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4623, 23 et 4628, 111 ; 4623, 63 et 4628, 305.

(13) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 291.

(14) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 119. — B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 710, aux A. A. Af., le fait entrer à Affligem vers 1290 et le trouve comme cellier en 1298.

procurer des capitaux, à constituer de nouvelles rentes viagères sur les revenus de l'abbaye (1). Ce fut ensuite la guerre entre la Flandre et le Brabant en 1333-1334 qui provoqua l'incendie du monastère, et la fuite des moines à Bruxelles (2). Le reste de la documentation du temps de l'abbé Thomas est plutôt banal : on y relève deux donations médiocres (3) en 1313 et 1318, une mention de la *curtis* de Widenbroek (4) et une série d'accords sur les dîmes de Vreemdijk en 1314, sur celles de Loupoigne en 1317, sur des terres à Vreemdijk et le patronat de Wieze en 1318, sur les dîmes d'Ossele et Merchtem en 1328, sur celles de Capelle-Saint-Ulric en 1329, sur une chapelle à Moorsel (5) en 1333. Il convient cependant d'accorder une attention particulière au fait que l'abbé Thomas avait concédé pour un bail de vingt ans un bien sur le Molenbeek à Asse (6) avant 1329 — c'est là le premier bail de biens dépendant directement d'Affligem car les précédents concernaient des terres appartenant à ses prieurés — et que, pour la première fois, l'abbaye était atteinte par la fiscalité pontificale (7). Thomas qui est encore cité dans quelques documents (8) entre 1313 et 1318 mourut le 8 juin 1334 à Bruxelles où les moines s'étaient réfugiés (9).

JEAN III DU MONT d'Asse, aurait été élu dix-septième abbé dans le refuge de Bruxelles, où les moines se trouvaient toujours (10) en juin 1334. Il est assez difficile de rapporter avec précision les événements importants de son abbatiat, car on ne connaît pas la date exacte de son décès. En effet, les premiers chroniqueurs affligemois de l'époque moderne se bornent à dire qu'il mourut un 22 novembre sans indiquer d'année (11). Ce n'est que Regaus qui proposa 1351 mais en faisant des réserves (12) et, par la suite, on avança tantôt 1352 (13), tantôt 1356 (14). La difficulté

(1) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 303. — Il s'agissait là d'un procédé courant des établissements ecclésiastiques et des villes de l'époque qui, pour combler leurs déficits budgétaires, s'engageaient dans une politique aveugle qui avait pour effet d'augmenter sans cesse le passif que l'on cherchait à éteindre.

(2) Cfr les *Gesta abbatum Trudonensium* (éd. C. DE BORMAN, II, 274) ainsi que les chroniqueurs d'Affligem depuis AMERIUS, *Annales...*, 38, à la B. R. ms. 16.586-16.588 suivi par PHALESIUS, *Chronicon...*, 117, à la B. R., ms. 7037-7042; O. CAMBIER, *Historia...*, 66, à la B. R., ms. 13550-52, et B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, I, 769-770, aux A. A. Tr., et *De Brabantsche Yeesten of Rijmchronijk van Brabant*, édité par J. F. WILLEMS, II, 76-77, Bruxelles, 184,3 qui rapportent que les moines réfugiés à Bruxelles, reçurent un refuge situé au Warmoesbroek.

(3) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4624, 49; 4612.

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4624, 49 (1313).

(5) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4612; 4612; 4612; 4623, 33 et 4629, 661; 4628, 593; 4627, 540; 4628, 667. — Wieze, prov. de Flandre orientale, cant. de Termonde; Capelle-Saint-Ulric, prov. de Brabant, cant. d'Asse.

(6) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4622, 70; 4624, 9; 4625, 253 et 4627, 351.

(7) Mention d'une taxe de 100 fl. en 1328-1335 dans U. BERLIÈRE, *Les collectories pontificales dans les anciens diocèses de Cambrai, Théroouanne et Tournai au XIV^e siècle*, 12, Bruxelles, 1929.

(8) Par exemple : A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 119 (1313); 7796 (1318).

(9) Jour et mois dans le nécrologe de Frasnes, f° 117, aux A. A. Tr. (8 juin — tandis que le *Liber anniversariorum*, aux A. A. Tr., postérieur de près d'un siècle, donne le 6 juin). — Pour le millésime et les circonstances de sa mort voir l'ensemble des chroniqueurs dont l'avis se trouve rapporté dans B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, I, 771, aux A. A. Tr.

(10) Cfr AMERIUS, *Annales...*, 38, à la B. R., ms. 16586-16588; PHALESIUS, *Chronicon...*, 117, à la B. R., ms. 7037-7042. — O. CAMBIER, *Historia...*, 67, à la B. R., ms. 13.550-52 et B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, I, 771, aux A. A. Tr., et *Catalogue des moines*, 729, aux A. A. Af., qui le dit, en outre, né à Asse et entré à Affligem vers 1302. Il est cité avec son patronyme dans un acte ducal pour le prieuré de Basse-Wavre d'avril 1345-1346 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4617). — Sur le refuge de Bruxelles, voir ci-dessus note 2.

(11) Cfr AMERIUS, *Annales...*, 38 v°, à la B. R., ms. 16.586-16.588. — PHALESIUS, *Chronicon...*, 117, à la B. R., ms. 7037-7042. — CAMBIER, *Historia...*, 67, à la B. R., ms. 13.550-52.

(12) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, aux A. A. Tr., I, 780. Il prétendait, en effet, qu'un acte d'août 1351 mentionnait déjà Jean de Woluwe comme abbé mais, en réalité, dans ce document n'apparaît qu'un abbé Jean, sans patronyme (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4612).

(13) D. BERNARD, *Geschiedenis der benedictijnerabdij van Affligem*, 127, Gand, 1890.

(14) U. BERLIÈRE, *Affligem*, dans *D. H. G. E.*, I, 673, Paris, 1912, qui assure avoir établi sa liste d'abbés sur les sources elles-mêmes. Cependant nous n'avons trouvé aucun document qui justifie cette date et il faut remarquer que pour chacun des seize abbés qui précèdent il a donné des indications inexactes.

vient de ce que l'abbé Jean III (du Mont) fut suivi d'un Jean IV (de Woluwe) et que l'un et l'autre sont désignés le plus souvent par leur seul prénom dans les documents. L'unique solution consiste à dire que l'abbé Jean III dut mourir un 19 novembre (1) d'une année entre 1352 et 1360 car son successeur, Jean de Woluwe, est encore cité comme pitancier le 29 décembre 1351 et n'est mentionné comme abbé, avec son patronyme (2), que le 24 juin 1361. C'est en tenant compte de ces termes chronologiques que l'on placera donc ici, sous l'abbatit de Jean III, les faits majeurs de l'histoire d'Affligem entre 1334 et 1360. Les moines d'Affligem ne semblent pas avoir séjourné bien longtemps à Bruxelles (3) et, à peine étaient-ils retournés en leur monastère, qu'ils durent restaurer, que de nouvelles inondations ravageaient les polders de l'abbaye (4). Mais le phénomène le plus important de cet abbatit est la généralisation de l'abandon du faire-valoir direct : on voit être concédées à bail des terres à Asse pour neuf ans en 1335, à Merchtem pour quinze ans en 1336-1337, à Kobbegem et Merchtem pour six et douze ans en 1344, à Merchtem encore pour douze ans en 1356, à Essene et Alost pour vingt-deux et douze ans en 1359, sans compter une dîme à Pede-Sainte-Anne affermée en 1359 pour six ans (5) ; mais là n'est pas le plus significatif : les *curtes* elles-mêmes commencent à être cédées à bail comme c'est le cas pour celle de Herdersem avant 1344, celle de Passavant à Genappe pour douze ans en 1351, celle d'Aardenburg en bail viager en 1358, celle de Kleigate sous Asse pour douze ans (6) en 1359. C'est sûrement de cette époque que date la confection du premier censier que nous ayons conservé : il est malheureusement partiel — il ne relève que des revenus en blé et en argent dans une quinzaine de villages qui se localisent dans le triangle Termonde-Audenarde-Ninove — mais il confirme bien que l'abbaye est en train de procéder à la conversion de son système d'exploitation du sol, car on y mentionne un moulin à Lombeek cédé à bail pour trente ans depuis 1339, des terres à Aaigem et dans la région qui ont été affermées l'une pour neuf ans et l'autre pour dix en 1344, une troisième pour douze ans (7) depuis 1346. Cette révolution économique s'accompagne d'un arrêt de l'accroissement du domaine : tout ce que l'on peut relever à cet égard est bien mince : en 1336, la donation de droits laïcs sur l'église paroissiale de Schille ; en 1349, la cession, à titre allodial, à l'abbaye de toutes les terres qu'elle tenait en fief du seigneur de Termonde (8). Mais ce n'est pas seulement une abbaye en pleine transformation interne que Jean III

(1) Obituaire de Frasnès, fo 147 v^o aux A. A. Tr. (mention contemporaine de l'abbé Jean du Mont). — Pour sa part le *Liber anniversariorum* (du XV^e siècle), aux A. A. Tr., indique le 22 novembre, ce qui est la source des auteurs indiqués ci-dessus 42, notes 11-14.

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4628, 410 (1351) ; 4612 (1361).

(3) *Brabantsche Yeeften of Rijnskronijk van Brabant*, édition J. F. WILLEMS et J. H. BORMAN, II, 76-77, Bruxelles, 1843, où l'on dit que les moines, après les événements qui avaient provoqué leur séjour à Bruxelles, ne voulurent point rester dans leur refuge du Warmoesbroek.

(4) Selon B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, I, 771, aux A. A. Tr. — Il convient toutefois d'ajouter que l'on ne trouve aucune trace de cette inondation dans les documents affligemois de l'époque. Ici et ailleurs, à d'autres occasions, Regaus est porté à croire que chaque fois qu'il rencontre, chez des auteurs anciens, la mention d'une inondation le long du Hont, entre Cadzand et Anvers, il doit en déduire que les polders de l'abbaye en furent affectés. — Cadzand, Pays-Bas, prov. de Zélande.

(5) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4612 ; 4628, 611 ; 4627, 670 ; 4628, 620, 624 ; 4626, 457 et 4627, 704 ; 4612 ; 4629, 535.

(6) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4628, 270-272 et 4626, 41 (on voit en 1344 l'occupant de la ferme de Herdersem, qui avait succédé à son père, être démis de ses fonctions à cause de sa mauvaise administration) ; 4612 ; 4627, 39 ; 4612. Il semble bien cependant que, à la même époque, la *curtis* de Koudeik à Leefdaal continue à être exploitée en faire-valoir direct d'après des actes de 1347 (*ibid.*, 4612).

(7) Censier sur rouleau de parchemin conservé sans cote aux A. A. Tr. — Audenarde, prov. de Flandre orientale, cant. d'Audenarde ; Ninove, prov. de Flandre orientale, cant. de Ninove ; Lombeek-Sainte-Catherine, prov. de Brabant, cant. d'Asse ; Anigem, prov. de Flandre orientale, cant. d'Herzele.

(8) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4623, 35 ; 4622, 149 et 4627, 690.

devait laisser à son successeur : c'est également une institution appauvrie par la guerre entre le Brabant et la Flandre de 1356-1357, ainsi que par la fiscalité princière autant que pontificale. D'une part, en effet, Affligem, qui avait été fortifiée par les Brabançons et qui était occupée par une garnison ducale, vit se dérouler une bataille à ses portes en juin 1356 puis, après les négociations avortées de juillet suivant, elle verra ses domaines séquestrés pour un temps par Louis de Maele, dont les troupes occupent le monastère, lequel sera transformé en forteresse flamande, pour finalement être rendu aux moines après avoir été demantelé (1) en juin 1357. A la même époque, le poids des aides ducales commence à peser sur les finances de l'abbaye : elle est taxée en 1356 à près de quatre mille deux cents écus, ce qui représente la contribution de loin la plus lourde de toutes les abbayes brabançonnnes (2). Par ailleurs, un peu plus tard, Affligem devra affronter les exigences de la Chambre apostolique et elle n'arrivera à s'en défaire qu'à cause de l'état momentanément difficile de ses finances (3). Dans ce même ordre d'idées, il faut encore signaler qu'en 1357 elle aura à faire face aux prétentions de l'empereur Charles IV qui entend conférer des prébendes à charge du monastère (4).

JEAN IV DE WOLUWE, cité comme pitancier le 29 décembre 1351, fut donc élu dix-huitième abbé à la fin de l'une des années qui se situent entre 1352 et 1360, comme on l'a vu plus haut (5). C'est d'une abbaye mal en point qu'il avait héritée, car on le voit, en février 1361, négocier avec la ville de Bruxelles l'acquisition de biens pour y construire un cloître et en obtenir divers privilèges et exemptions : il est donc manifeste qu'à ce moment les moines comptaient abandonner leur monastère à cause des grandes destructions que leur domaine avait subies (6). Pour le reste, les documents nous éclairent fort peu sur l'abbatit de Jean IV : on le voit en 1361 céder à bail des terres dépendantes du prieuré de Basse-Wavre, tandis qu'en 1369 ce sera le sort de terres d'Affligem à Berchem (7) ; on retrouve encore l'abbé dans deux actes qui concernent le prieuré de Basse-Wavre (8) en 1362 et 1365 ; on voit également l'abbaye acquérir quelques rares biens, comme en 1366 à Moorsel, où elle dut d'ailleurs les prendre à charge d'un cens (9) ; on trouve enfin les moines engagés dans des contestations à propos de limites de biens devant la cour féodale d'Alost (10). Cet abbatiat malheureux devait prendre fin, sans doute en

(1) Les sources contemporaines des événements sont : les *Brabantsche Yccsten...*, éd. J. F. WILLEMS et J. H. BORMAN, II, 77 et une série d'actes ducaux brabançons de 1356 et 1357 analysés dans A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes de Brabant...*, 1^{re} partie, II, 304, 325, 346, 367, 386, 456, 480 et II^e partie, II, 113. — Voir, en général, H. LAURENT-F. QUICKEN, *La guerre de la succession de Brabant (1360-1367)*, dans *Revue du Nord*, XIII, 81-121, Lille, 1927. — A l'occasion de ces événements, tous les chroniqueurs affligemois de l'époque moderne parlent d'un incendie du monastère et de l'installation des moines dans leur refuge de Bruxelles pendant près de quinze ans, car ils n'auraient regagné Affligem que vers 1370. Il paraît difficile d'admettre cette version des faits que les documents contemporains ne permettent pas de soutenir.

(2) Voir A. VAN NECK, *Aides générales accordées aux ducs de Brabant (1366-1430)*, Bruxelles, 1961 (Mémoire de licence à l'U. L. B., inédit). Dans les tableaux des aides qui se trouvent dans cet ouvrage, on voit que l'abbaye d'Affligem fut régulièrement placée en tête des monastères brabançons de 1356 à 1423 (sauf en 1420). — On trouvera aux A. Arch. M., carton X, des quittances pour les sommes versées par Affligem à partir de 1358.

(3) Voir des actes du 21 juin 1359 du collecteur de la Chambre apostolique qui, d'une part, acquitte l'abbaye pour un versement de cinquante livres et, d'autre part, accorde un délai à l'abbé pour le paiement des subsides en retard (A. Arch. M., carton X et A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 309).

(4) Cfr A. VERKOOREN, *Inventaire Chartes de Brabant...*, II^e partie, II, 121.

(5) Dans sa biographie, par B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 750, aux A. A. Af., on le fait naître d'une famille noble (ce qu'il est difficile de soutenir ou d'infirmier) et entrer à Affligem vers 1323.

(6) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4627, 542 (éd. dans D. BERNARD, *Geschiedenis van Affligem*, 130, Gand, 1890).

(7) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4612 et A. Arch. M., carton X.

(8) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4618.

(9) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4627, 557.

(10) Actes des 16 juin 1365 et 10 janvier 1366 dans A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4612.

novembre 1369, par la démission de Jean IV, qui devait d'ailleurs mourir quelques jours plus tard, le 29 décembre (1).

AMAURY TAYE fut nommé abbé le 3 décembre 1369 par le pape Urbain V (2) et il est important d'observer qu'il s'agit là de la première nomination d'un abbé d'Affligem par le Saint-Siège qui nous soit connue. Le même pontife lui accorda, le 24 décembre suivant, d'être exempté du service dû au Saint-Siège (3). Il devait gouverner Affligem pendant près de trente ans car il mourut (4) le 16 juillet 1398. Une de ses premières préoccupations fut de restaurer la situation matérielle de l'abbaye, car on le voit, dès le 6 septembre 1370, obtenir un octroi ducal pour aliéner les fermes de l'abbaye à Koudeik sous Leefdaal et à Court-les-Moines sous Genappe pour pouvoir remettre en état le reste du patrimoine du monastère (5) et s'attacher ensuite à acquérir des droits seigneuriaux et domaniaux à Meldert (6) et à se faire confirmer l'exemption générale de tonlieu en Brabant (7). Au point de vue domanial, on rencontre également l'abbé Amaury concédant des terres à bail notamment à Ransener, Pede-Sainte-Anne, Woubrechtgem et Merchtem (8) de 1369 à 1393, acquérant des droits seigneuriaux qui pesaient sur les biens de l'abbaye à Vertrijk (9) en 1376, concluant des échanges de biens à Leefdaal et Vertrijk (10) en 1378 et 1379, achetant aussi quelques terres à Mollem, Asse, Waarbeke, Grimbergen, Merchtem et Ossel en 1376 et des bois à Asse (11) en 1379. En ce qui concerne les rapports d'Affligem avec le Saint-Siège, on notera que le 1^{er} mai 1374 l'abbé Amaury reçut du pape Grégoire XI le droit à la mitre, à l'anneau et aux insignes pontificaux (12) — à la suite de quoi l'abbaye aurait à supporter la charge d'un cens annuel à la Chambre apostolique (13) — et que l'on a conservé un document relatif

(1) Son abdication est attestée dans l'acte de nomination de son successeur du 3 décembre 1369 (dans C. TISON, *Lettres d'Urbain V*, II, 283, Bruxelles, 1932). D'autre part, un acte de septembre 1370 parle de feu l'abbé Jean (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4612) et, dès lors, son obit inscrit au 29 décembre (*Liber anniversarium*, aux A. A. Tr.) doit se rapporter à l'année 1369. Il faut donc mettre un terme à la tradition représentée par les chroniqueurs d'Affligem qui le fait mourir comme simple moine, huit ans après sa démission, le 29 décembre 1377 (voir cette tradition, en cours depuis Amerius, résumée dans B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, I, 794, aux A. A. Tr.).

(2) Voir C. TISON, *Lettres d'Urbain V*, II, 283. — B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 774, aux A. A. Af., le dit fils d'Amaury Taye et de Marguerite de Woluwe et, par là, neveu de son prédécesseur. En tout cas, il devait être membre de la famille bourgeoise de Bruxelles des « Taye » mais il est difficile de lui assigner une place dans le tableau généalogique de ce lignage.

(3) U. BERLIÈRE, *Inventaire des Libri obligationum et solutionum des Archives Vaticanes*, 83, Rome, 1904. La raison de cette exemption était que la Chambre apostolique n'avait pu trouver trace d'une semblable obligation dans le cas d'Affligem.

(4) Jour et mois dans le necrologe de Frasnès, f° 126 v° et *Liber anniversarium*, aux A. A. Tr. Le millésime se déduit de ce que la dernière mention de l'abbé Taye date du 7 avril 1398 et la première mention de son successeur du 19 janvier 1399 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4623, 150 et 4618). — Des chroniqueurs d'Affligem, seul O. CAMBIER, *Historia...*, 73, à la B. R., ms. 13.550-52, donne l'année exacte; les autres proposent erronément 1397.

(5) Acte ducal du 6 septembre 1370 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4612, éd. BERNARD, *Afflighem...*, 136) et lettre de l'abbé du 9 septembre dans A. VERKOOREN, *Chartes de Brabant...*, 1^{re} part., IV, 412.

(6) Acte du 4 juin 1370 dans A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4622, 77; 4626, 89; 4628, 503.

(7) Acte du 25 novembre 1374, A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4622, 19; 4629, 421.

(8) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4624, 301 et 4627, 71 (1369); 4612 (1372); 4629, 447 (1372); 4628, 7 (1375); 4612 (1376); 4628, 614 (1393). — Ransener, dépendance de Woubrechtgem, prov. de Flandre orientale, cant. d'Herzele.

(9) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4622, 258. — Vertrijk, prov. de Brabant, cant. de Tirlemont.

(10) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4612 (1378); 4622, 260-261 et 4625, 221-222 ainsi que 4627, 336 (1379).

(11) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4625, 9; 4627, 283 et 4628, 653 (1376); 4625, 17 et 4627, 286 (1379). — Waarbeke prov. de Flandre orientale, cant. de Grammont.

(12) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4623, 134 v° et 4629, 190.

(13) Voir U. BERLIÈRE, *Libri obligationum...*, VI (1^{er} septembre 1375).

à la visite *ad limina* que l'abbé effectua (1) en 1375. Amaury, qui apparaît encore dans divers actes d'intérêt secondaire (2) entre 1370 et 1390, fut amené, le 21 février 1378, à sceller, au premier rang des prélats du duché, un accord conclu entre les monastères brabançons et le duc Wenceslas au sujet du paiement de la rançon de celui-ci après la bataille de Bäsweiler (3). Mais le grand événement des dernières années de l'abbatiat d'Amaury Teye est représenté par les troubles suscités au monastère par le Grand Schisme de 1378 : l'abbé s'était déclaré urbaniste ; mais un groupe de moines du parti clémentiste, soutenus par l'évêque de Cambrai et le duc de Brabant, réussirent à faire expulser et excommunier leur supérieur, qui chercha refuge hors du diocèse en 1381, pendant que les rebelles, dirigés par Henri de Saint-Géry comme administrateur et Jordan de Gorinchem comme prieur, paraissaient dilapider les finances de l'abbaye en constituant des pensions pour quinze mille florins, Amaury reçut le soutien d'Urbain VI et de l'évêque de Liège et finalement la paix revint à Affligem en 1383, lorsque Amaury retrouva sa dignité abbatiale, mais il avait dû accepter d'être flanqué d'un coadjuteur, qui n'était autre que le chef des rebelles clémentistes, Henri de Saint-Géry, lequel allait d'ailleurs lui succéder quinze ans plus tard (4). Ces dissensions internes n'avaient évidemment rien fait pour soulager l'état matériel de l'abbaye que l'abbé Amaury tentait de restaurer depuis 1369 : on peut en mesurer les conséquences par des documents comme une charte du 24 juin 1391 où l'on voit l'abbé et son coadjuteur procéder à une constitution de rente sur les biens de l'abbaye à cause des lourdes charges que celle-ci doit supporter (5), comme des actes de 1392 et 1395 par lesquels la duchesse de Brabant est contrainte de renoncer aux arrérages d'aides que l'abbaye n'avait pu liquider (6), comme un acte de 1393 par lequel la Chambre apostolique devait exempter le monastère des dettes qu'il avait envers elle (7). Les derniers mois de l'abbatiat d'Amaury furent encore marqués par diverses donations sans grande importance (8), le règlement de conflits à propos des dîmes de Zellik ou des cens de Court-les-Moines (9) et des difficultés provoquées par un moine de Saint-Laurent de Liège, nommé Rasse, qui prétendait obtenir au détriment d'Affligem la collation d'un bénéfice sur le prieuré de Basse-Wavre (10).

HENRI III DE SAINT-GÉRY, qui avait d'abord été prieur de Frasnes (11) vers 1365, était devenu, comme on l'a vu plus haut, administrateur d'Affligem pendant le conflit qui avait opposé

(1) A. Arch. M., carton X.

(2) C. PIOT, *Inventaire des chartes des comtes de Namur*, 301, Bruxelles, 1890 (8 août 1370). — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4612 (septembre 1370) ; 4623, 117 (17 août 1371) ; 4629, 189 (29 juin 1371) ; 4628, 597 (1373) ; 4623, 76 (24 juin 1390). — A. Arch. M., carton X (1390).

(3) B. REGAUS, *Hafflîghemum illustratum*, I, 811-817, aux A. A. Tr.

(4) Tous ces événements sont rapportés dans des actes d'Urbain VI du 8 mars 1381 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 228), de l'évêque de Cambrai du 17 mai 1382 (*ibid.*, n° 4629, 308) et du Chapitre de Saint-Lambert de Liège du 24 novembre 1382 (*ibid.*, n° 4629, 240).

(5) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4612.

(6) Sur les aides de 1390 et 1394, voir A. VAN NECK, *Aides de Brabant...*, Mémoire de licence à l'U. L. B., inédit (tableau). — Les quittances et acquits sont aux A. Arch. M., carton X.

(7) Cfr U. BERLIÈRE, *Les collectories pontificales dans les anciens diocèses de Cambrai, Thérouanne et Tournai au XIV^e siècle*, 525, Bruxelles, 1929.

(8) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4627, 538 (4 juin 1390 : donation d'une maison avec bien fonds à la porte de la Warmoespoort à Bruxelles) ; 4612 (19 décembre et 29 décembre 1392 : un journal de marais et des droits sur le moulin du monastère à Overheembeek).

(9) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4612 (28 octobre 1391) et 4629, 683 (9 octobre 1397).

(10) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4618 (5 mai 1396) ; 4623, 143 (20 juillet 1397) ; 4618 (27 février 1398) ; 4618 (9 janvier 1398) ; 4618 (18 mars 1398) ; 4623, 150 (7 avril 1398) ; 4612 (17 mars 1398). — Sur cette affaire, voir R. HANON DE LOUVET-J. MARTIN, *Prieuré de Basse-Wavre*, ici-même.

(11) Voir U. BERLIÈRE, *Monasticon Belge*, I, 301. — On trouve un acte de lui en cette qualité en juin 1372 (A. G. R.,

à l'abbaye moines urbanistes et moines clémentistes (1), entre 1381 et 1383, puis coadjuteur de l'abbé (2) entre 1383 et 1398. Il succéda à ce dernier (3) dans la seconde moitié de l'année 1398 et il devait diriger l'abbaye pendant quinze ans, car il mourut (4) le 8 mai 1413. Les débuts de son gouvernement sont marqués par le poids des difficultés financières qui grevaient le budget de l'abbaye depuis de nombreuses années : en 1404, on voit l'abbé se procurer de l'argent liquide en constituant une pension viagère « à cause des dommages provoqués par les guerres et les charges » (5) puis négocier l'extinction d'arrérages d'impositions dues au duc pour trois ans (6) ; mais il devra néanmoins faire face à ses obligations envers le prince et s'acquitter en 1410 et 1412 de la quote-part aux aides qui incombait au monastère (7). Cependant, à la même époque, l'abbé Henri réussira à acquérir des biens à Hamme pour deux cents livres (8), s'occupera de l'entretien des terres du monastère dans les polders d'Assenede (9) et terminera des contestations qui s'étaient produites sur la collation de l'église d'Asse et sur les revenus de la chapelle de Mollem ainsi que sur des dîmes dans les polders (10). Henri de Saint-Géry, qui avait un fils bâtard nommé Jean, lequel apparaît à plusieurs reprises dans les chartes d'Affligem (11), est également mentionné dans d'autres documents (12) d'entre 1399 et 1412. Mais ce qui caractérise le plus le temps de son abbatiat, c'est que nous en avons conservé toute une documentation d'ordre domanial qui n'a jamais été exploitée et qu'il faut ici se borner à énumérer : un relevé de cens dans une dizaine de villages autour d'Affligem même et datant du début du XV^e siècle ; un censier des biens affectés à la librairie de l'année 1404 ; un livre des cens du cellerier de 1410-1411 ; une liste des biens inféodés par l'abbaye dans quelque vingt-cinq villages — qui doivent correspondre à la majeure partie des domaines du monastère dans la région d'Alost, d'Asse, de Bruxelles et de Genappe — entre 1398 et 1413, liste qui sera d'ailleurs continuée par la suite (13).

JEAN V'T SERJACOBS dit VAN DER ALPHENE, qui était fils d'un bourgeois de Bru-

Arch. Eccl. Brab., n° 4612). — B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 794, aux A. A. Af., le dit issu de la famille patricienne bruxelloise des Saint-Géry, mais il est également possible que son patronyme lui vienne du village de Sint-Goriks-Oudenhove (prov. de Flandre orientale, cant. de Zottegem).

(1) On a conservé des actes où il apparaît seul à la tête de l'abbaye : A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4629, 308 (17 mai 1382) ; 4613 (26 mai 1382) ; 4629, 240 (24 novembre 1382).

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4612 (24 juin et 28 octobre 1391) ; 4618 (5 mai 1396) ; 4623, 143 (20 juillet 1397) ; 4623, 147 (19 décembre 1397) ; 4618 (9 janvier et 27 février 1398) ; 4618 et 4623, 150 (18 mars et 7 avril 1398) ; A. Arch. M., carton X (21 mars 1391, 1391, 16 février 1396).

(3) Son prédécesseur était mort le 16 juillet 1398, comme on l'a vu plus haut, et lui-même est cité pour la première fois comme abbé le 19 janvier 1399 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4618).

(4) Jour et mois dans obituaire de Frasnes, f° 115, aux A. A. Tr. (le *Liber anniversariorum*, aux A. A. Tr., donne le 9 mai). — L'année se déduit du fait que lui-même est encore cité en janvier 1413 et son successeur dès le 7 octobre de cette année (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4650 et 4629, 205).

(5) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4613 (4 mars 1404).

(6) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4623, 293 et 4627, 70 (13 novembre 1404).

(7) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 501 (3 juin 1412) ; 503 (22 août 1410).

(8) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4622, 285 et 4628, 128 (9 juillet 1412).

(9) Acte relatif à la construction d'une écluse à Vreemdiijk en 1412, A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4613.

(10) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4623, 35 et 4625, 25 ainsi que 4627, 290 et 4628, 646 (29 mars et 11 juin 1404) ; 4624, 227 (25 juillet 1411).

(11) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4627 ; 411 et 412 (24 août 1402, 5 octobre 1402, 22 août 1411).

(12) Par exemple, A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4618 (19 janvier 1399) ; 4622, 133 et 4628, 609 (26 mai 1400) ; 4613 (mai 1400) ; 4628, 634 et 4622, 134 (2 novembre 1400) ; 4613 (4 mars 1409). — A. VERKOOREN, *Chartes de Brabant*..., I^{re} part., I, 45 et V, 10 (13 septembre 1412).

(13) Respectivement : A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4679 ; A. A. Tr., *Acta A* ; A. A. Tr., *ibid.*, n° 30, 11-121 ; A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4650.

xelles (1) et qui, cité comme moine dès 1388 puis comme cellerier dès 1390 (2) et en même temps prieur de Basse-Wavre (3) dès 1406, avant de redevenir uniquement cellerier (4), fut certainement élu comme vingt et unième abbé d'Affligem à la fin de mai 1413, au lendemain de la mort de son prédécesseur (5), pour être nommé le 7 octobre suivant (6) par le pape Jean XXIII. Les finances de l'abbaye continuaient d'être mal en point, car on voit l'abbé Jean V s'engager le 14 octobre de la même année à payer à la Chambre apostolique un service commun de quatre mille florins dont il ne versera que deux cent onze (7), ce qui lui procurera quelques difficultés avec la dite Chambre au cours de l'année 1415 laquelle verra les revenus de l'abbaye être estimés à deux mille sept cents florins d'or (8). La situation matérielle des moines devait d'ailleurs être grave puisque les années 1413 et 1414 les virent procéder à des aliénations, comme celle de la dîme d'Eeckhout, ou à des ventes, comme celle de polders à Moerbeke (9), opérations qui leur permettaient d'acheter de petits biens qui arrondissaient leur patrimoine à Leefdaal et Terafene (10) de 1416 à 1421. Jean V paraît avoir accordé toute son attention à l'entretien des biens du monastère, car nous le voyons en 1413 obtenir du duc de pouvoir prendre de l'eau au ruisseau ducal pour dégager le moulin de l'abbaye à Braine-l'Alleud qui était ensablé (11) et, en 1417-1418, faire rédiger un nouveau livre des cens du cellerier (12). Mais tout cela était insuffisant pour freiner la lente décadence matérielle de l'abbaye : il fallut prendre des dispositions plus sévères. C'est ainsi que le 1^{er} mars 1424, l'abbé et seize religieux s'engagèrent à ne plus aliéner de biens ni à constituer des rentes viagères à charge du domaine (13) et que, le 11 août suivant, les moines étaient contraints de procéder à la division des biens du monastère. Cette mesure était rendue nécessaire par les effets des inondations qui avaient ravagé les polders, des guerres, de la « malice des temps » et de la charge des pensions viagères qui écrasaient le budget de l'abbaye (14). Elle avait pour but d'empêcher l'abbé de gérer à lui seul et sans contrôle l'ensemble du patrimoine de l'abbaye et elle eut pour conséquence la constitution de trois menses : celle de l'abbé comprendrait six *curtes* — celles de Terheiden à Asse, Terborch à Essene, Overjette, Zellik, Hamme et Schille — des terres et dîmes dans une quinzaine de villages — Ossel, Hamme, Meerbeek, Oorde-

(1) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4627, 186 (9 février 1431) et 220 (13 décembre 1390).

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4627, 547 et 221. — On connaît en outre une dizaine de mentions comme cellerier entre 1390 et 1406 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4627, 300, 216, 171, 563, 564, 568 ; 4629, 559 et 4618).

(3) Trois mentions comme prieur et cellerier se trouvent dans A. Arch. M., carton X et liasse X 15 (1406, 3 juin 1410, 12 octobre 1410) et il est cité comme simple cellerier entre 1406 et 1411 dans A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4622, 284 et 4629, 581 (9 juillet 1407) ; 4623, 78 et 4628, 153 (18 janvier 1408) ; 4627, 655 (7 mai 1408) ; 4625, 461 et 4627, 311, ainsi que 4628, 233 (8 juillet 1408) ; 4625, 205 et 4627, 331 (15 mars 1409) ; 4624, 197 et 4627, 42 (21 juin 1409).

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4628, 5 (12 août 1411) ; 4622, 85 et 4627, 412 (22 août 1411) ; 4625, 373 (3 décembre 1411) ; 4629, 547-552 (mai-juillet 1412) ; 4629, 557 (30 décembre 1412).

(5) Il était certainement abbé élu avant le 2 juin 1413, date où il est mentionné (U. BERLIÈRE, *Libri obligationum...*, 116).

(6) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 205. — U. BERLIÈRE, *Miscellanea Vaticana*, dans *Bijdragen tot Geschiedenis*, V, 445, Anvers, 1906, indique la date du 2 octobre mais d'après une copie du XVII^e siècle qui peut donc être erronée.

(7) U. BERLIÈRE, *Libri obligationum...*, 116.

(8) U. BERLIÈRE, *Libri obligationum...*, 120 et U. BERLIÈRE, *Diversa Cameralia*, 10 et 181, Rome, 1906. — Sur une taxe imposée par le concile de Constance en 1416, voir U. BERLIÈRE, *Libri obligationum*, 121.

(9) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4625, 285 et 4627, 365 (1413) ; 4613 (1414).

(10) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4622, 248 et 4628, 323 (1416, Leefdaal) ; 4622, 252 et 4628, 326 (1418, Leefdaal) ; 4627, 167 (1421, Terafene).

(11) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4624, 201 et 4627, 43. — Braine-l'Alleud, prov. de Brabant, cant. de Nivelles.

(12) A. A. Tr., n° 30, 4-105.

(13) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 294.

(14) Acte de l'abbé du 11 août 1424 aux A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4613 ; confirmations par l'évêque de Cambrai le 22 août suivant, aux A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4613 et par le pape Martin V le 10 juin 1426, aux A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4629, 213 ; 4623, 157 ; 4630, 371.

gem, Welle, Asse, Kobbegem, Beigem, Laeken, Bever, Overheembeek, Leefdaal, Vossem, Bertem, Tervuren, Tildonk et Rassegem — le domaine du prieuré de Bornem, les polders de Vreemdijk et Bouchout et la moitié des forêts dans un rayon d'une lieue autour de l'abbaye ; la mense conventuelle, dite « du réfectoire », comprendrait des terres et dîmes dans une dizaine de villages — Merchtem, Lippelo, Leerbeek, Oudenaken, Gaasbeek, Lennick, Itterbeek, Pede-Sainte-Anne, Vlezembeek, Schellebelle — et l'autre moitié des bois d'Affligem ; quant à la mense de « la fabrique », elle devait englober trois *curtes* — celles de Belle à Essene, Ossegem et Wambeek — les terres et dîmes dans une douzaine de villages — Malderen, Puurs, Londerzeel, Asse, Eeckhout, Baasrode, Capelle-Saint-Ulric, Essene, Laeken, Buggenhout, Crainhem — le domaine du prieuré de Basse-Wavre — avec la *curtis* de Lauzelle et la dîme de Rosières — celui du prieuré de Frasnes, les biens de Genappe et de Nivelles, les terres de Meldert avec les carrières, le reste des polders, ainsi qu'une série de moulins — ceux de Braine, Asse, Affligem, Belle, Essene et Overheembeek (1). L'abbé Jean V, qui est encore connu par diverses autres mentions dans les chartes de l'abbaye (2) entre 1414 et 1425, joua également un rôle politique important dans les affaires brabançonnaises — ce qui annonçait la place qu'occuperait plus tard l'abbé d'Affligem aux États de Brabant — car il fit partie du Conseil de régence de novembre 1415 à août 1417, resta conseiller pendant tout le règne de Jean IV de septembre 1417 à avril 1420 et fut nommé à la Chambre du Conseil (3) en septembre 1420. La fin de l'abbatiat de Jean V a donné naissance à une erreur qui se colporte depuis le XVI^e siècle — on le fait démissionner à la fin de 1425 et mourir en 1429 — mais il semble bien que, en réalité, il ait dirigé l'abbaye jusqu'à sa mort (4), survenue le 22 janvier 1426.

HENRI IV D'ASSE, qui était fils de Jean II, seigneur d'Asse (5) et qui avait pris ses grades universitaires à Cologne (6), fut nommé par le pape vingt-deuxième abbé d'Affligem (7) le 29 avril 1426. Les Archives Vaticanes conservent de nombreuses pièces relatives au service commun qu'il dut payer à la Chambre apostolique à cette occasion (8). Malgré les dispositions prises en 1424, on voit que le nouvel abbé fut contraint, parce que l'abbaye était écrasée par les dettes,

(1) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4613 (11 août 1424). — Bertem, prov. de Brabant, cant. de Louvain ; Tervuren, prov. de Brabant, cant. de Louvain 2 ; Tildonk, prov. de Brabant, cant. de Haecht.

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4650 (1414-1416) ; 4627, 313 (1^{er} avril 1417), 185 (7 septembre 1417) ; 4623, 383 et 4627, 112 (3 mars 1423) ; 4622, 82 et 4626, 113 ainsi que 4628, 510 (1423) ; 4624, 391 (8 novembre 1424) ; 4613 (3 juin 1425) ; 4628, 450 (12 juin 1425).

(3) Voir A. UYTENBROUCK, *Les origines du Conseil de Brabant : la Chambre du Conseil du duc Jean IV*, dans *R. B. P. H.*, XXXVI, 1158-1161, Bruxelles, 1958. — Voir également les *Brabantsche Yeesten...*, III, 237. — On sait que l'histoire des origines des États de Brabant reste à faire et, dès lors, pour se renseigner sur l'activité des abbés d'Affligem au sein de leurs assemblées, il faut toujours utiliser des ouvrages périmés, mais non remplacés, comme les mémoires de S. P. ERNST, et de J. P. ENGELS, intitulés l'un et l'autre, *Vers quels temps les ecclésiastiques commencent-ils à faire partie des États de Brabant ?*, Mémoires de l'Académie..., Bruxelles, 1784.

(4) Le jour et le mois sont indiqués par le *Mortuaire*, ms. 82, f° 12 v°, aux A. A. Tr. qui donne cependant la date erronée de 1429. En réalité, c'est bien 1426 puisque sa dernière mention comme abbé date du 12 juin 1425 et la première mention de son successeur du 29 avril 1426 ; lui-même est dit défunt le 10 juin suivant (respectivement A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4628, 450 ; U. BERLIÈRE, *Miscellanea vaticana*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, V, 447, Anvers, 1906 ; *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4623, 157 ; 4629, 213 ; 4630, 37).

(5) En effet, un acte du 8 janvier 1457 le dit frère de Jean III, seigneur d'Asse (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4628, 520).

(6) *Revue bénédictine*, XL, 97, Maredsous, 1930.

(7) U. BERLIÈRE, *Miscellanea Vaticana*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, V, 447, Anvers, 1906.

(8) Le service était évalué à neuf cents florins et l'on a conservé des quittances des paiements partiels auxquels il donna lieu (U. BERLIÈRE, *Libri obligationum...*, 157-158 (1426-et 1428) et H. DURRILLE, *Les Bénéficiaires des diocèses d'Arras, Cambrai, Thérouanne, Tournai, pendant le pontificat de Martin V et d'Eugène IV*, dans *A. H. E. B.*, XXXI, Louvain, 1905).

les rentes et les tailles ou impôts, d'aliéner de nouveaux biens et de constituer de nouvelles pensions viagères : il en reçut l'autorisation formelle de la part du pape Martin V en 1428, puis du légat pontifical et de l'évêque de Cambrai (1) en 1431. La preuve de ce que les finances d'Affligem étaient bien en mauvais état se trouve, d'une part, dans le fait que, en 1434, le monastère obtint une réduction de la taxe imposée par le concile de Bâle (2) et, d'autre part, dans le fait que, au tableau des aides ducales de Brabant de 1436, la quote-part de l'abbaye est réduite à quelque trois cents florins, ce qui plaçait Affligem au quatrième rang des abbayes brabançonnnes, alors qu'elle avait toujours été jusque-là en tête des établissements ecclésiastiques du duché (3). Il faut d'ailleurs dire que, si le budget de l'abbaye était dans une situation aussi critique, c'était en partie parce que les moines n'arrivaient pas toujours à recouvrer leurs créances ou à se faire payer les revenus auxquels ils avaient droit : on a conservé plus d'un document qui mentionne des dettes envers l'abbaye ; le total connu en atteint deux cents livres (4) et l'on voit les moines forcés de se porter en justice pour récupérer des arrérages de cens ou de rentes, comme ce fut le cas à Overjette en 1441 ou à Hofstade (5) en 1455. Il faut ajouter que les procès nombreux dans lesquels l'abbaye était engagée pour la conservation de ses droits entraînaient d'importants frais de justice en même temps que des pertes de revenus et, de ce point de vue, on voit les moines obligés de défendre leurs bois et leurs fiefs d'Alost, leurs terres de Teralfene, leurs droits à Overheembeek ou les biens du prieuré de Basse-Wavre (6) entre 1429 et 1451, sans compter qu'ils durent lutter contre les prétentions de personnages qui avaient reçu des lettres de provision pontificales et voulaient s'emparer en 1444 du prieuré de Frasnes et en 1454 de celui de Basse-Wavre (7). Le reste de la documentation du temps de l'abbé Henri d'Asse concerne surtout la gestion du domaine : on fit rédiger en 1434 un nouveau censier de l'aumônerie (8) ; on continue à affermer des terres et surtout des dîmes à Ossel, Merchtem, Berchem, Leefdaal et Puurs (9) entre 1438 et 1451 ; on acquiert quelques biens comme une maison dans la rue des Chevaliers à Bruxelles, en 1442, ou une petite ferme à Crainhem (10) en 1449 ; on prend à cens un ruisseau à Overheembeek pour l'usage du moulin et du vivier de l'abbaye en 1435 ou l'on accense une maison dans la rue d'Assaut à Bruxelles (11) en 1450. Les textes rapportent encore que l'abbé Henri fit faire par ses procureurs diverses visites *ad limina* (12) et fournissent d'autres mentions sans grand intérêt de ce supérieur d'Affligem (13), qui, après un abbatiat de plus de trente ans,

(1) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4629, 300 (7 janvier 1428) ; 4629, 302 (9 novembre 1431) ; 4629, 297 (29 novembre 1431).

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4624, 205 et 4627, 44.

(3) J. CUVELIER, *Les dénombrements de foyers en Brabant*, 32, Bruxelles, 1912.

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4624, 213 et 4627, 46 (4 avril 1440-1441) ; 4627, 539 (21 novembre 1442 et 24 mars 1443) ; 4628, 160 (3 mars 1444) ; 4627, 49 (1447).

(5) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4624, 237 ; 4623, 371 et 4627, 108.

(6) Respectivement A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4623, 387 et 4627, 113 (1429, Alost) ; 4627, 186 (1431, Teralfene) ; 4613 (1434, Alost) ; 4613 (1434, Overheembeek) ; 4613 (1435, Alost) ; 4624, 391 (1449, Alost) ; 4619 (1451, Basse-Wavre).

(7) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4620 (17 février 1444, sur une tentative du confesseur du duc de Bourgogne de recevoir le prieuré de Frasnes, suivie le 25 février d'une confirmation par ce duc de la possession par Affligem de ses prieurés de Frasnes et Basse-Wavre, voir A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4614 ; 4623, 161 (25 février 1454).

(8) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4678.

(9) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4628, 604 (1444, Merchtem) ; 4627, 449 (1444, Berchem) ; 4628, 319 (1448, Leefdaal) ; 4628, 623 (Merchtem, 1451) ; 4629, 435 (1451, Puurs). — A. A. Tr., n° 47, 369 (1438, Ossel).

(10) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4627, 528 (1442 : maison dans la rue des Chevaliers, près de la petite rue que l'on appelle « 't streecken van Afflighem ») ; 4627, 653.

(11) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4628, 203 (1435) ; 4627, 528 (1450).

(12) U. BERLIÈRE, *Diversa Cameralia*, 57, 68, 79, 115 (actes du 1^{er} février 1428 au 5 octobre 1453).

(13) Entre le 4 mars 1435 et le 8 janvier 1457 dans A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4626, 81 et 4628, 329 ; 4619 ; 4627, 420 ; 4627, 483 ; 4628, 520 et 4626, 157. — A. A. Tr., *Acta D.*

démissionna (1) le 9 janvier 1457 et, muni d'une pension viagère de quatre cents couronnes, se retira à Meldert, où il mourut (2) le 28 décembre 1474.

GOSSUIN HERDINCX fut nommé vingt-troisième abbé le 10 janvier 1457 par le pape Calixte III (3). C'est avec cet abbé que l'on rencontre, pour la première fois, dans les archives qui subsistent aujourd'hui, une documentation comptable importante qui demanderait une exploitation attentive : il s'agit d'abord des comptes dressés par l'abbé lui-même pour l'année 1456-1457 et qui indiquent une recette totale en cens, rentes et baux de près de trois mille six cents livres (4) ; puis des comptes de la pitancerie pour 1483-1484 et ceux de la brasserie pour la fin du XV^e siècle (5), documentation à laquelle il convient d'ajouter un état des biens relevant du cellerier (6) dressé en 1459-1460. La rédaction de cette série de livres de comptes marque bien que l'abbé Herdincx voulait restaurer l'administration des biens du monastère et cette volonté apparaît encore au travers d'autres documents : l'abbé se munit de lettres pontificales ou princières lui permettant de pourchasser les débiteurs de cens ou de rentes (7) ; il réussit aussi à mettre un terme à un certain nombre de différends qui troublaient l'abbaye dans la possession de ses polders, de ses droits paroissiaux à Wieze ou de ses dîmes à Zellik (8) ; il négociera encore avec la ville de Bruxelles l'autorisation de percer un passage dans la vieille enceinte et d'acquérir une partie de celle-ci et de son fossé près de la Warmoespoort pour agrandir le refuge de l'abbaye (9). Le domaine cependant ne s'accroît plus qu'exceptionnellement (10) et l'abbé devra continuer à constituer des aliénations pour se procurer de l'argent liquide (11). Pour le reste, il se borne à gérer le patrimoine foncier du monastère (12) ; mais il ne faudrait point omettre de signaler la place qu'il tint dans les événements politiques de son temps : il remplit plusieurs ambassades pour le compte des États ou de Maximilien d'Autriche auprès du roi de France en 1477 et 1480, fit partie des députés qui conclurent le traité d'Arras de 1482, fut ambassadeur de Maximilien auprès des Flamands révoltés en 1483, figura parmi les négociateurs désignés pour

(1) Lui-même est encore cité le 8 janvier 1457, aux A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4626, 157 et son successeur est nommé, à la suite de sa démission, le 10 janvier (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 178).

(2) Sur sa pension, voir U. BERLIÈRE, *Libri obligationum...*, 186 (4-10 janvier 1457). — Sur le séjour à Meldert et la date de sa mort, voir B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, I, 911, aux A. A. Tr., qui donne le texte de l'épithaphe.

(3) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 178 et 181. — Sur le paiement du service commun voir U. BERLIÈRE, *Libri obligationum...*, 186-187 et U. BERLIÈRE, *Diversa Cameralia*, 122, sur les visites *ad limina*.

(4) A. Arch. M., liasse X 18.

(5) A. Arch. M., liasse X 18.

(6) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4649.

(7) Lettres de Charles le Téméraire du 31 mai 1471 et du pape Alexandre VI du 1^{er} février 1493 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 380 et 164).

(8) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4627, 53 (25 mai 1468, polders) ; 4629, 662 (17 juillet 1472, Wieze) ; 4629, 676 (27 août 1487, Zellik).

(9) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4627, 532 (26 mai 1484) et 529 (27 août 1488).

(10) Par exemple, le 15 mai 1482, donation de quelques terres censales à Hamme et Wemmel, A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 590.

(11) Cfr un octroi pontifical du 3 septembre 1490, A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 203.

(12) On trouvera une série d'actes d'administration (surtout des afferriages) où l'abbé est mentionné dans A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4614 (septembre 1476 et 26 avril 1479) ; 4614 (9 mars 1481) ; 4619 (6 mai 1484) ; 4623, 164 (24 août 1485). — A. Arch. M., liasse X 14 (13 mai 1457, 16 novembre 1459, 13 mai 1479) 22 mai 1484). — A. A. Tr., *Acta* (4 février 1493), ainsi qu'une mention posthume dans un bail du 7 mai 1493). — On voit également l'abbé Herdincx apparaître dans le contrat de mariage de sa nièce, Jeanne de Cottereau, avec le seigneur de Waanrode, le 20 avril 1491 (A. Arch. M., liasse X 14). — Dom Huyghebaert nous signale aussi que cet abbé est mentionné à Saint-Bertin, lors d'une visite des reliques de saint Omer le 5 septembre 1464 (Grand Cartulaire de Saint-Bertin, VII, 473) et, en 1466, lors de la translation du chef de saint Bertin en la même abbaye (H. DE LAPLANE, *Les abbés de Saint-Bertin*, II, 16, Saint-Omer, 1855).

traiter de la libération de l'archiduc (1) en 1488. C'est finalement après un abbatiat long de trente-six ans que l'abbé Gossuin mourut à Bruxelles (2) le 15 avril 1493.

GUILLAUME IV MACHIELS, qui était prieur de Frasnès (3), fut nommé vingt-quatrième abbé d'Affligem par le pape Alexandre VI (4) le 17 juin 1493 à la faveur d'une circonstance heureuse pour lui : à la mort de l'abbé Herdincx, les moines avaient élu comme supérieur, par une sorte de subterfuge, le prieur de Basse-Wavre, Gislebert de Marselaar, mais ce dernier avait refusé la dignité abbatiale (5). On ne sait trop comment le rétablissement des finances de l'abbaye avait pu s'opérer ; mais il est évident que, dès les premières années de l'abbatiat de Machiels, la situation matérielle des moines s'est améliorée. Sans doute l'abbé obtient-il encore le 25 octobre 1493 l'autorisation pontificale de vendre des biens jusqu'à cent livres par an (6). Mais, il semble qu'il s'agisse là plus d'une précaution que d'une intention effective. En effet, les indices favorables abondent. On trouve d'abord, le 6 août 1509, le procès verbal d'une visite de l'abbaye faite par l'évêque de Cambrai, Jacques de Croy qui atteste la bonne tenue du temporel (7). On voit ensuite que le monastère s'acquitte sans rechigner du paiement de ses impôts à la Chambre apostolique pour les services (8) ou à la Chambre des Comptes archiducal pour l'amortissement de ses acquêts dans la région d'Assenede aussi bien qu'en Brabant, Flandre et Namur (9) — à ce point de vue, il faut d'ailleurs signaler qu'en 1512 l'abbé Machiels obtiendra du pape Jules II et de Maximilien I^{er} l'exemption vis-à-vis de l'évêché de Cambrai, ce qui avait des effets aussi bien du point de vue financier que spirituel (10). On voit, surtout que, de 1494 à 1518, l'abbaye a procédé régulièrement à une série d'achats : sans doute ceux-ci sont-ils souvent de faible importance ; mais il n'empêche que le budget du monastère était en état de les supporter. C'est ainsi que l'on voit l'abbé acquérir successivement un refuge à Alost (11) en 1505, cinq maisons à Ni-

(1) Voir, successivement, B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, I, 942, aux A. A. Tr. ; C. WYFFELS, *Inventaris van de oorkonden der graven van Vlaanderen*, 201, Gand, 1958 ; J. LAENEN, *Les archives de l'État à Vienne au point de vue de l'histoire de Belgique*, 186, Bruxelles, 1924 ; A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 490, Bruxelles, 1855 ; B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum* ; I, 959, aux A. A. Tr. et B. C. R. H., 2^e sér., III, 205, Bruxelles, 1852.

(2) Jour et mois dans le *Mortuaire*, f^o 59 v^o, aux A. A. Tr. — Le millésime s'établit du fait qu'il est encore cité le 4 février (voir ci-dessus 51, note 12) et que son successeur est mentionné dès le 17 juin 1493 (voir ci-dessous 52, note 4). — Il apparaît comme abbé défunt en mars 1495 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 4615) et le 2 juin 1511 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^{os} 4628, 511 et 4626, 125).

(3) U. BERLIÈRE, *Monasticon Belge*, I, 302, le cite, sans date, d'après Cambier. — On le trouve mentionné comme tel le 13 juillet 1482 dans A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 4627, 852.

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 4629, 163 et 247. — On l'appelle dans les textes aussi bien Michiels ou Michaelis que Machiels.

(5) D'après AMERIUS, *Annales...*, 60, à la B. R., ms. 16.586-16.588, qui était contemporain et qui fut suivi sur ce point par tous ses successeurs jusqu'à Regaus, Herdincx était mort dans le refuge de Bruxelles et on aurait transporté son corps à Affligem dans le plus grand secret pour procéder immédiatement à une nouvelle élection pour éviter que le pape ne donne l'abbaye à un Ravenstein auquel il l'avait promise (il ne nous a pas été possible d'identifier le membre de la famille de Ravenstein dont il est question dans le récit d'Amerius) et c'est ainsi que l'on aurait élu Gislebert de Marselaar qui refusa cet honneur. On sait également que Machiels fit, par la suite, représenter Marselaar sur un panneau des Sept Douleurs exécuté par le maître « d'Affligem » (voir A. VAN ROY, *Kunstschatten uit oud Affligem*, dans *De Brabantse Folklore*, n^o 155, Bruxelles, 1962).

(6) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 4629, 469.

(7) A. A. Tr., *Acta* I, 33 et A. Arch. M., liasse X 8.

(8) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 4629, 285 (30 janvier 1495).

(9) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^{os} 4624, 269 et 4627, 56 (18 mai 1501, Assenede) ; 4629, 476 (15 avril 1516, Brabant, Flandre, Namur). — Il faut citer également des lettres d'amortissement pour des biens de l'abbaye en avril 1517 aux A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 4627, 239, 242, 244, 250).

(10) Lettres du pape du 30 janvier (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 4629, 207 et A. Arch. M., Liasse X 8). — Acte de Maximilien du 26 septembre dans D. BERNARD, *Affligem...*, 173.

(11) B. REGAUS, *Directorium Affligemense*, 49, aux A. A. Tr.

velles (1) entre 1494 et 1504, des marais à Jette et Ossegem (2) en 1497, une maison à Hekelgem (3) en 1498, des pièces de vignoble à Saint-Gilles et Bruxelles (4) en 1499 et 1507, quelques terres à Villers-Perwin, Oudenaken, Hingene, Elingen, Leefdaal et Asse (5) entre 1504 et 1518 et, en outre, des biens beaucoup plus importants comme la justice haute, moyenne et basse à Asse qui coûta quelque vingt-cinq mille florins (6), la ferme de l'abbaye de La Ramée à La Hulpe (7) en 1507, des biens à Chastre entre 1514 et 1517 — dont un pré pour deux-cent soixante-quinze florins, onze journaux de terre pour cent florins et deux bonniers pour quarante patars (8). Par ailleurs, le 18 mai 1517, l'abbaye avait remis au seigneur de Beveren, pour qu'il fit assécher trois mille mesures de terres dans les polders, vingt-trois mille florins qu'elle s'était procurés par une hypothèque sur sa seigneurie d'Asse (9). Il faut ajouter à cela que l'on a conservé un état des biens acquis aux environs d'Asse par l'abbé Machiels (10) avant 1516, que l'abbaye acheta au moins une rente sur la ville de Bruxelles (11) en 1500, ainsi qu'une maison à Louvain pour que deux moines d'Affligem pussent y résider le temps de leurs études à l'Université de Louvain (12). Quant à ce qui concerne la gestion courante du domaine (13), on voit que les donations ont quasiment disparu (14), que l'abbé se borne à régler des différends — c'est le cas à Meldert en 1504 et 1511, à Alost en 1511 également, à Chastre (15) en 1516 — ou à assurer la conservation des droits de l'abbaye comme à Herdersem (16) en 1512, ainsi qu'à entreprendre des travaux qui paraissent importants (17) ou encore à veiller à la bonne administration du patrimoine en faisant rédiger les comptes des offices monastiques, comme ceux de l'aumônerie (18) en 1517-1518. Au point de vue spirituel, les deux événements importants de cet abbatiat furent d'abord, comme on l'a vu, l'exemption vis-à-vis de l'évêché de Cambrai et, ensuite, la concession d'une sorte

(1) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4615 (2 mars 1494) ; 4629, 14 (22 mars 1495) ; 4615 (26 juin 1499) ; 4629, 17 (17 février 1504) ; 4615 (12 juin 1504) ; 4615 (15 avril 1505).

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 99 et 103 (30 septembre et 1^{er} décembre 1497).

(3) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4625, 477 et 4628, 238.

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4627, 587 et 570.

(5) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4615 (1504, Villers-Perwin) ; 4628, 9 (1513) Oudenaken) ; 4626, 309 (1514, Hingene) ; 4628, 26 (1514, Elingen) ; 4615 (1516, Leefdaal : il s'agit de la ferme de Rasselberg d'une contenance de trente-six bonniers) ; 4625, 209 et 4627, 332 (1518, Asse). — Villers-Perwin, prov. de Hainaut, cant. de Gosselies ; Elingen, prov. de Brabant, cant. d'Hal.

(6) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4643 (1^{er} juin 1505). — Voir également des lettres de maintenue des 12 mars 1509 et 27 février 1511, aux A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4625, 277 et 4627, 362 ; 4625, 229.

(7) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4615 (octobre 1507). — Un achat complémentaire de prés date du 30 octobre 1513 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4615).

(8) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4615 (18 et 19 décembre 1514) ; 4615 (17 juillet 1516, 17 septembre 1516 et 7 mai 1517). — La Hulpe, prov. de Brabant, cant. de Wavre ; Chastre, prov. de Brabant, cant. de Perwez.

(9) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4625, 269 (mention dans un acte d'août 1551).

(10) A. Arch. M., liasse X 1.

(11) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4627, 596.

(12) Cfr AMERIUS, *Annales...*, 63, à la B. R., ms. 16.586-16.588 et U. VAN HAVER, *Het Collège van Affligem te Leuven*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, IV, 113-120, Merchtem, 1914.

(13) Au point de vue démographique et fiscal, il faut voir les indications du dénombrement de 1406 relatives à certains villages dépendant d'Affligem, dans J. CUVELIER, *Les dénombremens des foyers en Brabant*, 134, 135, 139, 165, 179, 181-183, 194, 210, 289, 516.

(14) On ne trouve plus que de petites donations telles que celle d'une terre à Louvain le 20 novembre 1511 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4615).

(15) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4626, 137 et 4628, 515 (Meldert, 1504) ; 4626, 125 et 4628, 511 (Meldert, 1511) ; 4627, 104 (Alost, 1511) ; 4615 (Chastre, 1516-1517).

(16) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4626, 57.

(17) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 982, aux A. A. Tr.

(18) A. Arch. M., liasse X 18.

d'autonomie administrative au prieuré de Frasnes (1) en 1495. Il faut encore mentionner le fait que l'abbé Machiels, qui apparaît dans d'autres documents encore (2) aurait, en 1493, refusé le chapeau de cardinal que lui offrait le pape Alexandre VI (3) et que le meurtre d'un enfant, qu'il commit involontairement, suscita en l'abbaye des troubles provoqués par un parti de moines qui lui était hostile : l'affaire dura (4) de 1510 à 1512 et se termina par le maintien en place de Machiels qui était cependant contraint d'admettre à ses côtés la présence d'un coadjuteur Guillaume de Croy, lequel allait d'ailleurs lui succéder à une date sur laquelle on a discuté. On a longtemps cru, en effet, que Machiels avait abdiqué vers 1516 pour mourir (5) le 4 novembre 1521 mais, en réalité, tout indique qu'il resta bien abbé jusqu'à sa mort (6) survenue le 4 novembre 1518.

GUILLAUME V DE CROY, fils d'Henri de Croy et de Charlotte de Châteaubriand, neveu de Guillaume de Croy, gouverneur de Charles-Quint, dut manifestement à la faveur de ce dernier la carrière ecclésiastique fulgurante qu'il fit et au cours de laquelle, en moins de dix ans, il accumula charges et dignités aussi bien séculières que régulières. A l'âge de quatorze ans, il est nommé, à la fois et le même jour, moine et coadjuteur avec réserve de la dignité abbatiale à Affligem le 10 novembre 1512 dans les circonstances que l'on vient de voir (7). Trois ans plus tard, le 4 décembre 1515, il devenait coadjuteur de l'évêque de Cambrai et, le 15 août de l'année suivante, il allait revêtir la dignité épiscopale de ce siège, devenant en même temps prince d'Empire et comte du Cambrésis. L'année 1517 le verra recevoir d'abord la dignité cardinalice au titre de Sainte-Marie in Aquiro (25 mai), puis le titre d'abbé (8) de Saint-Pierre de Gand (31 juillet) et, enfin, les fonctions d'archevêque de Tolède et de primat d'Espagne (31 décembre). Un an plus tard, à la mort de Guillaume Machiels, il devenait abbé d'Affligem, à l'âge de vingt ans (9). Il devait encore, en 1520, être nommé abbé d'Hautmont (10) pour mourir âgé de vingt-trois ans, à Worms, des suites d'une chute de cheval (11), le 6 janvier 1521. Sous cet abbé adolescent, dont

(1) L'abbaye céda à Frasnes tous ses droits dans le « pays roman de Brabant ». A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4602 (15 mars 1495).

(2) On en trouve aux A. Arch. M., liasse X 14 et carton X (de 1494 à 1514) ; aux A. A. Tr., *Acta D* et liasse 2, n° 7 (7 mai 1493 au 6 juillet 1518) et aux A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4615 ; 4619 ; 4626, 193 (3 décembre 1509 au 6 octobre 1512).

(3) AMERIUS, *Annales...*, 60 v°, à la B. R., ms. 16.586-16.588 ; PHALESIUS, *Chronicon...*, 123, à la B. R., ms. 7037-7042 ; O. CAMBIER, *Historia...*, 80-81, à la B. R., ms. 13.550-52 ; B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 966-967, aux A. A. Tr. — D'après ces chroniqueurs l'abbé Machiels aurait été en butte à des menaces homicides du Ravenstein dont il a été question ci-dessus 52, note 5.

(4) AMERIUS, *Annales...*, 61 v°-62 v°, à la B. R., ms. 16.586-16.588 ; suivi par tous les autres chroniqueurs jusqu'à B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 990, aux A. A. Tr.

(5) PHALESIUS, *Chronicon...*, 126, à la B. R., ms. 7037-7042 et CAMBIER, *Historia...*, 88, à la B. R., ms. 13.550-52. le font résigner en 1516 et mourir en 1518. Le *Mortuaire*, f° 154 v°, aux A. A. Tr., donne son décès au 4 novembre 1521.

(6) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1041, aux A. A. Tr., a établi correctement la date de la fin de son abbatiat. En effet, on trouve encore Machiels abbé le 6 juillet 1518 (A. A. Tr., *Acta D*, 35) et son successeur, Guillaume de Croy le 22 novembre (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4615) et dès lors, si le *Mortuaire*, aux A. A. Tr., a manifestement donné un millésime inexact, il semble légitime de lui emprunter l'indication du jour et du mois.

(7) Cfr trois lettres du pape Jules II, aux A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 251, 252 et 248-249.

(8) Pour l'abbatiat à Gand voir A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 259. — La *Gallia Christiana*, V, 206, rapporte cependant qu'il ne prit pas possession effective de cette dignité.

(9) Lettres de Charles-Quint du 22 novembre 1518 dans lesquelles se trouve sa première mention comme abbé, aux A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4615.

(10) Cfr *Gallia Christiana*, III, 118.

(11) Cfr U. VAN HAVER, *Een nederlandse kardinaal, dom Willem de Croy, monnik en abt van Affligem*, dans *De Katholiek*, CXLIV, 261-286, Utrecht, 1913, qui donne notamment le texte de son épitaphe. — Sur son tombeau, voir également une notice de L. Hoffmans dans *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art*, XXX, 223, Bruxelles, 1961.

le gouvernement nominal ne dura que trois ans, il se produisit cependant un événement important du point de vue spirituel : l'entrée d'Affligem au sein de la Congrégation de Bursfeld. En effet, Guillaume de Croy, pour faire participer son abbaye au renouveau de l'ordre bénédictin fit venir à Affligem des moines de l'abbaye d'Egmond, laquelle était affiliée à Bursfeld depuis 1491 : un des moines hollandais, Guillaume de Ghoer, était nommé prévôt ; les religieux d'Affligem opposés à la réforme étaient consignés dans les prieurés de Bornem, Frasnes et Basse-Wavre ; le 14 août 1520, Charles-Quint donnait son accord à l'incorporation d'Affligem au sein de la Congrégation et, le 26 août, l'évêque de Cambrai Robert de Croy — qui avait succédé en 1519 à son frère Guillaume qui avait résigné — faisait de même ; le 11 septembre suivant, l'abbé publiait le nouveau règlement interne d'Affligem, dans lequel il traitait surtout de la répartition des revenus du monastère, accordant notamment au prévôt de Ghoer une pension de deux mille quatre cents florins (1).

CHARLES DE CROY, frère du précédent, commença, tout comme celui-ci, une carrière ecclésiastique brillante dès son plus jeune âge. A dix ans, le 8 juillet 1516, il recevait la tonsure cléricale (2) et, à quatorze ans, en février 1521, un mois après la mort de son frère, il devenait moine, administrateur temporel et spirituel, puis abbé d'Affligem (3). Par la suite, âgé de dix-huit ans, il deviendra la même année, en 1525, évêque de Tournai (4) et abbé d'Hautmont (5) et quatre ans plus tard, en 1529, abbé de Saint-Ghislain en Hainaut (6). Ce vingt-sixième abbé d'Affligem, qui ne devait pas plus que son prédécesseur, résider bien souvent au monastère, exerça cette charge, du moins en titre, pendant près de cinquante ans, jusqu'à sa mort, survenue le 11 décembre 1564 (7). Le 20 avril 1521, il renouvela l'affiliation d'Affligem à la Congrégation de Bursfeld (8) et, le lendemain, il prit effectivement la possession de ses fonctions à l'abbaye : à l'assemblée capitulaire du 23 avril, les moines qui lui firent serment d'obédience étaient au nombre de quinze (9). Mais, comme, en réalité, l'abbaye était dirigée par les prévôts (10), c'est dans l'ordre chronologique de ces derniers que seront rapportés les faits essentiels de l'histoire d'Affligem sous Charles de Croy. Guillaume de Ghoer, ce moine venu d'Egmond nommé prévôt par Guillaume de Croy le 11 septembre 1520, comme on l'a vu plus haut, gouverna le monastère jusqu'à sa mort, qui survint (11) le 8 novembre 1535. Sa tâche essentielle fut de trouver les moyens financiers capables d'équilibrer le budget de l'abbaye régulièrement grevé par les dé-

(1) L'essentiel de ces événements est rapporté dans une lettre de confirmation du pape Clément VII du 31 août 1526 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 172). — Les lettres de Charles-Quint et de l'évêque de Cambrai de 1520 se trouvent respectivement aux A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4632 et aux A. Arch. M., liasse X 8. — Le règlement d'Affligem du 11 septembre 1520 est conservé aux A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4630, 55 et aux A. A. Tr., *Acta* I, 45.

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 212.

(3) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 211, 212 et 262.

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 268.

(5) Cfr *Gallia Christiana*, III, 118.

(6) Voir U. BERLIÈRE, *Monasticon Belge*, I, 263.

(7) Cfr le *Mortuaire*, f° 175, aux A. A. Tr. et, notamment, U. BERLIÈRE, *Monasticon Belge*, I, 263.

(8) Affligem n'opéra son entrée effective à la Congrégation que lors du Chapitre général qui se tint à Werden en 1524. Voir à ce sujet, U. BERLIÈRE, *La congrégation bénédictine de la présentation Notre-Dame (1628-1664)*, dans *Mélanges d'histoire bénédictine*, I, 157, Maredsous, 1897 et F. VOLK, *Die generalkapitel der Bursfelder Benediktiner Kongregation*, 108, Münster, 1928.

(9) L'acte du 20 avril se trouve dans A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4692, 172 et 4630, 63 ; aux A. A. Tr., *Acta* I, 49 ; aux A. Arch. M., liasse X 8. — Celui du 21-23 se trouve aux A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 265 et aux A. Arch. M., liasse X 8.

(10) Bien que les actes soient expédiés au nom de l'abbé.

(11) *Mortuaire*, f° 156 v°, aux A. A. Tr. — Sa biographie se trouve dans B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 969-979, aux A. A. Af.

penses de l'abbé : c'est ainsi qu'on le voit charger le domaine d'un certain nombre de rentes (1) jusqu'à ce qu'il arrache à Charles de Croy, en 1535, la promesse de ne plus l'accabler de dettes (2). On voit, en même temps, le prévôt de Ghoer aliéner l'église d'Asse au profit du Collège du Pape à Louvain en 1533, puis vendre en 1535 une maison à Anvers pour payer un impôt pontifical contre les Turcs (3). Il s'attacha aussi à la conservation des privilèges de l'abbaye — faisant, par exemple, confirmer l'exemption de tonlieu à Rupelmonde (4) en 1524 — et à la défense de ses droits — soit par accords, soit par sentences de justice, il défendra notamment des terres à Nivelles, des bois au même endroit, des droits paroissiaux à Wieze, des cens à Meldert et Zellik, des terres à Gooik, etc. (5). Le même prévôt vit ses dernières années assombries par des difficultés nées de la construction d'une nouvelle maison abbatiale (6). Son successeur, Henri van der Eecken administra l'abbaye pendant cinq ans, de 1535 jusqu'à sa mort survenue (7) le 9 août 1540. C'est lui que nous voyons représenter l'abbaye aux Chapitres de la Congrégation de Bursfeld à Oestbroek en 1536 et à Saint-Pantaléon de Cologne (8) en 1537 et il sera d'ailleurs en 1539 nommé visiteur des abbayes d'Eename et de Gembloux (9). Il faut encore rapporter que, sous son administration, le moine Amerius entreprit d'écrire l'histoire de l'abbaye, que le couvent de Ten Roosen à Moorsel fut uni à celui d'Affligem (10) en 1539, qu'il fallut défendre contre les habitants du lieu la dime d'Hekelgem et de Meldert (11) et, surtout, que l'abbaye dut consentir à Charles-Quint le 31 décembre 1539, un prêt de onze mille deux cents florins qui la contraignit à engager des biens et dont le remboursement ne se ferait pas sans difficultés (12). Le prévôt suivant, Godefroid van de Velde, géra l'abbaye pendant douze ans, jusqu'en 1552. On le rencontre, comme représentant de l'abbaye, aux Chapitres de Bursfeld à Werden en 1547, Oestbroek en 1548 et Maria-Laach (13) en 1551. Il semble avoir assuré l'état des finances du monastère car, malgré le poids de certaines charges — notamment la part des revenus versée à l'abbé (14) et une quote-part importante dans un subside ecclésiastique versé à l'empereur (15) en 1542 — il

(1) Cfr, par exemple, des actes de 1533 et 1534, aux A. Arch. M., liasse X 14.

(2) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1102, aux A. A. Tr.

(3) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1098-1101, aux A. A. Tr. et H. DE VOCHT, *Inventaire des archives de l'Université de Louvain*, 251, n° 2713, Louvain, 1927. — Pour la vente de la maison d'Anvers, voir A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 270.

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 416. — Rupelmonde, prov. de Flandre orientale, cant. de Tamise.

(5) Respectivement A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4613 (23 juin 1521, terres de Nivelles. — A. Arch. M., liasse X 14 (1523, bois de Nivelles). — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 666 (octobre 1526, Wieze). — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4626, 165 (10 mai 1527, Meldert), 4629, 689 (1529, Zellik), 4627, 422 (28 novembre 1531, Gooik). — Il faut signaler aussi que l'on a publié un relevé de la dime de Wechelderzande de 1528 (F. VERBIEST, *De abt van Affligem en zijn bezittingen te Wechelderzande*, dans *Affligemensia*, VII, 12-14, Affligem, 1950).

(6) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1098, 1108-1111, aux A. A. Tr.

(7) *Mortuaire*, f° 107 v°, aux A. A. Tr. — Biographie dans B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 952-956, aux A. A. Tr.

(8) P. VOLK, *Die Generalhaptel der Bursfelder Benediktiner Kongregation*, 68. — Oestbroek, Pays-Bas, prov. d'Utrecht.

(9) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1116, aux A. A. Tr.

(10) PHALESIUS, *Chronicon...*, 133 v°, à la B. R., ms. 7037-7042 et B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1113, aux A. A. Tr.

(11) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4628, 250.

(12) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 477 ainsi que l'octroi pontifical du 8 novembre 1541, A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 482. — Sur les difficultés provoquées par le remboursement voir un document de vers 1548, aux A. A. Tr., *Acta I*, 85.

(13) P. VOLK, *Generalhaptel, der Bursfelder Benediktiner Kongregation*, 70-71.

(14) Cfr A. A. Tr., *Acta I*, 85 (document de vers 1548) où l'on voit que l'abbé recevait pour sa mense les deux tiers des revenus du domaine soit quinze mille carolus d'or.

(15) Cfr A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 491.

parvient à acheter des biens — c'est le cas à Lennick (1) en 1550 — à éteindre la dette contractée en 1517 pour l'assèchement de polders (2). Il devait toutefois se procurer de nouveaux capitaux par la constitution de rentes (3) et il lui arriva de perdre les droits seigneuriaux d'Asse acquis par l'abbaye (4) en 1505. On a gardé de cette époque un certain nombre de documents comptables (5) et l'on sait encore que van de Velde eut à faire face à plusieurs contestations qui portaient sur les revenus de Leefdaal, sur des arrérages de rentes, sur la dime de Laeken, sur les fossés des remparts de Bruxelles, contigus au refuge de l'abbaye en cette ville (6). Sa dernière année fut marquée par une querelle avec l'abbé de Croy : il alla jusqu'à démissionner ; mais il refusa ensuite cette abdication, pour résigner cependant l'année suivante. En 1552, il résidait chez son frère qui était curé à Oedenrode, puis revenait comme simple moine à Affligem en 1561 où il mourait (7) le 7 novembre 1561 ou 1562. Son successeur, André Coels, administra l'abbaye pendant onze ans, jusqu'à la fin de 1563, date de sa déposition (8). On le trouve comme représentant de l'abbaye aux Chapitres de Bursfeld : à Affligem même en 1553, à München-Gladbach en 1555, à Utrecht en 1557, à Saint-Pantaléon de Cologne en 1558 et à Werden (9) en 1563. On a conservé, pour son administration, un registre de baux des biens de la pitancerie, de la librairie et du cellier (10) de 1560 à 1564 et des documents le montrent constituant des rentes sur le domaine (11), procédant à quelques ventes (12), faisant face à l'un ou l'autre différend (13). On apprend aussi que, en 1558, la population d'Affligem se composait de seize religieux (14) et que ceux-ci entrèrent en conflit avec l'abbé de Croy à la fois au sujet des sommes que les moines voulaient réserver à des constructions ou réparations tant à l'abbaye que dans les fermes du prieuré de

(1) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4627, 247 (octroi de décembre 1549) ; 4616 (28 mars 1550, acte d'achat). Il s'agissait d'une ferme de quelque vingt-deux bonniers sise au Tuitenberg, achetée pour quatre mille quatre cent-cinquante florins.

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4625, 269 (août 1551).

(3) Par exemple le 27 mars 1541, deux rentes d'un total de soixante florins sur le refuge de la rue des Chevaliers à Bruxelles et des biens à Ossegem, Laeken, Jette, Strombeek-Bever et Wemmel (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4627, 598 et 604 et A. A. Tr., liasse II, n° 13).

(4) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1128, aux A. A. Tr. et A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 442 (sentence de la Cour féodale de Brabant du 19 février 1551).

(5) Comptes de la pitancerie de 1542 (A. Arch. M., liasse X 18) et extraits des comptes du cellier et de la librairie pour 1544 jusqu'à 1569 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4633).

(6) A. Arch. M., liasse X 1 (1546-1557 ; Leefdaal) et liasse X (1537-1549 sur diverses rentes). — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4628, 309 (2 mai 1550, Laeken) ; 4627, 611 (4 décembre 1551, Bruxelles).

(7) Tous les détails sur ces événements se trouvent dans B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1133-1134, 1169, aux A. A. Tr. — Oedenrode, Pays-Bas, prov. de Nord-Brabant.

(8) Elle fut provoquée par une querelle avec l'abbé, voir B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1170-1171, aux A. A. Tr. — La dernière mention de Coels comme prévôt date du 1^{er} septembre 1563 (M. ДИВНИКЪ, *Documents inédits sur l'érection des nouveaux diocèses aux Pays-Bas (1521-1570)*, II, 527, Bruxelles, 1961). — On lui doit un « missale viaticum » pour les religieux de son abbaye (B. R., ms. II, 1664).

(9) P. VOLK, *Generalkapitel der Bursfelder Benediktiner Kongregation*, 72-74.

(10) A. A. Tr., *Acta D.*, 243-319.

(11) Par exemple le 12 octobre 1555 (cent quatre-vingt-sept florins au denier seize) et le 1^{er} décembre 1556 (quatre cents florins au denier seize) sur les biens du quartier de Bruxelles, voir A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 457 et 463).

(12) Par exemple vente d'une maison à Bruxelles, à la place des Chevaliers, pour six mille quatre cents florins le 10 mai 1554 (A. Arch. M., liasse X 5).

(13) On peut citer un litige sur les offrandes de la paroisse de Wieze le 8 août 1562 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 664) ou encore telle difficulté sur des arrérages de rentes (1556, aux A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4616).

(14) A. Arch. M., liasse X 1 et X 5. — Le document mentionné ci-dessus note parle de l'abbé, du prévôt et de quatorze religieux.

Frasnes (1). Vint ensuite un prévôt nommé Laurent Smets, qui n'administra l'abbaye que pendant un an, de 1563 à 1564, et qui, incapable de gérer le temporel du monastère, reprit ses fonctions de prieur, après un gouvernement qui ne laissa guère de traces dans la documentation (2). Lui succéda alors, le prieur Arnoul Motmans qui n'entra en fonctions que peu de temps avant le décès de l'abbé Charles de Croy (3). Mais, à ce moment, il y avait près de quatre ans qu'un danger extrêmement grave menaçait l'abbaye d'Affligem. En effet, le 12 mai 1559, le pape Paul IV avait publié la bulle d'érection des nouveaux diocèses créés dans les Pays-Bas (4) et, dès la mi-mars de l'année suivante, lorsqu'il fallut constituer la dotation du nouvel archevêché de Malines, la commission pontificale compétente, décida que l'abbaye d'Affligem serait incorporée à la mense archiépiscopale aussitôt après la mort de l'abbé en fonctions (5). Granvelle, nommé archevêque par Philippe II (6) le 11 mai 1560, insista le 19 janvier 1561 pour que l'incorporation fût réalisée, car il attachait un grand intérêt aux revenus d'Affligem qui étaient estimés à quarante-cinq mille ducats (7). De fait, le 10 mars 1561, par un *motu proprio* de Pie IV, Affligem était incorporée à l'archevêché, le pape défendant toute élection d'un nouvel abbé après la mort de Charles de Croy (8). Affligem n'était cependant pas la seule abbaye brabançonne à être menacée de la sorte et l'ensemble des religieux de ces monastères tenta de s'opposer aux décisions du Saint-Siège : le 25 mars 1561, ils commençaient leurs démarches auprès des États de Brabant (9) ; mais le 26 août 1563 le Conseil d'État les déboutait (10). Cependant le prévôt d'Affligem André Coels continuait ses démarches (11) et le 7 septembre 1563, les États de Brabant acceptaient de soutenir ses propositions, à savoir que l'archevêque de Malines recevrait sur les biens d'Affligem une pension de deux mille livres et que, lors des vacances abbatiales, les moines proposeraient une liste de trois candidats au souverain des Pays-Bas qui choisirait parmi eux le nouvel abbé du monastère (12). Les seize moines d'Affligem allèrent jusqu'à offrir une pension de trois mille florins le 9 septembre et, quatre jours plus tard, le Conseil d'État manifestait son assentiment (13). Ce renversement d'attitude doit sans doute s'expliquer par la disgrâce que connut Granvelle (14) vers le milieu de l'année 1563, car, l'année suivante, Philippe II accordait son soutien aux thèses de moines d'Affligem et s'engageait à intervenir auprès du Saint-Siège pour obtenir la révocation de la bulle de 1561 et un peu plus tard la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite de Parme adoptait une attitude semblable (15). Le 11 décembre de cette année 1564, Charles de Croy mourait

(1) Documents de 1558 et 1562, aux A. Arch. M., liasse X 1 et X 5 et aux A. A. Tr., *Acta I* 153. — B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1180, aux A. A. Tr., reproche également à Charles de Croy d'avoir fait construire des châteaux à Moorsel et à Meldert.

(2) Cf. B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 1036-1043, aux A. A. Af.

(3) Voir B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 1076-1087, aux A. A. Af.

(4) Voir sur cet événement, M. DIERICKX, *De oprichting der nieuwe bisdommen in de Nederlanden onder Filips II*, Anvers, 1950.

(5) M. DIERICKX, *Documents inédits sur l'érection des nouveaux diocèses aux Pays-Bas*, I, 240.

(6) M. VAN DURME, *Antoon Perrenot, bisschop van Atrecht, kardinaal van Granvelle, minister van Karol en van Filips II (1517-1580)*, Bruxelles, 1953.

(7) M. DIERICKX, *Documents inédits sur l'érection des nouveaux diocèses aux Pays-Bas*, I, 349 et 373.

(8) M. DIERICKX, *Documents inédits sur l'érection des nouveaux diocèses aux Pays-Bas*, I, 389.

(9) A. A. Tr., *Acta I*, 170.

(10) M. DIERICKX, *Documents inédits sur l'érection des nouveaux diocèses aux Pays-Bas*, II, 526.

(11) M. DIERICKX, *Documents inédits sur l'érection des nouveaux diocèses aux Pays-Bas*, II, 527.

(12) M. DIERICKX, *Documents inédits sur l'érection des nouveaux diocèses aux Pays-Bas*, II, 530.

(13) M. DIERICKX, *Documents inédits sur l'érection des nouveaux diocèses aux Pays-Bas*, II, 533 et 537.

(14) M. VAN DURME, *Granvelle...*, 207 et suiv.

(15) M. GACHARD, *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, III, 384-389, Bruxelles, 1881 (lettre de Philippe II du 30 juillet 1564) et M. DIERICKX, *Documents inédits sur l'érection des nouveaux diocèses aux Pays-Bas*, III, 76 (lettre de Marguerite d'Autriche du 30 novembre 1564).

donc et chacun croyait bien à ce moment que Pie IV s'inclinerait, même Granvelle qui, à la fin de l'année, se résignait à ne jamais recevoir que la pension de trois mille florins sur les biens d'Affligem (1). C'est dans ces conditions, pendant que leur position continuait d'être soutenue par les autorités des Pays-Bas (2), que les moines d'Affligem cherchaient à procéder à une élection abbatiale (3) et ils y réussissaient avec l'appui de Marguerite de Parme dont ils auraient acheté la complicité (4) : le 8 janvier 1565, ils élisaient comme vingt-septième abbé leur prévôt Arnoul Motmans (5), lequel serait nommé par le roi le 30 avril suivant (6).

ARNOUL MOTMANS fut donc élu et nommé dans les conditions que l'on vient de voir. Il n'allait cependant garder cette dignité que pendant quatre ans car, le 11 juin 1569, le pape Pie V ferait expédier le bref d'incorporation définitive de l'abbaye d'Affligem à la mense archi-épiscopale et, le 23 août suivant, Philippe II publierait le placet royal qui permettrait à Granvelle, trois jours plus tard, de prendre possession de l'abbaye en qualité d'archevêque, pendant que Motmans se retirait à Basse-Wavre avec la qualité de prieur (7). Pendant les quatre années de l'abbatit de Motmans, se déroulèrent d'interminables pourparlers au cours desquels, alors que le Saint-Siège gardait une attitude énigmatique, les moines d'Affligem tentèrent avec obstination de faire révoquer la bulle d'incorporation. Mais, si, jusqu'en 1567, Philippe II et Marguerite de Parme continuèrent à leur accorder leur appui, alors que Granvelle s'en tenait au contenu de cette même bulle, tout à coup, Philippe II et le duc d'Albe modifièrent leur position. Tout en paraissant jouer un double jeu vis-à-vis des parties en cause, ils proposèrent d'abord que les moines d'Affligem payent à l'archevêché non plus une somme fixe, mais un pourcentage des revenus de l'abbaye. Ce que Granvelle accepta pendant quelque temps, alors que les moines avaient déjà commencé de verser à l'archevêché une partie de la pension qu'ils lui avaient promise. L'affaire se termina au début de l'année 1569 : sous la pression de Granvelle, Philippe II décida le 18 février, qu'il fallait en revenir aux termes de la bulle de 1561 et le Saint-Siège, qui avait patiemment attendu que les événements tournent en sa faveur, put ainsi confirmer le 11 juin les dispositions qui avaient été prises par Pie IV, huit ans plus tôt (8). Parmi les faits

(1) M. DIERICKX, *Documents inédits sur l'érection des nouveaux diocèses aux Pays-Bas*, III, 79 et 115.

(2) M. DIERICKX, *Documents inédits sur l'érection des nouveaux diocèses aux Pays-Bas*, III, 89, 100, 104 et 120.

(3) M. DIERICKX, *Documents inédits sur l'érection des nouveaux diocèses aux Pays-Bas*, III, 105.

(4) Arnoul Motmans aurait payé en 1565, à la gouvernante des Pays-Bas, quatre mille florins sans compter les sommes versées à d'autres personnes pour obtenir leur appui, voir E. POULLET, *Correspondance du cardinal de Granvelle*, III, 460, Bruxelles, 1881 (lettre du 29 janvier 1569) et M. DIERICKX, *Documents inédits sur l'érection des nouveaux diocèses aux Pays-Bas*, III, 658 (lettre du 17 octobre 1569).

(5) A. A. Tr., *Acta* I, 166-169 (quatre candidats s'étaient manifestés et trente religieux participèrent à l'élection). — Par rapport aux chiffres indiqués ci-dessus 57, note 14, il faut évidemment considérer que dans le cas présent les moines des prieurés de Bornem, Frasnes et Basse-Wavre s'étaient ajoutés à leurs confrères d'Affligem même.

(6) A. A. Tr., *Acta* I, 162. — J. S. THIRISSEN, *Correspondance française de Marguerite d'Autriche*, I, 20, Utrecht, 1925, donne la date du 3 avril qui doit être inexacte.

(7) Pour le bref pontifical, voir M. DIERICKX, *Documents inédits sur l'érection des nouveaux diocèses aux Pays-Bas* III, 590 et 607. — Le placet de Philippe II est édité *ibid.*, III, 625. — Sur le passage de Motmans à Basse-Wavre, voir *ibid.*, III, 634-641, ainsi que ici-même, R. HANON DE LOUVET-J. MARTIN, *Prieuré de Basse-Wavre*.

(8) Cfr E. POULLET, *Correspondance du cardinal de Granvelle*, I, 69, 349, 356, Bruxelles, 1877 et II, 56, 155, 240, 576, Bruxelles, 1880 ainsi que III, 71, 320, 347, 460, 485, Bruxelles, 1881. — M. DIERICKX, *Documents inédits sur l'érection des nouveaux diocèses aux Pays-Bas*, III, 145, 152, 166, 180, 271, 273, 279, 312, 322, 325, 340, 393, 423, 459, 465, 468, 481, 487, 497, 500, 505, 509, 517, 526, 527, 531, 534, 553, 559, 560, 590, 602, 607, 610, 614, 616, 619, 621. — Voir, également aux A. A. Tr., *Acta*, I, 164, 167, 183 (documents relatifs au paiement de la pension de trois mille florins en faveur de Granvelle).

les plus notables de l'administration de Motmans, il faut rapporter la restauration (1) du prieuré de Frasnès en 1565, la conclusion de divers actes d'administration (2), la confection de registres de baux pour la pitancerie, la librairie et le cellier (3), ainsi que l'établissement de comptes relatifs à l'activité des carrières de l'abbaye à Laeken (4), documents auxquels il convient d'ajouter quelques pièces qui concernent les subsides accordés au souverain par les moines de l'abbaye (5). Au point de vue spirituel, il faut signaler que le Chapitre de la Congrégation de Bursfeld de l'année 1566 se tint à Affligem (6).

ANTOINE PERRENOT DE GRANVELLE, qui était archevêque de Malines depuis le 11 mai 1560, avait donc pris possession (7) de la dignité abbatiale d'Affligem le 26 août 1569. D'après les documents relatifs à cet événement, la situation matérielle et spirituelle de l'abbaye ne devait guère être brillante : Granvelle réclamait le paiement de cinquante mille florins correspondant à la rente qui revenait à la mense archiépiscopale ; le budget du monastère était obéré par douze mille florins de rentes en souffrance ; on accusait Motmans d'avoir dilapidé les réserves et de ne pas avoir maintenu la discipline religieuse (8). Sous l'abbatit nominal de Granvelle, l'administration d'Affligem fut effectivement assurée par une série de prévôts et c'est dans l'ordre successif de ceux-ci que l'on rapportera les faits majeurs de l'histoire d'Affligem à cette époque. Le premier d'entre eux, Pierre Coels, fut nommé (9) le 30 octobre 1569 et dirigea l'abbaye (10) jusqu'à l'automne 1571. Il régla avec Morillon, vicaire-général de l'archevêché, le problème de la remise des comptes de l'abbaye (11) et prit de nouvelles décisions quant à l'affectation de certains revenus du patrimoine du monastère (12). Il tint également un registre des baux qui nous est parvenu (13). En 1570, les comptes de l'abbaye se clôturaient par un déficit de sept mille livres — les recettes étaient de onze mille et les dépenses de dix-huit mille (14) — alors que la communauté devait compter une quinzaine de moines (15). Le prévôt suivant fut André Coels, celui-là même qui avait été déposé en 1563 par Charles de Croy : il était devenu entretemps prieur de Bornem et il allait diriger Affligem (16) depuis la fin de l'année 1571 jusqu'en 1575. Cette époque fut essen-

(1) Acte de nomination de Gervais de Bussche comme prieur le 5 juin 1565, aux A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4627, 868. — Voir également PHALSIUS, *Chronicon...*, 137 v°, à la B. R., ms. 7037-7042 et O. CAMBIER, *Historia...*, 106, à la B. R., mss. 13.550-52 ainsi que B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, II, 1191, aux A. A. Tr. et U. BERLIÈRE, *Prieuré de Frasnès*, dans *Monasticon Belge*, I, 302.

(2) A. Arch. M., liasse X 14 et A. A. Tr., chartrier, liasse III, n° 22 ainsi que A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4616.

(3) A. A. Tr., *Acta D*, 322, 329-338.

(4) A. Arch. M., liasse X 14.

(5) Par exemple, A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 481 (18 avril 1567).

(6) Cfr P. VOLK, *Generalkapitel...*, 74.

(7) Voir M. DIERICKX, *Documents inédits sur l'érection des nouveaux évêchés aux Pays-Bas*, III, 634-641, où l'on voit, ce jour-là, la communauté d'Affligem et de ses prieurés comptait vingt-sept religieux.

(8) Voir M. VAN DURME, *Granvelle...*, 343, et M. DIERICKX, *Documents inédits sur l'érection des nouveaux évêchés aux Pays-Bas*, 646 et 663.

(9) A. Arch. M., liasse X 1 (*varia*). — Sur la biographie du personnage, voir B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 1052-1059, aux A. A. Af.

(10) Il est encore cité le 28 août 1571 aux A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4618 et B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 1059, aux A. A. Af., le dit ensuite souffrant, quittant sa charge et devenant alors abbé de Vlierbeek (voir ici-même, M. SNEYERS, *Abbaye de Vlierbeek*).

(11) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, II, 1211 (avril 1570), aux A. A. Tr.

(12) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, II, 1212 (9 décembre 1570), aux A. A. Tr.

(13) A. A. Tr., *Acta D*, 341-349.

(14) A. Arch. M., liasse X 9.

(15) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4618 (28 août 1571).

(16) B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 1016-1023, aux A. A. Af.

tiellement marquée par les effets des troubles politiques et religieux qui agitaient les Pays-Bas : en 1572, les moines durent quitter l'abbaye et se réfugier à Alost pendant quelques semaines (1) ; les biens du monastère dans la région d'Alost et de Termonde ainsi que dans les polders d'Oostburg subirent des dommages importants (2) ; le budget de l'abbaye pour 1572 montre que les dépenses montèrent à près de vingt-cinq mille livres alors que, on l'a vu, deux ans plus tôt elles n'étaient que de dix-huit mille (3). Il convient de signaler cependant que, en 1573, la situation s'était améliorée : le 31 mai, le Chapitre de la Congrégation de Bursfeld pouvait se tenir à Affligem (4) ; depuis le mois de mars, les actes d'administration du domaine recommencent en série continue après une interruption d'un an et demi (5) ; la population d'Affligem et de ses trois prieurés était estimée pour 1575 à quarante-deux moines (6). Jaspas Smets fut ensuite le troisième administrateur d'Affligem sous Granvelle : il exerça ses fonctions (7) de 1575 à 1577. Sous sa direction les difficultés reprurent de plus belle : en 1576, les moines sont contraints de quitter leur abbaye pour s'installer à Bruxelles, pendant que leur refuge de Termonde était occupé par les troupes espagnoles et que l'on procédait au transport des meubles à Ath et à celui du bétail à Saint-Amand (8). Entretemps l'abbaye, vide de ses religieux, était pillée et les moines ne purent la réoccuper (9) qu'à l'automne de 1576, ce qui ne mit pas fin à leurs malheurs car ils eurent alors à supporter les exigences des troupes espagnoles (10). Le bilan de cette année était catastrophique : on comptait des milliers de florins de dommages subis par les fermes de l'abbaye à Merchtem, Mazenzele, Buggenhout, Welle et Iddergem (11). Le prévôt suivant fut Liévin de Muldere, qui allait administrer Affligem pendant quelques mois seulement (12) au début de l'année 1577. En effet, les abbayes brabançonnaises tentaient, depuis quelques mois, de profiter de l'anarchie politique qui désorganisait les Pays-Bas depuis la mort de Requesens. Sous la régence du Conseil d'État, les États de Brabant avaient en fait essayé de prendre le pouvoir et les prélats du duché avaient trouvé l'occasion tant attendue de porter un coup décisif aux incorporations d'abbayes à l'archevêché et aux évêchés. C'est ainsi que, en juin 1577, Arnoul Motmans, l'ancien abbé d'Affligem, devenu prieur de Basse-Wavre, représentait son monastère à une réunion à Bruxelles avec les représentants des autres abbayes du duché qui avaient été touchées par les incorporations. Avec l'appui des États, ils établissaient un plan destiné à mettre fin à celles-ci et à trouver les moyens de dédommager l'archevêque et les évêques qui en avaient bénéficié (13). En juillet, les discussions se poursuivirent entre les abbayes, les États et don Juan puis, après

(1) C. PIOT, *Correspondance de Granvelle*, IV, 412, 429.

(2) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1219, aux A. A. Tr. et C. PIOT, *Correspondance de Granvelle*, IV, 288.

(3) A. Arch. M., liasse X 9.

(4) Bien que P. VOLK, *Generalkapitel...*, 75, n° 167 affirme que l'on n'a point conservé de documents relatifs à ce Chapitre de 1573, il est néanmoins sûr qu'il se tint bien à Affligem le 31 mai, cfr A. Arch. M., liasse X 8 ; PHALESIUS, *Chronicon...*, 141, à la B. R., ms. 7037-7042 et B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1219, aux A. A. Tr.

(5) A. A. Tr., *Acta D*, 350-394 et 415.

(6) A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1213.

(7) Biographie du prévôt dans B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 1100-1102, aux A. A. Af., d'après lequel il serait mort le 13 janvier 1577.

(8) Voir C. PIOT, *Correspondance de Granvelle...*, VI, 57, 131, 149.

(9) C. PIOT, *Correspondance de Granvelle...*, VI, 165.

(10) Les Espagnols pendirent des officiers monastiques et incarcérèrent à Alost le prévôt et le sous-prieur pour ne les libérer que contre rançon, cfr C. PIOT, *Correspondance de Granvelle...*, VI, 175 et O. CAMBIER, *Historia...*, 111, à la B. R., ms. 13-550-52 ainsi que B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1227, aux A. A. Tr.

(11) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1227, aux A. A. Tr.

(12) Biographie dans B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 1108-1133, aux A. A. Af.

(13) Voir G. ROLIN, *Une page sombre de l'histoire de l'abbaye d'Affligem. L'usurpation du siège abbatial (1577-1581)*, dans *Mélanges L. Van der Essen*, 685 sv., Bruxelles, 1947 et M. VAN DURME, *Granvelle...*, 287-288.

la fuite de ce dernier à Namur à la fin du mois, les États ayant les mains libres, il fut décidé que les incorporations seraient annulées et, finalement, le 7 décembre 1577, les États déclaraient Arnoul Motmans « abbé légitime » d'Affligem (1).

ARNOUL MOTMANS, était donc redevenu abbé d'Affligem de par la volonté des seuls États de Brabant et, sans avoir jamais été nommé par le roi ou par le pape et sans que Granvelle ait jamais admis cet état de fait, il allait diriger effectivement l'abbaye (2) depuis le 7 décembre 1577 jusqu'à la fin de 1580. Cet « abbatiate » allait être celui des grands malheurs de la communauté. En effet, dans la deuxième moitié de mars 1578, les troupes du prince d'Orange pillaient l'abbaye et les moines se dispersaient : le groupe le plus important s'installait à Alost, tandis que Motmans lui-même avec quelques religieux se réfugiait à Termonde et que d'autres moines allaient à Douai ou à Brauweiler. Motmans cependant n'allait pas tarder à se réfugier à Bruxelles — où il résidera en 1579 — pour finalement rejoindre, en 1580, le groupe de ceux qui s'étaient installés à Alost et qui y resteraient (3) jusqu'en avril 1582. Pendant tout ce temps, Motmans gérait tant bien que mal le patrimoine de l'abbaye (4), s'acharnant surtout à obtenir des autorisations d'aliéner des biens pour se procurer des ressources (5). Le 16 juillet 1580, les soldats du prince d'Orange mettaient un comble aux catastrophes que supportait Affligem : ils commençaient l'incendie de l'ensemble des bâtiments du monastère (6). La situation de Motmans était véritablement sans issue et, un mois plus tard, il faisait une volte-face assez spectaculaire : le 2 août 1580, il se rapprochait de Farnèse dans l'espoir manifeste de sauvegarder sa dignité abbatiale (7). Mais, il n'y avait plus aucun remède possible : Morillon prenait toutes mesures utiles pour que Motmans ne fût pas convoqué aux États qui devaient se réunir à Mons le 5 décembre suivant et pour que le Conseil privé interdît les actes d'administration qui seraient encore opérés par Motmans comme abbé (8). Celui-ci n'avait plus qu'à s'incliner : à la fin de l'année 1580, il se retira au prieuré de Basse-Wavre, laissant l'administration d'Affligem au prévôt de Muldere, qui reprenait ainsi les fonctions qu'il avait exercées (9) sous Granvelle au début de 1577. De

(1) Cfr G. ROLIN, *Usurpation...*, dans *Mélanges L. Van der Essen*, 685-686.

(2) Voir B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1244, aux A. A. Tr., qui montre que le départ de Motmans pour Basse-Wavre se situe après le 12 octobre 1580.

(3) Voir PHALESIUS, *Chronicon...*, 142, à la B. R., ms. 7037-7042 et O. CAMBIER, *Historia...*, 113, à la B. R., ms. 13.550-52 ainsi que B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1233 et 1236, aux A. A. Tr., dont le témoignage est confirmé par un acte de Philippe II du 13 février 1582 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 306 et *Conseil privé espagnol*, n° 1154). Sur le séjour de moines d'Affligem à l'Université de Douai voir A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4651. — En 1578-1579, la communauté comprenait trente-deux moines et dix convers (A. Arch. M., liasse X 5 ; PHALESIUS, *Chronicon...*, 142, à la B. R., ms. 7037-7042, suivi par O. CAMBIER, *Historia...*, 113, à la B. R., ms. 13.550-52 et B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1233, aux A. A. Tr.).

(4) Actes d'administration et registre aux baux conservés aux A. A. Tr., *Acta D*, 237, 239, 496-513, 420-422, 425 ; aux A. Arch. M., liasse X 8, X 14, X 15 et carton X ; aux A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4651 ; 4627, 416.

(5) Cfr des documents des 25 mai 1579 (octroi pour lever dix mille couronnes), 1^{er} juillet 1579 (ventes de biens à Anvers et Bornem), 7 octobre 1579 (décret du vicaire-général Morillon pour mettre un terme à de semblables ventes), 25 juin 1580 (demande d'octroi à la Congrégation de Bursfeld pour aliéner des biens) et 5 novembre 1580 (semblable demande adressée au roi) dans B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1239, 124, aux A. A. Tr., et A. Arch. M., liasses X 5 et X 8.

(6) Cfr PHALESIUS, *Chronicon...*, 142, à la B. R., ms. 7037-7042, suivi par O. CAMBIER, *Historia...*, 115, à la B. R., ms. 13.550-52 et B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1242, aux A. A. Tr., ainsi que G. ROLIN, *Usurpation...*, 689.

(7) Documents aux A. A. Tr., *Acta I*, 244 et B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1243. — Voir aussi G. ROLIN, *Usurpation...*, dans *Mélanges L. Van der Essen*, 689.

(8) Voir G. ROLIN, *Usurpation...*, dans *Mélanges L. Van der Essen*, 689-690.

(9) Cfr B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1244, aux A. A. Tr. et G. ROLIN, *Usurpation...*, dans *Mélanges L. Van der Essen*, 690.

Muldere reconnaissait l'autorité du vicaire-général de l'archevêché, Morillon (1) et, ainsi, après un intermède de trois ans, occupé par l'abbé intrus Motmans, Granvelle récupérait son autorité sur l'abbaye d'Affligem.

ANTOINE PERRENOT DE GRANVELLE redevint donc à la fin de 1580, abbé d'un monastère dont les religieux, cependant, étaient toujours réfugiés à Alost sous la direction de leur prévôt Liévin de Muldere. Les moines y résidèrent jusqu'au moment de l'invasion française d'avril 1582 : trois d'entre eux furent tués au cours de la prise de la ville et d'autres furent emprisonnés (2) ; le reste de la communauté — sauf un petit groupe de moines qui s'était fixé à Tournai (3) — dut s'enfuir et s'installer à Mons dans le couvent des franciscains (4). La situation matérielle des moines était évidemment déplorable : le 13 février 1582, alors qu'ils étaient encore à Alost, ils avaient demandé un octroi pour la levée de six mille florins sur leurs biens de Flandre, mais le roi ne leur en accorda que quatre mille (5). Cependant, au printemps de l'année 1582, Granvelle avait été amené à renoncer au siège archiepiscopal de Malines (6) et c'est son successeur qui allait assumer nominalement la direction de l'abbaye.

JEAN HAUCHIN fut nommé (7) archevêque de Malines par Philippe II en mai 1582 ; mais, tout comme son prédécesseur, il laissa l'administration effective de l'abbaye à Liévin de Muldere. Après une tentative sans succès de s'installer à l'abbaye de Saint-Amand, les moines d'Affligem s'étaient résignés à rester à Mons où ils séjournèrent (8) jusqu'au printemps de 1585. Tout ce que l'on sait de l'histoire de la communauté à cette époque est assez disparate : en août 1582, ils apprenaient que les États de Brabant avaient consenti à la saisie de leurs biens par le prince d'Orange (9) ; en mai 1583, ils obtenaient du commissaire de la Congrégation de Bursfeld de pouvoir lever deux mille florins pour la restauration de la communauté (10) et eux-mêmes, en assemblée capitulaire solennelle tenue le 24 octobre 1583, reconnurent Hauchin comme abbé en lui promettant obéissance (11). Ils attendaient cependant de pouvoir rentrer en Brabant et, après une tentative infructueuse (12) en juin 1584, suivie d'un nouvel octroi pour lever six mille florins (13), ils voulurent profiter de la prise de Bruxelles par Farnèse en mars 1585 pour s'installer à Alost. Finalement, Hauchin leur proposa l'abbaye de Vlierbeek où ils se rendirent quelques semaines plus tard (14). Leur séjour ne s'y fit pas sans difficultés d'ailleurs, car le prieur de Bornem, Gilles d'Aarschot, se fit le compétiteur de Liévin de Muldere et, en fin de compte, il faudra attendre le 30 juillet pour les voir se répartir l'administration de la communauté, de Muldere se

(1) Le premier document qui atteste ce fait date du début de mars 1581 (A. A. Tr., *Acta* I, 269) : on y voit Morillon refuser à de Muldere une levée de vingt mille florins.

(2) Voir C. PIOT, *Correspondance de Granvelle*, VII, 208 ainsi que A. A. Tr., *Acta* I, 271, 281-283 et B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1250, aux A. A. Tr.

(3) D'après O. CAMBIER, *Historia...*, 117-118, à la B. R., ms. 13.550-52.

(4) Cfr A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 473.

(5) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 506 et *Conseil privé espagnol*, n° 1154.

(6) Voir M. VAN DURME, *Granvelle...*, 290 et sv.

(7) P. CLAESSENS, *Histoire des archevêques de Malines*, I, 175, Louvain, 1881.

(8) Voir O. CAMBIER, *Historia...*, 119, à la B. R., ms. 13.550-52 et B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1247, aux A. A. Tr., ainsi qu'un acte du 11 mars 1585 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 473).

(9) Voir G. ROLIN, *Usurpation...*, 686, dans *Mélanges L. Van der Essen*.

(10) A. Arch. M., liasse X 15.

(11) A. A. Tr., *Acta* I, 305.

(12) A. A. Tr., *Acta* I, 309.

(13) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4629, 473.

(14) O. CAMBIER, *Historia...*, 121, à la B. R., ms. 13.550-52 et B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1257, aux A. A. Tr.

réservant le domaine spirituel et d'Aarschot le temporel (1). Mais, les dissensions n'en finirent pas pour autant et Hauchin dut assigner aux moines d'Affligem une nouvelle résidence : leur prieuré de Basse-Wavre, où ils s'installèrent (2) en mars 1586. Pendant les deux années que dura leur séjour en ce prieuré, les moines d'Affligem continuèrent des négociations avec l'archevêché au sujet de l'incorporation du monastère, mais ce fut sans grand effet (3). Par ailleurs, ils gèrent leur patrimoine comme ils le purent (4), essayant à l'occasion d'apurer les charges qui pesaient sur leurs biens (5). Mais, en novembre 1586, le prieuré de Basse-Wavre fut attaqué par des soldats allemands et les moines essayèrent d'obtenir de Hauchin leur transfert à Bornem : l'état de ce prieuré ne permettant pas de les recevoir, Hauchin les fera, en juin 1588, venir à Bruxelles, où ils s'installeront dans le couvent de Nazareth (6). La communauté était à ce moment réduite à onze moines et elle devait séjourner à Bruxelles pendant sept ans. Pour le début de ce nouvel exil, on a conservé les comptes de Liévin de Muldere (7), lequel allait bientôt devenir une sorte d'administrateur autonome, car l'archevêque Jean Hauchin devait mourir (8) le 5 janvier 1589.

Pendant les six années qui suivirent, il y eut vacance du siège archiepiscopal de Malines et cette situation fut à l'origine de nouvelles difficultés pour les moines d'Affligem, car le Chapitre de Saint-Rombaut prétendra que l'administration des biens de l'abbaye lui revient (9). Le différend se terminera le 27 mars 1589 par la nomination d'un économiste auquel les moines devront rendre leurs comptes (10) ; mais, les difficultés rebondiront car de Muldere se plaindra au vicaire-général de l'archevêché, Mathias Hovius — le futur archevêque — des interventions de cet économiste dans la gestion des revenus monastiques (11). A la même époque, les religieux, forts de l'appui de la Congrégation de Bursfeld, tentèrent une nouvelle fois de négocier la suppression de l'incorporation ; mais, toutes ces démarches restèrent sans résultat positif (12). Un nouveau problème était d'ailleurs posé par le fait que la Congrégation de Bursfeld prétendait être la seule à pouvoir effectuer des visites de la communauté, tandis que le Chapitre de Saint-Rombaut soutenait que cette charge lui revenait. Là aussi les tractations furent longues et embrouillées et finalement c'est le vicaire-général de l'archevêché qui procéda à une visite le 4 mars 1595, nonobstant les protestations de Bursfeld qui fera procéder à sa propre visite le 7 avril suivant par les abbés

(1) A. A. Tr., *Acta* I, 313-317 et B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1258, aux A. A. Tr.

(2) A. A. Tr., *Acta* I, 315, 319, 321 : ils avaient reçu l'ordre d'aller à Wavre le 20 janvier mais ne s'y installèrent qu'au début du mois de mars.

(3) Documents des 21 novembre et 21 décembre 1585 puis des 19 juin, 6 et 8 juillet, 18 septembre 1586 respectivement dans U. BERLIÈRE, *Congrégation...*, dans *Mélanges d'histoire bénédictine*, I, 159 ; B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1269, aux A. A. Tr. ; A. A. Tr., *Acta* I, 323 et B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1280-1284.

(4) On a conservé les comptes de de Muldere pour le séjour à Basse-Wavre du 1^{er} mars 1587 au 28 février 1588 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4651, 77). — Voir aussi une lettre du même de Muldere du 2 décembre 1587 sur les dettes qui accablent la communauté aux A. Arch. M., liasse X 3, 8.

(5) A. A. Tr., *Acta* I, 325 (16 juillet 1586), 327 et A. Arch. M., liasse X 14 (28 juillet, 2 septembre et 2 décembre 1586).

(6) O. CAMBIER, *Historia...*, 122, à la B. R., ms. 13.550-52 et B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1287, aux A. A. Tr. — Les lettres de Hauchin des 27 juin 1587 et 14 juin 1588 sont aux A. A. Tr., *Acta* I, 333 et 345.

(7) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4651, 111 et 237 (1588-1589) et 265 (1589-1590).

(8) P. CLAESSENS, *Archevêques de Malines...*, I, 203.

(9) O. CAMBIER, *Historia...*, 123, à la B. R., ms. 13.550-52. — B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1290-1291, aux A. A. Tr. et A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1213.

(10) A. Arch. M., liasse X 5 et X 8.

(11) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1296-1299 (9 octobre 1589), aux A. A. Tr. et A. A. Tr., *Acta* I, 447 (11 avril 1593).

(12) Voir des documents des 14 avril 1590, 10 janvier et 25 avril 1592 respectivement dans B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1299, aux A. A. Tr. — A. Arch. M., liasse X 3 (11) et A. A. Tr., *Acta* I, 410.

de Gembloux et de Saint-André (1). Face à la thèse de Bursfeld (selon laquelle le spirituel et le temporel devraient être aux mains du seul prieur, les moines s'installant dans un de leur refuge à Bruxelles, Alost ou Termonde), c'est finalement la position de Malines qui s'imposera aussi bien sur la séparation du spirituel (confié au prieur) et du temporel (qui revenait à l'économe) que sur le transfert des religieux à Malines même. Au cours de l'été de l'année 1595, les moines, malgré leur résistance, durent quitter leur couvent de Nazareth à Bruxelles pour s'installer dans la cité archiépiscopale (2). A ce moment, ils étaient toujours sous la direction de leur prieur, Liévin de Muldere ; mais, ils allaient bientôt recevoir un abbé en la personne du nouvel archevêque de Malines.

MATHIAS HOVIUS, qui avait été nommé archevêque de Malines le 25 septembre 1595 par le pape Clément VIII (3), avait déjà reçu, le 4 août précédent, comme « élu », l'administration d'Affligem par lettres de Philippe II (4). Sous son abbatiat, Liévin de Muldere continua à diriger la communauté jusqu'au 10 octobre 1597, date de sa déposition et de son envoi au refuge de Vlierbeek à Louvain (5). Les événements les plus notables de cette période furent d'abord la vente des refuges d'Affligem à Louvain et Termonde, décidée en octobre 1595 par Hovius pour acheter un palais archiépiscopal à Malines (6). Ce furent ensuite des difficultés entre la Congrégation de Bursfeld et l'archevêché à propos du droit de visite : en 1596, l'abbé de Saint-André-lez-Bruges, puis celui d'Oudenburg ne purent effectuer la visite à laquelle ils devaient procéder et, en 1597, celui de Gembloux, pressenti par Liévin de Muldere, n'osa pas plus l'entreprendre. Le nonce apostolique Frangipani, consulté sur cette affaire, interdit alors aux deux parties de faire cette visite d'Affligem aussi longtemps que le Saint-Siège n'aurait pas tranché le problème ; mais, en fait, lorsque Clément VIII eut, le 25 septembre 1597, confirmé les privilèges de la Congrégation de Bursfeld, la porte resta ouverte à de nouvelles difficultés (7). Les religieux, cependant, dont l'état matériel était déplorable et dont le nombre était tombé de trente-six à douze (8), profitèrent de ces circonstances pour remettre en question, avec l'appui de Bursfeld, le problème de l'incorporation (9). C'est alors que, excédé, Hovius déposa de Muldere le 10 octobre 1597. La communauté serait, pour un temps, dirigée par un moine nommé Guillaume van der Haeghen qui ne portait toutefois aucun titre (10). A la mi-septembre 1598, Hovius donna l'ordre aux religieux de quitter Malines et de s'installer dans le prieuré de Basse-Wavre (11). A peine étaient-ils arrivés dans ce prieuré que, soutenus par leur ancien prieur de Muldere qui restait en rapports

(1) La documentation relative à cette affaire va du 12 juin 1592 au 7 avril 1595 et elle se trouve aux A. A. Tr., *Acta* I, 415, 487, 491 et *Acta* II, 9. — A. Arch. M., liasses X 3 (12) et X 5. — B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, II, 1305-1325, aux A. A. Tr. — La visite avait été confiée au vicaire général Hovius par le nonce Frangipani : voir *Correspondance de Frangipani*, éd. L. VAN DER ESSEN, I, 330, Bruxelles, 1924.

(2) Voir des documents d'avril à juin 1595 aux A. A. Tr., *Acta* II, 11, 21, 25, 29, 31, 35, 39 et A. Arch. M., liasse X 5.

(3) P. CLAESSENS, *Archevêques de Malines...*, I, 209.

(4) A. A. Tr., *Acta* II, 41.

(5) A. Arch. M., liasse X 3 (17) et X 8.

(6) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, II, 1355, aux A. A. Tr. et A. Arch. M., liasse X 5 (acte du 10 février 1601). — Le 12 octobre 1595, la maison de Louvain fut vendue pour deux mille sept cents florins au Collège Sainte-Anne.

(7) La documentation relative à ce problème se trouve aux A. A. Tr., *Acta* II, 49, 57, 63, 71, 75, 77, 83, 87, 95, 99, 101, 111. — A. Arch. M., liasses X 5 et X 8 et B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, II, 1364, aux A. A. Tr. — Sur l'appui constant de Frangipani et de la curie à Hovius en 1599 et 1600, voir *Correspondance de Frangipani*, éd. A. LOUANT, II, 207, et III, 52, 74, 162, 171, 641, 650, 657, Bruxelles, 1932-1942.

(8) A. A. Tr., *Acta* II, 89 et 137.

(9) A. A. Tr., *acta* II, 103 et A. Arch. M., liasse X 5, ainsi que les documents cités dans la note 7.

(10) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, II, 1396, aux A. A. Tr.

(11) A. A. Tr., *Acta* I, 455 et *Acta* II, 168.

étroits avec Bursfeld (1), les religieux d'Affligem obtinrent de Clément VIII qu'une enquête fût faite sur les revenus de leur patrimoine afin de mettre un terme à la mainmise de l'archevêque sur leur domaine. Le rapport des commissaires pontificaux, daté de janvier 1601, proposait que l'indépendance fût rendue à l'abbaye, seul remède à sa situation lamentable : un seul novice avait été reçu depuis vingt-quatre ans ; des quarante religieux qu'il y avait vers 1575, il n'en restait plus que sept ; il n'y avait plus ni prévôt, ni prieur ; Hovius leur avait refusé en 1600 de pouvoir se réinstaller à Affligem ; la situation vis-à-vis de Bursfeld était devenue inextricable au point que seule la restauration d'Affligem pouvait y mettre un terme ; le prieuré de Frasnes avait disparu et les ressources des moines étaient fortement diminuées (2). Naturellement, Hovius récusait (3) ces conclusions point par point le 13 février 1601. Cependant, le 26 mars suivant, un accord fut conclu devant le nonce, par lequel, sur les vingt-trois mille florins de revenus du monastère, quinze mille seraient réservés à la mense archiépiscopale, les autres huit mille devant être affectés à la reconstruction d'une abbaye et à la mense conventuelle ; l'archevêque resterait abbé, mais un prévôt ou un prieur devrait s'attacher à une restauration énergique du monastère tant au spirituel qu'au temporel (4). Ces dispositions, favorables à la communauté, furent confirmées par un concordat souscrit par les six religieux qui subsistaient le 23 février 1602 et par l'archevêque trois jours plus tard, le pape les approuvant le 25 mai et les archiducs le 4 septembre de la même année (5). Mais déjà les premiers travaux de restauration des anciens bâtiments conventuels d'Affligem avaient été entamés (6) dès le mois d'août 1601 et les religieux, toujours installés à Basse-Wavre, reçurent un prévôt le 9 décembre 1602 en la personne de Hubert du Bray, venu de l'abbaye de Saint-Jean d'Ypres et que Hovius leur avait imposé, malgré leur désir de voir à nouveau Liévin de Muldere être replacé à leur tête (7). Les travaux de réfection de l'ancienne abbaye se poursuivaient avec acharnement au cours des années 1603, 1604 et 1605 et les religieux s'apprêtaient à en reprendre possession : ils reçurent le 14 août 1603 cinq novices, dont Phalesius, un des historiens du monastère (8). Mais entretemps, le prévôt du Bray mourait (9) le 29 août 1605 et c'est son successeur, Josse Cobbaert, venu lui aussi de Saint-Jean d'Ypres, qui aurait le privilège de procéder le 25 novembre 1605 à la réinstallation de la communauté — qui comptait douze moines — dans les bâtiments de l'abbaye d'Affligem qui étaient restés déserts pendant vingt-sept ans (10). Sous l'administration de Cobbaert, qui dura sept ans (11) jusqu'à sa

(1) A. A. Tr., *Acta* II, 115, 119, 125, 146, 147, 149, 159, 163, 167, 169, 171, 175, 285, 297 et *Acta* I, 108, 141, 143.

(2) A. A. Tr., *Acta* II, 337 et A. Arch. M., liasse X 5.

(3) A. A. Tr., *Acta* II, 419 et A. Arch. M., liasse X 5.

(4) A. A. Tr., *Acta* II, 391. — Voir également A. LOUANT, *Correspondance de Frangipani...*, III, 231 et 788.

(5) A. A. Tr., *Acta* II, 471 et liasse V n° 27 ; A. Arch. M., liasses X 5 et X 8 ; A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1213. — Voir aussi A. LOUANT, *Correspondances de Frangipani...*, III, 289, 300, 305, 312, 674, 679, 681.

(6) A. A. Tr., *Acta* II, 411 et PHALESIUS, *Chronicon...*, 147, à la B. R., ms. 7037-7042. — Au mois de mai, le nonce Frangipani et l'archevêque étaient allés à Affligem étudier les possibilités de retour de la communauté (*Correspondance de Frangipani...*, éd. A. LOUANT, III, 244).

(7) A. A. Tr., *Acta* III, 1 et A. Arch. M., liasses X 1 (*varia*) et X 8. — Sur le personnage, B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 1184-1191, aux A. A. Af.

(8) PHALESIUS, *Chronicon...*, 153, à la B. R., ms. 7037-7042 et A. A. Tr., *Acta* III, 5.

(9) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1483, aux A. A. Tr.

(10) Cfr PHALESIUS, *Chronicon...*, 156, à la B. R., ms. 7037-7042 (on y voit que les douze moines provenaient surtout de villes brabançonnnes — quatre de Bruxelles, trois de Malines, un de Louvain). — La biographie de Cobbaert est dans B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 1204-1209, aux A. A. Af.

(11) Sur son départ, voir B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 1209, aux A. A. Af. — A propos de son administration on trouvera des documents aux A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4626, 433 ; 4629, 30, 39, 40, 58 ; A. Arch. M., liasse X 14 ; A. A. Tr., vol. 32. — Il faut signaler également la conclusion d'une confraternité avec l'abbaye de la Paix à Douai en 1611 (*Affligemensis*, VI, 148, Affligem, 1949).

démission en 1612, les moines se consacrèrent surtout aux travaux de restauration de leur abbaye (1), mais ils eurent encore à faire face à des difficultés au sujet des visites que prétendait faire la Congrégation de Bursfeld malgré l'opposition d'Hovius (2) et il semble même que les rapports d'Affligem avec Bursfeld se refroidirent (3) quelque peu au cours de l'année 1611. Au départ de Cobbaert, c'est un autre moine venu de Saint-Jean d'Ypres, Henri van den Zype, qui devint prévôt d'Affligem (4) et il allait diriger le monastère jusqu'au début de l'année 1616 où, le 26 mars, il devint abbé de Saint-André-lez-Bruges (5). Les seuls faits notables de cette époque furent de nouvelles difficultés entre Hovius et Bursfeld à propos de la visite d'Affligem (6) et le règlement, par accord entre l'archevêque et le prévôt, de la liste des anniversaires à célébrer en l'abbaye (7). Benoît van Haefthen devint alors prévôt (8), mais on ne sait pratiquement rien, en dehors des actes d'administration courante, des premières années de sa gestion jusqu'à la mort de l'archevêque Hovius, survenue à Affligem (9) le 30 mai 1620.

JACQUES BOONEN, qui fut nommé (10) archevêque de Malines le 7 juillet 1620, devint le trente-troisième abbé d'Affligem, malgré une tentative des religieux, qui profitèrent de la courte vacance du siège archiepiscopal, entre mai et juillet 1620, pour tenter d'obtenir des archiducs une intervention en faveur de la suppression de leur incorporation (11). Sous Boonen, qui devait être abbé pendant trente-cinq ans, jusqu'à sa mort (12) survenue le 30 juin 1655, ce fut d'abord le prévôt van Haefthen qui continua de diriger l'abbaye jusqu'au 31 juillet 1648, date de son décès (13). De la documentation abondante relative aux vingt-huit années de l'administration de van Haefthen sous l'abbatiat de Boonen, il convient d'abord de mettre en relief les indices d'une restauration rapide de l'abbaye au point de vue matériel. En effet, les états des revenus du monastère indiquent une progression constante de ceux-ci pour la période de 1622 à 1625, où ils passent successivement (14) de vingt mille livres en 1623 à vingt-cinq mille en 1624, puis à vingt-huit mille cinq cents en 1625. Pendant ce temps, la population monastique voit son chiffre connaître une

(1) PHALESIUS, *Chronicon...*, 164 et sv., à la B. R., ms. 7037-7042.

(2) Cfr A. A. Tr., *Acta* III, 7 et 9 et A. Arch. M., liasse X 8 (documents de 1607 et 1608).

(3) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1499, aux A. A. Tr., et *Revue bénédictine*, XL, 351, Maredsous, 1930.

(4) B. REGAUS, *Catalogue des moines...*, 1254-1260, aux A. A. Af.

(5) Cfr N. HUYGHEBAERT, *Saint-André-lez-Bruges*, dans *Monasticon Belge*, III, 120, Liège, 1960.

(6) A propos de cette querelle, voir la source indiquée par N. HUYGHEBAERT, *Saint-André...*, dans *Monasticon Belge*, III, 241 (lettre du 17 juin 1614) et U. BERLIÈRE, *Congrégation...*, dans *Mélanges d'histoire bénédictine*, I, 160.

(7) A. A. Tr., *Acta* III, 21, 25 et 29.

(8) Sur la biographie de ce prévôt, voir B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 1224-1254, aux A. A. Af. — U. BERLIÈRE, *D. Benoît van Haefthen*, dans *Messenger des Fiddes*, VI, 305-309, Maredsous, 1889. — M. VAN HAFTEN, *D. B. Haftenius*, Amsterdam, 1940.

(9) Actes d'administration courante aux A. A. Tr., vol. 32. — Sur la mort d'Hovius, voir P. CLAESSENS, *Archevêques de Malines*, I, 236 et 250-251 (extraits du testament). Il ne semble pas que les archevêques aient résidé souvent au quartier abbatial qu'ils s'étaient réservé au monastère (ce dernier servait surtout à héberger les hôtes des prélats de Malines). D'ailleurs, de 1578 à 1605 l'abbaye avait été abandonnée et en 1717, comme on le verra plus loin, l'archevêque renoncera à son palais d'Affligem.

(10) Cfr P. CLAESSENS, *Archevêques de Malines...*, I, 253.

(11) A. A. Tr., *Acta* III, 124-125. — On notera que le Saint-Siège accordait toute son attention au maintien du statu-quo (voir *Correspondance des nonces Gesualdo Morra Sanseverino*, éd. M. VAN MEERBEEK, 475, 476, 481, Bruxelles, 1937).

(12) Cfr P. CLAESSENS, *Archevêques de Malines...*, I, 310.

(13) Voir les ouvrages cités ci-dessus, note 8.

(14) A. Arch. M., liasse X 5. — Quoique Boonen prétende que l'abbaye ruinée ne lui rapporte plus que quinze cents ducats en 1621 (B. DE MEESTER, *Correspondance du nonce Guidi di Bagno*, 170, Bruxelles, 1938).

stabilité significative : les moines sont au nombre de vingt-six (1) aussi bien en 1628 qu'en 1620. A la même époque, les religieux peuvent soutenir l'effort que leur imposent des travaux importants à Affligem même et dans leur refuge de Bruxelles, devenu palais archiépiscopal (2) en 1625. C'est probablement parce qu'ils se sentaient en pleine expansion que les moines d'Affligem tentèrent en 1629 de modifier l'état d'incorporation du monastère : ils entrèrent en négociation avec Boonen pour obtenir la séparation de l'abbaye — qui aurait le statut d'une prévôté perpétuelle — d'avec la mense archiépiscopale, ainsi que pour établir une nouvelle répartition des revenus de leur patrimoine (3). Mais Boonen resta sourd à leurs démarches (4). Au point de vue spirituel, il faut d'abord noter qu'en 1623 l'archevêque délégua au prévôt un certain nombre de ses prérogatives en matière de sacrements et d'administration (5). Toutefois, en ce domaine, le grand événement de l'époque fut la rupture entre Affligem et la Congrégation de Bursfeld, puis l'affiliation des religieux à la Congrégation du Mont-Cassin. En 1624, les prélats de Bursfeld étaient amenés à constater les défaillances d'Affligem vis-à-vis de la Congrégation (6) et, en 1625, on observe qu'aucun représentant d'Affligem n'assista au Chapitre tenu à Maria-Laach (7). Bursfeld aura beau insister (8) en 1628 : il était trop tard, la rupture était consommée et déjà, en 1627, Affligem avait fait venir des moines de Saint-Denis-en-Broqueroie, puis de la Congrégation de Saint-Vanne, pour préparer l'affiliation de ses religieux à la réforme du Mont-Cassin par l'intermédiaire de la Congrégation de Lorraine (9). Et le 26 août 1628, les abbayes de Saint-Denis, Grammont et Affligem constituaient une union d'abbayes réformées sous le titre de « Congrégation de Notre-Dame » (10). Cette opération ne se réalisa cependant pas sans provoquer des dissensions au sein de la communauté : seuls le prévôt van Haeften et douze religieux participèrent à la réforme ; quatorze moines la refusèrent et se retirèrent moitié au prieuré de Bornem, moitié au prieuré de Basse-Wavre (11). Ce qui n'empêcha pas, d'ailleurs, le premier Chapitre des réformés de se tenir (12) à Affligem le 19 mai 1629 et les moines de l'abbaye de jouer un rôle de premier plan dans l'expansion de la réforme : c'est avec eux que, en 1632, les religieux du Mont-Blandin à Gand traiteront en vue de réaliser l'affiliation de leur monastère à la Congrégation — essai qui se soldera par une rupture (13) entre Affligem et l'abbaye gantoise en 1636. On peut donc dire que c'est une institu-

(1) A. A. Tr., *Acta* III, 115-120 (pour 1620) et PHALESIUS, *Chronicon...*, 174 (pour 1628), à la B. R., ms. 7037-7042. — A cette dernière date, les moines sont en large majorité d'origine brabançonne — cinq Bruxellois, six Malinois, trois Anversois, deux des environs de Bruxelles — l'autre groupe étant constitué de Flamands.

(2) Sur l'ensemble de ces travaux, on trouvera des documents aux A. Arch. M., liasse X 6 ; aux A. A. Tr., *Acta* I, 607 ; dans B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1526, aux A. A. Tr. — Sur l'état du monastère en 1627, voir R. GASPARD, *Documentaire gogeuens...*, dans *Ons Geestelijk Erf*, XI, 349-350, qui relate la visite qu'y fit Dubuisson-Aubenay à cette date.

(3) A. A. Tr., *Acta* III, 215, 217, 221, 229, 231. — A. Arch. M., AA, liasse X 5.

(4) A. A. Tr., *Acta* III, 386, 389. — A. Arch. M., liasse X 5. — A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1213. — Les religieux sont à ce moment (8 mai 1647), au nombre de trente-sept, Affligem et prieurés compris.

(5) A. A. Tr., *Acta* III, 183.

(6) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1528, aux A. A. Tr.

(7) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1529, aux A. A. Tr.

(8) A. A. Tr., *Acta* III, 209.

(9) Cfr U. BERLIÈRE, *Congrégation...*, dans *Mélanges d'histoire bénédictine*, I, 161-162.

(10) Cfr A. Arch. M., liasse X 8 et U. BERLIÈRE, *Congrégation...*, dans *Mélanges d'histoire bénédictine*, 162, avec commentaire de l'acte de constitution, *ibid.*, 163-164. — Voir aussi une lettre de l'internonce Stravius de 1636 dans *Correspondance de Stravius*, éd. W. BRULEZ, 135, Bruxelles, 1955.

(11) PHALESIUS, *Chronicon...*, 174, à la B. R., ms. 7037-42 ; U. BERLIÈRE, *Congrégation...*, dans *Mélanges d'histoire bénédictine*, I, 161.

(12) Le procès-verbal de ce Chapitre est commenté dans U. BERLIÈRE, *Congrégation...*, dans *Mélanges d'histoire bénédictine*, I, 166.

(13) Une nombreuse documentation relative à cette affaire se trouve aux A. A. Tr., *Acta reform.*, II, 113-439 et

tion en pleine expansion matérielle et spirituelle (1) que van Haeften allait laisser au prévôt suivant en 1648 et il ne faudrait point omettre de dire, à ce sujet, que le même van Haeften fut l'initiateur d'un renouveau intellectuel à Affligem, tant par son activité propre (2) que par les contacts qu'il noua avec les bénédictins de Saint-Maur ou avec ceux de Saint-Martin de Tournai (3). Ce fut alors Robert Estrix qui dirigea la communauté (4) et ce, tout d'abord, pendant les dernières années de l'abbatiate de Jacques Boonen. Au cours de ces sept ans, l'activité des moines fut entièrement accaparée par le problème de leurs rapports avec l'archevêché (5). Ils renouvelèrent leurs tentatives de 1629 et 1647 pour arriver à la séparation du monastère d'avec la mense archiépiscopale et, après de longs pourparlers qui avaient commencé dès 1649, on en arriva finalement (6) à un accord entre les deux parties le 18 août 1650, accord qui avait reçu l'assentiment préliminaire de Philippe IV le 29 avril, à la suite du paiement de trois cent mille florins « pour les nécessités de l'État » (7). Les clauses essentielles de cette convention portaient sur les points suivants : l'abbaye restera définitivement unie à l'archevêché ; les moines pourront élire leur prévôt, lequel sera inamovible après avoir été confirmé par l'archevêque, auquel il aura prêté serment d'obédience ; les mêmes dispositions vaudront pour les prieurs de Bornem, Frasnes (8) et Basse-Wavre ; le prévôt aura la nomination des officiers monastiques ; le domaine sera partagé, y compris les collations de paroisses, en une mense conventuelle et une mense archiépiscopale (9). L'harmonie n'en fut cependant pas établie pour autant entre Affligem et Malines. Dès 1650, un groupe de moines prit le parti de s'opposer à cette convention et leur attitude semblait justifiée par le fait que l'archevêque refusait d'assumer les charges qui lui revenaient : les dépenses totales de la communauté montaient en 1654 à soixante-cinq mille florins (quarante-cinq mille pour Affligem même, vingt mille pour les trois prieurés) et Jacques Boonen semblait vouloir se

A. Arch. M., liasses X 3 (35-40) et X 8. — Voir également U. BERLIÈRE, *Congrégation...*, dans *Mélanges d'histoire bénédictine*, I, 169-174. — Sur le rôle d'Affligem dans l'histoire de la Congrégation jusqu'en 1654 — année qui verra sa dissolution, encore que l'observance cassinienne continue à être pratiquée — voir U. BERLIÈRE, *Congrégation...*, dans *Mélanges d'histoire bénédictine*, I, 190-203.

(1) Il faut signaler, à cet égard, la conclusion d'une confraternité en 1631 avec les bénédictines de Hunnegem (A. A. Tr., chartier VI, n° 41 et B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1570-1571).

(2) Voir notamment, sur les œuvres de van Haeften, la liste donnée par B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1633-1634 ; dans *Affligemensia*, VI, (II), Affligem, 1949 et dans le catalogue de la bibliothèque conservé aux A. A. Tr. ; ainsi que des ouvrages édités dans *Ons Geestelijh Erf*, XXII, 132-147, Anvers 1948, et *Affligemensia*, VII, 3-8, Affligem, 1950. — Voir également U. BERLIÈRE, *Lettres des moines d'Affligem aux bénédictins de Saint-Maur (1648-1672)*, dans *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, LXV, 112, Anvers, 1913. — Sur sa réputation et ses travaux à la bibliothèque, voir aussi A. A. Tr., *Acta* VII, 307, et A. Arch. M., liasse X 3 (27).

(3) Voir sa correspondance avec d'Achery dans U. BERLIÈRE, *Lettres des moines...*, 123-140, dans *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, LXV, ainsi que PHALESIUS, *Chronicon...*, 187 et 194, à la B. R., ms. 7037-7042.

(4) Biographie dans B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 1290-1308, aux A. A. Tr. — Les papiers relatifs à son élection et à sa nomination (19 novembre 1648) sont conservés, aux A. A. Tr., *Acta* IV, 59 et A. Arch. M., liasse X 3 ainsi que A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1212, et B. R., ms. 16.586, 113.

(5) On ne mentionnera que pour mémoire les actes d'administration de cette époque que l'on trouvera surtout dans A. A. Tr., reg. B et A. Arch. M., carton X et liasse X 14 ainsi que A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4629, 61 ; 4636.

(6) Il avait été précédé d'un accord préliminaire le 23 avril. — Sur toute cette affaire, voir A. A. Tr., *Acta* III, 325, *Acta* IV, 17, 29, 31, 37, 39, 45, 51, et A. Arch. M., liasse X 9, ainsi que A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4634.

(7) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4635 ; *Conseil d'État*, n° 1213 ainsi que A. A. Tr., *Acta* IV, 55, 59, 61, et A. Arch. M., liasses X 5 et X 9. — A la suite de cette contribution, les moines furent exemptés des pains d'abbaye (30 avril 1650 : A. G. R., *Conseil royal de Philippe V*, n° 202).

(8) Le prieuré de Frasnes avait été abandonné entre 1597 et 1600 (voir ci-dessus 66, note 2) mais il fut donc restauré au milieu du XVII^e siècle, comme on le voit par la convention du 18 août 1650, et, dès lors, les mentions que l'on a d'un prieur de Frasnes en 1658 et 1659 concernent bien un prieur effectif et non pas un prieur « honoraire, sans doute » comme le croyait U. BERLIÈRE, *Prieuré de Frasnes*, dans *Monasticon Belge*, I, 301.

(9) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4634, et *Conseil d'État*, n° 1213. — A. Arch. M., liasse X 5.

soustraire à l'obligation d'en supporter la moitié (1). Dès lors, bien que Philippe IV eût confirmé (2) une nouvelle fois la convention le 12 février 1652, les moines et l'archevêque ne pouvaient plus s'entendre (3) et c'est ainsi que le 22 mai 1655 Boonen annulait (4) l'accord de 1650.

ANDRÉ CRUESEN, nommé archevêque de Malines le 6 septembre 1655 par Philippe IV (5), fut en même temps abbé d'Affligem jusqu'à sa mort (6) survenue le 8 novembre 1666. Pendant les neuf premières années de sa charge, l'abbaye continua d'être administrée par le prévôt Robert Estrix (7). En dehors de documents relatifs aux finances de l'abbaye — en 1656, on sait, par exemple, que les recettes montaient à soixante-six mille florins et les dépenses à quarante-cinq mille (8) — aux difficultés soulevées par la succession de Boonen (9) ou encore aux soucis que provoquait la levée des charges publiques (10), la majeure partie des archives affligemoises de cette décennie concerne toujours le problème des rapports entre le monastère et l'archevêché. Au lendemain de l'échec de la convention de 1650, les religieux d'Affligem, qui n'avaient jamais perdu tout espoir de recouvrer leur indépendance, entamèrent dès 1655 des démarches pour obtenir la restauration de la dignité abbatiale à Affligem. Cette tentative, qui avait la faveur de l'archiduc Léopold et du Conseil d'État, les conduisit à offrir à Cruesen une rente annuelle de trente mille florins en compensation, mais ce dernier, qui craignait de perdre aux États de Brabant la place que lui valait son titre abbatial, fit tout ce qu'il pouvait pour que les choses traînent en longueur. — Finalement, en 1659, les moines d'Affligem n'avaient toujours rien obtenu (11) et, le 10 janvier 1660, Cruesen confirmait la convention de 1650 pour bien montrer qu'il entendait ne rien modifier aux rapports entre Affligem et Malines (12). Cependant, la situation n'allait pas tarder à s'envenimer, car le prévôt Estrix manigança une manœuvre destinée, apparemment, à mettre Malines devant le fait accompli : le 23 février 1660, il obtenait du pape Alexandre VII la mitre, l'anneau et les insignes pontificaux (13). Il ne restait à Cruesen et à Philippe IV qu'à

(1) Voir respectivement A. A. Tr., *Acta* IV, 45, 103, 105, 107, 132, 143, 147, 129, 179, 183, et A. Arch. M., liasses X 5 et X 9. — A. A. Tr., *Acta* IV, 195, 203 et A. Arch. M., liasse X 5. — Les comptes de 1654 se trouvent aux A. Arch. M., liasse X 5.

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4635 et *Conseil d'État*, n° 1213.

(3) Sur les reproches faits par les moines à l'archevêque (aliénations et engagères de biens pour plus de trois cent mille florins et coupes de bois abusives pour cent trente-cinq mille florins), voir A. Arch. M., liasse X 5, et A. G. R., *Conseil privé espagnol*, n° 1154. — On observera qu'en 1653 l'archiduc Léopold fit intervenir l'internonce Mangelli pour que le pape confirme l'accord de 1650 (J. LEFÈVRE, *Documents relatifs à la juridiction des nonces et internonces des Pays-Bas pendant le régime espagnol*, 231, Bruxelles, 1943).

(4) A. A. Tr., *Acta*, IV, 261, et P. CLAESSENS, *Archevêques de Malines...* I, 350-351.

(5) Cfr P. CLAESSENS, *Archevêques de Malines...*, I, 335.

(6) Voir P. CLAESSENS, *Archevêques de Malines...*, I, 348.

(7) Les actes d'administration de cette époque se trouvent surtout aux A. A. Tr., reg. 33, 34, 35, A. et B. — A. Arch. M., liasses X 14 et X 19. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4646, 4656, 4688, 4690, 4918, 4642, 4690-4691, 4811-4812.

(8) A. A. Tr., *Acta* IX, 387-401 et A. Arch. M., liasse X 2. — En 1657 Cruesen affirmait que l'abbaye était chargée de dettes pour plus de cinquante mille florins (L. JADIN, *Relations des Pays-Bas, de Liège et de Franche-Comté avec le Saint-Siège d'après les « Lettres di Vescovi »*, 105, Bruxelles, 1952).

(9) A. Arch. M., liasses X 1, X 2 et X 5. — B. REGAUS, *Hofflighemum illustratum*, II, 1765, aux A. A. Tr. — Voir également R. FONCKE, *Rond een minnelijke overcnomst tussen de mōnniken van Affligem en de executeur testamentair van aartsbisschop Boonen, 1662*, dans *De Brabander*, III, 109-122, Merchttem, 1924.

(10) Voir notamment des documents de 1657 aux A. Arch. M., liasse X 8 et A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1213.

(11) Voir les documents conservés aux A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1213. — A. A. Tr., *Acta* IV, 319, 327, 339, 342, 363, 367, 369, 371, 385, 391, 395, 397, 398, 413, 415, 421, 423 et *Acta* V, 121, 122, 128 ainsi que *Acta* VI, 109, 111-112, 117, 25, 31, 41, 43. — A. Arch. M., liasses X 5 et X 8.

(12) A. A. Tr., *Acta* VI, 47. — A. Arch. M., liasse X 3 (139, 145). — P. CLAESSENS, *Archevêques de Malines...*, I, 352. — Le Conseil de Brabant entérina la décision de Cruesen en 1661 (A. A. Tr., *Acta* VI, 99-125) et Philippe IV fit de même en février 1662 (P. CLAESSENS, *Archevêque de Malines...*, I, 352).

(13) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4621.

confirmer ce privilège, le premier le 2 juin, le second le 4 juin 1660 (1). Mais, aussitôt, les chanoines de Saint-Rombaut, soutenus d'ailleurs par des nombreux religieux d'Affligem et de ses prieurés, s'opposèrent à la concession des *pontificalia* et finirent par obtenir du Conseil de Brabant, le 31 octobre 1661, l'annulation de l'accord du roi et le retour (2) au statut de 1650. Dès ce moment, la situation devint inextricable : d'un côté, le pape Alexandre VII, le nonce Girolamo Di Vecchii et Philippe IV soutenaient Estrix ; de l'autre côté, l'archevêque Cruesen gardait une neutralité apparente tandis que le Chapitre de Saint-Rombaut et une bonne partie des religieux d'Affligem s'opposaient au prévôt (3). Toute cette affaire, qui s'étala durant les années 1662 et 1663 ne pouvait que tourner au détriment d'Estrix : dès le mois de juin 1663, les religieux d'Affligem mettaient en cause la gestion temporelle du prévôt ; des commissaires furent désignés ; on l'incrimina de falsifications dans les comptes de l'abbaye et de détournement de recettes ; on le rendit responsable de dettes qui obéraient les finances du monastère (4). Une nouvelle visite, effectuée le 12 mai 1664 sur ordre de Cruesen, conduisit ce dernier à révoquer Estrix le lendemain et l'ancien prévôt devait se retirer à Bornem avec une pension d'environ cinq cents florins (5). Quelques jours plus tard, le 17 mai, Emilien Van Hoyvorst, jusque-là prieur de Basse-Wavre, devenait à son tour prévôt d'Affligem (6). Pendant deux ans, jusqu'à la mort de Cruesen, lequel lui concéda le droit de visite en son nom dans les prieurés de Basse-Wavre et de Bornem (7), le nouveau prévôt eut comme préoccupation principale de représenter les intérêts de la communauté d'Affligem dans le gigantesque procès qui opposa Robert Estrix à l'archevêque de Malines et qui ne se terminerait que le 8 juillet 1670 à la satisfaction des deux parties (8).

JEAN VAN WACHTENDONCK fut nommé archevêque (9) le 22 mars 1668, mais pendant la vacance de la dignité archiepiscopale depuis le 8 novembre 1666, aussi bien que pendant l'abbatiate de van Wachtendonck qui ne dura que trois mois (10) jusqu'au 25 juin 1668, ce fut le même prévôt van Hoyvorst qui gouverna le monastère. Pendant cette période de deux ans, outre les documents traditionnels d'administration courante (11), on rencontre d'abord dans les textes les difficultés suscitées par l'exécution du testament de l'archevêque Cruesen, qui commencèrent

(1) A. A. Tr., *Acta* V, 142, et A. Arch. M., liasse X, 3 (119) ainsi que A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4636 (sur les sommes versées par Estrix pour obtenir le consentement du souverain, voir N. HUYGHEBAERT, *De toestand te Affligem in 1666*, dans *Sacris Erudiri*, IV, 349, Steenbrugge, 1952).

(2) A. A. Tr., *Acta* V, 133 et VI, 75, 87-94, 119, 155, 210, 221, 225, 239 puis *Acta* V, 154, 167, 189, 277, 281, 303, 305. — A. Arch. M., liasse X, 3 (90-121).

(3) A. A. Tr., *Acta* V, 198, 200-204 et VI, 227, 257, 261, 265, 269, 271, 283, 295, 299, 301, 307, 309. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4636.

(4) A. A. Tr., *Acta*, V, 393, 398, 411, 413, 415, 417, 419, 420 et VI, 405, 407, 411, 427. — A. Arch. M., liasse X, 3. — A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1213 et *Conseil privé espagnol*, n° 1154.

(5) A. A. Tr., *Acta*, VI, 443. — A. Arch. M., liasse X, 3 (152). — B. R., ms. 16586, 15-21. — C'est à Bornem, dont il devint prieur en 1670 et où il mourut le 29 novembre 1675, que Robert Estrix termina les œuvres qu'il a laissées (voir sur celles-ci, U. BERLIÈRE, *Lettres des moines...*, dans *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, LXV, 117 et le catalogue de la bibliothèque d'Affligem aujourd'hui aux A. A. Tr.). — Il faut également rappeler que Robert Estrix entretenait une correspondance avec D'Achery (cfr U. BERLIÈRE, *Lettres des moines...*, dans *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, LXV, 211-220).

(6) Biographie dans B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 1320-1329, aux A. A. Af.

(7) A. Arch. M., liasse X, 1.

(8) De nombreuses pièces relatives à ce procès sont conservées aux A. A. Tr., *Acta* VI et VII et aux A. Arch. M., liasse X 3 ainsi que dans B. R., ms. 16586, 113-119 et aux A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1212 et *Conseil privé espagnol*, n° 1154. — En échange de sa renonciation à poursuivre l'affaire, Estrix reçut une pension de deux mille florins, la dignité de prieur de Bornem et une déclaration le disculpant d'avoir été démis pour « actes infamatoires ».

(9) P. CLAESSENS, *Archevêques de Malines...*, I, 359.

(10) P. CLAESSENS, *Archevêques de Malines...*, I, 363.

(11) Notamment A. A. Tr., reg. 33-35. — A. Arch. M., liasse X, 14. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4694, 4813.

en mars 1667 et ne finiraient d'ailleurs qu'en 1672 : les moines réclamaient un surplus de charges de cent mille florins, dont Cruesen aurait été responsable à des titres divers ; il aurait indûment perçu la moitié des revenus du moulin de Basse-Wavre ; il aurait vendu le collège de ce prieuré fondé en 1655 par le prévôt Estrix ; il aurait procédé à des échanges de biens qui étaient affectés à la mense conventuelle ; il aurait refusé d'assumer la moitié des charges qui lui revenaient notamment en matière de frais de procédure (1). On voit aussi que, de juillet à septembre 1667, l'abbaye eut à souffrir de passages de troupes au cours de la guerre de Dévolution (2) et que, en mars 1668, soupçonnés d'avoir joué un rôle dans le massacre de soldats français à Meldert, les moines eurent à supporter des représailles dont le poids se chiffrera par trente-deux mille florins de pertes (3). Cependant, profitant de la vacance de l'archevêché, les vingt-six religieux d'Affligem (4) entamèrent, dès mars 1667, de nouvelles démarches auprès du Conseil d'État et du Conseil privé pour obtenir la séparation complète à l'égard de Malines : le 6 mai, ils se proposaient de ne plus verser dorénavant à l'archevêque qu'une dotation annuelle de trente-six mille florins et s'engageaient à verser au gouvernement des Pays-Bas, pour le prix de son soutien, la somme de cent mille patacons (5). Mais, une fois de plus, le Chapitre de Saint-Rombaut s'opposa à leur manœuvre (6) et, dès que le siège archiépiscopal fut pourvu, c'en fut fini de leurs démarches : le 20 juin 1668, van Wachtendonk y mit un terme en confirmant la désignation du prévôt van Hoyvorst à la tête de l'abbaye (7).

ALPHONSE DE BERGHES devint l'abbé suivant d'Affligem dès qu'il fut nommé (8) archevêque de Malines le 3 août 1669, il devait le rester pendant vingt ans, jusqu'à sa mort (9) survenue le 7 juin 1689. Pendant la majeure partie de ce long abbatiat, ce fut toujours le prévôt van Hoyvorst qui administra l'abbaye, car il ne mourut (10) que le 11 janvier 1682. Pour la période qui va de 1669 à 1682, d'une documentation fort abondante, on retiendra d'abord, outre les actes d'administration du domaine (11), les textes relatifs à l'activité des carrières de l'abbaye à Asse (12). On signalera ensuite les nombreux documents relatifs aux difficultés financières provoquées par les guerres de l'époque : taxations et contributions imposées en 1673 et 1674, hébergement forcé de troupes comme ce fut le cas dans le refuge de Termonde en 1677, secours que les moines doivent accorder sur ordre de Charles II aux paysans éprouvés par les guerres et qui montent à quatre cent vingt-cinq mille florins (13). Ce qui conduira la communauté à vendre des

(1) A. A. Tr., *Acta*, IX, n° 29, 410, 443. — A. Arch. M., liasse X, 2.

(2) A. A. Tr., vol. « Contributions » (n° 25), 21 et sv.

(3) A. A. Tr., vol. « Contributions » (n° 25), 37 et *Epistol.*, I, 289.

(4) A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1213. — Il est intéressant de noter que 60 % de la population monastique est d'âge jeune (de vingt à quarante ans), 30 % d'âge moyen (de quarante à soixante ans) et 10 % seulement dépassant soixante ans.

(5) A. A. Tr., *Acta* VI, 510 et VII, 23 ; *Epistol.*, I, 261. — A. Arch. M., liasse X, 3 (116-118) et X, 5. — A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1213.

(6) A. A. Tr., *Acta* VII, 27, 31, 33. — Voir aussi L. JADIN, *Relations des Pays-Bas, de Liège et de Franche-Comté avec le Saint-Siège d'après les « Lettres di Particulari »*, 161, Bruxelles, 1962.

(7) A. A. Tr., *Acta* VII, 35.

(8) P. CLAESSENS, *Archevêques de Malines...*, I, 365.

(9) P. CLAESSENS, *Archevêques de Malines...*, I, 382.

(10) B. REGAUS, *Catalogue des moines...*, 1329, aux A. A. A. — A. A. Tr., *Acta Capitul.*, n° 4, 71.

(11) Notamment A. A. Tr., reg. 33-35. — A. Arch. M., liasse X, 14. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4695-4703, 4814-4824, 4918 et 4921. — B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1869, aux A. A. Tr.

(12) Cfr R. PONDEVYN, *Stengroeven...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, XIV, 393-394.

(13) Voir respectivement A. A. Tr., vol. « Contributions » (n° 25), 168, 171, 193 et *Acta* VII, 225. — B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1850, aux A. A. Tr.

biens, notamment à Schilde, Ranst et Rymenam en 1678-1679 et à contracter (1) des emprunts de plus de dix mille florins en 1680-1681. Pendant ce temps, les rapports entre les religieux et l'archevêché se tendaient en bien des occasions : en 1669, à propos du versement à l'archevêque de sommes importantes prélevées sur les revenus de l'abbaye (2) ; en 1670-1671, à propos de la nomination d'un syndic pour l'administration du temporel, les moines refusant celui qui avait été désigné par Malines (3) ; en 1672, à l'occasion d'une visite de l'archevêque, où l'on agite de nouveau la question de la séparation d'Affligem (4) ; en 1675, à propos du refuge de Bruxelles dont l'archevêque s'empare définitivement, ce qui contraindra les moines à lever de l'argent l'année suivante pour s'en procurer un nouveau (5) ; en 1678-1679, à l'occasion du refus par l'archevêque d'intervenir dans les contributions imposées à Affligem par les troupes françaises (6). Au point de vue spirituel, il faut encore signaler qu'en 1676 l'archevêque confia au prévôt d'Affligem et à l'abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie la mission d'intervenir à Saint-Adrien de Grammont pour mettre un terme à un différend survenu entre les moines de cette abbaye en matière de discipline religieuse (7) ; qu'en 1681 les trente et un moines d'Affligem conclurent une Confraternité avec l'abbaye de Ninove (8) et que des relations étroites furent établies entre Affligem et Saint-Maur-des-Fossés (9). A la mort de van Hoyvorst, ce fut le sous-prieur Rupert Beydaels qui devint prévôt d'Affligem : il fut élu lors d'une assemblée capitulaire des moines qui se tint à Bruxelles devant l'archevêque du 13 au 16 janvier 1682 et Alphonse de Berghes le nomma le 17 du même mois (10). L'administration de Beydaels, qui ne dura guère que trois ans — car il mourut (11) le 29 août 1685 — fut surtout marquée par les effets des guerres du temps. Si on le voit, en effet, s'occuper (12) de la gestion des prieurés de Bornem et de Basse-Wavre en 1682 ou acheter (13) un nouveau refuge au Warmoesbroek à Bruxelles le 13 décembre 1684, sa tâche essentielle fut de trouver de l'argent pour faire face aux dommages des guerres et aux taxations des troupes françaises : en 1683, il fallut vendre une partie du refuge de Termonde pour quatorze cents florins (14), puis lever quatre mille florins pour réparer les dommages subis (15) ; en 1683 encore, il fallut supporter une contribution de six mille florins, ce qui valut à Beydaels d'être incarcéré à Alost par les Français pour refus de paiement (16) ; en 1684, des incendies et des dévastations à Meldert et Elingen coûtèrent quelque cinquante mille florins (17) ;

(1) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, II, 1866-1875, aux A. A. Tr. — A. Arch. M., liasse X 14.

(2) A. A. Tr., *Acta*, VII, 41 et IX, 434. — A. Arch. M., liasse X 5.

(3) A. A. Tr., *Acta*, VII, 209 ; B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, II, 1839, 1844, aux A. A. Tr.

(4) A. A. Tr., *Acta* VII, 213.

(5) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, II, 1852-1853 et *Directorium Affligemense*, 42, aux A. A. Tr. — A. A. Tr. *Acta Capit.*, 147. — Le nouveau refuge ne sera toutefois acheté qu'en 1684.

(6) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, II, 1866-1868, aux A. A. Tr.

(7) A. A. Tr., *Acta*, VII, 221.

(8) A. A. Tr., *Acta Capit.*, L, 77-78. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4639. — Voir aussi *Affligemensia*, VI, III, Affligem, 1949.

(9) Cfr U. BERLIÈRE, *Lettres des moines...*, dans *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, LXV, 118 : deux moines d'Affligem furent envoyés à l'école des Mauristes et, en 1672, Mabillon vint visiter Affligem.

(10) A. Arch. M., liasse X 1. — A. A. Tr., *Acta* VII, 165 et *Acta Capit.*, 71-77. — Biographie de Beydaels dans B. REGAUS, *Catalogue des moines...*, 1390-1399, aux A. A. Tr.

(11) B. REGAUS, *Catalogue des moines...*, 1399, aux A. A. Tr.

(12) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, II, 1885, aux A. A. Tr.

(13) B. REGAUS, *Directorium...*, 42, aux A. A. Tr.

(14) A. A. Tr., *Acta Capit.*, 81.

(15) A. A. Tr., *Acta Capit.*, 87.

(16) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, II, 1888, aux A. A. Tr.

(17) A. G. R., *Conseil privé espagnol*, n° 1154 et B. REGAUS, *Haffighemum illustratum...*, II, 1889, aux A. A. Tr.

en 1685, il fallut hypothéquer des biens pour près de quarante-trois mille florins (1). Les quatre dernières années de l'abbatiat d'Alphonse de Berghes virent Affligem être administrée par un nouveau prévôt, Vaast Van Nuffel, qui fut élu en deux temps par ses confrères — vingt et un moines votèrent à Affligem le 3 septembre 1685 et sept autres le lendemain à Bruxelles (2) — et nommé par l'archevêque le 5 du même mois (3). On retiendra surtout, pour cette époque, quelques difficultés qui surgirent entre Malines et Affligem, soit à propos de la nomination (4) d'un greffier en 1686, soit à propos de l'intention de l'archevêque de transférer dans d'autres abbayes bénédictines quelques moines d'Affligem qui refusaient de quitter le monastère, à moins que ce ne fût pour l'un de ses prieurés (5). Il faut également rapporter que les moines acquirent à Bruxelles un nouveau refuge au Marché-aux-Grains le 1^{er} octobre 1688, ce qui les amena, l'année suivante à revendre celui qu'ils avaient acheté quatre ans plus tôt au Warmoesbroek (6). Pendant le même temps, les finances de l'abbaye n'étaient d'ailleurs pas au mieux : les moines durent emprunter, en 1686, quatre mille florins pour restaurer leur moulin d'Essene et lever, en 1687, seize mille florins pour tenter d'éteindre leurs arrérages de dettes (7). Mais il est un autre document de cette époque qui mérite une certaine attention, c'est un acte du 1^{er} juin 1686, qui est un des plus anciens à nous permettre une statistique complète de la communauté : on y voit que, sur les vingt-neuf membres de celle-ci — vingt-trois pour Affligem, quatre pour Basse-Wavre et deux pour Bornem — dix-huit étaient originaires de la région d'entre Gand, Termonde, Alost, Grammont et Audenarde, sept venant de Bruxelles, deux d'Anvers et deux de Malines, alors que, en ce qui concerne l'âge des moines, on constate que la moitié était d'âge moyen, un tiers d'âge jeune et un sixième seulement âgé de plus de cinquante ans (8).

HUMBERT DE PRECIPIANO ne fut nommé archevêque de Malines (9) que le 21 juillet 1690, c'est-à-dire plus d'un an après la mort de son prédécesseur. Pendant cette vacance, le prévôt Van Nuffel s'empessa de profiter des circonstances pour nommer un nouveau syndic (10) et eut à faire face à d'autres difficultés suscitées par les événements militaires : lui-même fut appréhendé le 19 septembre par les Français pour non-paiement d'une contribution de deux mille florins et le versement d'une moitié seulement de cette somme valut aux moines quelques désagréments (11). A l'avènement de Precipiano, van Nuffel n'en avait plus que pour cinq mois à diriger Affligem, car il devait démissionner (12) le 14 décembre 1690 et, pendant ce temps, sa préoccupation majeure fut représentée par les contributions de guerre dont le poids ne cessait de se faire sentir (13). La difficulté des temps le conduisit, en outre, à demander et à obtenir de

(1) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1890, aux A. A. Tr.

(2) A. Arch. M., liasse X 1. — Biographie dans B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 1374-1384, aux A. A. Af.

(3) A. Arch. M., liasse X 8.

(4) A. G. R., *Arch: Eccl. Brab.*, n° 4644.

(5) A. A. Tr., *Acta Capit.*, 154-155 et *Acta VII*, 219. — A. Arch. M., liasses X 4 et X 8.

(6) B. REGAUS, *Directorium*..., 42, aux A. A. Tr.

(7) A. A. Tr., *Acta Capit.*, 136, et A. G. R., *Conseil privé espagnol*, n° 1154.

(8) A. A. Tr., *Acta Capit.*, 134-135.

(9) P. CLAESSENS, *Archevêques de Malines*, II, 1.

(10) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1905-1908, aux A. A. Tr.

(11) A. A. Tr., *Acta*, VII, 221 et VIII, 337 et sv., ainsi que vol. « Contributions » II, 347, 349, 357, 366-367 et B. REGAUS *Hafflighemum illustratum*, II, 1909.

(12) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1922, aux A. A. Tr. — Il partit pour Bornem dont il devint prieur en 1694 et où il mourut le 22 juillet 1707.

(13) Voir les documents cités ci-dessus, note 11 ; A. G. R., *Conseil d'État*, 1213 et B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 1913-1916, aux A. A. Tr.

l'archevêque une dispense en matière de viande, car il était devenu impossible aux moines de se procurer du poisson (1), cette dispense vis-à-vis de l'observance cassinienne devant, par la suite, constituer un précédent auquel on se référera au XVIII^e siècle, lors d'un différend aigu entre Malines et Affligem à ce propos. Ce fut ensuite Romain Spruyt qui fut élevé à la dignité de prévôt par de Precipiano le 26 décembre 1690, il allait administrer la communauté pendant près de six ans, jusqu'en août 1696, moment de sa démission (2). Cette période semble avoir été assez dramatique pour l'abbaye car les dommages causés par les guerres ne cessent de s'accroître : en 1691, c'est une taxation de près de cinq mille florins imposée par le roi de France pour la restauration de l'abbaye d'Echternach (4) ; à cette date, on compte que l'abbaye a déjà supporté quelque quinze mille florins de contributions de guerre levées par les Français (3) ; les années 1693 à 1696 furent marquées par une série continue de dommages, d'occupations, de taxations ou de rapines et même d'incendies (5) surtout au moment du bombardement de Bruxelles de 1695. Cette situation ne pouvait conduire qu'à un effondrement des finances de la communauté et c'est ainsi qu'il fallut emprunter (6) trois mille florins en 1692 ; puis, en 1693, vendre le refuge du Marché-aux-Grains à Bruxelles pour dix-sept mille cinq cents florins (7). Et c'est ce qui provoqua des difficultés au sein de la communauté : les revenus du domaine ne le permettant plus, le prévôt Spruyt dut refuser d'admettre de nouveaux novices, ce qu'un parti de religieux lui reprocha avec véhémence ; pour redresser l'état de l'abbaye, Spruyt entreprit alors de défendre à nouveau la thèse de la séparation d'avec Malines ; il n'en fallait pas plus pour que de Precipiano fasse une visite le 2 août 1696, laquelle eut pour résultat la démission du prévôt (8). Son successeur fut Odon de Craecker qui fut nommé (9) le 8 août 1696 et qui allait gouverner l'abbaye jusqu'après la mort de Precipiano. Pendant ces quinze ans, ce sont les mêmes problèmes qui apparaissent en ordre principal dans la documentation. D'abord le poids des guerres et des occupations qui se fait sentir (10) presque sans discontinuer de 1696 à 1707, de telle manière que l'archevêché en viendra même, en 1702, à accepter de supporter une part des taxations imposées à la communauté (11). Ensuite, les ventes de biens auxquelles les moines étaient contraints de procéder pour se procurer de l'argent : ce fut le cas en 1700, quand ils vendirent cinq maisons à Termonde pour neuf mille florins (12) ou en 1704 quand ce fut le tour de leurs terres censales de Lillois vendues pour quinze cents florins (13). A ces pertes s'en ajoutent d'ailleurs d'autres : celles qui furent provoquées par la confiscation de terres à la suite de la construction (14) de la route royale de Bruxelles-Alost-Gand en 1704. Et, une fois de plus, on retrouve la communauté — qui compre-

(1) La dispense fut accordée le 13 septembre 1690, après de nombreuses demandes depuis 1665 (U. BERLIÈRE, *Congrégation...*, dans *Mélanges d'histoire bénédictine*, I, 204-205).

(2) On trouvera sa biographie dans B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 1430-1439, aux A. A. Af. et dans K. SPRUYT, *Dom Romanus Spruyt*, dans *Affligemensia*, IV, 42-45. Affligem, 1947.

(3) A. A. Tr., vol. « Contributions », II, 369, 371, 373, 375, 381, 383.

(4) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, III, 1929, aux A. A. Tr.

(5) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, III, 1940-1941, aux A. A. Tr.

(6) A. Arch. M., liasse X 9.

(7) B. REGAUS, *Directorium...*, 42, aux A. A. Tr.

(8) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, III, 1942-1944, aux A. A. Tr.

(9) Cfr B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, III, 1944, aux A. A. Tr. et B. REGAUS, *Catalogue des moines...*, 1454-1467, aux A. A. Af.

(10) A. A. Tr., vol. « Contributions », II, 389, 423 et *Acta VIII*, n° 28, 423, 436.

(11) A. A. Tr., *Acta*, VII, 299.

(12) A. G. R., *Conseil privé espagnol*, n° 1154 et B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, III, 1964, aux A. A. Tr.

(13) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4682. — Lillois-Witterzée, prov. de Brabant, cant. de Nivelles.

(14) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, III, 1975, aux A. A. Tr. — Voir également L. GÉNICOT, *Les routes belges depuis 1704*, Bruxelles, 1948.

nait à ce moment vingt-quatre religieux, dont dix-huit d'Affligem même — tentant d'obtenir la séparation d'avec Malines, seul remède, pensait-elle, à ses malheurs : mais cet essai, qui date de 1698, n'eut pas plus de succès que les précédents (1). C'est donc en un moment où Affligem se trouvait, une fois de plus, dans une situation difficile que Precipiano mourut (2) le 9 juin 1711.

THOMAS-PHILIPPE D'ALSACE DE BOUSSU ne fut nommé (3) archevêque que le 3 mars 1714 et il allait être abbé d'Affligem pendant quarante-cinq ans, jusqu'à sa mort (4) survenue le 5 janvier 1759. Pendant la vacance de 1711-1714 et ensuite pendant une trentaine d'années encore — il mourut (5), en effet, le 25 mars 1743 — ce sera le même Odon de Craecker qui sera prévôt d'Affligem. Comme ce fut le cas pour toutes les abbayes des anciens Pays-Bas, les débuts de l'époque autrichienne se traduisirent par une amélioration matérielle et spirituelle qui contrastait fortement avec la situation de la seconde moitié du XVII^e siècle. Tout lent qu'il ait pu être, le redressement d'Affligem se marque de façon visible, à la fois par l'état des finances conventuelles — on passe de quatre mille trois cents livres de recettes pour cinq mille sept cents de charges en 1720-1721 à l'équilibre des comptes en 1731-1732 avec six mille cent florins d'entrées et de sorties (6) — et à la fois par le chiffre de la population monastique — il monte (7) de vingt religieux en 1718 à vingt-sept en 1732. Il se voit également dans le fait que les moines peuvent consacrer des sommes importantes à des travaux à l'abbaye (8) et à l'achat d'un nouveau refuge à Bruxelles, place du Samedi près du Canal (9). Par ailleurs, à la même époque, Martène et Durand, passant par Affligem en 1718, louèrent la bibliothèque du monastère (10). Les seuls désagréments que supportent encore les moines sont provoqués, soit par la construction (11) de la route royale à Alost en 1719, soit par des controverses mineures avec l'archevêché. Mais, en cette matière, les parties en arrivent beaucoup plus vite à se mettre d'accord que précédemment, qu'il s'agisse (12) de la maison abbatiale à Affligem en 1717, de l'affaire (13) de la nomination éventuelle d'un prieur en 1727 ou de la répartition (14) mutuelle des charges en 1737 et 1741. A la mort du prévôt de Craecker, ce fut Raoul Crucken, jusque-là curé d'Opdorp, qui lui succéda, son élection (15) ayant

(1) A. A. Tr., *Acta*, VII, 247, 250, 255. — B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, III, 1955-1957, aux A. A. Tr.

(2) P. CLAESSENS, *Archevêques de Malines...*, II, 49.

(3) P. CLAESSENS, *Archevêques de Malines...*, II, 85 et L. JADIN, *Le cardinal Thomas-Philippe d'Alsace, archevêque de Malines et le Saint-Siège*, 24-27, Bruxelles-Rome, 1953.

(4) P. CLAESSENS, *Archevêques de Malines...*, II, 111 et L. JADIN, *Cardinal d'Alsace...*, 85-86.

(5) B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 1467, aux A. A. Tr. et A. A. Tr., *Acta Capit.*, 251.

(6) A. Arch. M., liasse X 18. — L'estimation indiquée par L. JADIN, *Cardinal d'Alsace...*, 27, pour le 8 mai 1714 — et selon laquelle les revenus de la mense conventuelle et ceux de la mense archiépiscopale auraient été de quarante mille florins, vingt mille de part et d'autre — est difficilement conciliable avec les chiffres fournis par la documentation comptable d'Affligem.

(7) A. A. Tr., *Acta Capit.*, 207 (1718) et 79 (1732). — Pour cette dernière date il est indiqué qu'il se trouve encore cinq religieux à Basse-Wavre et deux à Bornem.

(8) A. A. Tr., *Acta Capit.*, 204 et B. REGAUS, *Directorium...*, 13, 17 et 23.

(9) On leva d'abord dix-huit mille florins le 12 décembre 1729 et le refuge fut acheté pour vingt-sept mille florins le 25 avril 1730 (A. A. Tr., chartier X, n° 65 et B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, III, 2036-2037).

(10) MARTÈNE-DURAND, *Voyage littéraire de deux bénédictins*, I, 194-195, 207, Paris, 1717.

(11) A. A. Tr., *Acta Capit.*, 216.

(12) A. A. Tr., *Acta*, VII, 339. — L'archevêque renonça à l'usage de la maison abbatiale contre la somme de cinq mille florins et la reconnaissance du droit d'hospitalité.

(13) A. A. Tr., *Acta*, VIII, 361.

(14) A. A. Tr., *Acta Capit.*, 240 et *Epist.*, IV, 85-89. — Il faut signaler que l'archevêché céda en 1728 à la mense conventuelle la chapelle d'Opdorp qui deviendra église paroissiale le 6 août 1731 (A. G. R., *Arch. Ecl. Brab.*, nos 4621 et 4932. — B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, III, 2034-2035, aux A. A. Tr.)

(15) A. Arch. M., liasse X 1. — Biographie dans B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 1498-1509, aux A. A. Tr.

eu lieu le 21 avril 1743 et sa nomination par l'archevêque le 24 du même mois (1). Il allait administrer Affligem pendant quinze ans, jusqu'à son décès (2) qui se produisit le 1^{er} mai 1758. Sous sa gestion, les finances conventuelles furent une nouvelle fois obérées en 1745 et 1746 par les contributions militaires (3) qui furent à l'origine de quelques ventes auxquelles Crucken dut procéder, comme en 1750 celle du refuge d'Alost ou, en 1754, celle du reste du refuge de Termonde (4). Mais, néanmoins, la situation matérielle de la communauté restait bonne puisque le prévôt put entamer (5) de nombreux travaux de 1748 à 1757 et puisque le nombre de moines continuait de s'accroître : de vingt-sept en 1732, il montait (6) à vingt-neuf en 1750 et à trente-deux en 1756. Les seules difficultés véritables que Crucken dut affronter furent provoquées par un conflit avec l'archevêque au sujet de l'abstinence de viande : les moines l'avaient respectée depuis leur adoption de la réforme du Mont-Cassin en 1628 ; mais, comme on l'a vu plus haut, ils avaient bénéficié d'une exemption provisoire en 1690 ; cette dernière fut révoquée en 1700 par Precipiano, mais les moines avaient continué de faire gras selon leur bon plaisir jusqu'en 1748 ; c'est alors que l'archevêque, par décret du 18 décembre, exigea l'abstinence totale ; mais les moines en appelèrent à la Chambre apostolique qui leur donna raison ; si bien que l'archevêque dut recourir à l'intervention de Benoît XIV qui, finalement, par un bref du 19 février 1752, concéda aux moines de pouvoir consommer de la viande, mais pendant un certain nombre de jours seulement (7). Les huit derniers mois de l'abbatit de Thomas d'Alsace furent occupés par les débuts de l'administration du prévôt Fulgence Biebuyck, lequel fut élu par ses confrères le 29 mai 1758 et nommé par l'archevêque le lendemain (8). De cette brève période, il n'y a à signaler que la décision, prise en octobre, d'entamer la construction d'une route qui irait de l'abbaye à la route royale de Bruxelles à Alost (9).

JEAN DE FRANCKENBERG, qui fut nommé (10) archevêque le 27 janvier 1759, allait être le dernier abbé d'Affligem puisque celle-ci serait supprimée (11) le 9 octobre 1796 et que lui-même continuerait d'être archevêque pendant quelque temps après cette date pour mourir (12) le 11 juin 1804. Sous son abbatit, ce fut d'abord Biebuyck qui continua d'être prévôt, jusqu'à sa mort survenue (13) le 29 août 1763. Le seul événement notable de cette époque fut le début, en 1762, des premiers travaux de l'architecte Dewez à Affligem, ceux-ci avaient pour but de transformer en style néo-classique l'intérieur de l'église abbatiale (14). Le 16 septembre 1763 vit

(1) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, III, 2078, aux A. A. Tr.

(2) B. REGAUS, *Catalogue des moines...*, 1509, aux A. A. Af.

(3) A. A. Tr., *Acta Capit.*, 459 ; vol. « Contributions », II, 445 et *Acta*, VIII, 439, 448. — B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, II, 2090-2092, aux A. A. Tr.

(4) A. A. Tr., *Acta Capit.*, 263 et 297. — Le refuge d'Alost fut vendu pour cinq mille quatre cents florins et celui de Termonde pour deux mille huit cents.

(5) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, III, 2105, 2145, 2165, aux A. A. Tr.

(6) A. A. Tr., *Acta Capit.*, 79 (1732), 263 (1750). — A. Arch. M., liasse X 1 (1756).

(7) Une abondante documentation sur cette affaire est conservée aux A. Arch. M., liasse X 7 et A. A. Tr., Chartrier, liasse XI, n° 73 ; *Acta reform.*, I, 471, 503, 559, 567, 579 et *Epistol.* IV, 207-213 ; B. R., ms. 7037-42, 216. — Voir aussi B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, III, 2107-2142, aux A. A. Tr., — U. BERLIÈRE, *Congrégation...*, dans *Mélanges d'histoire bénédictine*, I, 206-207 et L. JADIN, *Cardinal d'Alsace...*, 678-679 et 689.

(8) A. Arch. M., liasse X, 1. — Biographie dans B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 1546-1552, aux A. A. Af.

(9) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, III, 2176, aux A. A. Tr.

(10) P. CLAESSENS, *Archevêques de Malines...*, II, 122.

(11) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4676.

(12) P. CLAESSENS, *Archevêques de Malines...*, II, 238. — On sait qu'il fut déporté le 21 octobre 1797 en Allemagne puis en Hollande et qu'il fut démis le 20 novembre 1801 à la suite du Concordat.

(13) B. REGAUS, *Catalogue des moines*, 1552, aux A. A. Af.

(14) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, III, 2196 et 2203, aux A. A. Tr.

alors la nomination du dernier prévôt d'Affligem, Bède Regaus (1). Ce dernier se consacra essentiellement à deux tâches : les travaux à l'abbaye et le reclassement de la bibliothèque et des archives. En 1769, en effet, Regaus décida de confier à Dewez la reconstruction générale des bâtiments de l'abbaye : la première pierre en fut posée le 7 mai 1770 et le gros des travaux (2) était achevé en 1778. D'autre part, il procéda à une refonte du classement des archives, des manuscrits et des livres du monastère, qui eut pour conséquence l'afflux à Affligem de nombreux visiteurs lettrés ou érudits (3). L'importance des travaux confiés à Dewez n'est pas le seul indice de ce que l'abbaye connaît une prospérité évidente dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. On en trouve une autre preuve dans la stabilité du nombre des religieux qui compose la communauté : on rencontre trente-six religieux pour Affligem et ses prieurés en 1763 — vingt-six en 1768, mais pour Affligem seulement — trente-cinq en 1787, trente-huit peu avant 1790, trente (4) en 1793 et ce malgré les édits de Marie-Thérèse et de Joseph II de 1772 et 1786 qui pouvaient ralentir quelque peu le mouvement de recrutement des novices (5). On le voit également au travers de la documentation comptable : une série de comptes partiels pour les années qui vont de 1763 à 1780 et qui, sans indiquer les revenus totaux, portent néanmoins sur les mêmes recettes partielles, attestent une stabilité de ces dernières, qui est bien la preuve d'une constance du chiffre global des recettes. On y voit une moyenne de huit mille sept cent cinquante florins avec un maximum de dix mille huit cents et un minimum de sept mille cent (6). Les finances de la communauté sont donc dans un état excellent — et ce malgré des charges comme celles qu'elle dut supporter dès 1783 pour l'aménagement du parc de Bruxelles (7) ou en 1769 lorsqu'une épizootie frappa les troupeaux de ses fermes (8) — et l'on voit les religieux acheter parfois des revenus importants, comme les droits de justice (9) à Basse-Wavre en 1769. On voit aussi que Regaus s'est attaché tout particulièrement à la conservation des intérêts de la communauté, non seulement en composant des manuels qui lui permettaient d'assurer une meilleure administration du patrimoine du monastère (10), mais en intervenant pour sauvegarder les biens de l'abbaye soit par des actions en justice, soit par des conventions (11). Un bilan extrêmement

(1) A. Arch. M., liasse X 1. — Autobiographie dans B. REGAUS, *Catalogue des moines, 1576-1577*, aux A. A. Af. (traduction flamande dans *Affligemensia*, VII, 1-2, Affligem, 1950). — La bibliographie relative à Regaus a été indiquée en tête de la présente notice.

(2) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, III, 2241-2243 et 2287, aux A. A. Tr. — Voir aussi R. PODDEVYN, *Steen-groeven...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, XIV, 394.

(3) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, III, 2084, 2276-2277, aux A. A. Tr. — C'est ainsi qu'on lui doit le Catalogue de la bibliothèque, conservé aux A. A. Tr. ainsi que le classement en une série d'*Acta* (volumes factices) de nombreuses pièces d'archives. — Parmi les visiteurs des archives d'Affligem, il faut signaler Anselme Berthod, bénédictin bisontin, qui en fit l'éloge (cfr A. BERTHOD, *Histoire de l'abbaye d'Affligem*, dans *Mémoires et documents d'histoire de Franche-Comté*, III, 451-454, Besançon, 1844 et U. BERLIDRE, *Lettres de moines...*, dans *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, LXV, 119).

(4) A. Arch. M., liasse X 1 (1763). — A. A. Tr., *Acta* VII, 489 (1768). — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 4674 (1787), 4675 (vers 1790 et 1793).

(5) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, III, 2262, 2290, 2292, 2450-2451, aux A. A. Tr.

(6) A. Arch. M., liasse X 18 et A. A. Tr., vol. 36.

(7) A. A. Tr., chartrier, XII, nos 80-82. — B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, III, 2332 aux A. A. Tr. — R. PODDEVYN, *Steen-groeven...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, XIV, 394.

(8) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, III, 2230-2234, aux A. A. Tr.

(9) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4637. — Voir aussi, ici-même, R. HANON DE LOUVET-J. MARTIN, *Prieuré de Basse-Wavre*.

(10) Il s'agit des volumes appelés *Directorium Affligemense* et *Bona et jura* conservés le premier aux A. A. Tr., le second aux A. A. Af.

(11) A. A. Tr., chartrier XI, n° 75 ; A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4645. — A. G. R., *Archives Université de Louvain*, n° 4823. — B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, III, 2275-2276, aux A. A. Tr.

significatif de la bonne situation d'Affligem nous est d'ailleurs fourni par l'état des biens transmis (1) au gouvernement des Pays-Bas en 1787 : on y voit d'abord que le domaine d'Affligem constitue l'un des plus importants patrimoines monastiques des Pays-Bas autrichiens ; le revenu global de ce domaine est estimé à environ cent soixante mille florins, dont l'archevêché reçoit une moitié, la communauté d'Affligem y compris Bornem environ soixante-quinze mille et le prieuré de Basse-Wavre cinq mille ; ce patrimoine comprend d'abord environ sept mille bonniers de terres — dont une moitié dépend d'une quarantaine de fermes et l'autre est faite de terres censales — treize cents bonniers de bois et des dîmes dans cinquante-cinq paroisses, le tout étant administré (2) par un système de six recettes régionales (Nivelles, Basse-Wavre, Louvain, Malines, Bruxelles et Alost) et d'une recette des bois (qui ne concerne cependant que ceux des trois dernières recettes régionales). Mais, déjà, le temps des épreuves approchait pour les moines d'Affligem. Après une première occupation (3) de l'abbaye par les troupes autrichiennes en décembre 1790, suivie d'une seconde (4) par les Français au début de 1793, c'était, le 3 février de cette année, l'arrivée des premiers commissaires de la République (5) : neuf jours plus tard, un économiste était nommé pour dresser un état général des biens et des revenus (6) et, le 2 août, il fallut procéder à une première levée de quarante mille florins (7). L'année 1794 vit d'abord l'abbaye être taxée pour sept cent mille florins (8), puis le refuge de Bruxelles être réquisitionné (9) et, enfin, le 18 octobre, le gouvernement républicain procédait à la saisie de la moitié du domaine qui correspondait à la mense archiépiscopale (10), pendant que, déjà, six religieux quittaient le monastère pour se réfugier en Hollande puis en Allemagne (11). En 1795, au cours du mois d'août, les vingt-trois religieux qui restaient réussirent encore à se faire confirmer la possession de la mense conventuelle (12), mais ils n'en avaient plus que pour quatorze mois à subsister dans leur monastère. En effet, l'année 1796 les verra le 8 mars être taxés de soixante-six mille livres (13), puis, à la suite de la publication le 5 septembre du décret du 20 août portant suppression des abbayes, ils recevront le 22 septembre la visite des commissaires de la République qui leur offriront les bons d'indemnité qu'ils refuseront (14). C'est alors que le 18 vendémiaire an V (9 octobre 1796), il sera procédé à la suppression de l'abbaye et à la rédaction du procès-verbal : ce document indique que la population monastique comptait encore vingt-huit religieux — un quart avait plus de soixante ans, les autres se partageant par moitié en un groupe de moins de quarante ans et un autre de quarante à soixante ans, un tiers environ provenant de la région de Gand-Alost-Courtrai et les deux autres tiers des environs de Bruxelles, Anvers et Louvain ; par

(1) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4674, et *Chambre des Comptes*, n° 46.888. — Voir aussi G. BOULMONT, *Nos anciens domaines bénédictins vers la fin du XVIII^e siècle*, 114-149, Bruxelles, 1914.

(2) Il faut noter ici que le 13 octobre 1789 Joseph II imposa à l'abbaye d'Affligem la présence d'un économiste, en application d'une décision qu'il avait prise au sujet de douze abbayes du Brabant auxquelles il voulait enlever la direction de leur temporel (B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, III, 2464-2467, aux A. A. Tr.).

(3) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, III, 2540-2541, aux A. A. Tr.

(4) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, III, 2565, aux A. A. Tr.

(5) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, III, 2565, aux A. A. Tr.

(6) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, III, 2566, aux A. A. Tr.

(7) A. A. Tr., *Acta Capit.*, 301 et B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, III, 2571, aux A. A. Tr.

(8) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, III, 2577-2578, aux A. A. Tr.

(9) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, III, 2580, aux A. A. Tr.

(10) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, III, 2580, aux A. A. Tr.

(11) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, III, 2584, aux A. A. Tr. — Ils durent cependant rentrer à Affligem sur ordre du prévôt au cours de l'année 1795.

(12) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, III, 2584, aux A. A. Tr.

(13) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, III, 2586, aux A. A. Tr.

(14) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, III, 2588, aux A. A. Tr. et A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4676.

ailleurs, l'état des finances était toujours excellent, puisque les recettes de la mense conventuelle étaient évaluées à soixante-huit mille florins pour cinquante-huit mille de charges, les dettes actives étant comptées à soixante mille contre quarante-trois mille de dettes passives (1). Le 7 novembre 1796, l'église abbatiale fut fermée et, quatre jours plus tard, expulsés par force, les religieux quittaient le monastère. Vingt d'entre eux se réfugiaient au château d'Overham (2). Ils y connurent quelques désagréments (3) et, d'autres étant venus les y retrouver, c'est finalement le 2 novembre 1798 qu'ils se dispersèrent définitivement (4).

Des bâtiments de l'ancienne abbaye, il ne reste pratiquement plus rien après leur incendie dans les toutes dernières années du XVIII^e siècle : il en subsiste un mur de la nef de l'église abbatiale, le bâtiment d'entrée du XVIII^e siècle, ainsi qu'une porte et un pavillon du XVII^e siècle (5).

(1) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4676.

(2) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, III, 2590-2593, aux A. A. Tr.

(3) Au début de janvier 1797, croyant au retour des Autrichiens, le seigneur de Mortsel, qui avait levé un groupe de paysans, se rendit à l'abbaye occupée par des gardiens au nom de la République. Accusés d'avoir provoqué ce coup de main, les religieux furent incarcérés pendant quelque temps (B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, III, 2593-2595, aux A. A. Tr.).

(4) A la suite d'une imposition de six cents florins que leur avait infligée la municipalité d'Alost (B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, III, 2627, aux A. A. Tr.). — Regaus lui-même se réfugia à Hekelegem où il mourut le 11 avril 1808.

(5) Voir une description sommaire dans E. POUSSON, *Abbayes de Belgique*, 51-52, Bruxelles, 1954.

(*) Nous devons à l'obligeance de dom Grégoire Declercq les indications suivantes sur les abbayes bénédictines contemporaines de Termonde et d'Affligem (à Hekelegem) qui sont toutes deux les héritières de l'ancienne abbaye d'Affligem. Quelques moines de celle-ci s'étaient retirés à Hekelegem sous la direction de Bède Regaus puis, après la mort de ce dernier (11 avril 1808), sous celle de dom Colomban De Craecker, lequel mourut le 21 mars 1825 et fut remplacé par dom Véronique D'Haens (lequel était entré en religion à Affligem le 23 juin 1793). Celui-ci fut établi comme supérieur de la communauté le 24 novembre 1836 avec la mission de l'installer dans l'ancien couvent des Capucins de Termonde, l'événement se produisant effectivement au milieu de l'année 1837. Dom D'Haens mourut le 25 août 1846 et ses successeurs furent : dom Benoît Van den Brulle (1846-1857), dom Ludger Kruffmann (1857-1862), dom Augustin Brizard (1862-1867), dom Joseph Vael (1867-1888). C'est sous l'abbatiate de ce dernier que se situe en 1869 le rachat par les moines de Termonde des restes d'Affligem, dans lesquels s'installa en 1870 une communauté composée de deux religieux de Termonde, d'un de Subiaco et d'un moine venu d'Angleterre. Un supérieur lui fut donné en la personne de dom Clodoald van Aelst (1870-1877). Dorénavant, il y aurait donc deux abbayes filles de l'ancien monastère d'Affligem : celle de Termonde qui serait successivement dirigée par dom Maur Lebeau (1888-1915), dom Bernard Cloonen (1915-1919), dom Adélaïde van der Meeren (1919-1933), dom Nathelrand Tak (1933-1935) et dom Maur Peleman (depuis 1935), celle d'Affligem dont les abbés furent dom Godehard Heigl (1877-1912), dom Benoît Van Schepdael (1912-1951), dom Francon de Wyls (1951-1962) et dom Anselme Goetghebeur (depuis 1962).

ABBAYE

DE

VLIERBEEK, À KESSEL-LO

Fliderbecke (1222), Fliderbeca (1250), Vliderbeke (1251), Fliderbeke (1257), Vliederbeke (1381), Cloestere van Vlierbeke (1404), Abbas Vlyerbacensis (1482), Vlierbeeck (1601), Abbas Fliderbacensis (1615), Monasterium Vlierbacensis (1615), Vlierbeque (1624), Vlierbeecq (1680), Vliirbacum (1709), Abdye van Vlierbeke (1721), Vlierbecq (1728), Abdye van Vlierbeek (1792), Abbaye de Vlierbeke (1797).

SOURCES : A. Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*, 3, Bruxelles, 1659, utilise dans sa notice sur Vlierbeek (1) une chronique manuscrite de l'abbaye. Celle-ci était l'œuvre d'un contemporain, B. Mailartius, entré dans l'ordre de Saint-Benoît à Vlierbeek, en 1629 ; il y remplit par après les fonctions de prieur (2). On connaît des fragments de ce manuscrit perdu grâce aux renvois de B. Regaus, *De prioratu nunc abbatia Fliderbecka*, 940, 941, 943, 947, 952, 955, 960 et 992, conservé aux Archives de l'abbaye d'Affligem, dans le tome IV, *De Filiationibus*, 944-1022, de *Hafflighemum illustratum*.

La Bibliothèque Royale à Bruxelles conserve sous la cote n° 3797 (13553) une *Abbatum Vlierbacensium series* (2). Cette chronique donne une courte notice sur la fondation ainsi qu'une liste chronologique des abbés de 1163 à 1752.

Il faut aussi signaler l'existence de documents aujourd'hui disparus, entre autres : deux martyrologes qui comportaient des copies de bulles et de chartes. Ils sont signalés par J. Molanus, *Historiae Lovaniensium libri XIV*, 192, Bruxelles, 1861, édition P.F.X. de Ram et par A. Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*, 11-12, Bruxelles, 1659, ainsi que par l'*Abbatum Vlierbacensium series*, 1. L'*Abbatum Vlierbacensium series*, 3, mentionne également un mortuaire ; la *Gallia Christiana*, V, 50, Paris, 1731, fait allusion à un nécrologe ; J. Molanus, *Historiae Lovaniensium...*, 186, 187, 189, 190, 191 et A. Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*, 9 et 11, parlent d'un *Liber Anniversariorum*. A Vlierbeek, on conservait une bible écrite en 1206 et accompagnée d'une brève chronique des événements depuis la naissance du Christ. Les renseignements qui y figurent sur les abbés de Vlierbeek, ont été utilisés par J. Molanus, *Historiae Lovaniensium...* 186, 187, 192 et par Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*, 9.

On ne sait rien de plus sur les archives de l'abbaye. Déjà en 1659, A. Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*, 9, 18, remarquait l'absence de documents. Il l'attribuait à un anéantissement des archives de l'abbaye, lors de l'incendie, en 1532, du refuge de Louvain. Les tentatives de l'abbé Schaloen (1586-1609), en vue de restaurer le dépôt après le départ forcé de Vlierbeek, en 1572, furent vaines (4). En 1787, lors de l'établissement d'un état des biens, la même carence de documents est notée (5). Enfin E. Van

(1) Lieu-dit à Kessel-Lo, prov. de Brabant, cant. de Louvain. Diocèse de Liège jusqu'en 1559, diocèse de Malines jusqu'en 1962, actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

(2) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 21, Bruxelles, 1659.

(3) J. VAN DEN GHEYN, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique*, IV, 134, Bruxelles, 1906.

(4) B.R., ms. n° 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 22 v°.

(5) A. G. R., *Chambre des Comptes. Biens du clergé régulier. Duché de Brabant*, n° 46.892, déclaration 42, n° 3.

Even, *Louvain dans le passé et le présent*, 458, Louvain, 1895, témoigne ainsi de la destruction des archives encore existantes après la suppression de la maison : « Croyant que ces titres renfermaient des pièces concernant le jansénisme et de nature à compromettre l'orthodoxie des membres de l'ancienne abbaye, cet ecclésiastique [le curé de Kessel-Lo] prit l'inconcevable résolution de les jeter au four[en 1858] ».

Pour reconstituer l'histoire de l'abbaye de Vlierbeek, on se voit donc dans l'obligation de recourir aux fonds des communautés religieuses, des institutions ecclésiastiques et centrales avec lesquelles Vlierbeek a été en contact pour des raisons administratives.

Aux Archives Générales du Royaume, fonds des *Archives Ecclésiastiques du Brabant* (1), on conserve : n° 11217, un acte en copie de 1158 ; n° 11223, un acte de 1316 ; n° 11214, un acte de 1506 ; n° 11215, un acte de 1532 ; n° 11218, un acte de 1562 ; n° 11225, un acte de 1564 ; n° 14687, un acte de 1617 ; n° 14383, un acte de 1663 ; n° 14383, un acte de 1717 ; n° 14677, un acte de 1739 ; n° 11221 bis, un acte de 1760 ; n° 11219, un acte de 1764 ; n° 11226, un état des biens en 1787 ; n° 11227, un état des biens en 1796. Dans le même fonds, on trouve : n° 11220, un censier de 1569 et n° 11222, un censier de 1649-1696 ; n° 11221, déclarations de reconnaissance de cens ; n° 11224, un manuel des rentes de 1692 ; n° 11216, une liste des décès de 1792. Dans le fonds *Cartes et plans, supplément manuscrit*, deux cartes figuratives des possessions de l'abbaye en 1663 et 1725 (nos 1076 et 767) sont conservées (2). Dans le fonds *Conseil d'Etat* (3), n° 1245, une liasse comprenant huit fardes : 1. une pièce concernant le choix de P. Scribs en tant que coadjuteur (1624) ; 2. vingt pièces concernant l'élection de l'abbé Scribs (1630-1631) et le procès Scribs (1644) ; 3. quinze pièces concernant le choix de l'abbé Garesta (1653) ; 4. douze pièces sur l'élection de l'abbé Le Fort (1680) ; 5. sept pièces sur l'élection de l'abbé Walravens (1691) ; 6. cinq pièces sur l'élection de l'abbé Paradaens (1699) ; 7. neuf pièces au sujet d'un différend entre l'abbé de Vlierbeek et le vicaire-général de Malines (1722) ; 8. dix pièces sur l'élection de l'abbé Lenaerts (1728). Dans le fonds *Etat et Audience* (4), sont recensés des documents en rapport avec les élections abbatiales : n° 892, f°s 121-127, élection de 1543 ; n° 904, f°s 12-29, élection de 1571 ; n° 908, f°s 25-37, élection de 1578 ; n° 912, f°s 169-176, élection de 1585 ; n° 922, f°s 189-218, élection de 1609 ; n° 629, f°s 35-37, choix d'un coadjuteur en 1624 ; n° 1414 /1, ensemble de documents concernant une visite faite par le gouvernement des couvents à réformer en 1560. Dans le même fonds, sous la rubrique *Lettres Missives* (5), se trouvent des lettres de 1564-1572 sous les nos 1719 /2 : 2, 41, 42, 197, 199, 200, 201, 203 et 1719 /3 : 150 pour l'année 1575. Le fonds *Chartes du sceau de l'Audience* (6) possède dans la partie *Chartes délivrées à la Chambre des Comptes à Lille par l'Audience*, n° 1522, un acte de 1468 adressé à l'abbé de Vlierbeek. Le fonds *Chambre des Comptes*, dans la série *Cartulaires et Recueils historiques* (7), n° 8, *Registre des privilèges...* f°s 66-67, renferme une confirmation des privilèges de l'abbaye en date de 1495. Dans la série *Comptes des corvées dues par les abbayes du Brabant* (8), le n° 15209 concerne Vlierbeek, pour la période 1404-1411. Dans la série *Biens du clergé régulier* (9), voir, pour l'année 1787, le n° 46892. Dans le fonds *Conseil royal de Philippe V* (10), n° 223, une requête de l'abbé Paradaens, en rapport avec un pain d'abbaye. Dans le fonds *Conseil privé de Charles VI* (11), sous la rubrique *Abbayes, Prieurés, Couvents*, n° 861, sont conservés différents documents concernant le procès de l'abbé Paradaens en 1728 ; les élections des abbés Thijs en 1752, Van den Bruel en 1772, et Meugens

(1) A. D'HOOP, *Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant*, III, 475-476, Bruxelles, 1922.

(2) A. D'HOOP, *Inventaire...*, III, nos 11.219 et 11.222.

(3) M.-R. THIRLEMANS, R. PETIT et R. BOUMANS, *Inventaire des archives du Conseil d'Etat*, 62, Bruxelles, 1952.

(4) H. NÉLIS, *Inventaire du fonds de l'Audience et des papiers du Conseil d'Etat*, 194-199 et 323, dactylographié, s. l., s. d.

(5) *Papiers d'Etat et de l'Audience. Lettres missives (1531-1700)*, dactylographié, s. l., s. d.

(6) H. NÉLIS, *Catalogue des chartes du sceau de l'Audience*, 269, Bruxelles, 1915.

(7) *Inventaire des archives de la Chambre des Comptes*, I, 197, Bruxelles, 1837.

(8) *Inventaire des archives de la Chambre des Comptes*, IV, 192-193, Bruxelles, 1865.

(9) *Inventaire des archives de la Chambre des Comptes*, VI, 89, Bruxelles, 1931.

(10) J. et P. LEFÈVRE, *Inventaire des archives du Conseil royal de Philippe V (1702-1711)*, 21, s. l., s. d.

(11) *Inventaire des archives du Conseil privé de Charles VI*, 67, dactylographié, s. l., s. d.

en 1792. Voir le fonds *Conseil du Gouvernement général* (1), n° 2279, en rapport avec l'opposition à Joseph II en 1789. Le fonds *Jointe des Amortissements* (2) renferme sous le n° 228, un *Dénombrement des biens acquis par l'abbaye de Vlierbeek*, en date de 1755. Le n° 6836 du fonds *Greffes échevinaux de l'arrondissement de Louvain* (3) contient des pièces concernant les biens de l'abbaye entre 1532 et 1664. Sur l'occupation française, voir le fonds *Administration de l'Enregistrement et des Domaines* (4), registres 15, 16, 83, 919-III ; fonds *Vente des biens nationaux* (5), n° 40, affiches 77 et 78 des 2 et 7 Floréal, an VI ; fonds *Archives de l'Administration centrale et supérieure de Belgique*, 152, 158 /2, 621. Le fonds *Cour féodale du Brabant* renferme des pièces sur les biens (6) : n° 17 pour 1653, nos 612 /4380 et 636 /6550. Dans le fonds *Notariat général du Brabant* (7), on trouve deux actes de 1579 et 1580 sous le n° 12171. Dans le fonds *Chartes et cartulaires du Brabant* (8), voir, pour les années 1234-1381, les nos 32, 33, 58, 435, 437, 4769, 5791. Dans le fonds *Université de Louvain* (9), nos 889, 2222, 2329, se trouvent des pièces concernant les biens. Dans la collection *Manuscrits divers du Recueil de documents concernant les églises, communautés religieuses et l'Université de Louvain*, voir le n° 934, *Mémoires sur Louvain* (10), f°s 31 et 72 pour les années 1590 et 1641. Concernant les biens, voir le fonds *Assistance publique de Louvain* (11), nos 244, 699, 1699, 1704, 3138, 3139. Sur les possessions en 1285, voir le fonds *Chartes et Comptes de la ville de Léau* (12), n° 23.

La Bibliothèque Royale à Bruxelles possède (13) sous le n° 3717 (9791-97 : 5), un manuscrit du XVI^e siècle provenant de l'abbaye de Saint-Laurent à Liège. Aux folios 72 v^o-73 v^o, on trouve une *Visitatio monasterii Vlierbacensis iuxta Lovanium per deputatum episcopum Leodiensem*, du 1^o septembre 1243.

Les Archives de l'Archevêché à Malines conservent, dans le carton *Bénédictins IV*, un certain nombre de volumes en rapport avec l'histoire de Vlierbeek : dans le volume *Abbés* : quarante-sept pièces intéressantes l'élection des abbés de 1583 à 1792 ; dans le volume *Varia* : vingt et une pièces sur la période 1629-1743 ; dans le volume *Autorité du Père d'Aflighem sur Vlierbeek*, quatorze documents concernant des difficultés entre Affligem et Vlierbeek de 1609 à 1729 ; dans le volume *Visites* : cinquante-trois pièces au sujet des visites de 1575-1576 au refuge de Louvain et de 1722-1728 à Vlierbeek, sous l'abbatiate de P. Paradaens ; dans le volume *Statuts et ordonnances*, un règlement de 1575 sur le chant, les offices et la vie du cloître ; dans le volume *Exemptions*, trente et un documents en rapport avec l'exemption entre 1642 et 1729 ; dans le volume *Usage des Pontificalia*, vingt et une pièces concernant les droits pontificaux de l'abbé ; dans le volume *Biens*, un certain nombre de pièces non numérotées, concernant les biens au XVII^e siècle. Le carton *Bénédictins V* renferme une liasse de cent soixante-quatre pièces non numérotées et un certain nombre de pièces non répertoriées en rapport avec le *Procès du coadjuteur Scribs* (1627-1628). Dans le même dépôt, l'*Obituarium dioecesis Mechliniensis*, I, n° 119, Malines, 1886, contient un souvenir mortuaire de l'abbé Meugens (1806).

Le musée diocésain à Malines possède sous le n° 387 (salle II) un *Dithyrambe* adressé à ce même abbé Meugens (1792).

(1) P. et J. LEFÈVRE, *Inventaire des archives du Conseil du Gouvernement général*, 80, Bruges, 1925.

(2) P. LEFÈVRE, *Inventaire des archives de la Jointe des amortissements*, 40, s. l., s. d.

(3) *Inventaire des Greffes échevinaux de l'arrondissement de Louvain*, 193 et 300, s. l., 1865.

(4) L. VAN MEERBEEK, *Inventaire des archives de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines*, 25 et 28, dactylographié, s. l., 1865.

(5) C. TISON, *Relevé par ordre chronologique des ventes (Inventaire de la IV^e section, n° 77)*, manuscrit.

(6) L. GALESLOOT, *Inventaire des archives de la Cour féodale de Brabant*, I, 12-13 ; II, 231 et 273, Bruxelles, 1870.

(7) H. VAN HAEGE, *Notariat général de Brabant*, I, *Supplément à l'inventaire imprimé*, 75, manuscrit, s. l., 1909.

(8) A. VERROOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des Pays d'Outre-Meuse*, I, 23-34, 57, 307-310, 342-344, Bruxelles, 1910.

(9) H. DE VOCHT, *Inventaire des archives de l'Université de Louvain (1226-1797) aux A.G.R.*, 95, 213, 222, Louvain, 1927.

(10) *Catalogue de la collection des manuscrits divers aux A.G.R.*, 56, dactylographié, s. l., s. d.

(11) M. BOURGUIGNON, *Inventaire des archives de l'Assistance publique de la ville de Louvain*, 27, 82, 171-172, 174, 340, 680-681, Tongres, 1933.

(12) *Inventaire des chartes, cartulaires et comptes en rouleau de la ville de Léau*, 9, s. l., s. d.

(13) J. VAN DEN GHEYN, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Royale de Belgique*, VI, 86.

Les Archives de la ville de Louvain (1) conservent, n° 4643, *Port.*, V, 62, deux copies du XVII^e siècle de l'acte de fondation de l'abbaye. On y trouve aussi n° 4385, un acte de 1251 ; n° 4574, de 1413 ; n° 2659, anc. n° 169, un acte de 1428 ; n° 4645, *Port.*, V, 64, un acte du XVI^e siècle ; n° 3157 bis, *Port.*, P., 130 et n° 4644, un acte de 1525 ; n° 6332, un acte de 1560 ; n° 4202, *Port.*, P., 139, des actes de 1571-1590 ; n° 4645 bis, un acte de 1601 ; n° 3258, un acte de 1641 ; n° 1974, *Port.*, B., 108, un acte de 1643 ; n° 4646, *Port.*, V, 63, un acte de 1647 ; n° 3186, un acte de 1780. Un abbé est mentionné dans des actes de 1369, nos 1277-1279. Sous le n° 6282, on trouve un registre de comptes de l'année 1428 ; sous le n° 4733, *Port.*, T. 66, un dossier de 1623 ; sous le n° 4234, *Port.*, O., 29, des documents de 1641. Un registre de 1795, n° 10708, contient une liste des noms des religieux au moment de la suppression de l'abbaye. Le n° 10799, pour l'année 1795, n° 24, mentionne Vlierbeek parmi les couvents à supprimer. Sous le n° 7095 est conservée une carte sommaire de Louvain et de la région située au Nord de la ville, portant indication de l'abbaye, carte dressée à l'occasion d'un conflit opposant la ville et l'abbaye.

Les Archives de l'abbaye de Parc à Heverlee possèdent un volume intitulé *Vlierbeek* contenant quelques pièces ayant surtout trait aux biens de 1440 à 1777.

Les Archives de la cure de Vlierbeek à Kessel-Lo conservent, vol. I, C., 31, une déclaration du vicaire de l'église Saint-Sauveur d'Utrecht, datée de 1625, concernant des reliques offertes ; vol. I, B., 49, une relation, datée de 1740, de la visite faite par les habitants de Kessel à l'abbé de Vlierbeek ; vol. I, C., 28, une lettre de l'abbé Lenaerts (1728-1752) adressée à l'archevêque de Malines, au sujet des indulgences. Y sont également déposés un *Leenregister van Cortenaken* (3 parties), daté de 1685, et un *Register der Landen en Goederen der Abdij van Vlierbeek*, daté de 1795.

Les Archives du Chapitre métropolitain de l'Église catholique romaine, appelée des Vieux-Catholiques à Utrecht conservent les Archives du séminaire vieux-catholique à Amersfoort (2). On y trouve de la correspondance émanant ou adressée à l'abbé P. Paradaens (1699-1728) : n° 760, année 1714 ; n° 1177, année 1722 ; n° 789 ; années 1722-1724 ; n° 1392, année 1726 ; n° 1135, année 1728 ; n° 789, année 1729 ; n° 1188, année 1734. Le n° 1077 rassemble des lettres de 1721 à 1728, le tout groupé sous la dénomination *Pièces sur les vexations qu'ont éprouvées P. Paradanus, abbé de Vlierbeek, et Hieronymus, abbé de Parc, pour leur opposition à la Bulle Unigenitus*. Dans la collection *Port-Royal et Bulle Unigenitus* des mêmes Archives, on trouve sous le n° 3898 des lettres de 1721 et sous le n° 1610 des lettres de 1724 concernant le même abbé.

Voici maintenant une liste des ouvrages qui éditent des documents concernant l'abbaye de Vlierbeek. J. Molanus, *Historiae Lovaniensium libri XIV, C.R.H.*, I, 181, Bruxelles, 1861, édit. P.F.X. de Ram, donne le texte de la charte de fondation (1125). A. Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*, 5-15, Bruxelles, 1659, publie l'acte de fondation, une lettre de 1173 adressée à Vlierbeek par l'abbé Arnoul d'Affligem, deux bulles de Victor IV adressées à Vlierbeek et à Affligem en 1163, deux bulles d'Alexandre IV adressées aux abbayes de Parc et de Vlierbeek en 1257, un acte de donation de 1324 émanant de l'abbé Guillaume de Vlierbeek pour l'abbaye de Parc-les-Dames à Rotselaar, une bulle de Clément VII de 1532 concernant l'usage des *pontificalia*. A. Miraeus et J.F. Foppens, *Opera Diplomatica*, I, 90, Bruxelles, 1733, publie l'acte de fondation ; II, 828-830, deux bulles de Victor IV de 1163 et l'acte de 1173 de l'abbé Arnoul d'Affligem pour Vlierbeek ; II, 861, une bulle par laquelle Alexandre IV désigne comme visiteurs l'abbé de Parc et le doyen de Saint-Rombaut à Malines. C. Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, I, 186-187, La Haye, 1725, donne une édition de l'acte de fondation. B. Regaus dans *De prioratu nunc abbatia Fliderbecka*, au tome IV de *Hafflighemum illustratum*, conservé aux Archives de l'abbaye d'Affligem, donne copie : col. 942, de l'acte de fondation ; 949, d'une confirma-

(1) J. CUVELIER, *Inventaire des archives de la ville de Louvain*, 3 tomes, Louvain, 1929-1932.

(2) L'inventaire en est inséré, sous la rubrique *Seminarie*, dans le supplément manuscrit à l'inventaire de J. BRUGGEMAN, *Inventaris van de Archieven bij het Metropolitaaan Kapittel van Utrecht van de Rooms-katholieke Kerk der Oudbisschoppelijke Cleresie*, La Haye, 1928. — Extraits dans J. BRUGGEMAN, *Nederlandse Bronnen voor de Geschiedenis van het zogenaamde Jansenisme in België*, dans *B.C.R.H.*, CXIX, 221-247, Bruxelles, 1954.

tion des biens d'Affligem en 1148 par le pape Eugène III ; 951, d'un acte de l'abbé Godescalc d'Affligem pour Vlierbeek ; 956-958, deux bulles de Victor IV, datées de 1163 ; 962-963, d'un acte de l'abbé Arnoul d'Affligem de 1173 ; 975-979, de quatre bulles d'Alexandre IV adressées en 1257 à l'abbé de Parc et au doyen du Chapitre de Malines, aux abbés de Grimbergen et de Villers, au doyen d'Arras et à Vlierbeek ; 974-985, d'un acte de Jeanne et Wenceslas, daté de 1377 ; 994, d'une bulle de Clément VII de 1537 ; 997, d'une lettre de Marguerite de Parme de 1567 ; 1002-1003, d'une lettre de Vlierbeek à l'archevêque de Malines concernant l'administration des biens. E. de Marneffe, *Cartulaire de l'abbaye d'Affligem et des monastères qui en dépendaient*, 65-66, 91-94, 119-120 et 121-123, s. l. n. d. (Louvain), donne respectivement deux actes du duc Godefroid de Brabant de 1125 et 1138 ainsi que des confirmations de possessions d'Affligem par l'évêque de Liège en 1147 et par le pape Eugène III en 1148. Un rapport de la visitation faite par l'abbé de Gembloux à Vlierbeek en 1741 est édité par P.B. Lefebvre, *Mémoires des trois derniers abbés de Gembloux*, dans *A.H.E.B.*, XXXVII, 105 et sv., Louvain, 1910. U. Berlière, *Documents vaticans. Notes sur les abbés de Vlierbeek aux XIV^e et XV^e siècles*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis bijzonderlijk van het aloude Hertogdom Brabant*, III, 271-278, Anvers, 1904, publie trois bulles de 1379, 1448, 1455, extraites des *Regesta Vaticana* (1) ; 268-275, quatre bulles de 1363, 1366, 1365 et 1382, extraites des *Regesta Avinionensia* (2) ; 279-280, trois pièces des *Obligations (Camera apostolica)* (3) de 1476 et 1483. U. Berlière, *Chronologie des abbés de Lobbes dans la seconde moitié du XIV^e siècle*, dans *Annales du Cercle archéologique de Mons*, XXXII, 262-254, Mons, 1903, publie une bulle d'Urbain IV de 1366, extraite des *Regesta Avinionensia* (4). Sous le titre *Visite de l'abbaye de Vlierbeek par J. Pantaleon de Troyes (1243)* est publié dans *A.H.E.B.*, IV, 483-486, Louvain, 1869, un rapport extrait d'un manuscrit de l'abbaye de Saint-Laurent de Liège datant du XIV^e siècle et conservé à la Bibliothèque Royale à Bruxelles, sous le n° 9793. Une confirmation des biens de Vlierbeek, en 1156, par Henri II de Leez, évêque de Liège, est publiée dans *A.H.E.B.*, I, 357-360, Louvain, 1864. Dans les *Nouvelles ecclésiastiques ou mémoires pour servir à l'histoire de la constitution Unigenitus, année 1728*, 154-155, 189-191, 210, publiées à Utrecht, se trouvent quelques documents de 1728 concernant le procès de l'abbé Paradaens.

J. Molanus, *Historiae Lovaniensium libri XIV*, C.R.H., I, 183-192, Bruxelles, 1861, édit. P.F.X. de Ram, donne, à l'aide d'extraits de sources aujourd'hui disparues, une vue d'ensemble sur la fondation, une liste partielle des abbés ainsi qu'une série de notes intéressantes. A. Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*, Bruxelles, 1659, traite avec abondance de la fondation et des différents abbés ; il termine par le récit des catastrophes subies par l'abbaye. On trouvera une courte notice ainsi que la liste des abbés dans les ouvrages suivants : C. Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, I, 186-189, La Haye, 1725 ; *Gallia Christiana*, V, 49-50, Paris, 1731 ; A. Wichmans, *Brabantia Mariana*, 596, Anvers, 1632, parle quelque peu de la fondation et de la destruction en 1572 ; J. Le Roy, *Castella et praetoria nobilium Brabantiae, coenobiaque celebriora...*, 8, Anvers, 1697, cite l'abbaye de Vlierbeek dans l'*Ager Lovaniensis*, mais se limite à une mention concernant la fondation ; J.B. Gramaye, *Antiquitates illustrissimi ducatus Brabantiae*, 28-29, Bruxelles, 1708, déplore la dévastation de l'abbaye en 1572. Il donne ensuite, comme quelques-uns de ces prédécesseurs une liste des abbés, établie avec peu d'esprit critique. Dans le *Groot Kerkelijk Toneel des Hertogdom van Brabant*, 55, La Haye, 1727, se trouve une courte notice sur la fondation de Vlierbeek, la ruine de 1572 et la reconstruction de 1642. E. Van Even, *Louvain dans le passé et le présent*, 450-458, Louvain, 1895, fournit une vue d'ensemble de l'histoire de Vlierbeek, en se basant sur les sources. On doit à A. Smeyers, *De abdij van Vlierbeek*, Louvain, 1955, un essai de synthèse.

Sur l'histoire des abbés, voir U. Berlière, *Documents vaticans. Notes sur les abbés de Vlierbeek du*

(1) ARCHIVES VATICANES, *Regesta Vaticana*, 291, f^{os} 234-234 v^o ; 387, f^o 74 ; 438, f^{os} 127 v^o-128.

(2) ARCHIVES VATICANES, *Regesta Avinionensia*, 155, f^o 119 v^o ; 161, f^o 456 v^o ; 162, f^{os} 60-60 v^o ; 228, f^{os} 63-64.

(3) ARCHIVES VATICANES, *Obligations*, 81, f^o 30 ; 84, f^o 242 ; 84a, f^o 122.

(4) ARCHIVES VATICANES, *Regesta Avinionensia*, 163, f^{os} 86-86 v^o.

XIV^e et XV^e siècles, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis bijzonderlijk van het aloude Hertogdom Brabant*, III, 261-280, Anvers, 1904 et E. Van Even, *Les armoiries des trois anciennes abbayes de Louvain*, dans les *Annales de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique*, XXVIII (2^e série, VIII), 542-549, Bruxelles, 1872.

Sur l'abbé P. Paradens, voir F. Van Heussen, *Batavia sacra*, Bruxelles, 1714; cet ouvrage est dédié au dit abbé; [G. Dupac de Bellegarde], *Mémoires historiques sur l'affaire de la Bulle Unigenitus dans les Pays-Bas Autrichiens*, I, 144, 294; II, 1 et sv., Bruxelles, 1760; [R. Cerveau], *Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la Vérité du dix-septième siècle*, 121, s.l., 1761; [P.F. Labelle], *Nécrologe des appelans et opposans à la Bulle Unigenitus*, 376 et sv., s.l., 1755.

Sur les possessions de l'abbaye de Vlierbeek, voir E. Van Even, *Lijst van Juwelen toebehorende aan de Abdij van Vlierbeek ten Jare 1478, uit het Groot Gemeyn-Boek*, dans *Vaderlandsch Museum voor Nederduitsche Letterkunde, Oudheid en Geschiedenis*, II, 319, Gand, 1858; F. Silveryser, *Wendelen en het Opceisen der Tienden te Geet-Bets*, dans *Hagelands Gedenkschriften*, XVIII, 5-12, Tirlemont, 1928; F. Borgers, *De feodaliteit te Geet-Bets*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, XXXVI, 5-60, Merchtem, 1949; J. Tarlier et A. Wauters, *Géographie et histoire des communes belges. Canton de Tirlemont*, 63, 85, 163, Bruxelles, 1875; *Canton de Glabbeek*, 21, 45, 48, 79, 119, 157, 163, Bruxelles, 1882; F. de Ridder, *Het pastorschap van Leeuw in het verleden*, dans *Hagelands Gedenkschriften*, I, 64-74, Tirlemont, 1907.

L'abbaye possédait une importante bibliothèque dont pas un seul ouvrage n'a été retrouvé. Il ne semble pas que cette perte doive être attribuée en totalité à la dévastation de 1572. Cependant, étant donné les revenus modestes de l'abbaye, la bibliothèque ne se reconstitua que laborieusement. Au XVIII^e siècle surtout, elle fut complétée par des manuscrits des XII^e et XIII^e siècles (1). En 1798, à la suppression de l'abbaye, l'administration française vendit un grand nombre d'ouvrages de cette bibliothèque (2).

L'abbaye compta un seul écrivain de quelque valeur. En 1443, les autorités communales de Louvain chargèrent le moine Jan Amoers d'écrire deux pièces de théâtre qui seraient représentées à l'occasion de l'Ommeegang: *Van Onser Lieve Vrouwen Miraculen* et *Vande Drien Ieraertchyen*. L'identification de ses ouvrages n'est pas encore faite (3). Ce moine représenta son abbaye, en 1422, lors du Chapitre général de l'ordre à Trèves. Il est alors cité comme licencié en droit canon (4).

Au début du XVIII^e siècle, l'abbé P. Paradaens polémique dans divers écrits contre la bulle *Unigenitus*. En 1728, à l'occasion d'un procès contre l'abbé, un catalogue sommaire avec des extraits de ses écrits fut publié: *Extracta ex manuscriptis Petri Paradani abbatis Vlierbacensis* (5), 23 octobre 1728.

A. Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*, 16, révèle l'existence d'une épigramme gravée sur bronze, intitulée *In augustissimum eucharistiae Sacramentum*, rédigée par l'abbé G. Lemmens (1609-1630) et dédiée au duc de Parme.

Iconographie: La plus ancienne représentation de l'abbaye provient d'une vue panoramique de la ville de Louvain due à A. Woensam (6) aux environs de 1540. Quelques bâtiments et une église en style roman y sont représentés. J. Van Der Baren dessina en 1605 un plan panoramique de Louvain pour l'édition du *Louanium* de Juste Lipse (7). La représentation apparaît peu fidèle; on ne peut s'y fier pour

(1) RAEBYMAEKERS, *Fer de reliure aux armes de Pierre Scribs, 33^e abbé de l'Abbaye des Bénédictins de Vlierbeek, près de Louvain (1627-1653)*, dans le *Bulletin de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, IV, 30-35, Anvers, 1920.

(2) A.G.R., *Archives de l'Administration centrale et supérieure de Belgique*, liasse 621, n^o 3.824.

(3) E. VAN EVEN, *Een onbekend Vlaamsche dichter uit de XV^e eeuw. Jan Amoers, monnik van Vlierbeek*, dans *Verlagen en mededelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie*, 667-670, Gand, 1897.

(4) U. BERLIÈRE, *Les Chapitres généraux de l'Ordre de Saint-Benoît dans la province de Cologne-Trèves*, dans *A.H.E.B.*, 5^e série, X, 151, Louvain, 1900. — E. REUSENS, *Matricule de l'Université de Louvain*, I, 85, Louvain, 1903-1962.

(5) A.Arch.M., *Vlierbeek, Usage des Pontificalia*, n^o 5.

(6) Gravure originale sur bois à la B.R., *Cabinet des Estampes*, non inventorié. — Publication par J. PETIT, *Vue de Louvain*, dans *Documents iconographiques et typographiques de la Bibliothèque Royale de Belgique*, 1^{re} série, n^o 4, Bruxelles, Amsterdam, 1877.

(7) JUSTE LIPSE, *Louanium*, Anvers, 1605. — Cette vue fut copiée en 1860 par A. Joos et reproduite dans l'ouvrage de E. VAN EVEN, *Louvain monumental*, entre les pages 78 et 79, Louvain, 1860.

avoir une idée de l'état de l'abbaye après les destructions de 1572. Les ruines de l'abbaye figurent de façon saisissante sur une vue due à L. Laurin (1) et réalisée en 1625. Dix ans plus tard l'abbaye apparaît sur deux plans, destinés à montrer les positions respectives de la ville et des troupes franco-gueldroises qui l'assiégeaient (2). Sur le plan de Hustin pour la construction du chemin de Diest, on aperçoit également l'abbaye en 1749. Le style des bâtiments marque la transition du gothique au renaissance (3). On trouvera des données fidèles sur les constructions de l'abbaye sur deux cartes conservées à la Bibliothèque Royale de Belgique, *Cabinet des Cartes, Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens (1770-1778)* de A. Ferraris et *Carte topographique (1846-1854)* de P. Vander Maelen. Une autre carte de la région au Nord de Louvain conservée aux Archives de la ville de Louvain, n° 7095, semble peu exacte. Un plan fut réalisé, en vue de la vente de l'abbaye, par J. De Rijcke en 1798, *Plan de l'abbaye de Vlierbeek, 5 ventôse an VI*, Archives Générales du Royaume, *Cartes et plans, supplément manuscrit*, n° 206.

L. Vorstermans junior grava, pour l'édition, en 1659, de la *Chorographia sacra Brabantiae* de A. Sanderus, une eau-forte représentant l'abbaye à l'époque et vue à vol d'oiseau. Ce dessin servit de modèle, à quelques détails près, à J. Harrewijn. La gravure de ce dernier fut reproduite dans : J. Le Roy, *Brabantia illustrata*, f° 14, Anvers, 1705 ; A. Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*, entre les pages 54 et 55, Bruxelles, 1726 ; *Groot Kerkelijk Toneel des Hertogdom van Brabant*, entre les pages 54 et 55, La Haye, 1727. En 1776, à l'occasion de la reconstruction de toute l'abbaye, l'architecte L.B. Dewez dressa des plans dont quelques-uns sont conservés avec des élévations aux Archives Générales du Royaume (4), *Plans Dewez*, n°s 237-248.

En 1782, on conservait à Vlierbeek les portraits de vingt abbés (5). De cette collection, il n'en subsiste probablement que trois : ceux de L. Thijs (1752-1772) et de J. Vanden Bruel (1772-1792), à la cure de Vlierbeek-Kessel-Lo et celui de I. Meugens (1792-1806), au Musée diocésain à Malines, salle VI, 569.

J-B. du Trieu de Malines, étudiant à Louvain, copia, en 1782, les armes des abbés sur les vingt portraits connus. Son manuscrit a été conservé depuis lors à la Bibliothèque de l'Université de Louvain, dans un volume intitulé *Varia*. Il y fut découvert en 1872 par E. Van Even qui le publia, *Les armoiries des trois anciennes abbayes de Louvain*, dans les *Annales de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique*, XXVIII, 2^e série, VIII, 543-544, Anvers, 1872.

Un fer de reliure aux armes et devise de l'abbé Scribs (1630-1633) a été étudié et reproduit par Raeymaekers, *Fer de reliure aux armes de Pierre Scribs, 33^e abbé des bénédictins de Vlierbeek, près de Louvain (1627-1633)*, dans le *Bulletin de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique*, IV, 30-35, Anvers, 1920.

Les armes de l'abbé P. Paradaens (1699-1728) sont reproduites au début de l'ouvrage de F. Van Heussen, *Batavia Sacra*, Bruxelles, 1714 ; cet ouvrage est d'ailleurs dédié à Paradaens.

Les orgues de Vlierbeek portent les armoiries de l'abbé Lenaerts (1728-1752).

A. Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*, 6, décrit le plus ancien sceau de l'abbaye datant de 1173 ; il représente une Vierge debout et la légende se lit : *Sigillum beatae Mariae de Fliderbeca*. Un fragment d'un sceau existant encore à l'heure actuelle représente une vierge tenant de la main droite un lys ; la légende en est [VI]ierbeca. Ce sceau datant de 1251 est conservé aux Archives de la ville de Louvain, n° 4385. Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*, emprunte comme vignette frontispice de son livre

(1) A.G.R., *Cartes et plans des Provinces*, n° 696 ; L. LAURIN, *Carte figurative du bois de Loo*, 1625.

(2) Ces plans sont conservés à Louvain au musée Vanderkelen-Mertens : A. PAULI, *Aenwysinghe vande ghelegentheyd der Stadt Loven ende hare belegheringhe, begonst den 24 Junij 1635*. — B.R., *Cabinet des Cartes*, III, 7.867. — A. PAULI, *Rabies ac clades Franco-Batava, sive nefandum immane et gehemmale Thenarum excidium exantlata ex victoribus Lovaniensibus obsidione*, 1635.

(3) A.V.L.v., n° 7.098.

(4) Voir aussi à la B.R., *Cabinet des Estampes*, S. III, 74.799, *Plan général du rez-de-chaussée de l'abbaye de Vlierbeek fait par L. B. Dewez*. — Aux A.G.R., *Cartes et Plans des Provinces*, n° 2.941 : *Plan des fenêtres de l'église*.

(5) E. VAN EVEN, *Les armoiries des trois anciennes abbayes de Louvain*, dans les *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, XXVIII, 543-544, Anvers, 1872.

les armoiries de l'abbaye, représentant la Vierge assise. Ces armoiries devinrent le sceau de la nouvelle commune de Kessel-Lo (1829).

Les premiers sceaux des abbés sont en forme de navette. L'abbé est assis sur un faldistoire tenant un livre dans la main gauche et une crosse dans la main droite ; la légende en est : *S[igillum] Abb[atis] ecclesie de Fliderbecka* (1). Le sceau de l'abbé Theodoricus (1214) a été dessiné par B. Regaus, *Affligemum illustratum*, IV, 971, aux A.A.A. et édité par A. Smeyers, *De abdij van Vlierbeek*, au dos de la page 128, Louvain, 1955. Les sceaux des abbés Scribs (1640), Paradaens (1699), Lenaerts (1728), et Meugens (1792) sont plaqués sur le texte de leur prestation de serment, au moment de leur élection (2).

Il ne reste aucune pierre tombale ancienne (3). Cependant, dans le mur sud de la tour de l'église actuelle se trouve la pierre tombale de l'abbé Meugens (26 juillet 1806) ornée de la mitre et de la crosse. Au même endroit figure également la pierre tombale du moine Vaes (4), mort le 29 août 1838.

* * *

En 1125, un endroit nommé *Fliderbecka* fut offert, avec toutes ses dépendances, à l'abbaye Saint-Pierre d'Affligem par le duc de Lotharingie, Godefroid le Barbu. Le duc souhaitait y voir construire une *cella*. Les relations avec le Chapitre de Saint-Pierre de Louvain qui possédait les droits paroissiaux à cet endroit, furent fixées. Le duc conservait le patronat du couvent pour lui et ses héritiers. Il accordait à la nouvelle fondation le libre usage de ses bois, de ses prairies et viviers (5).

En 1127, Francon, abbé d'Affligem envoya quelques religieux à Vlierbeek pour entreprendre la construction (6). En 1138, le duc Godefroid cite la *cella* de Vlierbeek parmi les possessions d'Affligem (7). L'évêque de Liège et le pape Eugène III confirmèrent la possession de Vlierbeek à l'abbaye d'Affligem, respectivement (8) en 1147 et 1148. Le prieuré eut rapidement de nombreuses propriétés. Elles lui furent confirmées en 1156 par Henri II, évêque de Liège (9). En 1158, Godes-

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab., Abbaye Sainte-Gertrude de Louvain*, carton 10.257, n° 42 (15 août 1243); carton 10.258, nos 72 et 73; carton 10.259, n° 154; carton 10.260, n° 194.

(2) Sceau de l'abbé Scribs : A.Arch.M., *Vlierbeek, Autorité du Père d'Affligem sur Vlierbeek*, n° 11. — A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.255, folio II. — Sceaux des autres abbés : A.Arch.M., *Vlierbeek, Abbés*, nos 43, 47, 48.

(3) A.V.Lv., nos 79-80. — A. EVERAERTS, *Recueil des tombes et épitaphes à Louvain et dans les environs*, II, 428 sv., Louvain, 1880.

(4) A. EVERAERTS, *Recueil des tombes...*, nos 1.149 et 1.151. — A. SMEYERS, *De Abdij van Vlierbeek*, 237, Louvain, 1955.

(5) On ne connaît l'acte de fondation que par une copie conservée dans les cartulaires d'Affligem et éditée par E. DE MARNEFFE, *Cartulaire de l'abbaye d'Affligem et des monastères qui en dépendaient*, s.l.n.d., 65-66. — Aux A.V.Lv., on conserve sous la cote n° 4.643 (*Port. V*, 62) deux copies de cette chartre, toutes deux du XVII^e siècle. — J. MOLANUS, *Historiae Lovaniensium...*, s'adressa au prieur d'Affligem pour obtenir des données à ce sujet. — A. WICHMANS, *Brabantia Mariana*, 596, parle un peu de la fondation parce qu'il s'agit d'une abbaye dédiée à la Vierge. — A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae* 3-5, rassemble toutes les données des auteurs anciens, ainsi que les renseignements fournis par les manuscrits et les actes. — *L'Abbatum Vlierbacensium series*, fo 1, à la B.R., ms. n° 3.797 (13-555), raconte la fondation à l'aide de l'acte du duc Godefroid. — B. REGAUS, *De prioratu nunc abbatia Fliderbecka*, 940-944, tome IV de *Haffighemum illustratum*, conservé aux A.A.Af., parle de la situation et du nom donné à Vlierbeek, publie l'acte de fondation et donne une explication grâce à l'ouvrage de Sanderus. — La fondation est également commentée par E. VAN EVEN, *Louvain dans le passé et le présent*, 450-451 et par A. SMEYERS, *De abdij van Vlierbeek*, 56-59.

(6) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 944, aux A.A.Af..

(7) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem...*, 91-94.

(8) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem...*, 119-120 et 121-123.

(9) A.G.R., *Chambre des Comptes, Cartulaires et recueils historiques*, registre 8, fo 88-89 (copie). — Édition dans A.H.E.B., I, 357-360, Louvain, 1864.

calc, abbé d'Affligem énuméra les biens qu'il donnait au prieuré de Vlierbeek (1). Ces donations furent faites au moment de la construction du prieuré ainsi que le déclare l'acte de Godescalc. On commença alors le remplacement des constructions en bois et en terre par de nouvelles constructions en pierre. Vlierbeek aurait même demandé de l'aide à Affligem (2). On célébra la fin des travaux (3) vers 1170.

En 1163, les premières difficultés se firent jour entre Vlierbeek et Affligem. Vlierbeek souhaitait l'autonomie (4). Victor IV, antipape (1160-1164) à l'époque du règne d'Alexandre III (1159-1181), donna son avis par deux bulles adressées, en 1163, à Vlierbeek et à Affligem. Il reprochait à Affligem sa négligence vis-à-vis de Vlierbeek et libérait ce couvent de sa dépendance à l'égard de l'abbaye-mère. Les abbés de Parc et d'Averbode auraient contribué à la réalisation de cette indépendance (5). Le pape donna à la communauté de Vlierbeek l'ordre de se choisir un abbé endéans les trente jours (6).

Dès 1173, la plupart des difficultés semblent être écartées. Grâce à l'intervention du duc, d'ecclésiastiques et de nobles, Arnoul, abbé d'Affligem, reconnut l'abbé de Vlierbeek tout en énumérant les conditions qui devaient marquer les traces de l'ancienne dépendance, notamment le fait que l'abbé de Vlierbeek devrait nécessairement être un moine ayant fait profession à Affligem (7). L'affaire paraissait devoir traîner longtemps. En 1257, le pape Alexandre IV (1254-1261) chargea l'abbé de Parc et le doyen du Chapitre de Saint-Rombaud à Malines de tenir le rôle d'arbitres dans un nouveau conflit entre les deux abbayes (8). Cela n'amena probablement pas une paix complète puisque le pape désigna successivement le 14 février 1257, les abbés de Grimbergen et de Villers (9) et le 2 mars 1257, l'évêque d'Arras (10), comme nouveaux arbitres. Il libéra alors Vlierbeek de la juridiction d'Affligem (11).

* * *

EVRRARD. La première phase de la lutte pour l'indépendance se termina par la consécration de cet abbé (12) le 18 août 1163. Il mourut le 17 ou le 18 octobre (13) 1173, suivant la plupart des auteurs (14).

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 11.217 (copie sur parchemin).

(2) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 944-945, aux A.A.Af.

(3) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 944, aux A.A.Af. — A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 4.

(4) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 955-959, aux A.A.Af. — A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 7-8.

(5) Édité par A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 7 (fragment) et B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 956-957, aux A.A.Af.

(6) Édité par A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 7-8 et B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 957-958, aux A.A.Af.

(7) Édité par A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 6. — Suite à des difficultés surgies au XVII^e siècle, le contenu de ce document fut discuté : cfr A. Arch. M., *Vlierbeek, Autorité du Père d'Affligem sur Vlierbeek*, n° 5 (s. d.).

(8) Édité par A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 8, à la date du 3 janvier 1257 et par B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 975, aux A.A.Af.

(9) Édité par B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 977, aux A.A.Af.

(10) Édité par B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 977-978, aux A.A.Af.

(11) Édité par A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 8 et B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 978-979, aux A.A.Af. — Voir A. Arch. M., *Vlierbeek, Exemptions*, n° 31, où se trouve une copie de la bulle de Sixte IV (1471-1484).

(12) J. MOLANUS, *Historias Lovaniensium...*, 186 ; l'auteur s'inspire de la chronique qui précède la bible de 1206.

(13) J. MOLANUS, *Historias Lovaniensium...*, 186, d'après le *Liber Anniversariorum* ; B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 3 d'après le *Mortuarium*.

(14) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 9. — *Gallia Christiana*, V, 50. — B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 966 (vers 1080), aux A.A.Af.

WIGER. D'origine noble (1), il était *eleemosynarius* à Affligem (2) avant 1170. En 1185, il est témoin dans un acte de confirmation, donné par le duc Godefroid III, d'une donation faite par Siger de Crainhem à Affligem (3). Vers 1187, il renonça à sa charge pour rentrer à Affligem. Là, en tant que moine, il signe, en 1188, la charte de séparation de l'abbaye de Saint-André-lez-Bruges d'avec Affligem (4). Certains auteurs (5) placent erronément la date de son décès le 4 août 1187.

THIERRY fut consacré abbé dans l'église cathédrale de Liège en 1188, par Henri, évêque d'Albe et légat pontifical, en présence de l'empereur, des rois de France et d'Angleterre, des plus hautes personnalités ecclésiastiques et nobles du pays (6). En 1214, Thierry figure comme témoin dans une confirmation intéressant les abbayes de Parc et d'Affligem (7). En 1233 et 1234, il est témoin de trois actes émanant du duc Henri I^{er}, donnés à Louvain (8). Thierry mourut (9) le 3 avril 1235.

GODESCALC. Cet abbé venait également d'Affligem où vers 1215 il remplissait la charge de sous-prieur (10). Durant son abbatiat, J. Pantaléon de Troyes, archidiacre de Liège visita l'abbaye de Vlierbeek, en qualité de délégué de l'évêque. Il consigna ses remarques dans un rapport (11). L'abbé est mentionné dans de très nombreux actes : en 1242, il confirme un acte concernant les dîmes de Rotselaar (12) en faveur de l'abbaye de Parc-les-Dames (13); en 1243 et 1250, il est témoin de deux actes à l'avantage de la prévôté de Sainte-Gertrude de Louvain (14). En 1250, l'abbé est témoin d'une donation concernant un anniversaire dans l'église de Rodé-Saint-Pierre (15) ; il conclut un accord (16) avec un vigneron à Louvain en 1251 ; il vidime en 1254 un contrat passé le 5 février 1214 entre Henri I^{er} de Brabant et Guillaume de Hollande (17) ; il entre en conflit avec l'abbaye de Parc concernant les limites des paroisses de Linden et de Lubbeek (18) et est témoin d'une donation au Parc (19) en 1257. On a déjà abondamment parlé dans

(1) B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, 3.

(2) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 967, aux A.A.Af.

(3) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 967, aux A.A.Af. — Édité par E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 255.

(4) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 967-970, aux A.A.Af. — Édité par E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 271-272.

(5) J. MOLANUS, *Historiae Lovaniensium...*, 9 et B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f^o 3.

(6) B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f^o 4. — Cette réunion concerne la troisième croisade.

(7) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 971, aux A.A.Af. — Édition par E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 360.

(8) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 971, aux A.A.Af. — A.G.R., *Chartes et cartulaires du Brabant*, n^{os} 32 et 33.

(9) J. MOLANUS, *Historiae Lovaniensium...*, 10, d'après le *Liber Anniversariorum* et B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f^o 4. — C. VAN GESTEL, *Historia sacra...*, 188, donne la date du 11 avril.

(10) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 971, aux A.A.Af. — Voir E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 367-370, pour les années 1214-1215.

(11) B.R., ms. 3.717 (9.791-97 : 5), f^{os} 72 v^o-73 v^o : *Visitatio monasterii Vlierbacensis iuxta Louanium per deputatum episcopum Leodiensem* (manuscrit du XVI^e siècle). — Édition dans *A.H.E.B.*, VI, 483-486, Louvain, 1869.

(12) Prov. de Brabant, cant. de Haecht.

(13) Édité par B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 972, aux A.A.Af. — A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 12.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, carton 10.257, n^o 42 (15 août 1243) et n^o 50 (18 mars 1250).

(15) Prov. de Brabant, cant. d'Aarschot. — Édition dans *Bijdragen tot de Geschiedenis van het aloude Hertogdom Brabant*, III, 227, Anvers, 1904.

(16) A.V.Lv., n^o 4.385 (juin 1251).

(17) A.G.R., *Chartes et cartulaires du Brabant*, n^o 19.

(18) Linden : prov. de Brabant, cant. de Louvain ; Lubbeek : prov. de Brabant, cant. de Glabbeek-Zuurbemde. — B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 972, aux A.A.Af. — A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 11.

(19) Édition dans *Bijdragen tot de Geschiedenis van het aloude Hertogdom Brabant*, III, 228, Anvers, 1904.

l'introduction des difficultés survenues en 1257 entre Vlierbeek et Affligem. L'abbé mourut (1) le 6 mai 1259.

FRANCON VAN YSSCHE (*Isshe, de Hisse*) était originaire d'Affligem où il avait fait profession avant 1220. Il remplissait, en 1250, la charge de prieur à Affligem (2). A Vlierbeek, il acheva en 1260 le quartier abbatial, déjà commencé par son prédécesseur (3). La même année, il souscrivit à une donation en faveur de la prévôté de Sainte-Gertrude de Louvain (4). En 1261, Arnould de Rotselaar, sénéchal de Brabant vint à Vlierbeek. C'est en présence de la duchesse de Brabant, Aléide que l'abbé offrit à l'abbaye de Parc-les-Dames les grandes et petites dîmes de Rotselaar (5). Francon mourut (6) le 18 juillet 1270.

ARNOULD (*de Fliderbeca*) fut le premier abbé de Vlierbeek à n'avoir pas été choisi parmi les religieux venant d'Affligem ainsi qu'il avait été décidé (7) en 1173. Il continua de bâtir ce que ses prédécesseurs avaient entrepris. L'église devint alors le lieu de sépulture des barons de Weze-maal et des seigneurs de Rotselaar (8). La partie orientale de l'église fut d'ailleurs reconstruite par ce prélat (9) en 1273. Arnould mourut (10) le 11 septembre 1276.

ARNOULD II (*Arnulphus*). En 1277, un conflit éclata entre l'abbé et les habitants de Louvain. L'évêque de Cambrai donna raison à l'abbé, si bien que les habitants de Louvain, avec l'assentiment du duc de Brabant Jean I^{er} vinrent saccager et dévaster l'abbaye, en guise de vengeance (11). En 1285, une sentence fut prononcée dans un conflit entre la ville de Léau, d'une part, et le Chapitre de Saint-Denis à Liège, les abbayes de Vlierbeek et du Val-des-Écoliers de Liège, d'autre part (12). Trois ans plus tard, l'abbé vidima une charte du duc de Brabant en faveur de la prévôté de Sainte-Gertrude (13); en 1297, il est témoin d'un transfert de terre à l'abbaye de Parc (14). Arnould mourut (15) à la fin du mois de juin 1297.

HENRI (*H.*) mourut le 13 janvier (16). L'année de son décès n'est pas connue; il n'est pas possible que ce soit en 1299, comme le dit l'*Abbatum Vlierbacensium series* (17), puisque cet abbé est encore cité dans des actes de 1307, en faveur de la prévôté Sainte-Gertrude (18).

(1) B.R., ms. 3.797 (13.553). *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 4. — B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 972, aux A.A.Af. — La *Gallia Christiana*, V, 50, mentionne, avant 1252, un abbé du nom de Jean. Cette indication fautive est basée sur un *vidimus* que ce Jean aurait donné en faveur de l'abbaye de Parc. A la suite de cette erreur, les auteurs de listes d'abbés citent, après cet abbé Jean, un nouvel abbé du nom de G[odescal]. — Voir B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 972-974, aux A.A.Af.

(2) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 980, aux A.A.Af.

(3) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 11. — B. R., ms. 3.797 (13.553). *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 5.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, carton 10.258, n° 72 et 73 (29 janvier 1260).

(5) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 11.

(6) B.R., ms. 3.797 (13.553). *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 5.

(7) Voir introduction.

(8) Weze-maal : prov. de Brabant, cant. d'Aarschot. — B.R., ms. 3.797 (13.553). *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 5 v°.

(9) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 11.

(10) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 11. — B. R., ms. 3.797 (13.553). *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 6.

(11) A. WAUTERS, *Le duc Jean I (1207-1204)*, 292, Bruxelles, 1862.

(12) A.G.R., *Chartes, cartulaires et comptes en rouleau de la ville de Léau*, n° 23.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, carton 10.259, n° 154 (26-31 décembre 1288).

(14) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 11. — B. R., ms. f° 3.797 (13.553). *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 6 v°.

(15) *Gallia Christiana*, V, 50. — B.R., ms. 3.797 (13.553). *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 6 v°.

(16) Voir la notice sur cet abbé dans la *Gallia Christiana*, V, 50.

(17) Suivant le mortuaire de l'abbaye connu par B.R., ms. 3.797 (13.553). *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 7 et A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 11.

(18) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, carton 10.260, n° 193, 194, 195 (5 août 1307). — Cet abbé est appelé *Arnulfus* par la *Gallia Christiana*, V, 50. — A ce sujet, voir C. VAN GESTEL, *Historia sacra...*, 188.

ADOLPHE. Rien n'est connu à propos de cet abbé, si ce n'est le jour de son décès, le 1^{er} janvier (1).

GODEFROID. Cet abbé mourut le 25 janvier (2). C'est là le seul renseignement que l'on possède à son sujet.

GUILLAUME (*Wilhelmus, Guillelmus, Guilielmus*) **DE CALSTRIS** était membre de la *familia* de Saint-Pierre de Louvain (3). En 1313, cet abbé apparaît comme témoin, avec l'abbé d'Affligem, lors d'un accord intervenu entre les abbayes de Parc et de Kortenberg (4). Deux ans plus tard, l'abbé vidima un acte et en 1316, il est cité comme témoin dans un document en faveur de l'abbaye de Parc (5). Il transféra, en 1324, les biens situés à Rotselaar à l'abbaye de Parc-les-Dames (6). Enfin, en 1328, il apparaît comme témoin dans un acte en faveur de la prévôté de Sainte-Gertrude (7). Durant son abbatiat, le prince-évêque de Liège Adolphe de la Marck trouva refuge à l'abbaye, en 1316, au moment de la révolte de la ville. C'est là que Jean III, duc de Brabant, lui offrit son aide. En remerciement de cette hospitalité, le duc accrut le pouvoir de l'abbaye en matière de droit (8). L'abbé mourut (9) le 3 novembre.

GOSWIN. Cet abbé, sur lequel on ne possède aucun renseignement, mourut (10) le 28 avril 1335.

WALTER (*Gualterus*). Le 24 octobre 1336, le duc de Brabant Jean III confirma les anciennes libertés des habitants de Louvain et l'abbé de Vlierbeek apparaît parmi les signataires (11). Le même jour, le duc régla l'importance des corvées : Vlierbeek devait fournir cinquante journées de charroi (12). En 1343, G[ualterus] est mentionné dans un acte en faveur de la prévôté de Sainte-Gertrude (13). L'abbé Walter mourut, si l'on en croit le martyrologe, le 4 novembre (14).

GUILLAUME (*Guilielmus*) **DE NETHENE** faisait partie de la *familia* de Saint-Pierre de

(1) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 11. — B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 7 v°, situe, d'une manière incorrecte, sa mort en l'année 1300.

(2) B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 8. — C. VAN GESTEL, *Historia sacra*..., 188. — Le premier de ces textes donne comme date de son décès l'année 1302, le second cite l'année 1315.

(3) W. BOONEN, *Geschiedenis van Leuven*, 271, Louvain, 1880, édition E. VAN EVEN. — J. MOLANUS, *Historiae Lovaniensium*..., 701.

(4) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 12. — Sanderus mentionne déjà l'abbé Guillaume en 1302, en se basant sur un acte en faveur de l'abbaye de Parc. Dans cette chartre apparaît également le prévôt de Sainte-Gertrude, Godefroid. Or, celui-ci ne devint prévôt qu'en 1307, cfr M. SNEYERS, *De stichting en vroegste geschiedenis van de Sint-Geertrui-proosdij te Leuven (1204-1347)*, 143, Louvain, 1961 (thèse inédite). L'indication de 1302 pour le début de l'abbatiat de Guillaume de Calstris est donc erronée.

(5) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 12.

(6) Édition par A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 12.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, carton 10.262, n° 351.

(8) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 11 ; l'auteur reprend ce renseignement à la chronique, aujourd'hui perdue, de B. Maillartius.

(9) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 12. — B. R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 8 v°, cite la date inexacte de 1324.

(10) B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 9. — A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 12 et *Gallia Christiana*, V, 50, ne donnent pas de date.

(11) A.G.R., *Chartes et cartulaires du Brabant*, n° 435.

(12) A.G.R., *Chartes et cartulaires du Brabant*, n° 437 et 487.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, carton 10.261, n° 284.

(14) B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 9, fait erreur en parlant de 1340. — La *Gallia Christiana*, V, 50, situe sa mort le 13 novembre.

Louvain (1) et était tout d'abord entré à l'abbaye de Gembloux (2). Tous les auteurs placent erronément cet abbé après Jean Keynooghe qui serait mort en 1350 ou 1353. Guillaume mourut (3) en 1363 ; il fut enterré au couvent des frères mineurs de Louvain (4).

JEAN KEYNOOGHE (*Keynoghe*) faisait partie de la *familia* de Saint-Pierre de Louvain (5). En 1353, il aurait été cité comme témoin avec Henri de Rode, prévôt de Sainte-Gertrude, dans un acte en rapport avec une bulle d'Innocent VI pour les augustins de Louvain (6). De nombreux auteurs (7) ont placé la date de son décès en 1350, 1353 ou 1360. Toutes ces données sont fausses puisque la bulle d'Urbain IV qui le désigne comme abbé, date du 7 juin 1363. Keynooghe était alors moine à Vlierbeek et chapelain du pape (8). Le 27 avril 1364, il signa son *obligatio* (9) et paya les droits prescrits au pape, par l'intermédiaire de B. Onéal, licencié en droit, chanoine de Ciney et, plus tard, chanoine de Saint-Lambert de Liège. Il avait en effet choisi ce personnage comme procureur (10). Jean Keynooghe ne resta pas longtemps à Vlierbeek, le 2 mai 1366, le pape Urbain V l'envoya à Lobbes, après le décès de l'abbé Nicolas (11).

THEODORE (*Theodoricus*) **NAGHEL** fut désigné par le pape Urbain V, en tant qu'abbé de Vlierbeek (12), le 2 mai 1366. Il était alors moine à l'abbaye de Saint-Adalbert d'Egmont au diocèse de Maastricht et possédait un titre de bachelier en droit canon de l'Université de Paris. Le 3 avril 1352, il fut nommé procureur de son abbaye à Avignon (13) ; le 4 avril 1355, il n'est pas encore arrivé dans cette ville (14). Il demanda à Urbain IV l'autorisation d'accepter un bénéfice dépendant de l'abbaye de Saint-Hubert au diocèse de Liège. Le pape satisfit sa requête et lui accorda l'autorisation de partir pour cette abbaye aussitôt qu'il pourrait y recevoir un bénéfice (15). Mais, puisque le 2 mai 1366, il fut nommé à Vlierbeek, Théodore Naghel ne fit pas usage

(1) W. BOONEN, *Geschiedenis van Leuven*, 264. — J. MOLANUS, *Historiae Lovaniensium...*, 727-728. — H. VANDER LINDEN, *Rapport sur une mission aux archives de Berlin. Analyse de documents relatifs à l'histoire de Louvain et particulièrement à l'histoire de l'église Saint-Pierre*, dans *B.C.R.H.*, 5^e série, XII, 364 et 372, Bruxelles, 1903.

(2) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 12. — Édition d'un fragment par B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 983, aux A.A.Af.

(3) *Gallia Christiana*, V, 50. — A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 12, ainsi que B.R., ms. 3.797 (13-553). *Abbatum Vlierbacensium series*, f^o 10 v^o, placent la date de sa mort le 2 février 1361.

(4) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 12. — B.R., ms. 3.797 (13-553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f^o 10 v^o.

(5) J. MOLANUS, *Historiae Lovaniensium...*, 741. — A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 12.

(6) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 12.

(7) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 12, place sa mort en 1350 ; d'autres, le 18 novembre 1353 ou 1360 ; pour eux, son successeur aurait été nommé le 7 juin 1363.

(8) ARCHIVES VATICANES, *Regesta Avinionensia*, 155, f^o 119 v^o, édition par U. BERLIÈRE, *Documents vaticans...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III, 268-269.

(9) U. BERLIÈRE, *Documents vaticans...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III, 262.

(10) U. BERLIÈRE, *Documents vaticans...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III, 262.

(11) ARCHIVES VATICANES, *Regesta Avinionensia*, 163, f^os 86-86 v^o ; édition par U. BERLIÈRE, *Chronologie des abbés de Lobbes dans la seconde moitié du XIV^e siècle*, dans les *Annales du cercle archéologique de Mons*, XXXII, 252-254, Mons, 1903. — La *Gallia Christiana*, III, 88, Paris, 1725, parle d'un Nicolas Keynooghe. — A ce sujet, U. BERLIÈRE dans le *Monasticon Belge*, I, 221, Maredsous, 1897, déclare qu'un abbé du nom de Nicolas fut nommé en 1374, mais dans son article sur *La chronologie des abbés de Lobbes...*, dans les *Annales du cercle archéologique de Mons*, XXXII, 234-235, il améliore son point de vue, à l'aide des Archives Vaticanes.

(12) ARCHIVES VATICANES, *Regesta Avinionensia*, 162, f^os 60-60 v^o ; édition par U. BERLIÈRE, *Chronologie des abbés de Lobbes...*, dans les *Annales du cercle archéologique de Mons*, XXXII, 270-271.

(13) U. BERLIÈRE, *Documents vaticans...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III, 263.

(14) U. BERLIÈRE, *Documents vaticans...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III, 263.

(15) ARCHIVES VATICANES, *Regesta Avinionensia*, 161, f^o 456 v^o ; édition par U. BERLIÈRE, *Chronologie des abbés de Lobbes...*, dans les *Annales du cercle archéologique de Mons*, 269-270, à la date du 20 janvier 1365.

de cette permission. Le nouvel abbé souscrivit à son *obligatio* le 20 ou le 21 juin 1366 et il reconnut devoir acquitter la moitié de la somme que son prédécesseur n'avait pas payée, par négligence, à son entrée en charge (1). Le 29 mars 1368, Vlierbeek fut visitée par Jacques, évêque de Croa, suffragant de l'évêque de Cambrai. Il venait pour consacrer Jean d'Hilleghem, comme abbé d'Egmont (2). Une année plus tard l'abbé Thierry assista à la translation des reliques de saint Rombaud à Malines (3). L'abbé vidima, avec le prévôt de Sainte-Gertrude, l'abbé de Parc et le doyen du Chapitre de Saint-Pierre de Louvain, une bulle d'Urbain IV pour les habitants de Louvain (4). L'abbé eut encore à rendre grâce aux ducs de Brabant, Jeanne et Wenceslas qui confirmèrent en 1377 les anciens privilèges de l'abbaye (5). Le 27 janvier 1379, le pape Clément VII donna mandat au cardinal G. de Malesset, titulaire de Sainte-Croix à Jérusalem, de mettre fin à un différend qui opposait l'abbé de Vlierbeek et les autres monastères, d'une part, et les ducs de Brabant, Jeanne et Wenceslas, d'autre part. L'impôt extraordinaire, levé sur les abbayes à la suite de la capture du duc à la bataille de Bäsweiler (6), constituait le motif de la querelle (7). L'abbé de Vlierbeek était, dans ce procès, le mandataire plénipotentiaire des abbayes brabançonnnes. En outre, dans cette affaire, Jean, cardinal-évêque de Sabine rendit, le 17 ou le 19 décembre 1375, une sentence contre l'abbé de Villers et le condamnait à rembourser à l'abbé Théodore les avances que celui-ci avait consenties (8). L'abbé Théodore mourut avant le 19 septembre 1382, jour de la désignation de son successeur (9).

JEAN fut désigné comme abbé le 19 septembre 1382 par le pape Clément VII. Précédemment, il était prévôt d'Echarson (10), au diocèse de Reims et il avait le grade de bachelier en droit décrétal (11). Il souscrivit à son *obligatio* (12) le 14 novembre 1382. Les auteurs qui dressent une liste des abbés de Vlierbeek ne mentionnent pas cet abbé.

RODOLPHE (*Randulphus*) **KEYSERS** (*Keyser, Caesaris, de Keysere*) Cet abbé, issu de la *familia* de Saint-Pierre de Louvain (13), reçut le 22 décembre 1385 la quittance par la Chambre du

(1) Il paya une partie des droits d'installation le 19 mai 1367 et compléta le paiement le 28 janvier 1368 : U. BERLIÈRE, *Documents vaticans...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III, 263.

(2) G. BROM, *Bullarium Trajectense*, II, 321, La Haye, 1891. — *Revue Bénédictine*, XX, 264, Maredsous, 1903.

(3) *AA. SS.*, juillet, I, 205. — *Gallia Christiana*, V, 50-51.

(4) *A.V.Lv.*, nos 1.277 et 1.279.

(5) Édition par B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 984-985, aux A.A.Af. ; B. Regaus suit les *Annales d'Affligem* (1429).

(6) Allemagne, Rhénanie.

(7) ARCHIVES VATICANES, *Regesta Vaticana*, Clément VII, I, nos 234-234 v° ; édition par U. BERLIÈRE, *Chronologie des abbés de Lobbes...*, dans les *Annales du cercle archéologique de Mons*, XXXII, 271-274. — Voir P. F. X. DE RAM, *Chronique des ducs de Brabant*, II, 598-618, Bruxelles, 1854. — B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 985-986, aux A.A.Af.

(8) A.G.R., *Chartes et cartulaires du Brabant*, n° 4.769.

(9) B. R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 11, donne comme date de décès le 7 novembre 1369. — *L'Abbatum Vlierbacensium series*, f° 11 v°, et A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 12, citent tous deux un abbé du nom de Gauthier Canse (Cans) qui, selon *L'Abbatum Vlierbacensium series*, f° 11 v°, serait mort le 19 janvier 1382. Son abbatat aurait été marqué par une extension de la bibliothèque. Ce personnage semble légendaire puisqu'à cette époque, l'abbé Théodore dirigeait l'abbaye. D'autre part, U. Berlière ne donne aucun renseignement sur lui ; il n'apparaît donc vraisemblablement pas que les Archives Vaticanes possèdent des documents à son sujet.

(10) France, dépendance de Vrivy, département des Ardennes, cant. de Vouziers.

(11) ARCHIVES VATICANES, *Regesta Avinionensia*, 228, nos 63-64 ; édition par U. BERLIÈRE, *Chronologie des abbés de Lobbes...*, dans les *Annales du cercle archéologique de Mons*, XXXII, 275. — C. EUBEL, *Die päpstlichen Provisionen auf deutsche Asteien während des Schismas und des Pontificats von Martin V (1378-1431)*, dans *Römische Quartalschrift für christliche Altertumskunde und für Kirchengeschichte*, VII, 419, Fribourg, 1893.

(12) U. BERLIÈRE, *Documents vaticans*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III, 264.

(13) J. MOLANUS, *Historiae Lovaniensium...*, 728. — B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 13.

Collège des cardinaux de l'entièreté de la somme payée à son entrée en charge (1). L'abbé est cité dans les documents suivants : le 8 mars 1399, dans un acte pour l'abbaye de Parc-les-Dames (2) ; le 16 février 1400, dans une charte pour le Chapitre de Saint-Pierre de Louvain (3). La date de sa mort n'est pas connue (4). Cependant, un abbé du nom de Rodolphe demanda, par un *rotulus* en date du 4 décembre 1416, des prières pour les abbés Théodore, Gauthier (5) et d'autres (6). Il faut probablement lire la date 1406, car, en 1415, il est déjà question d'un nouvel abbé.

JACQUES ROELANDTS (*Rolandus Vlierbecanus, Roeloff van Vliederbeke*) est issu d'une illustre famille de Louvain (7). Le 4 novembre 1415, il fut témoin avec d'autres du traité signé entre les Brabançons et les Limbourgeois (8). Une cuisine fut construite au refuge de l'abbaye à Louvain, le 2 juillet 1423, par la ville de Louvain et avec le consentement de l'abbaye ; le 14 août suivant, on y construisit une grande salle pour le séjour du duc de Brabant (9). Lorsque plus tard des dissensions éclatèrent entre la ville et l'abbaye, les bâtiments furent démolis (10).

Aux Chapitres généraux de l'ordre bénédictin de la province de Trèves-Cologne, tenus depuis 1336, quelques abbayes du diocèse de Liège furent représentées. Vlierbeek y délégua le 18 octobre 1442 le prieur Jean Amones comme procureur (11). A. Sanderus donne comme date de décès de cet abbé (12) 1415 ; cette date est fautive.

DANIEL ROGGHE fut prévôt à Vlierbeek, avant d'en être élu abbé. Toutefois, il mourut le 19 juin 1424, avant d'avoir reçu du pape confirmation de son élection (13). Il était issu de l'ancienne *familia* de Saint-Pierre de Louvain (14).

ROBERT DE BERTHEM (*de Beerthem*) provenait, comme la plupart de ses prédécesseurs, de la *familia* de Saint-Pierre de Louvain (15). Au moment de son élection à l'abbatit (16), le 20

(1) U. BERLIÈRE, *Documents Vaticans...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III, 264.

(2) *Gallia Christiana*, V, 51. — A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 12, édite un fragment de ce document. — B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 12.

(3) H. VANDER LINDEN, *Rapport...*, dans *B.C.R.H.*, 5^e série, XII, 461.

(4) B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 12, dit le 8 mars 1399. — Cette indication repose sur une erreur de lecture d'un texte de la *Gallia Christiana*, V, 51 ; cet ouvrage donne, à cet endroit, la date de l'acte pour l'abbaye de Parc-les-Dames.

(5) Voir 94, note 9, concernant Gauthier Canse.

(6) *Gallia Christiana*, V, 51. — A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 12-13. — B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 897-988, aux A.A.Af.

(7) J. MOLANUS, *Historiae Lovaniensium...*, 755. — B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 12 v°.

(8) J. MOLANUS, *Historiae Lovaniensium...*, 187. — B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 12 v°. — MIRABUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, I, 325, Bruxelles, 1733.

(9) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 18. — B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 13 v°.

(10) Cfr *infra*.

(11) A. MARTÈNE, *De antiquis monachorum ritibus*, 302, Venise, 1783. — U. BERLIÈRE, *Les Chapitres généraux de l'ordre de Saint-Benoît dans la province de Cologne-Trèves*, dans *B.C.R.H.*, 5^e série, X, 130 et 137, Bruxelles, 1900. Il s'agit vraisemblablement du poète Jean Amoers (cfr le paragraphe consacré aux écrivains de l'abbaye).

(12) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 12.

(13) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 13. — J. MOLANUS, *Historiae Lovaniensium...*, 756. — B.R. ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 14. — C. VAN GESTEL, *Historia sacra...*, 188 et *Gallia Christiana*, V, 51, ne le citent pas dans leur liste des abbés.

(14) J. MOLANUS, *Historiae Lovaniensium...*, 756.

(15) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 13. — B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 14 v°. — J. MOLANUS, *Historiae Lovaniensium...*, 692.

(16) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 13.

juin 1424, Robert de Berthem était pitancier (1) de l'abbaye de Vlierbeek. Il fut installé (2) par le pape Martin V, le 1^{er} septembre 1424. Il était déjà cité comme abbé le 6 juillet 1419, dans un acte du Chapitre de Saint-Pierre de Louvain (3), mais il ne faut pas exclure la possibilité d'une date fautive. Il signa son *obligatio* le 2 septembre 1424, par l'entremise de Guillaume Hubert, curé de Holsbeek (4) et reçut le même jour quittance, par l'intermédiaire de Léonard des Alberti et Aldiger Francisci, pour les paiements effectués à la Chambre du Collège des cardinaux (5).

En 1428, l'abbaye fut rétablie, par Philippe de Saint-Pol, duc de Bourgogne, dans la possession de son refuge de Louvain qui avait été cédé au duc par l'intermédiaire de la ville (6). Le 8 juillet 1435, l'abbaye fut visitée par N. Albergati, cardinal titulaire de la Sainte-Croix ; à cette occasion, le cardinal accorda de nombreuses indulgences (7).

La partie orientale de l'église devait être restaurée (8). Cependant la conduite de l'abbé laissait à désirer. Le duc de Bourgogne s'en plaignit au pape Nicolas V. Celui-ci donna l'ordre, le 31 mai 1448, à Guillaume Bont, doyen du Chapitre Saint-Pierre de Louvain d'entreprendre une enquête et d'envoyer l'abbé à Rome (9). A la suite de la mort du pape en 1455, l'enquête en resta évidemment là. Le 12 août 1455, Calixte III demanda au doyen du Chapitre d'Incourt (10) de reprendre l'enquête (11), mais l'abbé mourut (12) le 31 avril 1456.

LEONARD DE GRIBOVAL fut consacré abbé (13) le 1^{er} octobre 1456. Précédemment il avait été moine à l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer (14). Il signa son *obligatio* par l'intermédiaire de Jean Frish, *scriptor in registro bullarum clericus* (15), le 20 juillet 1456. Il paya le même jour, par l'intermédiaire de Pierre et Jean de Médicis, à la Chambre du Collège des cardinaux la somme due pour son installation (16). Le 4 novembre 1456, il devint docteur de l'Université de Louvain (17). Vlierbeek reçut de nouvelles faveurs. En 1460, l'abbé acquit du magistrat de Louvain des pouvoirs accrus en matière de droit sur tous les biens que Vlierbeek possédait dans la ville même de Louvain (18). Dans les annales d'Affligem se trouve une bulle de Sixte IV (1471-1484) par laquelle les abbayes de Lobbes, Affligem et aussi Vlierbeek sont confirmées dans leur

(1) *Gallia Christiana*, V, 51.

(2) U. BERLIÈRE, *Documents vaticans...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III, 265. — Voir *Studien und Mittheilungen aus den Benedictiner Ordens*, XV, 234, Munich, 1894.

(3) H. VANDER LINDEN, *Rapport...*, dans *B.C.R.H.*, 5^e série, XII, 475.

(4) Prov. de Brabant, cant. de Haecht. — ARCHIVES VATICANES, *Obligations*, 60, f^o 86.

(5) U. BERLIÈRE, *Documents vaticans...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III, 265.

(6) A.V.Lv., n^o 2.659 (ancien n^o 169) : 17 mars 1428.

(7) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 13. — B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f^o 14 v^o. — B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 989-990, aux A.A.Af.

(8) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 13. — *Gallia Christiana*, V, 51.

(9) ARCHIVES VATICANES, *Regesta Vaticana*, 387, f^o 73 ; édition par U. BERLIÈRE, *Documents Vaticans...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III, 275-276.

(10) France, département du Pas-de-Calais, cant. de Marquion.

(11) ARCHIVES VATICANES, *Regesta Vaticana*, 438, f^os 125 v^o-128 ; édition par U. BERLIÈRE, *Documents Vaticans...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III, 277-278.

(12) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 13.

(13) J. MOLANUS, *Historiae Lovaniensium...*, 187, d'après le *Liber Anniversariorum*.

(14) France, département du Pas-de-Calais, cant. de Saint-Omer. — H. DE LAPLANE, *Les abbés de Saint-Bertin*, I, 386, Saint-Omer, 1855.

(15) U. BERLIÈRE, *Documents Vaticans...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III, 266.

(16) U. BERLIÈRE, *Documents vaticans...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III, 260.

(17) J. MOLANUS, *Historiae Lovaniensium...*, 181. — A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 13. — A.H.E.B., XXIII, 485, Louvain, 1892.

(18) B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f^o 15 v^o.

privilege d'exemption (1). En 1474, l'abbé de Saint-Laurent de Liège est chargé d'effectuer une visitation à Vlierbeek (2). L'abbaye possédait alors quelques richesses comme il apparaît dans une liste de bijoux, confiés, en 1478, à la ville de Louvain pour être conservés dans la tour de l'église Saint-Pierre (3). Mais la commende guettait Vlierbeek : le 6 mars 1476, Sixte IV réservait l'abbaye de Vlierbeek à Henri Gerones, clerc du diocèse de Liège, protonotaire apostolique (4). Le 16 avril 1483, un nouveau candidat apparut, désigné le 7 avril, du nom d'Antoine, futur abbé de l'abbaye bénédictine de Saint-Trudpert, au diocèse de Constance (5).

Il est possible que l'administration de l'abbé ne fut pas brillante puisque Maximilien d'Autriche se décida, le 27 avril 1481, à installer Jean Marotton, doyen de Saint-Pierre, en tant qu'administrateur des biens temporels de l'abbaye (6). L'abbé Léonard mourut (7) le 29 novembre 1484.

JEAN (*Jan*) DE LANGRODE (*Van Langrode*) fut élu abbé quelque temps après (8). Il appartenait à la *familia* de Saint-Pierre (9). Son *obligatio* (10) fut payée le 8 juin 1485. Le 21 avril 1495, Philippe le Beau confirma les privilèges de Vlierbeek, principalement en ce qui concerne les droits d'hôte (11). L'abbé de Saint-Jacques de Liège, en tant que commissaire apostolique, introduisit, en 1518, une réforme à Vlierbeek (12). Il est possible que l'abbaye adopta les statuts de Bursfeld (13), mais ne se joignit pourtant pas à la Congrégation (14). L'abbé mourut (15) le 25 mars 1519. Deux ans plus tôt, il avait offert à l'église Saint-Eustache de Zichem (16) des reliques de ce saint pour y faire célébrer, chaque année, son anniversaire (17).

LEONARD VRANCX. L'installation de cet abbé fut accompagnée de difficultés : un parent de l'abbé précédent devait lui succéder. Comme celui-ci n'était pas prêtre au moment du décès, ce

(1) Édité par B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 990, aux A.A.Af. (fragment). — A.Arch.M., *Vlierbeek, Exemptions*, n° 31 (copie).

(2) U. BERLIÈRE, *Les Chapitres généraux de l'ordre de Saint-Benoît dans la province de Cologne-Trèves*, dans *B.C.R.H.*, 5^e série, X, 143 et 150.

(3) Édité par J. VAN EVEN, *Lijst van de Juwelen toebehorende aan de Abdij van Vlierbeek ten Jare 1478, uit het Groot Gemeyn-Boeck*, dans *Vaderlandsch Museum voor Nederduitsche Letterkunde, Oudheid en Geschiedenis*, II, 319, Gand, 1858. — A. SMYERS, *De Abdij van Vlierbeek*, 184, Louvain, 1955.

(4) ARCHIVES VATICANES, *Obligations*, 81, f° 13 ; 84, f° 242 ; édition par U. BERLIÈRE, *Documents vaticans...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III, 278-279.

(5) Allemagne, Bade, près de Fribourg-en-Brisgau. — ARCHIVES VATICANES, *Obligations*, 81, f° 30 et 164 ; 84a f° 122 ; édition par U. BERLIÈRE, *Documents vaticans...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III, 279-280. — *La Gallia Christiana*, V, 1.000, ne cite pas Antoine dans sa liste des abbés de Saint-Trudpert.

(6) E. VAN EVEN, *Louvain dans le passé et le présent*, 451, Louvain, 1895.

(7) J. MOLANUS, *Historiae Lovaniensium...*, 187. — A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 13. — B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 16. Les deux derniers ouvrages donnent la date du 30 novembre.

(8) J. MOLANUS, *Historiae Lovaniensium...*, 188. — E. VAN DRIVAL, *Nécrologe de l'Abbaye de Saint-Vaast d'Arras*, 90, Arras, 1878.

(9) J. MOLANUS, *Historiae Lovaniensium...*, 729. — A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 13.

(10) U. BERLIÈRE, *Documents vaticans...*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III, 268.

(11) A.G.R., *Chambre des Comptes, cartulaires et recueils historiques*, registre 8, f° 66-67.

(12) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 13. — *Gallia Christiana*, V, 49 et 51.

(13) Allemagne, Westphalie.

(14) B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 16 v°. — B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 991, aux A.A.Af. — U. BERLIÈRE, *Coup d'œil historique sur l'ordre bénédictin en Belgique*, 476, Gembloux, 1929.

(15) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 13. — B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 17.

(16) Prov. de Brabant, cant. de Diest.

(17) Le 4 novembre, suivant le *Liber Anniversariorum*, f° 56. — Voir *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, I, 561, Anvers, 1902.

fut Léonard Vrancx, un membre de l'ancienne *familia* de Saint-Pierre (1) et procureur des augustins de Louvain qui fut désigné. A son arrivée à Vlierbeek, il dut faire face à quelque mécontentement, dû au fait qu'il n'appartenait pas à l'ordre de Saint-Benoît. Le prieur le reçut et le revêtit sur le champ de la coule bénédictine (2). L'abbé fut consacré le dimanche 3 avril 1519, jour du *Laetare* (3). Il conclut, le 13 septembre 1525, un accord avec la ville de Louvain concernant la perception du tonlieu du bac (*pontpenninghen*) (4). Il fit des ajoutés à l'église et au dortoir (5). L'abbé Léonard mourut (6) le 8 mars 1532.

JEAN (Jan) DE PANHUYS est originaire de Hoegaarden (7). Il fit profession chez les bogards du Tiers-Ordre de Saint-François à Overlaar (8). Sous l'abbatiat de l'abbé de Langrode, il passa des bogards aux bénédictins de Vlierbeek (9). Son choix comme abbé fut confirmé (10) par le pape Clément VII, le 1^{er} août 1532. En décembre de la même année, le refuge de Vlierbeek à Louvain fut détruit par le feu (11). L'abbé Jean aurait été le premier abbé mitré : Clément VII, par une bulle (12) datée du 14 février 1533, accorda à l'abbé et à ses successeurs le port de la mitre, de la crosse et de l'anneau ainsi que l'usage des droits y afférant (13). Les abbés de Saint-Bernard-sur-l'Escaut et de Sainte-Gertrude à Louvain furent délégués pour veiller à l'exécution de la décision pontificale (14). Le 5 septembre 1543, l'abbé Jean mourut (15).

JACQUES MAROTEL, provenant de l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer (16), fut élu abbé (17) le 15 janvier 1544. En 1555, il était présent à l'abdication de Charles-Quint (18). Des difficultés se présentèrent dans les possessions de l'abbaye à Oorbeek (19), un procès mit fin au différend (20) en 1560. L'official de Liège rendit, en 1562, une sentence concernant un bien à Budinghen (21). Affaibli par la maladie et la vieillesse, l'abbé Jacques abdiqua en faveur de Jean Hautaert, religieux à Affligem et candidat de Philippe II. L'abdication eut lieu le 25 décembre 1567, en présence des abbés d'Affligem et de Sainte-Gertrude de Louvain ainsi que d'un conseiller du

(1) J. MOLANUS, *Historiae Lovaniensium...*, 770.

(2) J. MOLANUS, *Historiae Lovaniensium...*, 188.

(3) *Gallia Christiana*, V, 51.

(4) A.V.Lv., nos 3.157bis (*Port. P.* 130) et 4.644. — Voir *Gallia Christiana*, V, 51. — A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 14.

(5) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 14.

(6) B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f^o 18. — A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 14. — *Gallia Christiana*, V, 51. — C. VAN GESTEL, *Historia sacra...*, 189, dit à tort le 8 mars 1535.

(7) Prov. de Brabant, cant. de Tirlemont.

(8) Dépendance de Hoegaarden.

(9) J. MOLANUS, *Historiae Lovaniensium...*, 188. — B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 995-996, aux A.A.Af.

(10) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 14.

(11) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 18. — B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f^{os} 18 v^o et 19.

(12) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 14, donne la date de 1532, interprétant mal le texte de la bulle.

(13) Édition par A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 14-15 et B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 994-995, aux A.A.Af.

(14) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 11.215.

(15) J. MOLANUS, *Historiae Lovaniensium...*, 188. — A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 15. — B.R., ms. n^o 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f^o 19.

(16) France, département du Pas-de-Calais, cant. de Saint-Omer.

(17) B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f^o 19 v^o.

(18) Th. JUSTE, *Histoire des États Généraux des Pays-Bas, 1465-1790*, II, 180, Bruxelles, 1864.

(19) Prov. de Brabant, cant. de Tirlemont.

(20) A.V.Lv., n^o 6.332.

(21) Prov. de Brabant, cant. de Léau — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 11.218.

prince (1). La démission de l'abbé est probablement à mettre en rapport avec sa conduite : l'abbaye était tombée dans le relâchement et des scènes scandaleuses se déroulaient en présence des moines. L'abbé séjournait le plus souvent en dehors de l'abbaye et refusait toutes les visites (2). Il mourut (3) le 22 avril 1568.

JEAN HAUTAERT (*Hautart, Houtert, Hauterus, Hautartius, Hautem, Haultert, Haulterius*). Le 12 décembre 1567, Marguerite de Parme envoya une lettre à Affligem pour demander si le religieux Hautaert recevrait le consentement de son supérieur afin de devenir abbé à Vlierbeek, après l'abdication de l'abbé Marotel (4). Natif de Malines, il avait rempli à Affligem les fonctions de sous-cellier, de grainetier et de prieur (5). Il fut ordonné à l'abbaye bénédictine de Saint-Trond (6). Il rétablit à Vlierbeek l'ordre et la discipline. Jean Hautaert fut désigné comme juge synodal au synode provincial du diocèse de Malines, nouvellement érigé (7), en 1559. Sous son abbatiat, on fit, pour la première fois, mention du droit pour l'abbé de Vlierbeek de célébrer pontificalement à Sainte-Gudule, pendant l'octave de la fête du Saint-Sacrement (8). Dans la suite, des difficultés s'élevèrent à ce sujet. Hautaert commença l'établissement d'un livre de cens des possessions de Vlierbeek à Kortrijk-Dutsel (9). L'abbé mourut (10) le 23 juillet 1571. Il était commémoré dans la Congrégation de Bursfeld (1571) comme *abbas ac reformator primus ibidem* (11).

PIERRE COELS (*Cools*) alias **GLIMES** fut nommé à Vlierbeek, après huit mois de vacance (12), le 18 mars 1572. Il était issu d'une famille noble et remplissait à Affligem la charge de prévôt (13). Le 25 septembre 1572, l'abbaye fut ravagée par les troupes irrégulières de Guillaume le Taciturne ; les moines s'enfuirent alors dans leur refuge de Louvain (14). En 1575, l'abbé Coels fut fait prisonnier par les Gueux, lors d'une visite à Diest (15) et il fut emmené à Gertruidenberg (16). Les religieux firent tout leur possible pour obtenir la libération de leur abbé. En août 1575, ils demandèrent au roi Philippe II un passeport pour un des membres de la famille de l'abbé ; celui-ci voulait rendre visite à l'abbé, prisonnier en Hollande et négocier sa libération. A cette occa-

(1) A.G.R., *Fonds de l'Audience et des papiers du Conseil d'État, Lettres missives*, 1719/2, n° 201-203. — A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 15. — *Gallia Christiana*, V, 52.

(2) A.G.R., *Fonds de l'Audience et des papiers du Conseil d'État*, n° 1414/1 A, C 571.

(3) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 15. — *Gallia Christiana*, V, 51.

(4) A.G.R., *Fonds de l'Audience et des papiers du Conseil d'État, Lettres missives*, 1719/2, n° 41 (édition par B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 997, aux A.A.Af.), n° 42, 197, 199 et 200.

(5) J. MOLANUS, *Historiae Lovaniensium...*, 189. — B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 997, aux A.A.Af.

(6) B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 20.

(7) E. MARTÈNE, *De antiquis monachorum ritibus*, IV, 462. — *Gallia Christiana*, V, 52. — B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 997, aux A.A.Af.

(8) A.G.R., *Fonds de l'Audience et des papiers du Conseil d'État, Lettres missives*, 1719/2, n° 2 (6-6-1569).

(9) Prov. de Brabant, cant. d'Aarschot. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 11.220.

(10) J. MOLANUS, *Historiae Lovaniensium...*, 189. — A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 15.

(11) P. VOLK, *Die Generalhospitel-Resesse der Bursfelder Kongregation*, II, 207, Siegburg, 1957. — Voir B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 998, aux A.A.Af.

(12) A.G.R., *Fonds de l'Audience et des papiers du Conseil d'État*, registre 904, f° 12-29.

(13) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 15. — B.R., ms. n° 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 21.

(14) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 15 et 18. — Après l'incendie du refuge en 1532, tout fut reconstruit ; mais, à cause de l'exiguïté des lieux, on l'échangea en 1572 contre le refuge de l'abbaye de Saint-Trond (A. V. Lv., n° 303, *Resolutiën van de Magistraat*, acte du 8 janvier 1574).

(15) Prov. de Brabant, cant. de Diest.

(16) A.G.R., *Fonds de l'Audience et des papiers du Conseil d'État, Lettres missives*, 1719/3 (20 août 1575). — Voir E. VALVEKENS, *Arnold van Leeftael*, 62, Averbode, 1934. — Sur les raisons de l'emprisonnement, voir A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 19 et A. SNEYERS, *De Abdij van Vlierbeek*, 92. — Gertruidenberg : Allemagne, Westphalie.

sion, Maximilien Morillon, vicaire-général de Malines, écrivit une lettre de recommandation. Cette lettre ne reçut apparemment pas audience, puisque, le 20 décembre de la même année, une nouvelle demande fut adressée au prince (1). En 1576, l'abbé Coels fut relâché après paiement d'une rançon et d'autres dépenses. A cet effet, de nombreux biens appartenant à l'abbaye durent être réalisés.

Le 8 septembre 1576, l'abbé était présent à la publication, sur le perron de l'hôtel de ville de Bruxelles, de la convocation des États Généraux (2) et à la déclaration par laquelle Guillaume d'Orange saisissait le Conseil d'État (3). Le 9 janvier 1577, il participa à la signature de l'Union de Bruxelles (4). Cette activité politique ne contribuait pas au développement de la vie religieuse au refuge de Louvain : en 1575, le vicaire général de Malines promulga un règlement en ce qui concerne les offices et la vie claustrale (5) ; on exhorta le prieur à se montrer plus sévère à l'égard de certains moines, particulièrement visés à la suite d'une enquête du chancelier de l'Université monseigneur de Bay, du prieur d'Affligem et du scelleur de l'archevêché (6). Les informations des 27 janvier et 29 juin 1576 démontrent également l'existence de nombreux abus (7). En conséquence, l'abbaye fut visitée, sur ordre de Philippe II, par Jean van Strijen, évêque de Middelbourg (8), et Pierre del Rio, délégué du prince, le 23 mai 1578. Il apparut alors clairement que beaucoup de moines étaient sortis ou vivaient en dehors du cloître (9). Sur ces entrefaites, l'abbé avait quitté l'abbaye pour motifs politiques (10). Jean van Strijen qui avait été chassé de son évêché et séjournait à Louvain, fut nommé administrateur du temporel (11) par Philippe II, en 1578. Le 22 juillet, van Strijen convoqua une assemblée afin d'examiner la situation financière de l'abbaye (12). Son administration fut cependant fatale à Vlierbeek et Jean van Strijen démissionna de son plein gré. L'abbé Coels revint en novembre 1581 ; il cita l'évêque à comparaître devant le Conseil d'État en raison de fautes commises dans l'administration du monastère. L'archevêque de Malines se mêla à l'affaire et désigna le prieur des bénédictins de Bornem (13) en tant qu'économe de l'abbaye d'Affligem, alors réfugiée à Mons, et de l'abbaye de Vlierbeek. Entre les mois de mars ou avril 1585 et 1586, les religieux d'Affligem revinrent au refuge de Vlierbeek à Louvain. Plus tard, ils se fixèrent à Namur (14). L'abbé Coels mourut (15) à cette époque, soit à la fin de l'année 1585.

(1) A.G.R., *Fonds de l'Audience et des papiers du Conseil d'État, Lettres missives*, 1719/3.

(2) ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME À LA HAYE, *Copiën uit de Natatenschap van Bakhuizen van de Brink*, n° 25 ; édition par H. F. M. HUYBERS, *Don Juan van Oostenrijk, Landvoogd der Nederlanden*, I, 253-254, Amsterdam, 1914. — Voir L. GACHARD, *Actes des États Généraux*, I, 2, n° 3, Bruxelles, 1861.

(3) L. GACHARD, *Actes des États Généraux*, I, 2, Bruxelles, 1861.

(4) E. VALVEKENS, *De Zuid-Nederlandse Norbertijner Abdijen en de Opstand tegen Spanje*, 42, Bruxelles, 1929.

(5) A.Arch.M., *Vlierbeek, Statuts et ordonnances*, n° 1 : *Subjecto jurisdictioni ordinarii 1575*.

(6) A.Arch.M., *Vlierbeek, Visites*, n° 3 : *Informatio habita in monasterii Vlierbacensis, ordinis S. Benedicti in oppido Iovaniensi*.

(7) A.Arch.M., *Vlierbeek, Visites*, n° 3.

(8) Pays-Bas, prov. de Zélande.

(9) A.G.R., *Fonds de l'Audience et des papiers du Conseil d'État*, registre 908, f^{os} 26-28 v^o, 31, 32-33 v^o.

(10) A.G.R., *Fonds de l'Audience et des papiers du Conseil d'État*, registre 908, f^{os} 32-33 v^o.

(11) A.G.R., *Fonds de l'Audience et des papiers du Conseil d'État*, registre 908, f^{os} 25-27.

(12) A.G.R., *Notariat général du Brabant*, n° 12.171, 64.

(13) Prov. d'Anvers, cant. de Puurs.

(14) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 1002 et 1005, aux A.A.Af. — A.Arch.M., *Vlierbeek, Autorité du père d'Affligem sur Vlierbeek*.

(15) La date de 1589, donnée par A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 15 et par la *Gallia Christiana*, V, 52, est erronée ; de même celle du 15 septembre 1586 que cite B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f^o 21 v^o.

LIBERT SCHALOEN (*Schalon, Scalonius, ab Hulsbergh alias Schaloun*). Les documents concernant l'élection de ce nouvel abbé datent (1) du 9 décembre 1585 et du début de 1586. Libert Schaloen de naissance noble, était originaire de Hulsberg dans le Limbourg hollandais. Il fut prieur de l'abbaye bénédictine de Saint-Trond (2). En 1590, les moines de Vlierbeek quittèrent le refuge de l'abbaye de Saint-Trond à Louvain pour aller se fixer au couvent des bogards. Ces derniers adoptèrent la règle de saint Benoît (3). L'abbé Schaloen soutint les capucins dont le couvent avait été fondé (4) en 1591. Huit ans plus tard, l'abbé fut délégué à Bruxelles par les États de Brabant pour assister à la réception des archiducs Albert et Isabelle (5). Il siégea comme examinateur synodal au second synode de Malines (6). En 1605, Vlierbeek fit demander par l'abbé de Saint-Trond, à l'occasion de l'assemblée de la Congrégation de Bursfeld, si l'abbaye pouvait à nouveau être membre de la Congrégation. Il semble en effet, que l'abbaye aie fait partie de la Congrégation (7) en 1581 et 1574. Cette requête fut acceptée. Ce n'est pas (8) en 1607, mais bien en 1608 que l'abbaye y fut représentée par l'abbé de Saint-Martin de Cologne (9). L'abbé Schaloen mourut le 25 janvier 1609 et fut inhumé chez les minimes à Louvain (10).

GODEFROID (*Godefroy, Godefridus, Petrus*) **LEMMENS** (*de Parentij*). Originaire de Bruxelles, il était religieux à l'abbaye de Saint-Vaast à Arras (11). Lorsque l'archevêque de Malines visita, le 5 février 1609, le refuge de Vlierbeek à Louvain pour commencer l'enquête sur le choix d'un nouvel abbé (12), ce fut Lemmens qui fut désigné (13). Il fut nommé abbé par l'archevêque (14) le 7 mars 1609 et fut consacré (15) le 24 avril. A cette occasion, on dressa une liste des biens en spécifiant ce qui avait appartenu jadis aux bogards (16).

L'abbé Lemmens est l'auteur d'une *Eucharistiae sacramentum epigramma*, dédiée au duc de Parme. Il était aussi particulièrement intéressé par les reliques : il recueillit des reliques de saint Pierre (17) et reçut d'Espagne le crâne de saint Léonard qu'il offrit à l'église de Léau (18). L'abbé

(1) A.G.R., *Fonds de l'Audience et des papiers du Conseil d'État*, registre 912, f^{os} 125-127 et 169-176.

(2) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 15. — *Gallia Christiana*, V, 52. — B.R., ms. 3-797 (13-553). *Abbatum Vlierbacensium series*, f^o 22.

(3) A.G.R., *Manuscrits divers*, n^o 934, *Mémoires sur Louvain*, 31. — A.V.Lv., n^o 4.202 (*Port. P.* 133). — Voir W. BOONEN, *Geschiedenis van Leuven*, 192. — E. REUSSENS, *Documents relatifs à l'histoire de l'Université de Louvain (1427-1797)*, dans *A.H.E.B.*, 2^e série, VII, 221, Louvain, 1892.

(4) HILDEBRAND, *De Kapucijnen in de Nederlanden en het Prinsbisdom Luik*, I, 340, Anvers, 1952.

(5) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 15. — *Gallia Christiana*, V, 52.

(6) B.R., ms. 3-797 (13-553). *Abbatum Vlierbacensium series*, f^o 22 v^o.

(7) Acte de 1605 ; édition par P. VOLK, *Die Generalkapitel-Rezesse der Bursfelder Kongregation*, II, 333-334. — Vlierbeek était représenté en 1574 : P. VOLK, *Bursfelder Kongregation...*, II, 220.

(8) P. VOLK, *Bursfelder Kongregation...*, II, 345. — U. BERLIÈRE, *Coup d'œil historique sur l'ordre bénédictin en Belgique*, 476, renvoie à un document conservé aux ARCHIVES DE L'ÉTAT À DUSSELDORF, *Werden*, III, 2.K.1.7.

(9) P. VOLK, *Bursfelder Kongregation...*, II, 353.

(10) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 16. — B.R., ms. 3-797 (13-553). *Abbatum Vlierbacensium series* f^o 22 v^o.

(11) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 15. — *Gallia Christiana*, V, 15. — B.R., ms. 3-797 (13-553). *Abbatum Vlierbacensium series*, f^o 23. — A.G.R., *Fonds de l'Audience et des papiers du Conseil d'État*, registre 922, f^{os} 212 et 214.

(12) A.Arch.M., *Vlierbeek, abbés*, n^o 11.

(13) A.G.R., *Fonds de l'Audience et des papiers du Conseil d'État*, registre 922, f^o 212.

(14) A.G.R., *Fonds de l'Audience et des papiers du Conseil d'État*, registre 922, f^{os} 215-216 et 217-218. — A.Arch.M., *Vlierbeek, Abbés*, n^o 9.

(15) B.R., ms. 3-797 (13-553). *Abbatum Vlierbacensium series*, f^o 23.

(16) A.G.R., *Fonds de l'Audience et des papiers du Conseil d'État*, registre 922, f^{os} 190-206.

(17) ARCHIVES DE LA CURE DE VLIERBEEK À KESSEL-LO, I, C. 31 (copie authentique du 16 juin 1625).

(18) B.R., ms. 3-797 (13-553). *Abbatum Vlierbacensium series*, f^{os} 23 et 25 v^o. Vlierbeek possédait les dîmes de Léau ; en partage avec la collégiale Saint-Denis de Liège et l'abbaye du Val-des Écoliers (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 14.687).

eut plus d'un conflit à résoudre : en 1615, avec Affligem au sujet du droit de visitation (1) ; ensuite avec Wendelen, curé de Geet-Bets (2), à propos de la dîme des bois que l'abbaye de Vlierbeek possédait dans cette paroisse (3) ; enfin avec le métier des charpentiers de Louvain qui reprochaient à l'abbaye d'avoir fait travailler ses ouvriers dans des maisons, propriété des religieux dans cette ville (4). L'abbé mourut le 26 mars 1627 et fut enterré chez les pères minimes de Louvain (5).

PIERRE SCRIBS, natif de Douai (6), entra au couvent de Vlierbeek et fut nommé coadjuteur de l'abbé Lemmens, le 6 août 1624. Pierre Scribs avait été désigné en raison du mauvais état de santé de l'abbé. L'infante Marie-Eugénie donna à Scribs, lors de son installation, promesse de succession (7). Mais, en 1627, les difficultés commencèrent : Scribs fut accusé de simonie. Quatre moines, probablement par esprit de vengeance, témoignèrent à charge parce que l'abbé se montrait trop sévère et réclamait, chaque jour, des décomptes (8). Néanmoins, il reçut sa nomination, en tant qu'abbé, du roi Philippe IV en 1630. Il prêta serment le 13 septembre (9). De nouvelles difficultés éclatèrent sur le champ : l'abbé fut cité devant l'archevêque de Malines sur demande de l'abbé de Saint-Pantaléon de Cologne, représentant de la Congrégation de Bursfeld. On lui reprochait de ne pas observer suffisamment les statuts de Bursfeld ; il avait notamment accepté la profession de novices, sans exiger le serment de fidélité à la réforme de Bursfeld (10). En 1641, l'abbé Scribs vendit le refuge de Louvain aux oratoriens et alla s'installer dans une maison, située rue de Diest, en face du couvent des pères minimes (11). L'année suivante, les moines déménagèrent une dernière fois ; ils rentrèrent à Vlierbeek où il fallut, en quelque sorte, tout reconstruire (12). L'abbé reçut pour cette raison le titre de *aller monasterii fundator* (13). En 1642 et 1644, les attaques reprirent contre l'abbé : il aurait favorisé des moines wallons et il était accusé de relations coupables (14). L'abbé Scribs mourut (15) le 23 septembre 1653.

ROBERT GARESTA (*Charesta*). Le 27 octobre 1653, une enquête fut faite par le prieur de Douai pour préparer l'élection d'un nouvel abbé (16). Cependant, presque quatre mois après le décès de l'abbé Scribs, aucun successeur n'avait encore été désigné ; l'abbé de Saint-Trond fit

(1) A. Arch. M., *Vlierbeek, Autorité du Père d'Affligem sur Vlierbeek*, n° 10.

(2) Prov. de Brabant, cant. de Léau.

(3) F. SILVERIJSER, *Wendelen en het Opeisen der Tionden te Geet-Bets*, dans *Hagelands Gedenkschriften*, XVIII, 5-12, Tirlmont, 1928.

(4) A. V. L. v., n° 4.733, *Port.* T. 66.

(5) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 16. — B. R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 23.

(6) France, département du Nord, cant. de Douai. — A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 16. — B. R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 24. — *Gallia Christiana*, V, 52.

(7) A. G. R., *Fonds de l'Audience et des papiers du Conseil d'État*, registre 929, f°s 36-37 (27 mars 1624). — A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1.245, farde I. — A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 16 et 20. — *Gallia Christiana*, V, 52. — B. R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 24.

(8) A. Arch. M., *Vlierbeek, Procès du coadjuteur Scribs*, n° 8.

(9) A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1.245, farde II. — A. Arch. M., *Vlierbeek, Varia*.

(10) A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1.245, farde II (actes du 28 décembre 1630, du 11 juillet 1631 et du 18 août 1631).

(11) A. G. R., *Manuscrits divers*, n° 934, *Mémoires sur Louvain*, f° 72. — A. V. L. v., n° 4.234, *Port.* O. 29.

(12) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 20. — *Gallia Christiana*, V, 53.

(13) Extrait de l'éloge composé, à la mort de l'abbé Scribs, par un de ses amis, le R. P. Rivius et publié par A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 17.

(14) A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1.245, farde II (17 mai 1644). — A. Arch. M., *Vlierbeek, Exemptiones*, 4 février 1642.

(15) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 16. — B. R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 24 v°. — C. VAN GESTEL, *Historia sacra...*, 189.

(16) A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1.245, farde III.

connaître l'impatience des religieux de Vlierbeek où la discipline se relâchait d'ailleurs (1). On hésita longuement entre trois candidats : H. Butkens, G. Hannotel et R. Garesta. Finalement, ce fut Garesta qui fut désigné, le 22 décembre, par le roi Philippe IV ; l'abbé de Gembloux et le chancelier de Brabant avaient, à cette occasion, rempli le rôle de commissaires du gouvernement (2).

Garesta était natif de Bossut (3) ; entré dans l'ordre en 1629, il avait fait profession l'année suivante. Avant son élection, il avait tenu pendant neuf ans les cures de Holsbeek (4) et de Linden (5). Comme ses successeurs, l'abbé Garesta siégea aux États de Brabant où il occupa la place la plus importante après l'abbé d'Affligem. C'est pour cette raison qu'on le surnomma « Père de la Patrie » (6). Sa renommée était telle que A. Sanderus lui dédia sa *Chorographia sacra Vlierbaci*. A la fin de cet ouvrage, des poèmes de C. Van Langendonck sont insérés : ils chantent les louanges de Vlierbeek et de l'abbé Garesta à qui l'on attribue le redressement de l'abbaye (7) après l'incendie de 1572. L'abbé Garesta fut invité, le 18 octobre 1678, à se rendre à Affligem pour y célébrer solennellement l'anniversaire jubilaire de la réforme de Bursfeld (8). L'abbé mourut à Bruxelles (9) le 9 janvier 1680.

PLACIDE LE FORT. Le 15 janvier 1680, Don Carlos écrivit une lettre au chancelier de Brabant au sujet de l'élection d'un nouvel abbé (10). Le chancelier et l'archevêque de Malines étaient désignés comme commissaires du gouvernement ; le rapport de l'information sur l'élection d'un nouvel abbé est daté (11) du 29 janvier 1680. L'élection proprement dite se déroula le 13 février 1680 au refuge de l'abbaye de Vlierbeek à Bruxelles (12). Charles II ratifia l'élection le 22 février (13). L'installation de Placide Le Fort se déroula, en présence d'un notaire, par les soins de l'abbé de Sainte-Gertrude La Vieville, commissaire délégué par l'archevêque (14). L'abbé fut consacré (15) le 3 mars suivant.

Le Fort était né à Havay près de Mons (16) en 1635, était profès depuis vingt et un ans, prêtre depuis dix-neuf ans et prieur depuis huit ans lors de son élection (17). Suivant l'*Abbatum Vlierbacensium series* (18), cet abbé préféra se livrer comme otage pour le bien général, plutôt que de

(1) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.245, folio III (6 décembre 1653).

(2) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.245, folio III (22 décembre 1653).

(3) Bossut-Gottechain, prov. de Brabant, cant. de Wavre.

(4) Prov. de Brabant, cant. de Haecht.

(5) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.245, folio III (22 décembre 1653). — A. SANDERUS, *Chorographia sacra Babantiae*.

17. — B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, 25.

(6) *Gallia Christiana*, V, 53. — B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 25 v°.

(7) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, 22-23.

(8) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 1016, aux A.A.Af.

(9) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.245, folio IV (acte du 29 janvier 1680). — *Gallia Christiana*, V, 53. — B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 25 v°. — C. VAN GESTEL, *Historia sacra...*, 189. Ce dernier ouvrage donne la date de 1676.

(10) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.245, folio IV (acte du 15 janvier 1680).

(11) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.245, folio IV (acte du 29 janvier 1680).

(12) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.245, folio IV (acte du 13 février 1680). — A.Arch. M., *Vlierbeek, Abbés*, n° 14.

(13) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.245, folio IV (acte du 22 février 1680).

(14) A.Arch.M., *Vlierbeek, Abbés*, n° 17.

(15) A.Arch.M., *Vlierbeek, abbés*, n° 14.

(16) A Douai, selon B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 1016, aux A.A.Af., ou à Nimy près de Mons, selon B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 26 v°.

(17) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.245, folio IV (acte du 29 janvier 1680).

(18) B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 26 v°.

voir sa patrie dévastée à l'époque du siège par les Français. Il s'agit probablement d'un fait survenu pendant une des guerres de Louis XIV, peut-être pendant la guerre de Neuf Ans (1).

Le Fort mourut à Bruxelles (2) le 5 décembre 1691.

PHILIPPE WALRAVENS. Le 17 décembre 1691, les voix des religieux de Vlierbeek furent recueillies (3), le 27 décembre, les deux commissaires : le chancelier de Brabant et l'abbé de Sainte-Gertrude La Vieville déposèrent leur rapport (4). Entretemps, Philippe Walravens avait été élu et son élection notifiée aux États Généraux (5). Trois jours plus tard, soit le 25 décembre, l'abbé recevait sa nomination (6). Son installation se déroula en présence de l'abbé de Parc, commissaire délégué par l'archevêque de Malines, le 3 janvier 1692. La consécration du nouvel abbé eut lieu le 6 janvier (7).

Walravens était né à Hal (8), le 16 novembre 1642 et avait fait profession le 29 mai 1661. Au moment de son élection, il remplissait la charge de prieur, précédemment, il avait été receveur et proviseur de l'abbaye (9).

L'abbatiat de Philippe Walravens fut de courte durée : il mourut à Bruxelles, au refuge de l'abbaye (10), le 27 avril 1699.

PIERRE PARADAENS (*Paradannus*) était issu d'une vieille famille de Turnhout (11) ; il était né le 23 novembre 1655 dans cette ville. Sa sœur Marie était prieure du couvent du Saint-Sépulcre à Turnhout ; lui-même entra dans l'ordre des ermites en Campine et en devint rapidement le supérieur (12). En 1680, il fit profession à Vlierbeek et deux ans plus tard, il y fut ordonné prêtre ; dès lors, il remplit les fonctions de receveur de l'abbaye (13). Après la mort de Walravens, l'élection abbatiale se déroula en présence des commissaires désignés, le chancelier de Brabant et l'abbé de Gembloux. Paradaens fut élu le 14 avril (14) et nommé par Charles II, le 28 avril (15). Il fut installé le 16 mai et consacré à Vlierbeek par l'archevêque de Malines, le 31 mai (16). Paradaens choisit comme devise : *Sicut cervus desiderat umbram*.

L'abbé Paradaens fit çà et là des reconstructions à l'abbaye. Cependant, la situation financière n'était pas bonne : en 1705, l'abbé introduisit une requête auprès du prince en vue d'obtenir

(1) Voir H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, V, 36-41, Bruxelles, 1926.

(2) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.245, farde IV (acte de décembre 1691). — B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 26 v°. — C. VAN GESTEL, *Historia sacra...*, 189, donne la date de 1690 et la *Gallia Christiana* V, 53, la date 1690-1692.

(3) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.245, farde V (acte du 17 décembre 1691).

(4) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.245, farde V (acte du 27 décembre 1691).

(5) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.245, farde V (acte du 22 décembre 1691).

(6) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.245, farde V (acte du 25 décembre 1691).

(7) A.Arch.M., *Vlierbeek, Abbés*, n° 18.

(8) Prov. de Brabant, cant. de Hal.

(9) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.245, farde V (acte du 17 décembre 1691).

(10) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.245, farde VI (acte du 13 avril 1699). — *Gallia Christiana*, V, 53 et C. VAN GESTEL, *Historia sacra...*, 189, donnent la date de 1698.

(11) Prov. d'Anvers, cant. de Turnhout.

(12) J. E. JANSEN, *Turnhout in het Verleden en het Heden*, I, 267 ; II, 138, Louvain, 1905. — A. SMEYERS, *De Abdij van Vlierbeek*, 119-121. — L. TIRRENTIJS, article *Paradaens*, dans la *Biographie Nationale*, XVI, 610, Bruxelles, 1901. — *Gallia Christiana*, V, 53. — B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 28.

(13) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.245, farde VI (acte du 13 avril 1699).

(14) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.245, farde VI (acte du 14 avril 1699).

(15) A.G.R., *Conseil privé de Charles VI*, 861, n° 5.

(16) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 1017, aux A.A.Af. — B.R., ms. 3.797 (13.553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 28.

l'ajournement du paiement d'un pain d'abbaye (1). D'autres difficultés ne tardèrent pas à se faire jour. En 1709, le moine Robert Walravens mit l'abbé en accusation sur des questions financières ; en conséquence, Paradaens lui ôta sa charge de curé à Linden (2). L'année suivante, ce fut un conflit avec les religieux de Vlierbeek eux-mêmes ; les moines s'étaient plaints à l'archevêque de la situation impossible de Vlierbeek et avaient demandé une visite (3). En 1717, eut lieu un procès entre l'abbaye et le Chapitre Saint-Germain de Tirlemont au sujet des dîmes d'Oorbeek (4). On sait que Vlierbeek possédait le privilège de pouvoir célébrer des offices dans l'église de Sainte-Gudule à Bruxelles, durant l'octave du Saint-Sacrement. Le 9 juillet 1721, les vicaires généraux de l'archevêché dénièrent cette prérogative à Vlierbeek et au Parc. Les deux abbés lésés s'adressèrent au Conseil de Brabant et à la cour de Vienne ; ils reçurent, le 15 septembre 1721, l'autorisation de célébrer les offices dans tout l'archidiocèse, sans en référer à l'archevêque (5). Charles VI et le Conseil de Brabant prononcèrent, les 3 et 24 septembre 1721, une sentence condamnant l'attitude des vicaires généraux (6). La même année, Paradaens entra en conflit avec le vicaire général De Visscher au sujet d'un privilège autorisant les abbés à envoyer leurs novices auprès d'un évêque à leur convenance pour y recevoir les ordres majeurs. De Visscher avait, en effet, interdit à l'évêque d'Anvers d'ordonner deux religieux de Vlierbeek (7). Dans cette affaire aussi, le Conseil de Brabant donna raison à Vlierbeek (8). Mais à partir de ce moment, une tempête de plaintes éclata contre l'abbé ; on lui reprochait sa conduite grossière vis-à-vis des moines (9). De plus, il avait donné l'hospitalité à des jansénistes qui fuyaient la France et il entretenait encore des relations avec eux et notamment avec Th. de Viaixnes (10). L'abbé refusait aussi de faire ordonner certains religieux (11). L'accusation principale concernait le penchant de l'abbé pour les doctrines jansénistes ainsi que son refus d'accepter la bulle *Unigenitus* (12). En 1728, J. Spinelli, archevêque de Corinthe et nonce à la cour de la régente Marie-Élisabeth, entreprit des démarches à Rome. Benoît XIII et Charles VI donnèrent leur consentement pour une visite extraordinaire. E. de Espinoza, évêque de Tricala et évêque élu d'Anvers, fut nommé visiteur (13), le 3 juillet 1728. Il choisit comme seconds N. du Bois et G. Delvaux, tous deux docteurs en théologie de l'Université de Louvain. La visite (14) se déroula entre le 7 et le 16 juillet 1728. A cette dernière date l'abbé Paradaens fut privé de sa charge. Des sanctions ecclésiastiques étaient

(1) A.G.R., *Conseil royal de Philippe V*, n° 223.

(2) A.Arch.M., *Vlierbeek, Varia*, n° 17.

(3) A.Arch.M., *Vlierbeek, Autorité du Père d'Afflighem sur Vlierbeek*, nos 5, 6, 7 et 8 : *Querela Vlierbacensium pertinens visitationem*.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14-383.

(5) A.Arch.M., *Vlierbeek, Usage des Pontificalia*, n° 2 : *Mémoires pour l'affaire des deux abbés (Vlierbeek et Parc) contre les Vicaires*. — ARCHIVES DE L'ABBAYE DE PARC, *Vlierbeek* (acte de 1721). — [C. DUPAC DE BELLEGARDE], *Mémoires historiques sur l'affaire de la Bulle Unigenitus dans les Pays-Bas Autrichiens*, I, 294, Bruxelles, 1760.

(6) A.Arch.M., *Vlierbeek, Usage des Pontificalia*, nos 4, 6, 7, 17, 20, 21.

(7) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.245, fardé VII. — A.Arch.M., *Vlierbeek, Exemptions*, n° 2. — [G. DUPAC DE BELLEGARDE], *Mémoires... sur la Bulle Unigenitus*, I, 294.

(8) A.Arch.M., *Vlierbeek, Exemptions*, n° 2.

(9) A.Arch.M., *Vlierbeek, Visites*, nos 4 et 5 (lettres de F. A. Rollier) et n° 1, E ; *Varia*, nos 2, 17, 18, 19.

(10) ARCHIVES DU CHAPITRE MÉTROPOLITAIN D'UTRECHT, *Séminaire vieux-catholique d'Amersfoort, Port-Royal et la Bulle Unigenitus*, nos 3.898 (année 1721) et 1610 (année 1724) ; *Séminarie*, n° 1.177 (année 1722).

(11) A.Arch.M., *Vlierbeek, Visites*, n° 1, E. — On y trouve aussi la liste complète des griefs, sous le n° 1 : *Visitatio Abbatiae Vlierbacensis, facta per Illustrissimum Dominum Episcopum Antverpiensem ex apostolica et Regia Commissione*.

(12) A.Arch.M., *Vlierbeek, Usage des pontificalia*, n° 5 : *Extracta ex manuscriptis Patris Paradani abbatis Vlierbacensis* (23 octobre 1728).

(13) A.Arch.M., *Vlierbeek, Visites*, nos 1, 11 et 43. — A.G.R., *Conseil privé de Charles VI*, 861, n° 9. — [G. DUPAC DE BELLEGARDE], *Mémoires... sur la Bulle Unigenitus*, III, 1.

(14) Le rapport de la visite se trouve aux A.G.R., *Conseil privé de Charles VI*, 861, n° 35. — Voir [P. F. LABELLE],

prévues dans le cas où l'abbé ne se soumettrait pas endéans les trois mois. En outre, trois moines, F. Cleymans, A. de Moor et Th. Stegemans, tous en fuite, subirent le même sort (1). Le 22 juillet, Paradaens fut mené à l'abbaye de Gembloux (2) ; le 18 septembre 1728, l'abbé Paradaens mourut dans cette abbaye ; en secret, on lui avait administré le sacrement des mourants (3).

LEONARD LENAERTS. Le 19 juillet 1728, le chancelier de Brabant était à Vlierbeek pour y régler les affaires temporelles. Deux jours plus tard, le chancelier de Brabant et l'évêque d'Anvers désignèrent comme prieur le moine Lenaerts (4). Après la mort de Paradaens, le chancelier de Brabant et l'évêque d'Anvers furent nommés commissaires du gouvernement pour la nouvelle élection abbatiale (5). Ils firent leur rapport le 15 octobre 1728 : l'élu était Léonard Lenaerts, né à Halen (6) en 1684, profès depuis vingt-cinq ans et prieur, maître des malades et chantre, au moment de son élection (7). Il fut nommé, le 8 novembre 1728, par Charles VI (8). Après l'élection des difficultés s'élevèrent en ce qui concerne l'exemption. Lenaerts voulait éviter que l'abbaye fût à nouveau visitée par un évêque comme ce fut le cas pendant l'abbatit de son prédécesseur. C'est pourquoi il écrivit à l'archevêque en invoquant les statuts de Bursfeld (9). L'affaire fut même examinée par des docteurs de l'Université de Louvain (10). La conséquence de l'attitude de Lenaerts fut que l'archevêque refusa d'installer et de consacrer l'abbé (11). Cette situation dura jusqu'au 13 juin 1729, date de l'installation de Lenaerts. Enfin, le 29 juin suivant, l'archevêque consacra l'abbé de Vlierbeek à Malines (12). Durant l'abbatit de cet abbé, on fit appel aux créanciers de l'abbaye pour qu'ils prêtent à nouveau et permettent ainsi le rétablissement financier de Vlierbeek (13). Le 8 novembre 1741, l'abbaye reçut la visite des abbés de Gembloux et de Saint-Trond, délégués dans ce but par la Congrégation de Bursfeld (14). L'abbé Lenaerts mourut le 30 octobre 1752, après une maladie pénible (15). Sa devise était *Fortiter et suaviter*.

LEONARD THIJS. Après la mort de Lenaerts, l'impératrice Marie-Thérèse nomma les commissaires chargés de procéder à la nouvelle élection abbatiale : le chancelier de Brabant et l'abbé

Nécrologe des appelans et opposans à la Bulle Unigenitus, 376 et sv., s. 1., 1755. — [R. CERVEAU], *Nécrologe des plus célèbres défenseurs et confesseurs de la Vérité*, 121, s. 1., 1761. — *Nouvelles ecclésiastiques*, I, 148, 154-155, 171, 189-191, 210-211, 226, Utrecht, 1735.

(1) A.G.R., *Conseil privé de Charles VI*, 861 (texte imprimé). — A.Arch.M., *Vlierbeek, Visites*, n° 31. — ARCHIVES DU CHAPITRE MÉTROPOLITAIN D'UTRECHT, *Séminaire vieux-catholique d'Amersfoort, Seminarie*, n° 1.077 ; édition dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, I, 154-155. Utrecht, 1735.

(2) A.Arch.M., *Vlierbeek, Visites*, n° 40. — Sur la conduite de l'abbé à Gembloux, voir A.G.R., *Conseil privé de Charles VI*, 861, nos 8, 22, 38, 39, 40, 42, 48.

(3) ARCHIVES DU CHAPITRE MÉTROPOLITAIN D'UTRECHT, *Séminaire vieux-catholique d'Amersfoort, Seminarie*, n° 1.077 (acte de septembre 1728).

(4) A.G.R., *Conseil privé de Charles VI*, 861, nos 35 et 49 (1 et 2).

(5) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.245, farde VIII (acte du 25 septembre 1728). — A.Arch.M., *Vlierbeek, Abbés*, n° 21.

(6) Prov. de Limbourg, cant. de Herck-la-Ville.

(7) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.245, farde VIII (acte du 15 octobre 1728).

(8) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.245, farde VIII (acte du 8 novembre 1728).

(9) A.Arch.M., *Vlierbeek, Abbés*, n° 20 (14 novembre 1728) et n° 21 (19 novembre 1728).

(10) A.Arch.M., *Vlierbeek, Abbés*, n° 24 : *Autorité du Père d'Affigem sur Vlierbeek*, n° 2, contient une argumentation détaillée en faveur de l'exemption par le professeur Hacquinus (26 mars 1729).

(11) A.Arch.M., *Vlierbeek, Abbés*, n° 19 (22 février 1729).

(12) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 1018, aux A.A.Af.

(13) A.G.R., *Université de Louvain*, n° 4.307, lettres de Terrier, 1737.

(14) P. B. LEBEVRE, *Mémoires des trois derniers abbés de Gembloux*, dans *A.H.E.B.*, XXXVII, 105, Louvain, 1910.

(15) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 1019, aux A.A.Af. — B.R., ms. 3.797 (13-553), *Abbatum Vlierbacensium series*, n° 29 v°.

de Gembloux (1). L'élection (2) eut lieu le 30 octobre 1752 et le rapport des commissaires est daté du 12 novembre (3).

Thijs était né à Westerlo (4) le 30 janvier 1707. Il suivit des cours de philosophie à Louvain, à la pédagogie *Het Varken*. Le 13 mars 1729, il entra à l'abbaye de Vierbeek ; il fut ordonné prêtre le 7 juin 1732 et à partir du 8 août 1738, il remplit à l'abbaye les fonctions d'économe (5). Enfin, le 25 novembre 1752, Thijs reçut sa nomination en tant qu'abbé au refuge de l'abbaye de Vlierbeek à Bruxelles (6). Son installation et sa consécration par l'archevêque de Malines, Th. Ph. d'Alsace, se déroulèrent en présence et avec l'assistance des abbés de Parc et de Sainte-Gertrude de Louvain (7). L'abbé choisit comme devise *Candore et amore*.

L'abbaye fut fort éprouvée pendant la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748) : en 1747 et 1748, les Français confisquèrent les fourrages de l'abbaye et celle-ci dut en fournir 4400 rations complètes (8). De nouvelles cures furent construites à Oorbeek, Willebringen (9), Geet-Bets et Kortenen, quatre possessions de Vlierbeek (10). A ce sujet, l'abbé Thijs fit tout ce qui était en son pouvoir pour faire diminuer ou supprimer le paiement de l'impôt sur l'achat de biens immeubles. Vlierbeek y réussit : sur ordre de l'impératrice Marie-Thérèse, le placard du 25 septembre 1753, concernant les amortissements de Vlierbeek, ne fut pas exécuté (11). L'abbé Thijs mourut le 16 août 1772 au refuge de Bruxelles (12).

ILDEPHONSE VAN DEN BRUEL était né à Vorst en Campine (13), le 1^{er} août 1736. Il entra à Vlierbeek le 11 février 1755 et fut ordonné cinq ans plus tard. Il obtint à l'Université de Louvain le grade de bachelier et remplit à l'abbaye la fonction de lecteur en théologie. En même temps, il desservait les paroisses de Kessel et Lo (14).

Le 12 septembre 1772, Marie-Thérèse nomma commissaires pour la nouvelle élection abbatiale le comte de Franckenberg, archevêque de Malines et le chancelier de Brabant. Ils devaient recueillir les votes des vingt et un moines de Vlierbeek (15). Van den Bruel fut nommé le 7 novembre et son installation eut lieu le 20 novembre (16). Le nouvel abbé fut consacré, le 30 novembre, par l'archevêque de Malines dans l'église des bénédictines anglaises à Louvain (17). L'abbé Van den Bruel conçut le projet de reconstruire Vlierbeek. L'ancienne église fut démolie et on commença à la rebâtir en style classique ; la première pierre fut posée le 30 juillet 1776. L.-B. Dewez en

(1) A.G.R., *Conseil privé de Charles VI*, 861, nos 20, 62 (année 1752) et 70.

(2) P. B. LEFEBVRE, *Mémoires des trois derniers abbés de Gembloux*, dans *A.H.E.B.*, XXXVII, 105.

(3) A.G.R., *Conseil privé de Charles VI*, 861, n° 62.

(4) Prov. d'Anvers, cant. de Westerlo.

(5) A.G.R., *Conseil privé de Charles VI*, 861, n° 62. — B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 1019-1020, aux A.A.Af., d'après la *Schedula Mortuaria*.

(6) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 1020, aux A.A.Af.

(7) B.R., ms. 3-797 (13-553), *Abbatum Vlierbacensium series*, f° 30.

(8) Louis XV fut reçu à Louvain le 22 juin 1747. — A cette occasion, le comte de Bavière, lieutenant-général, et sa suite logèrent à l'abbaye de Vlierbeek ; voir A. SMEYERS, *De Abdij van Vlierbeek*, 162.

(9) Prov. de Brabant, cant. de Tirlemont.

(10) A.G.R., *Conseil privé de Charles VI*, 861, n° 65 (11 novembre 1752).

(11) A.G.R., *La Joinde des Amortissements*, n° 228 : *Dénombrement des biens acquis par l'abbaye de Vlierbeek tant par achat, transport qu'autrement, 1755* (acte du 4 août 1755).

(12) A.G.R., *Conseil privé de Charles VI*, 861, n° 66.

(13) Prov. d'Anvers, cant. de Westerlo.

(14) A.G.R., *Conseil privé de Charles VI*, 861, n° 67, A I.

(15) A.G.R., *Conseil privé de Charles VI*, 861, n° 30.

(16) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 1021, aux A.A.Af.

(17) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 1021, aux A.A.Af. — L'auteur fournit des renseignements personnels sur l'abbé.

était l'architecte (1). La Révolution française empêcha la réalisation de la reconstruction totale de l'abbaye.

L'abbé dut faire face à quelques difficultés : en 1780, il perdit un procès devant le Conseil de Brabant au sujet du tonlieu du bac (*pontpenningen*) à Louvain (2) ; en 1782, l'ordre semblait fort relâché à Vlierbeek (3). Joseph II surtout fut cause d'un grand péril pour l'abbaye. Conformément aux édits des 22 et 27 mai 1786 et des 4 et 20 janvier 1787, les couvents devaient fournir un état de leurs biens. Celui de Vlierbeek (4) est daté du 17 avril 1787. Les religieux qui n'étaient pas théologiens, ainsi que le maître des novices, furent obligés de suivre les cours du Séminaire Général de Louvain (23 février et 3 mars 1789). Comme Vlierbeek refusait, tous les biens temporels furent placés sous séquestre le 23 mars ; le 1^{er} avril, le baron de Raedt en fut nommé administrateur. Il reçut mission, autant que possible, de séjourner à l'abbaye et d'emporter tous les censiers, tout l'argent et toutes les clés. Mais l'abbé et le proviseur s'étaient enfuis en emportant tous les documents concernant les biens de l'abbaye. A la suite de cela, l'abbaye reçut, le 12 septembre, la visite du substitut du procureur général qui exigea la remise des documents ; le prier déclarait ne rien savoir. On décida que les moines ne pourraient plus quitter l'abbaye. Cette situation ne dura guère : le 29 novembre 1789, elle prit fin (5). La même année, les Autrichiens évacuèrent les Pays-Bas. Le 7 janvier 1790, les États Généraux se réunirent pour examiner la forme du nouveau régime. L'ouverture de la session fut précédée par une messe célébrée par l'archevêque de Malines, assisté par les abbés de Vlierbeek et de Parc (6). L'abbé Van den Bruel mourut (7) le 19 février 1792.

ILDEPHONSE MEUGENS. Le 24 mars 1792, Albert de Saxe écrivit à l'archevêque au sujet de l'élection du successeur de Van den Bruel (8). Par suite de la maladie de l'archevêque, l'élection fut différée (9). Finalement, elle eut lieu le 12 juin, en présence des commissaires : le chancelier de Brabant et l'abbé de Gembloux. Ceux-ci établirent leur rapport le 17 juin (10) ; à cette époque, il y avait encore vingt moines à Vlierbeek. Meugens fut l'élu.

Né à Oorbeek, le 8 décembre 1750, Ildephonse Meugens entra à Vlierbeek le 15 août 1775 ; il fit profession le 17 août 1776 et fut ordonné le 29 mai 1779. Jusqu'en 1782, Meugens exerça la fonction de desservant pour les hameaux de Kessel et Lo ; à partir de 1786, il fut curé à Linden (11).

Le second élu fut le moine Goossens. Celui-ci avait eu des difficultés lorsqu'il était proviseur, en 1789, au moment de la Révolution brabançonne. Le Conseil privé le jugea à ce moment (12).

Le 10 juillet, Meugens fut nommé par le chancelier de Brabant, agissant au nom de

(1) ARCHIVES DE LA CURE DE VLIERBEEK À KESSEL-LO, *Resolutieboek van de Kerkfabriek van Kessel-Loo* (1830).

(2) A.V.Lv., n° 3.186 (31 janvier 1780).

(3) E. VAN EVEN, *Mengelingen van de Vaderlandse Geschiedenis*, dans *Vaderlandsch Museum*, III, 33, Gand, 1860. — E. VAN EVEN, *Louvain dans le passé et le présent*, 455, Louvain, 1895.

(4) A.G.R., *Chambre des Comptes, Biens du clergé régulier, Duché de Brabant*, n° 46.892, *Déclaration 42, Abbaye de Vlierbeek*, n° 3.

(5) A.G.R., *Conseil du Gouvernement général*, n° 2.279, 1 à 5 (lettres du 1^{er} avril au 28 novembre 1789).

(6) P. CLARSSENS, *Histoire des Archevêques de Malines*, 193, Louvain, 1881.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 11.216.

(8) A.Arch.M., *Vlierbeek, Abbés*, n° 22.

(9) A.Arch.M., *Vlierbeek, Abbés*, n° 24.

(10) A.G.R., *Conseil privé de Charles VI*, 861, n° 73 et 210-71.

(11) A.Arch.M., *Obituarium diocesis Mechliniensis*, I, n° 119, Malines, 1886 (image mortuaire de l'abbé Meugens). — La devise de cet abbé était : *Pulchritudo agri mecum*.

(12) A.G.R., *Conseil privé de Charles VI*, 861, n° 70 (10 juillet 1792 ; extrait du protocole du Conseil privé du 5 juillet 1792).

Joseph II (1). Le 31 juillet, il fut installé et prêta serment devant l'archevêque (2). A cette occasion, un dithyrambe fut composé (3).

Lors de l'arrivée des Français, les moines s'enfuirent, le 26 juin 1794, à Dusseldorf où ils possédaient un refuge (4). Louvain dut payer une lourde contribution de guerre. Un curateur fut nommé, le 21 juillet 1794, pour l'abbaye de Vlierbeek, abandonnée par ses religieux. La participation de Vlierbeek à l'impôt de guerre fut fixée à 30.000 livres. Cette somme fut, sur-le-champ, augmentée de 6.000 livres (5). Pour satisfaire à ces charges, on dressa une liste des biens qu'il faudrait vendre (6). Par ordre du 6 fructidor an III (23 août 1795), tous les moines furent rappelés ; on satisfît à cette demande (7). Sur ordre de l'administration française, des états des biens furent dressés dans le courant de l'année 1796, le 25 mai et le 11 octobre (8). Le 1^{er} septembre 1796, les couvents furent supprimés (9). Le 14 décembre, des bons de retraite d'une valeur de 275.000 livres furent distribués pour l'entretien des moines (10). Les religieux tentèrent de rester à Vlierbeek aussi longtemps que possible, mais, le 11 janvier 1797, ils en furent chassés *manu militari* (11). Les biens meubles furent vendus (12) le 17 mars 1797 et les objets d'art furent répertoriés selon leur valeur, pour être envoyés en France (13). Les biens immeubles furent divisés en cent soixante-huit lots (14).

La vente de l'abbaye eut lieu à Bruxelles le 7 floréal an VI (26 avril 1798). Le premier lot comprenait les bâtiments et fut adjugé à Jean Bourdon de Paris. Le second lot, composé de terres fut acheté, pour le compte des moines, par Jean Antoine De Becker de Louvain (15). Bourdon céda son achat à De Becker par deux actes passés devant le notaire Bruxellois J. B. Vander Linden (16) les 13 floréal et 1^{er} thermidor an VI (2 mai et 19 juillet 1798).

A partir de 1801, après le Concordat, une partie des bâtiments fut occupée par le dernier abbé, Meugens, et par quelques religieux de retour à Vlierbeek (17). Au moment du débarquement anglais sur l'île de Walcheren en 1809, l'abbaye fut transformée en hôpital militaire (18). En 1815, des soldats allemands y furent soignés (19).

(1) A.G.R., *Conseil privé de Charles VI*, 861, n° 68.

(2) A.Arch.M., *Vlierbeek, Abbés*, n° 43.

(3) A.Arch.M., *Musée diocésain*, n° 387.

(4) E. VAN EVEN, *Louvain dans le passé et le présent*, 455.

(5) A.G.R., *Archives de l'Administration centrale et supérieure de Belgique*, carton 143, *Vente de biens de communautés religieuses pour le paiement de la contribution militaire imposée le 9 thermidor, an II*.

(6) A.G.R., *Enregistrement et Domaines*, registre 15, n°s 29, 30, 66, 72, 76, 77, 94, 116, 203, 204, 205, 214, 241, 267, 268, 326, 333, 338, 382, 488 ; registre 16, n°s 501, 520, 536, 539, 553, 564, 625, 640, 698, 699, 700, 729, 738, 761, 769, 793, 820, 822, 823, 840, 854, 862, 869, 870, 875, 879, 883, 884, 885, 886, 899, 900, 1.008, 1.009, 1.010, 1.022, 1.065, 1.066, 1.067.

(7) E. VAN EVEN, *Louvain dans le passé et le présent*, 455.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 11.227 : *État des biens de l'abbaye de Vlierbeek près Louvain pour satisfaire à l'arrêté du 6 prairial, 3^e année de la République Française ; Enregistrement et Domaines*, registre n° 83.

(9) A.G.R., *Archives de l'Administration centrale et supérieure de Belgique*, liasse 152, suppression des ordres par la loi du 15 fructidor an IV.

(10) A.G.R., *Enregistrement et Domaines*, registres n° 19, 33, n° 82 et 67, n° 49.

(11) A.V.Lv., n°s 1.332 (3 janvier 1797) et 64 (en date du 11 janvier 1797). — A.G.R., *Archives de l'Administration centrale et supérieure de Belgique*, liasse 157-2, lettre du 29 nivôse, an V.

(12) A.V.Lv., n° 64 (en date du 17 mars 1797).

(13) A.G.R., *Archives de l'Administration centrale et supérieure de Belgique*, liasse 621, n° 3.824.

(14) A.G.R., *Enregistrement et Domaines*, registre 919, f° 54 ; *Vente des biens nationaux*, n° 40, affiches 77 et 78.

(15) A.G.R., *Vente des biens nationaux*, n° 40, affiches 77 et 78.

(16) E. VAN EVEN, *Louvain dans le passé et le présent*, 456.

(17) E. VAN EVEN, *Louvain dans le passé et le présent*, 456.

(18) A.G.R., *Assistance publique de Louvain*, n°s 7.061-7.073. — A.V.Lv., n° 10.679, *Documents concernant les hôpitaux militaires établis dans les abbayes de Vlierbeek et de Parc*.

(19) E. VAN EVEN, *Louvain dans le passé et le présent*, 456.

Le 8 juin 1803, l'archevêque de Malines désigna l'église abbatiale de Vlierbeek comme église auxiliaire de Kessel et Lo, dépendante de Linden (1). L'abbé Meugens fut désigné comme curé. Il mourut le 26 juillet 1806 et fut enterré à Vlierbeek (2).

La paroisse indépendante de Vlierbeek fut établie (3) par un arrêté royal en date du 14 janvier 1829 et Jean Antoine De Becker offrit, au profit de la nouvelle fabrique d'église, un des anciens bâtiments abbaciaux comme cure et un terrain pour y installer un cimetière (4), le 27 août 1830. En 1837, il offrit au conseil de fabrique le reste des constructions de l'abbaye ainsi que les jardins (5). La même année, toutes les terres furent données à l'archevêché. Leurs revenus devaient servir à fonder des bourses d'études en faveur d'étudiants à l'Université de Louvain (6).

Une carte de l'abbaye et des terres environnantes (7) fut dressée en 1815. Les biens de la fabrique d'église ont été, en 1857, portés sur une carte (8).

(1) ARCHIVES DE LA CURE DE LINDEN, *Registrum Baptisatorum (1796-1830)*, sub 1803. — E. VAN EVEN, *Louvain dans le passé et le présent*, 457. — Sous l'Ancien Régime, l'église abbatiale dépendait, en tant qu'église paroissiale, de la paroisse Saint-Michel de Louvain.

(2) A. Arch.M., *Obituarium diocesis Mechliniensis*, I, n° 119, Malines, 1886, publie une image mortuaire de l'abbé Meugens. — La pierre tombale de cet abbé se trouve au cimetière de Vlierbeek-Kessel-Lo; le texte de l'épithaphe est publié par A. EVERAERTS, *Recueil des tombes et épitaphes à Louvain et dans les environs*, n° 1151 et par A. SMEYERS, *De Abdij van Vlierbeek*, 237.

(3) ARCHIVES DE LA CURE DE VLIERBEEK À KESSEL-LO, volume I, 22 (copie).

(4) ARCHIVES DE LA CURE DE VLIERBEEK À KESSEL-LO, volume IV. — BUREAU DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES À LOUVAIN, registre 272, f° 20, n° 11.

(5) ARCHIVES DE LA CURE DE VLIERBEEK À KESSEL-LO, volume IV. — ARCHIVES COMMUNALES À KESSEL-LO, *Erediensten, Kerhfabriek O. L. Vrouw Kessel-Lo*, 3a, 3.002. — BUREAU DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES À LOUVAIN, registre 380, f° 47, n° 18.

(6) E. VAN EVEN, *Louvain dans le passé et le présent*, 458.

(7) ARCHIVES DE LA CURE DE VLIERBEEK À KESSEL-LO, G.A.M. WIRIX, *Caerte figuratief der abdije van Vlierbeek*, Louvain, 1815.

(8) ARCHIVES DE LA CURE DE VLIERBEEK À KESSEL-LO, F. G. KEULLER, *Grondkaert van de goederen der herh van Kessel-Loo*, Louvain, 1857.

PRIEURÉ

DE

BASSE-WAVRE, À WAVRE

Monasterium Sancte Marie de Wavera (1105), monasterium et ecclesia Sancte Marie in Wavera (1119), ecclesia Sancte Marie in Wavera (1125, 1132, 1163, 1175), cella Sancte Marie in Wavera (1138), ecclesia Beate Marie Waverensis (1145), cella et ecclesia Sancte Marie in Wavera (1147, 1148), ecclesia Waverensis (1153, 1175, 1226), prioratus Sancte Marie in Inferiori Wavre (1202), ecclesia Beate Marie de Wavera (1204, 1209, 1213), prioratus de Wavria (1233), conventus Sancte Marie Wavrie Inferioris (1243), monasterium Sancte Marie in Wavera Inferiori (1247), prior et conventus monasterii Sancte Marie in Wavera Inferiori ordinis Sancti Benedicti (1248), li Maison de Wavre de Notre Dame (1254), li Maison de Wavre (1260, 1287, 1290), l'enclostre de Notre Dame de Wavre (1298), la prioré (ou Priorie) de Notre Dame de Wavre (1470), la prioré de l'Encloistre de Wavre (1572), la prioré de Bas (ou Basse) Wavre (XVII^e-XVIII^e siècles), la prioré de Notre Dame de Bas (ou Basse) Wavre (XVII^e-XVIII^e siècles).

SOURCES : Les Archives Générales du Royaume à Bruxelles possèdent le fonds d'archives le plus important touchant le prieuré de Basse-Wavre (1), nos 5402 à 5563 de l'*Inventaire général des Archives Ecclésiastiques du Brabant*, III, par A. d'Hoop, avec préface de l'auteur. En outre, les archives concernant l'abbaye d'Affligem contiennent plusieurs documents relatifs à l'histoire du prieuré : 1^o le chartier d'Affligem, dont les chartes de 1086 à 1245 ont été publiées par E. de Marneffe, *Cartulaire de l'abbaye d'Affligem et des monastères qui en dépendaient*, s. l. n. d. Il renferme entre janvier 1245 et 1300, 33 actes originaux du prieuré ; à partir de 1300, les chartes du prieuré constituent un chartier propre, nos 4617 à 4619, comptant quatre-vingt-quatre actes, de 1300 à 1597 ; 2^o parmi les nombreux cartulaires d'Affligem, trois intéressent le prieuré : a) le cartulaire n^o 5404 intitulé : *Liber quorundam privilegiorum Monasterij Affligeniensis et bonorum Prioratus Bas Wavriensis* : actes et procès-verbaux de 1086 à 1670 ; b) le cartulaire n^o 5405, recueil de privilèges, de bulles et de donations, de 1140 à 1452 ; c) le cartulaire n^o 5406 : actes de 1148 à 1658 ; 3^o le *fonds de Basse-Wavre* renferme également : a) deux inventaires des archives du prieuré, l'un datant de 1623, n^o 5402 ; l'autre de 1767, n^o 5403 ; grâce à ces deux recueils, il est possible de vérifier l'état actuel des archives du prieuré et les pertes subies au cours des âges ; b) des relevés de biens du prieuré datant de 1787 et 1796 et des baux divers, nos 5416 à 5429 ; c) de nombreux registres censeaux pour Basse-Wavre, Ottenbourg, Corroy-le-Grand, la Hulpe, Tourinnes-les-Ourdons, Chebais et Roux-Miroir (2), nos 5430 à 5458, dont l'un d'eux, n^o 5449, date des XIV^e et

(1) Lieu-dit à Wavre, prov. de Brabant, cant. de Wavre. Diocèse de Liège jusqu'en 1559, diocèse de Namur jusqu'à u Concordat, diocèse de Malines jusqu'en 1962, actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

(2) Ottenbourg, prov. de Brabant, cant. de Louvain ; Corroy-le-Grand, prov. de Brabant, cant. de Wavre ; La Hulpe, prov. de Brabant, cant. de Wavre ; Tourinnes-les-Ourdons, prov. de Brabant, cant. de Perwez ; Chebais, lieu-dit à Jodoigne ; Roux-Miroir, prov. de Brabant, cant. de Jodoigne.

XV^e siècles ; d) de nombreux comptes de revenus, recettes et dépenses du prieuré de 1630 à 1787, nos 5459 à 5542 et 5546 à 5549 ; e) des pièces diverses : accords, requêtes, transactions, etc., nos 5543 à 5545, 5550 à 5563, 5407 à 5415 ; 4^o dans le fonds des *Archives de l'abbaye d'Affligem*, on trouve : a) les comptes du Quartier de Wavre de 1655 à 1793, nos 4811 à 4916 ; b) un manuel de biens sis à Wavre rédigé en 1656, n^o 4655 ; c) un mesurage de biens au Quartier de Wavre, datant du XVII^e siècle, n^o 4658 d) un atlas de 27 cartes figuratives, composé en 1728, n^o 2012 du *Fonds des Cartes et Plans* ; 5^o il faut ajouter le n^o 4838 du *Fonds des Greffes scabinaux de l'arrondissement de Nivelles*, inventaire des lettrages contenus dans les archives des échevins de Basse-Wavre, rédigé vers 1658 : table analytique de plusieurs centaines d'actes, dont les originaux ont pour la plupart disparu et dont le plus ancien date de 1299 (acte 484).

Aux Archives de l'Archevêché à Malines se trouvent : 1^o un chartrier de l'abbaye d'Affligem renfermant 61 actes originaux, dont dix concernent les biens du prieuré à Franquénies, près de Tavières (1), 2^o trois liasses de documents divers, cotées X¹⁰, X¹¹ et X¹⁴.

Les Archives des abbayes d'Affligem à Hekelegem et de Termonde contiennent de nombreux volumes de correspondance, où l'on peut glaner des renseignements sur l'histoire du prieuré.

Les Archives de l'Evêché de Namur conservent quelques visitations de l'église du prieuré aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Enfin, les Archives de la Ville de Louvain renferment plusieurs chartes et documents sur le projet de canal de Louvain à Wavre, notamment un procès contre l'abbaye d'Affligem à propos du pont sur la Dyle à Basse-Wavre, en 1661-1663.

Quelques actes, dont plusieurs furent retrouvés dans divers autres dépôts d'archives (Arch. Nat. à Paris, A.E.L., etc.), ont été publiés par les auteurs suivants : H. Van der Linden, *Trois documents du XII^e siècle relatifs à l'hôpital de Louvain*, dans *Mélanges Godefroid Kurth*, I, 113-121, Liège, 1908 : l'acte où il est fait mention des moines de Basse-Wavre, date de 1106-1121, et non de 1131-1140, ainsi que le croyait l'auteur, comme l'a démontré Hanon de Louvet, *L'origine de l'église mariale et du prieuré bénédictin de Basse-Wavre à la fin du XI^e siècle*, dans *Wavriensia*, nos III-IV, 33-68, Wavre, 1954 ; J. Paquay, *Documents pontificaux concernant le diocèse de Liège*, 86-87, Liège, 1936 : quelques lettres de légats pontificaux, postérieures à 1246 ; F. Baix, *Les droits de l'abbaye de Florennes à Franquénies*, dans *Namurcum*, n^o IV, 37-45, Namur, 1940 : charte de 1125, étude complétée par R. Hanon de Louvet, *Une donation au prieuré Sainte-Marie de Wavre en 1125*, dans *Wavriensia*, n^o II, 17-19, Wavre, 1953 ; R. Hanon de Louvet, *L'origine de l'église mariale et du prieuré bénédictin de Basse-Wavre à la fin du XI^e siècle*, dans *Wavriensia*, nos III-IV, 33-68, Wavre, 1954 : en annexe, 2 chartes du prieuré, l'une datant de 1107-1120, dont l'auteur établit l'authenticité, et l'autre de 1111-1145 ; E. Brouette, *Un acte inconnu de Godefroid, abbé de Gembloux (1256)* dans *Leodium*, XL, 24-36, Liège, 1953 : confirmation d'une donation au prieuré.

La plus ancienne source manuscrite narrative, où l'on trouve des renseignements se rapportant à l'histoire du prieuré de Wavre, est la continuation de la chronique de Sigebert de Gembloux : se référer à la récente édition critique de P. Gorissen, *Sigeberti Gemblacensis Chronographiae Auctarium Affligemense*, dans *Verhandelungen van de Koninklijke Vlaamse Academie, Klasse der Letteren*, Bruxelles, 1952. Il faut encore mentionner la première chronique d'Affligem dont l'édition critique a été publiée par Dom Vincent Coosemans et Dom Cyprien Coppens dans *Affligemensia*, IV, 1-41, Affligem, 1947, spécialement page 23. Mais c'est assurément l'œuvre considérable du dernier prévôt d'Affligem dom Bède Regaus (1718-1808), *Hafflighemum Illustratum*, qui constitue la source manuscrite principale, tant pour l'histoire de l'abbaye d'Affligem, tomes I à III : *Annales et Acta Archicoenobii Hafflighemensis*, conservés à l'abbaye de Termonde, que pour celle des monastères fondés par elle, tomes IV et V : *De Filiationibus ejusdem Abbatiae*, reposant à l'abbaye d'Affligem à Hekelegem, notamment l'histoire chronologique du prieuré de Wavre, au tome IV, colonnes 1 à 399 ; l'ouvrage se complète par un vaste recueil de biographies de tous les moines des communautés d'Affligem et des filiales, depuis les origines jusqu'à la Révolution française ; tomes VI et VII : *Catalogus Monachorum*, conservés à l'abbaye d'Affligem ; dans ses

(1) Prov. de Namur, cant. d'Éghezée.

exposés, où tout n'est pas à prendre sans contrôle, le dernier prévôt d'Affligem fait preuve, plus d'une fois, d'esprit critique et méthodique ; dans un autre ouvrage, intitulé *Directorium Abbatiae Hafflighemensis*, conservé à l'Abbaye de Termonde, recueil de renseignements sur la gestion économique de l'abbaye d'Affligem et de ses filiales, dom Regaus a eu soin de dresser une liste chronologique de tous les diplômes connus d'Affligem et de ses prieurés, pages 459-617.

Odon Cambier, *Historia Capsae B. Mariae Waverensis*, Louvain, 1657 : en annexe à cet ouvrage, pages 80-98, est publiée une histoire résumée du prieuré de Basse-Wavre sous le titre : *Wavera, Prioratus Wallo-Brabantiae ab Affligenio dependens*, extraite de la chronique d'Affligem manuscrite, qu'il avait rédigée ; A. Van Opstal, *D'Arche des Verbonds van het Nieuw Testament*, Bruxelles, 1665 : écrit par un prieur de Basse-Wavre et consacré principalement à l'histoire du culte marial de Basse-Wavre, cet ouvrage contient une foule de renseignements sur l'histoire du prieuré ; J. Tarlier et A. Wauters, *Géographie et histoire des communes belges. Canton de Wavre*, 29-32, Bruxelles, 1864 est la première esquisse d'une histoire moderne du prieuré, forcément incomplète et fragmentaire à cause de l'ampleur du travail, l'indication des sources faisant défaut. J. Laenen, *Notre-Dame de Basse-Wavre*, dans *La Vie diocésaine*, XII, 165-192 ; 261-269 ; 361-376 ; 450-458, publié en tiré à part, Louvain-Malines, 1923 : l'auteur consacre un chapitre spécial à une histoire succincte du prieuré, des origines à la Révolution française ; cette étude critique de l'érudite archiviste de l'Archevêché de Malines eut été meilleure encore si la documentation limitée à un seul cartulaire des A. G. R. et aux Archives de l'Archevêché n'avait pas restreint la portée de certaines conclusions. J. Laenen, *Lointaines réminiscences et souvenirs d'hier : Claustrum, Prieuré, Séminaire*, dans *Association des Anciens Élèves. Petit Séminaire de Basse-Wavre, Annuaire 1930-1931*, 9-19, Louvain, 1932 : exposé de la même histoire du prieuré, sans que l'auteur ait modifié sa thèse des origines. C. Coppens, *Een lijst van Afligemse Monniken uit de Catalogus Monachorum van Dom Bède Regaus*, dans *Afligemensia*, VI, 135-148, Affligem, 1949, qui contient plusieurs noms de religieux ayant appartenu à la communauté de Basse-Wavre ; A. Glits, *La dévotion à Notre-Dame de Basse-Wavre*, Louvain, 1951 : cet ouvrage réalise pleinement le but visé par son auteur, qui est avant tout d'instruire et d'édifier le fidèle et le pèlerin, mais il ne peut pour autant satisfaire l'historien, du moins en ce qui concerne la question de l'ancienneté du culte marial et du prieuré, l'argumentation de l'auteur reposant bien plus sur des idées et sur la légende que sur la réalité des faits. J. Martin, *Les origines du Sanctuaire et du Culte Marial de Basse-Wavre*, dans *Folklore brabançon*, XXIII, 3-52, Bruxelles, 1951 : abordant l'étude critique des origines du prieuré, l'auteur a replacé l'histoire du monastère dans une nouvelle perspective ; J. Martin, *A propos de l'expulsion des religieux du prieuré de Basse-Wavre sous la Révolution française*, dans *Wavriensia*, I, n° 2, 17-19, Wavre, 1952 : l'auteur publie le texte de la protestation rédigée par les religieux et fixe la date exacte de leur évacuation ; J. Martin, *Les Vignobles de Wavre au Moyen Age*, dans *Wavriensia*, II, n° 5, 81-89, Wavre, 1953 : cette étude intéresse l'histoire économique du prieuré ; J. Martin, *L'affaire Bellet*, dans *Wavriensia*, III, n° 1, 1-15, Wavre, 1954 : histoire des exactions commises par Sébastien Bellet, receveur d'Affligem au Quartier de Wavre. Cet article intéresse par maints détails l'histoire du prieuré. R. Hanon de Louvet, *Une donation au prieuré Sainte-Marie de Wavre*, dans *Wavriensia*, III, n° 2, 17-19, Wavre, 1954 : étude critique de la donation en 1125 de l'église de Franquénies au prieuré. J. Martin, *Un tombeau disparu dans l'église du prieuré de Basse-Wavre*, dans la *Revue de Basse-Wavre*, XVIII, n° 3, 41-43, Wavre, 1957 : l'auteur relate l'existence d'un gisant, autrefois dans l'église du prieuré et fait le point de son histoire. J. Martin, *Arnould Motmans, Abbé d'Affligem et Prieur de Basse-Wavre*, dans la *Revue de Basse-Wavre*, XVIII, n° 3, 43-45, Wavre, 1957 : l'auteur retrace brièvement la vie de cet abbé d'Affligem en insistant sur son priorat à Basse-Wavre et son pastorat à Wavre. Arnould Motmans fut enterré dans le chœur de l'église de Wavre. J. Martin, *Ravages de guerre à la cense de Bilande en 1632 et 1635*, dans *Wavriensia*, V, n° 2, 25-28, Wavre, 1956 : l'auteur rapporte, sur le ton de l'anecdote, les malheurs du censier de Bilande, accablé par les réquisitions et les logements militaires au cours des campagnes de 1632 et 1635. La ferme de Bilande était une propriété de l'abbaye d'Affligem sous la surveillance du prieur de Basse-Wavre. J. Martin, *Scène de guerre à Basse-Wavre*, dans *Wavriensia*, V, n° 2, 40, Wavre, 1956 : l'auteur décrit une scène qui eut pour cadre la ferme de la Vacherie et la place de Basse-Wavre. Le meunier avait tué d'un coup

de fusil le cheval d'un des soldats français en train de fourrager les récoltes. Menacé de représailles, le village ne dut son salut qu'à l'intervention du prieur. **J. Martin**, *Une fausse charte d'Henri d'Assche, abbé d'Affligem (1425-1456)*, dans la *Revue de Basse-Wavre*, XVIII, n° 2, 33-36, Wavre, 1957 : l'auteur établit la fausseté de cette charte composée au XVII^e siècle pour établir l'authenticité de la légende mariale. Cet article intéresse l'histoire des origines du prieuré. **J. Martin**, *Godefroid le Barbu, duc de Brabant, et les reliques de Basse-Wavre ou la genèse d'un faux problème*, dans la *Revue de Basse-Wavre*, XIX, n° 3, 41-43, Wavre, 1958 : l'auteur établit que la légende mariale parle de reliques apportées d'Orient et offertes au prieuré par le duc Godefroid le Barbu mais ne présente pas le duc comme ayant été lui-même à la croisade. Cette précision, controuvée par l'histoire, fut ajoutée au 17^e siècle. **R. Hanon de Louvet**, *L'origine de l'église mariale et du prieuré bénédictin de Basse-Wavre à la fin du XII^e siècle*, dans *Wavriensia*, I, n° 3 et 4, 33-68 et additions, 69-71, Wavre, 1952 : l'auteur reprend et expose, avec toute l'acribie désirable, l'histoire des origines du prieuré et du culte marial, en se basant sur les documents d'époque, les ouvrages de Bède Regaus et le fond de vérité de la légende ; **R. Hanon de Louvet**, *A propos d'un compte rendu*, dans *Wavriensia*, III, n° 2, 23-36, Wavre, 1954 : réfutation de critiques, dont l'étude précédente avait été l'objet dans la *Revue de Basse-Wavre* d'octobre 1953, et qui fournit à l'auteur l'occasion de réexaminer et de compléter largement l'exposé des faits établis dans son travail de 1952 ; **R. Hanon de Louvet**, *1795-1797 au prieuré bénédictin de Basse-Wavre*, dans *Wavriensia*, II, n° 1, 8-12, Wavre, 1953 : événements qui précédèrent l'expulsion des moines et la spoliation du couvent.

Corneille Galle le Vieux (1576-1650), graveur anversois de grand renom, commença l'exécution d'une gravure que Boetius a Bolswert (1580-1633), un des grands maîtres de la gravure à l'époque, continua et acheva après 1628. Cette gravure représente : dans la partie supérieure, la Vierge avec l'Enfant, entourés d'anges ; au centre, deux anges apportant la châsse miraculeuse qui se trouve être la nouvelle châsse donnée par l'archevêque Jacques Boonen en 1628 ; dans la partie inférieure, une vue panoramique du prieuré, de l'église et de la vallée de la Dyle. Ce dessin d'une grande sûreté d'exécution donne une idée de l'état du prieuré et de ses abords vers 1630. Gaspard Huberti (1619-1684), autre graveur anversois, reprit le thème de Bolswert pour orner diverses éditions de l'*Arche d'Alliance*, en français et en flamand. Dans une de ses gravures, Huberti, a modifié le thème : la châsse qui descend sans l'appui des anges et le prieuré occupent la partie droite du champ, la partie gauche est prise par des personnages en prière. Le thème de Bolswert fut encore repris par Frédéric Bouttats junior (1621-1677), graveur anversois. A. V. Does (1609-1680), graveur anversois, exécuta pour l'édition de l'*Arche d'Alliance*, en 1642, une gravure représentant le duc de Brabant, Godefroid I^{er}, agenouillé devant l'autel de la Vierge dans l'église de Basse-Wavre : cette reproduction donne une idée assez exacte de la chapelle mariale au XVII^e siècle.

Il convient de signaler aussi une vignette représentant le prieuré, ornant le titre du cartulaire composé en 1669 par les soins du sous-prieur d'Affligem, Ghislain de Corte, nommé prieur de Basse-Wavre en 1671 (voir la notice) ; enfin Harrewijn a représenté les abords et les bâtiments du couvent pour illustrer la *Topographia historica Gallo-Brabantiae*, du baron Jacques le Roy, 124, Amsterdam, 1692, au chapitre consacré au monastère de Basse-Wavre ; on y remarque les armoiries d'Affligem (à gauche) et celles du prieuré (à droite) : d'azur à une châsse d'argent surmontée en chef d'une couronne d'or.

On trouvera aussi deux dessins sur plan des bâtiments du prieuré : l'un, sur une carte figurative dressée vers 1660, à l'occasion d'un procès entre la ville de Louvain et l'Archevêque de Malines, aux Archives de la Ville de Louvain, n° 5859 ; l'autre, sur une carte figurative dressée par l'arpenteur Bodumont, le 18 septembre 1775, aux A.G.R., *Section Cartes et Plans*, n° 2403.

Sigillographie : A. Sceaux conventuels — Le plus ancien date du XII^e siècle et est appendu à un acte des environs de 1180 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4607, charte 25 ; date de l'acte d'après E. de Marneffe, *Cartulaire d'Affligem*, 246, n° 169, s. l. n. d. (Louvain) : le sceau est en forme de navette, un fragment manque ; une madone sur un socle, tenant l'Enfant Jésus sur le bras gauche et une église sur la main droite ; légende : † A Maria tuetur ; moulage n° 19831 de la *Collection sigillographique* des A. G. R., reproduit, par les soins de J. Meurice, dans *Revue de Basse-Wavre*, 42, Wavre, 1952.

Il existe deux matrices de sceaux, de dimensions un peu différentes, mais de représentation semblable, utilisés aux XVII^e et XVIII^e siècles, matrices originales conservées à l'abbaye bénédictine de Termonde, empreintes n^{os} 4365 et 4369 de la collection citée, sceaux en navette, armes d'Affligem (à l'épée posée en pal la pointe en haut et à deux clefs en sautoir), surmontées du buste de saint Benoît, vu de face, tenant la crosse en sautoir de la main gauche et de la droite le livre de la règle ; légende : *Prioratus Wavriensis*.

B. Sceaux des prieurs — On ne possède malheureusement plus qu'un seul sceau du genre, celui du prieur Arnould ; appendu à une charte du 17 novembre 1236 ; sceau rond, un aigle à deux têtes, édité par A. Erens, *De Oorkonden der abdij Tongerlo*, I, n^{os} 122 et 123, Tongerlo, 1948. Lorsque Arnould Motmans, abbé d'Affligem, devint par suite des circonstances prieur de Wavre, il continua à se servir au prieuré de son sceau d'abbé, comme le prouve (1) un acte de 1579.

C. Sceau échevinal — Employé au XVIII^e siècle, et sans doute depuis que l'abbaye d'Affligem avait racheté la seigneurie de Basse-Wavre au XVI^e siècle. Sceau rond, armes d'Affligem, sommées d'une mitre et de deux crosses ; légende : *Felix Concordia* ; moulage n^o 32175 de la *Collection sigillographique* des A. G. R., extrait du sachet d'un acte de 1751, propriété de M. l'abbé J. Pensis, de Wavre.

La communauté de Basse-Wavre a compté un écrivain connu, Guillaume de Malines, mais il fut fort peu de temps prieur et son passage à Wavre n'a guère laissé de trace. Le prieuré possédait une bibliothèque commune et chaque moine avait une petite bibliothèque à sa disposition. On y trouvait un grand nombre d'ouvrages religieux des XVI^e et XVII^e siècles, quelques ouvrages profanes d'auteurs latins et grecs (Esopé, Cicéron...) ainsi que des grammaires et des dictionnaires.

* * *

En 1086, Henri de Brabant, comte de Louvain, et son frère Godefroid concédaient à la nouvelle abbaye d'Affligem divers biens et privilèges de leur domaine wavrien : une chapelle libre sise à Basse-Wavre, la dime entière de l'église de Wavre, des terres, des moulins, des fermes, les droits de tonlieu et de drèche (2). Du vivant de l'évêque de Liège, Henri de Verdun, mort le 31 mai ou le 2 novembre 1091, les mêmes princes cédèrent, en l'affranchissant, une portion de ce domaine aux moines d'Affligem, afin d'y établir un monastère, dont l'église serait dédiée à la sainte Vierge Marie, mère de Dieu. Cette seconde donation constitue, peut-on dire, l'acte de fondation du prieuré (3). Notons que l'acte de fondation n'est qu'une simple notice, rédigée par les moines de Basse-Wavre et rapportant non seulement la fondation du prieuré mais aussi les nombreuses donations qui suivirent. Comme le fait remarquer dom Bède Regaus, le prieuré de Basse-Wavre ne fut jamais *sui juris* mais bien, dès l'origine, incorporé à l'abbaye d'Affligem (4).

Fulgence, abbé d'Affligem depuis 1088, réalisa le vœu du comte Henri et de son frère en envoyant à Basse-Wavre, dès 1092-1093, date traditionnelle, une première équipe de moines qui construisirent le couvent. La date de 1092 est mentionnée dans le récit légendaire des origines du culte marial à Basse-Wavre dont le manuscrit le plus ancien (5) date de 1485-1487.

D'aucuns ont voulu rattacher la fondation du prieuré de Basse-Wavre à l'existence antérieure d'un sanctuaire marial ou d'une antique église de *vicus*, dont le clergé organisé en Chapitre se serait éteint vers 1086 et aurait été remplacé par des moines d'Affligem. Aucun document

(1) Cfr E. BROUETTE, *Sigillographie d'Affligem*, dans *Revue belge de numismatique*, n^o 103, XCVIII, Bruxelles, 1952.

(2) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, n^o I, 1.

(3) Au sujet de cette charte perdue, cfr R. HANON DE LOUVET, *L'origine... de Basse-Wavre*, dans *Wavriensia*, I, 47 ; HANON DE LOUVET, *A propos d'un compte-rendu*, dans *Wavriensia*, III, 26.

(4) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 27, aux A.A.Af.

(5) J. GIELEMANS, *Historia de inventione reliquiarum capsae B. Mariae Waverensis*, dans *Novale Sanctorum*, t^{os} 305 v^o-308, manuscrit conservé à LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE AUTRICHIENNE à VIENNE, n^o 12.708.

contemporain n'appuie cette hypothèse et la légende mariale de Basse-Wavre, rédigée à la fin du XV^e siècle, n'a en aucune façon valeur de document historique (1).

* * *

GOSUIN DE WAVRE est considéré avec raison comme le premier prieur du couvent wavrien. Selon dom Bède Regaus, il appartenait à la famille des seigneurs de Wavre, issue elle-même de la maison de Louvain. Il devint moine à Affligem vers 1087. Fulgence, l'abbé d'Affligem dont il était devenu l'adjoint, le désigna pour gouverner le nouveau prieuré vers 1100. Sous son gouvernement et vraisemblablement par son entremise, le prieuré de Wavre fut doté de nombreux biens fonciers. Gosuin fut témoin, en sa qualité de prieur, avec un de ses proches parents, Henri de Wavre, à la passation d'un acte qui date de 1111-1128 ou de 1130-1145. Il mourut un 29 mars (2).

WALTER. Bien que son nom apparaisse seulement dans une charte de 1158, comme témoin d'un acte émanant de Godescalc, abbé d'Affligem (3), il paraît bien avoir succédé directement à Gosuin de Wavre vers 1141. Il fit confectionner avec l'agrément de l'abbé d'Affligem, par un orfèvre de Bruxelles, une châsse précieuse pour y renfermer diverses reliques ; elle fut exposée, en l'église Saint-Nicolas, à la vénération des fidèles. Cette châsse fut transportée processionnellement à travers les rues de Bruxelles (4) en 1152 et en 1153. Vers 1155, Walter dut subir la révolte d'un de ses moines, nommé Machabrun, qui alla jusqu'à le menacer de mort. L'abbé Godescalc fit intervenir le duc Godefroid pour l'amener à composition (5). Walter mourut vers 1166, un 12 avril (6).

GODESCALC VAN AA. Dans les rares diplômes où il figure, Godescalc est dénommé « prévôt de Wavre » au lieu de prieur comme ses prédécesseurs et ses successeurs (7), en 1168 et en 1173. Était-il un représentant direct de l'abbé, son successeur à Affligem ? Selon Bède Regaus, ce titre lui fut donné parce qu'il avait été abbé d'Affligem de 1147 à 1163. Il accrut le domaine temporel du prieuré, notamment à Potbeek sous Wavre et à Chebais près de Jodoigne (8). Son aptitude à diriger une communauté était telle qu'il fut réélu abbé d'Affligem en 1185, ayant gouverné successivement l'abbaye et le prieuré pendant près d'un demi-siècle. Il mourut (9) en 1195.

GUILLAUME. Comme faits saillants de son priorat, commencé en 1185, signalons que Siger,

(1) Cfr J. LAENEN, *Notre-Dame de Basse-Wavre*, dans *La Vie diocésaine*, XII, 171, Louvain-Malines, 1923 et A. GITS, *La dévotion à Notre-Dame de Basse-Wavre*, 42-49, Louvain, 1951.

(2) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, VI, aux 72-74. A.A.Af. — HANON DE LOUVET, *L'origine... de Basse-Wavre*, dans *Wavriensia*, I, 49, 50, 51, 68.

(3) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, n° cv.

(4) *Auctarium Affligemense* (éd. P. GORISSEN), 133-134. — J. LAENEN, *Notre-Dame...*, dans *La Vie diocésaine*, XII, 30-33. — J. MARTIN, *Les origines... de Basse-Wavre...*, dans *Folklore brabançon*, XXIII, 90 et sv. — R. HANON DE LOUVET, *A propos d'un compte-rendu*, dans *Wavriensia*, III, 27.

(5) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 148, xcvi. — J. LAENEN, *Notre-Dame de Basse-Wavre*, dans *La Vie diocésaine*, XII, 20-21. — J. MARTIN, *Les origines... de Basse-Wavre*, dans *Folklore brabançon*, XXIII, 95.

(6) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, VI, 284-285, aux A.A.Af.

(7) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 192, cxxix et 217, cxlv.

(8) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 217, cxlv et 235, clvii.

(9) Cfr U. BERLIÈRE, *Affligem*, dans *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, I, 673-674, Paris, 1912. — R. PODEVYN, *De abdij Affligem*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, VI, 16, Merchtem, 1931. — Dom BERNARD, *Geschiedenis der Benedictijner Abdij van Affligem*, 60-75, Gand, 1890. — B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 69, 71 et 79, aux A.A.Af.

abbé d'Affligem, obtint en 1196 du pape Célestin III le patronat de l'église de Wavre, mettant fin par là aux abus des curés non résidents (1) ; que Guillaume, abbé d'Affligem, interdit, en 1197, aux prieurés de Wavre, Frasnes-lez-Gosselies et Bornem, d'accepter encore des novices (2) ; que le prieuré obtint, en 1202, le patronat de l'église de Wavre (3) ; qu'en 1204, le duc Henri confirma au prieuré de Basse-Wavre la possession de tous ses biens (4) ; que Siger, seigneur de Wavre cèda, en 1209, au prieuré ses droits sur l'église de Bierges (5). Guillaume est signataire vers 1219 d'une chartre par laquelle l'abbé d'Affligem accorde à Siger, seigneur de Wavre, la sépulture dans l'église du prieuré (6).

HENRI est cité dans deux diplômes ducaux : celui de 1226, par lequel Henri I^{er} duc de Brabant accorde des franchises aux habitants des alleux que le prieuré possédait à Wavre ainsi qu'à certains habitants de Grez et de Ferrières sous Ceroux-Mousty ; et celui de juin 1227 par lequel il ratifie le don de deux bonniers de pré au prieuré par Godefroid, seigneur de Wavre. Il fut nommé prieur à Affligem (7) vers 1231.

ARNOUL prit l'habit à Affligem vers 1206. Il devint prieur de Basse-Wavre vers 1231. Il est mentionné dans de nombreux actes qu'il scelle à titre de prieur et d'arbitre, notamment : le 17 novembre 1236, quand l'abbaye de Tongerloos est mise en possession définitive d'une ferme à Alphen (8) ; le 20 juin 1239 dans une sentence arbitrale adjugeant à l'abbaye d'Aywières la dîme d'un terre à Budingen (9) ; le 23 janvier 1241, dans l'arbitrage d'un conflit entre le couvent de Sainte-Gertrude à Louvain et la prévôté de Saint-Jacques sur Coudenberg à Bruxelles (10) ; le 14 juillet 1242 dans une décision arbitrale au sujet de l'église de Bierges (11). Sous son priorat, le couvent de Basse-Wavre reçut en 1237 un demi-bonnier de pré situé à Pérot sous Bossut-Gottechain (12) et, en 1239, quatre bonniers de terre inculte, situés à Ottenbourg (13). Il acquit huit bonniers de terre à Ramillies (14) en 1242.

Depuis 1202, les prieurs de Basse-Wavre desservaient personnellement l'église de Wavre. En novembre 1243, Robert, évêque de Liège, les déchargea de cette obligation et leur accorda le droit de nommer le desservant de l'église (15). En 1244, Walter, curé de Wavre, dut rétrocéder

(1) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 299-300, CCXXI.

(2) J. LE ROY, *Topographia...*, 125. — Bien que nous n'ayons pas retrouvé le cartulaire (perdu ?) d'Affligem, auquel se réfère l'auteur, son renseignement paraît bien exact : il précise la page du registre où il a puisé l'indication et il reproduit un passage de l'acte. — Notons que ce Guillaume gouverna Affligem de 1197 à 1203 ; il avait donc pris cette décision dès le début de son abbatiat. Cfr J. LAENEN, *Notre-Dame...*, dans *La Vie diocésaine*, XII, 21-22. — B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 85, aux A.A.Af. — Frasnes-lez-Gosselies, prov. de Hainaut, cant. de Gosselies ; Bornem, prov. d'Anvers, cant. de Puurs.

(3) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 320, CCXXXV.

(4) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem* 328, CCCLIV.

(5) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 341, CCLVII et CCLVIII. — Bierges, prov. de Brabant, cant. de Wavre.

(6) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 352, CCLXVII.

(7) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 444 et 454, CCCLVII et CCCLXIX. — B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 98 et 102 ; VI, 561-562, aux A.A.Af. — Grez, prov. de Brabant, cant. de Wavre ; Céroux-Mousty, prov. de Brabant, cant. de Wavre.

(8) M.-A. ERENS, *De oorkonden der abdij Tongerloos*, I, 168, n° 113, Tongerloos, 1948.

(9) *Brabantsch Museum*, 336, Louvain, 1860. — A.H.E.B., XXVII, 115, n° CXII, Louvain, 1898. — Budingen, prov. de Brabant, cant. de Léau.

(10) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, cartulaire n° 6457, f° 77 et n° 6459, f° 221.

(11) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem* 600, DIX.

(12) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 560, CCCCLXIX. — Bossut-Gottechain, prov. de Brabant, cant. de Wavre.

(13) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 575, CCCCLXXXIII. — Ottenbourg, prov. de Brabant, cant. de Louvain.

(14) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 109, aux A.A.Af. — Ramillies, prov. de Brabant, cant. de Jodoigne.

(15) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem* 621, DXXVIII.

au prieur de Basse-Wavre le droit de collation des autels et de direction des écoles qu'il s'était arrogé (1). En 1245, le prieur Arnoul acquit le tiers de la dîme et le tiers du droit de patronat de Dion-le-Val (2). Arnoul est encore cité (3) en septembre 1246.

HENRI LE BOC figure en 1264 parmi les exécuteurs du testament de Godefroid II de Perwez (4). Il est encore cité dans une charte de décembre 1275, traitant d'un échange de terres entre le prieuré et Jean, seigneur de Wavre (5).

GUILLAUME DE MALINES, alias **D'AFFLIGEM** ou **DE SAINT-TROND**. Son priorat ne dura même pas deux ans, car, en 1277, il fut élu abbé de Saint-Trond. Il se distingua par ses travaux littéraires et par sa prédication (6).

LOUIS obtint en 1277 de Henri II, abbé d'Affligem, la permission d'échanger des terres situées à Avennes (7). Il apparaît dans une charte de 1300 concernant un arrangement entre lui, en tant que prieur de Wavre, et le curé de Bierges (8).

GUILLAUME D'ASKE (Asse) est mentionné dans une lettre des échevins de Jodoigne (9) datant du 11 juillet 1325. Le 25 juillet 1327, il intervint dans un arrangement avec la ville de Wavre pour l'entretien de l'église de ce lieu (10).

FRANKE TAYE était issu d'une noble famille bruxelloise (11). En avril 1341, il acquit de Jakemins delle Vaul plusieurs biens sous Wavre, parmi lesquels un vignoble (12). Le 6 juin 1342, il obtint de Jean III, duc de Brabant, la reconnaissance de la propriété du prieuré sur les marchés qui se tenaient à Basse-Wavre deux fois l'an, à la Nativité Notre-Dame (8 septembre) et à la Saint-Matthieu (21 septembre) (13). Il défendit de son mieux les droits du prieuré. C'est ainsi qu'en 1243, il régla par arbitrage un litige entre lui et Gillechon de la Bawette (14). A son intervention Guillaume d'Eure, chanoine de l'église Saint-Jean de Liège, définit, dans une charte du 1^{er} mars 1344, les droits appartenant à l'investi de Wavre (15). En avril 1345, Jean III, duc de Brabant, aliéna, en faveur du prieuré, le moulin de Lonsart sur la Dyle au territoire de Grez-Doiceau (16). En 1356, la guerre éclata entre le comte de Flandre et le duc de Brabant ; le prieuré de Wavre eut beaucoup à souffrir de ces luttes. Le prieur dut se réfugier avec ses moines à Bruxelles. Franke Taye mourut vers 1357, un 12 juin (17).

(1) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5406, f°s 20 v°-21.

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5404, f°s 532-533.

(3) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4609, charte 123.

(4) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 124, aux A.A.Af. — A. WAUTERS, *Géographie et histoire... Canton de Perwez*, 10-11, Bruxelles, 1873.

(5) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4610, charte 155.

(6) Cfr V. LECLERCQ, *Guillaume de Malines, moine d'Affligem, abbé de Saint-Trond*, dans *Histoire litt. de la France*, XXI, 56-67, Paris, 1847. — S. BALAU, *Les sources de l'histoire du pays de Liège*, 492-496, Liège, 1903. — S. ROISIN, *L'hagiographie cistercienne dans le diocèse de Liège au XIII^e siècle*, 53 et 63, Liège, 1947.

(7) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 129, aux A.A.Af.

(8) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 5404, f°s 649-650.

(9) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4617, charte 478 — B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 137, aux A.A.Af.

(10) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4617, charte 480.

(11) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, VI, 741-742, aux A.A.Af.

(12) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4617, charte 482.

(13) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4617, charte 483.

(14) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4617, charte 486.

(15) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4617, charte 487. — B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 138-143, aux A.A.Af.

(16) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4617, charte 488.

(17) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 147 et VI, 742, aux A.A.Af.

JEAN DE LE DALE ou **LILIA**. Il entra à l'abbaye d'Affligem vers 1315 et fut nommé prieur de Basse-Wavre en 1357. A la suite des guerres survenues en 1356, comme le prieur avait perdu de nombreux biens, il obtint du pape Innocent VI, en 1360, des lettres de révocation (1). En vue d'assurer une protection efficace des biens du prieuré, il obtint du pape Urbain V une bulle du 18 juin 1367, qui désignait un chantre de Sainte-Gudule à Bruxelles, Gerelin't Serclaes, comme conservateur des dits biens (2). Jean de le Dale mourut en 1370.

JEAN DEL ESKAUT alias **DEL SCEILDEN**, **VAN DER SCEL** ou **DE SCALDA**. Il figure (3) dans de nombreux actes depuis le 23 juin 1371 jusqu'au 3 mai 1377. En 1372, il autorisa Guillaume li Ardinois, seigneur de Spontin et de Wavre, à construire un aqueduc à travers les prés du prieuré pour drainer le pré en dessous de son manoir (4).

WAUTIER BOS était cellerier à l'abbaye d'Affligem. En 1379, il était prieur de Basse-Wavre (5). En 1378 éclatait le Grand Schisme d'Occident. Amaury, abbé d'Affligem, prit le parti d'Urbain VI, le pape de Rome, alors que le duc de Brabant et l'évêque de Cambrai avaient embrassé la cause de Clément VII, le pape d'Avignon. Wautier Bos prit le parti de son abbé et, quand celui-ci fut banni en 1381, il fut rappelé à Affligem. Le prieuré comptait à cette époque trois religieux (6).

JEAN DE BRAKEN alias **VAN DER BRACKT**. Il dirigea le prieuré de 1381 à 1395. Il était déjà moine à Basse-Wavre en 1371. Dans un acte de 1386, un certain Louis Schotewoet est cité comme prieur mais Bède Regaus n'en fait nulle mention (7). Après sa mort, un moine de l'abbaye de Saint-Laurent à Liège, Rasse de Waroux, réussit à obtenir du pape des lettres réservatoires, par lesquelles il obtenait en 1396 la jouissance du bénéfice vacant du prieuré. Il se heurta à l'opposition des abbés d'Affligem. Un procès intenté en Cour de Rome dura dix ans. Affligem eut gain de cause (8).

JEAN'T SERJACOBS dit **VAN DER ALPHENE**. Nommé prieur en 1406, il eut pour tâche de rétablir la paix au prieuré. Rappelé à Affligem en 1411, il y prit la place de cellerier qu'il avait occupée avant son priorat. Il fut élu (9) abbé d'Affligem en 1413.

JEAN DE ADEGHEM ou **DE AEGHEM**. Souvent cité (10) : en 1410, 1413, 1425, 1428, et 1432. Selon Bède Regaus, il administra le prieuré jusqu'au 26 février 1453, date de son décès (11).

(1) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 148 et VI, 744-745, aux A.A.Af.

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4617, chartes 500 et 502. — B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 150-152, aux A.A.Af.

(3) A. G. R., *Greffes scabinaux de l'arrondissement de Nivelles*, 4838, nos 216, 240 et 246. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4618, chartes 503 à 511.

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4618, charte 506.

(5) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 156 et VI, 789, aux A.A.Af.

(6) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 157 et VI, 789, aux A.A.Af.

(7) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, VI, 771-772, aux A.A.Af. — A. G. R., *Greffes scabinaux de l'arrondissement de Nivelles*, 4838, n° 485.

(8) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 159-169, aux A.A.Af. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4618, chartes 512 et sv.

(9) U. BERLIÈRE, *Affligem*, dans *D.H.G.E.*, I, 673-674, Paris, 1912. — R. PODEVYN, *De abdij Affligem*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, VI, 16, Merchtem, 1931. — Dom BERNARD, *Geschiedenis der benedictijner abdij van Affligem*, 144, Gand, 1890.

(10) A. G. R., *Greffes scabinaux de l'arrondissement de Nivelles*, 4838, nos 242, 283, 350, 461 et 474.

(11) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, VI, 850-851, aux A.A.Af. — Le même auteur donne comme successeur à Jean't Serjacobs un certain Thierry Van der Noot mais cela est controuvé par les documents (cfr B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 170 et VI, 793, aux A.A.Af.).

Sous son priorat, un moine anonyme consigna par écrit de nombreux miracles obtenus à l'intervention de Notre Dame de Basse-Wavre (1) de 1441 à 1453. Après sa mort, un moine de l'abbaye de Waulsort, Jean de Waya, s'efforça comme Rasse de Waroux au siècle précédent, de s'emparer du prieuré de Wavre par les mêmes méthodes. Un procès intenté contre lui en Cour de Rome fut gagné par l'abbaye d'Affligem, comme en fait foi une sentence (2) du pape Nicolas V en date du 25 février 1454.

JEAN VAN HEFFEN. Déjà prieur avant 1460, il est encore cité (3) en 1468 et en 1470 (4). Il gouvernait le prieuré lorsque Philippe le Bon accorda par une charte de 1459 de nombreux privilèges aux pèlerins de Notre Dame (5). Rappelé à Affligem en 1473, élu abbé de Lobbes en 1483, il donna sa démission en 1507 et mourut la même année (6).

ADAM SOEUIKE était prieur (7) en 1474.

ARNOLD HOOT. Ordonné prêtre vers 1460, il exerça diverses fonctions à l'abbaye d'Affligem et fut nommé prieur à Basse-Wavre (8) en 1474. Sous son priorat, l'abbaye d'Affligem conclut, en septembre 1476, un accord avec Guillaume de Spontin, seigneur de Wavre, Gilles de Balioeul, curé de Wavre, et la ville de Wavre pour l'entretien de l'église paroissiale. Cet accord fut confirmé en 1479 par Louis de Bourbon, évêque de Liège (9). Arnold fut rappelé à Affligem en 1479 et y mourut le 24 décembre.

GISELBERT DE MARSELAAR. Issu d'une famille noble, il dirigea avec compétence le prieuré dès 1479. Il obtint confirmation, extension et octroi définitif des privilèges concédés en 1459 par Philippe le Bon aux pèlerins de Basse-Wavre (10). Sous son priorat, les pèlerinages et les foires de Basse-Wavre connurent un grand développement. Giselbert prit soin de faire publier vers 1484 par les frères de la vie commune à Bruxelles le texte de la légende mariale. Il publia également un feuillet contenant un résumé de la légende (11). En 1484, Gossuin abbé d'Affligem, fonda au prieuré une messe perpétuelle à célébrer le samedi sur l'autel de Notre-Dame (12). En 1485, Jean de Hornes, évêque de Liège, concéda de nombreuses indulgences aux pèlerins de Basse-Wavre (13). La même année, un accord fut conclu entre Gossuin, abbé d'Affligem, et Jean Caffmeyer, curé de Wavre, à propos des émoluments à percevoir (14). En 1487, Jean de Hornes,

(1) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 172, 173, 182, 188, 193, aux A.A.Af. — Le manuscrit original a disparu, mais une copie a été conservée dans le manuscrit 22067 de la B. R. à Bruxelles.

(2) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 196-197, aux A.A.Af. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4623, f° 161.

(3) A. G. R., *Greffes scabinaux de l'arrondissement de Nivelles*, n° 4838, 481 (acte du 27 mars).

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4619, charte 529.

(5) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5404, f° 95-98. — B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 199-202, aux A.A.Af.

(6) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, VI, 881, aux A.A.Af.

(7) A. G. R., *Greffes scabinaux de l'arrondissement de Nivelles*, n° 4838, 260 (acte du 11 septembre).

(8) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, VI, 877, aux A. A. Af.

(9) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5404, f° 43-47. — B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 203 et 205-207, aux A.A.Af. — A. WAUTERS, *Géographie et histoire... Canton de Wavre*, 28.

(10) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5404, f° 98-103.

(11) *Historia de fundatione ecclesiae s. monasterii de Waveria et de miraculis ejusdem.* — Un exemplaire de cet incunable est conservé à la BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE GAND, n° 1681; un autre exemplaire est conservé à l'ABBAYE BÉNÉDICTINE DE TERMONDE, volume *Varia*. — Pour le feuillet, cfr M. E. KRONENBERG, *Incunabel-Bijdragen, Heilichdomme ende reliquiën van O. L. V. te Wavere*, dans *Het Boek*, XX, 5 sv., La Haye, 1931. — J. MARTIN, *La première chûsse de Notre-Dame de Basse-Wavre*, dans *Revue de Basse-Wavre*, XIII, 1, 41 sv., Wavre, 1952.

(12) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4619, charte 533. — B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 212-213, aux A.A.Af.

(13) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4619, charte 535.

(14) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4623, f° 164.

évêque de Liège, accorda divers privilèges aux pèlerins accompagnant la chasse de Basse-Wavre en procession dans plusieurs villes et villages de son diocèse (1). En 1493, après la mort de l'abbé Gossuin Herdincx, il fut élu abbé d'Afligem, mais refusa cette dignité et demeura prieur à Wavre. En 1497, il obtint de Philippe le Beau confirmation de la procession annuelle de la chasse à Bruxelles (2). Le 1^{er} juin 1505, l'abbaye d'Afligem acheta de Philippe le Beau la seigneurie de Basse-Wavre pour 357 florins (3). En 1507, la guerre éclata entre le duc de Gueldre et Philippe le Beau. Wavre fut incendié et le prieuré de Basse-Wavre subit de grands dégâts. Giselbert mourut (4) le 13 novembre 1508.

ROBERT 'T SAS. Entré à Afligem vers 1477, il fut envoyé au prieuré de Basse-Wavre vers 1500 et nommé prieur en 1508. A l'intervention de l'abbé d'Afligem, Guillaume Machiels, il obtint en 1509 du pape Jules II l'incorporation de la cure de Wavre au prieuré. A partir de ce moment, les bénédictins exercèrent à nouveau la charge pastorale qu'ils avaient abandonné au clergé séculier (5) en 1243. Robert 't Sas devint lui-même curé de Wavre et le resta jusqu'en 1517. Cette année-là, il fut rappelé à Afligem et nommé receveur des biens de l'abbaye en Flandre. Il mourut le 29 avril (6) 1539.

EUCHAIRE. Né à Gand, il entra à Afligem vers 1500 et fut nommé prieur à Basse-Wavre en 1517. Sous son priorat, les moines de Basse-Wavre furent mêlés aux remous provoqués à Afligem par l'introduction de la réforme de Bursfeld, en 1519, et par la nomination de Charles de Croy, en 1521, comme abbé commendataire (7).

JEAN LIEMANE est prieur en 1528 ; Bède Regaus (8) pense que c'est en 1533. Il avait été auparavant prieur de Frasnes-lez-Gosselies. A cette époque, le prieuré comptait six religieux. En 1539, il était curé de Wavre (9).

CORNEILLE DE HERDE. Pendant son premier priorat, entre 1538 et 1543, il agrandit les bâtiments du prieuré et fit construire, près de l'église de Wavre, une belle maison pastorale (10). En 1542, la guerre éclata entre le roi de France, François I^{er}, et l'empereur Charles-Quint. Les troupes du général Martin Rossum ravagèrent le Brabant wallon. Le prieuré subit quelques dégâts (11). En 1543, Corneille de Herde fut nommé receveur d'Afligem au quartier de Wavre.

JEAN SEMAIN apparaît comme prieur de 1543 à 1545.

JEAN LIEMANE redevint prieur en 1545 et le resta (12) jusqu'en 1548.

(1) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4619, charte 537.

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4619, charte 538.

(3) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 228, aux A.A.Af.

(4) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 229-230 et VI, 880, aux A.A.Af.

(5) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5404, f° 620.

(6) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, VI, 908-909, aux A.A.Af.

(7) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 238-242, aux A.A.Af. — U. BERLIÈRE, *Afligem*, dans *D.H.G.E.*, I, 673-674, Paris, 1912.

(8) A. G. R., *Greffes scabinaux de l'arrondissement de Nivelles*, n° 4838, 424 (acte du 18 juillet 1528). — B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 242, aux A.A.Af.

(9) A. G. R., *Greffes scabinaux de l'arrondissement de Nivelles*, n° 4838, 628 (acte du 6 août).

(10) A. WAUTERS, *Géographie et histoire... Canton de Wavre*, 30. — B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 243, aux A.A.Af.

(11) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 243-244, aux A.A.Af.

(12) A. G. R., *Greffes scabinaux de l'arrondissement de Nivelles*, n° 4838, 254 (31-10-1545) et 255 (8-1-1547). — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5420, acte du 31 octobre 1545.

GUILLAUME DERDELET fut envoyé au prieuré de Bornem vers 1519. En 1530, il était maître des novices à l'abbaye d'Affligem. En 1534, il fut nommé prieur à Bornem, puis à Wavre en 1548 avec mission de préparer l'introduction de la réforme de Bursfeld. En 1551, l'abbaye d'Affligem recouvrit la pleine souveraineté sur la seigneurie de Basse-Wavre qui lui avait été enlevée en 1532 par la gouvernante Marie de Hongrie au profit d'Antoine de Berghes, seigneur de Wavre. La même année, Guillaume fut renvoyé à Bornem. Il mourut (1) en 1557.

JEAN OVERBORRE dirigea le prieuré de 1551 jusque vers 1557.

CORNEILLE DE HERDE, Nommé à nouveau prieur, était en fonction (2) en 1557.

JEAN SOLLEBRECQ alias **ZOLLENBREUCQ**. Il entra à Affligem en 1523 et fut nommé prieur de Wavre en 1559. Sous son priorat, le culte marial est en plein essor. En 1559, les échevins de Mont-Saint-André et du hameau de Gisteau donnèrent au prieuré un bonnier de pré, à condition que la chasse de Basse-Wavre visite le village chaque année à la Saint-Jacques (3). La même année, les échevins de Bomal créèrent une rente de deux florins et dix patars en faveur du prieuré à condition d'avoir la chasse chaque année (4). Sous son priorat, Rome décida le partage des Pays-Bas en nouveaux diocèses ; Wavre et Basse-Wavre furent rattachés au diocèse de Namur après avoir fait partie, depuis les origines, du diocèse de Liège. Par la même occasion, le pape Paul IV avait rattaché l'abbaye d'Affligem au siège archiepiscopal de Malines dont le titulaire allait devenir l'abbé en titre. Entre 1564-1566, Arnould Motmans, abbé d'Affligem, fit restaurer l'église et le couvent de Basse-Wavre. Sous le coup des troubles religieux qui affectèrent les Pays-Bas à cette date, la discipline religieuse se relâcha à Basse-Wavre. L'abbé Motmans adoucit quelque peu la sévérité de la règle (5).

ARNOULD MOTMANS naquit en 1530. Il fit ses études à l'Université de Louvain et entra à l'abbaye d'Affligem en 1551. En 1564, il était prévôt. Il fut élu abbé la même année, après la mort de Charles de Croy, et installé, avec l'agrément de Philippe II, en mai 1565. Le 31 mars 1568, le duc d'Albe recevait l'ordre d'annexer Affligem à Malines et d'en chasser l'abbé (6). C'est ainsi qu'Arnould Motmans gagna Wavre, où il prit, en 1569, la direction du prieuré.

Dans le conflit qui opposa les Pays-Bas au roi d'Espagne, Motmans prit le parti des États Généraux et put reprendre possession, en 1577, de son siège abbatial, sans abandonner le priorat de Wavre. Le 9 novembre 1578, une bande armée pilla le prieuré. En 1580, Motmans se réconcilia avec le roi, résigna sa charge et se retira à Wavre. En 1585, le couvent dut être abandonné à diverses reprises. Entre 1580-1585, une bande de gueux venant de Bruxelles brûla la sainte chasse et pilla la ville. En 1586, ce fut la communauté d'Affligem qui se réfugia à Basse-Wavre. En février 1588, les moines durent fuir à Bruxelles devant l'assaut d'une bande de soudards. Arnould Motmans mourut le 14 juin 1597 et fut enterré dans l'église de Wavre, devant le maître-autel (7).

(1) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 245-248, aux A.A.Af.

(2) A. G. R., *Greffes scabinaux de l'arrondissement de Nivelles*, n°4838, 225 et 251 (actes des 6 avril et 26 juin 1557).

(3) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4619, charte 545. — Mont-Saint-André, prov. de Brabant, cant. de Perwez.

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4619, charte 546. — Bomal, prov. de Brabant, cant. de Jodoigne.

(5) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 248-257 et VII, 1010-1011, aux A.A.Af.

(6) Dom BERNARD, *Geschiedenis der Benedictijner Abdij van Affligem*, 209-212, Gand, 1890. — U. BERLIÈRE, *Affligem*, dans *D.H.G.E.*, 673-674, Paris, 1912.

(7) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 257-267 et VII, 1076-1088, aux A.A.Af. — J. MARTIN, *Arnould Motmans, Abbé d'Affligem et Prieur de Basse-Wavre*, dans *Revue de Basse-Wavre*, XVIII, 3, Wavre, 1957. — J. MARTIN, *La destruction de la chasse de Basse-Wavre au XVI^e siècle*, dans *Revue de Basse-Wavre*, XVI, 2, Wavre, 1955.

JACQUES OLIVIER fit profession en 1575 et fut envoyé à Douai y poursuivre ses études. En 1589, il vint résider à Wavre et assista le prieur Motmans dans ses fonctions pastorales. En 1590, il devint curé de Wavre. En 1592, il fut emmené en captivité par les gueux dans l'île de Fertholen. Libéré en 1595, il reprit ses fonctions pastorales à Wavre. Il succéda à Motmans comme prieur de Basse-Wavre. Il restaura le couvent dévasté et rendit son éclat au culte de Notre Dame. En 1598, il accueillit les moines d'Affligem fuyant Malines à cause de la peste. En 1605, la châsse de Basse-Wavre, transportée à Bossut, y mit fin à une épidémie redoutable. En 1606, le prieur fut déplacé à Bornem et nommé curé à Hingene (1).

GODEFROID DU PONT était originaire de Braine l'Alleud. Il fit ses études à Douai. Envoyé à Wavre en 1586, il fut transféré en 1602, au prieuré de Bornem. En 1606, il fut nommé prieur à Basse-Wavre. En 1611, il restaure l'église et le prieuré de Basse-Wavre. Accusé par l'archevêque de Malines, Mathias Hovius, agissant comme abbé d'Affligem, d'avoir disposé des biens du prieuré sans son autorisation, il fut destitué en 1620 et rappelé à Affligem (2).

MICHEL DE LA PORTE. Né à Breda en 1583, il passa sa jeunesse à Malines. Entré à Affligem en 1603, il était nommé sous-prieur en 1612. En 1620, il était désigné comme prieur de Basse-Wavre. Le nombre restreint de religieux qui résidaient à Basse-Wavre n'était pas de nature à favoriser la discipline monastique et à entretenir la ferveur religieuse. De plus, ce n'étaient pas toujours les religieux les meilleurs qui étaient envoyés dans les prieurés. Ceux qui sollicitaient cette faveur se laissaient guider avant tout par le désir d'une vie plus facile et d'une discipline moins sévère. Les exercices religieux à Basse-Wavre étaient peu pratiqués. Suivant un statut donné en 1567 par l'abbé Motmans, les religieux de Basse-Wavre n'avaient d'autre exercice commun que la récitation des vêpres, les samedi, dimanche et jours de fête solennelle. En mai 1623, l'archevêque de Malines Jacques Boonen imposa aux religieux de Basse-Wavre un statut plus strict, notamment dans la récitation de l'office divin (3). En 1622 commencèrent les disputes concernant les limites des seigneuries de Wavre et de Basse-Wavre, conflit qui se prolongea avec des alternatives diverses jusqu'en 1774. En 1627, l'archevêque Jacques Boonen introduisit à Affligem la réforme de Sainte-Marie. Les moines résidant dans les prieurés et désireux d'adopter la nouvelle réforme furent rappelés à Affligem. C'est ainsi que Michel de la Porte retourna à Affligem (4).

JEAN-BAPTISTE VERPOORTEN. Nommé prieur à Basse-Wavre en 1627 parce qu'opposé à la nouvelle réforme, il fut suivi par de nombreux religieux. Le prieuré en acquit plus d'éclat. Prieur énergique et entreprenant, il défendit l'autonomie du prieuré contre l'abbaye d'Affligem. Dans une lettre écrite en 1627, il réclama une pension annuelle pour les religieux et l'autorisation de recruter des novices. Sa demande fut mal accueillie. En 1628, l'archevêque de Malines déterminait les revenus dont jouirait le prieuré à l'avenir (5). Le prieuré défendit les droits du prieur, comme pasteur primitif de Wavre, contre le curé de Wavre François Misonne, nommé vicaire perpétuel en 1629, avec le consentement d'Affligem (6). En 1628, l'archevêque offrit au prieuré

(1) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 265-283 et VII, 1162-1166, aux A.A.Af. — Bossut, prov. de Brabant, cant. de Wavre ; Hingene, prov. d'Anvers, cant. de Puurs.

(2) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 282-287 et VII, 1170-1179, aux A.A.Af.

(3) J. LAENEN, *Notre-Dame de Basse-Wavre*, dans *La Vie diocésaine*, XII, 23-24, Louvain-Malines, 1923.

(4) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 288-294 et VII, 1209-1211, aux A.A.Af.

(5) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 294-297, aux A.A.Af. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5404, f° 144-146 (acte du 27 septembre 1628).

(6) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5404, f° 625-629.

et bénit une nouvelle châsse pour remplacer celle qui avait été détruite par les iconoclastes. Dom Verpoorten recueillit de nouvelles reliques qui augmentèrent encore le contenu de la châsse, (1) notamment en 1631 et 1636. En 1635, les moines de Basse-Wavre, malgré le statut de 1623, n'avaient d'autres exercices communs que la récitation quotidienne du chapelet, la messe conventuelle chantée, un salut quotidien en l'honneur de la Vierge et, les dimanches et jours de fête, la récitation de sexte et de vêpres. L'archevêque Boonen promulga un nouveau statut mais sans grand succès (2). En 1630, l'église du prieuré fut complètement restaurée. En 1633, le prieur Verpoorten reçut une statue de la Vierge qu'il installa dans l'église. En 1637, il s'opposa encore avec énergie à l'introduction de la nouvelle réforme à Basse-Wavre. Il mourut (3) le 24 février 1640.

MICHEL DE LA PORTE. Nommé à nouveau prieur à Basse-Wavre en 1640, alors qu'il était prieur de Bornem depuis septembre 1639, il travailla aussitôt à promouvoir le culte marial. Il s'attacha particulièrement à rénover la chapelle mariale. Il acheta une statue en bois de la Vierge, fit placer un nouvel autel et un nouveau tabernacle, acquit une couronne et des vêtements pour la statue, fit repeindre la chapelle. Il acheta aussi plusieurs vêtements liturgiques (4). En 1642, il publia à Louvain un livre en français sur le culte marial de Basse-Wavre et le dédia à l'archevêque de Malines Jacques Boonen (5). En 1646, il obtint du Souverain Conseil de Brabant la confirmation des droits du prieuré sur l'église de Bierges (6). En 1655, le prévôt d'Affligem, Robert Estrix, érigea un collège d'humanités dans la maison pastorale de Wavre (7). Dom de la Porte fut rappelé en 1657 à Affligem, où il mourut trois ans après (8).

JEAN DE CLIPPELE fut nommé prieur à Wavre le 12 juillet 1657. Depuis 1655, les carmes essayaient de s'installer à Wavre et, de leur côté, les récollets, soutenus par le magistrat de la ville sollicitaient l'autorisation d'ouvrir un collège. L'archevêque de Malines et l'abbaye d'Affligem étaient opposés à l'installation de ces religieux à Wavre, installation dont le principe causait de nombreux troubles parmi les habitants (9). Le 4 juillet 1658, le curé Misonne donna sa démission et l'abbaye d'Affligem récupéra la cure de Wavre (10). Dom de Clippele décéda quelques jours après, le 18 juillet.

AUGUSTIN VAN OPSTAL. Né à Bruxelles le 15 juillet 1603, il entra à Affligem en 1627. Ordonné en 1633, il se consacra spécialement à la catéchisation. Il fut envoyé à Basse-Wavre en 1651. En 1657, il fut nommé prieur de Frasnes-lez-Gosselies. Mais, comme ce prieuré avait pratiquement disparu depuis les guerres de religion, il résidait à Wavre. Nommé une première fois prieur de Basse-Wavre le 18 juillet 1658, il profita de son séjour pour publier une réédition de

(1) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 300-312, aux A.A.Af. — J. LAENEN, *Notre-Dame de Basse-Wavre*, dans *La Vie diocésaine*, XII, 35, Louvain-Malines, 1923.

(2) J. LAENEN, *Notre-Dame de Basse-Wavre*, dans *La Vie diocésaine*, XII, 24, Louvain-Malines, 1923.

(3) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 321-325 aux A.A.Af.

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5547. — J. MARTIN, *La statue de Notre-Dame de Basse-Wavre*, dans *Revue de Basse-Wavre*, XXII, 2, Wavre, 1961.

(5) J. MARTIN, *Le premier livre paru sur Notre-Dame de Basse-Wavre*, dans *Revue de Basse-Wavre*, XX, 1, Wavre, 1958.

(6) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5404, f°s 650-652.

(7) A propos de l'enseignement à Wavre, sous l'Ancien Régime, cfr Ch. DE PEYRER, *L'Athénée Royal et l'enseignement moyen à Wavre depuis le XVII^e siècle*, Gembloux, 1954.

(8) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 325-334 et VII, 1209-1211, aux A. A. Af.

(9) J. MARTIN, *La chronique des Carmes Chaussés de Wavre*, 1-25, Gembloux, 1961.

(10) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5404, f°s 629-631 et n° 5406, f° 70.

l'histoire de Notre-Dame de Basse-Wavre. Rappelé à Affligem en 1659, il fut envoyé à Bornem et nommé à nouveau prieur de Basse-Wavre en juin 1661. Sous son second priorat, le collège d'Affligem à Wavre fut dissous à cause de la concurrence des pères récollets et de l'incompétence des moines d'Affligem. A cette époque, dom Van Opstal fit construire un étage sur les bâtiments élevés au temps de Corneille de Herde. Il renforça les fondements de la chapelle mariale, la fit repeindre et la prolongea jusqu'à hauteur de l'entrée principale de l'église. Rappelé à Affligem en 1663, il retourna une troisième fois comme prieur à Basse-Wavre en 1666. Il avait publié en 1665 une troisième édition en néerlandais de l'histoire de Notre-Dame de Basse-Wavre. Il ajouta au texte primitif de nombreuses notations personnelles et, in fine, les privilèges du prieuré et la liste des prieurs (1). Pour parer au danger de l'invasion des Pays-Bas par les armées de Louis XIV, il transféra la châsse de Notre-Dame de Basse-Wavre à Louvain, en 1667. Dom Van Opstal était en même temps curé de Wavre, et, sur l'ordre d'Affligem, il résidait à Wavre, laissant le gouvernement du prieuré à un sous-prieur. En 1669 fut fondée à Basse-Wavre la confrérie de la Sainte-Trinité avec l'approbation de l'évêque de Namur. Dom Van Opstal donna sa démission en 1671. En 1675, il devint prieur de Bornem et mourut (2) le 27 janvier 1679.

PLACIDE CHARITÉ. Né à Alost en 1625, fils de François et de Catherine Van den Hauwe, il entra à Affligem en 1643. Il fit ses études de théologie à Louvain et acquit le grade de lecteur. Nommé prieur de Wavre en mars 1659, il soutint l'archevêque de Malines dans ses difficultés avec dom Estrix, prévôt d'Affligem. Il mourut de phtisie à Ninove (3) le 22 mai 1661.

EMILIEN VAN HOYVORST, né à Malines en 1613, entra à Affligem en 1631 et devint prieur de Basse-Wavre en 1663. Mêlé aux graves dissensions entre les religieux d'Affligem et leur prévôt, Robert Estrix, il accéda, après l'éviction de ce dernier, à la charge de prévôt de l'abbaye en 1664, après un an de priorat à Wavre. Alors qu'il était prieur à Wavre, il écrivit en néerlandais une vie de sainte Gudule (4) qu'il édita en 1663.

GRÉGOIRE WASTEELS. Né à Nederbrakel en 1621, fils de François et de Catherine Fagnart, il entra à Affligem en 1642. Il se montra adversaire acharné du prévôt Estrix. En 1660, il est envoyé à Wavre puis transféré à Bornem en 1661. Après la déposition du prévôt Estrix, il devint prieur de Wavre en mai 1664. Sous son priorat, les religieux de Basse-Wavre obtinrent dispense pour manger de la viande. Le relâchement de la discipline monastique se manifestait ainsi à nouveau malgré les efforts de l'archevêque de Malines, André Cruesen, qui, en 1661, avait imposé la récitation en commun des matines et des autres heures canoniales (5). Dom Grégoire fut rappelé à Affligem en 1666. Il mourut (6) le 20 septembre 1669.

GISLAIN DE CORTE. Né à Grammont en 1628, fils d'Antoine et d'Adrienne Van Wayenberghe, il entra à Affligem en 1650. Il fut envoyé à Wavre en 1664. En 1666, après la mort du curé de Wavre, Norbert't Kint, il devint desservant de la cure. Quand dom Augustin Van Opstal fut désigné comme prieur de Basse-Wavre et curé de Wavre, il résida à la cure puis exerça jusqu'en 1671 les fonctions de prieur en second. Nommé prieur en mai 1671, il le demeura jusqu'en 1692.

(1) A. VAN OPSTAL, *D'Arche des Verbonds van het Nieuwe Testament*, Bruxelles, 1665.

(2) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 344-362 et VII, 1283-1287, aux A.A.Af.

(3) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 345 et 349 et VII, 1346-1347, aux A.A.Af.

(4) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 354-355 et VII, 1320-1329, aux A. A. Af.

(5) J. LAENEN, *Notre-Dame de Basse-Wavre*, dans *La Vie diocésaine*, XII, 24, Louvain-Malines, 1923. — B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 355, aux A. A. Af.

(6) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 358 et VII, 1344-1346, aux A.A.Af.

En 1672, l'abbaye d'Affligem annula une transaction conclue en 1668 entre le prince de Vaudemont, seigneur de Wavre, et l'abbaye, touchant les limites des deux seigneuries et un procès fut intenté au Conseil Souverain de Brabant (1). Le prieuré eut beaucoup à souffrir du passage de troupes diverses pendant les multiples campagnes de Louis XIV dans les Pays-Bas. Dom de Corte est l'auteur du précieux cartulaire de Basse-Wavre (1669), intitulé : *Liber quorundam privilegiorum monasterii Affligemensis et honorum prioratus Bas-Wavriensis*, (2). En 1678, il fut nommé receveur des biens d'Affligem au quartier de Wavre. Il mourut le 28 août 1692 et fut enterré dans l'église du prieuré (3).

ANDRÉ LE ROY. Né à Bruxelles le 28 mai 1642, fils de Philippe, seigneur de Brœchem et Oelegem, libre baron du Saint Empire, et de Marie De Raedt, il prit l'habit à Affligem en juin 1662. En 1669, il enseignait au collège Saint-Adrien de Grammont. Il remplit la charge d'économe de l'abbaye d'Affligem et alla à Wavre en 1686. Rappelé en 1689, il devint hospitalier de l'abbaye. Le 5 septembre 1692, il fut nommé prieur de Basse-Wavre. La guerre ayant repris avec violence en 1694, les moines durent abandonner le prieuré et se réfugier à Affligem. Seul le prieur continuait à assurer le service divin. Il dut demander à l'évêque de Namur de suspendre temporairement l'obligation de chanter les messes hebdomadaires et les anniversaires. En 1695, dans l'église du prieuré une confrérie de Notre-Dame de Basse-Wavre fut instituée et confirmée par le pape Innocent XII, le 8 décembre. Le prieur, rappelé à Affligem le 6 janvier 1697, y mourut (4) le 30 novembre 1699.

CÉLESTIN GHYSBRECHTS. Né à Anvers en 1650, fils de Guillaume et de Jeanne Van Mildert, il prit l'habit à Affligem en 1674. Il fut envoyé à Wavre en 1691. Après la mort du curé Radulphe de Clercq, il desservit la cure de Wavre de mai à décembre 1696. Il devint prieur de Basse-Wavre le 7 janvier 1697. La guerre de succession d'Espagne ayant éclaté en 1702, le prieur dut mettre la châsse de Notre-Dame en sûreté à Louvain, où elle resta dans l'église de Saint-Quentin jusqu'en 1713. Dom Ghysbrechts aida beaucoup à l'établissement du Serment ou Confrérie de Notre-Dame-de-Paix et de Saint-Sébastien à Basse-Wavre en 1698, serment dont il fut élu chef-président (5). Du 19 au 22 août 1705, le duc de Malborough, général des armées alliées, fut hébergé au prieuré. La même année, le prieur voulut donner sa démission, mais son mandat fut prorogé pour trois ans. Dom Ghysbrechts mourut (6) le 15 octobre 1707.

CASIMIR DAVID. Né à Alost en 1647, fils de Pierre et de Catherine Van Raffelghem, il entra à Affligem en mars 1667. Il fit ses études à Louvain, au Collège du Pape, de 1676 à 1678. En 1678, il fit un premier séjour à Wavre. De 1680 à 1702, il exerça diverses fonctions à l'abbaye d'Affligem puis fut envoyé au prieuré de Bornem et, le 7 novembre 1707, il devint prieur de Basse-Wavre. Sous son priorat, l'église du prieuré fut complètement restaurée ; les travaux durèrent de 1709 à 1712. En août 1713, la châsse de Basse-Wavre fut ramenée avec grande solennité dans

(1) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 359 et 363, aux A.A.Af. — A. G. R., *Greffes scabinaux de l'arrondissement de Nivelles*, n° 4774.

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5404, 652 pages in-fol. — J. LAENEN, *Notre-Dame de Basse-Wavre*, dans *La Vie diocésaine*, XII, 10, note 1, Louvain-Malines, 1923.

(3) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 363-369 et VII, 1369-1371, aux A.A.Af.

(4) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 369-371 et VII, 1413-1415, aux A.A.Af.

(5) J. DE WERT, *Le Serment des Archers de Basse-Wavre*, dans *Annales de la Société archéologique de Nivelles*, IX, 133 sv., Nivelles, 1911. — F. DE JAER, *La Confrérie ou Serment de Saint-Sébastien, Basse-Wavre, 1698*, 21-27, 45 et 51, Wavre, 1937.

(6) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 369-375 et VII, 1446-1449, aux A.A.Af.

son sanctuaire. Le 13 mars 1716, dom Casimir devint prieur de Bornem. Il mourut (1) à Affligem le 8 septembre 1716.

ROBERT VAN VELDE. Né à Bruxelles en 1654, fils de David et de Madeleine Corben, il entra à Affligem en 1676. Envoyé au prieuré en 1687, il est désigné comme vicaire de la paroisse en 1693. En 1694, on le rappela à Affligem. Il devint prieur de Basse-Wavre en mars 1716. En 1720, il entra en conflit avec le seigneur de Wavre, François Ansillion, qui avait acheté la seigneurie en 1715. Le conflit eut pour objet les limites des seigneuries et la nomination des mambours de l'église. Dom Van Velde mourut le 28 septembre 1722 et fut enterré à Basse-Wavre (2).

BEDA GELDENS, né à Bruxelles en 1654, fils de Jean et de Marie Van Bouchout, entra à Affligem en 1673. Dom Beda était poète de tempérament. De 1681 à 1688, il enseigna la poésie au Collège Saint-Adrien de Grammont. Il fit un premier séjour au prieuré de Basse-Wavre de 1688 à 1692. Il y résida à nouveau en décembre 1695. Il devint prieur le 30 septembre 1722. Le 14 août 1726, le prieur accueillit le cardinal d'Alsace, archevêque de Malines et abbé d'Affligem. Dom Beda mourut le 6 février 1733 et fut enterré à Basse-Wavre (3).

RUPERT FARISEAU, né à Bruxelles en 1679, fils de François et de Jeanne De Weerde, entra à Affligem en 1698. Nommé prieur de Wavre le 3 mars 1733, il effectua en 1737, diverses réparations et décorations dans l'église du prieuré. En 1744, comme l'ancienne maison pastorale tombait en ruines, il en fit construire une nouvelle qui encore actuellement sert de résidence au doyen de Wavre. En 1747, lors de la guerre entre la France et l'Autriche, le prieuré subit de grandes pertes. En juin 1750, dom Rupert fit célébrer avec grande solennité le septième centenaire du culte marial de Basse-Wavre (4). Par la même occasion, le 23 juin, il avait béni le nouveau drapeau offert par le prévôt d'Affligem au Serment de Basse-Wavre (5). Il fut rappelé à Affligem en octobre 1750. Il mourut (6) en 1766.

ANTOINE DE RUYCK, né à Assenede en 1708, fils de Judocus et de Petronille Pieters, entra à Affligem en 1736. Il séjourna une première fois à Basse-Wavre de 1741 à 1750. Nommé sous-prieur d'Affligem en mars 1750, il devint prieur de Basse-Wavre le 23 octobre 1750. En 1751, il fit reconstruire l'infirmerie du prieuré. En 1767, les difficultés renaissent à propos des juridictions de Wavre et de Basse-Wavre. Le duc de Corswarem-Looz, seigneur de Wavre, mène une guerre d'usure contre les droits du prieur par l'entremise de ses lieutenants. Le 13 juin 1769, l'impératrice Marie-Thérèse céda à l'abbaye d'Affligem tous ses droits sur la seigneurie de Basse-Wavre (7). En 1772, un accord fut conclu sur les juridictions de Wavre et de Basse-Wavre et sur les droits respectifs des deux seigneurs. La même année, dom De Ruyck remit en honneur les foires de Basse-Wavre tombées en désuétude (8). L'accord de 1772 fut ratifié

(1) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 375-379 et VII, 1428-1429, aux A.A.Af. — J. MARTIN, *Le retour triomphal de la châsse de Notre-Dame de Basse-Wavre en 1713*, dans *Revue de Basse-Wavre*, XIII, 3-4, 35-41, Wavre, 1952.

(2) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 379-380 et VII, 1450-1453, aux A.A.Af.

(3) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 380-381 et VII, 1443-1445, aux A.A.Af. — F. DE JAER, *La Confrérie de Basse-Wavre...*, 121.

(4) J. MARTIN, *En 1750, à Basse-Wavre, Célébration du VII^e centenaire du culte marial*, dans *Revue de Basse-Wavre*, XIII, 2, 40-42, Wavre, 1952.

(5) J. DE WERT, *Le serment des archers...*, dans *Annales de la Société archéologique de Nivelles*, IX, 149 et 162. — F. DE JAER, *La confrérie de Basse-Wavre...*, 101.

(6) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 381-384 et VII, 1486-1488, aux A.A.Af.

(7) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4637.

(8) J. MARTIN, *Les Franches Foires de Basse-Wavre*, dans *Wauriensia*, VII, n° 1, 22-28, Wavre, 1958.

par les deux parties en 1774. A cette occasion, la fête de la dédicace fut célébrée avec une particulière solennité par les habitants de Wavre et de Basse-Wavre. Dom de Ruyck mourut au prieuré (1) le 13 novembre 1776.

ODON DE GRÉE. Né à Anvers en 1723, fils de Melchior et de Marie-Catherine Van Roy, il entra à Affligem en 1744. Nommé maître des novices en 1752, il devint sous-prieur en mai 1766. Le 16 novembre 1776, il est désigné comme prieur de Basse-Wavre. En 1785, le prieuré fut réquisitionné et transformé en dépôt d'avoine pour l'armée. En 1787, dom De Grée dut établir le relevé des biens et revenus du prieuré à la demande du gouvernement autrichien. A cette époque, le prieuré possédait en propre, outre les bâtiments conventuels et l'église, quelques terres et bois sous Basse-Wavre, de nombreuses rentes affectées sur des biens en plusieurs villages des alentours. Les revenus du prieuré s'élevaient à 5582 florins (2). Dom de Grée mourut le 19 septembre 1791 et fut enterré dans le cimetière du prieuré (3).

BERNARD DE COSTER. Né à Neeryssche en 1743, fils de Joseph et d'Elisabeth Goodts, il entra à Affligem en 1763. Il fit des études de théologie, à Louvain, au Collège de Bay, de 1770 à 1772 et conquist le grade de bachelier. Maître des novices de 1775 à 1790, il devint prieur de Basse-Wavre le 30 septembre 1791. Les Français envahirent une première fois la Belgique en novembre 1792. La châsse de Notre-Dame fut cachée dans une maison du village de Rode-Sainte-Agathe (4) et ramenée en 1793 après l'évacuation des envahisseurs. En juin 1794, les Français conquièrent définitivement le pays, après leur victoire de Fleurus. La châsse fut à nouveau cachée. Le prieur dut subir les vexations des lois françaises contre les communautés religieuses (5), notamment les 16 mars et 23 juin 1795. Dom de Coster était de santé fragile. Atteint de phtisie, il mourut de langueur le 22 avril 1796. Il fut enterré dans le cimetière du prieuré (6).

FULGENCE DISCLIJN. Né à Bruxelles en 1744, fils de Jacques et d'Elisabeth Criex, il entra à Affligem en 1764. Il exerça de multiples fonctions à l'abbaye. Le premier mai 1796, il était nommé prieur de Basse-Wavre. Cependant le premier septembre 1796 paraissait le décret étendant la suppression des communautés religieuses au territoire de la Belgique. Le 23 octobre, le prieuré recevait la visite d'un commissaire des Domaines nationaux qui dressa un inventaire des biens du prieuré, inventaire que les religieux refusèrent de signer (7). Le 7 janvier 1797, les moines furent expulsés de force, malgré leurs protestations (8). Dom Disclijn se réfugia à Maestricht puis, après la prise de la ville par les Français, il alla se cacher dans la ferme de Grand-Champ à Frasnes-lez-Gosselies. Il y mourut (9) le 8 février 1804.

Les statues qui ornaient l'église de Basse-Wavre et la bibliothèque du prieuré furent confisquées (10) dès le début de février 1797. Les bâtiments du prieuré, mis en adjudication le 17 ventôse

(1) B. REGAUS, *Haffiagemum illustratum*, IV, 384-395 et VII, 1567-1569, aux A.A.Af.

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5428 et *Chambre des Comptes*, n° 46.888.

(3) B. REGAUS, *Haffiagemum illustratum*, IV, 395-398 et VII, 1585-1586, aux A.A.Af.

(4) Neeryssche, prov. de Brabant, cant. de Louvain ; Rode-Sainte-Agathe, prov. de Brabant, cant. de Louvain.

(5) R. HANON DE LOUVET, *1795-1797, au prieuré bénédictin de Basse-Wavre*, dans *Wauriensia*, II, 1, 8-12, Wavre, 1953.

(6) B. REGAUS, *Haffiagemum illustratum*, IV, 398 et VII, 1604, aux A.A.Af.

(7) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5429.

(8) J. MARTIN, *A propos de l'expulsion des religieux de Basse-Wavre sous la Révolution française*, dans *Wauriensia*, I, 2, 17-19, Wavre, 1952.

(9) B. REGAUS, *Haffiagemum illustratum*, IV, 398 et VII, 1607, aux A. A. Af. — J. Vos, *Le clergé du diocèse de Tournai depuis le Concordat de 1801 jusqu'à nos jours*, IV, 166, Braine-le-Comte, 1893.

(10) J. SOILLE, *Les œuvres d'art de la région de Wavre saisies sous la Révolution française*, dans *Wauriensia*, II, 1, 1-7, Wavre, 1953.

an VI (7 mars 1798) furent acquis par le citoyen Herman Joseph Schruers de Bruxelles pour 365.000 livres. L'église du prieuré faisait partie du lot (1). Le chancelier Pierre-François Xavier De Bienne racheta la propriété en 1803 et y établit une fabrique pour le tissage du coton. Quant à l'église, dépouillée de ses ornements, De Bienne la remit en état, racheta le mobilier et rendit l'édifice au culte. Par décret du 6 juin 1803, l'église de Basse-Wavre fut érigée en paroisse (2). Le 10 mai 1805, la châsse de Notre-Dame, cachée depuis 1794, était remise au curé de Vieux-Heverlee. Elle fut ramenée en grande pompe en son sanctuaire (3) le 10 mai 1805. De Bienne mourut en 1825. Le 23 janvier 1834, sa veuve vendit à Auguste De Lamède de Hermoye la propriété de la moitié de l'église, le mobilier, le prieuré et la cure. En juillet 1834, l'acquéreur transféra à la fabrique la propriété de l'église et de la cure. En 1836, M^{me} De Lamède de Hermoye, se rangeant au désir du cardinal Sterckx, transmit la propriété des bâtiments du prieuré au Séminaire de Malines. Le 10 avril 1839, le cardinal Sterckx ouvrit dans les locaux de l'ancien prieuré un collège épiscopal que, par décret du 10 septembre, il érigea en section du séminaire (4) et qui subsiste encore de nos jours.

(1) A. G. R., *Vente des Domaines nationaux*, affiche 70, n° 14.

(2) J. LAENEN, *Notre-Dame de Basse-Wavre*, dans *La Vie diocésaine*, XII, 25, Louvain-Malines, 1923. — *Livre de la confrérie de Notre-Dame de Basse-Wavre*, 2^e registre, aux ARCHIVES DE LA CURE DE BASSE-WAVRE.

(3) J. SOILLE, *Le recouvrement de la châsse de N. D. en 1805*, dans *Revue de Basse-Wavre*, XV, 1, 3-23, Wavre, 1954. — Vieux-Heverlee, prov. de Brabant, cant. de Louvain.

(4) J. LAENEN, *Notre-Dame de Basse-Wavre*, dans *La Vie diocésaine*, XII, 25-28, Louvain-Malines, 1923.

PRIEURÉ DE BIERBEEK

Ecclesia Sancti Nychasii in Birbaco (1263), prioratus Sancti Hilarii Birbacensis (1295), domus de Birbaco (1348), prioratus ecclesie Birbacensis (1348), priorschape van Bierbeke (1490), prieuré de Bierbeken (1499), prieuré de Bierbeck (1499), prieuré de Bierbay (1570), priorye de Bierbeecke (1584), priorie de Birbecq (1584), Saint-Hilaire de Birbec (1683).

SOURCES : Les Archives Générales du Royaume à Bruxelles ne possèdent, dans la collection des *Archives Ecclésiastiques du Brabant*, qu'un seul document provenant du prieuré de Saint-Nicaise de Reims à Bierbeek (1). Il s'agit d'un censier de la fin du XV^e-début XVI^e siècle (A. d'HOOP, *Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant*, IV, 23, n° 11.506, Bruxelles, 1929), auquel il convient d'ajouter un petit cartulaire du XVII^e siècle classé dans les archives de l'église paroissiale de Bierbeek (A. d'HOOP, *Inventaire*, II, 28, n° 2426, Bruxelles, 1914). La majeure partie des chartes relatives au prieuré ont été transcrites dans le cartulaire du XIII^e siècle de Saint-Nicaise de Reims (Reims, Bibliothèque Municipale n° 1843) (2), ou ont été analysées dans l'inventaire du XVIII^e siècle, f^{os} 58-62, des archives de l'abbaye rémoise aux Archives Municipales de Reims. En 1561, le Saint-Siège supprima le prieuré de Bierbeek et en transféra les biens à la Faculté de Théologie de l'Université de Louvain. C'est ainsi que l'on trouve, aux A.G.R., dans le *Fonds de l'Université de Louvain*, n^{os} 540-608, les archives les plus importantes qui concernent le prieuré (H. de Vocht, *Inventaire des archives de l'Université de Louvain (1426-1797) aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles*, 57-62, Louvain, 1927). On y conserve des documents relatifs à Bierbeek aussi bien pour la période antérieure à 1561, que pour celle qui s'étend jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Saint-Nicaise de Reims ayant réussi néanmoins à conserver une partie des biens du prieuré de Bierbeek et l'abbaye ayant été, en 1641, unie par Louis XIII à la Sainte-Chapelle de Paris, on peut trouver dans les archives de cette dernière institution (Archives Nationales à Paris, L. 623 ; S. 968^A, 970-972, 974³ et 980) des dossiers importants sur Bierbeek. On y trouve notamment un inventaire des archives de Saint-Nicaise de Reims de 1622 qui contient, f^{os} 27-37, les analyses de chartes anciennes relatives au prieuré (3). Le domaine de Bierbeek fut, après 1561, et jusqu'en 1691, l'objet d'une série de procès interminables entre l'Université de Louvain, l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims et la Sainte-

(1) Prov. de Brabant, cant. de Louvain II. Diocèse de Liège, jusqu'en 1559 ; diocèse de Malines jusqu'en 1662, actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

(2) C'est d'après ce cartulaire qu'ont été faites les copies du petit cartulaire du XVII^e s. (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2426 cité ci-dessus) ainsi que celles des manuscrits suivants de la B.N. à PARIS : *Lat.* 12688, f^{os} 14-50 ; *Lat.* 12779, f^{os} 120-178 ; *Lat.* 13819, f^{os} 47-52 ; *Coll. Champagne* 116, f^{os} 121-165 ; *Coll. Picardie* 63^b, f^{os} 40-45 (nous devons ces indications à l'amabilité de Monsieur P. Gasnault, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale).

(3) Il paraît très complet, mais ne donne que les analyses des documents latins et français, les archivistes rémois de l'époque moderne ne comprenant pas le flamand (ARCHIVES NATIONALES À PARIS, S. 980, f^o 37 v^o, où l'on cite sous le n° 95 vingt pièces en « language flamand »).

Chapelle de Paris, procès sur lesquels on consultera les documents dans les fonds suivants : A.G.R., *Conseil privé espagnol*, n° 1157, *Conseil d'Etat* n° 222 et Archives Nationales à Paris, S. 971-972, sans compter, bien entendu, A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, nos 540-608. Les seuls documents concernant Bierbeek qui aient été publiés sont les chartes des XII^e et XIII^e siècles, éditées d'après le cartulaire de Saint-Nicaise de Reims, du XIII^e siècle par O. de Gourjault et A. Wauters, *Chartes inédites extraites du cartulaire de Saint-Nicaise de Reims*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 181 et suiv., Bruxelles, 1882. Les éditeurs ont ajouté, dans leur édition, p. 239-246, les analyses des chartes contenues dans l'inventaire du XVIII^e siècle de Saint-Nicaise de Reims conservé aux Archives Municipales de Reims, f^{os} 58-62.

Depuis le début du XVII^e siècle, il n'y a que fort peu d'auteurs qui aient consacré quelques pages à l'histoire du prieuré de Bierbeek. J.B. Gramaye, *Lovanium*, 60, Bruxelles, 1608, et J. Le Roy, *Topographia historica Gallo-Brabantie*, 224, Amsterdam, 1692, se sont bornés à situer la fondation de l'établissement en 1044 (sic), confondant ici Bierbeek et Hamme, et à mentionner sa suppression au XVI^e siècle. C. Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, I, 201-208, La Haye, 1725, a consacré à Bierbeek une notice fort brève mais assez exacte. Il n'y a plus à citer ensuite que quelques indications sommaires dans le *Grand Théâtre sacré de Brabant*, I, 147-148, La Haye, 1734, dans O. de Gourjault-A. Wauters, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 168-169 et 182, n° 3, dans J. Jansen, *Bierbeek. Schets eener geschiedenis*, Louvain, 1906 et dans J. Laenen, *Kerkelijk en godsdientig Brabant*, I, 315-316 et II, 20, Anvers, 1934-1935.

Du point de vue archéologique, l'église paroissiale de Bierbeek, siège du prieuré et remontant à l'époque romane, a été étudiée par R. Lemaire, *Les origines du style gothique en Brabant*, I, *L'architecture romane*, 143-149, Bruxelles, 1906.

A notre connaissance, il ne subsiste aucun sceau du prieuré ou de ses prieurs.

* * *

Les débuts du prieuré de Bierbeek (1) offrent de l'intérêt, pour l'histoire ecclésiastique, à un double point de vue. Il s'agit à l'origine d'un Chapitre de chanoines séculiers de caractère domanial, fondé par les seigneurs de Bierbeek dans leur *Eigenkirche* du lieu (2). Ce Chapitre séculier fut ensuite transformé, non sans peine d'ailleurs, en prieuré de Saint-Nicaise de Reims. On rencontre, en effet, dans une charte de l'abbaye de Villers (3), qui doit dater (4) d'avant 1189, la mention de Guillaume et Gérard de Bierbeek, qualifiés de *fundatores* de l'église du lieu. Comme dans le même acte apparaît un Arnoul *canonicus* de Bierbeek, il ne fait donc aucun doute qu'il y avait bien là un Chapitre séculier dont la fondation peut être située entre 1166 et 1189 (5).

Peu de temps après sa fondation, le Chapitre fut cédé à l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims qui possédait déjà, depuis 1154, un prieuré à quelques kilomètres de là, à Hamme. Cette abbaye

(1) Prov. de Brabant, cant. de Louvain II.

(2) Il est manifeste que C. DERBINE, *Les chanoines réguliers au diocèse de Liège avant saint Norbert*, 38, Bruxelles, 1952, a eu tort d'expliquer les origines du Chapitre de Bierbeek par le fait qu'il se situerait le long de la route commerciale Bruges-Cologne et de ne pas voir qu'il s'agissait bien d'un Chapitre purement seigneurial.

(3) Prov. de Brabant, cant. de Genappe.

(4) Édit. E. DE MOREAU, *Chartes du XII^e siècle de l'abbaye de Villers*, 73, Louvain, 1905, qui le date d'avant le 24 mai 1197, parce que sa teneur fut confirmée dans un acte du duc Henri I^{er} de Brabant daté de ce jour. Or, comme la cession de Bierbeek à Saint-Nicaise de Reims date de 1189, il est évident que c'est cette dernière année qui doit servir de *terminus ad quem* pour la datation de la charte qui nous occupe.

(5) Les fondateurs, Guillaume II et Gérard de Bierbeek, sont, en effet, cités le premier de 1164 à 1197, le second de 1166 à 1200, d'après A. VAN DER REST, *La noblesse en Brabant du XI^e au XIII^e siècle*, dans *Brabantica*, V, fasc. I, 56-58, Bruxelles, 1960, qui confond d'ailleurs Chapitre et prieuré. Il faut donc renoncer à suivre C. DERBINE, *Clercs et moines au diocèse de Liège du X^e au XII^e siècle*, dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, XLV, 189, Namur, 1950 et du même, *Les chanoines réguliers...*, 38, lorsqu'il considère que les origines du Chapitre de Bierbeek sont obscures et que l'on ne connaît rien de la date de sa fondation.

devait le transformer en un prieuré bénédictin, placé sous sa dépendance. En effet, par une charte de l'année 1189, le duc Henri 1^{er} de Brabant faisait savoir qu'Ivain de Bierbeek avait cédé ses droits sur l'église de Bierbeek à l'abbaye rémoise, sa donation étant confirmée sur son lit de mort par sa femme Alix et son fils Gauthier. Le rôle du duc s'explique par le fait que le seigneur de Bierbeek avait d'abord repris ces droits en fief de lui pour obtenir sa garantie (1). Une clause importante de l'acte établissait que les prébendes qui avaient été détenues par les chanoines séculiers seraient transférées à Saint-Nicaise de Reims, de sorte que, à la mort de chaque chanoine, un moine le remplacerait.

On pouvait croire que la conversion du Chapitre séculier en prieuré bénédictin s'opèrerait sans difficultés mais ce ne fut pas le cas. Il fallut, en fin de compte, que Saint-Nicaise de Reims attende un demi-siècle avant qu'elle puisse instaurer définitivement son prieuré à Bierbeek. Un certain nombre d'actes, entre juin 1233 et avril 1235, confirmant les dispositions de 1189, laissent entendre que les moines rémois ont effectivement pris possession de l'ancien Chapitre de Bierbeek (2). Mais toute une série d'autres documents viennent contredire cette certitude apparente et établissent que des chanoines séculiers continuaient à occuper leur Chapitre de Bierbeek, bien après 1189. Il y a d'abord une charte de 1219 confirmant à l'abbaye de Tongerlo la détention des biens qu'elle tient à Veerle du Chapitre de Bierbeek (3); on connaît encore la mention de trois actes datant de 1227, 1230 et 1231 par lesquels le doyen du Chapitre de Bierbeek institutait une rente sur le quart de la dime de Velp (4). On trouve, ensuite, un acte d'Henri 1^{er} de Brabant de septembre 1234 confirmant que des moines de Saint-Nicaise viendront remplacer les chanoines séculiers de Bierbeek, lorsque ceux-ci mourront ou quitteront le Chapitre (5). Le fils aîné du duc approuva la charte de son père (6). Toujours à la même date, un acte du Chapitre de Saint-Lambert de Liège donne l'accord de celui-ci pour la fondation du prieuré après le décès des chanoines qui occupent toujours le Chapitre (7). Un peu plus tard, le 7 novembre 1234, le seigneur Thierry de Bierbeek, qui avait jusqu'alors continué à nommer des chanoines au Chapitre, renonce à le faire dorénavant et consent à leur remplacement progressif par des moines de Reims (8). Puis, en décembre 1234, c'est l'archidiacre compétent qui charge un ecclésiastique de mettre Saint-Nicaise en possession de Bierbeek, ce qui ne s'était donc point encore opéré (9) et, dans un autre acte, le même dignitaire sanctionne cette prise de possession et décide qu'un prêtre, présenté par l'abbaye rémoise, sera institué au prieuré pour y célébrer les offices, à charge pour Saint-Nicaise de lui constituer un bénéfice de quinze livres (10). On pourrait croire que, cette fois,

(1) Édit. O. DE GOURJAULT-A. WAUTERS, *Chartes inédites extraites du cartulaire de Saint-Nicaise de Reims*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 192, Bruxelles, 1882. — Bien que Henri 1^{er} ne soit devenu duc qu'à la mort de son père (10 août 1190), la charte doit être maintenue à la date de 1189, car Godefroid III avait associé son fils au duché quelque temps avant son décès. Par ailleurs, on voit dans l'acte de 1189 que Ivain de Bierbeek est mourant et on rencontre, en 1190, sa femme — qui doit donc être veuve — et son fils avec le titre de seigneurs de Bierbeek (cfr A. VAN DER REST, *La noblesse en Brabant...*, dans *Brabantica*, V, fasc. I, 55 et 60).

(2) Actes du duc Henri 1^{er} de juin 1233 et d'août 1233, du pape Grégoire IX du 11 décembre 1233, de Thierry de Bierbeek de 1234, du pape Grégoire IX du 20 avril 1235, édit. GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 206, 207, 208, 215-216, 220.

(3) A. ERENS, *De Oorkonden der abdij Tongerlo*, I, 120, Tongerlo, 1948.

(4) Analyses dans les inventaires des XVII^e et XVIII^e s., ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 34 v^o et GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 240.

(5) GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 209.

(6) GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 210.

(7) GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 210.

(8) GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 214.

(9) GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 217.

(10) GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 218.

la création du prieuré s'était bien réalisée. Mais il faudra encore attendre cinq ans pour que l'événement se produise : un acte de décembre 1234 de l'évêque de Liège parle à nouveau de la présence de chanoines à Bierbeek (1). Un acte de juin 1235 nous apprend que, malgré sa renonciation du 7 novembre précédent, le seigneur de Bierbeek prétendait encore nommer des chanoines alors que des vacances s'étaient produites (2). Au début de l'année 1236, des moines de Saint-Nicaise, venus peut-être du prieuré voisin de Hamme, réussirent à prendre pied à Bierbeek. En mai de cette année, un acte de l'évêque de Liège parle explicitement des « moines qui résident à Bierbeek » et leur attribue l'ensemble des revenus de l'église du lieu, réserve faite du bénéfice qui revient au curé (3). Mais, quelques mois plus tard, le même évêque de Liège était contraint de demander à l'archevêque de Cologne la confirmation de l'institution du prieuré et la suppression de la collation de prébendes qui venait d'être faite à deux chanoines. Ceux-ci, grâce à de faux actes épiscopaux, avaient expulsé les moines qui s'étaient introduits à Bierbeek (4). Si bien que tout était à refaire. Le pape Grégoire IX eut beau confirmer le remplacement du Chapitre par un prieuré le 27 février 1237 (5) et les exécuteurs de sa lettre en faire autant le 10 août suivant (6) ; l'archevêque de Cologne put bien le 5 janvier 1238 déclarer nulles les collations de prébendes faites aux chanoines (7) : la même année Maître Geoffroi était toujours doyen de Bierbeek (8) et, un an plus tard, le 30 avril 1239, les chanoines de Bierbeek étaient toujours là. Ce n'est qu'à cette date que le pénitencier pontifical chargeait le doyen de Cambrai de mettre fin à cette situation (9). Peu de temps après, le doyen Geoffroi et les deux chanoines s'engageaient à respecter la sentence qui serait prononcée (10). Celle-ci était enfin rendue en faveur de Saint-Nicaise et, le 14 février 1240, les chanoines de Bierbeek s'inclinaient : ils consentaient à quitter le Chapitre et à faire place aux moines, à condition de garder leurs prébendes (11). Deux actes permettent d'établir que les chanoines durent effectivement partir en 1240. Par une charte de 1241, l'official de Liège accordait à l'église de Bierbeek l'exemption vis-à-vis de la juridiction archidiaconale (12). Un acte du 19 février 1247, mentionne un des anciens chanoines de Bierbeek résidant à cette date à Louvain, mais détenant toujours les revenus de sa prébende (13).

Bien que Bierbeek soit donc effectivement devenu prieuré de Saint-Nicaise au cours de l'année 1240, nous ne connaissons aucun nom de prieur avant l'extrême fin du XIII^e siècle. Nous ne sommes guère plus renseignés sur le domaine en possession duquel ils entrèrent à ce moment. Il comprenait évidemment la dotation du Chapitre fondé dans la deuxième moitié du XII^e siècle avec les droits sur l'église paroissiale, auxquels s'ajoutèrent, en septembre 1234, ceux du duc de

(1) GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 219.

(2) GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 221.

(3) GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 226.

(4) GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 227.

(5) GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 228.

(6) GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 229.

(7) GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 231.

(8) Acte de 1238 analysé dans A. WAUTERS, *Table chronologique...*, IV, 300, Bruxelles, 1874.

(9) GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 233.

(10) GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 234.

(11) GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 236.

(12) Analyse dans GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 241.

(13) Analyse dans G. DESPY, *Inventaire des archives de l'abbaye de Villers*, 83, Bruxelles, 1959. Ce chanoine s'appelle Guillaume et doit être l'un des deux prébendiers qui sont appelés *Walterus* et *Gallerus* dans l'acte du 30 avril 1239 cité ci-dessus. Le copiste du cartulaire de Saint-Nicaise de Reims a dû sûrement interpréter soit le *G.* en *Gallerus* au lieu de *Guillelmus*, soit le *W.* en *Walterus* au lieu de *Willelmus*.

Brabant (1). Il s'y était ajouté avant 1219 des biens à Veerle (2) et en août 1224, la donation par Gauthier de Bierbeek des dîmes noales d'une forêt en défrichement à Blanden (3), ainsi que, avant 1227, la donation du quart des dîmes de Neervelp (4). On sait encore par un acte de février 1229 que le Chapitre possédait une partie des menues dîmes de Weterbeke (5). En novembre 1234, Thierry de Bierbeek avait vendu pour la somme de deux cents livres le *sibus* des moulins de toute la terre de Bierbeek, avec le droit d'établir des moulins, contruire des viviers, des canaux et des biefs (6). En mars 1236, le duc de Brabant Henri II avait vendu pour quatre-vingt-quinze marcs de Troyes le droit de bâtir à Bierbeek des moulins à eau et à vent (7). Enfin, l'acte du 19 février 1247 cité plus haut, établit que Bierbeek possédait des biens à Willebringen et Neerteke (8), terres dont les revenus étaient affectés à la prébende d'un chanoine. De toute manière, le patrimoine du Chapitre de Bierbeek devait être plutôt réduit puisque, en 1234, on envisageait que six moines seulement pourraient succéder aux chanoines séculiers (9), leur nombre ne pouvant augmenter que si les revenus s'élevaient en proportion (10). Pendant le premier demi-siècle qui suivit leur installation à Bierbeek, les bénédictins virent leur domaine s'accroître quelque peu et peut-être était-ce déjà à ce moment le premier prieur connu qui les dirigeait.

* * *

JEAN est le premier supérieur qui apparaisse dans les documents. Il est cité dans un acte du 13 février 1296, par lequel il céda à l'abbaye d'Averbode tous les biens du prieuré à Veerle, en échange de biens à Hoegarden (11) et à Jodoigne (12). Il n'est pas impossible que ce soit sous son priorat qu'en 1260, l'abbaye d'Heylissem renonça à ses droits sur l'église de Bierbeek (13). Peu avant 1262, semble-t-il, Saint-Nicaise de Reims décida la suppression de son prieuré de Hamme (14), dont les biens furent incorporés à celui de Bierbeek (15). On trouve encore, dans une charte du 30 septembre 1263, que le prieuré possédait des biens à Lubbeek et qu'il y avait une cour

(1) GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 192 et 209.

(2) D'après l'acte cité ci-dessus.

(3) ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 32 r^o. — GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 240.

(4) D'après les actes cités ci-dessus.

(5) Édité. *Bijdragen tot de Geschiedenis van het aloude hertogdom Brabant*, I, 567, Anvers, 1902.

(6) GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 211 (il faut y ajouter une quittance de paiement du 7 novembre 1234 et une confirmation par Henri II en mars 1236, *ibidem*, 213 et 225, ainsi que deux autres confirmations en octobre 1260 par le duc Henri III et en juin 1261 par la duchesse Aleyde de Brabant analysées dans A. G. R., *Arch. Univ. Louvain*, n^o 589, et GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B. C. R. H.*, 4^e série, X, 241-242). Notons que le moulin à construire serait banal pour les habitants de la seigneurie de Bierbeek et que la moitié des amendes des contrevenants serait perçue par le seigneur, l'autre allant aux religieux.

(7) GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 223.

(8) Willebringen, prov. de Brabant, cant. de Tirlemont; Neerteke, non identifié.

(9) GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 210 et 219.

(10) On avait même envisagé, en septembre 1234 (GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 209), que les biens pourraient augmenter de telle sorte que l'abbaye de Saint-Nicaise doive ériger Bierbeek en une *abbatia*.

(11) Veerle, prov. d'Anvers, cant. de Westerlo; Hoegaarden, prov. de Brabant, cant. de Tirlemont.

(12) Cfr J. LAENEN, *Kerkelijh en godsdienstig Brabant*, I, 316, n. 2, Anvers, 1934.

(13) GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 242.

(14) Hamme-Mille, prov. de Brabant, cant. de Jodoigne.

(15) L'incorporation se situe entre 1240 et 1262 (un acte de cette date établit qu'à ce moment Bierbeek possède sûrement le domaine de Hamme, voir dans ce volume A. DESPY-MEYER, *Prieuré de Hamme*). — On peut avancer qu'elle se place plus près de 1262 que de 1240. En effet, tous les actes qui sont relatifs à l'établissement des droits de Bierbeek sur les biens de l'ancien prieuré de Hamme datent des années 1270 à 1272 (voir les documents cités ci-dessous. L'acquisition par Bierbeek des biens de Hamme représentait un accroissement important de son domaine (voir, sur ce point, A. DESPY-MEYER, *Prieuré de Hamme*).

foncière (1). Dans un acte de 1272, Renier de Molendael fit donation d'une rente(2). Mais ce qui semble avoir surtout préoccupé le prieur de l'époque, c'est la confirmation des biens et droits de l'institution. C'est ainsi que, en ce qui concerne la terre de Hamme, on le voit faire établir qu'il a droit de recevoir les hommages de ceux qui tiennent en fiefs des terres faisant partie de la dotation constituée au milieu du XII^e siècle par Arnoul de Geest pour l'ancien prieuré de Hamme (3). Il obtient des échevins de Hamme un record des droits seigneuriaux du prieuré en ce village (4), il fait débouter l'abbaye d'Heylisseem de ses prétentions sur la nomination des maires et échevins et sur le patronat du lieu (5) et fait établir, contre l'abbaye de Valduc, les droits du prieuré de Bierbeek sur les viviers, étangs et moulins de Hamme (6). Par ailleurs, le prieur du temps fait reconnaître les droits de son église sur le ruisseau de Bierbeek (7) et fait attester que le prieuré restera bien sous la juridiction du duc de Brabant, Jean I^{er}, après la dotation en apanage faite à son frère Godefroid des villages d'Aerschot, Bierbeek, Hamme, etc. (8). Et c'est à la même époque que l'official de Liège confirme l'exemption de la juridiction archidiaconale pour le prieuré (9).

MICHEL est cité comme prieur dans une charte du 29 décembre 1303, relative aux charges du prieuré vis-à-vis de la paroisse en sa qualité de décimateur du village (10). C'est vraisemblablement lui qui constitua une rente en seigle pour la table du Saint-Esprit de Bierbeek le 6 janvier 1303 (11), qui fit confirmer les droits du prieuré sur les dîmes de Bierbeek (12) en juin 1316 qui, en novembre 1319 et en mars 1329, conclut un accord avec le curé de la paroisse sur les oblations (13) et qui vit le 24 octobre 1336 Jean III fixer à vingt jours la part du prieuré dans les corvées dues au duc de Brabant (14).

JEAN DE MAREUIL est cité deux fois comme prieur, respectivement le 22 décembre 1348 et le 7 février 1349 (15). C'est sûrement lui qui fit établir que la collation de la marguillerie revenait au prieur et qui procéda à la fondation d'une chapellenie en l'église de Bierbeek (16).

JEAN DE BOURGEVAL n'est cité qu'une seule fois, à la date (17) du 4 mars 1350. Ses fonctions furent de courte durée puisque son prédécesseur était encore cité au début de 1349 et que son successeur apparaît déjà à la fin de 1350.

(1) *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, IV, 21, 1905. — Lubbeek, prov. de Brabant, Cat. de Glabbeek-Zuurbeemde.

(2) A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n° 540.

(3) Acte du 8 juin 1270 analysé, ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f° 33. — Sur les terres féodales qui faisaient partie de la dotation primitive de Hamme, voir A. DESPY-MEYER, *Prieuré de Hamme*.

(4) Record du 22 février (?) 1271 analysé, ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f° 33.

(5) Acte de mars 1272 analysé aux A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n° 589 et ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f° 30 v°^o, où, par erreur de lecture manifeste, on a parlé d'Aulne au lieu d'Heylisseem, ce dernier nom étant difficile à déchiffrer pour des archivistes rémois des XVII^e et XVIII^e siècles (voir un autre exemple pour un document de 1260, GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 242, où Heylisseem est appelé Helan).

(6) Acte de 1262 (cfr A. DESPY-MEYER, *Prieuré de Hamme*) et confirmation de décembre 1279, ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f° 33.

(7) Actes de septembre 1274 et début 1279 analysés ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f° 33.

(8) Acte du 28 novembre 1284 analysé aux A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n° 589. — Aarschot, prov. de Brabant, cant. d'Aarschot.

(9) Acte de juillet 1290 analysé aux ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f° 35 v°^o.

(10) Analyse aux A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n° 573.

(11) Analyse aux ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f° 33.

(12) Analyse aux ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f° 34.

(13) Analyses aux ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f° 34.

(14) Cfr A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires de Brabant*, 1^{re} partie, I, 309, Bruxelles, 1910.

(15) Simples mentions à ces dates dans A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n° 586.

(16) Actes de 1339 et de juin 1340 analysés aux ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f°s 34 et 33.

(17) Simple mention aux A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n° 586.

JEAN LEPEINTRE est cité dès décembre 1350, dans un acte par lequel il s'engageait à remettre à l'abbaye de Saint-Nicaise les revenus d'une partie des dîmes du prieuré. Dans le même acte, on mentionne une maison acquise par le prieuré dans la ville de Louvain (1). Le prieur est encore cité lorsqu'il cède à bail pour neuf ans un pré à Hamme en 1367 ou 1377 (2). Le 5 octobre 1378 et en octobre 1379, il conclut un accord avec le seigneur de Blanden (3), ce dernier renonçant à percevoir sur la dîme que le prieuré lève à Blanden un cens qui lui permettait de faire célébrer les offices dans sa chapelle seigneuriale (4). En janvier 1382 et en février 1393, il est cité dans deux actes qui complétaient les dispositions prises dans la charte de décembre 1350 citée ci-dessus (5). Sous son priorat, les quelques analyses d'actes que nous possédons nous font connaître, en janvier 1353, un accord avec le seigneur de Blanden sur les dîmes du lieu (6) ; le 3 janvier 1355, le paiement d'un acompte sur une aide ducale extraordinaire (7) ; en juin 1368, la cession à bail de la cense de Hamme (8) et, le 21 novembre de la même année, la donation faite au prieuré d'une rente en seigle sur le moulin de Ruysbroeck à Bierbeek (9).

Pendant presque tout le XV^e siècle, nous ne connaissons aucun nom de prieur. Tout ce que l'on sait de cette époque c'est qu'en août 1419, Bierbeek acquiert une rente en blé sur l'abbaye d'Heylisse (10) ; qu'en mai 1432, on cède à bail une terre à Bierbeek (11) ; qu'en janvier 1437, on opère une cession viagère de la moitié de la seigneurie de Hamme, excepté la dîme de Blanden (12) ; que le 24 janvier 1475 se situe un épisode d'un procès entre l'abbaye de Valduc et le fermier des dîmes de Bierbeek à Hamme au sujet des limites des terres relevant de chacune des parties (13) ; qu'en mars 1484, un record des échevins de Bierbeek établit que le prieuré avait droit aux petites dîmes là où il percevait les grandes (14) et qu'en janvier 1488, Bierbeek acquit une rente sur une maison à Louvain (15).

JACQUES DE BOUSANTON fut reçu comme prieur en février 1491 (16), mais n'exerça sa charge que fort peu de temps puisqu'il fut suspendu (17) en 1493. Outre quelques mentions isolées de son nom (18), tout ce que l'on sait à son sujet est une citation à propos d'une prise à bail de la grande dîme de Blanden (19).

- (1) Analyse aux ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 32.
 (2) Analyse aux A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n^o 589.
 (3) Prov. de Brabant, cant. de Louvain, II.
 (4) Analyses aux A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n^o 575 ; et 589 ; ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 33. — A la suite de cet accord, les offices pour le seigneur de Blanden seraient dorénavant célébrés au prieuré.
 (5) Analyses aux ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 32.
 (6) Analyse aux ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 34 v^o.
 (7) Cfr A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes de Brabant...* 1^{re} partie, II, 267, Bruxelles, 1911.
 (8) Analyse aux ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 36.
 (9) Analyse aux A.G.R., aux *Arch. Univ. Louvain*, n^o 542.
 (10) Analyse aux ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 33.
 (11) Analyse aux ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 34.
 (12) Analyse aux ARCH. NAT., À PARIS, S. 980, f^o 36. Ceci montre que avant cette date, les prieurs de Bierbeek avaient rattaché au domaine de Hamme la dîme de Blanden.
 (13) Analyse aux A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n^o 562.
 (14) Analyse aux ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 34.
 (15) Analyse aux ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 33.
 (16) Analyse aux ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 37 et GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 241.
 (17) GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 246.
 (18) A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n^o 570 et ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 37.
 (19) A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n^o 575 : l'analyse mentionne le prieur au sujet de ce bail qui avait cependant été conclu par son prédécesseur anonyme en 1490.

JEAN GAROT fut nommé (1) en juin 1494 et mourut (2) au début de l'année 1516. On le rencontre, en juillet 1501, dans un procès avec l'abbaye de Parc qui contestait certains biens au prieuré (3). En 1513, il cède à bail une maison à Louvain (4). En octobre 1514, enfin, il rachète une rente sur une maison dans cette même ville (5). Il semble avoir été un administrateur très actif puisqu'on ne dénombre pas moins de quatre censiers rédigés sous son priorat. L'un d'eux n'est connu que par une mention (6) ; un autre, rédigé à partir de 1499, concerne les biens de Genville, Saint-Remy-Geest, Sainte-Marie-Geest et Rebais (7). Un troisième, qui date (8) de 1500, détaille les revenus de Bierbeek, Haasrode, Oud-Heverlee, Blanden, Louvain, Korbeek-Lo, Lovenjoel, Lubbeek, Op-Velp et Neervelp (9). Un quatrième, plus partiel, datant de 1505, détaillant les cens de Genville (10).

JEAN RECTORIA est cité, avec ce patronyme curieux qui provient peut-être d'une mauvaise lecture faite au début du XVII^e siècle, comme successeur immédiat de Jean Garot, au début (11) de l'année 1516. Tout ce que l'on sait de lui c'est qu'il fit rédiger un manuel de recettes des grains, à la mort de son prédécesseur (12).

JEAN BILLIE, JEAN GERCON, JEAN LECHANTRE furent tous trois prieurs au début du XVI^e siècle, à une époque qui devrait se situer entre 1516 et 1523 mais il est impossible d'arriver à plus de précision à leur sujet, car ils ne sont énumérés que dans une pièce (13) de procédure de 1535 et l'on ne sait presque rien de leur administration (14).

JEAN TROTTIER fut nommé prieur (15) en 1522. Il n'est cité qu'à deux reprises : en 1523 quand il reçut des lettres de maintenue (16) ; en mai 1526, quand il conclut un accord avec le curé et les échevins de Bierbeek à propos des autels de l'église paroissiale (17).

(1) ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 37 et GOURJAUULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 246. C'est évidemment par une erreur de lecture que l'on a daté un acte qui le concerne du début de l'année 1491 (ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 32 v^o).

(2) ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 37 et GOURJAUULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 246.

(3) ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 37 et GOURJAUULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 246.

(4) ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 32 v^o.

(5) ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 32 v^o.

(6) A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n^o 540.

(7) Conservé aux A.G.R., *Arch. Eocl. Brab.*, n^o 11506. — Genville, dépendance de Saint-Remy-Geest, prov. de Brabant, cant. de Jodoigne ; Sainte-Marie-Geest, dépendance de Saint-Jean-Geest, prov. de Brabant, cant. de Jodoigne ; Rebais, sans doute dépendance de Saint-Remy-Geest.

(8) A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n^o 566.

(9) Haasrode, prov. de Brabant, cant. de Louvain ; Oud-Heverlee, prov. de Brabant, cant. de Louvain ; Korbeek-Lo, prov. de Brabant, cant. de Louvain II ; Lovenjoel, prov. de Brabant, cant. de Louvain ; Opvelp, prov. de Brabant, cant. de Tirlemont ; Neervelp, prov. de Brabant, cant. de Tirlemont.

(10) A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n^o 563.

(11) ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 37.

(12) ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 37 v^o.

(13) A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n^o 570. — Le premier est cité pour une période de dix-huit à dix-neuf ans avant 1535, le deuxième pour seize à dix-sept ans avant 1535, le troisième pour une époque antérieure de seize ans à 1535.

(14) On ignore auquel d'entre eux il faut attribuer la rédaction d'un censier, en septembre 1517, pour les biens de Genville, Saint-Remy-Geest et Rebais, en juillet 1518, une cession en bail viager de la terre de Hamme et, en janvier 1521, la conclusion d'un accord avec le seigneur de Blanden sur la dime du lieu (analyses aux ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^{os} 36 v^o, 36, 34 v^o).

(15) A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n^o 570, où on le dit prieur treize ans avant 1535.

(16) Analyse aux A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n^o 540.

(17) Analyse aux ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 34 v^o.

GEORGES LELARGE fut nommé en mai 1526 (1) et resta prieur de Bierbeek pendant trente ans. La documentation qui le concerne le montre comme un administrateur zélé : on sait qu'en 1526 il dressa un censier et tint un livre de comptes (2). Le 28 juillet 1528, l'abbé de Saint-Nicaise de Reims le nomma procureur général, au spirituel et au temporel, de tous les biens de l'abbaye en Brabant, en Hainaut et au pays de Liège (3). De 1535 à 1556, on le trouve à une dizaine de reprises (4) s'attachant à défendre les droits du prieuré en matière de droits paroissiaux à Bierbeek, de dîmes à Bierbeek, Blanden et Neervelp, de cens et rentes à Saint-Remy-Geest ou de bois à Hamme. Il fit surtout, en 1546, reconnaître l'exemption de Saint-Nicaise de Reims pour ses biens de Bierbeek et de Hamme vis-à-vis des aide ducales (5). Le 8 mars 1546, il céda à bail, pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, tous les biens du prieuré à Hamme (6). La dernière mention de Georges Lelarge date du 12 janvier 1557 (7). A ce moment, depuis quelque trois ans déjà, la Faculté de Théologie de l'Université de Louvain s'intéressait au prieuré de Bierbeek, dans l'espoir de s'emparer de son domaine (8).

ETIENNE FLEBAY fut nommé prieur (9) avant Pâques de l'année 1557. On ne sait rien de lui avant la date du 6 décembre 1561, qui devait marquer la fin du prieuré de Bierbeek. Ce jour-là, en effet, était expédiée une bulle du pape Pie IV qui, tirant argument de ce que la Faculté de Théologie de Louvain avait besoin de ressources, constatant que le prieuré de Bierbeek n'avait jamais compté qu'un ou deux moines et rarement plus, faisant état de ce que ses revenus annuels ne dépassaient pas trois cents ducats, prononçait sa suppression et l'incorporation de ses biens à ceux de cette Faculté (10). Des clauses complémentaires prévoyaient que la Faculté aurait à supporter la rente que le prieuré versait depuis le XIII^e siècle au curé du lieu, ainsi qu'une autre rente pour le maître d'école du village. Le moine Nicolas, apparemment le seul moine de Bierbeek avec le prieur Étienne Flebay, obtint, pour sa part, une pension viagère de cent florins sur les biens de l'ancien prieuré. A partir de ce moment, commença un procès qui allait durer neuf ans et qui allait opposer la Faculté de Théologie de Louvain à l'abbaye rémoise. Celle-ci, soutenue par le seigneur de Bierbeek, prétextait que les revenus du prieuré étaient de quelque six cents ducats et que l'incorporation mettrait en péril l'exercice du culte dans la paroisse de Bierbeek. Elle refusa de reconnaître la validité de la bulle de Pie IV, bien que celle-ci eut été confirmée par lettres de placet (11) de Philippe II du 28 février 1567. Durant le procès, Étienne Flebay n'était d'ailleurs pas parti : il continuait, comme si de rien n'était, à gérer le domaine du prieuré. C'est ainsi qu'on le voit, par un acte du 30 septembre 1562, pourchasser les tenanciers de Bierbeek, Lubbeek, Lovenjoel, Korbeek-Lo, Meldert (12), Opvelp, Neervelp et Louvain, qui, s'en référant à la bulle

(1) ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 37 v^o.

(2) A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n^o 540 et 591.

(3) A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n^o 544.

(4) Dans une série d'actes connus par les analyses suivantes : respectivement de 1544 à 1556 (A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n^o 586), 1535 puis juin 1556 et 2 décembre 1556 (A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n^o 570 ; ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 32 ; A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n^o 571), avril 1537 (ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 36 v^o), 1535 et 1539 (A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n^o 540).

(5) A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n^o 540.

(6) ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f^o 37 v^o et S. 971-972.

(7) A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n^o 587.

(8) A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n^o 542.

(9) A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n^{os} 540 et 589, ainsi que GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 246.

(10) Édition dans C. VAN GESTEL, *Historia sacra*..., I, 202-208. — Voir aussi A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n^o 541.

(11) A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n^o 541.

(12) Prov. de Brabant, cant. de Tirlemont.

de 1561, refusaient de payer leurs cens au prieur (1) ; le 12 juillet 1564 puis le 19 mars 1566, on le voit céder à bail le moulin de Ruysbroek sous Bierbeek (2).

JEAN CLEMENT, malgré la bulle de 1561 et le placet de 1567, succéda comme prieur à Étienne Flebay. Il est cité (3), pour la première fois le 16 mars 1568. On le voit apparaître jusqu'au 10 mai 1570 (4) dans diverses pièces d'administration des biens du prieuré lequel comptait toujours trois moines (5). C'est à ce moment que le Conseil de Brabant mettait enfin un terme aux espoirs des bénédictins rémois. Le 17 juin 1570, il déboutait l'abbaye de Saint-Nicaise de son action contre la Faculté de Théologie de Louvain et confirmait cette dernière dans la possession du domaine du prieuré de Bierbeek, en prenant toutes mesures utiles pour assurer la permanence du service paroissial à Bierbeek (6). Dix jours après cette sentence, Jean Clément, accompagné du moine Jean, quittait Bierbeek, le 27 juin 1570, à destination de Liège, après avoir remis un état des lieux au procureur de la Faculté de Théologie de Louvain (7).

Saint-Nicaise de Reims ne s'inclina pas pour autant. Arguant du fait que, avant l'union de ses prieurés de Bierbeek et de Hamme au XIII^e siècle, ce dernier avait bien été un établissement autonome. L'abbaye finit, en 1672, par récupérer, par sentence du Conseil de Brabant, les possessions de l'ancien prieuré de Hamme avec la dîme de Blanden (8). Dix ans plus tard, la Sainte-Chapelle de Paris, à laquelle Saint-Nicaise avait été réunie depuis 1641, risqua une nouvelle action en justice pour tenter de recouvrer le domaine de Bierbeek : le procès qui dura de 1680 à 1691 se termina en faveur de la Faculté de Louvain (9).

(1) A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n° 564.

(2) A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, nos 581 et 540.

(3) A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n° 587.

(4) A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, nos 583, 543 et 587.

(5) A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n° 543.

(6) A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n° 543.

(7) A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n° 542.

(8) Voir A. DESPY-MEYER, *Prieuré de Hamme*.

(9) Voir les documents à ce sujet aux A.G.R., *Conseil privé espagnol*, n° 1157 et *Conseil d'État*, n° 222. — ARCH. NAT. A PARIS, S. 971-972.

PRIEURÉ DE HAMME, À HAMME-MILLE

Ecclesia de Ham (vers 1185), ecclesia in Ham (1188), domus de Ham (1211).

SOURCES : Il n'existe, dans aucun dépôt d'archives, un fonds propre du prieuré de Hamme : on retrouve les documents relatifs à cette institution dans les archives des établissements qui ont, par la suite, détenu les biens du prieuré, Hamme (1) ayant d'abord été une dépendance de Saint-Nicaise de Reims, depuis sa fondation vers 1140, jusqu'au moment où il fut uni vers 1260 à un autre prieuré brabançon de la même abbaye rémoise, celui de Bierbeek (2).

Les pièces qui le concernent sont à consulter dans les documents de Saint-Nicaise de Reims, relatifs à Bierbeek, c'est-à-dire : à la Bibliothèque Municipale de Reims, dans le manuscrit 1843 (cartulaire du XIII^e siècle) (3) ; aux Archives Municipales de Reims, dans un inventaire du XVIII^e siècle des archives de Saint-Nicaise, où sont analysés, f^{os} 58-62, les documents qui concernent le prieuré. Une bulle du pape Pie IV de 1561 ayant décrété l'union du prieuré de Bierbeek — y compris les biens de l'ancien prieuré de Hamme — à la Faculté de Théologie de l'Université de Louvain, on trouve, aux Archives Générales du Royaume, dans le fonds de l'Université de Louvain, notamment nos 540 et 589, des copies et analyses de documents relatifs au prieuré. (4) L'abbaye de Saint-Nicaise de Reims perdit donc son prieuré de Bierbeek mais réussit à conserver les biens de l'ancien prieuré de Hamme. L'abbaye rémoise ayant été elle-même unie en 1641 à la Sainte-Chapelle de Paris, on peut trouver dans les archives de cette dernière des documents sur Hamme : aux Archives Nationales à Paris, L. 623, S. 968A, 970-972, 974^a et 980, notamment un inventaire des archives de Saint-Nicaise de Reims de 1622 (les chartes de Hamme et Bierbeek y sont analysées aux f^{os} 27-37), des documents relatifs à un projet de vente de Hamme à l'abbaye de Valduc en 1661, puis à sa cession à Bonne-Espérance en 1677, avec inventaire des titres remis à cette dernière abbaye. Finalement, en 1679, l'abbaye hennuyère ayant vendu la terre de Hamme et ses dépendances à l'abbaye de Valduc, on retrouve dans les dossiers de cette vente (Archives Nationales à Paris, S. 974^a ; Archives Générales du Royaume, *Arch. Eccl. Brab.*, 10.792 (5)) la mention d'un certain nombre d'actes relatifs à Hamme.

(1) Lieu-dit à Hamme-Mille, prov. de Brabant, cant. de Jodoigne. Diocèse de Liège jusqu'en 1559, diocèse de Malines jusqu'en 1962 ; actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

(2) Prov. de Brabant, cant. de Louvain.

(3) Les cartulaires et séries de copies d'actes de Saint-Nicaise de Reims conservés à la B.N. (*Lat.* 12688, f^{os} 14-50 ; *Lat.* 12779, f^{os} 120-178 ; *Lat.* 13819, f^{os} 47-52 ; *Coll. Champagne*, 116, f^{os} 121-165 ; *Coll. Picardie*, 63^b, f^{os} 40-45) contiennent plusieurs documents relatifs au prieuré de Hamme mais, comme M. P. Gasnault, bibliothécaire à la Bibliothèque Nationale, a bien voulu nous le faire savoir, il s'agit chaque fois d'extraits du ms. 1843 de Reims.

(4) Cfr H. DE VOCHT, *Inventaire des archives de l'Université de Louvain (1426-1797) aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles*, 57 et 61, Louvain, 1927.

(5) Voir A. D'HOOP, *Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant*, III, 424, Bruxelles, 1922.

Les chartes du prieuré des XII^e et XIII^e siècles, contenues dans le Cartulaire de Saint-Nicaise de Reims du XIII^e siècle, ont été publiées par O. de Gourjault et A. Wauters, *Chartes inédites extraites du Cartulaire de Saint-Nicaise de Reims*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 181 sv., Bruxelles, 1882. Les mêmes auteurs ont publié, *ibid.*, 239-246, les folios 58 à 62 de l'inventaire des archives de Saint-Nicaise, datant du XVIII^e siècle et conservé aux Archives Municipales de Reims.

La littérature relative au prieuré de Hamme est plutôt maigre. Sous l'Ancien Régime, seuls J. B. Gramaye, *Lovanium*, 60, Bruxelles, 1608, puis J. Le Roy, *Topographia historica Gallo-Brabantie*, 224, Amsterdam, 1692, C. Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, I, 213, La Haye, 1725 et enfin le *Grand Théâtre sacré de Brabant*, I, 148, La Haye, 1734, ont consacré quelques lignes à l'histoire d'Hamme, les deux premiers plaçant d'ailleurs sous leurs chapitres consacrés à Bierbeek ce qui revenait à Hamme et tous trois commettant l'erreur de situer la fondation de ce dernier prieuré en l'année 1044. Il fallut attendre J. Tarlier-A. Wauters, *Géographie et histoire des communes belges. Canton de Jodoigne*, 165-166, Bruxelles, 1872, pour que fût écrite une notice plus satisfaisante, encore que fort sommaire. Depuis lors, A. Wauters a donné un résumé de cette notice dans une brève introduction à l'édition des chartes citée ci-dessus et, enfin, J. Laenen, *Kerkelijk en godsdienstig Brabant*, II, 20, Anvers, 1935, est revenu à la version erronée des auteurs du XVIII^e siècle.

Il ne reste rien des bâtiments du prieuré et aucun sceau de prieur ou de la communauté ne nous est parvenu.

* * *

L'histoire du prieuré de Hamme est difficile à démêler pour plusieurs raisons. D'abord, parce que l'institution n'a guère duré qu'un siècle, soit à peu près du milieu du XII^e au milieu du XIII^e siècle, et que, dès lors, peu de documents qui le concernent ont pu nous parvenir. Ensuite, parce que peu d'auteurs ont donné des indications exactes et précises à son sujet. De fait, si l'on dépouille la littérature existante, on constate que trois opinions ont été avancées : la plus ancienne, qui remonte à Gramaye (1), fait correspondre la fondation de Hamme comme prieuré de Saint-Nicaise de Reims avec une donation faite en l'année 1044 par Arnoul, seigneur de Geest ; d'autre part, la *Gallia* situe la fondation du prieuré (2) entre 1139 et 1144 ; enfin, A. Wauters place l'institution de Hamme vers 1140 en s'appuyant sur le contenu d'une charte de l'évêque de Liège Henri de Leez (3) de 1154. En réalité, trois actes peuvent servir à éclaircir le problème. Pour les citer dans l'ordre chronologique des dates qu'ils portent, il y a d'abord un acte de l'évêque de Liège Albéron II, daté de l'année 1144, qui rapporte une donation faite par Arnoul de Geest à Saint-Nicaise de Reims. C'est celui qu'ont utilisé Gramaye et à travers lui, ceux qui l'ont suivi, en le datant d'un siècle plus tôt, ainsi que les auteurs de la *Gallia Christiana*. Mais il s'agit manifestement d'un acte faux, fabriqué par les moines de Saint-Nicaise de Reims à la fin du XVI^e siècle (4) et qui, dès lors, ne peut entrer ici en ligne de compte. Il y a, ensuite, une lettre du pape Eugène III du 25 mars 1146 confirmant à Saint-Nicaise de Reims la possession des biens qu'Arnoul de Geest lui a cédés. Ce document permet d'établir que cette donation eut lieu sous le pontificat d'Innocent II — soit entre le 14 février 1130 et le 24 septembre 1143 — et sous l'épiscopat d'Albéron II

(1) J. B. GRAMAYE, *Lovanium*, 60, Bruxelles, 1608, et J. LE ROY *Topographia historica Gallo-Brabantie*, 224, Amsterdam, 1692 (qui confondent tous deux Bierbeek et Hamme à l'occasion) puis C. VAN GESTEL, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, I, 213, La Haye, 1725 et J. LAENEN, *Kerkelijk en Godsdienstig Brabant*, II, 20, Anvers, 1935.

(2) Cfr *Gallia Christiana*, IX, 212, qui, sans dater l'acte, le situe sous l'abbatit de Nicolas I^{er}.

(3) Dans J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges. Canton de Jodoigne*, 165, Bruxelles, 1872.

(4) Voir A. DESPY-MEYER, *Un acte faux de 1144 de l'évêque Albéron II de Liège fabriqué au XVI^e siècle à Saint-Nicaise de Reims*, dans *Le Moyen Age*, LXX, Bruxelles, 1964.

de Liège — soit entre le milieu de l'année 1134 et la fin de mars 1145 (1). Il y a, enfin, un acte de l'évêque de Liège Henri de Leez, datant de 1154, et donnant des détails abondants sur les débuts du prieuré. Cette charte permet notamment de situer la donation d'Arnoul de Geest (2) entre 1140 et 1143. C'est donc entre ces deux dates que le chevalier Arnoul de Geest (3) et son frère Jean donnèrent à Saint-Nicaise de Reims tous les biens qu'ils possédaient à Hamme, c'est-à-dire la moitié de la terre de Hamme avec l'église et la moitié du moulin, la moitié de leur alleu y compris les terres qu'ils ont inféodées ; la moitié de la terre de Rebais, leurs alleux de Genville, Hespen et Rumsdorp, ainsi qu'une partie de la dîme de Gossoncourt (4). Vers 1150, le transport de ces biens n'avait pas encore été réalisé et la donation dut être renouvelée (5) et, peu de temps après, Arnoul étant mort, son frère Jean confirma une nouvelle fois cette même donation (6). Ce qui ne l'empêcha pas d'usurper aussitôt l'ensemble de ces biens. Il les détint indûment pendant deux ans et ne les restitua qu'après avoir été frappé d'excommunication : à Reims, il rendit à l'abbaye les biens qui lui revenaient, en gardant toutefois l'usufruit de ceux de Rebais, Genville et Hespen (7). L'affaire étant terminée, l'évêque Henri de Leez confirma ces dispositions en l'année 1154. C'est donc de cette dernière année que date l'institution véritable du prieuré : l'abbaye de Saint-Nicaise n'avait pu réaliser son installation qu'une dizaine d'années après la donation initiale d'Arnoul de Geest.

* * *

SAMUEL, moine de Saint-Nicaise, n'est mentionné explicitement comme prieur dans aucun document, mais doit cependant être considéré comme le premier supérieur de Hamme puisque la charte de 1154 d'Henri de Leez rapporte qu'il fut « mis à la tête » des biens que Saint-Nicaise de Reims avait reçus d'Arnoul de Geest, qu'il les administra de manière autonome et qu'il nomma un maire à Rebais (8). Peut-être est-ce encore lui qui dirigeait l'institution vers 1185, avec le titre de *minister de Ham*, lorsque Saint-Nicaise de Reims acquit, pour Hamme, des biens à Rumsdorp, avec réserve d'usufruit en faveur des concédants, une rente devant toutefois être versée par ces derniers (9). Par la suite, en 1188, ces dispositions furent modifiées : les usufruitiers durent

(1) Les éditions de P. VARIN, *Archives administratives de la ville de Reims*, I^o, 316, Paris, 1839 et de MIGNE, *Patrologie latine*, CLXXX, 1127, sont toutes deux défectueuses. Celle de Varin est fragmentaire et Migne en a complété le texte en y ajoutant des éléments formulaires inventés de toutes pièces, de sorte que, d'après son édition, la véracité de l'acte devrait être suspectée. Il faut donc toujours retourner à la version du Cartulaire du XIII^e siècle (BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE REIMS, n^o 23 v^o.)

(2) Édit. DE GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites du Cartulaire de Saint-Nicaise de Reims*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 181-185, Bruxelles, 1882. C'est d'après la liste des témoins énumérés, p. 183, lignes 3-5, que l'on peut avancer la date 1140-1143, en tenant compte des *termini* fournis par la lettre d'Eugène III de 1146.

(3) Il s'agit de Saint-Remy-Geest. — On ne sait que peu de choses sur la famille seigneuriale des Geest qui figure parmi les plus anciennes dynasties nobles du Brabant médiéval ; cfr J. TARLIER et A. WAUTERS, *Géographie et histoire... Canton de Jodoigne*, 165 et P. BONENFANT-G. DESPY, *La noblesse en Brabant aux XII^e et XIII^e siècles dans Le Moyen Age*, LXIV, 63, Bruxelles, 1958. — Saint-Remy-Geest, prov. de Brabant, cant. de Jodoigne.

(4) DE GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites...*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 182-183. — Rebais, lieu dit non identifié, vraisemblablement dépendance de Saint-Remy-Geest ; Genville, dépendance de Saint-Remy-Geest ; Over — ou Neerhespen, prov. Brabant, cant. Landen ; Rumsdorp, prov. de Brabant, canton de Landen ; Gossoncourt, prov. Brabant, cant. de Tillemont.

(5) DE GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites...*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 183, lignes 6-13.

(6) DE GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites...*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 183, lignes 14-19.

(7) DE GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites...*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 183-184.

(8) DE GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites...*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 184, lignes 13-17.

(9) DE GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites...*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 190-191. — Dans une cession de biens situés à Linsmeau, faite par Saint-Martin de Laon à Saint-Nicaise de Reims vers 1180, cette dernière est représentée

s'engager à payer à l'église de Hamme, sur leurs biens de Rumsdorp, auxquels s'ajoutent cette fois des terres allodiales à Hespen, une rente viagère de vingt-huit deniers, les biens en cause étant explicitement rattachés à la *justicia* de l'église de Hamme (1). Ce n'est cependant qu'en 1209, après des contestations, que la dernière usufruitière renonça à ses droits sur les biens qui entrèrent enfin de manière définitive dans le patrimoine de Hamme (2).

AUBRY apparaît dans une charte de 1211, avec le titre de *prepositus de Ham* quand il conclut un accord avec le duc Henri 1^{er} de Brabant au sujet du moulin de Hamme. La charte établit formellement la présence à Hamme d'une colonie de plusieurs moines, auxquels la propriété de la moitié du moulin de Hamme était reconnue, l'autre moitié revenant au duc. Le moulin était en outre déclaré banal pour les habitants de Hamme, Hazenberg et Mille (3) et les moines recevaient le droit de pêcher dans le vivier ducal (4). Une dizaine d'années plus tard, le même duc mettra un terme à un différend qui l'avait opposé aux religieux au sujet du même moulin, d'une vigne et d'un pré, en s'engageant à verser aux moines, à titre de dédommagement, une rente de onze muids sur la dime ducale de Grez (5). C'est sans doute à la même époque qu'il faut situer un accord entre les moines et le duc Henri 1^{er} à propos d'un chemin dont la propriété fut déclarée commune au duc et au prieuré (6).

RENAUD est le troisième et dernier moine de Saint-Nicaise de Reims qui ait porté le titre de *prepositus de Ham* : il est mentionné comme tel dans une charte de novembre 1234 comme arbitre éventuel de tout différend qui pourrait survenir entre l'abbaye de Saint-Nicaise et le seigneur de Bierbeek à propos des moulins de la terre de Bierbeek (7). Peut-être est-ce sous son administration qu'il faut placer la dernière charte que nous connaissons à propos du prieuré de Hamme : un acte du 9 mai 1241 par lequel l'abbaye de Valduc reconnaissait devoir à Hamme une rente sur la moitié de la dime de Grez (8).

Normalement le prieuré de Hamme aurait dû survivre mais, comme l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims avait reçu, à six kilomètres au Nord-Est de là, des biens plus importants situés à Bierbeek avec un Chapitre de chanoines séculiers qui devait se transformer en prieuré, l'abbaye rémoise décida d'incorporer le prieuré de Hamme à celui de Bierbeek. La date de cette absorption est difficile à déterminer, faute de documents précis. Sans que l'on ait jamais donné de référence à une source quelconque, on a placé l'événement, soit en 1239 — date d'une incorporation qui ne se serait toutefois réalisée qu'en 1262 (9) — soit en 1249 (10). En réalité, pour proposer une

par le moine Raoul (*A.H.E.B.*, XXIV, 227, Louvain, 1893). On pourrait croire qu'il s'agit peut-être là d'un prieur de Hamme, mais l'hypothèse ne peut guère être soutenue lorsque l'on voit le même personnage être cité sans aucun titre en 1187 dans l'acte de vente de ces biens à l'abbaye d'Heylissem (*A.H.E.B.*, XXV, 257, Louvain, 1895).

(1) DE GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites...*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 191-192.

(2) DE GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites...*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 196.

(3) Hazenberg, dépendance d'Opvelp, province de Brabant, cant. de Tirlemont; Mille, dépendance de Hamme-Mille.

(4) DE GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites...*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 197.

(5) DE GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites...*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 201, acte de juillet 1220. — Grez-Doiceau, province de Brabant, canton de Wavre.

(6) Acte perdu, qui n'est connu que par une analyse dans l'inventaire des archives de Saint-Nicaise de Reims de 1622, f^o 27 v^o, n^o 3, aux ARCH. NAT. À PARIS, S 980.

(7) DE GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites...*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 212.

(8) Acte perdu, connu par une analyse dans l'inventaire de 1622, f^o 28 r^o, n^o 6, aux ARCH. NAT. À PARIS et par une mention dans un inventaire de 1680 (ARCH. NAT. À PARIS, S 974^b, f^o 82r^o).

(9) C. VAN GESTEL, *Historia sacra...*, I, 213 suivi par TARLIER-WAUTERS, *Canton de Jodoigne*, 165. — Par la suite A. Wauters, dans DE GOURJAULT-WAUTERS, *Chartes inédites...*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, X, 168 et 182 situe simplement l'événement soit au début, soit au courant du XIII^e siècle.

(10) J. LAENEN, *Kerkelijk Brabant...*, II, 20.

date valable, il faut tout d'abord établir à quel moment le prieuré de Bierbeek fut effectivement institué. Ce fait se produisit (1), comme on le verra dans la notice relative à cet établissement, en 1240. Sans prétendre à plus de précision, ce n'est évidemment qu'après cette date qu'il faut situer la suppression du prieuré de Hamme et l'incorporation de ses biens à ceux du prieuré de Bierbeek. Ce transfert (2) dut toutefois se produire peu avant l'année 1262, puisque au cours de cette année fut rédigée une sentence arbitrale portant sur un différend entre l'abbaye de Saint-Nicaise de Reims et celle de Valduc au sujet d'un vivier et d'un moulin à Hamme. En effet, il y est fait mention des droits qui appartenaient à la *domus de Ham* et l'on y parle des « moines qui résidaient à l'époque dans ladite maison de Ham et qui avaient là le droit et l'usage de la pêche » (3). Il est donc manifeste qu'en 1262 les moines de Bierbeek étaient les héritiers des biens et droits de l'ancien prieuré de Hamme.

On ne reparlera de l'ancien prieuré de Hamme qu'au XVII^e siècle dans des circonstances assez agitées, mais que l'on peut résumer de la manière suivante. Le 6 décembre 1561, une bulle du pape Pie IV supprimait le prieuré de Bierbeek et transférait la propriété de ses biens — y compris donc, ceux de Hamme — à la Faculté de Théologie de l'Université de Louvain. Les moines de Saint-Nicaise de Reims résistèrent comme ils le purent à ce qu'ils considéraient comme une usurpation et ne s'inclinèrent définitivement, en ce qui concerne Bierbeek, qu'à la suite d'une sentence du Conseil de Brabant (4) du 17 juin 1570. Mais, au cours du procès, ils s'attachèrent à démontrer que le prieuré de Hamme avait été indépendant de celui de Bierbeek et que, par conséquent, malgré l'union de ces deux prieurés au XIII^e siècle, la dotation de l'ancien prieuré de Hamme ne pouvait être comprise dans la cession de Bierbeek. A leur avis, la bulle pontificale de 1561 puis la sentence de 1570 portaient uniquement sur Bierbeek. Ils entamèrent donc une nouvelle action sur ce point et, grâce à une argumentation avancée par leur grand-prieur — qui n'était autre que Guillaume Marlot, le savant historien de Reims —, les religieux de Saint-Nicaise triomphèrent cette fois et rentrèrent en possession du domaine de Hamme en 1672, après une longue procédure menée devant le Conseil de Brabant. Au cours de ce procès, ils avaient produit le faux acte d'Albéron II, évêque de Liège, daté de 1144 et dont il a été parlé plus haut (5). Mais, de toute manière, Saint-Nicaise n'avait aucune intention de restaurer l'ancien prieuré : dix ans déjà avant l'issue du procès soit en 1662, les moines de Reims avaient entamé des tractations avec l'abbaye de Valduc, pour vendre à celle-ci les biens de Hamme, au cas où leur cause serait gagnée (6). Ils trouvèrent, peu après, une solution qui leur paraissait plus avantageuse : le 2 juin

(1) Voir A. DESPY-MEYER, *Prieuré de Bierbeek*, dans ce volume du *Monasticon Belge*.

(2) Sur le fait que l'union de Hamme et de Bierbeek se situe plus près de 1262 que de 1240 voir A. DESPY-MEYER, *Le prieuré de Bierbeek*, dans ce volume du *Monasticon Belge*.

(3) L'acte est perdu mais il est connu par une analyse de 1675 (A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n° 540) mentionnant le droit de pêche des religieux et par des mentions de 1622 et de 1680, (ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f° 33, n° 41 — d'après un vidimus de novembre 1423 — et S. 974^a, f° 82 v°). Il est évident que cet acte de 1262 se référait ainsi à la charte de 1211 citée ci-dessus.

(4) Voir A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n° 543.

(5) Voir A.G.R., *Arch. Univ. Louvain*, n° 589 ainsi que C. VAN GESTEL, *Historia sacra...*, I, 201 et TALLIERET WAUTERS, *Canton de Jodoigne*, 166. Au cours de cette procédure interminable, les moines de Reims parvinrent à conserver la dime de Blanden qu'ils réussirent à rattacher au patrimoine de Hamme, bien qu'elle eût été cédée en 1224 au prieuré de Bierbeek. S'ils y arrivèrent, c'est parce que, pour des raisons d'ordre domanial, la dime de Blanden avait été réunie à la terre de Hamme par le prieur de Bierbeek au plus tard en janvier 1437 (ARCH. NAT. À PARIS, S. 980, f° 36). — Il faut encore signaler que, au cours de la procédure engagée au XVII^e siècle par Saint-Nicaise pour recouvrer la terre de Hamme, les fermiers, qui avaient pris à bail la cense de Hamme depuis 1545, considéraient, en juin 1616, que c'était bien l'abbaye rémoise qui était leur propriétaire (ARCH. NAT. À PARIS, S. 971-972; actes du 8 mars 1545 et du 8 juin 1616).

(6) ARCH. NAT. À PARIS, S. 971-972, contrat de vente provisoire du 14 juin 1661.

1677, ils cédaient leurs biens de Hamme, Genville, Saint-Remy-Geest, Rebais, l'Ecluse (1) Hespen, avec leurs droits sur l'église paroissiale de Hamme et sur la dîme de Blanden, à l'abbaye de Bonne-Espérance, en échange des biens que celle-ci possédait à Dagny en Thiérache (2). Deux ans plus tard, le 4 décembre 1679, les prémontrés de Bonne-Espérance vendaient à leur tour les biens de Hamme à l'abbaye de Valduc pour la somme de 29.500 florins (3).

(1) Prov. de Brabant, cant. de Tirlemont.

(2) Voir les documents conservés aux ARCH. NAT., À PARIS S. 971-972 et 974^s, contenant un recueil des titres de Bonne-Espérance pour ses biens de Dagny, depuis le XII^e siècle. Voir également TARLIER et WALTERS, *Canton de Jodoigne*, 16 et J. LAVALLEYE, *Histoire de l'abbaye de Valduc*, 107, Bruxelles, 1926. — Dagny, France, département du Nord, cant. d'Avesnes-sur-Helpe.

(3) Voir ARCH. NAT. À PARIS, S. 974^s ainsi que TARLIER et WALTERS, *Canton de Jodoigne*, 166 ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 10.792 et J. LAVALLEYE, *Histoire de Valduc*, 107-108.

PRÉVÔTÉ DE NOTRE-DAME DE LA CHAPELLE, À BRUXELLES

Domus de Capella (1280), curia de Capella (1297), la maison de Saint Sepulchre qui siet à le Capiele (1303), curtis de Capella (1329), mansio de Capella (1379), Ter Capellen bi den ouden muren van Brusel (1393), prepositura de Capella (1397), prioratus de Capella (1400), woning ter Capellen (1414), domus prepositura de Capella (1435), maison appelée de la Chapelle hors des anciens murs de la ville de Bruxelles (1444), la Chapelle au dehors des viez murs de la ville de Brouxelles (1512).

SOURCES : Les documents d'archives relatifs à la prévôté de Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles (1), qui dépendait de l'abbaye du Saint-Sépulchre de Cambrai, sont à la fois abondants et dispersés. Tout d'abord, dans les archives de l'abbaye du Saint-Sépulchre conservées aux Archives Départementales du Nord à Lille, on trouve deux fonds explicitement dénommés « de la prévôté de la Chapelle » (2), sans que l'on puisse s'expliquer la cause de cette distinction et sans que l'on puisse comprendre pourquoi on a incorporé, dans ces deux sections, des documents relatifs à des biens que le Saint-Sépulchre possédait en Flandre et en Hainaut et qui ne faisaient pas organiquement partie du domaine de la prévôté (3). Parmi les documents de la première section, ceux qui offrent un intérêt majeur sont les pièces qui concernent les nominations et les pouvoirs des prévôts ainsi que les visites abbatiales de la prévôté (A.D.N., 3H 223-225), celles qui touchent au domaine propre de la prévôté à Bruxelles et Leeuw-Saint-Pierre (A.D.N., 3H 233-234 et 240) ainsi que celles qui sont relatives aux droits ecclésiastiques attribués à la prévôté (A.D.N., 3H 243-248). Toutes les pièces de la seconde section — surtout les comptes à partir de 1479 (A.D.N., 3H 1281-1373) — sont importantes, sauf celles qui sont relatives aux biens de l'abbaye en Flandre et en Hainaut (A.D.N., 3H 1257-1265 et 1273-1280). Par ailleurs, dans les archives propres de l'abbaye du Saint-Sépulchre, on trouve de nombreux documents qui intéressent la prévôté, notamment les actes de donation des XII^e et XIII^e siècles ainsi que le censier de la Chapelle de la fin du XII^e siècle (A.D.N., 3H 57).

Le deuxième fonds le plus important qui concerne la prévôté est constitué par un certain nombre de manuscrits conservés à la Bibliothèque Royale de Bruxelles (4), parmi lesquels il faut signaler un cartu-

(1) Prov. de Brabant, cant. de Bruxelles. Diocèse de Cambrai jusqu'en 1559, diocèse de Malines jusqu'en 1962; actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

(2) M. BRUCHET, *Répertoire numérique. Série H*, 79-81 (3H 221-249), 95-96 (3H 1241-1421), Lille, 1928.

(3) Certains de ces biens furent temporairement administrés au cours du XVIII^e siècle par les prévôts de la Chapelle mais l'argument n'est pas suffisant pour les faire considérer comme des biens de la prévôté.

(4) B. R. mss. 16583, 13510, II-420, 16619-37, 16566-74. — Ces manuscrits sont décrits sommairement dans A. D'HOOP, *Inventaire général des archives ecclésiastiques de Brabant*, II, 69, Bruxelles, 1914 et E. БОЖСКХ, *Noire-Dame de la Chapelle à Bruxelles*, 20, Bruxelles, 1928 (qui parle erronément de livres censeaux).

laire du XVII^e siècle, qui comprend aussi un historique de l'institution, ainsi que des annales composées au XVIII^e siècle.

Toujours à propos de la prévôté, il faut consulter un petit dossier relatif aux nominations pré vôtales de l'époque moderne dans les papiers du Conseil d'État des anciens Pays-Bas (1).

Une documentation abondante qui intéresse la prévôté se trouve conservée dans les archives de l'église paroissiale de la Chapelle. Celles-ci se composent d'abord d'une partie que possédaient les Archives Générales du Royaume depuis le début du XIX^e siècle (2), dans laquelle on trouve surtout des pièces de procédure de l'époque moderne ainsi qu'un état des biens de la prévôté de 1787 et les procès-verbaux de suppression de l'an V et de l'an VI (3). Elles comprennent ensuite les archives de la cure qui étaient restées dans l'église paroissiale jusqu'en août 1961, date de leur dépôt aux Archives Générales du Royaume (4) : dans ce fonds considérable et d'une consultation malaisée (5), on signalera surtout, en ce qui concerne la prévôté, le chartrier (environ trois cents chartes du XIII^e au XVIII^e siècle), un cartulaire du XVII^e siècle, deux cartulaires des chapelains de la même époque, un obituaire du XV^e et le manuel de la prévôté de 1624.

Sept liasses de documents relatifs à l'église de la Chapelle sont conservées aux Archives de l'Archevêché à Malines (6) : elles contiennent surtout des pièces de procédure des XVII^e et XVIII^e siècles dont certaines sont d'un grand intérêt pour l'histoire de la prévôté. Il faut enfin signaler que les quelques documents que conservent les Archives de la Ville de Bruxelles au sujet de la Chapelle (7) n'intéressent que l'église.

Les chartes anciennes de la Chapelle qui ont été publiées sont plutôt rares : on en trouve surtout dans A. Miraeus-J. F. Foppens, *Opera diplomatica*, Bruxelles, 1723-1725, et l'on peut rencontrer quelques actes qui mentionnent des prévôts de la Chapelle édités ou analysés par A. Verkooren, *Inventaire des chartes et cartulaires de Brabant*, I et II, Bruxelles, 1910-1911 ; P. Godding, *Actes relatifs au droit régissant la propriété foncière à Bruxelles au moyen âge*, dans *Bulletin de la Commission Royale des Anciennes Lois et Ordonnances de Belgique*, XVII, 87-164, Bruxelles, 1951 et P. Godding, *Le droit foncier à Bruxelles au moyen âge*, Bruxelles, 1960 ; D. van Derveeghde, *Inventaire des archives de Saint-Jacques sur Coudeberg*, I, Bruxelles, 1962.

La littérature consacrée à l'histoire de la prévôté se présente sous deux formes. Il s'agit d'abord de nombreux mémoires, manuscrits ou imprimés, des XVII^e et XVIII^e siècles rédigés soit à l'initiative des prévôts, soit à celle des curés de la Chapelle, au cours des nombreux procès qui les opposèrent à l'époque moderne. A titre d'exemple de mémoires inspirés par les prévôts, on citera ceux qui ont été rédigés au XVII^e siècle et qui sont aujourd'hui conservés à Lille (8), un mémoire sur la prévôté (9) de 1744 ainsi qu'une dissertation sur la prévôté composée par J. B. Charlier (10) en 1768. L'histoire de la Chapelle favorable aux curés est représentée essentiellement par un ouvrage du curé D. van Mauden (11) et par les Annales du chapelain d'Abremes (12). Il s'agit ensuite de travaux historiques proprement dits

(1) A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1399.

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 2571-2628 (cfr D'HOOP, *Inventaire général...*, II, 62-66).

(3) Les autres documents intéressent surtout la cure, ainsi que A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 909-919 (*Archives de Sainte-Gudule*) et 21221, 21237, 21323 et 21324.

(4) Description sommaire dans D'HOOP, *Inventaire général*, II, 66-68 et E. BOECKX, *Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles. Histoire de la paroisse et de l'église*, 10-18, Bruxelles, 1928.

(5) Il sera prochainement l'objet d'un reclassement et, dans la présente notice, les références qui sont données aux pièces de ce fonds correspondent aux désignations indiquées par les anciens inventaires.

(6) Liste sommaire dans D'HOOP, *Inventaire général*, II, 68-69 et E. BOECKX, *La Chapelle...*, 19.

(7) Mention dans D'HOOP, *Inventaire général*, II, 69 et E. BOECKX, *La Chapelle*, 20. Sous la cote 2930 on y conserve une histoire manuscrite de la Chapelle par l'abbé J. Commun datant de 1848 et qui n'a rien d'un travail original.

(8) A. D. N., 3H 221 et 1241.

(9) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, *La Chapelle*, coté IV, 37.

(10) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2571.

(11) D. A. MAUDEN, *Alithologia*, Bruxelles, 1635.

(12) B. R., ms. 13510 et résumé dans A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, *La Chapelle* coté 38.

qui sont à la vérité fort peu nombreux : une brève notice dans J. B. Gramaye, *Bruzella cum suo comitatu*, 6, Bruxelles, 1608 ; quelques pages dans C. van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, II, 25-29, La Haye, 1725, avec une liste des prévôts reprise dans *Le grand théâtre sacré de Brabant*, I^e, 225, La Haye, 1734. Par la suite, A. Henne-A. Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, III, 443-464, Bruxelles, 1845, consacrerent un exposé à la Chapelle mais qui est surtout centré sur l'histoire de l'église plutôt que sur celle de la prévôté. Plus récemment E. Boeckx, *Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles. Histoire de la paroisse et de l'église*, Bruxelles, 1928, a publié un ouvrage qui traite lui aussi de la Chapelle du point de vue paroissial, ne parlant de la prévôté que de manière accessoire et s'étant d'ailleurs assez mal documenté. Il reprend essentiellement les informations données par les mémoires de l'époque moderne, sans recourir aux sources anciennes et sans jamais utiliser les nombreuses archives conservées à Lille. Fort heureusement, on dispose d'un certain nombre de travaux plus récents qui ont étudié quelques aspects de l'histoire de la prévôté. C'est ainsi que les problèmes soulevés par la formation du domaine bruxellois du Saint-Sépulcre ont été successivement traités par G. Des Marez, *Études inédites*, 91-96, Bruxelles, 1936, et P. Godding, *Note sur le domaine de l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai à Bruxelles au XII^e siècle*, dans *Cahiers Bruxellois*, II, 169-180, Bruxelles, 1957 ; ceux qui intéressent la seigneurie de la Chapelle à Bruxelles par P. Godding, *Le droit foncier à Bruxelles au moyen âge*, 18-24 et 305-310, Bruxelles, 1960 ; quant aux problèmes d'histoire ecclésiastique, ils ont été examinés par P. Lefèvre, *L'organisation ecclésiastique de la ville de Bruxelles au moyen âge*, Louvain, 1942. Il faut également signaler que R. van Uytven, *Kloosterstichtingen en stedelijke politiek van Godefried I van Leuven* dans *Bijdragen voor de Geschiedenis der Nederlanden*, XIII, 178 et 183, La Haye, 1959, a traité de la fondation de la Chapelle.

Du point de vue archéologique, la prévôté qui avait été rebâtie en 1517 (on ignore de quelle époque datait l'édifice reconstruit) fut démolie en partie en 1828, le reste (1) l'étant en 1914. Quant à l'église paroissiale de la Chapelle, dont le transept date du début du XIII^e siècle et le chœur de la seconde moitié de ce siècle, les autres parties datant des XV^e et XVI^e siècles, elle a été abondamment étudiée notamment par G. Des Marez, *Guide illustré de Bruxelles*, 266-269, 3^e éd., Bruxelles, 1928 ; E. Boeckx, *La Chapelle...*, 233-261 ; Thibaut de Maisières, *Les églises gothiques de Bruxelles*, Bruxelles, 1942.

Le sceau de la prévôté ne nous est connu que par un fragment de 1437 (A.D.N., 3H 22, pièce 242) mais l'on a conservé de nombreux exemplaires de sceaux de prévôts du XIII^e au XV^e siècles : 1251 (A.D.N., 3H 244 pièce 3373) (2), 1298 (Archives Ville Bruxelles, chartrier), 1301 (Archives Assistance Publique de Bruxelles, *Saint-Jean*, B865), 1303 (A.A.P.B., *Pauvres de Sainte-Gudule*, B157 n° 1479), 1306 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, 5579), 1320 (A.A.P.B., *Saint-Jean*, B865), 1322 (Arch. Ville Bruxelles, Chartrier), 1325 (A.A.P.B., *Pauvres Sainte-Gudule* B150, n° 1326 (A.A.P.B., *Saint-Jean*, B865), 1330 (A.A.P.B., *Saint-Julien*, chartrier n° 5 et *Pauvres de Sainte-Gudule* B150 A, n° 380), 1347 (A.A.P.B., *Fonds O*), 1349 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, 5585, charte 854), 1351 (A.A.P.B., *Saint-Julien*, chartrier), 1352 (A.A.P.B., *Saint-Jean*, B865), 1355 (A.A.P.B., *Saint-Julien*, chartrier), 1355-56 (A.A.P.B., *Saint-Pierre*, n° 29), 1435 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, chartrier de Sainte-Gudule n° 1595).

* * *

L'histoire de la prévôté de la Chapelle offre un intérêt tout particulier en ce sens qu'il s'agit d'une institution monastique implantée en milieu urbain qui présente des caractères assez exceptionnels. Les problèmes qui sont ainsi soulevés et qui relèvent aussi bien de l'histoire domaniale, urbaine et seigneuriale que plus simplement ecclésiastique, peuvent être traités à l'aide d'une documentation abondante mais qui n'a jamais été exploitée dans son ensemble.

(1) Cfr E. BOECKX, *La Chapelle...*, 34-35, qui, p. 32, reproduit en agrandissement un fragment du plan de Bruxelles de Martin de Taily de 1639 sur lequel on voit la prévôté.

(2) Description dans G. DEMAY, *Inventaire des sceaux de la Flandre*, II, 305, n° 7402, Paris, 1873.

Il est dès lors exclu que dans la présente notice tous ces problèmes soient élucidés ou même posés. On s'est borné ici à tenter de tirer au clair l'histoire purement chronologique de la prévôté qui soulevait d'ailleurs, à elle seule, suffisamment de difficultés (1). De ce point de vue, en effet, l'on se trouve confronté avec deux tendances historiographiques qui se situent au XVII^e et au XVIII^e siècles. L'une d'entre elles, qui correspond à la thèse défendue par les prévôts, soutient que la prévôté en tant qu'institution monastique dépendante de l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai, fut fondée comme telle dès 1134 et les auteurs de cette tendance ont rédigé plusieurs listes de prévôts lesquels se succèdent de manière quasi continue depuis 1134 jusqu'au début du XIII^e siècle. L'autre tendance, qui traduit la doctrine des curés de la Chapelle, prétend que, si l'église de la Chapelle fut bien donnée par le duc de Brabant Godefroid I^{er} en 1134 à l'abbaye du Saint-Sépulcre, cette dernière n'y aurait envoyé une colonie monastique que dans les premières années du XIII^e siècle (2). A ce premier problème qu'il faut trancher par l'examen le plus attentif des archives provenant de l'abbaye, de la prévôté et de la cure, s'en ajoute un autre qui est constitué par le fait que ces mêmes archives sont nettement insuffisantes pour établir la liste correcte des prévôts de la Chapelle. Or, ces derniers, outre leurs fonctions d'ordre spirituel et domanial, exercèrent la juridiction gracieuse en tant que seigneurs fonciers de l'alleu ducal qui avait été cédé au Saint-Sépulcre en 1134. Dès lors, on peut retrouver dans de nombreux fonds d'archives bruxellois des documents des XIII^e et XIV^e siècles qui n'intéressent en rien l'histoire de la prévôté, mais dans lesquels les prévôts sont souvent cités de manière expresse en tant que seigneurs fonciers. Or il est bien évident que, dans le cadre de la préparation de cette notice, on ne pouvait songer à dépouiller systématiquement l'ensemble des archives bruxelloises médiévales. A cet égard, on s'est borné à procéder à des recherches qui consistaient à dépouiller des séries de documents auxquels on pouvait penser grâce à un certain nombre de références trouvées dans des ouvrages particuliers. (3). Ces sondages partiels ont apporté, du point de vue de l'établissement de la liste des prévôts, des indications à ce point importantes qu'il faudra considérer que la liste des prévôts qui sera donnée ci-dessous jusqu'à la fin du XIV^e siècle n'a qu'un caractère assez provisoire, tant en ce qui concerne le nombre des prévôts qui y sont indiqués que les années extrêmes de leurs fonctions. Ce n'est qu'à partir du milieu du XV^e siècle, que l'on possède, en effet, la série continue des lettres de présentation et de nomination des prévôts de la Chapelle.

C'est donc par une charte du 20 décembre 1134 que le duc Godefroid I^{er} fit donation à l'abbaye du Saint-Sépulcre d'un alleu qu'il possédait à l'extérieur de l'enceinte de la ville de Bruxelles (4), avec la chapelle qui y était construite ; le texte indiquait clairement que, dorénavant, ce seraient

(1) L'un des auteurs des présentes pages préparera un travail relatif à l'histoire du quartier de la Chapelle jusqu'à la fin du XV^e siècle.

(2) Il s'agissait, en fait, d'établir à laquelle des deux institutions, la prévôté ou la cure, il convenait de reconnaître la plus grande ancienneté. Pour les prévôts, l'église de la Chapelle avait été, en quelque sorte, incorporée à la prévôté dès 1134. Par contre, pour les curés, l'église, tout en étant propriété du Saint-Sépulcre, avait existé de manière quasi autonome pendant près de trois quarts de siècle avant que n'y fût constituée une institution monastique.

(3) C'est ainsi que des sondages ont été opérés aux ARCHIVES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE DE BRUXELLES, dans les archives des anciennes institutions hospitalières qui se trouvaient ou qui possédaient des biens sous la seigneurie du prévôt. Ce fut le cas pour les n^{os} B 865 et B 871 de l'Hôpital Saint-Jean, 3 et 29 de l'Hôpital Saint-Pierre, H 1357 de l'Hôpital Saint-Julien, B 149-151, 157 et 203 des Pauvres de Sainte-Gudule. — Par ailleurs, nous tenons à remercier vivement M^{lle} M. Martens qui a bien voulu nous indiquer les documents de cette nature qui sont conservés aux ARCHIVES DE LA VILLE DE BRUXELLES. Il a fallu renoncer, d'autre part, à aborder la masse considérable des ARCHIVES DE SAINT-GUDULE.

(4) C'est P. BONENFANT, *Les premiers remparts de Bruxelles*, dans *Annales Société d'archéologie Bruxelles*, XL, 7-47. Bruxelles, 1936, qui a établi que la première enceinte de Bruxelles remontait au début du XII^e siècle.

des moines du Saint-Sépulcre qui devraient desservir celle-ci (1). Quatre ans plus tard, le même duc confirmait au Saint-Sépulcre la possession de cet alleu et de sa chapelle et ajoutait à ce domaine primitif toute une série de biens que lui-même ou certains de ses vassaux donnaient au Saint-Sépulcre et qui se trouvaient à Bruxelles, à l'intérieur ou en dehors de l'enceinte, à Watermael, Leeuw-Saint-Pierre et Alseberg (2). En 1141, enfin, Godefroid II confirmait l'ensemble de ces possessions ainsi que celle de quelques autres biens à Rhode-Saint-Genèse et à Ruisbroek (3), deux actes épiscopaux de Cambrai de 1137 et 1138 attestant que le Saint-Sépulcre venait effectivement d'entrer en possession de ces biens de Leeuw, Alseberg, Rhode et Ruisbroek (4). Entretemps, en 1135, des difficultés avaient déjà été soulevées par le Chapitre de Sainte-Gudule qui supportait mal l'existence, sur le territoire de sa paroisse, d'une église concurrente qui était desservie par des moines cambrésiens. On en arriva à un accord entre l'abbaye et le Chapitre et, parmi les clauses de cette convention, l'une établissait que ce ne serait pas un moine mais un prêtre séculier, désigné par l'abbé, qui assumerait les offices, tout en prêtant serment de fidélité au Chapitre (5). On voit donc qu'une dizaine d'années après la donation de 1134, la Chapelle se présentait comme une institution dans laquelle résidaient des moines du Saint-Sépulcre, qui possédait un domaine propre (6) à Bruxelles et dans les environs, ainsi que l'église même de la Chapelle, laquelle était desservie par un séculier. Que cette situation soit bien restée telle pendant tout le reste du XII^e siècle, c'est ce qu'un certain nombre de documents établissent. C'est d'abord une bulle (7) du pape Innocent II du 19 février 1142 qui, confirmant les biens du Saint-Sépulcre, énumère, outre des églises, des dîmes et des terres à Leeuw-Saint-Pierre, Rhode, Alseberg, Ruisbroek, Itterbeek et Tourneppe, l'église de la Chapelle et son alleu avec — ce qui est essentiel ici — la *monachorum ordinatio*, ce qui établit donc bien que plusieurs moines résidaient à la Chapelle en 1142 au plus tard. On trouve ensuite une bulle du 18 février 1182 du pape Lucius III pour l'abbaye du Saint-Sépulcre qui lui confirme notamment l'église de la Chapelle avec le pouvoir de *ibi ordinandi monachos* (8). Ce qu'était le statut exact de l'établissement monastique de la Chapelle dans la seconde moitié du XII^e siècle est difficile à établir pour l'instant. Nous ignorons s'il s'agissait d'un prieuré ou d'une prévôté (9) ; nous ne savons pas plus ce qu'était sa population monas-

(1) A. MIRAEUS-J. F. FOPPENS, *Opera diplomatica*, I, 174, Bruxelles, 1723.

(2) MIRAEUS-FOPPENS, *Opera diplomatica*, IV, 199. — Watermael, prov. de Brabant, cant. d'Ixelles ; Leeuw-Saint-Pierre, prov. de Brabant, cant. de Hal ; Alseberg, prov. de Brabant, cant. d'Uccle.

(3) MIRAEUS-FOPPENS, *Opera diplomatica*, I, 690. — Rhode-Saint-Genèse, prov. de Brabant, cant. d'Uccle ; Ruisbroek, prov. de Brabant, cant. d'Uccle.

(4) MIRAEUS-FOPPENS, *Opera diplomatica*, I, 687. — A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 88, Bruxelles, 1855.

(5) A. H. E. B., XXIV, 45, Louvain, 1893. — Voir les commentaires de P. LEFÈVRE, *L'organisation ecclésiastique de la ville de Bruxelles au moyen âge*, 81-82, Louvain, 1942.

(6) Cfr un acte du duc Henri I^{er}, qui doit dater de la fin du XII^e siècle, et qui constitue une confirmation générale des biens de la Chapelle (A.D.N., 3H 57, pièce 746).

(7) J. RAMACKERS, *Papsturkunden in den Niederlanden*, 140, Berlin, 1933. — Itterbeek, prov. de Brabant, cant. d'Anderlecht ; Tourneppe, prov. de Brabant, cant. de Hal.

(8) J. RAMACKERS, *Papsturkunden...*, 381.

(9) Si l'on parle régulièrement du *prepositus* et parfois de la *prepositura* aux XIII^e et XIV^e siècles, plusieurs documents du XV^e désignent l'institution comme un *prioratus* (notamment A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle, Chartier*, nos 83 et 84, des 13 et 18 février 1401).

tique (1), ni quelles étaient les fonctions de son supérieur (2) ; on voit mal comment certains biens que le Saint-Sépulcre possédait en Brabant ont pu être rattachés à la Chapelle (3). Par ailleurs tout n'a pas été dit sur l'histoire du domaine aussi bien urbain (4) que rural qui dépendait de la prévôté.

Le premier prévôt de la Chapelle dont on puisse attester l'existence apparaît, comme on le verra, en 1218. Pour la période qui va de 1134 à cette dernière date, les prévôts des XVII^e et XVIII^e siècles se sont efforcés de donner des listes de leurs prédécesseurs que l'on peut éliminer radicalement. Ces auteurs affirment que la Chapelle fut administrée par les prévôts Rasse (dès 1134-1135), Foulques (vers 1160-1170), Hugues (vers 1190) et Anselme (entre 1200 et 1210) (5). Or, aucun de ces personnages ne fut prévôt de la Chapelle : le premier était prévôt de Sainte-Gudule (6), les autres étaient soit prieurs soit prévôts du Saint-Sépulcre (7). D'autre part, ces mêmes listes indiquent pour la période postérieure à 1225, un certain nombre de prévôts qui sont : Eudes (vers 1240), Jacques de Saint-Georges (vers 1335), Pierre de Bouvegnies (vers 1360) et Jacques de Haussy (vers 1380). Il est fort à craindre que tous ces personnages aient été empruntés aux listes de dignitaires de l'abbaye-mère. En tout cas, Eudes n'était que *procurator* de l'abbaye et non de la prévôté (8) et peut-être les autres exercèrent-ils également des fonctions priorales ou prévôtales au Saint-Sépulcre même. Dès lors, puisque l'on sait que les prévôts de l'époque moderne ont artificiellement gonflé la liste de leurs prédécesseurs pour la période antérieure à 1400, ne seront retenus dans la présente notice que les prévôts qui sont formellement attestés dans les documents que nous avons pu consulter.

* * *

JEAN est le premier prévôt de la Chapelle qui soit connu de manière certaine. Il apparaît le 27 avril 1218 dans un acte archidiaconal de Cambrai relatif à l'acquisition de parties de dîmes à Leeuw-Saint-Pierre par l'abbaye du Saint-Sépulcre (9). C'est sans doute à son époque que l'église de la Chapelle fut érigée, en décembre 1210, en paroisse autonome définitivement séparée de Sainte-Gudule, cette dernière ne gardant plus que quelques prérogatives symboliques (10).

GERARD DE BOUSIES est cité pour la première fois — avec la seule initiale de son prénom — en septembre 1247 dans un acte du curé de Leeuw-Saint-Pierre qui confirmait l'acquisition de parties de dîmes en ce lieu par l'abbaye du Saint-Sépulcre et qui avaient appartenu à Lionnet,

(1) Il semble que le premier texte qui parle de deux seuls moines à la prévôté date du 13 août 1397 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle, Cartul. paroisse*, f^o 5 v^o).

(2) Il faut attendre le XIII^e siècle pour trouver des documents où l'on voit le prévôt agir expressément *tanquam abbas vicarius* (cfr la formule de serment des bénéficiers de la Chapelle, B. R., ms 16583, f^o 191).

(3) Il existe à ce sujet deux documents importants qui datent du XIII^e siècle et qui sont deux censiers des biens du Saint-Sépulcre à Leeuw, lesquels sont à ce moment explicitement rattachés à la prévôté (A. D. N., 3H 234 pièces 3269 et 3270).

(4) Sur les origines voir P. GONDING, *Note sur le domaine de l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai à Bruxelles au XII^e siècle*, dans *Cahiers Bruxellois*, II, 169-180, Bruxelles, 1957, ainsi que *Le droit foncier à Bruxelles au moyen âge*, 18-24 et 305-310, Bruxelles, 1960, où l'on traite du domaine de la Chapelle d'un point de vue essentiellement juridique.

(5) Voir surtout B. R. ms. 16583, f^{os} 5-12 ainsi que A. D. N., 3H 1270 et A. G. R., *Arch. Eccl. Brab. La Chapelle*, IV, 37.

(6) E. BOECKX, *La Chapelle...*, 51-53.

(7) Ils apparaissent avec ces titres dans plusieurs chartes du Saint-Sépulcre de la seconde moitié du XIII^e siècle.

(8) A. D. N., 3H 1272.

(9) A. D. N. 3H 1272 ainsi que B. R., ms. 16583, f^{os} 12 v^o et 198 v^o.

(10) MIRAEUS-FOPPENS, *Opera diplomatica*, II, 986. — Voir sur cet acte les commentaires de P. LEFÈVRE, *Organisation ecclésiastique*, 83-84.

châtelain de Bruxelles (1). Il serait intervenu dans des actes d'août et septembre 1250 relatifs aux oblations en l'église de la Chapelle (2) et on le retrouve, en tout cas, en juin et juillet 1251, dans les actes rédigés lors de l'installation du prieuré de Petit-Bigard à Leeuw-Saint-Pierre (3), le dernier de ces actes étant muni de son sceau (4). Il quitta la Chapelle en 1252 lorsqu'il fut élu abbé du Saint-Sépulcre (5). C'est de son administration que datent un certain nombre d'actes intéressants pour l'histoire de la Chapelle, parmi lesquels on peut relever ceux de février 1250, par lequel Arnoul de Aa fit donation à la Chapelle, en les affranchissant, d'un serf et de trois serves qui lui appartenaient (6) ; d'août 1250, lorsque Sainte-Gudule et le Saint-Sépulcre conclurent un accord à propos de la rente due au Chapitre par cette dernière à cause de l'église paroissiale de la Chapelle (7) et lorsque l'abbaye mère et la paroisse firent une convention au sujet de la fondation de la chapellenie de Sainte-Croix, dans laquelle on précise les droits du prévôt sur la gestion et les revenus de ce bénéfice (8).

GUILLAUME est probablement le nom du prévôt suivant. Il est en effet cité avec la seule initiale de son prénom (W.) dans un acte du 23 avril 1259 où il apparaît comme seigneur foncier (9) et, le 25 octobre 1277, dans un acte où il notifie une donation de rente faite à une chapellenie de l'église paroissiale (10). Les sources du XVIII^e siècle l'appellent Guillaume de Saint-Rémi et elles le disent prévôt dans des actes du 18 avril 1276, concernant les dîmes menues et noyales de Leeuw, et d'avril 1279, sur les dîmes de Tourneppe (11). C'est peut-être sous sa gestion qu'il faut placer un accord conclu le 18 novembre 1253 entre l'abbaye du Saint-Sépulcre d'une part, et l'hôpital Saint-Jean, d'autre part, sur les droits de funérailles de ce dernier établissement (12).

GILLES DE HOETDAEN n'est cité qu'une seule fois dans un acte du 24 juillet 1280 qui offre beaucoup d'intérêt du point de vue seigneurial : on y voit, en effet, un chanoine de Sainte-Croix de Cambrai remettre au *villicus* du Saint-Sépulcre à la Chapelle une maison voisine de la prévôté, le maire la remettant ensuite au prévôt Gilles, par devant les tenants de la cour censale de la Chapelle qui sont énumérés (13). Les sources du XVIII^e siècle le disent prévôt à des dates extrêmement variables qui vont (14) le plus souvent de 1276 à 1298.

(1) A. D. N., 3H 1272 et B. R., ms., 16583, f^o 208.

(2) D'après B. R., ms. 16583, f^{os} 13 et 14 v^o.

(3) B. R., ms. 16583, f^o 187. — A. D. N. 3H 244, pièce 3373. — Sur la fondation du prieuré de Petit-Bigard et sur son transfert à Leeuw-Saint-Pierre, voir A. DESPY-MEYER, *Prieuré de Petit-Bigard*, ici-même.

(4) G. DEMAY, *Sceaux de Flandre*, II, 305, n^o 7402.

(5) B. R., ms. 16583, f^o 16 v^o. — Ainsi que les listes des prévôts : A. D. N., 3H 1241 et A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, IV, 37.

(6) B. R., ms. 16583, f^o 181.

(7) B. R., ms. 16583, f^o 181 v^o.

(8) B. R., ms. 16583, f^o 182 v^o avec, *ibid.*, f^o 184 v^o, la confirmation en septembre 1250 par le duc de Brabant Henri III.

(9) ARCHIVES ASSISTANCE PUBLIQUE DE BRUXELLES, *Saint-Jean*, B 871, f^o 28 ; éd. P. GODDING, *Droit foncier...*, 160, n. 172.

(10) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle, Cartul. des Chapelains*, B 19, f^o 245.

(11) B. R., ms. 16583, f^o 17 v^o. — Parmi les listes anciennes, deux le disent également prévôt jusqu'en 1279 (A. D. N., 3H 1241 et 1270).

(12) B. R., ms. 16583, f^o 189 ; édition, d'après les archives de l'hôpital, dans P. BONENFANT, *Cartulaire de l'Hôpital Saint-Jean de Bruxelles*, 123, Bruxelles, 1953.

(13) A. D. N., 3H 58, pièce 801.

(14) B. R., ms. 16583, f^{os} 18-19 ainsi que les listes. — B. R., ms. 16583, f^o 168. — A. D. N., 3H 1241 et 1270. — B. R., ms. 13510 et A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, IV, 37.

AMAURY est cité comme prévôt à de nombreuses reprises entre le 26 décembre 1291 et le 28 mai 1313. Malheureusement toutes ces mentions ne nous apprennent pratiquement rien sur son administration. Car, en dehors d'un acte du 8 mai 1312, où il apparaît comme vicaire de l'abbé à l'occasion d'une fondation de chapellenie dans l'église paroissiale, et d'un acte du 28 mai 1313, où il intervient dans une autre fondation de bénéfice, (1), tous les autres documents dans lesquels il figure entre les deux dates que nous venons d'indiquer ne le voient intervenir que comme seigneur foncier à l'occasion de transactions relatives à des biens qui se trouvaient sous la seigneurie de la Chapelle (2). Certains de ces actes sont munis de fragments de son sceau indiquant son prénom et sa qualité de moine du Saint-Sépulcre (3). Les sources modernes ne nous donnent à son sujet aucune indication valable (4). Parmi la documentation qui date de son époque, il faut mentionner les actes suivants : celui du 22 décembre 1292 par lequel le prévôt de la Chapelle et la léproserie de Saint-Pierre concluaient un accord par arbitrage sur ordre du duc au sujet des *funeralia* reconnues à cette dernière (5) ; un acte du 21 février 1302 où l'on voit le prévôt intervenir dans l'érection de la chapelle de Pede-Sainte-Anne en paroisse distincte de celle d'Itterbeek (6) ; une exemption de tailles et accises accordée en juin 1303 par le duc Jean II (7) à la prévôté ; le renouvellement de cette exemption par le même duc le 5 juillet 1304, le privilège étant étendu cette fois aux arrérages (8).

JEAN nous serait totalement inconnu s'il n'apparaissait dans deux actes des 5 et 15 juin 1314 dans lesquels il intervient comme seigneur foncier (9). C'est sans doute en sa faveur que le 17 novembre 1315 le duc Jean III déclara que la collation de la marguillerie de la Chapelle revenait à l'abbé du Saint-Sépulcre (10).

RASSE ne nous est guère mieux connu que son prédécesseur car nous ne l'avons retrouvé que dans cinq actes qui vont du 21 août 1317 au 15 juillet 1319, chartes dans lesquelles il apparaît également comme seigneur foncier (11).

(1) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle, Cartul. Chapelains*, B 19, f° 301 et *Registre des chapelains*, 28 CC, n° 14 (acte de mai 1312). — B. R., ms. 16583, f° 21 (acte du 28 mai 1313).

(2) Ces actes datent donc des 26 décembre 1291 (A. A. P. B., *Saint-Jean*, B 871, f° 27 v°), mai 1295 (*ibid.*, f° 6), septembre 1295 (*ibid.*, f° 19 v°), avril 1296 (acte de juridiction gracieuse du prévôt lui-même, *ibid.*, 5 v°), 29 janvier 1297 (*ibid.*, 20 v°), 15 avril 1298 (A. V. B., *Chartrier*), 18 et 24 novembre 1300 (A. A. P. B., *Saint-Jean*, B 871, f° 42), 20 août 1301 (*ibid.*, B 865), 2 décembre 1302 (*ibid.*, B 871, f° 3 v°), 21 juin, 5 novembre, 9 et 17 décembre 1303 (A. A. P. B., *Pauvres de Sainte-Gudule*, B 157, n° 1479, *Saint-Jean*, B 871, f° 12 v°, 3 et 29 v°), 2 et 22 février, avril 1304 (*ibid.*, f° 3, 3 v° et 26 v°), février 1305 (*ibid.*, f° 35 v°), 24 mars 1306 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, 5579, charte n° 523), 30 avril et 12 novembre 1307 (A. A. P. B., *Pauvres de Sainte-Gudule*, B 149A, n° 137 et *Saint-Jean*, B 871, f° 13), 22 mai 1309 (A. A. P. B., *Saint-Jean*, B 871, f° 6 v°), 30 novembre 1311 (A. A. P. B., *Saint-Pierre*, n° 5, f° 139) et 3 juin 1312 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, *Chartrier*, n° 2, avec la liste des tenants de la cour censale du prévôt).

(3) Il s'agit de chartes des 15 avril 1298, 20 août 1301, 21 juin 1303 et 24 mars 1306 dont les références ont été données dans la note précédente.

(4) Certaines des listes anciennes le font mourir le 15 avril 1312 (B. R., ms. 13510 et A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, IV, 37) mais il s'agit d'une utilisation erronée de l'obituaire qui indique au 15 avril l'obit du frère du prévôt Amaury.

(5) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, II, 131, Bruxelles, 1659.

(6) A. D. N., 3H 244, pièce 3376. — Pede-Sainte-Anne, dép. d'Itterbeek.

(7) A. D. N., 3H 222, pièce 3091.

(8) A. D. N., 3H 222, pièce 3092.

(9) A. A. P. B., *Pauvres de Sainte-Gudule*, B 203, f° 20 et *Saint-Jean*, B 871, f° 23.

(10) D. AMAUDEN, *Alithologia*, 34.

(11) A. A. P. B., *Saint-Jean*, B 871, f° 15 v° (21 août 1317), 29 (8 février 1318), 22 (3 avril 1319), 25 v° (10 juillet 1319) et 35 (15 juillet 1319).

GUILLAUME DE RAMPÉMONT est cité à de nombreuses reprises entre le 24 février 1320 et le 13 février 1330, mais les actes dans lesquels il apparaît ne nous apprennent rien sur son administration, car ce sont presque toujours des interventions comme seigneur foncier que ces documents nous rapportent (1). Le seul acte où Rampémont figure véritablement comme prévôt date du 29 janvier 1330 et il est relatif à une chapellenie de l'église paroissiale (2). Il faut encore signaler qu'un certain nombre de ces chartes sont encore munies de son sceau, dont certains exemplaires portent un contre-sceau indiquant son patronyme (3). Il convient en outre de signaler que le nécrologe du Saint-Sépulcre le mentionne avec son titre et son patronyme à la date du 21 mai (4) et de citer un acte du 30 décembre 1329, dans lequel on parle de la *curtis* prévôtale (5).

THIERRY est cité comme prévôt dans une dizaine de documents entre le 9 mars 1347 et le 5 juillet 1356. Dans la majeure partie de ces chartes, il intervient simplement à titre de seigneur foncier (6). Dans deux autres actes, datant des 30 mai 1351 et 26 janvier 1352, on le voit exercer la juridiction gracieuse en délivrant des *vidimus* (7). Une autre charte le mentionne indirectement : elle date du 5 juillet 1356 et parle du « pré du prévôt Thierry », ce qui ne manque pas d'intérêt du point de vue domanial (8). Six des chartes qui viennent d'être citées sont encore munies du sceau de Thierry, mais ils ne portent sur leur légende que l'indication de son prénom (9), ce qui ne permet guère de suivre ou de rejeter les informations données par les sources modernes qui l'appellent Thierry de Maubeuge. D'après ces mêmes sources, il aurait été déjà prévôt dès 1340 et le serait resté jusqu'en 1357, moment où il aurait été abbé du Saint-Sépulcre (10).

JEAN D'ENGHIEN (*Eedinghen, Angea*) est cité d'abord avec son seul prénom dans des actes des 29 décembre 1363 et 27 février 1366 : dans le premier, il intervient comme seigneur foncier et, dans le second, il donne *vidimus* de rétroactes intéressant quelques bénéficiaires de la Chapelle (11). Le 1^{er} avril 1367, dans un acte où il s'appelle Jean de Eedinghen, il donne son consentement comme

(1) 24 février et 13 septembre 1320 (A. A. P. B., *Saint-Jean*, B 865 et B 871, f^o 27), 21 janvier 1321 (*ibid.*, f^o 36 v^o), 19 avril et 28 octobre 1322 (A. V. B., chartrier et A. A. P. B., *Saint-Jean*, B 871, f^o 26), 10 et 18 octobre 1323 (A. A. P. B., *Saint-Jean*, B 871, f^os 23 v^o, 10 v^o et 30 v^o), 18 août 1324 (*ibid.*, f^o 14), 24 novembre 1325 (A. A. P. B., *Pauvres de Sainte-Gudule*, B 150, n^o 326), 20 juillet 1326 (A. A. P. B., *Saint-Jean*, B 865 et B 871, f^o 24 v^o), 25 mars et 13 octobre 1330 (A. A. P. B., Chartrier *Saint-Julien*, n^o 5 et *Pauvres de Sainte-Gudule*, B 150A, n^o 330).

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle, Cartul. Chapelains*, B 19, f^o 248.

(3) Exemplaires sans contre-sceau : chartes des 24 février 1320 et 19 avril 1322. Exemplaires avec contre-sceau : chartes des 13 septembre 1320, 24 novembre 1325, 20 juillet 1326, 25 mars et 13 octobre 1330. Les références de ces chartes sont indiquées ci-dessus note 1.

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, IV, 37.

(5) A. A. P. B., *Saint-Jean*, B 871, f^o 42 v^o.

(6) 9 mars 1347 (A. A. P. B., *Fonds O*), 9 janvier et 12 mai 1349 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 5585, charte 854 et *La Chapelle*, chartrier, n^o 14), 10 mars 1351 (A. A. P. B., chartrier de *Saint-Julien*), 13 juillet et 22 septembre 1352 (A. A. P. B., *Saint-Jean*, B 865 et *Fonds O*), 3 octobre 1355 (éd. GODDING, *Actes relatifs aux droits régissant la propriété foncière à Bruxelles au moyen âge*, dans *Bulletin Commission Royale anciennes lois et ordonnances de Belgique*, XVII, 117, Bruxelles, 1951) et 28 mars 1355-56 (A. A. P. B., *Saint-Pierre*, n^o 29).

(7) Analyses dans D. VAN DERVEGHDE, *Inventaire des archives de Saint-Jacques sur Coudeberg*, I, 42, n^o 193, Bruxelles, 1962 et dans A. VRRROORN, *Inventaire des chartes et cartulaires de Brabant*, I, 239 et II, 242, Bruxelles, 1910-1911.

(8) A. A. P. B., *Pauvres de Sainte-Gudule*, B 151C, n^o 712.

(9) Il s'agit des chartes des 9 mars 1347, 12 mai 1349, 10 mars 1351, 13 juillet 1352, 3 octobre 1355 et 28 mars 1355-56, dont les références sont indiquées ci-dessus, note 6.

(10) B. R., ms. 16583, f^os 22 et 168. — A. D. N., 3H 1241 et 1270. — B. R., ms. 13510 et A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La chapelle*, IV, 37.

(11) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, chartrier, n^o 36. — Copies dans A. D. N., 3H 1253 et A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle, Cartul. Chapelains*, B 19, f^o 181 v^o.

prévôt et au nom de l'abbé — lequel est collateur des chapellenies — à un accensement de biens réalisé par un bénéficiaire de la Chapelle (1). Il est encore mentionné, mais cette fois comme ancien prévôt, dans un acte du 16 février 1386, dans lequel il est appelé Jean de Angea, et où il intervient dans une transaction intéressant un bénéfice de l'église (2). Les sources de l'époque moderne ont fait de ce seul Jean d'Enghien trois prévôts qui se seraient succédés et qu'elles appellent successivement : Jean d'Enghien, Jean Decan, Jean de Angea, plongeant la chronologie du prévôt dans une confusion extrême (3).

JEAN DE BETHUNE apparaît comme prévôt pour la première fois dans un acte épiscopal de Cambrai du 12 mars 1386 qui sanctionnait un accord entre le prévôt et le curé d'Itterbeek au sujet de travaux de réfection en l'église de ce lieu (4). On le voit ensuite le 12 mai 1390 approuver la fondation de la confrérie de la Sainte-Trinité et de la Sainte-Croix (5). Puis il apparaît comme seigneur foncier dans une charte (6) du 30 mai 1393 et on le voit encore le 25 mai 1396 accenser pour soixante-dix ans un bien fonds avec jardin appartenant à la prévôté et situé près de la Chapelle (7). La dernière mention que nous connaissons de Jean de Béthune se situe à la date du 11 janvier 1397 où nous le voyons une fois encore intervenir comme seigneur foncier (8).

PHILIPPE ESPINOCKE est cité pour la première fois à la date du 16 septembre 1401 lorsqu'il participe avec l'abbé du Saint-Sépulcre à l'institution d'une grand-messe solennelle particulière à la Chapelle (9). On le trouve ensuite intervenant (10) comme seigneur foncier les 29 octobre et 20 novembre 1404. Il apparaît encore le 16 avril 1420 comme témoin d'un acte de fondation de messe à l'un des autels de la Chapelle (11). Sa dernière mention date du 18 juillet 1421 dans un acte où il figure comme seigneur foncier de terres situées à Alseberg (12). Les sources modernes soutiennent qu'il abdiqua pour des raisons de maladie en 1424 et qu'il se retira au Saint-Sépulcre de Cambrai où il dut mourir peu après (13).

ETIENNE DUBOIS aurait été présenté par l'abbé du Saint-Sépulcre comme prévôt de la Chapelle le 6 février 1424 et sa nomination aurait été accordée par le duc de Brabant le 16 février suivant (14). Ces indications qui nous sont données par une source du XVIII^e siècle sont assez vraisemblables car nous rencontrons le prévôt Dubois dès le 10 juin 1426, date à laquelle il donnait

(1) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, chartrier, n° 123.

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, carton 6 (original en mauvais état) et copie dans *Cartul. Chapelains*, B 19, f° 303 v°.

(3) B.R., ms. 16583, f°s 23, 24 et 168. — A.D.N., 3H 1241 et 1270. — B.R., ms. 13510. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, IV, 37. — En général, ces sources situent Jean d'Enghien vers 1365, Jean Decan vers 1370 et Jean de Angea vers 1375 mais il paraît impossible de leur accorder un crédit quelconque en ce qui concerne les dates extrêmes qu'elles indiquent.

(4) B. R., ms. 16583, f° 211.

(5) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, Liasse Q.

(6) A. A. P. B., *Saint-Jean*, B 865.

(7) A.D.N., 3H 233, pièce 3253. — L'acte est passé devant les échevins de Bruxelles et le fait est important car il montre bien que la cour censale de la prévôté a cessé de fonctionner pour des opérations de cette nature. — Sur la disparition de cette cour censale au XIV^e siècle, voir P. GONDING, *Droit foncier...*, 307-308.

(8) A. A. P. B., *Fonds O*.

(9) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, carton 2 et A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 7 ; éd. partielle de l'acte dans MAUDEN, *Alithologia*, 181.

(10) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, cartul. Paroisse, f° 54 et chartrier, n° 89.

(11) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, chartrier, n° 118.

(12) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2575.

(13) B. R., ms. 16583, f° 25 ; A. D. N., 3H 1241 ; A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, IV, 37.

(14) B. R., ms. 16583, f°s 26 et 29.

un *vidimus* pour l'église du Coudenberg (1). Il exercera ses fonctions jusqu'au 24 février 1444, moment où il fut déchargé de sa dignité, à sa demande, pour impotence et maladie, recevant à l'occasion une pension viagère sur certains revenus de la prévôté (2). Il serait mort (3) le 18 mai 1451. On ne le rencontre que dans fort peu de documents. Le 14 juin 1435, il fait rédiger à la prévôté un acte, encore scellé de son sceau, qui était relatif à la prise à cens perpétuel par la prévôté et l'abbaye de Valduc d'une petite dime à Vlezembeek (4). Le 12 mars 1437, il est cité dans un accord entre l'abbé du Saint-Sépulcre et les chapelains, relatif à des travaux à faire dans l'église de la Chapelle (5). Le 29 juin de la même année, il reçut une convocation qui lui était adressée à lui et au sous-prévôt par le prieur du Saint-Sépulcre pour qu'ils se rendent à Cambrai participer à une élection abbatiale en leur monastère (6). On a enfin conservé une lettre de l'abbé du Saint-Sépulcre du 16 février 1439 qui concerne une donation faite par Dubois pour son anniversaire et dans laquelle il est qualifié de prévôt en fonctions (7). Parmi les documents qui datent de son administration, il faut d'abord signaler la première pièce autrefois conservée et qui était relative à une visite abbatiale de la Chapelle (8) en l'année 1437 et, surtout, un acte essentiel pour l'histoire de la prévôté, acte qui soulève d'ailleurs plus d'un problème, une bulle du pape Eugène IV du 15 juin 1437. Le pape y annonce qu'il a confirmé les dispositions que lui avaient proposées l'abbé du Saint-Sépulcre et Philippe le Bon comme duc de Brabant, au sujet des nominations des prévôts de la Chapelle : on y présente cette dernière comme une institution fondée par Godefroid I^{er} en 1134 pour deux moines, l'un étant prévôt, le second procureur ; par la suite, la Chapelle aurait été gérée par un seul moine qui aurait porté cette double titulature et qui aurait été présenté par l'abbé au duc de Brabant, ce dernier ayant le privilège de confirmer le prévôt présenté ; le pape décrétait qu'il en serait dorénavant toujours ainsi en matière de désignation à la charge prévôtale (9).

JACQUES DE SORRES n'est mentionné de façon certaine que dans les documents relatifs à sa révocation. Le 9 août 1447, Philippe le Bon adressait à l'abbé du Saint-Sépulcre une lettre lui demandant de révoquer son prévôt pour « abus, vices, déshonnêtetés » (10). L'abbé dut se conformer sur le champ à l'exigence du duc puisque les actes de présentation et de nomination du prévôt suivant (11) des 18 et 23 août 1447 indiquent que de Sorres fut destitué après avoir

(1) Analyse dans D. VAN DERVEGHDE, *Saint-Jacques...*, 70, n° 744.

(2) A. D. N., 3H 224, pièce 3106. — Sa pension était garantie sur une partie de dime et sur des prés à Leeuw-Saint-Pierre ainsi que sur des cens à Bruxelles et des terres à Ixelles.

(3) B. R., ms. 16583, f° 31. — Il faut cependant signaler que l'obituaire indique son décès au 7 juin, tandis que certaines listes anciennes le font mourir soit le 24 mars, soit le 4 juin, soit le 1^{er} juillet 1451 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, IV, 37. — A. D. N., 3H 1270. — B. R., ms. 13510).

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, chartrier de Sainte-Gudule, n° 1595. — Deux tiers de cette dime revenaient à Valduc et un tiers à la prévôté ; celle-ci devait payer un cens qu'elle garantissait sur le tiers de la grande dime qu'elle possédait déjà à Vlezembeek. — Vlezembeek, prov. de Brabant, cant. de Lennick-Saint-Quentin.

(5) B. R., ms. 16583, f° 226 v° et A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle, Registre des Chapelains*, A, f° 4 et A. D. N., 3H 221, pièce 3081. — Édition dans D. A. MAUDEN, *Alithologia*, 142. — CHARLIER, *Mémoire...*, 6, (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2571) affirme que l'acte était encore muni du sceau du prévôt Dubois.

(6) A. D. N., 3H 22, pièce 241. — La réponse de Dubois (s. d.), 3H 22, pièce 242, porte encore un fragment du sceau de la prévôté.

(7) A. D. N., 3H 1268.

(8) Le document a disparu mais il était encore cité dans un inventaire de 1812 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle sans cote*).

(9) A. D. N., 3H 224, pièce 3104, ainsi que pièce 3103 (sentence exécutoire de l'official de Cambrai en date du 1^{er} avril 1438).

(10) Texte dans B. R., ms. 16583, f° 33 v°.

(11) A. D. N., 3H 224, pièces 3107-3109.

été prévôt *per aliquot annos*. Il est encore mentionné comme prévôt dans un acte recopié au dernier folio du premier compte du prévôt Fourret pour l'année 1478-1479, malheureusement le texte de cet acte est partiel et sans date (1). Les sources du XVIII^e siècle lui donnent le surnom de Saint-Amand, affirment qu'il avait été nommé prévôt au début de 1444 et rapportent qu'après son rappel au Saint-Sépulcre en 1447, son abbé l'aurait envoyé en mission à Rome et c'est en revenant de là qu'il serait mort à Bologne (2) le 17 octobre 1450.

JEAN BACHELER est le premier prévôt pour lequel on ait conservé les documents relatifs à sa nomination : le 18 août 1447, il était présenté par l'abbé du Saint-Sépulcre à Philippe le Bon (3) qui, cinq jours plus tard, le 23 août, lui accordait l'acte d'agrément (4). Il dut exercer ses fonctions pendant vingt-trois ans, car il semble être mort au début de l'année 1470, l'acte de nomination de son successeur mentionnant son décès (5). L'obituaire le cite au 28 avril (6). Tout ce que l'on sait de son administration, c'est qu'il avait fait tenir des comptes pendant la période (7) 1443-1467 et qu'on le voit apparaître dans deux actes qui datent respectivement du 8 mars 1449 et du 28 novembre 1453 : dans le premier, il donne son accord pour une fondation de messe dans une chapellenie de l'église (8) ; dans le second, en qualité de représentant de l'abbé, il autorise un chapelain à aliéner une maison appartenant à l'un des bénéfices de la Chapelle (9).

BERTRAND FOURRET reçut son acte de nomination (10) par Charles le Téméraire le 30 avril 1470 et administra la prévôté pendant près de vingt ans. En effet, l'acte de présentation de son successeur, qui date du 12 septembre 1489, fait état de sa révocation provoquée par son grand âge (11). Il mourut un 4 octobre (12). Nous avons conservé une documentation abondante relative à son administration. On le voit d'abord, le 3 août 1475, fonder une messe pour son futur anniversaire (13) ; le 25 octobre 1476, il termine à son avantage un différend qui l'opposait au curé à propos des offrandes provenant des sacrements (14) et l'année suivante il conclut un accord avec le même curé sur le partage des distributions dominicales (15). Le 22 janvier 1478, il constitue des legs pour la célébration de nombreux offices (16) et c'est à son époque que, le 12 octobre 1478, on rédigea un inventaire des archives et manuscrits de l'abbaye du Saint-Sépulcre envoyés à la Chapelle pour assurer leur sauvegarde à cause des événements militaires

(1) A. D. N., 3H 1281.

(2) B. R., ms. 16583, f^{os} 33-35 ainsi que les listes qui lui donnent comme dates de ses fonctions : 1444 à 1447 (B. R., ms. 16583, f^o 168. — A. D. N., 3H 1241 et 1270. — B. R., ms. 13510 et A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, IV, 37).

(3) A. D. N., 3H 224, pièce 3107.

(4) A. D. N., 3H 224, pièce 3109.

(5) A. D. N., 3H 224, pièce 3110. — Aucune des listes anciennes ne mentionne la date de sa mort, sauf celle que donnent les Annales du XVIII^e s. (B. R., ms. 13510 qui indique une date incorrecte : 28 avril 1453).

(6) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, sans cote.

(7) Ces comptes sont perdus mais ils sont cités dans un inventaire des archives restitué à la cure de la Chapelle en 1812 par le Gouvernement français (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, sans cote).

(8) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle, Cartul. Chapelains*, B 19, f^o 208 v^o.

(9) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, chartier, n^o 173 ; copie avec date erronée de 1456 dans le *cartul. Chapelains*, B 19, f^o 141 v^o.

(10) A. D. N., 3H 224, pièce 3110.

(11) A. D. N., 3H 224, pièce 3108.

(12) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle, Obituaire* (sans cote).

(13) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., n^o 2585, La Chapelle*, coté F, f^o 13. — B. R., ms. 16583, f^o 35 v^o.

(14) A. D. N., 3H 243, pièce 3348 et 3H 221, pièce 3081.

(15) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, N 4.

(16) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, coté L. — B. R., ms. II-420, f^{os} 82-86. — A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 2.

qui se déroulaient dans le Cambrésis (1). Fourret est le premier prévôt pour lequel nous ayons conservé des comptes de la prévôté : il s'agit de quatre volumes (2) correspondant aux années — il avait fixé le début de l'année comptable au 22 juillet — 1478-1479, 1479-1480, 1480-1481 et 1482-1483. Ces comptes donnent d'abord l'indication globale du montant des recettes et des dépenses : à titre d'exemple on indiquera ici que, pour l'année 1478-1479, les recettes en argent s'élevaient à environ quatre cent soixante livres et les dépenses à environ cinq cent vingt ; les recettes en froment — qui n'étaient que de onze muids — étaient entièrement absorbées, tandis que la recette en seigle, qui était d'environ cent soixante muids, était presque totalement consommée, celle en avoine (près de cent vingt-cinq muids) disparaissant elle aussi dans les comptes des mises. Ces mêmes comptes indiquent ensuite la nature des revenus et leur localisation : on y énumère des rentes à Bruxelles et environs, des maisons et tenures à cens ainsi que des maisons en location à Bruxelles, des rentes foraines à Tourneppe, Leeuw-Saint-Pierre, Itterbeek, Alseberg et Verrewinkel, ainsi que les revenus en argent des dîmes, prés et terres affermés avec les blés, seigles, orges, grains et avoines à Leeuw, Vlezembeek, Tourneppe, Itterbeek, Gaasbeek, Pede-Sainte-Anne et Uccle (3).

JEAN DE BAVELINGHEN fut présenté (4) le 12 septembre 1489 par l'abbé du Saint-Sépulcre à Maximilien I^{er} qui le nomma le 19 du même mois (5). Vers le milieu de l'année 1512, il demanda sa mise à la retraite à son abbé qui lui accorda démission ainsi qu'une pension, ceci se produisant avant le 23 septembre, date de la nomination de son successeur (6). Il quitta la prévôté pour habiter une maison particulière au Sablon, d'où il revint mourir à la Chapelle le 28 décembre 1516 (7). Il est cité dans des documents de 1493, acte épiscopal de Cambrai relatif au miracle du saint Corporal, et du 24 novembre 1494, pièce dans laquelle il est question d'une visite de la prévôté par l'abbé du Saint-Sépulcre (8). En 1496, il transmet à son abbé un censier des biens de la prévôté qui ne nous est plus connu qu'en partie (9) et on le rencontre, le 27 avril de la même année, quand il reçut procuration d'un chanoine de Cambrai, bénéficiaire de la Chapelle, pour percevoir des revenus en souffrance (10). Au début de l'année 1503, dut avoir lieu une visite de la prévôté au nom de l'abbé du Saint-Sépulcre mais le procès-verbal ne nous en est pas parvenu (11). Quelques mois plus tard, le 14 août, le prévôt conclut un accord avec le curé de la paroisse au sujet des enterrements (12). On le trouve encore cité le 6 février 1507 dans un acte épiscopal de Cambrai relatif à un bénéfice de la Chapelle (13). Il convient enfin de signaler que l'on a

(1) A. D. N., 3H 1, pièces 2-3.

(2) A. D. N., 3H 1281-1284. — Le dernier compte commencé par Fourret fut clôturé par le vice-prévôt Jean de Bavelinghen qui allait d'ailleurs lui succéder six ans plus tard.

(3) Uccle, prov. de Brabant, cant. d'Uccle ; Verrewinkel, dép. d'Uccle ; Gaasbeek, prov. de Brabant, cant. de Lennik-Saint-Quentin.

(4) A. D. N., 3H 224, pièce 3111.

(5) A. D. N., 3H 224, pièce 3108.

(6) A. D. N., 3H 224, pièce 3113 (démission du prévôt), pièce 3114 (nomination du successeur) ainsi que pièce 3115 (acte abbatial du 26 octobre 1512 modifiant la pension de Jean de Bavelinghen primitivement constituée sur des dîmes et prés à Leeuw-Saint-Pierre, des cens et terres à Bruxelles et Ixelles et dorénavant garantie sur des biens à Itterbeek).

(7) A. D. N., 3H 1270 et B. R., ms. 16583, f^o 36 v^o.

(8) A. Arch. M., La Chapelle, liasse 2.

(9) A. D. N., 3H 1287, f^{os} 73-80.

(10) A. G. R., Arch. Eccl. Brab., La Chapelle, chartier, n^o 242.

(11) A. D. N., 3H 223, pièce 3097 (10 janvier 1503 : lettre de commission de l'abbé) et pièce 3102 (document du XVI^e s. qui constitue un mémoire pour les visites abbatiales).

(12) A. Arch. M., La Chapelle, liasse 6.

(13) A. G. R., Arch. Eccl. Brab., La Chapelle, coté J 2. — A. Arch. M., La Chapelle, liasse 2.

conservé les comptes (1) de son administration pour les années 1491-1492, 1494-1495, 1502-1503 et 1510-1511.

PIERRE JACOBS, que l'on dit natif de Bruxelles et qui était entré en religion au Saint-Sépulcre (2) le 10 avril 1485, fut nommé prévôt le 23 septembre 1512 par Charles-Quint (3). Il dut demander sa démission vers le milieu de l'année 1527, car son successeur fut nommé le 25 septembre de cette même année (4). Il retourna ensuite à Cambrai où il mourut (5) le 12 juin 1534. Ce devait être un personnage de valeur puisque le 17 février 1514 il était élevé au rang de conseiller au Conseil d'État, cette nomination étant renouvelée (6) par Charles-Quint le 9 janvier 1517. Dès son entrée en charge, il dut faire face à des difficultés que lui causait son prédécesseur : le 16 juillet 1514, il dut régler les problèmes posés par la pension que Jean de Bavelinghen avait obtenue (7) et, tout à la fin de l'année 1516, lors de l'enterrement de ce dernier, il eut un différend avec le Chapitre de Sainte-Gudule qui voulait intervenir dans les funérailles de l'ancien prévôt, parce qu'il avait vécu hors de la prévôté pendant quatre ans (8). En 1517, on le voit rebâtir la prévôté, les travaux coûtant près de deux mille deux cents livres (9). Sous son administration, on rencontre un document important du point de vue institutionnel : la nomination par l'abbé du Saint-Sépulcre, le 10 août 1518, d'un maire qui avait pour charge d'exercer et défendre « les droits, hauteur et seigneurie » du Saint-Sépulcre à Bruxelles (10). On trouve encore Pierre Jacobs concluant des accords au sujet des oblations dues à la prévôté et à l'église de la Chapelle par les bogards le 9 décembre 1519 et par les cellites (11) le 7 novembre 1524. A une date difficile à établir — mais qui doit sans doute se situer aux environs de 1520 — Pierre Jacobs, avec les séculiers de la Chapelle, conclut un accord avec l'écolâtre de Sainte-Gudule au sujet de l'institution d'une école à la Chapelle (12). Nous avons conservé les comptes rendus par Jacobs à partir du 29 septembre 1512 pour les années 1512 à 1521 ainsi que ceux (13) de l'année 1523-1524, ceux des années 1524-1525, 1525-1526 et 1526-1527 ayant été rédigés par le vice-prévôt Pierre de Hennin (14).

PIERRE DE HENNIN fut nommé prévôt (15) par Charles-Quint le 25 septembre 1527. Il devait mourir vers le milieu de l'année 1543, son décès étant mentionné dans l'acte de nomination de son successeur (16). On ne le rencontre guère que dans cinq ou six documents : le 29

(1) A. D. N., 3H 1285, 1286, 1288, 1289.

(2) B. R., ms. 16583, f° 37 v°.

(3) A. D. N., 3H 224, pièce 3114.

(4) A. D. N., 3H 224, pièce 3119.

(5) B. R., ms. 16583, f° 40.

(6) A. D. N., 3H 224, pièces 3116 et 3118.

(7) A. D. N., 3H 224, pièce 3117.

(8) A. D. N., 3H 1270.

(9) B. R., ms. 16583, f° 39. — A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, III, 464, Bruxelles, 1845. — E. BOECKX, *La Chapelle...*, 34-35.

(10) A. D. N., 3H 1268.

(11) A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 6.

(12) Nous n'avons retrouvé du texte de cet accord qu'une copie du XVII^e s. (A. D. N., 3H 1243) qui porte la date du 2 novembre 1530. Or Jacobs avait sûrement cessé d'être prévôt en 1527 et l'on peut même avancer que c'était le vice-prévôt qui le suppléait depuis 1524. Dès lors il faut peut-être placer la rédaction de cet acte en 1520 plutôt qu'en 1530.

(13) A. D. N., 3H 1291-1301.

(14) A. D. N., 3H 1302-1304.

(15) A. D. N., 3H 224, pièce 3119.

(16) A. D. N., 3H 224, pièce 3120.

octobre 1534, dans une cession à bail de trois journaux de terre à Bruxelles (1) ; le 7 juin 1536, il conclut un accord avec la fabrique de la Chapelle au sujet de travaux à effectuer dans l'église paroissiale (2) et le 3 juillet suivant, du consentement de l'abbé, il conclut au nom de la prévôté une convention avec les autres décimateurs de Leeuw-Saint-Pierre (c'est-à-dire le curé du lieu et l'abbaye de Valduc) au sujet du partage des noales de cette paroisse (3) ; le 21 mai 1539, il met fin à un différend qui l'opposait au curé et aux chapelains sur les distributions (4). Il est enfin mentionné dans un acte épiscopal de Cambrai du 1^{er} avril 1541 qui confirmait l'accord de 1536 sur les noales de Leeuw (5). Outre les comptes qu'il avait remis comme vice-prévôt du temps de Pierre Jacobs, nous avons conservé sept volumes de comptes qu'il rendit à l'abbé du Saint-Sépulcre entre les années (6) 1528 et 1543. Pierre de Hennin apparaît encore dans un acte du 19 décembre 1536 qui ne concerne en rien ses fonctions comme prévôt de la Chapelle : on le voit, en effet, à cette date céder à bail une dîme à Overboelare, mais il ne faudrait pas en conclure que les biens du Saint-Sépulcre dans la région de Grammont avaient été rattachés à la Chapelle à cette époque ; il ne s'agit que d'une apparition occasionnelle du prévôt à titre de procureur de l'abbé (7).

JEAN RIQUELOT fut nommé prévôt (8) par Charles-Quint le 13 juin 1543 et mourut à la Chapelle (9) le 18 août 1557. Les débuts de son administration se déroulèrent sans histoires : le 22 mai 1544, il apparaît comme vicaire de l'abbé dans un différend avec le curé sur la consécration des autels (10) et le 17 septembre suivant il reçoit de son abbé une procuration pour administrer la prévôté (11). On le retrouve en septembre 1545 défendant les droits de la prévôté en matière d'afforage (12) puis, en 1547, il entamait un procès, qui ne se terminerait qu'en 1549, contre le curé de la Chapelle au sujet des oblations (13). Mais, au milieu de l'année 1549, éclata un différend entre le prévôt et son abbé qui allait conduire à une situation extrêmement grave. L'abbé voulait, en effet, que le prévôt aliène en faveur de l'abbaye des biens de la prévôté. Le prévôt refusa et, le 5 octobre 1549, l'abbé le révoqua. Mais le prévôt contesta la thèse de l'abbé — qui prétendait détenir seul le droit de révocation des prévôts — et en appela au Conseil de Brabant, en arguant de ce que les prévôts n'étaient que présentés par l'abbé et qu'ils étaient effectivement nommés par le souverain des Pays-Bas, qui, dès lors, était le seul, à son avis, à pouvoir révoquer un prévôt de la Chapelle. L'abbé avait eu beau destituer Riquelot et lui désigner un successeur en la personne de Philippe de Hennin, le Conseil de Brabant suivit évidemment la thèse de Riquelot et celui-ci obtint le 23 novembre 1549 des lettres de maintenue de la part du souverain (14). Il ne servit à rien que l'abbé demandât une nouvelle fois le 20 mai 1551 à Charles-

(1) A. D. N., 3H 1266.

(2) B. R. ms. 16583, f^o 249.

(3) A. D. N., 3H 245, pièce 3386.

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 2573. — A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 2. — Édit. D. A. MAUDEN, *Alithologia*, 162-169.

(5) A. D. N., 3H 245, pièce 3387.

(6) A. D. N., 3H 1302-1311, 1312 et 1290, 1313-1315, soit pour les années 1527-1528, 1536-1537, 1538-1543.

(7) A. D. N., 3H 1257. — Overboelare, prov. de Flandre orientale, cant. de Grammont ; Grammont, prov. de Flandre orientale, cant. de Grammont.

(8) A. D. N., 3H 224, pièce 3121.

(9) B. R., ms. 16583, f^o 53.

(10) B. R., ms. 16583, f^o 241.

(11) A. D. N., 3H 225, pièce 3158.

(12) A. D. N., 3H 233 pièces, 3254-3255.

(13) Nombreux documents à ce sujet dans A. D. N., 3H 1267-1269.

(14) De nombreuses pièces de procédure sont conservées aux A. D. N., 3H 221, pièces 3082-3087 ; 3H 1245 et 1246. Les lettres de maintenue de Riquelot se trouvent dans 3H 224, pièce 3122. — Voir également B. R., ms. 16583, f^o 41 et sv.

Quint la destitution de Riquelot : celui-ci resta en place (1). A peine ces difficultés étaient-elles terminées, qu'un nouveau différend surgit entre le prévôt et, cette fois, le vice-prévôt et ce pour des raisons purement personnelles. Il fallut le 22 septembre 1552 une visite de la prévôté par l'official de Cambrai pour qu'un terme fût mis à cette affaire, le vice-prévôt reconnaissant n'avoir aucun droit sur l'administration des biens de la prévôté (2). Deux mois plus tard, l'abbé du Saint-Sépulcre venait à la prévôté, confirmait la fin du différend entre Riquelot et le vice-prévôt, examinait les comptes du prévôt pour les années 1549 à 1551 et enregistrait les regrets de Riquelot d'avoir fait tort à son abbé au cours des années précédentes (3). Le calme semblait donc être revenu ; nous voyons le 20 février 1554 le prévôt proposer la nomination d'un nouveau maire de la prévôté à l'abbé du Saint-Sépulcre, lequel effectue cette nomination le 3 mars suivant (4), mais les difficultés reprirent de plus belle entre les années 1554 et 1557. Le 6 avril 1554, le vice-prévôt avertissait l'abbé de ce que Riquelot voulait lever à l'usage de la seule prévôté tous les revenus du Saint-Sépulcre en Brabant. L'abbé révoqua Riquelot une nouvelle fois et présenta comme nouveau prévôt au souverain des Pays-Bas un autre moine du Saint-Sépulcre, Antoine de Geel. Ce dernier mourut aussitôt après et, le 12 mars 1557, l'abbé du Saint-Sépulcre présenta un nouveau prévôt, François L'Honnore (5). Tout comme dans une occasion précédente, Riquelot ne s'émut pas pour autant : il continua d'exercer ses fonctions prévôtales, ce qui se voit par le fait qu'il poursuivit la rédaction des comptes de la prévôté que nous avons conservés pour les années 1543 à 1549, 1550 à 1553 et 1555-1556, l'année comptable commençant le 24 juin (6). C'est de l'administration de Riquelot que date la mise par écrit d'un des documents les plus importants de l'histoire de la prévôté. En effet, à la suite des lettres de maintenue qu'il avait obtenues contre son abbé le 23 novembre 1549, Riquelot avait été contraint de remettre à la Chambre des Comptes un état des biens de la prévôté (7).

FRANCOIS L'HONNORE avait donc été présenté une première fois comme prévôt de la Chapelle le 12 mars 1557, comme on vient de le voir, et il le fut une seconde fois le 18 octobre suivant, deux mois après la mort de Riquelot (8). Nous n'avons pas conservé ses patentes de nomination mais on peut croire qu'il les obtint rapidement, puisque nous savons qu'il arriva à Bruxelles, pour prendre possession de ses fonctions, le 25 novembre de la même année (9). On ne connaît pas la date précise de son décès mais on peut établir qu'il mourut (10) au cours de l'automne de l'année 1574. Durant l'année 1559, il fut amené à s'opposer à l'abbé du Saint-Sépulcre au sujet des revenus de la prévôté. L'Honnore soutenait que celle-ci était autonome, l'abbé prétendant que ses biens faisaient partie du domaine du Saint-Sépulcre : le différend éclata en mars 1559 ; une sentence du Conseil de Brabant fut prononcée en faveur du prévôt mais l'affaire continua

(1) A. D. N., 3H 224, pièce 3120.

(2) A. D. N., 3H 223, pièce 3098.

(3) Procès-verbal du 2 décembre 1552 de la visite abbatiale faite le 28 novembre précédent, A. D. N., 3H 223, pièce 3099.

(4) A. D. N., 3H 1268.

(5) B. R., ms. 16583, f^{os} 49-52.

(6) A. D. N., 3H 1316-1319, 1321-1324, 1320, 1325-1334.

(7) On a conservé de cet état de biens de nombreuses copies : A. D. N., 3H 224, pièce 3123 ; 3H 1248, f^{os} 77-79 ; B. R., ms. 16583, f^{os} 370-373. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, coté 17. — Il en existe une édition dans D. A. MAUDEN, *Alithologia*, 83-94.

(8) A. D. N., 3H 224, pièce 3125.

(9) B. R., ms. 16583, f^o 65 v^o. — Il commença d'ailleurs ses premiers comptes à la Noël 1557 (A. D. N., 3H 1335).

(10) On le trouve encore en fonctions le 9 août et son décès est mentionné dans les lettres de présentation de son successeur qui datent du 24 novembre.

d'être agitée jusqu'en décembre de la même année (1). Elle reprit en juin suivant, à l'occasion d'un nouveau prétexte, le prévôt refusant l'accès de la prévôté à un moine du Saint-Sépulcre envoyé par son abbé pour s'occuper des revenus de la prévôté — puis à un second moine venu de Cambrai pour prélever les recettes de Bruxelles et de Flandre qui revenaient à l'abbaye (2). On ne sait trop ce que fut la suite de cette affaire mais les rapports entre L'Honoré et son abbé durent s'améliorer. En effet, on a conservé le texte d'un procès-verbal d'une visite de la Chapelle faite par ce dernier le 8 juillet 1571 et ce document ne fait aucune allusion au différend qui venait de séparer les deux personnages, l'abbé se bornant à exhorter le prévôt à mieux observer certaines dispositions de la règle de saint Benoît et du Concile de Trente (3). Par ailleurs, nous voyons que le 9 août 1574 L'Honoré reçut de son abbé une délégation de pouvoirs spirituels pour les nominations aux bénéfices ecclésiastiques (4). La documentation relative à son administration est représentée essentiellement par la collection de ses livres de comptes que nous avons conservés avec quelques interruptions pour les années 1557 à 1570 (5). A la mort de L'Honoré la prévôté faillit disparaître. En effet, le curé et les chapelains de la Chapelle, soutenus par le magistrat de la ville, tentèrent d'obtenir du gouvernement des Pays-Bas que la prévôté fût convertie à leur profit en une église collégiale de chanoines séculiers. L'abbé du Saint-Sépulcre réussit à faire écarter cette prétention par le Conseil privé mais il dut, pour que le clergé de la Chapelle accepte un nouveau prévôt, consentir à augmenter la part qui lui revenait sur les revenus de la prévôté (6).

AUGUSTIN LALOUX fut présenté par l'abbé du Saint-Sépulcre le 24 novembre 1574, mais il ne reçut ses lettres de nomination (7) de Philippe II que le 8 juillet 1575, ce retard s'expliquant par les manœuvres des séculiers de la Chapelle dont il vient d'être parlé. On ne connaît pratiquement rien de son administration et même pas la date exacte de son décès. Il mourut sans doute au cours (8) de l'année 1583. Nous ne rencontrons Laloux qu'à trois reprises dans la documentation de l'époque : le 20 février 1576, il apparaît dans un acte relatif à la couterie de la Chapelle (9) ; le 11 décembre 1576, il reçoit de son abbé une délégation de pouvoirs spirituels (10) ; le 15 février 1582, il obtient de son supérieur l'autorisation de lever sur les biens de la prévôté une hypothèque de mille six cents florins (11).

Après la mort de Laloux, il faudra attendre plus de dix ans avant qu'un nouveau prévôt ne soit institué à la Chapelle. Cette longue vacance de la dignité prévôtale fut provoquée par les événements militaires qui firent que, à l'époque de Farnèse, Cambrai fut longtemps occupée par les armées françaises. Peut-être faut-il également tenir compte du fait que Bruxelles était

(1) A. D. N., 3H 1246. — B. R., ms. 16583, f° 53-62.

(2) A. D. N., 3H 223, pièce 3100. — B. R., ms. 16583, f° 63.

(3) A. D. N., 3H 223, pièce 3101.

(4) A. D. N., 3H 225, pièce 3159.

(5) A. D. N., 3H 1335-1337, 1343, 1338-1344 pour les années 1557-1558, 1559-1560, 1561-1568, 1569-1570.

(6) De nombreux documents relatifs à cette affaire qui s'étendit de l'automne 1574 à juillet 1575 sont à consulter aux A. D. N., 3H 1245. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, carton 1. — B. R., ms. 16583, f° 67-68. — A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse n° 5. — Un mémoire présenté par l'abbé au Conseil privé est édité en annexe dans MAUDEN, *Alithologia* (48 pp. hors pagination).

(7) A. D. N., 3H 224, pièces 3126-3128.

(8) Année indiquée dans un mémoire de 1751 relatif aux enterrements des religieux de La Chapelle (A. D. N., 3H 1270) et, d'autre part, les documents de 1584 font état de son décès (A. D. N., 3H 224, pièces 3129-3133).

(9) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, carton 2.

(10) A. D. N., 3H 225, pièce 3160.

(11) D. A. MAUDEN, *Alithologia*, 103-104, avec édition de l'acte de l'abbé.

aux mains des calvinistes. De la documentation assez abondante mais également confuse qui est relative à cette période, on peut dégager les faits suivants. En 1584, Cambrai étant française, Philippe II désigna lui-même un successeur à Augustin Laloux, un certain de Bonnavet, mais l'abbé demanda l'annulation de cette désignation et présenta lui-même un moine du Saint-Sépulcre nommé Hubert Lemoine (1). Nous ignorons tout de la décision que prit le souverain des Pays-Bas mais nous savons que deux ans plus tard, le 11 mars 1586, il donnait jouissance provisionnelle des biens de la prévôté à l'abbé du Saint-Sépulcre, Jean Fruy, lequel, avec quatre religieux, était, pour l'heure, réfugié à l'abbaye de Saint-Ghislain (2). Ce dernier se borna à aliéner des biens de la prévôté (3) et, après sa mort (4) survenue le 28 janvier 1591, fut rédigé un état des biens et des revenus de la Chapelle (5). Au même moment, le 12 février, le nouvel abbé du Saint-Sépulcre présentait comme prévôt un moine appelé Michel de Saint (6) que le roi refusa de nommer car, le 29 mai suivant, il accorda lui-même à l'un des moines du Saint-Sépulcre installé à la Chapelle, Raphaël de Raincheval, le droit d'administrer la prévôté et de recevoir une part des revenus de la paroisse, bien qu'il ne soit pas prévôt (7). Profitant de ce que la prévôté connaissait des moments difficiles, les jésuites tentèrent, au début de l'année 1592, de la faire réunir à leur Collège de Bruxelles mais Raincheval, qui portait alors le titre d'administrateur et vice-prévôt, défendit les intérêts de la prévôté avec assez d'énergie pour que Philippe II lui accordât, le 4 août 1594, des lettres le confirmant dans ses droits et fonctions (8). Ce qui n'empêcha d'ailleurs pas le Chapitre de Sainte-Gudule de faire des difficultés au vice-prévôt Raincheval, auquel les chanoines bruxellois reprochaient d'user de privilèges attachés à la dignité prévôtale sans porter le titre de prévôt (9).

RAPHAEL DE RAINCHEVAL qui, comme on vient de le voir, avait été nommé administrateur le 29 mai 1591, puis confirmé comme vice-prévôt le 4 août 1594, avait entretemps été présenté par l'archevêque de Cambrai comme prévôt de la Chapelle (10), le 24 janvier 1594. Philippe II lui accorda ses lettres de nomination le 15 novembre de la même année (11), après avoir exigé, pour que la prévôté fût restaurée, que les dettes fussent apurées, que l'on rendît des comptes au Conseil des Finances, moyennant quoi mainlevée serait accordée à la prévôté sur les biens du Saint-Sépulcre à Bruxelles et aux environs (12). Raincheval allait d'ailleurs être investi de ses fonctions de prévôt, de manière tout à fait exceptionnelle, à titre viager. En effet, la situation de l'abbaye du Saint-Sépulcre était plutôt complexe. Après la mort de l'abbé

(1) A. D. N., 3H 224, pièces 3129-3133.

(2) A. D. N., 3H 26, pièce 285. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, coté 10. — B. R., ms. 16583, f^{os} 68-70.

(3) Voir A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, coté 88a, f^o 8.

(4) A. D. N., 3H 1270.

(5) Daté de février 1591 et conservé aux A. D. N., 3H 1248, f^{os} 65-74.

(6) A. D. N., 3H 224, pièces 3134-3135. — B. R., ms. 16583, f^o 365 v^o.

(7) A. D. N., 3H 1241. — B. R., ms. 16583, f^o 74 v^o.

(8) De nombreux documents sont conservés au sujet de la tentative des jésuites : A. D. N., 3H 1243 et 11H 9. — A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 4. — B. R., ms. 16583, f^{os} 85-87. — Les lettres royales du 4 août 1594 sont aux A. D. N., 3H 34, pièce 542. — Les jésuites ne renoncèrent à leurs vues sur la Chapelle qu'à la fin de 1603, lorsqu'ils achetèrent l'hôtel archiepiscopal de Cambrai à Bruxelles. — Sur le fait que Farnèse soutenait les jésuites, voir A. PONCELET, *Histoire de la Compagnie de Jésus dans les anciens Pays-Bas*, I, 398, Bruxelles, 1927.

(9) Voir à ce sujet un document du 8 octobre 1594 : A. D. N., 3H 1245. — B. R., ms. 16583, f^o 231. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle, Registre des Chapelains*, A, f^o 28 v^o.

(10) B. R., ms. 16583, 74. — Dans cette même source, on donne des indications erronées au sujet de la carrière antérieure de Raincheval ; on le fait venir à Bruxelles comme vice-prévôt en 1574 et on soutient que c'est lui qui fut présenté comme prévôt le 12 février 1591.

(11) A. D. N., 3H 224, pièce 3136.

(12) B. R., ms. 16583, f^o 76.

Jean Fruy (28 janvier 1591), les moines avaient élu comme supérieur un certain Jean Scourgeon qui fut ensuite déclaré abbé intrus. C'est alors que, le 13 avril 1594, le pape Clément VIII décida de nommer Raincheval comme abbé. Cependant lorsque Cambrai fut réoccupée par les Espagnols, ce dernier, qui venait donc d'être nommé prévôt par Philippe II, ne tenta pas de faire appliquer la bulle de Clément VIII et il renonça à la dignité abbatiale par un concordat, daté du 16 avril 1596, par lequel il abandonnait ses droits en faveur de l'abbé élu et obtenait, en échange, la prévôté à titre viager (1). La prise de ses fonctions par Raincheval s'était donc opérée dans des conditions difficiles et, le 4 février 1595, c'est encore l'archevêque de Cambrai — qui estimait toujours qu'il y avait vacance abbatiale au Saint-Sépulcre — qui régularisera sa situation en lui donnant commission générale pour l'administration de la prévôté tant au spirituel qu'au temporel (2). A peine était-il installé qu'il dut faire un procès au curé de la Chapelle en matière de préséance, procès qu'il gagna par une sentence du Conseil de Brabant (3) du 18 juillet 1595, des lettres de maintenue lui étant encore accordées à ce sujet le 20 mars 1596. On le voit ensuite, le 16 juillet suivant, recevant une délégation de pouvoirs spirituels de la part de l'abbé (5) puis, le 7 octobre de la même année, il sera contraint par le Conseil privé de payer une pension annuelle au curé de la Chapelle (6). Toute l'année 1597 se passa pour Raincheval en nouvelles difficultés avec le curé : le différend reprend en mars au sujet des préséances (7) ; en août c'est au sujet de la portion qui revient au curé sur les revenus des chapellenies (8) ; en octobre, il s'agit du partage des oblations et des offrandes (9) ; en décembre, ces questions sont encore évoquées devant le Chapitre de Sainte-Gudule (10). La sentence de ce dernier ayant été favorable au prévôt, le curé interjeta appel (11) le 14 janvier 1598. Le 27 janvier, le prévôt conclura une transaction avec le curé sur les distributions et les émoluments (12). Mais les difficultés reprennent en avril (13) et l'affaire était toujours pendante (14) en juillet 1599. Entretemps, nous voyons Raincheval recevoir le 6 mai 1598 le serment du curé de Leeuw-Saint-Pierre en qualité de vicaire de l'abbé (15) et, le 1^{er} mars 1600, il recevra une nouvelle délégation de pouvoirs spirituels de la part de son abbé (16). Nous retrouvons Raincheval en procès (17) avec le curé en 1601 puis en 1603 aux prises avec l'archevêque de Cambrai (18). En 1604, Raincheval reçoit de son abbé une procuration générale pour toutes les causes spirituelles et temporelles (19). Le 16 mars 1607, il obtiendra une sentence selon laquelle le curé ne pouvait prendre aucune décision sans son

(1) B. R., ms. 16583, f^{os} 78-84.

(2) A. D. N., 3H 1245.

(3) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle, Registre des Chapelains*, A, f^o 14 v^o.

(4) B. R., ms. 16583, f^o 235.

(5) A. D. N., 3H 225, pièce 3161.

(6) B. R., ms. 16583, f^o 232 v^o.

(7) A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 7.

(8) Voir A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle, Cartul. Chapelains*, B 19, f^o 107.

(9) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle* (sans cote).

(10) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 2578.

(11) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 2578.

(12) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 2573. — A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 2.

(13) Document du 24 avril, A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 1.

(14) B. R., ms. 16583, f^o 236 v^o.

(15) B. R., ms. 16583, f^o 229.

(16) A. D. N., 3H 225, pièce 3162.

(17) Documents des 7 février et 16 novembre, B. R., ms. 16583, f^o 234.

(18) Ce dernier, ayant vendu son hôtel aux jésuites, prétendit se servir de la prévôté comme logement à Bruxelles et il obtint à cet effet une lettre des archiducs du 29 décembre 1603. Le prévôt résistera et finira par triompher en 1613 devant le Conseil privé (cfr A. D. N., 3H 1243 et B. R., ms. 16583, f^{os} 87-90 v^o).

(19) A. D. N., 3H 1245.

accord en matière de cérémonies religieuses (1) et nous savons qu'il assista la même année au synode de Malines (2). Raincheval fut révoqué (3) par l'abbé du Saint-Sépulcre en juin 1608, bien qu'il eût été investi de ses fonctions, en 1596, à titre viager. De l'ensemble des documents relatifs à cette affaire, on voit que l'abbé lui reprochait sa mauvaise administration (4). On sait, en effet, qu'il avait gardé par devers lui de l'argent de la prévôté et qu'il avait prêté jusqu'à deux mille six cents florins à des particuliers (5). Malgré sa révocation, il voulut rester à la Chapelle, mais l'abbé le contraignit le 14 juillet 1608 à rentrer au Saint-Sépulcre, où il devait mourir le 20 septembre suivant (6).

ANTOINE DE NOYELLES fut présenté (7) le 30 juin 1608 et reçut ses lettres de nomination des archiducs le 8 juillet (8). Dans des lettres de l'abbé du Saint-Sépulcre relatives à son installation comme prévôt qui datent du 1^{er} août 1608, il est fait mention d'arrérages de revenus qui sont à percevoir et dont mille florins sont à verser au Saint-Sépulcre et l'on donne comme mission à Noyelles d'éteindre les lourdes dettes qui accablent la prévôté (9). Aussitôt après, nous le rencontrons dans des documents de la fin août de cette année touchant aux prétentions de l'archevêque de Cambrai à faire loger à la Chapelle des chanoines de son Chapitre cathédral (10). Nous voyons ensuite Noyelles siéger au synode de Malines (11) en mai 1609 puis, le 9 octobre suivant, en sa qualité de vicaire de l'abbé, il présente à Sainte-Gudule un nouveau curé de la Chapelle (12), usant en cela d'une commission générale qu'il avait reçue de son supérieur (13). Nous le rencontrons encore pour les années 1610 à 1612 dans des relevés de cens à Tourneppe (14) et on le voit, le 15 février 1612, dans un acte de collation de la paroisse d'Itterbeek (15). Toujours en cette même année, il apparaît dans le procès que gagnent ensemble le Saint-Sépulcre et la prévôté devant le Conseil de Brabant contre le Chapitre de Cambrai en matière de logement (16). Tout à coup, un différend grave éclata entre Noyelles et son abbé. Le prévôt avait refusé de rendre ses comptes à ce dernier qui le destitua « pour inconduite », mais Noyelles obtint des archiducs des lettres de maintenue (17) le 20 octobre 1612. L'abbé ne se tint pas pour battu : le 3 juillet 1613, il révoquait une nouvelle fois Noyelles (18) et demandait le lendemain à l'ar-

(1) B. R., ms. 16583, f^o 237.

(2) Il y fut convoqué le 10 avril (A. D. N., 3H 11, pièce 146).

(3) Sa révocation est mentionnée dans les lettres de présentation de son successeur du 30 juin 1608 (A. D. N., 3H 224, pièce 3137), mais lui-même ne reçut ses lettres de destitution personnelles que le 12 juillet (A. D. N., 3H 224, pièce 3139).

(4) Voir la lettre d'installation de son successeur du 1^{er} août 1608 (A. D. N., 3H 224, pièce 3140). — L'acte de présentation de ce dernier, qui date du 30 juin avance comme cause de la révocation la maladie de Raincheval (A. D. N., 3H 224, pièce 3137) mais il est évident qu'il s'agit d'un emprunt au formulaire traditionnel de ce genre d'actes.

(5) B. R., ms. 16583, f^o 95.

(6) B. R., ms. 16583, f^os 92-94. — L'obituaire mentionne son décès au 19 septembre et, au 20 novembre, une messe à saint Raphaël que Raincheval avait fondée.

(7) A. D. N., 3H 224, pièce 3137.

(8) A. D. N., 3H 224, pièce 3138.

(9) A. D. N., 3H 224, pièce 3140.

(10) A. D. N., 3H 5, pièce 74.

(11) B. R., ms. 16583, f^o 228.

(12) A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 1.

(13) A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 6.

(14) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle* (sans cote) : État des biens de 1624, f^o 115.

(15) A. Arch. M., *La Chapelle*, liasses 1 et 6.

(16) A. D. N., 3H 5, pièce 78.

(17) A. D. N., 3H 224, pièce 3141. — B. R., ms. 16583, f^o 368.

(18) A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 7.

chevêque de Cambrai de le suspendre *a divinis*, ce que fit l'archevêque le 15 du même mois (1). Mais le prévôt obtint aussitôt des archiducs de nouvelles lettres de maintenue, cette fois contre le prélat (2), et le 8 février 1614, les archiducs firent savoir à l'abbé qu'il avait à reconnaître Noyelles comme le véritable prévôt de la Chapelle (3). Entretemps l'abbé, qui accusait Noyelles d'avoir contracté des dettes et aliéné des biens de la prévôté, avait nommé le 21 juin 1613 comme administrateur de la Chapelle le sous-prieur du Saint-Sépulcre Robert Fournier (4), auquel il donna le 16 juillet suivant une procuration générale (5). La situation ne fut clarifiée que le 6 septembre lorsque les archiducs entérinèrent cette dernière nomination (6). Dorénavant et ce pendant six ans, c'est-à-dire de 1613 à 1619, Noyelles restera prévôt en titre mais ce sera Robert Fournier qui administrera les biens de la prévôté avec le titre de vice-prévôt qui lui sera reconnu (7) par les archiducs le 18 octobre 1613 ; l'abbé finissant en novembre de la même année par reconnaître le titre de prévôt à Noyelles (8). La solution à laquelle on était ainsi arrivé avait mis un terme à l'intention des archiducs de transformer la prévôté en Chapitre, intention qui apparaît dans un document du 31 juillet 1613, consécutif à une sentence de l'Office fiscal de Brabant sur la nature de la prévôté. Pour ce dernier, le prévôt n'était qu'un administrateur ; la prévôté ne possédait pas de biens propres et ses revenus ne montaient qu'à trois ou quatre mille florins ; de plus, il estimait que depuis la gestion de Noyelles, quelque sept mille florins de dettes s'étaient accumulés ; sur les cens à lever par les prévôts précédents, on n'avait perçu que deux mille cinq cents florins ; l'abbé pour éteindre les dettes avait dû faire lever mille deux cents florins sur les recettes de la prévôté (9). C'était l'ensemble de ces constatations qui avait poussé les archiducs à envisager la conversion de la Chapelle en Chapitre séculier, mais, grâce aux dispositions prises sur l'administration de la prévôté, l'abbé parvint à détourner les archiducs de leur projet. Dorénavant la documentation nous laissera apparaître Noyelles comme prévôt en titre dans un certain nombre d'actes d'administration. C'est ainsi qu'on le verra, le 30 juin 1617, céder à bail pour neuf ans tous les revenus en grains de la prévôté (10) et que nous le rencontrons encore avec son titre dans des pièces de procédure contre le curé de la Chapelle (11) datées des 4 et 10 janvier 1619. C'est d'ailleurs peu de temps après que Noyelles mourra, car son décès est mentionné dans l'acte de nomination de son successeur du 1^{er} mars suivant (12). Il convient toutefois d'ajouter ici quelques mots sur les activités de Robert Fournier pour les années pendant lesquelles il administra les biens de la prévôté à l'époque de Noyelles. Au cours de sa gestion — pendant laquelle il eut des difficultés, pour des motifs obscurs, avec l'archevêque de Cambrai au début (13) de l'année 1614 — on sait qu'il établit le compte des dettes faites par le prévôt

(1) A. D. N., 3H 230, pièce 3236.

(2) A. D. N., 3H 1243.

(3) A. D. N., 3H 1245.

(4) A. D. N., 3H 225, pièce 3163 ainsi que 3H 1245 et 1246.

(5) A. D. N., 3H 1247 et A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 5.

(6) A. D. N., 3H 224, pièce 3142.

(7) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, liasse 12.

(8) L'abbé y fut contraint parce que le curé refusait de verser à Fournier la part du prévôt sur les revenus paroissiaux, le Chapitre de Sainte-Gudule prenant ici le parti du curé (cfr A. D. N., 3H 224, pièce 3143, 3H 1245 et 1247. — A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 5 ainsi que B. R., ms. 16583, f^{os} 106-111).

(9) A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 7.

(10) A. D. N., 3H 233, pièce 3257. — Le 5 juillet 1618 l'abbé chargera le prieur du Saint-Sépulcre de mettre le bailleur en possession des dits revenus (cfr A. D. N., 3H 233, pièce 3258).

(11) A. Arch. M. *La Chapelle* liasse 7.

(12) A. D. N., 3H 224, pièce 3144.

(13) B. R., ms. 16583, f^{os} 110-111.

Noyelles et qu'il reçut le 18 janvier 1619 décharge des dits comptes (1) et que c'est lui qui avait établi les comptes généraux de la prévôté (2) de 1613 à 1618.

JEAN SCOURGEON reçut ses lettres de nomination (3) des archiducs le 1^{er} mars 1619 et exerça ses fonctions (4) sans doute jusque dans la première moitié de l'année 1637. Dès son entrée en fonctions, on le rencontre en différend avec le curé sur l'administration de l'église paroissiale (5). Deux ans plus tard, le 9 mai 1621, il reçoit de son abbé une délégation de pouvoirs spirituels pour la collation des bénéfices (6). On le voit ensuite, le 19 mars 1622, proposer au Chapitre de Sainte-Gudule la nomination d'un chapelain à l'autel de Sainte-Gudule en l'église de la Chapelle (7). Le 12 juin 1623, il gagne définitivement devant le Conseil de Brabant un procès contre les archevêques de Cambrai en matière de logement (8). Scourgeon apparaît encore le 7 mai 1627 dans l'acte de nomination d'un marguillier à Leeuw-Saint-Pierre (9), puis dans une pièce de procès contre le marguillier de la Chapelle par devant le Conseil de Brabant (10) le 27 novembre 1636. Auparavant, le 27 septembre 1623, il avait demandé à l'archiduchesse que Robert Fournier fût nommé son coadjuteur avec promesse de lui succéder, faisant à l'occasion l'éloge des talents d'administrateur de celui-ci (11). En effet, pendant que Scourgeon était prévôt, Fournier avait continué à exercer la charge d'administrateur des biens de la prévôté comme il le faisait depuis 1613. En 1621-1622, il dressa un manuel des cens et rentes de la prévôté (12) puis, en 1624, un état des biens extrêmement détaillé (13) dans lequel on voit que le domaine de la prévôté comprend : l'alleu de Bruxelles ; les deux tiers des revenus de l'église paroissiale ; des terres, cens, maisons, dîmes et droits ecclésiastiques à Leeuw-Saint-Pierre, Vlezembeek, Itterbeek, Pede-Sainte-Anne, Tournepe, Ruisbroek, Meerbeke, Ixelles, Anderlecht et Bruxelles ; la somme de revenus étant estimée à près de cinq mille quatre cents florins (14). La gestion de Fournier semble avoir eu des effets bénéfiques puisque l'on voit, le 8 février 1624, le prévôt Scourgeon attester qu'en trois ans Fournier a déchargé la prévôté de dix mille florins de dettes (15) : l'année suivante on établira que le montant des dettes purgées a atteint douze mille florins (16) et, finalement, en 1628, les comptes des dettes pour les années 1621 à 1628 établiront qu'il avait remboursé

(1) A. D. N., 3H 1247.

(2) Ces comptes ont disparu mais ils sont cités dans un inventaire des archives de la Chapelle de 1812 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, sans cote).

(3) A. D. N., 3H 224, pièce 3144.

(4) Nous ne connaissons pas la date de son décès mais on le rencontre pour la dernière fois dans un document du 27 novembre 1636 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2576) et l'on mentionne son décès dans la lettre de présentation son successeur du 16 juin 1637 (A. D. N., 3H 224, pièce 3145).

(5) A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 5. — C'est dans cette liasse que se trouvent les documents exposant les deux thèses en présence sur les origines de la prévôté : Scourgeon soutenait que celle-ci avait été instaurée dès 1134, le curé essayant de démontrer qu'elle n'avait été fondée qu'en 1210.

(6) A. D. N., 3H 225, pièce 3164.

(7) A. D. N., 3H 226, pièce 3170.

(8) A. D. N., 3H 5, pièce 79.

(9) A. D. N., 3H 245, pièce 3388.

(10) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2576.

(11) A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 7.

(12) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, (sans cote).

(13) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle* (sans cote) et A. D. N., 3H 1248, f° 36-45.

(14) A. D. N., 3H 1248, f° 45. — Meerbeke, prov. de Flandre orientale, cant. de Ninove ; Ixelles, prov. de Brabant, cant. d'Ixelles ; Anderlecht, prov. de Brabant, cant. d'Anderlecht.

(15) A. D. N., 3H 1248, f° 141.

(16) A. D. N., 3H 1247.

quelque quinze mille deux cents florins (1). Les documents ne tarissent pas d'éloges à son sujet et sa réputation fut telle qu'on parla de lui, en septembre 1626, comme candidat-abbé au Saint-Sépulcre (2). Le 20 mai 1628, Fournier prendra sa retraite comme administrateur de la prévôté ; il recevra une pension de huit cents florins et l'autorisation de résider à la Chapelle (3).

ANTOINE CHARLART, présenté comme prévôt le 16 juin 1637, reçut de Philippe IV ses lettres patentes de nomination trois jours plus tard (4). On ignore la date de son décès mais il doit se situer (5) entre le 21 avril et le 23 octobre 1654. Le premier acte relatif à son administration est un accord qu'il conclut le 12 août 1639 avec le curé sur le partage des revenus paroissiaux (6). Mais cette belle entente ne dura guère, car, le 10 février 1640, commençait entre les deux parties un procès qui allait se dérouler d'abord devant le Chapitre de Sainte-Gudule qui rendra sentence le 23 décembre 1643, puis, en appel, devant le Conseil de Brabant qui tranchera le 9 septembre 1644 en faveur du prévôt : deux tiers des offrandes lui étaient reconnus contre un tiers au curé (7). En même temps, Charlart était en difficultés avec son abbé. Celui-ci voulait mettre la main sur les revenus de la Chapelle ; le prévôt refusa et le différend éclata le 21 juin 1640. L'abbé révoqua Charlart et le fit excommunier ; mais le prévôt obtint des lettres royales de maintenance le 2 août et son absolution de la part de l'internonce le 8 du même mois. De sorte que l'abbé, le 30 août, renonça à poursuivre Charlart (8). On voit ensuite le prévôt autoriser le 27 mars 1645 des travaux en l'église de la Chapelle (9), faire face à de nouvelles difficultés, avec le curé au Conseil de Brabant (10) au sujet des revenus de la paroisse en 1648 ; puis, l'année suivante, sur les oblations des sacrements (11). On le trouve encore affermant une dîme à Leeuw-Saint-Pierre (12) le 16 octobre 1651 et nommant un marguillier à Alseberg (13) le 10 février 1652 ; puis faisant face, en juin et juillet 1653, à un nouveau différend avec l'archevêché de Cambrai sur le logement des prélats à la Chapelle (14). On dispose encore de nombreux documents relatifs à des autorisations accordées par Charlart pour divers embellissements en l'église paroissiale (15) entre le 18 mars 1648 et le 21 avril 1654, ainsi qu'à des fondations de messes qu'il effectua (16) entre le 3 février 1639 et le 30 mars 1651. Du point de vue financier, on possède la série complète des

(1) A. D. N., 3H 1254 (déclaration des dettes de 1622-1623) et 3H 1248, f^{os} 3-35 (déclaration des dettes de 1621 à 1628). — Le prévôt Charlart, en 1639, sera quelque peu ingrat envers la mémoire de Fournier car, onze ans après le départ de celui-ci il tentera de le rendre responsable des dettes de la prévôté.

(2) A. D. N., 3H 1247. — Il sera d'ailleurs élu le 11 janvier 1627 (A. D. N., 3H 28, 296-308) mais ne sera jamais nommé.

(3) A. D. N., 3H 1247. — Le 18 janvier 1628, l'abbé du Saint-Sépulcre lui permettra de quitter la Chapelle pour se retirer dans un monastère bénédictin (inconnu) en Bourgogne.

(4) A. D. N. 3H 224, pièces 3145-3147 — A. G. R., *Conseil d'État*, n^o 1399.

(5) La première date correspond à la dernière mention de Charlart (B. R., ms. 16583, f^o 278), la seconde, au premier acte qui le cite comme défunt (A. D. N., 3H 1245).

(6) A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 1.

(7) A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 1. — B. R., ms. 16583, f^{os} 257 v^o, 266 et 266 v^o et 269. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, n^o 13.

(8) A. D. N., 3H 230, pièces 32-37, 3H 1252 et 1255. — B. R., ms. 16583, f^{os} 120-126.

(9) B. R., ms. 16583, f^o 270.

(10) A. Arch. M., *La Chapelle*, liasses 1 et 6.

(11) B. R., ms. 16583, f^{os} 275-276 v^o. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, liasse 14.

(12) A. D. N., 3H 1256.

(13) A. D. N., 3H 1251.

(14) A. D. N., 3H 5, pièces 75-78 et 3H 1243.

(15) B. R., ms. 16583, f^{os} 271 v^o-274 v^o et 276-278.

(16) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, Registre aux anniversaires ; Registre B 19 f^{os} 20 v^o, 72-73, 97 v^o, 98, 100 v^o ; Registre n^o 4.

comptes qu'il établit d'abord comme vice-prévôt de 1635 à 1637, puis comme prévôt (1) de 1637 à 1651, ainsi que les tableaux des « mises sur deniers » (2) qu'il fit en 1643-1644 et 1654.

Après la mort de Charlart, arguant de ce que l'abbaye du Saint-Sépulcre était ruinée par les guerres, l'abbé Philippe de Surhon ne nomma aucun prévôt et obtint de Philippe IV, le 23 octobre 1654, la jouissance des biens de la Chapelle (3), ce qui l'entraîna dans un différend avec le curé, celui-ci refusant évidemment de verser à l'abbé la part du prévôt dans les revenus de la paroisse (4). Pour sortir de cet embarras, l'abbé dut obtenir l'autorisation royale de nommer un religieux qui aurait les prérogatives prévôtales (5). Et c'est ainsi qu'un moine appelé Denis Gilles allait tenir les comptes de la prévôté à partir de novembre 1654 avec le titre de vice-prévôt (6).

DENIS GILLES mit quelque temps à accéder à la dignité prévôtale. On a vu qu'il était vice-prévôt au temps où l'abbé de Surhon détenait les biens de la prévôté et, après la mort de ce dernier survenue le 7 mars 1659, les moines du Saint-Sépulcre demandèrent à Philippe IV le 3 décembre suivant que Denis Gilles fût nommé prévôt. Il fallut attendre qu'un nouvel abbé envoie au souverain des lettres de présentation, ce qui ne se fit que le 24 janvier 1662, pour que Denis Gilles obtienne enfin ses lettres de nomination le 6 février suivant (7). En attendant sa patente, il avait toutefois continué à gérer la prévôté (8). Il donna sa démission le 27 avril 1676 pour des raisons de maladie, gardant cependant les émoluments de sa charge et continuant à habiter à la prévôté, où il mourra (9) à la fin de l'année 1679. Gilles apparaît à de nombreuses reprises dans des actes d'affermages de dîmes à Vlezembek, Itterbek, Leeuw-Saint-Pierre, Tourneppe et Uccle ainsi que de terres et de maisons à Leeuw-Saint-Pierre et Bruxelles entre le 23 décembre 1661 — il était encore à ce moment vice-prévôt — et (10) le 14 avril 1673. Durant les années 1665 à 1667, c'est lui qui représentera le Saint-Sépulcre devant le Conseil de Brabant dans un procès contre l'archevêque de Malines au sujet des nominations aux bénéfices ecclésiastiques, le Saint-Sépulcre défendant ses droits de collateur, l'archevêché revendiquant un droit d'intervention par l'institution de concours suivant les décrets du Concile de Trente (11). On le rencontre une dernière fois, le 13 juillet 1673, dans un acte abbatial établissant que la prévôté aurait à supporter le poids d'une rente annuelle de quatre cent cinquante florins pour purger une hypothèque de neuf mille florins créée le 5 mai précédent au profit du Saint-Sépulcre sur les biens de la prévôté (12).

Profitant de la démission de Denis Gilles, l'abbé du Saint-Sépulcre Bernard de la Haye obtint de Charles II le 8 mai 1676 la jouissance provisionnelle de la prévôté aussi longtemps que durerait la période de guerre contre la France, avec l'obligation d'envoyer deux religieux de l'abbaye à

(1) A. D. N., 3H 1345-1347, 1349, 1348, 1350-1364.

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, (sans cote), additions à l'état des biens de 1624, f° 124.

(3) A. D. N., 3H 1245. — A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1399. — B. R., ms. 16583, f° 128-129.

(4) Document du 29 octobre 1654 (A. D. N., 3H 1251).

(5) Les lettres royales datent du 6 novembre (A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1399).

(6) Nous les avons conservés pour les années 1654 à 1657 (A. D. N., 3H 1365-1367).

(7) A. D. N., 3H 224, pièce 3148. — A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1399. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, liasse 15.

(8) Il est cité comme tel le 13 avril 1660 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2578).

(9) A. D. N., 3H 1246. — A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1399. — On ne connaît pas la date de sa mort mais on sait qu'il fut enterré le 11 décembre 1679 (B. R., ms. 16583, f° 285 v°) et son obit fut fixé à cette dernière date (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle, Cartul. Chapelains*, B 19, f° 25 et F, f° 134 v°).

(10) A. D. N., 3H 1256.

(11) A. Arch. M., *La Chapelle*, liasses 1 et 6. — A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1399.

(12) A. D. N., 3H 1254 et B. R., ms. 16583, f° 137 v°.

la Chapelle (1). Si l'abbé paraît avoir effectivement détenu l'administration des biens de la prévôté — on le voit le 10 juin 1676 affermer une maison à Bruxelles (2) — il dut cependant faire face aux prétentions du souverain des Pays-Bas qui, profitant de ce que l'on était en temps de guerre, voulut nommer lui-même des bénéficiaires en l'église de la Chapelle et pensa même conférer la prévôté de son propre chef à un religieux de l'abbaye d'Eename qui la lui avait demandée (3). Fort heureusement l'ancien prévôt Gilles intervint au cours de cette année 1677 — on envisageait même la suppression de la prévôté — et il fit en sorte qu'à la mort de l'abbé de la Haye, survenue en automne de cette année, il put lui-même le 24 décembre présenter comme nouveau prévôt l'un des moines qui résidait à la Chapelle, le vice-prévôt Victor Lejuste (4).

VICTOR LEJUSTE. qui était vice-prévôt depuis treize ans, reçut ses lettres de nomination de Charles II le 8 janvier 1678, le roi procédant à cette nomination de sa propre initiative, après avoir mis fin à l'administration provisionnelle que détenait l'abbé du Saint-Sépulcre (5) depuis le 8 mai 1676. Trois jours plus tard, le curé et les chapelains de la Chapelle s'engageaient à le reconnaître comme tel (6). Toutefois l'abbé du Saint-Sépulcre, à la suite du passage de Cambrai à la France par le traité de Nimègue, refusa de tenir sa nomination pour valable et il fallut attendre la mort de celui-ci, survenue le 16 août 1684, pour que le nouveau supérieur du Saint-Sépulcre, qui lui aussi avait d'abord refusé de le reconnaître, finisse par l'agréer le 18 septembre 1685 (7). Il devait mourir (8) le 10 octobre 1694. Le jour même où il était nommé, Lejuste, qui profitait de la guerre entre la France et l'Espagne, déclara qu'il ne remettrait rien au Saint-Sépulcre des revenus de la prévôté : le boni que les recettes lui laisseraient devait servir à racheter les dettes qui montaient alors à neuf mille florins (9). On le retrouve ensuite dans divers actes d'administration courante : le 1^{er} juillet 1680, il s'engage à verser une rente au marguillier de la Chapelle (10) ; en 1684, il commence le relevé des cens et rentes de la prévôté pour Bruxelles (avec des détails abondants) et pour Alsemberg (11) ; la même année il est amené à défendre les privilèges de la prévôté en matière de droit d'asile contre le lieutenant de l'aman de Bruxelles (12) ; le 10 juin 1685, ainsi que les 22 mars 1689 et 4 septembre 1691, il donne son accord pour des fondations de messes et des travaux dans l'église (13). En mai 1686, il parviendra à mettre un terme à une tentative de l'archevêque de Malines qui voulait faire ériger une nouvelle paroisse sur le territoire de celle de la Chapelle (14) ; le 24 novembre 1686 il reçut charge de l'abbé de le représenter dans une transaction sur les chapellenies de l'église et il conclura un accord en cette matière le 10 décembre suivant (15) ; le 20 octobre 1687 il donne son accord pour l'union de deux béné-

(1) A. D. N., 3H 221, pièce 3088. — A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1399.

(2) A. D. N., 3H 1256.

(3) Documents de l'année 1677 (A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1399).

(4) A. D. N., 3H 1245 et B. R., ms. 16583, f°s 141-145.

(5) A. D. N., 3H 224, pièce 3149. — A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1399. — B. R., ms. 16583, f° 366 v°.

(6) B. R., ms. 16583, f° 149 v°.

(7) A. D. N., 3H 224, pièce 3150. — B. R., ms. 16583, f° 367 v°.

(8) Cette date est indiquée dans l'acte de nomination de son successeur du 19 décembre 1697 (A. D. N., 3H 224, pièce 3151). — On sait que sa messe anniversaire se chantait le 10 octobre (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle, Cartul. Chapelains* B 19, f° 23 et F, f° 123).

(9) A. D. N., 3H 1252 et A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1399.

(10) A. D. N., 3H 1251.

(11) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2577. — Le volume ne sera terminé qu'après sa mort, en 1696.

(12) A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 5.

(13) B. R., ms. 16583, f° 279. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle, Registre des Chapelains*, A, f° 29 v°.

(14) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, carton 1.

(15) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle, Cartul. Chapelains*, B 19, f° 217 v°.

fices à la Chapelle (1) ; le 20 avril 1688, il confère une chapellenie de l'église (2) ; le 22 juillet 1694, l'abbé ne pouvant le faire à cause des guerres, c'est lui qui propose à l'archevêque de Malines la nomination d'un nouveau curé à la Chapelle (3). Lorsque Lejuste mourut, il était seul à la prévôté. Pour sauvegarder les intérêts du Saint-Sépulcre, l'abbé envoya aussitôt le prieur de l'abbaye, Joseph d'Ambrines, et le 16 octobre 1694 il fit parvenir une requête à l'électeur de Bavière pour que le même d'Ambrines fût nommé prévôt. Mais, entretemps, les conseillers fiscaux de Brabant avaient mis la main sur la prévôté et en avaient fait vendre les meubles le 18 septembre précédent, pendant qu'un religieux d'Affligem, qui s'appelait dom Vandevelle, recevait collation de la prévôté des mains de Charles II. Au même moment, l'archevêque de Malines — en sa qualité d'abbé d'Affligem — revendiquait lui aussi la prévôté, tandis qu'un religieux de Saint-Amand faisait de même ainsi qu'un chanoine de Saint-Donatien de Bruges et un autre séculier anonyme, les candidatures de ces deux derniers étant émises pour le cas où la prévôté deviendrait un Chapitre (4). Le curé de la Chapelle profitait de la circonstance et demandait au Conseil des Finances de ne pas devoir verser au Saint-Sépulcre ce qu'il devait normalement payer au prévôt (5). Comme si tout cela ne suffisait pas, le bombardement de Bruxelles en 1695 fit que trois maisons attenantes à la prévôté et qui lui appartenaient furent détruites (6). Il fallut que la paix de Rijswijck fût signée les 20 septembre et 30 octobre 1697 pour que l'abbé du Saint-Sépulcre obtienne enfin, le 12 novembre suivant, la levée de la confiscation des biens de la prévôté et le droit de restaurer celle-ci, après trois années d'interruption de son existence (7).

CLAUDE DE HOVES fut nommé (8) par Charles II le 19 décembre 1697. Il donna sa démission au début de l'année 1706 et resta à la Chapelle où il mourut (9) le 4 mars 1707. Les documents relatifs à ses fonctions sont assez peu nombreux mais ils ne manquent pas d'intérêt. On voit le 20 janvier 1698 l'abbé affermer la maison de la prévôté, en en réservant toutefois un quartier pour le prévôt et le vice-prévôt (10), ce qui montre qu'au lendemain des années troublées que la prévôté avait connues, sa situation financière était assez mal en point. Une lettre de l'abbé à de Hoves du 23 septembre 1699 apprend que la vieille querelle entre le Saint-Sépulcre et l'archevêché de Cambrai s'était apaisée et que les prélats pourraient recevoir logement à la prévôté ; en même temps le prévôt était chargé d'intervenir auprès du souverain pour empêcher toute tentative de suppression de la prévôté (11). Le 28 janvier 1700, de Hoves reçut charge de son abbé de conclure un bail des biens du Saint-Sépulcre à Nieuwenhove, ce qui fut fait par le prévôt le 23 mars : à l'occasion, ces biens étaient explicitement désignés comme « biens de la prévôté », ce qui indique qu'à ce moment les biens du Saint-Sépulcre dans le comté de Flandre

(1) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, *La Chapelle, Cartul. Chapelains*, B. 19, f° 215 v°.

(2) A. D. N., 3H 226, pièce 3197.

(3) A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 5.

(4) Tous ces documents qui datent d'octobre et novembre 1694 sont conservés aux A. D. N., 3H 1245 et 1252. — A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1399. — B. R., ms. 16583, f° 154-167 et 282-283.

(5) Documents de 1694 à 1696, A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, *La Chapelle*, liasse 2.

(6) B. R., ms. 16583, f° 308.

(7) B. R., ms. 165, f° 154-167.

(8) A. D. N., 3H 224, pièce 3151. — A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1399. — A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 2.

(9) Sa démission est mentionnée dans l'acte de nomination de son successeur du 14 mai 1706 (A. D. N., 3H 224, pièce 3152). — Sur son décès, voir B. R., ms. 16583, f° 285.

(10) A. D. N., 3H 1256.

(11) A. D. N., 3H 5, pièce 79. — On verra le 13 mars 1703, l'archevêque de Cambrai demander au prévôt de lui trouver une « hôtellerie » près de la Chapelle (A. D. N., 3H 5, pièce 80).

avaient été temporairement rattachés à la prévôté (1). Du point de vue financier, tout ce que l'on possède pour l'époque de Hoves ce sont des quittances du *tolbier* qu'il perçut dans la seigneurie de la Chapelle (2) de 1698 à 1705.

HIPPOLYTE BROGNIART reçut de Philippe V ses lettres de nomination (3) le 14 mai 1706 et mourut (4) peu de temps après le 24 février 1708. D'une administration aussi brève, il ne pouvait subsister que peu de documents : tout ce que l'on a conservé, ce sont les quittances du *tolbier* qu'il perçut (5) en 1706 et les documents relatifs à un différend qu'il eut avec Sainte-Gudule en mars 1707 au sujet de l'enterrement de son prédécesseur (6).

A la mort de Brogniart, il y aura vacance de la fonction prévôtale pendant cinq ans et ce sera le vice-prévôt Nicolas de Warlaincourt qui administrera la prévôté. Ce dernier eut d'abord des difficultés avec Sainte-Gudule à propos des funérailles de Brogniart (7) le 26 février 1708. Puis, le 15 juin de la même année, il vit se conclure un accord entre l'abbé et les marguilliers de la Chapelle devant le Conseil de Brabant, l'abbé renonçant — en lieu et place d'un prévôt — aux deux tiers qui lui revenaient des revenus de certains sacrements (8). Et enfin, toujours pendant la même année 1708, Warlaincourt entreprit la rédaction d'un dénombrement des biens de la prévôté (9). C'est à cette époque que l'abbé et les religieux de Cambrai prirent certaines décisions pour éviter toute confusion entre les biens que la Chapelle avait reçus en 1134 et les autres biens du Saint-Sépulcre en Brabant que les prévôts avaient l'habitude de gérer au nom de l'abbaye : il fut décrété que la prévôté administrerait uniquement la dotation de 1134 et ne bénéficierait que des revenus de celle-ci ; si ces recettes étaient insuffisantes, la prévôté recevrait un supplément annuel sur les biens du Saint-Sépulcre en Brabant, de sorte que l'ensemble de ses revenus atteindrait la somme de mille deux cents florins par an, sans comprendre les oblations et les revenus de l'église paroissiale (10). Cette décision ne semble guère avoir été appliquée car si l'on voit Warlaincourt percevoir le *tolbier* à Bruxelles (11) de 1708 à 1713, on voit le même vice-prévôt gérer les biens du Saint-Sépulcre entre 1708 et 1712, non seulement en Brabant, mais encore en Flandre (12).

PLACIDE POUILLAUDE fut nommé (13) le 19 juillet 1713 mais, trois mois après sa nomination, il s'en retournait à Cambrai laissant l'administration de la prévôté dans les mains du

(1) A. D. N., 3H 236, pièce 3281. — Au même moment le vice-prévôt Hippolyte Brogniart affermera au nom de l'abbé des terres du Saint-Sépulcre à Moerbeke le 21 octobre 1703 et à Overboelare le 11 mars 1704 (A. D. N., 3H 1256). — Nieuwenhove, prov. de Flandre orientale, cant. de Grammont ; Moerbeke, prov. de Flandre orientale, cant. de Grammont.

(2) Additions au f° 111 de l'état des biens de 1624 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, sans cote).

(3) A. D. N., 3H 224, pièce 3152.

(4) B. R., ms. 16583, f° 286 v°.

(5) Additions au f° 111 de l'état des biens de 1624 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, sans cote).

(6) B. R., ms. 16583, f° 285 v°.

(7) A. D. N., 3H 1270.

(8) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, carton 1.

(9) A. D. N., 3H 1242 et copie dans 3H 1254.

(10) A. D. N., 3H 221, pièce 3090.

(11) Addition au f° 111 de l'état des biens de 1624 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, sans cote).

(12) A. D. N., 3H 1256 (7 décembre 1709 ; bail de terres à Moerbeke) ; 3H 1368 (comptes des revenus de Flandre, c'est-à-dire Nieuwenhove, Moerbeke, Overboelare et Grammont de 1708 à 1712 et compte des revenus de Bruxelles et environs pour les mêmes années).

(13) A. D. N., 3H 224, pièce 3153.

vice-prévôt Warlaincourt (1). Quelques mois plus tard, il devait d'ailleurs donner sa démission, ayant été nommé coadjuteur de l'abbé d'Hasnon (2) le 31 mars 1714.

ADRIEN BRICOURT reçut ses lettres royales de nomination (3) le 9 juin 1714 et arriva effectivement à Bruxelles quatre jours plus tard (4). Il mourut à la Chapelle dans les tout premiers jours (5) de janvier 1751. Un an après son installation, le 22 janvier 1715, il fut contraint par le Saint-Sépulcre de lever sept mille florins à rente sur les biens de la prévôté pour rembourser les neuf mille florins de dettes qui pesaient sur elle depuis quarante ans (6). Le 1^{er} décembre 1716, Bricourt vit l'archevêque de Malines faire une visite de la Chapelle (7) et, le 14 mai 1717, il obtenait une sentence en sa faveur contre le curé au sujet de la préséance aux offices (8). Mais l'affaire n'en resta pas là, car Bricourt, soutenu par Sainte-Gudule, la continua d'abord devant l'official de Malines, puis devant le Conseil d'État (9) en 1721. Le 30 octobre 1724, il reçut procuration de son abbé pour traiter une permutation de bénéfices à la Chapelle (10) et, quelques années plus tard, il parviendra à éviter de nouvelles difficultés avec l'archevêque de Cambrai (11). Pour toute la période qui va du 5 janvier 1717 au 15 février 1729, nous avons conservé des notes de Bricourt relatives aux offices en l'église paroissiale (12) et l'on sait que c'est lui qui, en 1725, remit à Van Gestel la liste des prévôts qu'il avait rédigée à la demande de celui-ci (13). Il s'occupait aussi des intérêts matériels de la Chapelle, car on le voit en 1731 faire rebâtir les maisons de la prévôté détruites lors du bombardement (14) de 1695 et, en 1738, entamer un procès contre le curé de Leeuw-Saint-Pierre sur les dîmes du lieu (15). D'autre part, en 1743, il défend auprès de l'archevêque de Malines les droits du Saint-Sépulcre sur la nomination des curés de la Chapelle et de Leeuw-Saint-Pierre (16). Il recevra d'ailleurs de son abbé, le 8 mai 1746, une procuration pour toutes les causes spirituelles et temporelles qui sera suivie, le 28 juillet 1749, d'une semblable procuration mais cette fois de caractère général (17). Au cours de cette dernière année, le 24 mai, on le voit préparer auprès de l'archevêque de Malines la prochaine visite de l'abbé du Saint-

(1) B. R., ms. 16583, f^o 287.

(2) A. D. N., 3H 34, pièces 548-553. — Huit ans plus tard, le 16 février 1722, il devait d'ailleurs être nommé abbé du Saint-Sépulcre (A. D. N., 3H 31, pièce 335).

(3) A. D. N., 3H 224, pièce 3154.

(4) A. D. N., 3H 1369, f^o 1.

(5) Il fut enterré le 5 de ce mois, voir A. D. N., 3H 1270.

(6) A. D. N., 3H 1252. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle, Registre des Chapelains*, A, f^o 37 (*ibid.*, 38 v^o : octroi royal du 27 janvier 1717 et f^o 39 : lettre de constitution de la rente par Bricourt du 1^{er} février 1717).

(7) A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 2.

(8) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle, Registre des Chapelains*, A, f^o 30 et B. R., ms. 16583, f^{os} 290-294 (le différend avait éclaté à l'arrivée à Bricourt et un compromis conclu entre les parties le 16 octobre 1716 n'avait pas été de grande utilité).

(9) Nombreuses pièces A. G. R., *Conseil d'État*, n^o 1399 et B. R., ms. 16583, f^{os} 298-299.

(10) A. D. N., 3H 1250.

(11) Une lettre de Bricourt du 18 février 1726 apprend que l'archevêque a logé à la prévôté mais que le prévôt a réussi à lui faire payer un loyer ; dans une autre lettre du 11 juin 1729 l'archevêque écrit à Bricourt que, venant à Bruxelles, il ne descendra pas à la prévôté (A. D. N., 3H 5, pièces 81-82).

(12) B. R., ms. 16583, f^{os} 296-305. Il intervenait également dans les affaires de sépultures (acte du 5 avril 1734 dans A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle, Registre des Chapelains*, A, f^o 1) et on le voit aussi fondant un certain nombre de messes en 1736, notamment pour ses prédécesseurs de Hoves et Brogniart (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle, Registre aux anniversaires* ; Registre F, f^o 70 et Registre n^o 4).

(13) C. VAN GESTEL, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, II, 29, La Haye, 1725.

(14) B. R., ms. 16583, f^o 308.

(15) A. D. N., 3H 1272.

(16) Lettre de Bricourt des 17 et 24 avril aux A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 2.

(17) A. D. N., 3H 1245.

Sépulcre ce qui exigeait quelques manœuvres puisqu'il n'y avait plus eu de semblables visites abbatiales à la Chapelle depuis quelque cinquante ans (1). Sur le plan financier, nous avons d'abord conservé son relevé des recettes du *tolbier* (2) de 1714 à 1733 ainsi qu'un certain nombre de livres de comptes où il n'est pas toujours aisé de démêler ce qui concerne la prévôté elle-même. En effet, Bricourt administrait non seulement les biens de cette dernière, mais encore les biens de Flandre du Saint-Sépulcre ainsi que les biens de l'archevêché de Cambrai en Brabant — car à ce moment c'était l'archevêque qui tenait en commande l'abbaye du Saint-Sépulcre : c'est ainsi que l'on a les comptes de la prévôté de manière discontinue (3) entre 1714 et 1734, que l'on possède un compte de 1730 à 1733 où Bricourt mélange les recettes de la prévôté avec celles du Saint-Sépulcre pour la Flandre (4), des comptes particuliers de 1714 à 1727 pour les biens de l'abbaye (5), ainsi que des comptes qu'il établit en 1724-1725 pour les biens de l'archevêché en Campine et à Bruxelles (6).

HUBERT SALÉ fut nommé (7) par Marie-Thérèse le 23 janvier 1751. Des difficultés se produisirent à ce propos, car Salé était né à Tournai en 1671, et le gouvernement des Pays-Bas fit mentionner ce fait dans son acte de nomination ; ce qui entraîna aussitôt une protestation de l'abbé, qui craignit que de semblables insertions pussent un jour susciter des obstacles quant à la nationalité des prévôts que le Saint-Sépulcre enverrait à Bruxelles (8). Le 19 mai 1751, Salé et le vice-prévôt Libert Lejuste furent nommés par leur supérieur vicaires généraux et spéciaux tant au spirituel qu'au temporel (9). Nous ne savons rien de plus de l'administration de ce prévôt octogénaire, sinon qu'il dut mourir sans doute (10) en 1760 et que c'est le vice-prévôt Lejuste qui dressa à son époque d'une part les comptes de la prévôté de 1754 à 1759 et d'autre part ceux des biens du Saint-Sépulcre en Flandre (11) de 1751 à 1759.

PLACIDE BOURDON eut quelques difficultés à se faire nommer prévôt de la Chapelle par le gouvernement des Pays-Bas en 1760-1761. En effet, après, qu'il eût été présenté par son abbé, le gouvernement autrichien soutint que la Chapelle était un bénéfice ecclésiastique — ce qui eut permis au gouvernement d'écarter la nomination de Bourdon, comme toute celle de sujets français à des bénéfices aux Pays-Bas — et il fallut que Choiseul, ministre des Affaires Étrangères de France, fit intervenir l'ambassadeur de France à Vienne pour que l'on y reconnût que la prévôté était bien un office monastique (12). En tout cas, la nomination de Bourdon était chose faite au début de 1761 puisque, dès le 4 mars de cette année, il s'engageait dans un procès

(1) A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 4.

(2) Addition au ^o 111 de l'état des biens de 1624 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab., La Chapelle*, sans cote).

(3) A. D. N., 3H 1369 et 1371. — Pour la première fois, ces comptes sont munis de totaux généraux et ils indiquent en moyenne des recettes de l'ordre de trois mille à trois mille quatre cents florins, avec des dépenses qui vont de deux mille trois à trois mille sept cents florins, ce qui produit normalement soit l'égalité entre l'actif et le passif, soit un boni ou un déficit d'une moyenne de trois cents florins.

(4) A. D. N., 3H 1372.

(5) A. D. N., 3H 1370 et 1372. — Bricourt administrait en effet ces biens au nom de l'abbé car on le voit, le 16 octobre 1739, conclure un bail de terres du Saint-Sépulcre à Moerbeke (A. D. N., 3H 1256).

(6) A. D. N., 3H 1371. — C'est dans le cadre de cette fonction occasionnelle qu'en 1732 il eut un procès avec le fermier de l'archevêché à Saventhem (A. D. N., 3H 1256). — Saventhem, prov. de Brabant, cant. de Schaerbeck.

(7) A. D. N., 3H 224, pièce 3155.

(8) A. D. N., 3H 224, pièce 3157.

(9) A. D. N., 3H 224, pièce 3156.

(10) Les documents relatifs à son successeur commencent, en effet, en mars 1761.

(11) A. D. N., 3H 1373.

(12) Un gros dossier sur cette affaire est conservé aux A. D. N., 3H 1244.

qui allait durer plus de cinq ans contre le curé de la Chapelle au sujet des droits d'intervention du prévôt dans les offices paroissiaux (1). Il soutenait en même temps un procès contre les chapelains en matière de distributions devant le Conseil de Brabant (2). Ces deux affaires encombrèrent toute l'administration de Bourdon car, une sentence eut beau ordonner en faveur du prévôt l'établissement d'un livre des anniversaires, le 27 octobre 1768, les chapelains refusèrent de s'incliner et l'on a conservé de nombreux documents qui vont du 31 mars 1773 au début de l'année 1781 et qui traitent toujours de ce même litige (3). Tout ce que l'on sait encore de Bourdon c'est que le 9 mai 1783 il fonda une messe anniversaire à sa propre intention (4) et qu'il dut mourir aussitôt après, car son successeur fut nommé le mois suivant.

AUGUSTE DOUTART fut nommé (5) par Joseph II le 11 juin 1783 et mourut (6) le 11 novembre 1795. C'est lui qui, en 1787, fit d'abord établir un état des revenus des chapellenies à la collocation de l'abbé en l'église paroissiale, document qui énumère les seize bénéfices avec leurs dates de fondation et le montant de leurs revenus et charges (7). Il dut ensuite remettre le 12 avril 1787 au gouvernement des Pays-Bas l'état des biens de la prévôté qui répartit ceux-ci en biens seigneuriaux, en maisons et bâtiments loués, en biens fonds non seigneuriaux à Ixelles, Anderlecht Leeuw-Saint-Pierre et dépendances puis en rentes, en indiquant des revenus d'un montant d'environ deux mille cinquante florins avec des charges de quelque mille huit cents (8). Il paraît avoir accordé une attention extrême à la solennité des offices en l'église paroissiale : outre des documents d'intérêt mineur à ce sujet (9), on a conservé des pièces de l'année 1790 où on le voit intervenir dans les fêtes du jubilé de la confrérie de la Sainte-Trinité et de la Sainte-Croix qui avait été fondée (10) en 1390, ainsi que de l'année 1793 relatives aux fêtes du saint Corporal (11).

PIERRE VINCENT dut succéder à son prédécesseur à la fin de l'année 1795 ou tout au début de l'année 1796 et c'est lui qui fut contraint de signer les 4 vendémiaire an V (25 septembre 1796) et 25 nivôse an VI (15 décembre 1797) les procès verbaux de suppression de la prévôté. Le premier de ces documents montre que les recettes de l'année 1795-1796 étaient estimées à près de quatre mille six cents florins, les dépenses en atteignant quatre mille quatre cents ; que les dettes actives étaient de trois cent soixante-dix et les passives de cinq cent trente ; que les revenus des biens non affermés atteignaient douze mille florins et ceux des biens affermés environ deux mille trois cents et qu'il n'y avait à la Chapelle qu'un seul moine, c'est-à-dire le prévôt, âgé à ce moment de cinquante-huit ans. Toutefois, le 19 vendémiaire an V (10 octobre 1796) le «citoyen Nicolas Vincent» refusa le bon de suppression de quinze mille florins qui lui était présenté car il n'avait pas perdu tout espoir de se maintenir en fonctions. Passant de l'ordre

(1) Documents du 4 mars 1761 et 31 mai 1766 : A. D. N., 3H 1241. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 2573 et 2579 et *La Chapelle*, carton 2. — A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 3).

(2) Documents du 23 juin 1762 au 30 juillet 1763 : A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 2.

(3) A. Arch. M., *La Chapelle*, liasses 3 et 4. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, *La Chapelle*, liasse N 4.

(4) Cette messe était à célébrer à la date du 4 avril ; A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, *La Chapelle*, F, 1^o 205 et N 2, n^o 5.

(5) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 2580.

(6) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, *La Chapelle*, coté Q.

(7) Ce document, daté du 1^{er} avril 1787, indique un revenu global d'environ quatre mille cent florins par an, sur lequel pesaient des charges d'environ huit cents florins, A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 2598.

(8) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 2580 et A. D. N., 3H 1254.

(9) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, *La Chapelle*, coté Q.

(10) Pièces des 30 mai et 3 juin sur le jubilé (A. G. R., *Arch. eccl. Brab.*, *La Chapelle*, carton 8, et liasse Q); document du 29 mars relatif à des indulgences pour le culte de la Sainte-Croix (*ibid.*, liasse Q).

(11) Documents des 5 et 25 juillet 1793, A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, *La Chapelle*, liasse Q et A. Arch. M., *La Chapelle*, liasse 2.

monastique à l'ordre canonial avec la plus grande aisance, il se prétendit « chef du Chapitre séculier » de Notre-Dame de la Chapelle et introduisit une pétition pour le maintien de l'institution qu'il venait ainsi de fonder. Mais l'administration française repoussa cette argumentation et c'est ce qui explique la rédaction d'un second procès verbal de suppression du 26 nivôse an VI qui mentionne des chiffres assez différents de celui de l'an V : les recettes sont comptées à trois mille trois cents florins et les dépenses à trois mille cent, les dettes actives à deux cent vingt-cinq (les passives à cinq cent vingt), les biens affermés étant estimés d'un rapport de deux mille deux cent cinquante et ceux des biens non affermés ne figurant plus dans la déclaration (1). Malgré la suppression, de l'institution on trouve encore une mention de Pierre Vincent qui se qualifie toujours de prévôt (2) le 5 pluviôse an VI (24 janvier 1798) mais il dut quitter définitivement l'ancienne prévôté (3) le 1^{er} messidor an VI (19 juin 1798). La prévôté avait donc ainsi disparu ; quant à l'église paroissiale, après avoir été fermée le 24 brumaire an VI (14 novembre 1797), elle avait été réouverte au culte (4) le 4 ventôse suivant (22 février 1798).

(1) Les deux procès-verbaux sont conservés aux A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2581.

(2) Dans un inventaire des tableaux et des meubles de la Chapelle, A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2572.

(3) Procès-verbal de remise des effets à l'ex-prévôt, A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2581.

(4) Cfr A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, III, 463 et E. BOECKX, *La Chapelle...*, 96 et sv.

ABBAYE DES DAMES ANGLAISES, À BRUXELLES

Congregation of the English Benedictine dames dedicated to Our Lady's all glorious Assumption at Brussels (1597), Abbey of the glorious Assumption of the blessed Virgin Mary (1599), Abbey of the glorious Assumption of our Lady (1599), Convent de la glorieuse Assomption de Notre-Dame (1599), Conventus sub titulo Virginæ Mariæ in coelos assumptæ (1599).

SOURCES : Ce qui subsiste des archives de l'ancienne institution (1) est conservé à Sint-Mary's Abbey à Woolmer Hill, Haslemere. C'est d'après cette documentation que fut rédigé, par les soins de la communauté, l'ouvrage intitulé : *Chronicle of the first Monastery founded at Brussels for English benedictine nuns after the dissolution of religious houses in England, A.D. 1597*, East-Bergholt, 1898. La couverture est ornée de la reproduction des armes du monastère avec la devise : *Honos sed onus*. Ce livre, qui contient plusieurs photographies et reproductions en hors-texte, ne se trouve pas en Belgique. Il est conservé dans la bibliothèque de l'abbaye à Woolmer Hill. La Bibliothèque du Vatican en possède un exemplaire coté V, 3525 de la section *Storia, Raccolte generale*.

Une des sources les plus sûres, concernant les origines, la fondation et les débuts de la communauté, est constituée par les annales rédigées par une contemporaine, l'abbesse Mary (en religion Anne) Neville. Cette source concerne les années 1597 à 1687. Le manuscrit jadis conservé par l'ancienne communauté de Pontoise, en France, repose aujourd'hui, avec les autres documents provenant de cet établissement à l'abbaye de Sainte-Scolastique à Teignmouth dans le Devonshire. Il a été édité (2) par Mary Justine Ramsey, *English benedictine nuns in Flanders, 1598-1687. Annals of their five communities*, dans *Publications of the Catholic Record Society*, VI, *Miscellanea*, V, 1-72, Londres, 1909.

L'abbaye possède un *Registre des professions*, constitué par la copie de registres plus anciens jusqu'en 1682, continué par les soins de la communauté jusqu'à la dernière entrée à Winchester en 1856. Ce document a été partiellement édité par Joseph E. Hansom, *The Register book of professions of the English Benedictine nuns at Brussels and Winchester, now at East-Bergholt, 1598-1856. Contributed by the Lady*

(1) Prov. de Brabant, cant. de Bruxelles. Diocèse de Malines jusqu'en 1962, actuellement, diocèse de Malines-Bruxelles.

(2) L'ouvrage reproduit textuellement le manuscrit original. Ce dernier tire sa valeur documentaire de la personnalité de l'auteur. L'abbesse Anne Neville était la nièce de Lucy Knatchbull, la fondatrice de la filiale gantoise des bénédictines de Bruxelles, fondée en 1624. Anne Neville fit profession en 1634 au couvent de Gand dont elle devint la quatrième abbesse. Elle rejoignit ensuite, en 1658, la filiale de Pontoise ; elle en devint abbesse à l'âge de soixante-deux ans. Elle gouverna ce monastère pendant vingt-deux ans et mourut en 1689. Anne Neville fut en relations suivies avec les abbesses du couvent de Bruxelles et notamment avec Mary Vavasour. Son manuscrit reproduit d'ailleurs un certain nombre de lettres de cette abbesse.

abbes and Community of Sint-Mary's Abbey. East-Bergholt, dans *Publications of the Catholic Record Society*, XIX, *Miscellanea*, IX, 174 et sv. (1), Londres, 1914.

Signalons encore, l'édition par Dom Bennet Weldon des *Chronological notes containing the rise, growth and present state of English Congregations of the Order of Sint Benedict. an. 1709*, Londres, 1881. Dans l'appendice, 30-35, figure une notice historique sur l'abbaye et une liste sommaire des abbeses.

Aux Archives Générales du Royaume, *Conseil privé espagnol*, carton 1120, le dossier n° 174 se rapporte aux relations de l'abbaye avec le gouvernement des Pays-Bas à l'époque de la fondation et aux difficultés financières de la maison au milieu du XVII^e siècle.

Cette documentation est à compléter, pour le régime français, par les *Archives d'arrondissement de Brabant*, dossier n° 285, par les *Procès-verbaux de vente des biens nationaux*, recueil 18, affiche 21, article 32 et par l'*Enregistrement et Domaines*, registre 42, ventes de l'an V.

Aux Archives de l'archevêché de Malines le fonds *Communautés religieuses : Bénédictines anglaises*, dont nous dressons ici l'inventaire sommaire, contient : Carton coté XIV, les *Statuta benedictarum anglarum Bruxellensis*, copie du XVII^e siècle des statuts de 1612, petit registre in-4^o, 200 pages, avec une liste des religieuses en l'année 1620, sous l'abbatit de Mary Percy ; une série de fardes et de dossiers intitulés comme suit : *Investitio et professio : modus suscipiendi virgines in ordinem Sancti Benedicti quem sequuntur Angliae, Bruxellae*, XVII^e siècle. — *Contrat entre le Chapitre de Sainte-Gudule et les bénédictines anglaises pour l'érection d'un monastère*, Bruxelles, 22 novembre 1599, copie. — *Examina et Professiones*, XVII^e et XVIII^e siècles. — *Elections d'abbeses*, XVII^e et XVIII^e siècles. — *Visites du couvent* par l'archevêque de Malines ou son délégué, avec correspondance, XVII^e et XVIII^e siècles. — *Administration des biens*, avec comptes et pièces justificatives. — *Deux actes d'indulgence*, 28 novembre 1673 et 26 mars 1693. — *Correspondance des abbeses avec les archevêques concernant les confesseurs*, XVII^e et XVIII^e siècles. — *Varia*, XVII^e et XVIII^e siècles. Carton coté XV, Dossiers : *Procès de Mary Percy et Antoine Champney contre les religieuses dissidentes, 1631*. — *Correspondance des cardinaux Barberini et Ludovisi avec l'archevêque de Malines, 1635-1639*.

Aux Archives du Vatican, le fonds *Nonciature de Flandre*, à la Bibliothèque Vaticane, le fonds *Barberini*, les Archives de la Congrégation de la Propagande à Rome, conservent de la correspondance et des pièces justificatives concernant la fondation de l'abbaye et le conflit qui s'y déroula dans la première moitié du XVII^e siècle en relation avec le différend entre séculiers et réguliers anglais. Ces pièces ont généralement été analysées ou publiées par l'Institut Historique Belge de Rome ; la publication des pièces se rapportant à la nonciature de Fabio de Lagonissa (1627-1634) est en préparation par nos soins.

A. Henne et A. Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, III, 216-217, Bruxelles, 1845, fournissent quelques données intéressantes, mais sans indications de sources ; *The Messenger of the Sacred Heart of Jesus*, Londres, 1882, contient une notice traduite en français sous le titre : *Le Monastère des bénédictines anglaises de Bruxelles*, dans *Le Messenger des Fiddles (Revue Benedictine)*, III, 274-279 ; 465-470, Maredsous, 1886 ; IV, 130-135, Maredsous, 1887. Cet article, rédigé dans un but d'édification, contient des données utiles sur la fondation du couvent et sur la personnalité des fondatrices ; *The abbess Joanna Berkeley*, dans *Downside Review*, XXXIII, décembre 1913, donne des précisions sur la personnalité de la première abbesse dans une correspondance signée J.B. Wainwright ; P. Guilday, *The English Catholic Refugees on the Continent 1558-1795*, 256 et sv. ; *The English benedictine nuns*, constitue, jusqu'à présent, la meilleure contribution à l'histoire de la fondation de Bruxelles. Ce chapitre a été établi d'après des sources inédites à l'époque ; U. Berlière, *La dévotion au Sacré-Coeur dans l'Ordre de Saint-Benoît*, 86, Paris et Maredsous, 1923 ; U. Berlière, *Le Renouveau bénédictin dans la première moitié du XVII^e siècle*, Gembloux, 1927. Il s'agit du texte d'une conférence donnée à Liège à l'occasion du troisième centenaire du monastère de la Paix-Notre-Dame. On y trouve à la page 9 un court historique

(1) Dans la description qu'il donne du document, en tête de son édition, l'auteur signale que trente-sept pages figurant au début du registre se rapportent aux affaires financières de la communauté. Le *Register Book* fournit aussi, 199-203, la liste des religieuses professes à Winchester.

de la fondation du couvent de Bruxelles ; U. Berlière, *Coup d'oeil historique sur l'Ordre bénédictin en Belgique, dans le passé et dans le présent*, 58, Abbaye de Maredsous, 1930, ne fournit pas la raison de la filiation des bénédictines anglaises de Gand dont le couvent fut créé en 1624 ; L. Van der Essen, *La situation religieuse aux Pays-Bas en 1634, d'après la relation finale du nonce Lagonissa*, dans la *Revue d'Histoire Ecclésiastique*, XXIV, 359, Louvain, 1928, résume le passage de la relation relatif au schisme au sein du couvent de Bruxelles, en 1631 ; A. Pasture, *Documents concernant quelques monastères anglais aux Pays-Bas au XVII^e siècle*, dans le *Bulletin de l'Institut Historique Belge de Rome*, fasc. 10, 155-206, Rome, Bruxelles, 1930, publie la correspondance de Mary Percy et d'Antoine Champney avec la Congrégation de la Propagande de 1629 à 1637, en ce qui concerne le schisme et la réconciliation à Bruxelles.

Iconographie : Le *Cabinet des Estampes* de la Bibliothèque Royale possède, dans la collection *Vues de Bruxelles*, deux dessins de Paul Vitzthumb, cotés respectivement n^{os} 56 et 57, représentant le couvent en voie de démolition en 1798. Un de ces dessins a été reproduit en hors-texte entre les pages 100 et 101 du *Chronicle of the first Monastery...*, East-Bergholt, 1898. Le même ouvrage contient, entre les pages 190 et 191, une reproduction du portrait peint à l'huile de Ursule Pigott, la dernière abbesse de Bruxelles. Ce tableau a été offert à l'abbaye par Mrs Barnes, née Fairfax. Entre les pages 146 et 147, on rencontre, en outre, une photographie de la pierre tombale en marbre de Mary Percy. Cette pierre a été récupérée par le couvent d'East-Bergholt, lors de la vente du sénateur De Vadder à Bruxelles (1) en 1885.

* * *

L'abbaye des dames bénédictines anglaises de Bruxelles fut fondée à l'initiative de lady Mary Percy, fille du bienheureux Thomas Percy, comte de Northumberland, martyr de la foi, décapité à York (2), le 22 août 1572. La jeune fondatrice bénéficia de l'appui et des conseils de son confesseur, du Père Holt et du Père Persons, tous deux membres de la Compagnie de Jésus. Elle fut secondée dans son œuvre par Dorothee et Gertrude Arundell, de Lanherne en Cornouailles (3).

Le noyau de la Congrégation nouvelle était constitué dès le mois d'août 1598, époque à laquelle les jeunes nobles anglaises sollicitèrent et obtinrent l'appui de l'archiduc Albert auprès du magistrat de Bruxelles, en vue de l'octroi à leur couvent des immunités et exemptions d'impôts dont jouissaient les autres maisons pieuses de la ville (4).

La même année, les fondatrices avaient acquis de Roland Longin, vicomte de Bergues-Saint-Winnoc, un terrain et une maison situés aux abords immédiats de Sainte-Gudule dans l'impasse dite « Etengat », en vue d'y installer leur monastère (5). Elles en prirent possession le 11 juillet 1598, après avoir fait venir de France, sur les conseils de l'archevêque de Malines et du Père Holt, Joanna Berkeley pour les instruire et les guider dans la vie monastique. Cette dernière, religieuse

(1) *Chronicle of the first Monastery...*, 149-150, East-Bergholt, 1898.

(2) Cfr un récit de la vie et du martyre de Thomas Percy, béatifié par un décret de la Congrégation des Rites, le 13 mai 1895, dans *Chronicle of the first Monastery...*, 5-13. — Cfr également *Le Monastère des bénédictines anglaises de Bruxelles*, dans *Le Messager des Fiddles (Revue Bénédictine)*, III, 274, Maredsous, 1886.

(3) *Gallia Christiana*, V, 59-60, Paris, 1731. — C. VAN GESTEL, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, II, 45, La Haye, 1725. — *Chronicle of the first Monastery...*, 15-24. — BENNET WELDON, *Chronological notes containing the growth and present state of English Congregations of the Order of sint Benedict*, Appendice, 30-35, Londres 1881. — P. GUILDAY, *The English catholic Refugees on the Continent, 1558-1795*, 256-257, Londres, 1914.

(4) A.G.R., *Conseil privé espagnol*, n^o 1.120, dossier 174. — On date généralement la fondation du couvent de l'année 1597, Mary Percy ayant à cette époque conçu le projet de créer l'abbaye et de la rattacher à l'ordre de Saint-Benoît, cfr *Abbes Neville's annals of five communities of English benedictines nuns in Flanders, 1598-1687, contributed by the lady abbes of Sint-Scholastica's Abbey, Teignmouth*, édité par MARY JUSTINA RAMSEY, dans *Catholic Record Society*, VI, *Miscellanea*, V, 2, Londres, 1909.

(5) *Chronicle of the first Monastery...*, 41. — A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, III, 216-217, Bruxelles, 1845.

bénédictine anglaise de Saint-Pierre de Reims, deviendra en 1599 la première abbesse de la maison de Bruxelles (1).

Le pape Clément VIII accorda à la jeune communauté, par un bref daté du 31 mars 1599 et adressé conjointement au nonce à Bruxelles, Ottavio Myrto Frangipani, évêque de Tricarico (2), et à l'archevêque de Malines Mathias Hovius, la faculté d'ériger un monastère de l'ordre de Saint-Benoît. Ce document réglait la question de la clôture et s'en remettait au jugement du nonce et de l'archevêque quant au nombre des religieuses. Il plaçait le couvent, qui disposait à ce moment d'une somme d'environ dix mille écus, sous la juridiction de l'ordinaire (3).

Le peu de fortune qu'avait conservée la famille Percy, après la révolte de 1569, les dots apportées par les religieuses entrées au noviciat au moment de la fondation, l'aide généreuse des archiducs Albert et Isabelle, amis personnels de la fondatrice, ainsi que les cotisations versées par les militaires anglais au service de l'Espagne dans les Pays-Bas, assurèrent le premier financement du monastère (4).

La tradition veut que les soldats du régiment de Sir William Stanley, en garnison à Bruxelles, aient participé bénévolement à la construction du nouvel établissement (5).

D'autre part, plusieurs auteurs rapportent que les religieuses désireuses de sauvegarder le privilège d'élire leurs abbesses et d'échapper au droit de patronage gouvernemental, déclinèrent respectueusement une offre de dotation fixe que leur fit l'infante Isabelle (6).

La première abbesse, lady Joanna Berkeley, fut bénie et installée solennellement par l'archevêque de Malines le 14 novembre 1599, en présence du nonce, des archiducs et de toute la cour. Le même jour, Mary Percy, Dorothee et Gertrude Arundell, cinq autres dames anglaises et quatre sœurs converses prirent l'habit de Saint-Benoît. Ces novices firent profession en 1600, tandis que de nombreuses jeunes filles de l'aristocratie catholique anglaise étaient à leur tour admises au noviciat (7).

Le 22 novembre 1599, les bénédictines conclurent, avec le Chapitre de la collégiale Sainte-Gudule, un contrat en vue de l'érection d'un monastère avec chapelle à l'emplacement du bien qu'elles avaient acquis l'année précédente (8).

(1) *The Register Book of professions of the English benedictine nuns at Brussels and Winchester now at East-Bergholt, 1598-1866*, édité par JOSEPH E. HANSON, dans *Catholic Record Society*, XIX, *Miscellanea*, IX, 174, Londres, 1914.

(2) Ce dernier avait servi d'intermédiaire entre les intéressées et la Curie, tandis que l'archevêque de Malines s'était porté garant du choix de l'endroit où devait s'établir la communauté ; cfr la lettre de Frangipani au cardinal Caetani, Bruxelles, le 23 janvier 1599 : A. LOUANT, *Correspondance d'Ottavio Myrto Frangipani, premier nonce en Flandre, 1596-1600*, dans *Analecta Vaticano-Belgica*, 2^e série, *Nonciature de Flandre*, III, 1^{re} partie, 9, n^o 474, Bruxelles, Paris, 1942. — Le 20 mars le cardinal Aldobrandini signalait à Frangipani que la question de la clôture serait réglée par un bref qui permettrait au nonce et à l'archevêque d'intervenir dans la réglementation de la vie des religieuses : A. LOUANT, *op. cit.*, III, 2^e partie, 621, n^o 151. Ce bref fut expédié en annexe d'une lettre d'Aldobrandini à Frangipani, en date du 13 avril 1599 : A. LOUANT, *op. cit.*, III, 2^e partie, 623, n^o 155.

(3) Le texte de ce bref se trouve dans MIRAEUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, III, 490, Bruxelles, 1734.

(4) Cfr *Le Monastère des bénédictines anglaises de Bruxelles*, dans *Le Messenger des Fiddles (Revue Bénédictine)*, IV, 132, 133, Maredsous, 1887. — P. GUILDAY, *The English Catholic Refugees...*, 259.

(5) *Monastère...*, dans *Le Messenger des Fiddles (Revue Bénédictine)*, IV, 132.

(6) *Gallia Christiana*, V, 59-60, Paris, 1732. — C. VAN GESTEL, *Historia sacra...*, II, 45. — *Monastère...*, dans *Le Messenger des Fiddles (Revue Bénédictine)*, IV, 134. — *Chronicle of the first Monastery...*, 46. — BENNET WELDON, *Chronological notes...*, appendice 10, 31.

(7) *Chronicle of the first Monastery...*, 48. — P. GUILDAY, *The English Catholic Refugees...*, 258, rappelle que cette cérémonie et les festivités qui l'accompagnèrent, comptèrent parmi les événements de l'époque. Il publie en note la description qu'en adressa, en novembre 1599, l'agent anglais à Bruxelles, John Petit, à un membre du gouvernement de la reine Elisabeth. Ce texte avait été précédemment édité dans les *Calendar of State papers, domestic Series, Elisabeth, 1598-1601*, 343. Londres, 1869, d'après les archives du PUBLIC RECORD OFFICE.

(8) La copie de ce contrat se trouve aux A.Arch. M., *Fonds des Communautés religieuses, Bénédictines anglaises*, carton XIV.

La communauté était destinée à servir d'asile et de maison d'éducation pour les jeunes anglaises obligées de s'exiler pour rester fidèles à la foi catholique. Elle fut, dès le début de son existence, aux prises avec de grandes difficultés intérieures à mettre en relation directe avec la querelle qui divisait, dans l'Angleterre catholique, les membres des clergés régulier et séculier (1). Dès la fin de l'année 1637, l'apaisement du conflit au sein du couvent permit à ce dernier de reprendre la vie contemplative et de poursuivre son œuvre d'éducation. Ce, malgré de graves difficultés financières qui allèrent de pair, au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, avec les vicissitudes politiques de l'Angleterre (2).

Depuis sa fondation en 1598 jusqu'à son départ de Bruxelles en 1794, la communauté fut gouvernée par douze abesses.

* * *

JOANNA BERKELEY était la fille de John Berkeley de Beverston castle près de Tetbury, au comté de Gloucester. Elle entra au couvent des bénédictines de Saint-Pierre de Reims, où elle revêtit l'habit le 12 novembre 1580 et où elle fit profession le 16 décembre 1581, à l'âge de vingt-cinq ans. Elle fut bénie solennellement en qualité d'abbesse à Bruxelles, le 14 novembre 1599. Elle contribua avec l'archevêque de Malines à l'élaboration des statuts du couvent qui furent confirmés (3) le 27 juillet 1612. Lors de son décès, survenu le 2 août 1616, lady Joanna Berkeley eut la joie de voir l'institution fermement établie et les bâtiments à peu près achevés (4).

MARY PERCY était la fille de Thomas Percy, comte de Northumberland, et de Anne Somerset, fille du second comte de Worcester. Elle accompagna sa mère, veuve, dans son exil aux Pays-Bas. Elle séjourna dans plusieurs villes et vécut notamment aux couvents des chanoinesses de Saint-Augustin à Bruxelles et à Louvain. Un grand nombre de dames anglaises avaient pris le voile dans cette dernière maison. Elle-même prit l'habit, le 14 novembre 1599, à l'abbaye des bénédictines anglaises de Bruxelles qu'elle venait de fonder. Elle fit profession le 21 novembre 1600 à l'âge de 31 ans. Elle succéda (5) à l'abbesse Joanna Berkeley en 1616.

(1) Un court résumé de ces difficultés a été publié par J. ORCIBAL, *Les Origines du Jansénisme*, I, *Correspondance de Jansénius*, dans la *Bibliothèque de la Revue d'Histoire Ecclésiastique*, fasc. 23, 487-488, Louvain, 1947. — Cfr surtout P. GUILDAY, *The English Catholic Refugees...*, 257-258. — A. PASTURE, *Documents concernant quelques monastères anglais aux Pays-Bas au XVII^e siècle*, dans le *Bulletin de l'Institut Historique Belge de Rome*, fasc. 10, 156-212, Rome, Bruxelles, 1930. — Voir ici même la notice sur Mary Percy, abbesse de 1616 à 1642.

(2) P. GUILDAY, *The English Catholic Refugees...*, 258.

(3) Notice et épitaphe dans la *Gallia Christiana*, V, 59-60. — M. J. RAMSEY, *English benedictine nuns in Flanders...*, dans *Publications of the Catholic Record Society*, VI, *Miscellanea*, V, 2, Londres, 1909. — *Chronicle of the first Monastery...* 96 : cet ouvrage rappelle p. 76 que Joanna Berkeley délégua, à l'invitation de l'archevêque de Malines, son chapelain, le docteur Chambers, pour assister au synode provincial de Malines. — Sur Joanna Berkeley, cfr aussi *The Register Book of professions...*, édité par J. E. HANSON, dans *Catholic Record Society*, XIX, *Miscellanea*, IX, 174 et sv., Londres, 1914. — *Monastère...*, dans *Le Messager des Fidèles (Revue Bénédictine)*, IV, 130-131. — *The abbes Joanna Berkeley*, dans *Downside Review*, XXXIII, 328-329, décembre 1913, correspondance signée J. B. WAINWRIGHT.

(4) BENNET WELDON, *Chronological notes...*, appendice 10, 31 et sv., Londres, 1881. — Les statuts, élaborés par Joanna Berkeley et confirmés à Malines en 1612, furent confirmés à Rome par Alexandre VII, le 8 juin 1658, cfr M. J. RAMSEY, *English benedictine nuns in Flanders...*, dans *Publications of the Catholic Record Society*, VI, *Miscellanea*, V, 4, Londres, 1909.

(5) *Gallia Christiana*, V, 59-60. — BENNET WELDON, *Chronological notes...*, appendice 10, 30-35. — *Chronicle of the first Monastery...*, 15-34. — M. J. RAMSEY, *English benedictine nuns in Flanders...*, dans *Publications of the Catholic Record Society*, VI, *Miscellanea*, V, 8, Londres, 1909. — *Monastère...*, dans *Le Messager des Fidèles (Revue Bénédictine)*, III, 275-279. — *The Register Book of profession...*, édité par J. E. HANSON, dans *Catholic Record Society*, XIX, *Miscellanea*, IX, 175-176, Londres, 1914. — P. GUILDAY, *The English Catholic Refugees...*, 256 et sv.

C'est pendant son abbatiat que le monastère fut divisé par des querelles ayant pour objet la personnalité du confesseur. De familles nobles, les religieuses avaient toutes des parents parmi les champions des deux factions des clergés régulier et séculier anglais. L'archevêque avait désigné, à l'origine, en qualité de confesseur et de directeur un prêtre séculier, le Révérend Robert Chambers. Toutefois, l'abbesse autorisa les religieuses qui en avaient exprimé le désir, à choisir un père jésuite comme directeur de conscience. Cette dualité dans la direction spirituelle provoqua, en 1624, une première scission et aboutit à la fondation du couvent des bénédictines anglaises de Gand (1). Cette solution n'amena pas l'apaisement à Bruxelles, pas plus que la désignation, le 23 septembre 1628, par l'archevêque, d'un nouveau confesseur, le docteur Anthony Champney, savant théologien et vice-président du Collège anglais de Douai (2). Après une courte trêve, le groupe favorable à la Compagnie de Jésus obtint de recevoir, six fois l'an, un père jésuite. Le docteur Champney se plaignit de cette décision, mais le groupe dissident refusa, malgré les injonctions de l'abbesse, de se soumettre à la direction du confesseur. Les opposantes rappelaient en outre que le docteur Champney avait, en 1603, prêté le serment d'allégeance à la reine Élisabeth ; elles espéraient ainsi faire retirer celui-ci du couvent. La question de l'orthodoxie du docteur Champney fut posée à l'Université de Louvain. Il y fut décidé que l'opinion des signataires du serment d'allégeance, bien que fausse, n'était pas hérétique (3). L'abbesse, soutenue par l'archevêque Jacques Boonen, dont elle était soucieuse de respecter les décisions, et par H. Calenus, visiteur du couvent, refusa d'admettre les jésuites (4). La Curie et en particulier le cardinal secrétaire d'État, François Barberini, protecteur de la mission d'Angleterre, le nonce de Flandre, Fabio de Lagonissa, archevêque de Consa, la Congrégation de la Propagande et finalement la Congrégation des réguliers, s'efforcèrent, soit par persuasion, soit par voie de justice, d'amener l'apaisement et notamment d'obtenir le retour du docteur Champney à Douai, sous un prétexte honorable. Ces efforts n'aboutirent, à la fin de 1631, qu'à une scission. Les religieuses dissidentes, au nombre de vingt-huit, quittèrent le couvent et tentèrent, mais en vain, de créer un établissement séparé (5).

(1) Sur la filiation de la maison de Gand, placée sous la direction de lady Knatchbull, voir M. J. RAMSEY, *English benedictine nuns in Flanders...*, dans *Publications of the Catholic Record Society*, VI, *Miscellanea*, V, 101-2. — *Chronicle of the first Monastery...*, 128. — BENNET WELDON, *Chronological notes...*, appendice 11, 135. — P. GUILDAY, *The English Catholic Refugees...*, 259.

(2) P. GUILDAY, *The English Catholic Refugees...*, 250. — A. PASTURE, *Monastères anglais aux Pays-Bas...*, dans le *Bulletin de l'Institut Historique Belge de Rome*, fasc. 10, 156-158, Rome, Bruxelles, 1930. — J. ORCIBAL, *Les Origines du Jansénisme*, I, dans la *Bibliothèque de la Revue d'Histoire Ecclésiastique*, fasc. 25, 487-488, Louvain, 1947.

(3) *Chronicle of the first Monastery...*, 139-144, donne un exposé objectif de ces difficultés, mais attribue l'attitude de Jacques Boonen, dans ce conflit, à ses tendances jansénistes. — P. GUILDAY, *The English Catholic Refugees...*, 261-264, remarque, par contre que si l'archevêque de Malines était peu ami des jésuites, son adhésion aux doctrines de Jansénius est postérieure à la publication de l'*Augustinus* en 1640.

(4) A. PASTURE, *Monastères anglais aux Pays-Bas...*, dans le *Bulletin de l'Institut Historique Belge de Rome*, fasc. 10, 156, Rome, Bruxelles, 1930. — J. ORCIBAL, *Les Origines du Jansénisme*, I, dans la *Bibliothèque de la Revue d'Histoire Ecclésiastique*, fasc. 25, 488, Louvain, 1947.

(5) Cfr la correspondance adressée, par l'abbesse Mary Percy et par Antoine Champney, à la Congrégation de la Propagande, de décembre 1629 à janvier 1632. — Voir A. PASTURE, *Monastères anglais aux Pays-Bas...*, dans le *Bulletin de l'Institut Historique Belge de Rome*, fasc. 10, 158-206, Rome, Bruxelles, 1930. — P. GUILDAY, *The English Catholic Refugees...*, 261-263. — La correspondance du nonce Fabio de Lagonissa avec la Secrétairerie d'État pontificale et avec la Congrégation de la Propagande, ARCHIVES VATICANES, *Nonciature de Flandre*, vol. 20, f^{os} 245-245 v^o, 254, 260, 264 ; vol. 18, f^{os} 138 ; vol. 139, f^{os} 104 v^o-105, 115 v^o-117 ; vol. 140, f^{os} 11 v^o-12. — BIBLIOTHÈQUE VATICANE, *Barb. lat.*, 6208, f^{os} 11-11 v^o, et ARCHIVES DE LA CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE À ROME, *Scrittura referita nelle Congregazioni generale*, vol. 100, f^{os} 123, 139, 145, 145 v^o. — Cfr aussi L. VAN DER ESSEN, *La Situation religieuse des Pays-Bas en 1634 d'après la relation finale du nonce Lagonissa*, dans *R.H.E.*, XXIV, 359, Louvain, 1928. — Ce fut le peintre P.-P. Rubens qui se chargea, en mars 1630, de transmettre à l'archevêque de Malines les lettres des familles anglaises désireuses de voir retirer à Champney ses fonctions de confesseur, cfr A. Arch.M., *Communautés religieuses, Bénédictines anglaises*, carton XV.

Après le départ du nonce Fabio de Lagonissa, dont les tentatives de conciliation s'étaient soldées par un échec, la Secrétairerie d'État donna à deux reprises à son successeur désigné, Lelio Falconieri, archevêque de Thèbes, l'instruction de mettre fin au schisme ; la responsabilité de celui-ci était rejetée sur le docteur Champney (1).

C'est en 1637, pendant l'intérim de l'internonce Richard Pauli Stravius, que le départ volontaire de Champney, nommé doyen du clergé d'Angleterre, ramena finalement la paix chez les bénédictines anglaises de Bruxelles. Dans l'entretemps les religieuses dissidentes étaient rentrées (2) l'une après l'autre au siège de la communauté. La direction spirituelle du couvent fut confiée au Révérend William Hammer et, plus tard, la tâche de confesser les religieuses appartint à deux bénédictins anglais (3). L'abbesse Mary Percy, qui, à l'époque des troubles, démissionna à deux reprises et fut chaque fois réélue (4), tenta, avec l'appui de l'archevêque, de faire placer la communauté sous la juridiction des bénédictins d'Angleterre. L'opposition du doyen et du Chapitre de Malines fit échouer ce projet. La fondatrice mourut (5) le 13 novembre 1642.

AGNES LENTHALL, fille de John Lenthall de Lackeford, au comté d'Oxford, entra au couvent le 1^{er} septembre 1601 ; elle prit l'habit le 22 juillet 1602 et fit profession le 6 août 1603, à l'âge de vingt et un ans. Éluë abbesse, elle fut bénie le 13 novembre 1642 par l'archevêque de Malines. Elle mourut (6) le 20 janvier 1651.

ALEXIA BLANCHARD, fille de Henri Blanchard de Priers Court en Berkshire, entra au couvent le 22 juillet 1610 ; elle prit l'habit le 22 juillet 1611 et fit profession le 22 juillet 1612, à l'âge de trente ans. Bien que n'ayant pas obtenu la majorité des suffrages, elle fut imposée à la communauté par l'archevêque de Malines et bénie par lui en qualité d'abbesse, en 1651. Elle mourut le 28 août (7) 1652.

MARY VAVASOUR, fille de William Vavasour de Haselwood au comté d'York et d'Anne, fille de Thomas Manners, entra à l'abbaye le 3 septembre 1611, en qualité de pensionnaire. Elle prit l'habit le 4 octobre 1615 et fit profession le 5 octobre 1616, à l'âge de seize ans. Éluë en 1652,

(1) Instruction générale à Falconieri, avril 1635, dans A. CAUCHIE et R. MAERE, *Recueil des Instructions générales aux Nonces de Flandre, C.R.H.*, in-8°, 214, Bruxelles, 1904. — Le passage de l'instruction complémentaire, relatif aux bénédictines anglaises, se trouve dans W. BRULEZ, *Correspondance de Richard Pauli Stravius, 1634-1642*, dans *Analecta Vaticano-Belgica*, 2^e série, *Nonciature de Flandre*, X, 584-585, Bruxelles, Rome, 1955. — Déposé par l'internonce Stravius, sur l'ordre de la Congrégation des réguliers. Champney avait eu recours à la Chancellerie de Brabant pour se faire maintenir dans sa charge. Sur ce point et sur les négociations en vue du retour des religieuses dissidentes en 1635, cfr W. BRULEZ, *op. cit.*, 55, 61, 137-138, 171, 188, 194-195, 202-203, 215, 264-265, 570.

(2) Sur la réconciliation de 1637 et le départ de Champney voir *Chronicle of the first Monastery...*, 141-142.

(3) P. GUILDAY, *The English Catholic Refugees...*, 265.

(4) Mary Percy fait allusion, sans en préciser les dates, à ses démissions dans sa lettre à la Propagande du 8 décembre 1629, cfr A. PASTURE, *Monastères anglais aux Pays-Bas...*, dans le *Bulletin de l'Institut Historique Belge de Rome*, fasc. 10, 160-161, Rome, Bruxelles, 1930.

(5) *Gallia Christiana*, V, 59-60. — M. J. RAMSEY, *English benedictine nuns in Flanders...*, dans *Publications of the Catholic Record Society*, VI, *Miscellanea*, V, 14, Londres, 1909. — *Chronicle of the first Monastery...* — Ces trois ouvrages fournissent le texte de son épitaphe.

(6) *Gallia Christiana*, V, 59-60. — *The Register Book of professions...*, dans *Catholic Record Society*, XIX, *Miscellanea*, IX, 181, Londres, 1914. — M. J. RAMSEY, *English benedictine nuns in Flanders...*, dans *Publications of the Catholic Record Society*, VI, *Miscellanea*, V, 15, Londres, 1909.

(7) *Gallia Christiana*, V, 59-60. — *The Register Book of professions...*, dans *Catholic Record Society*, XIX, *Miscellanea*, IX, 181, Londres, 1914. — M. J. RAMSEY, *English benedictine nuns in Flanders...*, dans *Publication of the Catholic Record Society*, VI, *Miscellanea*, V, 16, Londres, 1909. — Voir aussi A. Arch. M., *Communautés religieuses, Bénédictines anglaises*, carton XIV, dossier : *Controversia in Monasterio monialium anglicanarum, Ordinis S. Benedicti Bruxellis super electione facta novae abbatissae Alexia Blanchart, anno 1651*.

elle fut bénie par l'archevêque de Malines le 22 septembre de cette même année. Elle mourut (1) en 1676.

ANNE FORSTER, fille de Henri Forster de Cobdock Hall au comté de Suffolk, entra à l'abbaye le 29 septembre 1652. Elle prit l'habit le 5 octobre 1653 et fit profession le 26 avril 1655, à l'âge de dix-neuf ans (2). Éluë abbesse en 1676, elle démissionna en 1682 et mourut (3) en 1717.

DOROTHEE BLUNDELL, fille de Robert Blundell, du comté de Lancaster, fut reçue le 18 juillet 1653. Elle prit l'habit le 31 mai 1654 et fit profession le 1^{er} juin 1655, à l'âge de dix-neuf ans. Elle fut prieure avant d'être élue en qualité d'abbesse, le 25 octobre 1682. Elle mourut (4) en 1713.

THEODOSIA WALDEGRAVE, fille de Henri Waldegrave de Stantgill Hall au comté de Norfolk et de Catherine, fille de Richard Bacon, entra au couvent le 8 août 1663. Elle prit l'habit le 30 décembre 1664 et fit profession le 7 octobre suivant, à l'âge de dix-huit ans. Éluë abbesse en 1713, elle mourut (5) en 1719.

MARY CRISPE, fille de Henri Crispe de Quaiks dans le Kent et de Mary, fille de John Collins de Dadsman, fut élevée à l'école du couvent, dès le 16 mai 1680. Elle prit l'habit le 7 mai 1686 et fit profession le 5 juin 1687, à l'âge de dix-sept ans. Éluë abbesse en 1719, elle gouverna pendant trente-huit années la maison où sa propre mère avait fait profession en 1682. Au cours de son abbatiat, vingt-trois religieuses et neuf sœurs converses firent profession. Elle mourut (6) le 6 juin 1757.

MAURA WHETTENHALL, fille de Henri Whettenhall, de Peckham au comté de Kent et de Littice, fille de Henri Tichbourne, entra au monastère comme pensionnaire à l'âge de huit ans. Elle prit l'habit le 4 octobre 1712 et fit profession le 7 janvier 1716, à l'âge de dix-neuf ans. Elle fut élue abbesse le 15 juin 1757 et mourut (7) le 6 février 1762.

MARY ETHELRED MANNOCK, fille de Francis Mannoek, baronnet de Gifford's Hall, au comté de Suffolk et de Francesa Yets, fut reçue le 2 septembre 1726 à l'école de l'abbaye. Elle prit l'habit le 3 janvier 1730 et fit profession le 3 janvier 1731. Elle fut bénie en tant qu'abbesse le 16 février 1762 par le cardinal de Frankenberg (8). Elle obtint de Rome en 1767, grâce à l'intervention du Père Lawson de la Compagnie de Jésus, l'agrégation de la Communauté à la Confrérie

(1) *Gallia Christiana*, V, 59-60. — *The Register Book of professions...*, dans *Catholic Record Society*, XIX, *Miscellanea*, IX, 182, Londres, 1914. — M. J. RAMSEY, *English benedictine nuns in Flanders...*, dans *Publications of the Catholic Record Society*, VI, *Miscellanea*, V, 16, Londres, 1909. — *Chronicle of the first Monastery...*, 167.

(2) *Gallia Christiana*, V, 59-60. — *The Register Book of professions...*, dans *Catholic Record Society*, XIX, *Miscellanea*, IX, 186, Londres, 1914.

(3) *Chronicle of the first Monastery...*, 34, indique que Anne Forster démissionna pour cause de maladie.

(4) *Gallia Christiana*, V, 59-60. — *The Register Book of professions...*, dans *Catholic Record Society*, XIX, *Miscellanea*, IX, 186-187, Londres, 1914. — *Chronicle of the first Monastery...*, 169 et 181.

(5) *Gallia Christiana*, V, 59-60, ne donne que la date de son décès. — *The Register Book of professions...*, dans *Catholic Record Society*, XIX, *Miscellanea*, IX, 189, Londres, 1914. — *Chronicle of the first Monastery...*, 166 et 182-183.

(6) *Gallia Christiana*, V, 59-60, notice incomplète, l'intéressée étant encore en vie lors de la parution de l'ouvrage. — *The Register Book of professions...*, dans *Catholic Record Society*, XIX, *Miscellanea*, IX, 190-191, Londres, 1914. — *Chronicle of the first Monastery...*, 184.

(7) A.Arch.M., *Communautés religieuses, Bénédictines anglaises*, carton XIV, dossiers: *Examens et professions: Élections d'abbeses*. — *Chronicle of the first Monastery...*, 192-193.

(8) A.Arch.M., *Communautés religieuses, Bénédictines anglaises*, carton XIV. — *Chronicle of the first Monastery...*, 193.

du Sacré Cœur de Jésus. Cette dernière avait été érigée pour les sujets du royaume de Grande-Bretagne, à l'oratoire du séminaire de la ville de Bruges ; elle était agrégée à l'archiconfrérie de ce nom en l'église Saint-Théodore à Rome (1).

Sous cet abbatiat, le couvent eut comme confesseur, à partir de 1770, un jésuite d'origine française et appartenant à la mission d'Angleterre, le Père Pierre Joseph Picot de Clorivière, connu à l'abbaye sous le nom de Père Peter Rivers (2). Cependant, la suppression de la Compagnie de Jésus aux Pays-Bas, en septembre 1773, contraignit le Père Rivers à abandonner l'exercice de son ministère (3).

Lady Mannoek rencontra de nombreuses difficultés du fait de la détresse financière de la communauté. Elle mourut (4) le 15 novembre 1773.

URSULA PIGOTT, de son nom de baptême Rebecca, était la fille de Ralph Pigott de Whitten, au comté de Middleton, avocat à Londres et de Alethea, fille de William, neuvième vicomte Fairfax de Elmley. Née et baptisée à Londres, elle entra au couvent le 29 septembre 1741 et prit l'habit le 10 octobre de la même année. Ursula Pigott fit profession le 23 octobre 1742, à l'âge de dix-neuf ans (5). Elle fut élue le 1^{er} décembre 1773 et bénie solennellement le 6 février 1774 par l'archevêque de Malines (6).

Pleine de zèle et de dignité dans l'exercice de la vie religieuse, cette supérieure fut atteinte, après plusieurs années d'abbatiat, d'une maladie nerveuse. Un décret du cardinal de Frankenberg, daté du 5 février 1791, confia les pouvoirs, tant au spirituel qu'au temporel, à la prieure, dame Augustine Tancred. La position de cette dernière fut très difficile, étant donnés les circonstances et les événements politiques (7). Le 21 juin 1794, à l'annonce de l'arrivée des troupes françaises, l'archevêque de Malines autorisa la communauté à lever la clôture pour permettre aux religieuses de se rendre en Angleterre (8). Dame Ursula Pigott, malade et infirme, refusa de quitter Bruxelles et demeura dans ses appartements, avec une sœur et deux servantes, jusqu'à sa mort survenue le 22 juin 1795. Elle fut inhumée à l'abbaye de Forest. Sous son abbatiat, cinq religieuses et quatre sœurs converses avaient fait profession (9).

La Révolution Française, en supprimant les corporations religieuses, obligea les moniales à aller se fixer en Angleterre. Celles-ci quittèrent Bruxelles le 24 juin 1794. Un Anglais, J. B. Johns, traducteur assermenté au Conseil de Brabant, fut désigné en qualité de curateur des biens du couvent (10). L'église et les bâtiments conventuels, après avoir servi de magasins militaires, furent

(1) *Chronicle of the first Monastery...*, 200-201. — Il semble que les dames anglaises de Bruxelles aient eu, au plus tard en 1617, le Sacré Cœur dans leurs armoiries ; le premier autel érigé en l'honneur du Sacré Cœur le fut dans cette abbaye, cfr U. BERLIÈRE, *La dévotion au Sacré Cœur dans l'Ordre de Saint-Benoît*, 23, Paris, 1923.

(2) *Chronicle of the first Monastery...*, 197.

(3) *Chronicle of the first Monastery...*, 199.

(4) *Chronicle of the first Monastery...*, 205. — A.Arch. M., *Communautés religieuses, Bénédictines anglaises*, carton XIV, lettre d'Ursule Pigott à l'archevêque de Malines du 15 novembre 1773.

(5) A.Arch.M., *Communautés religieuses, Bénédictines anglaises*, carton XIV, dossier : *Examens et professions*. — *The Register Book of professions...*, dans *Catholic Record Society*, XIX, *Miscellanea*, IX, 196, Londres, 1914.

(6) A.Arch.M., *Communautés religieuses, Bénédictines anglaises*, carton XIV, dossier : *Élections d'abbeses*.

(7) *Chronicle of the first Monastery...*, 211-212.

(8) *Chronicle of the first Monastery...*, 231. — Sur le départ des religieuses, voir : A.Arch.M., *Communautés religieuses, Bénédictines anglaises*, carton XIV, *Varia*, lettre de J. B. Johns écrite au nom de l'abbesse Ursula Pigott à l'archevêque de Malines, le 2 juillet 1794.

(9) *Chronicle of the first Monastery...*, 244.

(10) A.G.R., *Administration d'Arrondissement du Brabant*, n° 285.

vendus le 18 pluviôse an V, soit le 6 février 1797, comme biens nationaux, au profit du Domaine (1).

La communauté se fixa à Winchester et le docteur Milner y fut son premier prêtre résident. Elle y demeura jusqu'en 1857, époque à laquelle elle fut transférée à East-Bergholt, dans le Suffolk.

L'école fondée à Bruxelles poursuivit cependant son activité jusqu'en 1877, date à laquelle les bénédictines reprirent une vie strictement contemplative (2).

En 1940, le Couvent fut transféré à Woolmer Hill par Haslemere dans le Surrey, où il se trouve actuellement (3).

(1) A. G. R., *Procès-verbaux de ventes des domaines*, recueil 18, affiche 21, article 32. — Ce document fournit une description assez détaillée de l'ensemble des bâtiments qui furent acquis pour une somme de cent et un mille livres par E. J. Herbignaux, pour le compte du citoyen Michel Suzane de Paris. Peu après, les bâtiments furent démolis et la future rue de Berlaymont fut percée à l'emplacement du couvent.

(2) P. GUILDAY, *The English, Catholic Refugees...*, 265.

(3) Ce renseignement nous a été communiqué, parmi d'autres, par la Très Révérende Dame Abbessc Holcroft de Sint-Mary's Abbey, Woolmer Hill, Haslemere, Surrey, Grande-Bretagne.

ABBAYE DE FOREST

Forestum (1110), ecclesia Forestensis (1110), ecclesia de Forest (1117), monasterium in Forest (1119), ecclesia de Vorst (1130-1151), ecclesia de Foresth (1134), cenobium Forestense (1173), cenobium de Forest (1210), Beata Maria in Foresto (v. 1214), Beata Maria de Forest (1221), ecclesia de Voerste (1223), monasterium de Foreist (1223), couvent de Forest (1289), couvent van Vorst (1289), cloester van Vorste (1299), abbaye de Vorest (1299), abbeie de Foriest (1300), goedshus van Vorst (1304), goetshuys van Voerst (1316), Nostre Dame de Forriest deleis Brouxelle (1377), couvent de Voz emprès Bruxelles (1534).

SOURCES : Les archives de l'abbaye de Forest (1) constituent un des fonds les plus importants des *Archives Écclésiastiques du Brabant* conservées aux Archives Générales du Royaume: elles y comptent, en effet, quelque huit cent vingt-cinq numéros de l'inventaire général (voir A. D'HOOP, *Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant*, III, 202-234, Bruxelles, 1922 et V, 301-303, Bruxelles, 1930). Parmi ces documents, ceux qui s'imposent par leur richesse sont : le chartrier — composé de près de douze cents originaux —, un cartulaire du XV^e siècle — recopié au XVIII^e —, un manuel ordinaire d'administration du XV^e siècle, une chronique de l'abbaye de 1682 à 1722, des censiers généraux à partir de 1313, des états de biens des XVII^e et XVIII^e siècles, des registres aux baux depuis le milieu du XV^e siècle, une série de censiers des offices monastiques des XIV^e et XV^e siècles, ainsi que des livres de comptes depuis la fin du XV^e siècle. Au *Cabinet des Manuscrits* de la Bibliothèque Royale, on conserve un certain nombre de documents provenant de Forest (B.R., ms. 394-398, 4431, 4904-06, 12679-83, 13417-23, 14512, 18733, 19648, 21752 et II-3514), parmi lesquels figurent notamment un obituaire du XVI^e siècle et une liste d'abbesse du XVI-XVII^e siècle. On peut encore consulter, aux Archives Générales du Royaume, le cartulaire du XVI^e siècle de l'église paroissiale de Forest (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 2925), les documents relatifs aux élections abbatiales de l'époque moderne dans les archives des institutions centrales des Pays-Bas (A.G.R., *Conseil d'Etat*, n° 1221 ; *Chancellerie de Brabant*, nos 40, 41, 45 ; *Papiers d'Etat et de l'Audience*, n° 901 ; *Conseil privé espagnol*, n° 1162 ; *Conseil privé autrichien*, n° 863, *Conseil d'Etat de régence*, n° 363) ainsi que les copies de quelques privilèges de la fin du XV^e siècle (*Chambre des Comptes*, n° 8), un état de biens de 1787 (*Chambre des Comptes*, n° 46.890) et les documents relatifs à la suppression de l'abbaye sous le régime français (*Administr. arrond. Brabant*, n° 263 ; *Adm. centr. départ. Dyle*, n° 576). Aux Archives départementales du Nord à Lille se trouve conservé (24H3) un mémoire du XVIII^e siècle établi au Chapitre noble de Denain qui traite du recrutement de quelques institutions religieuses nobles des Pays-Bas. On y trouve f^{os} 39^v°-45^v° une notice sur Forest que l'on présente erronément comme une abbaye de chanoinesses régulières nobles, avec une liste de supérieures depuis le XIII^e siècle jusqu'en 1637.

(1) Prov. de Brabant, cant. d'Uccle. Diocèse de Cambrai, jusqu'en 1559, diocèse de Malines jusqu'en 1962, actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

Seule une partie des chartes de l'abbaye de Forest a été publiée : d'abord, quelques actes isolés : A. Wauters, *Analectes de diplomatique*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, VIII, 356-359, Bruxelles, 1880 ; *A.H.E.B.*, II, 165, Louvain, 1865 et XXIV, 34-39, Louvain 1893 ; ensuite, la majeure partie des actes antérieurs à 1239 — c'est-à-dire pour l'époque pendant laquelle Forest était un prieuré dépendant de l'abbaye d'Affligem — dans la mesure où les copies de ces actes se trouvent dans les cartulaires d'Affligem, par E. de Marneffe, *Cartulaire de l'abbaye d'Affligem et des monastères qui en dépendaient*. Par ailleurs, un grand nombre d'actes ducaux qui concernent Forest ont été analysés par A. Verkooren, *Inventaire des chartes et cartulaires de Brabant*, 1^e partie, I, 307-309, 343, Bruxelles 1910 ; 2^e partie, I, 20, 51, 65, 122, 195, Bruxelles, 1961 et II, 60, 80, 81, 113, Bruxelles 1962 ; 3^e partie, I, 159, 250, 251, Bruxelles 1961 ; les documents relatifs aux aides supportées par l'abbaye au bas Moyen Age sont indiqués dans A. Van Neck, *Aides générales accordées aux ducs de Brabant entre 1356 et 1430*, Bruxelles, 1961 (mémoire de licence à l'U.L.B., inédit) et J. Cuvelier, *Les dénombrements de foyers en Brabant (XIV-XVI^e s.)*, Bruxelles, 1912.

En ce qui concerne les sources narratives, on ne dispose, pour l'époque médiévale, que d'une médiocre légende hagiographique : la *Vita Alenae* (édition A.A. SS., *jun.* VI, 315 et suiv.), biographie rédigée au XIII^e siècle (voir L. Van der Essen, *Etude critique et littéraire sur les Vitae de saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, 320-321, Louvain, 1907) d'une vierge qui aurait vécu à l'époque mérovingienne et dont le culte fut créé à la fin du XII^e siècle au prieuré de Forest. Cette œuvre hagiographique fut l'objet d'une version flamande au XVI^e siècle, à laquelle on adjoignit un précis sur l'histoire de l'abbaye (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7087). Quant à la *Chronique* rédigée à l'abbaye entre 1682 et 1722 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7088), des fragments pour les années 1684 à 1697 en ont été publiés, dans la mesure où ils intéressaient l'histoire générale des Pays-Bas à cette époque, par C. Plot, *Les guerres en Belgique pendant le dernier quart du XVII^e siècle*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, VIII, 48-90, Bruxelles, 1880. A notre connaissance, il ne subsiste que deux manuscrits provenant de la bibliothèque de Forest : un volume des *Moralia in Job* (B.N. à Paris, *Lat.* 15.675) de la fin du XII^e s. mais qui se trouvait à Forest dès 1217 (voir A. Boutemy dans E. de Moreau, *Histoire de l'Eglise en Belgique*, II, 360-361, Bruxelles, [1947]) ; un antiphonaire du XVI^e siècle, conservé aujourd'hui à l'abbaye de Westmalle.

Les travaux historiques consacrés à l'abbaye de Forest comprennent d'abord quelques notices sommaires rédigées à l'époque moderne, comportant souvent des listes d'abbeses : J.B. Gramaye, *Bruxella cum suo comitatu*, 9, Bruxelles, 1606 ; A. Wichmans, *Brabantia mariana*, 281, Anvers, 1632 ; A. Sande-rus, *Chorographia sacra Brabantiae*, I, 78, Bruxelles, 1659 ; C. Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, II, 61-64, La Haye, 1725 ; *Le grand théâtre sacré du Brabant*, I, 310-311, La Haye, 1734 ; *Gallia Christiana*, V, col. 55, Paris, 1731 ; B. Regaus, *Hafflighemum illustratum*, IV, col. 604-664, ouvrage écrit dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle et qui est resté inédit ; le volume relatif à Forest est conservé à l'abbaye d'Affligem à Hekelgem ; pour la chronologie des abbeses, Regaus a démarqué le manuscrit des A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7087 cité plus haut et, d'autre part, utilisé les pierres tombales des supérieures de Forest. Depuis le milieu du XIX^e siècle, de nombreux auteurs se sont intéressés à l'histoire de l'abbaye de Forest : il convient de signaler, en premier lieu, une courte notice dans A. Henne-A. Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, III, 622-623, Bruxelles, 1845 ; une dizaine de pages dans A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, III, 568-580, Bruxelles, 1855 ; une note brève dans A. d'Hoop, *Inventaire général des Archives ecclésiastiques du Brabant*, III, 199-201, Bruxelles, 1922 ; un mémoire de licence inédit de P. Le Roy, *L'abbaye de Forest depuis son origine jusqu'en 1245*, Bruxelles, 1937 ; un travail manuscrit de l'abbé J. Schorpion, *Histoire du prieuré de Forest de 1096 à 1238*, s. d., conservé à l'abbaye d'Affligem à Hekelgem. Ce n'est que depuis ces dernières années que l'on dispose d'une excellente histoire générale de l'abbaye qui se trouve incluse dans l'ouvrage de L. Verniers, *Histoire de Forest-lez-Bruxelles*, surtout 55-92, Bruxelles, 1949, auquel il faut ajouter des indications intéressantes que l'on peut trouver dans l'ouvrage de H. Herdies, *Pages forestoises d'histoire et de folklore*, Bruxelles, 1958, ainsi que dans deux articles du même auteur H. Herdies, *Het beneficium van Sint-Alena in de parochiekerk te Vorst*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, XLII, 140-144, Merchtem,

1959, et *De papiermolen te Vorst*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, XLIII, 224-236, Merchtem, 1960. Il faut encore noter que plusieurs chartes de l'abbaye de Forest ont retenu l'attention, du point de vue paléographique, de H. Schubert, *Eine Lütticher Schriftprovinz*, 67, Marburg, 1908 et de J. Stiennon, *L'écriture diplomatique dans le diocèse de Liège du XI^e au milieu du XIII^e siècle*, 70 et 201-203, Paris, 1960.

Du point de vue archéologique, ce que l'on connaît de l'ancienne abbaye de Forest est extrêmement fragmentaire. Du premier siège de l'abbaye, installée au début du XII^e siècle dans l'église paroissiale du lieu, il ne resterait que les débris d'une chapelle primitive datant du XI^e ou du XII^e siècle, se trouvant actuellement à droite du chœur de l'église Saint-Denis à Forest. Par la suite, des bâtiments monastiques avec une église abbatiale furent construits à proximité de cette église paroissiale primitive au milieu du XIII^e siècle, mais l'ensemble de ces constructions fut détruit en 1582 et réédifié au début du XVII^e siècle (on connaît ces constructions par divers plans et vues qui sont reproduits dans L. Verniers, *Histoire de Forest*, 61, 63, 66). L'abbaye fut à nouveau incendiée en 1764 et reconstruite par Dewez : de ces bâtiments il ne subsiste que la porte d'entrée et le palais abbatial, le reste ne nous étant plus connu que par des vues et plans de 1764 et 1790 reproduits dans L. Verniers, *Histoire de Forest*, 69 et 70). Quant à l'église paroissiale de Saint-Denis, auparavant à demi incluse dans l'enceinte de l'abbaye et construite en divers épisodes depuis la fin du XIII^e siècle, elle a été l'objet de plusieurs études spécialisées (S. Leurs, *Les origines du style gothique en Brabant*, II, 57 et sv., Bruxelles, 1920 ; G. Des Marez, *Guide illustré de Bruxelles*, II, 64, Bruxelles, 1928 ; A. M. Dugardin, *L'église Saint-Denis à Forest*, dans *Annales Société d'archéologie de Bruxelles*, XLVI, Bruxelles, 1942-1943). Il faut encore mentionner la découverte, en 1936, du cellier du refuge de l'abbaye dans la rue d'Or à Bruxelles (voir P. Lefevre et S. Brigode, *La salle souterraine de la rue d'Or à Bruxelles*, dans *Annales Société d'Archéologie de Bruxelles* 41, 216 et sv., Bruxelles, 1937).

On connaît plusieurs sceaux et cachets d'abbeses de Forest (exemplaires de 1303, 1353, 1418, 1437, 1439, 1453, 1542, 1652, 1693, 1708, 1709, 1722, 1767 et 1780, respectivement aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 290, 7018, 15.508 ; Archives Assistance Publique Bruxelles, *Pauvres de Sainte-Gudule*, B 173 c ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7025, 7026, 7031, 7072 ; Archives Ville de Bruxelles, 796, n° 15 ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7082 ; *Office Fiscal de Brabant*, n° 338^a ; *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7577 ; *Foresterie de Brabant* n° 27 ; *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7074), un sceau du prieuré de 1210 (Archives Assistance Publique Bruxelles, *Saint-Jean*, n° 31) ainsi qu'un fragment du même sceau datant de 1207 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7013) et des fragments du sceau de l'abbaye datant de 1292 et 1453 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7015 et 7026).

L'histoire des origines de l'abbaye de Forest ne soulève guère de difficultés, car la documentation qui la concerne est à la fois abondante et explicite. En 1096, partant pour la croisade, le chevalier Gislebert d'Alost donna à l'abbaye d'Affligem des alleux situés à Alost (1), Hessegem (2) et Lede (3), terres qu'il avait achetées en 1088 à l'abbaye d'Hasnon (4), pour qu'il y soit construit un monastère de femmes qui pratiqueraient la règle de saint Benoît et où sa mère Ode et sa sœur Lutgarde entreraient en religion. La même année, l'abbé d'Affligem, Fulgence, déclarait fonder cet établissement religieux, dans lequel serait observée la règle de Marcigny, une colonie de moines d'Affligem dirigée par un prieur ayant pour tâche de célébrer les offices et de gérer le

(1) Prov. de Flandre orientale, cant. d'Alost.

(2) Non identifié.

(3) Prov. de Flandre orientale, cant. d'Alost.

(4) France, département du Nord, cant. de Saint-Amand-les-Eaux.

temporel de la nouvelle communauté (1). La dotation primitive comprenait le douzième de l'alleu d'Alost et d'Hessegem et le sixième de celui de Lede (2) : c'est sur cette dernière terre, à Meerhem (3), que les religieuses s'établirent (4). Elles n'y séjournèrent toutefois que peu de temps : l'abbé Fulgence, s'étant rendu sur place et s'étant aperçu de ce que le lieu n'était guère propice au développement de l'institution, transféra le monastère dans l'église paroissiale de Forest (5) que l'abbaye d'Affligem avait reçue de l'évêque Eudes de Cambrai, peu de temps après l'accession de celui-ci à la dignité épiscopale, soit après le 2 juillet 1105 (6). C'est d'ailleurs dans le courant de cette même année 1105 qu'il faut situer l'installation des moniales à Forest ainsi qu'un passage de l'*Auctarium* d'Affligem permet de l'établir (7) (déjà une charte de 1110 (8) parle de religieuses *apud Forcstum*) et non point à d'autres dates comme on a voulu le dire (9). A ce sujet, un problème difficile à résoudre se pose : il s'agit de l'identification du personnage qui céda aux religieuses la terre sur laquelle les premiers bâtiments conventuels furent construits, à côté de l'église paroissiale qu'elles avaient reçue de l'abbé d'Affligem. Ce n'est que tard dans le XIII^e siècle que deux versions inconciliables se manifestent : d'une part, entre 1241 et 1245, l'abbesse de Forest, Pétronille, affirmera que c'est le duc Godefroid I^{er} qui avait donné aux religieuses l'alleu sur lequel le monastère fut construit (10) ; un demi-siècle plus tard, Baudouin de Ninove fera de Francon I^{er}, châtelain de Bruxelles, le donateur du même alleu (11). Bien que celui-ci soit un chroniqueur plutôt médiocre, c'est, croyons-nous, son témoignage qui mérite d'être retenu (12) car plusieurs indices semblent le corroborer : d'une part, dans aucun des actes des ducs

(1) La charte de 1088 est éditée par A. WAUTERS, *Analectes de diplomatique*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, VII, 322, Bruxelles, 1879 ; celle de Fulgence de 1096 par E. DE MARNEFFE, *Cartulaire de l'abbaye d'Affligem et des monastères qui en dépendaient*, 11.

(2) On le sait par une charte de 1117 de l'évêque de Cambrai Burchard, édit. E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 45.

(3) Dans sa Chronique, Baudouin de Ninove (éd. *M. G. H.*, SS., XXV, 515) situe le premier établissement des religieuses à Merchtem, mais B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 609-610, conservé aux A.A.Af., avait déjà rectifié cette erreur.

(4) Le fait est établi par une charte qui date d'entre 1106 et 1110 (*A.G.R.*, *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7013) et par une relation de l'abbesse Pétronille postérieure à septembre 1241 (*A.G.R.*, *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7014. — A. WAUTERS, *Analectes de diplomatique*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, VIII, 356, Bruxelles, 1880).

(5) Prov. de Brabant, cant. d'Uccle. — A ce moment Forest et Uccle formaient toujours une seule paroisse. La séparation ne s'opéra qu'entre 1119 (moment où l'*altare* de Forest est toujours commun aux deux villages, voir E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 49) et 1186, année où sont cités les prêtres desservant les deux églises paroissiales (E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 260). Il est extrêmement difficile de déterminer si la paroisse primitive avait son siège à Forest ou à Uccle. Voir à ce sujet S. BARTIER-DRAPIER, dans *Une commune de l'agglomération bruxelloise : Uccle*, I, 44-45, Bruxelles, 1958.

(6) Charte éditée dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 28.

(7) Le chroniqueur (*Sigeberti Gemblacensis Chronographias auctarium Affligemense*, ed. P. GORISSEN, 120, Bruxelles, 1952) rapporte qu'en 1105 l'abbé Fulgence *locum qui Forest dicitur suscipit*. Encore que cette phrase soit ambiguë, nous croyons pouvoir suivre l'avis de P. GORISSEN, *ibidem*, 57, qui l'interprète dans le sens de la fondation du prieuré et non dans celui de la donation de l'église paroissiale.

(8) Charte éditée dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 34.

(9) Ici encore Baudouin de Ninove s'est trompé dans sa Chronique (*M.G.H.*, SS., XXV, 515) en plaçant en 1102 l'installation des religieuses à Forest et A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, III, 568, Bruxelles, 1855, le suivait encore. — Pour sa part, s'appuyant sur ce qu'il appelle la tradition, B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 627, aux A.A.Af., avance l'année 1107. Jusqu'à présent, tous les auteurs ont choisi soit la période 1105-1110, soit l'une ou l'autre année à l'intérieur de cette période.

(10) A. WAUTERS, *Analectes de diplomatique*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, VIII, 356, Bruxelles 1880.

(11) Dans sa chronique, éd. *M.G.H.*, SS., XXV, 515.

(12) Sur ce point, les auteurs ont été divisés. D'une part, J.-B. GRAMAYE, *Bruxella cum suo comitatu*, 9, Bruxelles, 1606 ; A. WICHMANS, *Brabantia mariana*, 281, Anvers, 1632 ; A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, I, 78, Bruxelles, 1659 ; *Gallia Christiana*, V, 55, Paris, 1731 ; B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 612, aux A.A.Af. ; A. WAU-

de Brabant pour l'abbaye, il n'est fait état de ce que Godefroid I^{er} aurait doté les religieuses lors de leur installation à Forest ; d'autre part, une notice rédigée à la fin du XII^e siècle, rapportant les premières donations dont les moniales bénéficièrent, ne mentionne aucune donation de terre du même duc (1) ; et enfin, ce même document cite, comme première donation foncière faite aux religieuses, celle de Francon qui leur céda un manse de terre à Forest, ainsi que d'autres biens, deux de ses neveux y ayant ajouté d'autres donations. A moins qu'il ne s'agisse d'un alleu ducal que Francon aurait pu tenir en fief du duc — hypothèse fort plausible mais que les textes ne permettent guère d'étayer — tout porte donc à croire que c'est dans le but de s'attacher la bienveillance des ducs de Brabant que l'abbesse Pétronille soutint, au milieu du XIII^e siècle, que le fondateur de l'abbaye avait été Godefroid I^{er}, attribuant ainsi à la maison de Louvain le rôle que le châtelain de Bruxelles avait joué un siècle et demi plus tôt.

Encore qu'il faille attendre l'année 1163 pour rencontrer la première mention certaine d'une supérieure de Forest qui porte expressément le nom de prieure, il est normal de croire que la communauté de Forest fut, dès son installation par Fulgence, organisée en prieuré, comme établissement dépendant d'Affligem et pratiquant la règle de Marcigny.

BERTILDE aurait été la première prieure de Forest pendant une trentaine d'années et serait morte le 18 avril 1139, selon divers éléments d'une tradition, aujourd'hui incontrôlable et qu'il ne nous paraît possible ni de défendre, ni de rejeter (2). C'est en tout cas, à cette époque, que Forest reçoit ses premières donations qui lui constituent un patrimoine de biens fonciers et de revenus ecclésiastiques, soit dans les alentours d'Alost — autour de leur établissement primitif de Meerhem — soit dans les environs de Bruxelles : ce sont, d'une part, des alleux à Mijlbeke et Moorlegem, les églises de Burst, Bambrugge et Vleckem, une dîme à Oosterzele (3) et, d'autre part, un bois à Uccle, des terres à Bollebeek, Woluwe-Saint-Lambert, Wolvertem, Anderlecht et Forest, les droits épiscopaux et archidiaconaux sur les églises de Forest et d'Uccle (4). C'était, de toute évidence, un départ fort heureux qui allait permettre aux religieuses, dès les années 1120-1125, d'acheter des terres à Saventhem et à Woluwe pour des sommes importantes (5). Quelques années plus tard, confirmant au prieuré la possession de biens nouvellement acquis par donations ou

TERS, *Environs de Bruxelles*, III, 568, Bruxelles, 1855 et L. VERNIERS, *Histoire de Forest-les-Bruxelles*, 56, Bruxelles, 1949, ont suivi Baudouin de Ninove. — D'autre part A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, III, 622, Bruxelles, 1845 ont suivi Pétronille. Par ailleurs, P. LE ROY, *L'abbaye de Forest depuis son origine jusqu'en 1246*, 7-8, 35, Bruxelles, 1937, a été amenée à rejeter l'une et l'autre solution et R. VAN UYTVEN, *Kloosterstichtingen en stedelijke politiek van Godefried I van Leuven*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis der Nederlanden*, XIII, 178 et 183, La Haye, 1959, n'a guère éclairci le problème.

(1) Édition médiocre dans A. WAUTERS, *Environs de Bruxelles*, III, 569, n. 1. — L'original est conservé aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7013.

(2) Cette tradition se trouve, de manière indépendante, dans la Chronique de Baudouin de Ninove (*M.G.H.*, SS, XXV, 515) et dans B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 634 aux A.A. Af — Les auteurs qui se sont occupés de l'histoire de Forest ont généralement repris cette tradition, sauf ceux qui omettaient d'en faire état. Seul P. LE ROY, *L'abbaye de Forest*, 20, l'a expressément rejetée.

(3) Chartes des années 1110 et 1117 dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 34 et 45. — Mijlbeke, dépendance d'Alost ; Moorlegem, dépendance de Vlierzele, prov. de Flandre orientale, cant. d'Alost ; Burst, prov. de Flandre orientale, cant. de Herzele ; Bambrugge, prov. de Flandre orientale, cant. de Herzele ; Vleckem, prov. de Flandre orientale, cant. d'Alost ; Oosterzele, prov. de Flandre orientale, cant. d'Oosterzele.

(4) Chartes de 1110 à vers 1150 dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 34, 43, 45, 71, 77. — Uccle, prov. de Brabant, cant. d'Uccle ; Bollebeek, dépendance de Brussegem, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem ; Woluwe-Saint-Lambert, prov. de Brabant, cant. de Saint-Josse-ten-Noode ; Wolvertem, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem ; Anderlecht, prov. de Brabant, cant. d'Anderlecht.

(5) Chartes de vers 1122 et 1125, ces achats portant sur une centaine de marcs, dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 61, 66. — Saventhem, prov. de Brabant, cant. de Schaerbeek.

achats à Waterloo, Linthout (1) et Bollebeek, le duc de Brabant Godefroid III attestera en 1145 que Forest est en pleine expansion et qu'elle se signale « tant par le nombre des religieuses que par l'affirmation de sa ferveur » (2).

CHRISTINE est la première prieure dont l'existence est assurée par une source certaine : elle apparaît dans un acte de 1163 par lequel le prévôt céda à l'abbaye de Dielegem une terre que Forest possédait à Jette (3). C'est sous son priorat ou dans les années environnantes que Forest reçoit du duc de Brabant un certain nombre de privilèges : une exemption générale de tonlieu, l'affranchissement de toute charge pour les paysans et les hôtes qui vivent sur ses domaines, l'abandon de toute prétention à imposer l'entrée de religieuses au prieuré (4). A la même époque, son domaine s'accroît considérablement : on le voit acquérir des biens fonciers importants (5) dans la région de Bruxelles — notamment entre la Senne et la Heeghe, à Auderghem, Bruxelles, Uccle, Bigard, Forest, Watermael, Cureghem, une ferme à Evere, des terres à Woluwe, Molenbeek-Saint-Jean ; dans la région d'Alost — à Hofstade et Bavegem ; dans la région d'Assenede, à Willemskerke (6) ; de nombreux droits et revenus ecclésiastiques (7) : l'église de Woluwe-Saint-Pierre, celle de Rhode-Saint-Genèse avec ses dépendances de Beersel et Linkebeek, des dîmes à Anderlecht, Dilbeek, Schaerbeek et Waterloo, ainsi que les personats de Gammerages et Moerbeke (8). La situation financière de la communauté continue d'être florissante, puisqu'on la voit acheter, entre 1160 et 1195, des biens importants pour des sommes d'argent dont le total atteint près de trois cents marcs : il s'agit de terres à Anderlecht, Crainhem, Nossegem, Watermael, Schaerbeek, Uccle, ainsi qu'à Gammerages (9). Une autre source de revenus allait être créée à la fin du XII^e siècle : en 1193, l'abbé Godescalc d'Affligem venait à Forest procéder à l'élévation des reliques de sainte Alène, suscitant ainsi le culte d'une sainte locale, tout comme l'avait fait quelques années plus tôt un autre abbé d'Affligem dans un autre prieuré de femmes dépendant de cette abbaye, lorsque naquit à Grand-Bigard le culte de sainte Wivine (10).

IDE I apparaît à la tête de la communauté en 1203 dans deux actes relatant des acquisi-

(1) Waterloo, prov. de Brabant, cant. de Nivelles ; Linthout, dépendance de Schaerbeek.

(2) Édition E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 114. — L'acte permet peut-être d'affirmer que, à ce moment, Forest possède déjà sa *curtis* de Waterloo.

(3) Dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 176. — Jette, province de Brabant, canton de Molenbeek-Saint-Jean.

(4) Actes de 1173 et 1174 dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 218 et 231.

(5) Voir une série de chartes d'entre 1150 et la fin du siècle respectivement dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 165, 172, 221, 223. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7014. — E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 247, 259, 260, 297. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7014. — E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 289. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7013 et A. WAUTERS, *Environs de Bruxelles*, III, 569.

(6) Auderghem, prov. de Brabant, cant. d'Ixelles ; Grand-Bigard, prov. de Brabant, cant. d'Anderlecht ; Watermael-Boisfort, prov. de Brabant, cant. d'Ixelles ; Cureghem, dépendance d'Anderlecht ; Evere, prov. de Brabant, cant. de Schaerbeek ; Hofstade, prov. de Flandre orientale, cant. d'Alost ; Bavegem, prov. de Flandre orientale, cant. d'Alost ; Assenede, prov. de Flandre orientale, cant. d'Assenede ; Willemskerke, lieu-dit à Lembeek, prov. de Flandre orientale, cant. de Kaprijke.

(7) Voir une série de chartes de 1164 à la fin du XII^e siècle dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 225, 284, 265, 292. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7013. — E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 185.

(8) Woluwe-Saint-Pierre, prov. de Brabant, cant. de Saint-Josse-ten-Noode ; Rhode-Saint-Genèse, prov. de Brabant, cant. d'Uccle ; Beersel, prov. de Brabant, cant. d'Uccle ; Linkebeek, prov. de Brabant, cant. d'Uccle ; Dilbeek, prov. de Brabant, cant. d'Anderlecht ; Gammerages, prov. de Brabant, cant. de Lennik-Saint-Quentin ; Moerbeke, prov. de Flandre orientale, cant. de Lochristi.

(9) Actes édités dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 218, 223, 293, 295 et 185. — Crainhem, prov. de Brabant, cant. de Saint-Josse-ten-Noode ; Nossegem, prov. de Brabant, cant. de Schaerbeek.

(10) Voir *AA. SS.*, *jun.* VI, 315 et sv., ainsi que la version du XVI^e s. de la *Vita* : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7087.

tions de biens à Alôst et à Woluwe (1), cette date marquant d'ailleurs la fin de ses fonctions puisque la prieure suivante est citée au cours de cette même année 1203. C'est sans doute sous son priorat que le patrimoine foncier de la communauté s'augmente de terres à Uccle et à Bouchout (2).

ALIX est mentionnée comme prieure dans trois actes, l'un de 1203, les deux autres (3) de 1207, ces deux derniers rapportant l'acquisition de terres et de dîmes à Gammerages, preuve d'une tentative faite pour étoffer les biens de Forest dans le comté de Hainaut. Elle était apparentée, selon toute vraisemblance, à la famille de *Bruxella* car un acte de 1223 nous apprend qu'elle était la fille d'une Helvide de Bruxelles et qu'elle avait donné au prieuré une centaine de livres (lui provenant de sa grand-mère Elisabeth) qui avaient servi à acheter des dîmes à Burst, Rhode et Gammerages, ainsi que des terres à Pede (4) et Uccle notamment. Les revenus de ces biens étaient affectés aux divers offices du monastère tels que l'infirmerie, le réfectoire, la bibliothèque, la cellerie, le luminaire (5). Peut-être est-ce également sous son administration que Forest continue à acheter des biens, comme ce fut le cas à Forest (6) en 1209.

IDE II apparaît dans deux actes qui doivent marquer à peu près les limites de son priorat : en juin 1210, on la voit accenser à l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles un courtil en cette ville (7) ; en juillet 1220, elle éteint une partie des charges qui pèsent sur la dîme de Burst (8). Elle réussit à acheter une terre à Bollebeek et des parties de dîmes à Burst, Bambrugge, Vleckem et Borsbeke (9), à acquérir des terres à Anderlecht, Dilbeek, Saint-Gilles, Watermael et Leeuw-Saint-Pierre (10), à faire en sorte que Forest possède les deux tiers de toutes les dîmes de Gammerages (11). La fortune du prieuré continuait cependant à se grossir de dons en argent (12). C'est également à son époque, en août 1216, que l'on procéda à la séparation des églises paroissiales de Forest et de Saint Gilles (13). L'événement, rapproché de la séparation des églises de Forest et d'Uccle qui avait eu lieu au siècle précédent (14), montre bien que le prieuré se trouvait au centre d'une région en pleine expansion démographique.

(1) Dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 323 et 324.

(2) Charte de 1201 dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 317. — Bouchout, dépendance de Erembodegem, prov. de Flandre orientale, cant. d'Herzele.

(3) Chartes dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 324, 337 et 339. — Au bas du dernier acte (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7013), se trouve appendu un fragment du sceau du prieuré.

(4) Dépendance de Lennick-Saint-Martin, prov. de Brabant, cant. de Lennick-Saint-Quentin.

(5) Édition E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 417.

(6) Pour la somme de quinze marcs comme on le voit dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 340.

(7) L'acte est édité dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 344, d'après l'exemplaire du chirographe qui se trouvait dans les archives de Forest et par P. BONNEFANT, *Cartulaire de l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles*, 16, Bruxelles, 1953, d'après l'exemplaire du chirographe qui appartenait à l'hôpital et qui était muni du sceau du prieuré, décrit dans cette édition. — Il faut signaler encore que l'abbé Robert d'Affligem approuva la transaction en la même année (acte édité dans P. BONNEFANT, *Cartulaire de Saint-Jean...*, 17).

(8) Dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 393.

(9) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 357 et 387. — Vleckem, prov. de Flandre orientale, cant. d'Alôst ; Borsbeke, prov. de Flandre orientale, cant. d'Alôst.

(10) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 363, 375, 384, 390, 396. — Dilbeek, prov. de Brabant, cant. d'Anderlecht ; Saint-Gilles, prov. de Brabant, cant. de Saint-Gilles ; Leeuw-Saint-Pierre, prov. de Brabant, cant. de Hal.

(11) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 397.

(12) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 362.

(13) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 371. — Il faut noter ici que A. D'HOOP, *Inventaire*, III, 231, signale sous le n° 7739 un acte semblable qui daterait de 1200. En réalité, il s'agit d'une mauvaise copie dont l'auteur a mal transcrit la date, faisant de MCCXVI, *mensis augusti*, un MCC, VI *mens. aug.*

(14) Voir ci-dessus.

ADELISE apparaît pour la première fois dans un acte de décembre 1221, par lequel elle échangeait avec l'abbaye d'Affligem des biens à Herdersem (1) contre des revenus à Linthout, Rhode-Saint-Genèse et Linkebeek (2). Elle est ensuite citée dans un acte de 1223 par lequel elle achetait une terre à Kwakenbeek (3) et, enfin, dans une charte du 9 août 1229, date à laquelle le prévôt réorganisait, à sa demande, l'affectation des revenus à l'assistance aux pauvres, pour mettre fin aux détournements qui se produisaient (4). C'est sous son priorat que se passa l'un des événements majeurs de l'histoire de la communauté : en mars 1221, le duc de Brabant Henri I^{er} faisait donation aux religieuses de la « ville-neuve » de Forest. Il l'avait créée, le 29 mai 1213, en accordant aux habitants du village de Forest les droits et franchises d'Uccle (5). Le prieuré devenait ainsi seigneur de la « ville » sur le territoire de laquelle il était établi (6). Quelques années plus tard, le 14 février 1229, le même duc Henri I^{er} accordera un autre privilège important à la communauté : il affranchira de toutes tailles et services l'ensemble de la *familia* du prieuré (7). Le priorat d'Adelise est riche en documents relatifs au domaine de l'institution : on voit le duc de Brabant, en mars 1221, faire donation de ses prés de Biest (8), contigus au couvent, et lui confirmer toute une série de biens notamment à Anderlecht, à Dilbeek, Uccle et Sterrebeek (9) ainsi qu'à Bouchout où le prieuré possède une *curtis* (10). Un acte de 1221, par lequel le Chapitre cathédral de Cambrai exemptait le prieuré de la dîme des *nutrimenta* à Waterloo, nous apprend de manière définitive que Forest possédait une *curtis* dans ce village (11). En 1223, Forest achète des terres à Zaamslag près d'Axel (12). Aux environs de 1225-1230, les religieuses acquièrent de nouvelles terres à Forest, Boitsfort et Vollezele (13), une partie de moulin à Kwakenbeek, des parties de dîmes à Lede, Boitsfort, Rhode-Saint-Genèse, Alost et Gammerages (14).

PETRONILLE, qui fut la dernière prieure et la première abbesse de Forest, était la fille du châtelain de Gand, Siger dit le Templier (15). Elle était déjà religieuse à Forest, peut-être en 1190 et en tout cas en 1223 (16). Elle apparaît pour la première fois avec le titre de prieure (17) le 16 octobre 1232. On la voit ensuite opérer le 3 novembre 1233 un échange de biens avec l'abbaye de la Cambre (elle cédait des terres à Ixelles et Leeuw-Saint-Pierre pour recevoir des terres et des

(1) Prov. de Flandre orientale, cant. d'Alost.

(2) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 405. — B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 645, aux A.A.Af., avait vu l'original et donné un dessin du sceau du prieuré.

(3) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 417. — Kwakenbeek, dépendance de Coosik, prov. de Brabant, cant. de Lennick-Saint-Quentin.

(4) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 469.

(5) Éd. A. WAUTERS, *De l'origine et des premiers développements des libertés communales en Belgique et dans le Nord de la France*, II, preuves, 71, Bruxelles, 1869.

(6) Édition E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 400.

(7) Édition E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 465.

(8) Dépendance de Hofstade, prov. de Flandre orientale, cant. d'Alost.

(9) Prov. de Brabant, cant. de Saint-Josse-ten-Noode.

(10) Édition E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 400.

(11) Édition E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 406. — Voir à ce propos ci-dessus, note 9.

(12) Édition E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 416. En 1226, Forest achètera une autre terre dans ce village, terre qui avait été longtemps sous eau (voir E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 447). — Axel, Pays-Bas, prov. de Zélande.

(13) Prov. de Brabant, cant. de Lennick-Saint-Quentin.

(14) Chartes éditées dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 429, 434, 465, 429, 434, 461, 465.

(15) Siger II est cité comme châtelain de Gand de 1189 à 1199. Nous savons par une charte comtale de 1200 qu'il est entré dans l'ordre des Templiers. Il est signalé comme templier en 1201 et 1202 (cfr W. BLOMMAERT, *Les châtelains de Flandre*, 49-50, Gand, 1915).

(16) Chartes dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 289 et 419.

(17) Édition E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 495.

bois à Forest (1). Elle est encore citée (2) dans une charte de 1236, acte d'un grand intérêt du point de vue domanial puisque l'on y parle de convers installés dans la ferme du prieuré à Fond' Roy sous Uccle et du régime d'exploitation de ce bien. Un autre document contemporain témoigne de ce que Forest jouissait d'une réputation sans cesse grandissante qui conduisit même à une surpopulation de la communauté : une charte de l'évêque de Cambrai Godefroid, datant des environs de 1230, rapporte que son prédécesseur, Jean III, évêque de 1200 à 1219, avait fixé à cinquante le nombre des membres de la communauté, mais que l'on n'avait pas tenu compte de cette limitation, de sorte que la situation du prieuré était mise en péril ; lui-même dut interdire que l'on acceptât dorénavant une quelconque personne, aussi longtemps que le chiffre de cinquante serait dépassé (3). Sous le priorat de Pétronille, le domaine de Forest s'augmente régulièrement de nouvelles terres à Bollebeek, Vollezele, Doorlede au pays d'Assenede, Woluwe et Linthout (4) ; plusieurs chartes mentionnent les *curtes* que possède Forest à Tassenier sous Vollezeel, à Woluwe-Saint-Lambert et à Saventhem (5). Les finances du prieuré permettent aux religieuses d'acheter de nouveaux biens (6) et même de prêter de l'argent à des seigneurs laïcs (7). La communauté de Forest avait connu, depuis sa fondation, un mouvement continu d'expansion qui s'était traduit par une telle augmentation de population et un tel accroissement de son domaine qu'il était fatal que ses liens de dépendance vis-à-vis de l'abbaye d'Affligem commencent à lui peser. La rupture entre le prieuré et l'abbaye-mère était inévitable : elle se produisit au cours de l'année 1238, les religieuses s'élevant contre la mainmise trop intense des abbés d'Affligem et contre la sujétion dans laquelle ils les maintenaient. Des arbitres furent désignés, en mai 1238, pour régler le différend qui venait d'éclater et leur sentence rendue au cours du mois de novembre suivant : Forest obtenait son indépendance entière ; l'abbé d'Affligem ne pourrait plus désormais intervenir en matière d'administration ou de juridiction tant au spirituel qu'au temporel (8). Forest, devenue autonome, resta prieuré jusqu'au 9 août 1239, date à laquelle l'évêque Guy de Cambrai l'érigea en abbaye et lui donna des statuts, dont les articles majeurs concernent la clôture, l'association de l'abbesse à la vie communautaire au dortoir et au réfectoire, l'obligation d'une reddition des comptes qui se ferait quatre fois par an devant l'ensemble des religieuses (9). Quatre jours plus tard, le 13 août 1239, la prieure Pétronille était élue première abbesse de Forest et, le 2 octobre suivant, elle allait à Cambrai s'y faire consacrer par son évêque diocésain (10). Les premiers mois d'indépendance étaient à peine passés qu'une crise grave éclatait dans la nouvelle abbaye : en septembre 1241, l'évêque Guy de Cambrai vint à Forest pour donner lecture aux religieuses des nouveaux préceptes qu'il avait élaborés à leur intention. Sans doute est-ce par méfiance, que les moniales exigèrent de leur évêque qu'il remette d'abord une copie de ce règlement. Outré, l'évêque les excommunia. A la vérité on ne connaît guère les raisons profondes du différend, pas plus

(1) E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 511.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7014.

(3) Édition E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 471.

(4) Chartes de 1233 à 1237 dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 501, 506, 522, 557, 558.

(5) Chartes de 1233, 1237, 1238, dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 506, 553, 564.

(6) Notamment à Woluwe et Schaerbeek en 1237, cfr E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 553, 557.

(7) Comme elle l'avait fait à Gauthier d'Aa, ainsi qu'on le voit dans une charte du 25 mars 1233 dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 500.

(8) Actes de mai et novembre 1238 dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 566 et 571. — Les débuts du conflit entre Forest et Affligem étaient sûrement antérieurs à ces dates mais le plus haut que nous puissions remonter est le 13 février de la même année, jour où l'abbé Guillaume d'Affligem s'engagea à respecter la sentence qui serait rendue par les arbitres (E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 565).

(9) Cfr A. WAUTERS, *Analectes de diplomatique*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, VIII, 356, Bruxelles, 1880.

(10) Voir A. WAUTERS, *Analectes de diplomatique*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, VIII, 356, Bruxelles, 1880.

qu'on ne sait quelle fut son issue : nous ne sommes informés sur ces événements que par une relation des faits que l'abbesse Pétronille envoya au pape pour lui demander aide et protection (1). Le calme semble être revenu en 1245 en tout cas, car, dans une bulle du pape Innocent IV du 26 juin de cette année, qui confirmait les privilèges et possessions de l'abbaye, il n'était fait aucune mention des problèmes causés par l'application des statuts imposés par l'évêque de Cambrai (2). On rencontre encore l'abbesse Pétronille dans cinq chartes (3) des 11 octobre 1251, 19 janvier 1253, 7 juillet 1253, d'octobre 1253 et avril 1255, le deuxième d'entre eux rapportant l'accensement à temps d'un bien-fonds à Bruxelles. Elle mourut un 9 mai selon l'obituaire (4), avant le mois d'août 1257, date de la première mention de l'abbesse suivante (5). Parmi les documents relatifs à son abbatiat, il faut relever la bulle d'Innocent IV citée ci-dessus qui énumère les *curie* de Forest à Waterloo, Fond'Roy, Splotsberg, Linthout, Aa, Saint-Gilles, Woluwe, Bollebeek, Meerem, Tassenier, Reinsberg et Zaamslag (6), ainsi que les dîmes que l'abbaye avait patiemment acquises depuis ses origines ; il faut encore noter un acte du 8 avril 1250 qui montre l'abbaye en possession de la chapelle de Pede-Sainte-Anne (7). Il faut surtout mentionner une charte de septembre 1250 où l'on voit des paysans tenir à temps et en semi-métayage des terres de l'abbaye (8).

HELWIGE, deuxième abbesse, est citée dès le 27 août 1257, dans un acte relatif à un legs d'une prieure défunte (9) ; on la retrouve le 11 avril 1258 dans une charte relative à un différend qui l'oppose au curé d'Uccle (10). Elle meurt un 7 juillet (11). Une tradition, qui ne remonte pas au delà du XVI^e siècle, la prétend membre de la famille noble de Bautersem (12), mais rien ne permet de soutenir cette affirmation. Les seuls événements notables de son abbatiat sont des difficultés avec l'abbaye de Grammont et le curé de Vollezele au sujet des dîmes de cette paroisse (13), ainsi qu'avec la duchesse Aleyde de Brabant en matière d'impositions (14).

MARIE DE BIERBEEK (15) apparaît pour la première fois le 29 août 1267 et est men-

(1) Cfr A. WAUTERS, *Analectes de diplomatique*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, VIII, 356, Bruxelles, 1880.

(2) Édition dans *A.H.E.B.*, XXIV, 34, Louvain, 1893.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7034, f^o 193 et 7014. — P. BONENFANT, *Cartulaire de Saint-Jean*, 122. — A.G.R. *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7014 et 7141, f^o 4.

(4) Obituaire : B.R., ms. 394-398, f^o 178. — Liste des abbesses : B.R., ms. 4431, f^o 1. — Livre des fondations d'anniversaires : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7139, f^o 2.

(5) Une charte d'avril 1258 la cite comme abbesse défunte, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7015.

(6) Fond'Roy, dépendance d'Uccle ; Splotsberg, dépendance de Forest ; Linthout, dépendance de Schaerbeek ; Aa dépendance d'Anderlecht ; Meerem, dépendance de Lede ; Reinsberg, dépendance de Vollezele ; Tassenier, dépendance de Gammérages ; Zaamslag, Pays-Bas, prov. de Zélande.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7014. — Pede-Sainte-Anne, dépendance d'Itterbeek, prov. de Brabant, cant. d'Anderlecht.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7014.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7014.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7015.

(11) B.R., ms. 394-398, f^o 192 v^o. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7139, f^o 2.

(12) B.R., ms. 4431, f^o 1, suivie par tous les auteurs de l'époque moderne. — Bautersem, prov. de Brabant, cant. de Tirlemont.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7015 (9 octobre 1257 et 12 juin 1260).

(14) Voir des actes des 18 et 23 octobre 1261, analysés dans A. VERKOOSEN, *Inventaire des chartes et cartulaires de Brabant*, II^e part., I, 122, Bruxelles, 1961.

(15) Elle est citée comme « feu Marie de Bierbeek » dans un censier sur rouleau de parchemin de 1325, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7330. Elle n'est pas mentionnée dans la généalogie de la famille noble de Bierbeek publiée par A. VAN DER REST, *La noblesse en Brabant du XI^e au XIII^e siècle*, dans *Brabantica*, V¹, 47-73, Liège, 1960. Ce qui confirmerait pourtant l'appartenance de Marie à ce lignage noble c'est que l'on rencontre un acte de février 1296 (A.G.R., *Arch. Eccl.*

tionnée (1) dans une dizaine d'actes jusqu'en décembre 1299. Ces chartes n'offrent guère d'intérêt sauf celles qui mentionnent l'acquisition de la moitié de la dîme de Woluwe-Saint-Pierre le 23 décembre 1273, une controverse avec le seigneur Gauthier de Braine à propos de l'exercice des droits seigneuriaux de l'abbaye à Gammerages le 28 août 1292, un différend avec le Chapitre de Sainte-Gudule de Bruxelles au sujet des dîmes noales d'Uccle en décembre 1299. Elle mourut un 14 novembre (2). Quelques-uns des actes relatifs à son administration méritent d'être rapportés : elle acquiert des dîmes ou parts de dîmes à Moerbeke, Woluwe-Saint-Pierre et Beersel (3). Elle s'attache à défendre les terres de la *curia* de Meerem (4) ; elle fait rédiger l'état des droits seigneuriaux de l'abbaye de Lede et mettre par écrit sur rouleau de parchemin les cens de Forest à Tassenier, Gammerages et Waarbeke (5). Elle obtient (6) des lettres de sauvegarde du duc de Brabant Jean II.

MARGUERITE fut abbesse dans les toutes premières années du XIV^e siècle et son existence nous serait entièrement inconnue si l'on ne conservait, dans le chartier du Chapitre de Sainte-Gudule de Bruxelles, une charte qu'elle fit rédiger le 28 juin 1303 et qui ne nous apprend d'ailleurs rien sur son administration (7). C'est probablement sous son abbatiat que se situe un document de l'année 1300 par lequel le monastère cherchait à défendre ses droits sur ses biens de Zottegem (8).

MATHILDE D'ASSCHE, qui faisait sûrement partie de la famille noble de ce nom car, ici, des documents presque contemporains confirment une tradition régulièrement soutenue depuis le XVI^e siècle (9), apparaît (10) dans deux actes, sans grande importance, l'un du 29 mars 1308, l'autre de mars 1312. Elle mourut un 28 septembre (11). C'est sans doute sous son abbatiat qu'il faut placer un acte de 1310, où l'on voit l'abbaye affirmer ses droits sur la dîme d'Alost (12). Peut-être est-ce encore sous son administration que fut rédigé, en août 1313, un document capital pour l'histoire domaniale de Forest, à savoir le premier censier général des biens de l'abbaye que nous ayons conservé (13). Sans qu'il soit possible ici de mettre en œuvre ce document essentiel, il convient de signaler que l'on énumère des prés en location à Forest, des cens sur des maisons à Forest et Bruxelles, des terres censales dans une dizaine de villages des environs de Bru-

Brab., n° 7015), où elle-même rapporte une donation faite par feu Gauthier de Bierbeek, chanoine de Nivelles, pour son obit à Forest (A. VAN DER REST, *Noblesse en Brabant*, 65, utilise cet acte, mais semble confondre un Gauthier de Bierbeek, moine à Himmerode au début du XIII^e siècle, avec Gauthier de Bierbeek, chanoine à Nivelles dans la seconde moitié de ce siècle).

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7015 (29 août 1267), 7034, f° 107 (1269), 7015 (juin 1272), 7015 (23 décembre 1273), 7015 (13 avril 1277), 7015 (16 mai 1280), 7015 (27 juin 1291), 7015 (28 août 1292), 7015 (février 1296), 7034, f° 101 et 7141, f° 3 (juin 1297), 7015 (décembre 1299).

(2) B.R., ms. 394-398, f° 224 et 4431, f° 1. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7139, f° 3.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7015 : chartes des avril 1271, 28 septembre 1271, 16 mai 1273, 12 juillet 1277.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7015 (18 décembre 1272).

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7015 (1299) et 7330 (1290). — Waarbeek, prov. de Flandre orientale, cant. de Grammont.

(6) Analyse dans A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes de Brabant*, II^e part., I, 195 (janvier 1298). — Zottegem, prov. de Flandre orientale, cant. de Zottegem.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 288, avec fragment du sceau de l'abbesse.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7016.

(9) Mentions dans deux censiers de l'aumônerie l'un des environs de 1373, l'autre de 1394 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7330) et, plus tard, dans A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7139, f° 2 v° et B.R., ms. 4431, f° 1 v°.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7016.

(11) B.R., ms. 394-398, f° 213 v°.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7016.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7320.

xelles parmi lesquelles beaucoup sont concédées en métayage et sur lesquelles plusieurs tenanciers sont qualifiés de « colons », les *curtes* de Tassenier, Bollebeek, Veehuys et Linthout, des redevances à verser à la communauté sur la dotation de la prévôté et de la coutrerie.

ALIX, que la tradition rattache à la famille noble de Pollare (1), ne dut être abbesse que fort peu de temps car elle n'apparaît que dans trois actes (2), datant respectivement du 23 avril 1315, du 13 avril 1317 et du 10 juin 1318. Elle mourut un 9 juin (3). Son abbatiat se situe en pleine époque de transformation de l'économie domaniale classique, car on voit en même temps des terres être cultivées en semi-métayage (4), à Hofstade en 1316, et les premiers baux à temps être conclus, non seulement pour des terres (5), comme c'est le cas à Woluwe-Saint-Lambert en 1316 et 1318, mais déjà pour des fermes (6) telles que celle de Linthout en 1318.

CLARISSE DE CATTENDIJK, dont le patronyme peut être tenu pour certain (7), n'est mentionnée que deux fois comme abbesse, d'abord le 14 juin 1321, puis le 2 juillet 1325, dans un acte relatif à des terres censales voisines de la *curtis* de l'abbaye à Saint-Gilles (8). Elle mourut un 10 octobre (9) et c'est elle qui fit rédiger deux documents importants du point de vue de l'économie agraire. Le premier est un censier de la coutrerie, datant de juillet 1323, qui correspond pratiquement à celui de 1313, et dans lequel on voit s'adapter le mode d'exploitation de certaines terres. On en trouve à Wezembeek, qui étaient concédées soit à cens soit en métayage, être dorénavant affermées à temps (10). L'autre témoigne, dès 1325, d'une plus grande spécialisation de l'administration domaniale à l'abbaye de Forest, car il s'agit d'un censier sur rouleau consacré uniquement à la recette de Woluwe-Saint-Lambert, laquelle centralise les revenus de l'abbaye dans plusieurs villages autour de ce dernier : là aussi, on observe des éléments importants du point de vue domaniale, comme la mention de la *curtis* et du moulin de Woluwe, celle d'un bois concédé en semi-culture, celle d'une terre qui est encore à cens en 1325 et qui sera cédée à bail en 1344 (11). On en est manifestement, à cette époque, à la recherche d'une certaine stabilité en ce qui concerne le système domaniale, car les documents font état de tentatives d'appliquer divers modes d'exploitation : en 1325, des terres sont cédées à bail à Saventhem pour un terme de six ans, mais elles seront reprises en métayage à l'expiration du contrat (12) ; la *curtis* dite « Hof ten Berge » à Woluwe qui, en 1325 encore, était mentionnée comme un élément domaniale classique, est tout à coup, le 23 mai 1326, cédée à bail pour douze ans (13).

CATHERINE, que l'on appelle soit **BEAFORT** (14), soit **DE BEAUFORT** (15), et qui nous est présentée comme la septième abbesse de Forest, n'est citée dans aucune charte du deuxième

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7139, f° 2 et B.R., ms. 4431, f° 1 v°.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7016.

(3) B.R., ms. 394-398, f° 185 v°.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7331.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7321.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7016.

(7) Censiers de l'aumônerie des environs de 1373 et de 1394 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7330) ; plus tard dans A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7139, f° 3 et B.R., ms. 4431, f° 1 v°.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7016.

(9) B.R., ms. 394-398, f° 216 v°.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7321.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7330.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7320 (couverture du censier de 1313).

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7017.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7139, f° 3 et B.R., ms. 4431, f° 2.

(15) Tous les auteurs depuis Gramaye jusqu'à Wauters.

quart du XIV^e siècle et tout ce que l'on sait à son sujet c'est qu'elle serait morte un 25 novembre (1). Puisqu'elle dut tout de même être abbesse aux environs de 1330, c'est probablement sous son administration qu'il faut situer un différend avec les échevins de Woluwe-Saint-Pierre au sujet de la dîme du lieu (2) et, surtout, la rédaction d'un document extrêmement suggestif du point de vue économique, le livre des blés appartenant à l'épier du monastère (3). Ce manuel, qui date du 2 février 1329, énumère les douze *curie* de l'abbaye (en mentionnant selon le cas qu'une dîme leur est rattachée). Des notes additionnelles indiquent celles qui furent cédées à bail à partir de 1340. En même temps, on désigne chaque fois le montant de ce qu'elles rapportent en seigle, froment, orge, avoine, pois et fèves ; puis on énumère toutes les dîmes de l'abbaye affectées à l'épier, en indiquant également leur rapport. Des additions mentionnent leur cession à bail progressive dès 1333. Sont alors énumérés les moulins avec l'indication de leur revenu et la mention de leur affermage à partir de 1331 et, enfin, on a détaillé toute une série de cens fonciers que l'épier perçoit dans une dizaine de villages des environs de Bruxelles.

CATHERINE DE KESTERBEKE, pas plus que la précédente, n'est connue comme supérieure de Forest par les sources diplomatiques. Elle est cependant mentionnée comme huitième abbesse, avec son patronyme, dans l'obituaire et dans le livre des fondations d'anniversaires, de sorte qu'il faut supposer qu'elle exerça sa dignité vers les années 1330-1335. Elle mourut un 8 avril (4) et, peut-être, faut-il la rattacher à la famille des chevaliers de Kesterbeke, qui habitait Tourneppe et dont il est parlé dans le censier (5) de la cùtrerie de 1323.

MARGUERITE, qui se serait appelée **DE BOVENE**, patronyme qui ne lui est accordé que dans le livre des fondations (6), n'est citée que dans une seule charte, le 15 février 1337, lorsqu'elle vendit (7) huit bonniers de marais à Zelzate (8). Elle mourut un 18 février (9) et le seul document qui paraisse remonter à son abbatiat est un acte du 24 octobre 1336 relatif à la quote-part que doit l'abbaye au duc de Brabant pour l'équivalent de cent jours de corvées (10).

YOLANDE D'YSSCHE, dixième abbesse de Forest selon l'obituaire et les sources de cet ordre (11) qui indiquent sa mort au 2 février, dut diriger l'abbaye entre 1337 et 1341, dates où apparaissent celle qui la précède et celle qui la suit. Elle n'est mentionnée qu'une seule fois de manière posthume avec son patronyme dans un censier de l'aumônerie (12) des environs de 1373. Des actes qui devraient se rapporter à son abbatiat, le seul à noter est celui qui vit l'abbaye acquérir, le 14 avril 1340, une dîme à Bodegem (13), en échange de terres à Watermael (14).

JEANNE DE HOSDAIN fut élue (15), comme onzième abbesse, le 14 mars 1341. Elle n'appa-

(1) B.R., ms. 394-398, f^o 227.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7017 (24 mars 1332).

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7404.

(4) B.R., ms. 394-398, f^o 170 ; et 4431, f^o 2. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7139, f^o 1 v^o.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7321, f^o 8 r^o. — Tourneppe, prov. de Brabant, cant. de Hal.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7139, f^o 1 suivi, plus tard, par B.R., ms. 4431, f^o 2.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7017.

(8) Prov. de Flandre orientale, cant. d'Assenede.

(9) B.R., ms. 394-398, f^o 158.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7017.

(11) B.R., ms. 394-398, f^{os} 154 et 4431, f^o 2. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7139, f^o 1.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7330.

(13) Bodegem-Saint-Martin, prov. de Brabant, cant. d'Anderlecht.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7017.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7086, f^o 1.

raît de son vivant que dans une seule charte (1), datée du 3 juin 1341. Elle mourut un 12 mars (2). Elle est encore citée comme abbesse défunte dans deux censiers de l'aumônerie de la fin du XIV^e siècle (3). C'est sans doute sous son abbatiat que fut rédigé, en 1346, un censier de la cûtrerie (4), qui est un simple renouvellement de celui de 1323, et qu'il faut placer un certain nombre d'actes parmi lesquels on note une charte du duc de Brabant Jean III, du 27 juin 1341, confirmant à l'abbaye son droit de pacage dans les forêts ducales ; un différend avec l'hôpital Saint-Jean de Bruxelles à propos de la ferme de l'abbaye à Aa, le 7 janvier 1343 ; un acte du 8 janvier 1346 qui mentionne le moulin abbatial de Forest ; une quittance du 27 juin 1348, portant sur la quote-part de l'abbaye à une aide ducale de dix-huit mille livres ; un acte du 27 mars 1352 de l'évêque de Cambrai Pierre de Clermont autorisant l'abbaye à relever le montant des redevances qu'elle tire de ses biens censaux (5).

ISABELLE DE MASMINES fut la douzième abbesse de Forest, qu'elle dirigea pendant une trentaine d'années. Les dates extrêmes de son abbatiat (6) sont le 13 août 1352 et le 26 septembre 1383 ; elle mourut un 6 décembre (7). Ces années sont riches en documents qui la mentionnent personnellement ou qui datent de son administration. Parmi eux, ceux qui ont le plus d'importance sont les suivants. D'abord, le 13 août 1352, elle établit un acte de partage des droits seigneuriaux sur les biens du monastère avec le duc Jean III de Brabant (8) ; le 20 décembre 1352, elle fait admettre que les droits de juridiction appartiennent à l'abbaye sur ses terres de Forest, Bollebeek, Watermael et Woluwe, où elle exerce la basse-justice par ses maires et cours d'échevins ou de tenants (9) ; en 1364, 1369 et 1374, l'abbesse participe à la fondation de chapellenies à Saint-Gilles et à Uccle-Stalle (10) ; en 1376 et 1377, elle assure l'intégrité des droits de l'abbaye sur sa ferme de Tassenier à Vollezele (11) ; le 14 septembre 1377, l'abbesse prend des mesures pour récupérer les arrérages de cens et rentes à Gammerages (12). Parmi les actes qui remontent à son abbatiat, il faut signaler : un acte de Louis de Maele du 13 novembre 1356 relatif à des confiscations de biens de Forest au cours de la guerre entre la Flandre et le Brabant (13) ; une charte du 19 avril 1366 qui mentionne un cens affecté à la librairie du monastère (14) ; une exemption des corvées de logement et de réquisition accordée aux fermiers de l'abbaye le 7 juillet 1367 par la duchesse Jeanne (15) ; une quittance du 9 juin 1372 mentionnant la grange appelée « t'On-derscuren » (16). Ce doit être également à cette époque que l'abbaye acquit des bâtiments où elle établirait son premier refuge à Bruxelles. Il est appelé « herberg van Vorst tot Brussel » et situé

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7017.

(2) B.R., ms. 394-398, f° 163 v° et 4431, f° 2 v°. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7139, f° 1.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7330.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7322.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7017 et 7018.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7018 et 7086. — Outre les actes cités ci-dessous aux notes 8 à 11, elle est mentionnée dans sept chartes sans intérêt (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7018, 7019 et 7086, f°s 69-71). L'une d'elles, datée du 30 novembre 1353 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7018), est munie du sceau de l'abbesse.

(7) B. R., ms. 394-398, f° 229 v° et 4421, f° 2 v°. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7139, f° 3. — Elle est citée comme défunte avec son patronyme dans le censier de l'aumônerie de 1394 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7330).

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7018.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7059, 7060, 7061, 7062, 7100, f° 2, ainsi que *Chambre des Comptes* n° 8, f° 569.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7019 et 7020.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7020.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7020.

(13) Analyse dans A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes de Brabant*, II^e part., II, 113.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7019.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7019.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7019.

rue de l'Escalier (1). Il faut enfin mentionner qu'Isabelle de Masmînes fit rédiger, vers 1373, un censier de l'aumônerie, qui énumère les cens, revenus et baux des terres de cet office à Aa, Rhode, Stalle, Ruisbroek (2) ; puis, en 1382, un censier de la cœturerie qui rapporte les cens et les revenus des baux de terres, près ou maisons dans quelques villages de la région de Bruxelles ainsi qu'à Vollezele (3).

ALIX DE GOERE fut élue (4), comme treizième abbesse de Forest, le 6 décembre 1384. Le 14 décembre suivant, l'évêque de Cambrai, Jean 't Serclaes, confirmait l'élection de « dame noble Aleyde de Goere (5) ». Nous ne la connaissons que par un seul acte personnel, du 2 mars 1386, relatif à la collation de l'église de Saint-Gilles (6). Elle mourut un 28 novembre (7) d'après le livre des fondations, mais cette indication est sûrement erronée (8). Elle est encore citée come défunte dans les additions du censier de l'aumônerie des environs de 1373 et dans celui de 1394 (9). On ne connaît pratiquement rien de son administration.

MARIE DE TRAZEGNIES, citée (10) comme moniale le 28 août 1365, fut élue (11) abbesse le 27 novembre 1386. Trois jours plus tard, la prieure et les religieuses demandèrent à l'évêque de Cambrai qu'il confirmât cette élection (12). Tout comme la précédente, elle ne dirigea l'abbaye que pendant deux ans car elle mourut le 14 octobre (13) de l'année 1388 (14). Elle n'apparaît que dans deux actes d'administration courante (15), les 12 mai et 4 août 1387. Il n'y a guère à signaler, sous son administration que le renouvellement, le 1^{er} mars 1387, du bail de la ferme « ten Berge » à Woluwe-Saint-Lambert (16).

MARIE 'sCONINCS, élue (17) quinzisième abbesse le 14 octobre 1388, dirigea l'abbaye pendant

(1) L'immeuble est cité, avant son acquisition par Forest, dans le partage des biens de Godefroid tsLoezen du 6 février 1365 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7019). — D'après P. LEFÈVRE et S. BAIGODE, *La salle souterraine de la rue d'Or à Bruxelles*, dans *Annales Société Archéologie Bruxelles*, 41, 225-228, Bruxelles, 1937, l'abbaye aurait acquis toute une série de biens dans cette partie de la ville entre 1389 et 1426 avant d'y faire construire son refuge.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7330. C'est ce document qui énumère plusieurs des abbesses qui ont précédé Isabelle de Masmînes en leur attribuant le titre de « dame N. ». Parmi les religieuses ainsi mentionnées figure, dans les additions au censier pour l'année 1390 ainsi que dans le censier de l'aumônerie de 1394, une « dame Pascharijs » qui ne fut cependant pas abbesse mais simplement prieure (elle est citée comme telle le 12 octobre 1379 dans A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2925, f° 117). — Stalle, lieu-dit à Uccle ; Ruisbroek, prov. de Brabant, cant. d'Uccle.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7323.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7086, f° 1.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7020.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7086, f° 63 v°. Le même manuel d'administration la cite au 20 mai 1484 (f° 71), mais il s'agit évidemment d'une erreur de copiste.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7139, f° 3, suivi par B.R., ms. 4431, f° 3.

(8) En effet, l'abbesse suivante fut élue le 27 novembre.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7330.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7086, f° 60. — Elle n'est pas citée dans l'ouvrage de J. PLUMET, *Les seigneurs de Trazegnies au moyen-âge*, Buvrînes, 1959.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7086, f° 1.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7086, f° 59.

(13) B.R., ms. 394-398, f° 217 v° et 4431, f° 3 ainsi que A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7139, f° 3.

(14) B. REGAUS, *Hofflighemum illustratum*, IV, 657, aux A.A.Af., d'après la tradition, laquelle est confirmée par le fait que, le 20 juillet 1389, on institua des offices grâce aux biens laissés par la défunte abbesse Marie (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7020).

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7034, f° 184 v° et 7141, f° 2 v° ; 7086, f° 83 v°.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7283 (couverture).

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7086, f° 1.

près de trente ans, puisqu'elle mourut le 6 septembre (1) de l'année 1418 (2). Dans la quinzaine d'actes où elle apparaît elle-même (3), il faut peut-être relever celui du 1^{er} mars 1418, où elle cède contre une rente les droits de l'abbaye sur le prieuré de Sept-Fontaines (4) en tant que collatrice de l'église paroissiale de Rhode-Saint-Genèse ; ainsi que les cessions à bail du moulin de Woluwe, le 7 novembre 1404, et de la dime de Borst, en août 1418. Elle fit également dresser (5) un censier de l'aumônerie en 1394 et commencer en 1417 un censier qui paraît être celui de la coutrerie. Il ne sera terminé (6) qu'en 1420 et son contenu correspond à celui des documents semblables qui l'ont précédé. Sous son abbatiat se produisit un événement important pour l'abbaye : le 23 avril 1394, la duchesse Jeanne de Brabant intégra la franchise de Forest dans celle de Bruxelles, en maintenant à l'abbaye la détention de ses privilèges (7). Ceci donnera désormais naissance à des conflits de juridiction quasi permanents entre l'abbaye et le magistrat de Bruxelles. Parmi les nombreux autres documents qui se placent sous l'abbatiat de Marie 'sConnincs, on ne peut citer que les plus importants (8) : le 12 février 1389, la duchesse Jeanne de Brabant confirmait les privilèges de l'abbaye ; le 9 décembre 1392, l'abbaye reconnaissait devoir à la vénerie du comte de Flandre une redevance sur sa ferme de Meerhem ; le 27 mai 1396, le Chapitre d'Anderslecht lui restituait la dime de ce lieu. A la même époque, un compromis était établi entre l'abbaye et son fermier de Gammerages au sujet de la ferme et de la dime du lieu. Le 11 février 1406 se terminait un différend relatif à la construction d'un chemin à Calevoet, là où la rivière actionnait le moulin de l'abbaye. Le 9 septembre 1408, l'abbaye se voyait reconnaître la possession de la dime de Beersel malgré les prétentions du seigneur du lieu. Le 20 août 1410, le duc de Brabant, Antoine de Bourgogne, confirmait le droit de passage dans la drève de la forêt de Soignes des troupeaux de la ferme de l'abbaye à Waterloo.

CATHERINE DE MALDEGHEM fut élue (9) comme seizième abbesse le 7 septembre 1418 et exerça cette dignité pendant près de douze ans. Elle dut mourir (10) dans les premiers jours du mois de février 1431. Sa première mention se trouve en tête du cartulaire qu'elle fit commencer (11) en 1420. Elle apparaît dans une dizaine d'actes (12) qui sont généralement des baux ou des collations de bénéfices entre la Noël 1419 et le 24 septembre 1430. Sous son abbatiat on rédigea un nouveau censier qui énumère les revenus de l'abbaye dans les environs de Bruxelles, dans ceux de

(1) B.R., ms. 394-398, f^o 208 et 4431, f^o 3. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7139, f^o 2 v^o.

(2) Elle est encore citée en août 1418 et l'abbesse suivante est élue le 7 septembre de la même année (voir références ci-dessous).

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^{os} 7020 (20 juillet 1389, deux actes) ; 7086, f^{os} 64 et 82 v^o (14 février 1392 et 22 septembre 1393) ; 2925, f^o 9 (19 février 1394) ; 7086, f^o 84 (26 mai 1395) ; 7021 (20 novembre 1395 et 16 novembre 1396) ; 7034, f^o 150 v^o (7 novembre 1404) ; 7024 (13 mai 1406) ; 7086, f^o 59 v^o (9 juin 1417) ; 7023 (1 mars 1418) ; 7324 (août 1418).

(4) Prov. de Brabant, cant. d'Uccle.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7330.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7324.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7021.

(8) Respectivement dans : A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes de Brabant*, III^e part., I, 159 et A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^{os} 7021, 7022. — Ce dernier privilège fut confirmé le 10 décembre 1446 par Philippe le Bon (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7025).

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7086, f^o 1.

(10) Le jour est difficile à établir car l'obituaire et les sources du même ordre (B.R., ms. 394-398, f^o 156 et 4431, f^o 3v^o ; A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7139, f^o 1) la font mourir un 10 février alors que l'élection de l'abbesse suivante se produisit le 9 février.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7034, f^o 1.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^{os} 7324 (Noël 1419) ; 7086, f^o 84 v^o (29 septembre 1420) ; 7328 (22 septembre 1421) ; 7141, f^o 8 v^o (1425) ; 7024 (20 février 1428, où elle est appelée Catherine van Pimbroec dite de Halle) ; 7328 (20 avril 1430) ; 7328 et 7100, f^o 139 (août 1430) ; 7086, f^{os} 86-86 v^o (7 et 24 septembre 1430) ; 7323, f^o 18 v^o (sans date).

Gammerages et d'Alost, ainsi que les cens qui proviennent des terres que Forest possède dans les polders de la région des Quatre-Métiers (1).

ELISABETH 'sCONINCS fut élue (2) comme abbesse le 9 février 1431 et mourut, après un abbatiat de vingt-sept ans, le 19 juillet (3) de l'année 1458 (4). On a conservé une dizaine d'actes où elle apparaît nommément. Ils vont (5) du 21 octobre 1433 au 23 février 1457 et ne relatent que des dispositions d'administration courante. Le document essentiel datant de son abbatiat est un manuel d'administration où on a recueilli des formules de serments pour les offices monastiques, des formules relatives aux collations de prébendes, des lettres de privilèges, etc. (6). Cette abbesse semble s'être préoccupée de manière toute particulière du bon fonctionnement administratif de l'abbaye. C'est ainsi qu'elle fit composer un relevé des cens du monastère (7) en 1434 ; puis, les censiers de la pitancierie en 1438, de l'aumônerie en 1439 et du réfectoire (8) en 1451 et qu'elle fit tenir des registres (9) aux baux depuis 1435. Parmi les nombreux documents relatifs à son administration, on retiendra : celui du 1^{er} novembre 1431 qui mentionne à la fois la librairie de l'abbaye et sa grange aux dîmes de Beersel ; celui du 20 mars 1437 qui cite à nouveau la librairie et le moulin du monastère à Bollebeek ; une consécration, le 20 novembre 1447, par l'évêque de Cambrai, Jean de Bourgogne, de huit autels en l'église de Forest (10). L'événement majeur de son abbatiat est sans doute le fait que ce même évêque de Cambrai confirma, le 20 avril 1440, « ainsi qu'il en avait toujours été », qu'aucune personne ne pouvait être admise au sein de la communauté si elle n'était *puella de militari genere aut generosa prosapia* (11). Il s'agissait là d'une tendance courante des monastères de bénédictines de l'époque à limiter leur recrutement à l'aristocratie, dans le but bien évident de s'assurer l'apport de dotes importantes. On essayait de légitimer cette restriction par le fait qu'elle aurait été d'usage depuis des temps fort anciens. C'est la même abbesse qui termina la construction (12) de l'église abbatiale vers 1435.

MARGUERITE DE SCHORISSE devint (13) la dix-huitième abbesse de Forest par son élection le 20 juillet 1458. La liste des supérieures de l'abbaye la fait mourir (14) le 31 mars 1490. Si la première partie de cette date se retrouve bien au nécrologe (15), par contre, le millésime doit être erroné bien que cette liste ait été rédigée au début du XVI^e siècle. En effet, l'abbesse sui-

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7328.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7086, f° 1.

(3) B.R., ms. 394-398, f° 195 v° et 4431, f° 3 v°. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7139, f° 2 v°.

(4) On sait, en effet, que l'abbesse suivante fut élue le 20 juillet 1458.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7024 (21 octobre 1433, 24 avril 1434, 9 août 1436). — ARCHIVES ASSISTANCE PUBLIQUE BRUXELLES, *Pauvres de Sainte-Gudule*, B 1736 (6 août 1437 muni des sceaux de l'abbesse et de l'abbaye). — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7025 (15 juin 1439) ; 7034, f° 336 (16 mai 1440) ; 7026 (29 janvier 1451) ; 7025 (23 juillet 1452) ; 7026 (22 décembre 1453 muni du sceau de l'abbesse et d'un fragment du sceau de l'abbaye) ; 2925, f° 46 (1456) ; 7026 (23 février 1457).

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7086, dans lequel elle est fréquemment mentionnée du 25 décembre 1431 au 18 mars 1457.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 100.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7325, 7326, 7551.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7104 et 7105.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7024 et 7025.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7025.

(12) Cfr A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7031 (documents des 19 juin 1522 et 8 novembre 1523).

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7086, f° 1. — Les documents lui donnent toujours un patronyme flamand : elle n'est jamais appelée « d'Escornaux ».

(14) B.R., ms. 4431, f° 3 v°.

(15) B.R., ms. 394-398, f° 168, ainsi que A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7139, f° 1 v°.

vante n'a pu être élue qu'en 1495-1496, comme on le verra plus loin, et les comptes de la pitancerie permettent d'établir (1) qu'il n'y eut aucune vacance abbatiale entre 1490 et 1495. Il faut donc supposer que le décès de Marguerite de Schorisse doit se situer le 31 mars 1495 ou 1496. On la voit intervenir le 10 septembre 1460 pour affecter un grenier particulier à la pitancerie ; le 26 juin 1466, avec onze religieuses pour établir des règles d'administration en cas de vacance des dignités monastiques ; le 22 juin 1485, se procurer de l'argent pour achever le chœur de l'église abbatiale (2). On la rencontre encore à plusieurs reprises dans des actes d'administration (3). Par ailleurs, nous avons conservé les comptes qu'elle fit composer (4) pour le terme de Noël 1475 à Noël 1476 ainsi qu'un censier qu'elle fit rédiger en 1462 qui donne un tableau complet des revenus des domaines de l'abbaye dans les environs de Bruxelles, de Gammerages et d'Alost (5). C'est elle qui connut les premiers désagréments dont on ait gardé trace qui naquirent entre l'abbaye et la ville de Bruxelles à cause du statut accordé à la « ville » de Forest (6), depuis 1394. Sans que l'on dispose de beaucoup de renseignements à ce égard, on sait, par une charte du 6 juillet 1501, qu'au cours de la guerre entre Maximilien d'Autriche et le roi de France, Charles VIII, en 1489 et 1490, les biens de l'abbaye furent dévastés. Ceci provoqua une crise financière qui dura une dizaine d'années (7). On voit également, grâce aux chiffres donnés par les comptes de la pitancerie que, à partir de 1490, un mouvement décroissant de la population s'est opéré lentement, mais régulièrement jusqu'en 1500. On passe (8) de vingt-six religieuses (1490-1493) à vingt-cinq (1494-1495), puis à vingt-quatre (1496), vingt-trois (1497-1498) et vingt et une (1498-1500).

CATHERINE DE BOUCHOUT, citée (9) comme professe le 7 janvier 1495 et dans les comptes de la pitancerie de 1495-1496, devint abbesse à une date inconnue qui doit sans doute se situer (10) dans le courant de l'année 1496. Elle mourut (11) le 7 octobre 1498 et aurait été enterrée à Utrecht (12), ce qui a fait supposer que l'abbaye avait dû connaître des troubles à cette époque et que la supérieure aurait dû abdiquer (13). Son abbatiat fut tellement court et probablement si mouvementé que la documentation est muette au sujet de son administration.

BARBE DE LEAUCOURT est connue (14) comme maîtresse de l'aumônerie en 1486 et citée encore comme moniale le 7 janvier 1495. Elle doit avoir été élue vingtième abbesse de Forest dans la première moitié de l'année 1498 au plus tard, puisqu'on la rencontre avec ce titre les 7 juin et 11 septembre de cette année (15). Ceci permet d'affirmer que l'abbesse précédente dut

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7552.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7325, f° 70 ; 7026 ; 7027.

(3) Entre le 13 décembre 1459 et le 1^{er} novembre 1484, dans A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7026, 7027, 7086, f°s 19, 23, 42, 70, 74 et 7105, f°s 118 et 145.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7482.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7327.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7041 et 7035, 7042, 7553 ; le premier avec le métier des barbiers (1479), le second à propos de l'exemption de la maltote (9 novembre 1493) qui avait cependant été reconnue par la ville le 12 juin 1494 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7027).

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7028.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7552.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7027 et 7552.

(10) On a conservé le compte relatif à ses frais d'installation, sans date, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7047, f° 10.

(11) Cette date n'est pas citée au nécrologe mais uniquement dans la liste des abbesse, B.R., ms. 4431, f° 4 et dans les comptes de la pitancerie, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7552, f° 16 v°.

(12) B.R., ms. 4431, f° 4. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7552, f° 16 v°.

(13) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 657, aux A.A.Af.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7326, f° 30 et 7027.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7086, f°s 4 v° et 37 v°.

abdiquer au moins cinq ou six mois avant sa mort. Elle n'apparaît que dans trois actes d'ordre administratif (1) les 20 juin, 8 juillet et 25 septembre 1499. Sous son abbatiat, le 21 janvier 1499, l'abbaye entra en conflit avec les receveurs de la ville de Bruxelles à propos de la perception du « pontgeld » (2). A la crise financière, attestée depuis 1490, vint s'ajouter une crise spirituelle qui amena l'évêque de Cambrai à contraindre Barbe de Leaucourt à donner sa démission (3), le 23 juillet 1500. Cette dernière reçut une pension sur les biens de Forest (4) et mourut (5) le 30 avril 1516.

MARGUERITE I^{re} DE LIEDEKERKE était religieuse à l'abbaye de Ghislenghien, lorsque l'évêque de Cambrai chargea l'abbesse de ce monastère, Marguerite de Wattripont, de la réforme de l'abbaye de Forest (7). Cette dernière envoya dans l'abbaye brabançonne un certain nombre de religieuses, parmi lesquelles figurait Marguerite de Liedekerke dont la date d'entrée en fonctions fut fixée par l'évêque de Cambrai le jour même de la démission de l'abbesse précédente (8), soit le 23 juillet 1500. Le pape confirma (9) ces mesures le 13 avril 1501. Elle exerça sa charge pendant quarante et un ans et mourut (10) le 25 septembre 1541. Son administration représente un moment essentiel dans l'histoire de Forest, car elle réussit à restaurer l'abbaye, tant au spirituel qu'au temporel, après une gestion énergique. Elle impose d'abord le retour à la stricte observance de la règle bénédictine avec le respect absolu de la clôture (11). Elle réorganise la comptabilité (12) et apure les finances de l'abbaye, qui étaient en difficulté, en obtenant l'autorisation, pour éteindre les dettes, de vendre des biens d'un rapport de moins de soixante florins (13). Ceci lui permettra, dès 1536, d'acquérir une rente sur les Etats de Brabant (14). Elle défend avec acharnement les droits de l'abbaye qu'elle fait reconnaître, tant en ce qui concerne la juridiction de Forest contre les empiètements du magistrat de Bruxelles (15) que les droits de l'abbaye sur la dime de Gammesrages (16), sur les noales de Rhode-Saint-Genèse (17) ou sur la ferme de Linthout (18). On la voit encore apparaître dans de nombreux actes d'administration (19), dans les registres aux baux (20). On la trouvera, le 9 mai 1536, affermant les terres de l'abbaye à Zaamslag au pays d'Axel (21). Il faut encore porter à son crédit la consécration de l'église abbatiale, construite un siècle aupara-

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7242 ; 7027 ; 7086, f° 74.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7043.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7028 et 7552, f° 23 v°.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7283.

(5) B.R., ms. 394-398, f° 175 v° et 4431, f° 4.

(6) Prov. de Hainaut, cant. d'Ath.

(7) Cfr U. BERLIERE, *Monasticon Belgs*, I, fasc. 2, 321, Maredsous, 1897.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7028 et 7552, f° 23 v°.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7552, f° 33.

(10) B. R., ms. 4431, f° 4 ainsi que B. RUGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 647, aux A.A.M., d'après l'épithaphe.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7028.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7028 (convention avec le prévôt du 5 mai 1501) et 7483 (comptes pour Noël 1500-Noël 1501).

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7028.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7134, f° 59.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7063 (29 mai 1512) ; 7077 (24 décembre 1512) ; 7028 (2 juin 1515) ; 7064 et 7179 (20 janvier 1514) ; 7028 (27 février 1514) ; 7079 (1540).

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7029 (16 novembre 1517), 7030 et 7610 (21 mars au 30 avril 1519).

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7031 (31 octobre 1524).

(18) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7232 (1526).

(19) Du 31 août 1500 au 24 décembre 1515, aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7028 ; 7086, f° 4 v° et 7242.

(20) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7105 à 7107 du 27 mars 1503 au 17 février 1541.

(21) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7031.

vant (1), l'authentification des reliques de sainte Alène (2), la commande d'un polyptyque et d'un antiphonaire pour l'église abbatiale (3).

MARGUERITE II DE LIEDEKERKE, nièce de la précédente, dut être élue peu de temps après le décès de sa tante, soit le 25 septembre 1541. Son épitaphe, en effet, qui la dit avoir été abbesse pendant dix-neuf ans, la fait mourir (4) le 19 mai 1560. Son abbatiat put bénéficier de la restauration opérée par sa tante. On voit l'abbaye faire construire (5) un nouveau chœur à l'église Saint-Denis en 1542 et être capable de supporter, comme quote-part à une aide, en cette même année 1542, une somme de près de trois mille livres qui correspondait à un dixième de ses revenus (6). Le monastère prêta même à l'Etat en 1555 une somme de deux mille livres (7). Outre de nombreux documents dans lesquels elle apparaît, actes d'administration (8), collations de bénéfices (9) ou registres de baux (10), il faut mentionner le rôle que joua l'abbesse dans la défense des droits de l'abbaye en matière de juridiction contre la ville de Bruxelles (11) et contre le seigneur de Beersel (12). Ajoutons les documents contemporains de son abbatiat dans lesquels l'abbaye parvient à sauvegarder ses droits de basse-justice à Bollebeek (13), ses droits sur les dîmes de Borsbeek et de Hofstade (14), ses droits sur ses biens de Gammerages (15).

FRANCOISE DE LA DOUVE, citée (16) comme professe le 29 avril 1560, a sûrement été élue abbesse peu après la mort de la précédente, soit le 19 mai 1560 : on sait qu'elle mourut le 3 avril 1583, après un abbatiat de vingt-deux ans (17). En dehors des nombreux documents qui mentionnent l'abbesse elle-même, actes d'administration (18), registres aux baux (19), collations de bénéfices (20), acquisition de rentes (21), il faut mentionner que l'on a conservé la série des comptes qu'elle fit dresser (22) de 1561 à 1572, ainsi qu'un inventaire des biens et rentes (23) rédigé en 1566. Françoise de la Douve termina d'autre part, à son avantage, un différend avec le curé de Forest,

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7031 (actes du 19 juin 1522 et du 8 novembre 1523).

(2) D'après B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 657, aux A.A.Af. (3 janvier 1524).

(3) Cfr L. VERNIERS, *Histoire de Forest*, 67-68.

(4) B.R., ms. 4431, f° 4 v° et B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 658, aux A.A.Af. — Le compte des frais de ses funérailles se trouve dans A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7047, f° 12.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7031.

(6) Cfr A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, III, 572.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7031 et 7134, f° 68.

(8) Entre le 19 novembre 1541 et le 1^{er} mai 1560 dans A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7031 et 7032.

(9) Entre le 10 décembre 1545 et le 16 mars 1559 dans A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7662.

(10) Entre le 26 janvier 1542 et le 9 avril 1559 dans A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7106-7108 ainsi que 7031 (1^{er} octobre 1544).

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7080 (30 avril 1557, contre le métier des poissonniers).

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7031 (24 mars 1552, sur les droits de justice à Waterloo).

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7064 et 7179 (4 juin 1554 et 23 avril 1557).

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7031 et 7604 (23 décembre 1552 et 24 octobre 1553).

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7031 (28 février 1557).

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7032. — Il convient de noter que cette abbesse est à plusieurs reprises appelée « de Saugnies ».

(17) B.R., ms. 4431, f° 4 v° ainsi que B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 659, aux A.A.Af. — Le compte des frais de son installation est conservé dans A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7047.

(18) Entre le 8 octobre 1562 et le 6 juillet 1581 dans A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7032 et 7783.

(19) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7108 (du 2 décembre 1561 au 14 janvier 1583).

(20) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7662-7663 (entre le 13 juin 1562 et le 29 avril 1569).

(21) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7035, f°s 312-313 v° et 7134, f°s 90, 91 v°, 102 (du 29 avril 1560 au 1^{er} avril 1562).

(22) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7484.

(23) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7006.

qui prétendait exercer certains droits paroissiaux à l'intérieur de l'enceinte du couvent (1). Il est essentiel d'observer qu'à cette époque, les finances de l'abbaye sont prospères. En 1566, Forest liquide ses terres de la région d'Axel pour investir le capital récupéré en emprunt d'État (2). La même année, l'abbaye acquiert une rente sur des maisons à Malines (3). En 1569, on commence la construction d'une nouvelle maison abbatiale et Bernard van Orley reçoit commande de vitraux pour l'église du monastère (4). En 1574, la communauté agrandit son refuge de Bruxelles (5). En 1578 et 1579, elle peut prêter des sommes d'argent jusqu'à un total de deux mille cinq cents florins (6). En 1580, elle peut supporter une aide de près de mille six cents florins pour les travaux de fortification de la ville de Bruxelles (7). Malheureusement pour l'abbaye, après quatre-vingts ans de paix, de stabilité et d'ascension continue, les guerres de religion lui furent néfastes. La prise du pouvoir à Bruxelles par le parti calviniste, dès juin 1579, forcera, le 16 mars 1580, les religieuses à hypothéquer leurs biens pour satisfaire à une taxation (8). En 1582, le monastère sera incendié par la garnison de Bruxelles (9), malgré la sauvegarde qu'elles avaient reçue du magistrat de la ville (10). Les religieuses durent quitter leur maison et c'est ainsi que l'abbesse Françoise de la Douve, morte à Bruxelles, le 3 avril 1583, y fut inhumée dans le cloître des Clarisses (11).

ADRIENNE DE PETIT-CAMBRAI est d'abord citée comme boursière (12) entre le 26 juillet 1585 et le 3 juillet 1587, pendant une vacance de la dignité abbatiale survenue à la mort de l'abbesse précédente. Elle devint supérieure de la communauté, son élection se situant (13) entre le 3 et le 20 juillet 1587, sa bénédiction ayant eu lieu le 27 septembre suivant (14). Pendant cette vacance, au cours de laquelle la prieure Jeanne de Varrax assura l'administration du couvent (15), les religieuses se trouvaient dans une situation pénible. On les voit obtenir, le 22 avril 1585, un octroi de l'archevêque de Malines leur permettant de vendre des biens jusqu'à concurrence d'une somme de cinq mille florins (16). Le 20 juin 1586, elles reçoivent des lettres royales d'apurement des comptes (17). Enfin, le 13 mai 1587, un nouvel octroi de l'archevêque de Malines les autorise à vendre des biens pour leur permettre de réparer l'église et les bâtiments monastiques ainsi que pour remettre en état leurs fermes et leurs terres (18). Elles durent, en outre, le 12 juin 1586, faire confirmer, contre les prétentions de la ville de Bruxelles, leurs exemptions de charges en matière d'impositions indirectes (19). A peine avait-elle accédé à la dignité abbatiale, qu'Adrienne de Petit-Cambrai s'attela à la tâche considérable de restaurer le monastère. Elle s'occupa d'abord des tra-

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7032 (2 juin 1562).

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7286 et 7397.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7134, f° 107.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7047, f° 24.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7032 et 7188.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7559.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7032 et 7559.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7214.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7569. — Voir également A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, III, 622.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7569 (12 novembre 1582).

(11) B.R., ms. 4431, f° 4 v° et B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 659, aux A.A.Af.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7109, f° 1 et 7033.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7110, f° 204.

(14) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 659, aux A.A.Af.

(15) Entre le 17 août 1585 et le 16 mai 1587 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7109, f° 1 v°; 7071 et 7662, f° 29).

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7032.

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7032.

(18) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7033.

(19) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7036 et 7564.

vaux indispensables de reconstruction (1) et renouvela le culte de sainte Alène (2). Elle semble avoir rétabli rapidement les finances du monastères, puisque, dès 1604, elle acquérait des rentes sur les États de Brabant (3). On la rencontre mentionnée dans de très nombreux actes d'administration (4) ou registres aux baux (5). C'est sous son abbatiat que l'on voit Forest défendre ses droits en matière de chasse à Forest (6) et en matière de dîmes à Schaerbeek et Bollebeek (7). Elle mourut le 6 novembre 1608, après avoir rétabli le monastère au terme d'un abbatiat long de vingt-deux ans (8).

MARIE TAYE de Gooik. On la rencontre comme religieuse (9) le 30 septembre 1594, puis comme chapelaine (10) du 25 août 1595 au 17 novembre 1598, puis comme boursière (11) entre le 20 décembre 1607 et le 11 octobre 1608. Elle fut élue comme vingt-cinquième abbesse le 10 décembre 1608 et bénie le 25 janvier suivant (12). Elle détint cette dignité pendant près de vingt-neuf ans puisqu'elle mourut (13) le 28 juillet 1637. Sans doute eut-elle tendance à croire trop vite que la situation de l'abbaye était de nouveau florissante. Toujours est-il qu'elle dut dépasser les moyens financiers de l'abbaye, puisque, le 27 août 1615, l'archevêque de Malines Hovius réduisit de cinquante à trente le nombre des religieuses, non compris les converses (14). Ceci n'empêcha pas Marie Taye de se lancer dans des opérations dispendieuses, alors qu'il lui était difficile à l'époque de contrôler l'état des finances puisque, de 1624 à 1635, on sait que les comptes ne furent plus tenus (15). Si on la rencontre en effet dans une série de documents d'administration courante (16), on la voit surtout préoccupée de procurer à l'abbaye un refuge plus confortable dans la ville de Bruxelles. Entre 1623 et 1625, elle aggrandit d'abord l'ancien refuge de la rue de l'Escalier (17). Le 10 juillet 1632, elle achète pour la somme de vingt et un mille florins des immeubles situés rue Haute pour en faire un nouveau refuge (18), mais ceux-ci étaient chargés d'hypothèques pour près de sept mille florins qu'il fallut d'abord purger (19). On vendit alors l'ancien refuge (20) pour la somme de vingt-trois mille cinq cents florins par un acte du 20 mars 1634 et le 26 juin suivant, les religieuses entrèrent en possession du nouveau refuge (21), où elles

(1) Entre 1600 et 1608, travaux au dortoir et à l'église (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7091 et 7689).

(2) Cfr B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 659, aux A.A.Af.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7134, f°s 119 v° et 123 v°.

(4) Entre le 3 octobre 1587 et le 9 juin 1608 dans A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7033, 7071, 7114, 7662-7664.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7110 (du 20 juillet 1587 au 11 octobre 1608).

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7045 (1604).

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7033 (19 août 1591 et 13 juillet 1593).

(8) B.R., ms. 4431, f° 4 v° et B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 660, aux A.A.Af.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7114.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7033.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7110, f°s 12-21 v°.

(12) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1221 et B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 661, aux A.A.Af.

(13) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 649, aux A.A.Af.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7189, où l'on voit que, le 6 mars 1634, elles étaient effectivement au nombre de trente-deux plus l'abbesse, ce qui confirme bien ce que disent B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 662, aux A.A.Af. et A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, III, 576.

(15) Cfr A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7101.

(16) Entre le 20 février 1609 et le 27 avril 1637 dans A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7033, 7006, 7110, 7111, 7165, 7397, 7662.

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7190.

(18) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7188.

(19) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7192.

(20) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7189.

(21) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7189.

purent s'installer en 1635 pour y chercher sécurité (1). C'est encore la même abbessse qui commanda des tableaux à Jérôme van Orley pour l'église abbatiale de Forest (2).

FRANÇOISE DE BETTE, maîtresse des novices de 1617 à 1635, puis sous-prieure depuis cette dernière date, fut élue le 17 août 1637 par les trente-deux religieuses de la communauté (3). Ses patentes de nomination étaient dépêchées le 2 décembre suivant (4), sa consécration n'ayant toutefois lieu (5) que le 25 juillet 1638. C'est la première élection abbatiale pour laquelle des dossiers soient conservés dans les archives des institutions centrales des Pays-Bas et ces derniers permettent de constater que la population monastique de Forest en 1637 était assez jeune : vingt religieuses étaient âgées de trente-cinq à cinquante ans, six ayant moins de trente ans (6). Les mêmes documents attestent pour la première fois l'existence d'une école à l'abbaye. Pendant tout son abbatiat, la situation financière du monastère, encore qu'il ne soit pas facile de la démêler, paraît avoir été plutôt médiocre. Des états de biens, dressés en 1638 et 1639, montrent que les religieuses doivent supporter beaucoup de charges : leurs dettes sont lourdes, les travaux de l'église abbatiale d'un montant de douze mille florins n'ont pu être payés. Elles sont contraintes de demander des octrois pour vendre des biens (7). La situation s'aggrave au point que l'archevêque de Malines doit intervenir. Il exige que lui soient remis des comptes précis des arrérages et des dettes passives et actives du couvent. Il ressort de là, notamment, que cinq mille florins provenant de ventes de bois ont été entièrement absorbés par les travaux effectués au refuge de Bruxelles et que la gestion du domaine était à ce point mauvaise qu'il manquait au trésor de l'abbaye quelque onze mille livres de cens et rentes qui auraient dû être perçus (8). La crise est tout aussi manifeste au spirituel : en 1656, il faut que l'archevêque de Malines réforme l'abbaye en lui donnant des statuts plus stricts et en imposant à nouveau la clôture (9). Au surplus, l'abbaye éprouve encore des difficultés pour payer ses charges au domaine et à la vénerie de Brabant (10). Elle doit supporter des procès contre la ville de Bruxelles en matière d'accises (11) et contre les conseillers fiscaux pour son bois de Waterloo (12). Françoise de Bette, qui apparaît encore dans de nombreux actes d'administration (13), mourut le 29 août 1666, âgée de soixante-treize ans (14), laissant l'abbaye dans un piteux état.

CATHERINE QUARRÉ, professe depuis trente-quatre ans et à ce moment prieure, fut élue le 3 octobre 1666 mais ne fut nommée (15) que le 8 septembre 1667. Sa bénédiction eut lieu le

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7101.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7092.

(3) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1221.

(4) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1221 et *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7048.

(5) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 661, aux A.A.Af.

(6) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1221.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7101.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7101.

(9) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 661, aux A.A.Af., ainsi que A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, III, 622.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7397 (10 mai 1649).

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7563 (1655-1656).

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7286 (31 juillet 1642). — Il y eut partage de droits entre l'abbaye et l'État, Forest utilisant ses profits pour acheter un bois à Uccle.

(13) Entre le 10 mai 1638 et le 12 avril 1660 dans A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7006, 7111, 7166, 7662-7664 et *Conseil d'État*, n° 1221.

(14) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 661, aux A.A.Af.

(15) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1221.

12 septembre suivant (1). Elle n'occupa cette dignité que fort peu de temps puisqu'elle mourut (2) le 1^{er} septembre 1668. De sorte que nous ne connaissons de l'histoire de Forest sous son abbatiat que ce que nous apprennent les documents relatifs à son élection : la population a diminué puisqu'il n'y a plus que vingt-trois religieuses. Le nombre des moniales d'âge moyen s'est réduit, la plupart d'entre elles ayant soit plus de cinquante ans, soit moins de trente ans. Les finances du couvent sont mal en point, les revenus atteignant à peine vingt-six mille florins pour quarante-sept mille de charges, presque tous les revenus en nature étant consommés au monastère (3).

DOROTHÉE-CHRISTINE D'YVE, originaire du Brabant wallon, professe depuis vingt-neuf ans, était boursière au moment de son élection qui eut lieu le 21 octobre 1668. Elle bénéficiait du fait que la candidate qui avait obtenu le plus de voix avait été écartée, d'abord parce qu'elle avait moins de quarante ans, son élection étant rendue impossible de ce fait par les décrets du Concile de Trente, ensuite, parce qu'elle était originaire du pays de Liège, ce que ne pouvaient admettre les commissaires désignés par le Conseil d'État (4). Dorothee d'Yve, malgré certaines manœuvres visant à l'écartier (5), fut nommée abbesse (6) le 18 mai 1669 et bénie (7) le 12 janvier 1670. Les documents relatifs à son élection permettent, pour la première fois, de définir le recrutement géographique des religieuses de Forest, dont le nombre a encore diminué depuis l'élection de 1666. Elles ne sont plus, cette fois que vingt : huit sont brabançonnaises, quatre liégeoises, quatre viennent de la France du Nord, deux du Hainaut, deux de Flandre. L'état des finances empire : pour un revenu d'à peine vingt-sept mille cinq cents florins, les charges atteignent cinquante-quatre mille (8). La vingt-huitième abbesse de Forest semble avoir eu comme préoccupation majeure de devoir défendre les intérêts de l'abbaye dans une série de procès contre les habitants de Forest et ceux de Gammerages, contre la ville de Bruxelles et contre le curé de Saint-Gilles (9). Elle dut même, en 1685, faire reconnaître devant le Conseil de Brabant la capacité de l'abbaye d'exercer la justice en matière de délits forestiers (10). Du point de vue de l'historiographie forestoise, l'événement important de son abbatiat est qu'elle fit commencer, en 1682, une chronique de l'abbaye par le receveur du monastère, Charles de Burgrave (11). L'auteur y donne des détails abondants sur les dommages causés aux biens de l'abbaye par les troupes françaises, espagnoles et hollandaises entre 1684 et 1689, sur les nombreuses contributions de guerre qu'il fallut supporter, sur les reconstructions de fermes et de moulins détruits ainsi que sur les restaurations des bâtiments du monastère (12). Dorothee d'Yve mourut le 15 octobre 1692, âgée de soixante-dix ans (13).

(1) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 662, aux A.A.Af.

(2) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 662, aux A.A.Af.

(3) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1221 et *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7101.

(4) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1221.

(5) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1221.

(6) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1221.

(7) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 662, aux A.A.Af.

(8) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1221.

(9) Respectivement dans A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7210 (1669); 7071 (27 janvier 1670); 7066 (1672-1676). — B.R., ms. 21.752, f°s 245-246 (13 novembre 1683).

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7068 et 7088, f° 12. — On s'en réfère à l'occasion à l'acte de Codefroid III de 1145 cité ci-dessus.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7088 (elle sera dorénavant citée ci-dessous sous la forme : *Chronique*). L'œuvre est anonyme mais C. PIOT, *Les guerres en Belgique pendant le dernier quart du XVII^e siècle*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, VIII, 48, Bruxelles, 1880, a pu en identifier l'auteur.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7088, *Chronique*, f°s 1-30.

(13) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1221.

AGNÈS-SCHOLASTIQUE DE RIVIERE D'AERSCHOT, qui était prieure et qui bénéficiait de puissants appuis (1), fut élue abbesse le 4 novembre 1692, alors qu'elle était âgée de trente-neuf ans et professe (2) depuis le 19 janvier 1670. Nommée le 19 décembre suivant (3), elle sera bénie (4) le 18 janvier 1693. Les dossiers de son élection établissent que le nombre des religieuses est remonté à vingt-trois, onze d'entre elles étant âgées de trente à cinquante ans, cinq autres ayant plus de cinquante ans, sept en ayant moins de trente. On y voit également que, par rapport aux années 1666 et 1668, la situation financière s'est améliorée : le déficit entre les revenus et les charges n'est plus que de douze mille florins (5). Les documents d'archives relatifs à son abbatiat concernent notamment un différend avec la ville de Bruxelles. Ce conflit se termina par une sentence du Conseil de Brabant, du 13 octobre 1694, confirmée le 25 mai 1696, par laquelle les droits de basse-justice étaient définitivement reconnus à l'abbaye. La haute-justice revenait à la ville qui payait en outre à Forest une somme de trois mille florins (6). Ainsi se terminait une longue série de difficultés intermittentes qui avaient surgi régulièrement entre la ville et l'abbaye depuis 1394. On sait, par ailleurs, que la vingt-neuvième abbesse de Forest accorda tous ses soins au culte de sainte Alène (7). La chronique du monastère donne force détails pour son abbatiat sur le poids des charges publiques et impositions de guerre et sur les événements militaires de 1695, lorsque les religieuses furent à Bruxelles à l'arrivée des troupes françaises. Elle raconte le départ précipité pour Louvain au moment du bombardement de la ville, le séjour à Louvain jusqu'au 17 août à l'abbaye de la Vignette, le retour à Forest. Elle rapporte aussi les événements de 1704 à 1708 : elle insiste sur les dommages importants subis par l'abbaye et par ses biens à cette occasion, sur les réparations et restaurations que l'abbaye dut entreprendre et sur les travaux effectués au quartier abbatial (8). C'est donc après un abbatiat mouvementé qui dura dix-neuf ans qu'Agnès de Rivière d'Aerschot s'éteignit (9) le 16 février 1712.

MARIE-JOSÈPHE D'ESPINOSA ne fut élue abbesse que le 17 avril 1716, après une vacance abbatiale qui dura quatre ans. Celle-ci fut provoquée par des dissensions intestines qui secouèrent la communauté et sur lesquelles nous ne possédons que peu d'informations. A la mort de l'abbesse précédente, deux tiers des religieuses prétendirent qu'il convenait de nommer quatre sœurs-économes pour que fût assurée une meilleure régie du temporel, au lieu que celle-ci fût assumée par la boursière. Les autorités archiépiscopales, constatant que cette manœuvre ne visait, en réalité, qu'à écarter éventuellement de la dignité abbatiale la boursière en fonctions, refusèrent de souscrire à la requête des religieuses, signée par la prieure Florence van Eyck et dix-sept moniales (10). On ne sait ce qui se passa par la suite. Il fallut attendre le 17 avril 1716 pour que Marie-Josèphe d'Espinosa soit enfin élue abbesse. A ce moment, d'après les rapports d'élection, les religieuses étaient au nombre de vingt-deux : dix Brabançonnaises, trois Hennuyères, deux Flamandes, deux Namuroises, une Liégeoise, trois venant du Nord de la France et une de Westphalie.

(1) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1221 : requêtes adressées au prince électeur Maximilien Emmanuel de Bavière les 21 et 24 octobre 1692.

(2) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1221 et *Chancellerie de Brabant*, n° 40, f° 62.

(3) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1221.

(4) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 662, aux A.A.Af.

(5) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1221 et *Chancellerie de Brabant*, n° 40, f° 62 et sv.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7069 et 7070.

(7) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 662, aux A.A.Af.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7088, *Chronique*, f°s 42-78.

(9) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1221 et B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 662, aux A.A.Af. — Le compte des frais de funérailles se trouve dans A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7049.

(10) A.G.R., *Conseil d'État de Régence*, n° 363.

Leur âge moyen était assez élevé puisque quatorze d'entre elles étaient âgées de trente à cinquante ans, les huit autres avaient de cinquante à soixante-cinq. Du point de vue financier, le déficit entre charges et revenus continue d'être régulièrement comblé puisqu'il n'est plus, cette fois, que de quatre mille cinq cents florins (1). La nouvelle abbesse reçut ses lettres patentes le 19 décembre 1716 seulement, pour être bénie le 18 avril de l'année suivante (2). Elle dut surtout faire face à des difficultés avec la communauté à propos de la nomination du receveur (3), ainsi qu'avec la ville de Bruxelles (4). Elle dut aussi défendre les droits de patronat et de dîme de l'abbaye à l'occasion d'un projet de séparation des paroisses de Woluwe-Saint-Pierre et Woluwe-Saint-Lambert (5). Mais elle réussit sûrement à redresser les finances du monastère puisque nous la voyons consacrer des sommes importantes à l'embellissement de l'église abbatiale (6) et accorder, sur ses seules terres de Hainaut, une contribution volontaire considérable (7) à l'empereur Charles VI en 1737. Par ailleurs, la chronique de l'abbaye, qui se termine au début de son abbatiat, en 1722, donne quelques informations sur les travaux d'entretien qu'elle fit exécuter ainsi que sur l'activité de la briqueterie du couvent (8). Marie-Josèphe d'Espinosa mourut le 8 janvier 1743, à l'âge de quatre-vingt et un ans (9).

JEANNE-THÉRÈSE DE ROISIN, originaire de Mons, âgée de cinquante-huit ans et exerçant les fonctions de sous-prieure, fut élue abbesse (10) entre le 27 janvier et le 13 février 1743. Sa nomination date du 13 avril suivant (11) et sa bénédiction du 9 juin (12). A ce moment, la communauté comprenait vingt religieuses dont près de la moitié avaient plus de cinquante ans (13). Le début de l'époque autrichienne ayant comme dans d'autres abbayes marqué en ce domaine une restauration décisive, les finances de Forest retrouvent enfin un état favorable puisque les revenus sont estimés à quelque dix-huit mille florins pour environ douze mille cinq cents de charges (14). Les faits les plus notables de l'abbatiat de Jeanne de Roisin sont, en 1745, l'établissement d'un relevé exact des dommages subis par l'abbaye dans ses biens de Borsbeek, Burst et Bambrugge, occasionnés par les troupes françaises (15). En 1754, de nouvelles difficultés s'élèvent avec la ville de Bruxelles en matière d'exemption de charges (16). En 1754 et 1756, les religieuses obtiennent des lettres d'amortissement pour une trentaine de bonniers de terres et de bois en Brabant, Flandre et Hainaut (17). C'est également sous son administration qu'éclatèrent des désordres intérieurs provoqués par le fait qu'une religieuse, contrainte par son père à prendre le voile à Forest, refusait obstinément d'observer la règle, créant ainsi de l'agitation au sein de la

(1) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1221 et *Chancellerie de Brabant*, n° 41, f°s 132-137.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7088, *Chronique*, f° 90 et B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 662, aux A.A.Af.

(3) A.G.R., *Chancellerie de Brabant*, n° 41, f°s 331-332 (elle avait nommé receveur un croisier de Huy, ce qui avait soulevé les protestations des religieuses).

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7564 (entre le 2 avril 1734 et le 11 mars 1739, à propos d'impositions indirectes).

(5) B.R., ms. 13.417-23, f°s 80-81 (1721).

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7093.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7565.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7088, *Chronique*, f°s 90-94.

(9) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 863 et *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7101 ainsi que B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 662, aux A.A.Af.

(10) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 863 et *Chancellerie de Brabant*, n° 41, f° 329 et sv.

(11) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 863.

(12) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 662, aux A.A.Af.

(13) A.G.R., *Chancellerie de Brabant*, n° 41, f° 329.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7101.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7567 et 7568.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7564.

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7286.

communauté. Plusieurs moniales, en effet, avaient pris son parti (1). C'est en laissant l'abbaye dans cet état de troubles que l'abbesse mourut le 27 décembre 1756, après un abbatiat long de treize ans qui avait contribué à assainir les finances du monastère (2).

FRANÇOISE DE LANDAS, originaire de Ramelot en Hainaut, âgée de cinquante-quatre ans, professe depuis le 21 janvier 1720, exerçait les fonctions de sœur-boursière lorsque, le 30 janvier 1757, elle fut élue trente-deuxième abbesse de Forest (3). Ses patentes de nomination datent du 26 mars suivant (4), sa bénédiction eut lieu le 8 mai (5). A ce moment, la communauté comprenait vingt religieuses (6), comme en 1743. Celles d'âge moyen, de trente à cinquante ans, représentaient la moitié de la communauté, sept d'entre elles ayant moins de vingt ans. Ceci dénote que le recrutement était à nouveau plus favorable. Sept moniales étaient brabançonnaises, quatre hennuyères, trois namuroises, une flamande, une liégeoise, une luxembourgeoise, deux originaires du Nord de la France et une du duché de Juliers (7). A l'occasion de l'élection de Françoise de Landas fut rédigé un état général des biens extrêmement détaillé qui mérite quelques mots d'analyse. On y décrit, village par village, les biens que possède l'abbaye avec, chaque fois, l'indication des revenus qui en provenaient, qu'il s'agisse des fermes, de terres, prés, bois, dîmes, moulins ou maisons, y compris les droits seigneuriaux. Ces biens étaient situés à Forest même, à Bruxelles et dans les environs de la ville, en Hainaut et en Flandre. On n'y oubliait pas les revenus des rentes acquises sur les États, le Domaine ou la ville de Bruxelles. Pour éviter les fluctuations trop nettes dues aux événements militaires, on calcula une année commune pour la période 1741-1750. La moyenne des revenus atteignaient cinquante-trois mille trois cents florins et les charges quarante et un mille trois cents. Cette situation favorable s'était encore améliorée pour les années 1751 à 1754 puisque, là, la moyenne des revenus annuels se montait à soixante-quatre mille neuf cents florins (8). L'abbatiat de Françoise de Landas qui ne dura que trois ans et demi aurait donc pu être sans histoire, s'il n'y avait eu les séquelles des aventures de la « religieuse malgré elle » qui agitaient la communauté depuis l'abbatiat précédent. Des lettres anonymes et des vers satiriques furent répandus contre l'abbesse, qui se voyait reprocher son despotisme et sa tyrannie. Il fallut que l'archevêque de Malines envoyât deux commissaires à Forest le 10 mars 1758 pour qu'un terme fût mis à cet épisode tragi-comique (9). Finalement, c'est une communauté apaisée et florissante que Françoise de Landas quitta (10) le 27 juillet 1760.

MARIE-JOSÈPHE DE BOUSIES, avait quarante-sept ans et était maîtresse des novices lorsque, le 11 août 1760, elle fut élue abbesse grâce au fait que la candidate qui avait remporté le plus de voix était originaire des Provinces-Unies (11). Ses patentes datent du 14 septembre suivant et sa bénédiction du 19 octobre (12). Il n'y avait plus à ce moment que quinze religieuses, plutôt jeunes : elles étaient toutes âgées de vingt-six à quarante-neuf ans. Quatre provenaient du

(1) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 863 et *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7056.

(2) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 662, aux A.A.Af.

(3) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 863 et B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 663, aux A.A.Af.

(4) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 863.

(5) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 663, aux A.A.Af.

(6) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 863.

(7) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 863.

(8) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 863. La décision finale libéra la religieuse de ses vœux.

(9) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 663, aux A.A.Af., d'après sa pierre tombale.

(10) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 863.

(11) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 863 et B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, IV, 663, aux A.A.Af.

Brabant, trois du Hainaut, deux du Namurois. Deux autres venaient soit de Flandre, soit du Luxembourg, les quatre dernières étaient étrangères aux Pays-Bas autrichiens et étaient originaires de Hollande, du duché de Juliers, de Liège et du Cambrésis. Le tableau des revenus et des charges témoigne évidemment, avec une population monastique aussi réduite, d'un boni confortable : soixante-six mille cinq cents florins de revenus pour trente-huit mille de charges (1). L'événement majeur des vingt-cinq années d'abbatiat de Marie de Bousies fut une catastrophe : l'incendie qui, en mars 1764, ravagea le monastère, détruisant la plupart des bâtiments de l'abbaye (2). Il fallut que la communauté, dont le nombre des religieuses était remonté à dix-huit, lève la somme de cent cinquante mille florins pour faire reconstruire l'abbaye. Les travaux furent confiés à Dewez (3) et Charles de Lorraine en posa (4) la première pierre le 12 septembre 1764. Heureusement, les finances du monastère étaient prospères depuis près d'un demi-siècle et l'abbaye put faire face assez aisément au poids de cet emprunt : en 1784, taxée comme beaucoup d'autres établissements ecclésiastiques pour les travaux d'aménagement du parc de Bruxelles, elle put fournir une contribution de cent cinquante mille florins (5). Marie de Bousies mourut le 13 octobre 1785, âgée de soixante-treize ans (6).

THERESE DE RUEDA Y CONTRERAS, âgée de cinquante ans, professe depuis trente et un ans, elle occupait la charge de boursière quand elle fut élue trente-quatrième abbesse (7) le 30 novembre 1785. La communauté comprenait dix-sept religieuses dont l'âge moyen avait tendance à augmenter : sept étaient âgées de cinquante à soixante ans, sept de trente à cinquante et trois seulement avaient moins de trente ans. Elles étaient, en majorité, originaires du Brabant, du Hainaut et du Namurois — respectivement six, trois et trois — une seule était luxembourgeoise et trois étrangères : une Polonaise, une Hollandaise et deux Françaises. A ce moment, bien que leur budget soit obéré par le poids des emprunts contractés sous l'abbatiat précédent, l'état des biens et revenus montre un léger boni : environ quatre-vingt-sept mille florins de revenus contre quelque quatre-vingt mille de charges (8). Bien qu'elle ait donc été élue le 30 novembre 1785, la nouvelle abbesse ne reçut (9) ses patentes de nomination que près de trois ans plus tard, le 30 juin 1788. La cause en est due à un problème institutionnel grave qui se posa à cette date. Depuis un certain temps, sans que l'on puisse situer les débuts de cette pratique, les abbesses de Forest avaient pris l'habitude d'augmenter la mense abbatiale, en y incorporant notamment les pensions provenant de l'école abbatiale (10). L'abus parut tel aux commissaires de l'élection de 1785, qui constatèrent en outre des irrégularités dans le système de reddition des comptes, qu'ils proposèrent la suppression de la mense abbatiale. L'administration du temporel tout entier passa aux mains de la boursière qui aurait à rendre des comptes annuels complets (11). Toutes ces mesures furent approuvées (12) par l'archevêque de Malines le 8 décembre 1785 et un nouvel état des biens et revenus fut dressé (13) le 22 mai 1786.

(1) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 863.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7006.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7561.

(4) Cfr L. VERNIERS, *Histoire de Forest*, 72.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7304.

(6) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 863 et B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 664, aux A. A. A. f.

(7) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 863 et *Chancellerie de Brabant*, n° 45, f°s 116 et sv.

(8) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 863 et *Chancellerie de Brabant*, n° 45, f°s 124-131.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7051.

(10) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 863 et *Chancellerie de Brabant*, n° 45, f°s 125-131.

(11) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 863 et *Chancellerie de Brabant*, n° 45, f°s 125-131.

(12) A.G.R., *Chancellerie de Brabant*, n° 45, f° 122.

(13) A.G.R., *Chancellerie de Brabant*, n° 45, f°s 147-200.

C'est toujours au cours de la période pendant laquelle Forest était dirigée par une abbesse élue mais non nommée que, en 1787, l'abbaye dut remettre au gouvernement un état complet de ses biens. Il montre que Forest comptait dix-sept religieuses et vingt converses et que le boni entre revenus et dépenses continuait de s'amenuiser — soixante-douze mille six cents florins de revenus pour soixante et onze mille trois cents de charges (1). A peine Thérèse de Rueda était-elle enfin nommée, installée et finalement bénie le 17 août 1788 (2), qu'elle dut s'occuper d'un long procès à propos du moulin à papier de l'abbaye (3) et faire face aux premiers désagréments qu'allait apporter au monastère l'arrivée des troupes françaises. En novembre 1792, l'abbaye dut supporter une contribution de cinquante mille florins que lui imposa Dumouriez. A cet effet, elle dut hypothéquer sa ferme de Woluwe-Saint-Lambert (4). Devant la menace du retour des armées de la Révolution, les religieuses de Forest quittèrent l'abbaye à la mi-juin 1794. La nuit qui précéda la bataille de Fleurus, les habitants de Forest pillèrent le couvent (5). Les religieuses se réfugièrent à Cologne, où elles résidèrent à l'abbaye de Sainte-Cécile. Leur abbesse les y rejoignit le 19 août, une seule moniale étant restée à Forest avec pouvoir de gérer les biens du couvent (6). Cette dernière, pour faire face aux contributions de guerre, dut faire vendre en août et décembre 1794 de nombreux biens dans les environs de Bruxelles (7). En septembre 1795, les religieuses revinrent de Cologne, probablement sans leur abbesse qui, selon toute vraisemblance, dut mourir pendant l'exil (8), et se réinstallèrent à Forest (9). Ce fut pour y supporter de nouvelles contributions extraordinaires (10) et voir les commissaires de la République procéder à la suppression de leur abbaye le 17 vendémiaire de l'an V (8 octobre 1796). Les dossiers rédigés à cette occasion montrent que les religieuses étaient au nombre de dix-neuf, qu'il n'y avait plus d'abbesse et que c'était la prieure, Marie-Anne de Rouvroy, qui, avec ce titre, exerçait les fonctions de supérieure (11). Quant à l'état des biens et revenus, il traduit un léger avantage des recettes sur les dépenses (environ soixante et onze mille florins pour les premières, quelque soixante-trois mille pour les secondes) mais une très lourde charge en matière de dettes passives qui atteignent soixante-quatre mille florins et ne peuvent être compensées que par huit mille florins de dettes actives (12). Le 5 Brumaire An V (26 octobre 1796), les dix-neuf religieuses de Forest tentèrent de faire annuler la suppression de l'abbaye, en invoquant l'article 20 de la loi du 15 fructidor an IV (1^{er} septembre 1796) en faveur des institutions qui se consacraient à l'enseignement public (13). La demande qu'elles adressèrent aux autorités républicaines resta sans effet.

(1) Cfr A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7314 et *Chambre des Comptes*, n° 46.890. — Ce document a été utilisé par G. BOULMONT, *Nos anciens domaines bénédictins vers la fin du XVIII^e siècle*, 156-157, Bruxelles, 1914. — Il faut ajouter que Forest échappa à la suppression en 1787, cfr G. DE SCHEPPER, *La réorganisation des paroisses et la suppression des couvents dans les Pays-Bas autrichiens sous le règne de Joseph II*, 256, Louvain, 1942.

(2) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, IV, 664, aux A.A.Af. — Le compte des frais d'installation se trouve dans A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7050.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7082 (1788-1794).

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7570.

(5) A.G.R., *Administration de l'arrondissement de Brabant*, n° 263.

(6) A.G.R., *Administration de l'arrondissement de Brabant*, n° 263.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7116.

(8) Elle n'est plus citée dans les documents après la date du 19 août 1794.

(9) A.G.R., *Administration de l'arrondissement de Brabant*, n° 263.

(10) A.G.R., *Administration de l'arrondissement de Brabant*, n° 263 : quarante-six mille livres en 1796.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7319 : la comparaison avec les religieuses mentionnées en 1785 montre qu'en 1796 les deux plus âgées étaient mortes, ainsi que l'abbesse, et que cinq nouvelles moniales étaient entrées en 1791 et 1792.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7319 et *Administration de l'arrondissement de Brabant*, n° 263.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7319.

ABBAYE DE GRAND-BIGARD

Oratorium sancte Marie de Bygarden (1114-1130), cella Bigardensis (1136), ecclesia sancte Marie in Bygardis (1143), ecclesia Bygardensis (1144), cenobium Bigardense (1150), ecclesia de Bigardis (1187), cenobium de Bygarden (1210), conventus de Bygardis (1218), ecclesia de Bygarden (1227), monasterium sancti Petri de Bygardis (1245), cenobium Majoris Bygaerdis (1329), conventus van Groeten Bygaerden (1350), Magnis Bigardis (1353/1354), clooster van den Meeren Bygaerden (1365), Beata Maria de Magnis Bygardis (1426), abbaye de Grand Bigarde (1601), abbaye de la Grande Bigarde (1619), abbaye de Sainte Wivine (1641), abbaye de Sainte Wivine au Grand Bygarde (1664).

SOURCES : Les archives encore abondantes de Grand-Bigard (1) sont conservées aux Archives Générales du Royaume, où elles constituent près de cinq cents numéros des *Archives Ecclésiastiques du Brabant*, nos 7.789-8.256 et 20.322-325, voir la description détaillée dans A. d'Hoop, *Inventaire général des Archives ecclésiastiques du Brabant*, III, 211-252 et V, 303, Bruxelles, 1930. Les pièces majeures de ce fonds sont : des inventaires des archives dressés au XVIII^e siècle ; deux cartulaires, l'un du XV^e, l'autre du XVIII^e siècle ; deux obituaires, le premier du XIV^e siècle, avec des additions qui vont jusqu'au XVIII^e siècle, le second du XVIII^e siècle, deux listes de prieures et abbesses rédigées au XVIII^e siècle ; une série de censiers, dont le plus ancien est de la fin du XIII^e siècle, et, pour l'époque moderne, de nombreux registres aux baux, manuels de recettes et comptes généraux qui se succèdent de manière presque continue.

A la *Section des cartes et plans* sont également conservées une quinzaine de cartes figuratives des biens de l'abbaye du XVII^e et du XVIII^e siècles, voir A. d'Hoop, *Inventaire*, III, 211-252. Les archives des institutions centrales de l'époque moderne ont fourni plusieurs documents relatifs aux élections abbatiales du milieu du XVI^e à la fin du XVIII^e siècle (A.G.R., *Conseil d'Etat*, n° 1.223 ; *Conseil royal de Philippe V*, n° 210, *Chancellerie de Brabant*, nos 40 et 41 ; *Papiers d'Etat et de l'Audience*, nos 901, 918, 926 ; *Conseil privé espagnol*, n° 1165 ; *Conseil privé autrichien*, n° 864) ainsi que les copies de quelques privilèges de la fin du XV^e siècle (*Chambre des Comptes*, n° 8) et un état de biens de 1787 (*Chambre des Comptes*, n° 46.889). Dans les archives de la période française, on trouve (A.G.R., *Administration de l'arrondissement de Brabant*, n° 267), les documents relatifs à la suppression de l'abbaye.

Le *Cabinet des manuscrits* de la Bibliothèque Royale possède un volume de statuts du XVII^e siècle et des documents divers parmi lesquels se trouvent deux listes de prieures et abbesses du XVIII^e siècle (mss II 1273, 16.566-74, 16.661-66 et 21.138).

Aux Archives Départementales du Nord à Lille, on conserve dans le *Fonds du Chapitre noble de Denain* (24 H3) un mémoire du XVIII^e s. relatif à diverses institutions pour religieuses nobles des Pays-Bas.

(1) Prov. de Brabant, cant. d'Anderlecht. Diocèse de Cambrai jusqu'en 1559, de Malines jusqu'en 1962 ; actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

Il s'y trouve f^{os} 50 à 59 une notice sur Grand-Bigard que l'on considère à tort comme un établissement de chanoinesses régulières. On y rencontre un état traditionnel de la légende de Wivine ainsi qu'une liste des prieures puis des abbesses jusqu'en 1664.

En ce qui concerne les publications de documents, il faut signaler que la majeure partie des chartes de Grand-Bigard antérieures à 1242 ont été publiées — dans la mesure où des copies de ces actes se trouvent dans les cartulaires de l'abbaye d'Affligem — par E. de Marneffe, *Cartulaire de l'abbaye d'Affligem et des monastère qui en dépendaient*, s. l. n. d. (Louvain).

D'autre part, E. Reusens, *Bulles papales et chartes relatives à l'abbaye de Grand-Bigard*, dans A.H.E.B., XXIV, 13-33, Louvain 1893, a publié une dizaine de documents allant de 1245 à 1601 dont certains ont disparu depuis lors. Par ailleurs, les actes ducaux relatifs aux charges qui pesaient sur l'abbaye ont été analysés par A. Verkooren, *Inventaire des chartes et cartulaires de Brabant*, 1^e partie, I, 307-309, 343, Bruxelles, 1910. Les documents relatifs aux aides supportées par Grand-Bigard au bas Moyen Age sont indiqués dans A. Van Neck, *Aides générales accordées aux ducs de Brabant entre 1356 et 1430*, Bruxelles, 1961 (Mémoire de licence à l'U.L.B., inédit) et J. Cuvelier, *Les dénombrements de foyers en foyers en Brabant (XIV-XVI^e s.)*, Bruxelles, 1912.

La seule source narrative qui concerne Grand-Bigard est une *Vita beate Wivine*, éd. dans *Anecdota ex codicibus hagiographicis Johannis Gielemans*, 57-79, Bruxelles 1895. Il s'agit d'une biographie de la fondatrice de Grand-Bigard, dont il faut sans doute situer la rédaction au début du XIII^e siècle plutôt qu'à la fin du XII^e, voir A. Despy-Meyer, *Sainte Wivine de Grand-Bigard*, dans *Biographie Nationale* (sous presse). Cette source a été l'objet d'amplifications aux XVI^e et XVII^e siècles, voir, sur ce point C. Coppens, *Sinte Wivina*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, XXXII, 17-24, Merchtem, 1949. Il convient d'ajouter une *Epistola consolatoria* adressée aux religieuses de Grand-Bigard par l'abbé Francon d'Affligem dans la première moitié du XII^e siècle ; elle est éditée par Migne, *Patrologie latine*, CLXVI, 809-814. Comme source liturgique (1), il faut mentionner le psautier dit de sainte Wivine, mais qui n'est en réalité, que le psautier du prieuré lui-même. Il date de la première moitié du XII^e siècle et est conservé dans l'église paroissiale d'Orbais. Voir, sur ce manuscrit, les études de G. Morin, *Le psautier de sainte Wivine*, dans *Mélanges Godefroid Kurth*, II, 139-144, Liège, 1908 et M. Coens, *Litanies gantoises du psautier de sainte Wivine*, dans *Analecta Bollandiana*, LXII, 164-168, Bruxelles, 1944.

La littérature historique relative à Grand-Bigard n'est pas très abondante. Des notices sommaires ont été publiées par quelques érudits brabançons de l'époque moderne : A. Wichmans, *Brabantia Mariana*, 60set sv., Anvers, 1632 ; A. Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*, I, 83-84, Bruxelles, 1659 ; C. Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, II, 115-117 La Haye, 1725 ; le *Grand Théâtre sacré de Brabant*, I, 329-330, La Haye, 1734, ainsi que dans la *Gallia christiana*, V, 57, Paris, 1731. Il faut également mentionner une notice que B. Regaus a consacrée à Grand-Bigard dans son *Hafflighemum illustratum*, V, 1029-1103, ouvrage écrit dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, qui est resté inédit et dont le volume sur Grand-Bigard est conservé aujourd'hui à l'abbaye d'Affligem, cette notice offrant un intérêt particulier du fait que son auteur a pu consulter des documents disparus depuis lors. Des exposés plus détaillés ont été fournis par A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 366-373, Bruxelles, 1855 et par A. Cosyn, *Grand-Bigard*, 27-40, Bruxelles, 1910. Depuis lors, seuls A. d'Hoop *Inventaire...*, III, 209-210, J. Laenen, *Kerkelijck en godsdienstig Brabant* II, 23-24, Anvers, 1936 et E. de Moreau, *Histoire de l'Eglise en Belgique*, III, 500, 564 et tome compl. 480, Bruxelles, 1946-1948, ont consacré à Grand-Bigard soit, pour le premier, une note extrêmement brève, soit, pour les deux autres, quelques indications d'ordre chronologique qui ne sont pas toujours sans erreurs ou contradictions. Heureusement, on dispose, depuis peu, d'une excellente monographie de F. Godding-Ganshof, *Le prieuré de Grand-Bigard depuis sa fondation jusqu'en 1381*, dans *Annales Société royale d'archéologie de Bruxelles*,

(1) Dom N. Huyghebaert nous signale que l'on conserve encore un livre d'heures du XV^e siècle ayant appartenu à l'abbaye au MUSÉE PLANTIN MORETUS à ANVERS, ms. néerl., 188 et un cérémonial du XVIII^e siècle en flamand aux ARCHIVES DU GRAND SÉMINAIRE à MALINES, ms. 144.

XLVIII, 9-70, Bruxelles 1948-1955. L'auteur a revu, sur les textes, tous les problèmes relatifs à la fondation, à l'organisation interne et à l'histoire domaniale du prieuré pendant les deux premiers siècles et demi de son existence : ce travail a été largement utilisé ici, encore que nous ne l'ayons pas toujours suivi, soit à propos de la biographie de Wivine, soit en ce qui concerne la liste de prieures qui y est publiée. Il faut encore signaler que P. Lindemans, *De pachthoven der abdij van Groot-Bijgarden*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, XXI, 160-169, Merchtem 1938 ; XXII, 193-212, Merchtem, 1939 ; XXIII, 161-162, 193-199, Merchtem, 1940 ; XXIV, 315-320, Merchtem, 1941 et XXV, 97-110, Merchtem 1942, a retracé l'histoire des fermes de l'abbaye depuis la fin du Moyen Age jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

Les vues et plans anciens que l'on a conservés pour l'abbaye de Grand-Bigard ont été reproduits par A. Cosyn, *Grand-Bigard*, 28, 32, 34 et 39, Bruxelles, 1910.

Nous n'avons pu retrouver que trois sceaux de prieures (fragments de 1287 et 1298, exemplaire intact de 1443, respectivement aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7790, aux Archives de l'Etat à Anvers, *Fonds de la Commanderie de Pitzemburg* et aux Archives de l'Assistance Publique de Bruxelles, *Pauvres de Sainte-Gudule*, B173^e). Trois sceaux du couvent sont conservés (matrice du XV^e siècle dans la collection R. Chalon, décrite par A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles I*, 371 qui en donne une reproduction ; cachets de 1787 et 1791, aux A.G.R. *Chambre des Comptes*, n^o 46.889 et *Office fiscal de Brabant*, reg. 346, f^o 359 v^o).

* * *

Pour retracer les origines de Grand-Bigard, prieuré dépendant d'Affligem de 1133 à 1242, puis prieuré autonome jusqu'en 1548, date à laquelle il fut érigé en abbaye, il faut s'en remettre exclusivement aux quelques sources diplomatiques qui nous sont parvenues, en éliminant presque entièrement le témoignage de la *Vita* de sainte Wivine, qui n'est qu'une œuvre hagiographique tardive et de pure édification, à laquelle on accorde encore trop de confiance (1).

La première charte qui mentionne l'existence d'une communauté religieuse à Grand-Bigard est un acte de Burchard, évêque de Cambrai, rédigé entre le 4 juin 1114 et les 3/4 janvier 1130 : l'évêque y fait donation de l'église paroissiale de Bekkerzeel à l'« oratoire de Notre-Dame de Bigard » (2). Puis, une charte de Godefroid I^{er} de Brabant, datée de l'année 1133, atteste que la communauté avait été installée autrefois sur une partie déserte de l'alleu ducal de Bigard (3), terre qui avait été cédée aux religieuses Wivine et Emwara, et qu'ensuite la communauté avait prospéré tant par le nombre des religieuses que par celui de leurs biens. En 1133 donc, le duc plaçait Bigard sous la dépendance d'Affligem et lui confirmait la possession de ses biens, tout en s'en réservant l'avouerie : il s'agissait de l'ancien alleu ducal de Bigard et de terres allodiales acquises d'autres personnes à Anslir, Zellik, Berchem, Winksele et Bever (4). Une troisième charte de 1136 est une confirmation des biens d'Affligem par l'évêque Nicolas de Cambrai : on y mentionne la *cella* de Bigard, située sur un alleu ducal et que Godefroid I^{er} avait conférée à Affligem (5).

(1) Cfr F. GODDING-GANSHOF, *Le prieuré de Grand-Bigard depuis sa fondation jusqu'en 1381*, dans *Annales Société royale d'archéologie*, XLVIII, 11-21, Bruxelles, 1948-1955.

(2) Édité. E. DE MARNEFFE, *Cartulaire de l'abbaye d'Affligem et des monastères qui en dépendaient*, 52; sous la date inexacte 1119-1131. — Bekkerzeel, prov. Brabant, cant. d'Asse.

(3) Prov. de Brabant, cant. d'Anderlecht.

(4) Édité. E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 79. — R. VAN UYTVEN, *Kloosterstichtingen en stedelijk politiek van Godfried I van Leuven*, dans *Bijdragen voor de Geschiedenis der Nederlanden*, XIII, 178 et 183, Anvers, 1959, lie la fondation de Grand-Bigard avec le développement de la ville de Bruxelles. — Anslir, non identifié ; Zellik, prov. de Brabant, cant. d'Anderlecht ; Berchem-Sainte-Agathe, prov. de Brabant, cant. d'Anderlecht ; Winksele, prov. de Brabant, cant. de Louvain I ; Strombeek-Bever, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem.

(5) Édité. E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 88.

Il résulte donc de ces trois actes que Bigard a été fondée avant janvier 1130 par le duc Godefroid I^{er} sur une partie de sa terre de Bigard et que ce dernier, en 1133, plaça le prieuré sous la dépendance de l'abbaye d'Affligem. Pour le reste, on ne peut retirer aucun élément d'ordre chronologique des autres sources. On a voulu faire état d'une *Epistola consolatoria* écrite aux religieuses de Bigard par l'abbé Francon d'Affligem, soit pour en déduire que le prieuré (1) existait bien aux environs de 1130, soit pour soutenir que Wivine était contemporaine de l'abbé Francon (2). Or, d'une part, cette lettre ne peut avoir été écrite qu'entre les années 1122 et 1134 durée de l'abbatit de Francon — et l'on ne peut donc affirmer qu'elle soit antérieure à 1130 et, d'autre part, le nom de Wivine n'y figure point (3). De même, on a voulu utiliser la *Vita* de Wivine mais cette dernière, à ce que nous croyons, n'est pas antérieure au début du XIII^e siècle (4) et, dans son état le plus ancien, elle ne contient aucun élément chronologique relatif aux origines de Bigard. Ce sont les amplifications des XVI^e et XVII^e siècles qui affirment que Wivine serait née en 1103, aurait fondé un ermitage à Bigard en 1126, aurait adopté la règle bénédictine en 1129, et serait morte en 1170, l'élévation de ses ossements ayant eu lieu en 1177. La date tardive de ces indications les rend inutilisables et c'est encombrer vainement la discussion que d'accorder un quelconque crédit à cette littérature hagiographique (5). On a voulu se servir aussi d'un passage de la chronique de Baudouin de Ninove qui présente Wivine comme contemporaine de l'abbé Fulgence d'Affligem (6) : non seulement Baudouin de Ninove est très éloigné des événements (7) mais, en outre, il est difficile de concilier cette affirmation — puisque Fulgence fut abbé d'Affligem de 1087 à 1122 — avec les autres éléments de la tradition relative à Wivine (8). Reste le psautier dit de sainte Wivine : le manuscrit date bien des environs de 1150 mais la seule indication précise qu'il nous apporte est celle de l'obit de Wivine au 17 décembre ; quant à admettre qu'il s'agisse du psautier personnel de Wivine, c'est reprendre une tradition qui ne s'est créée qu'au XVI^e siècle (9).

Le dernier problème qui se pose à propos des origines de Bigard est celui de l'observance pratiquée par les religieuses : de ce que l'on vient de dire au sujet de la *Vita* de Wivine, il découle qu'il n'y a aucune raison valable de reprendre l'affirmation selon laquelle les premières religieuses de Bigard auraient mené une vie érémitique (10) ; tout porte à croire que, dès sa fondation par Godefroid I^{er} de Brabant, la communauté pratiqua la règle bénédictine. Sur ce point, l'hypo-

(1) Voir *Anecdota ex codicibus hagiographicis Johannis Gielemans*, 55, Bruxelles, 1895.

(2) Voir C. COPPENS, *Sinte-Wivina*, dans *Eigen schoon en de Brabander*, XXXII, 17, Merchtem, 1949.

(3) Édit. dans *Patrologie latine*, CLXVI, 809-814. — F. GODDING-GANSHOF, *Le prieuré de Grand-Bigard*, 11-21, ne fait pas état de ce texte.

(4) Cfr A. DESPY-MEYER, *Sainte Wivine de Grand-Bigard*, dans *Biographie Nationale* (sous presse).

(5) Sur ces amplifications, voir C. COPPENS, *Sinte Wivina*, dans *Eigen schoon en de Brabander*, XXXII et A. DESPY-MEYER, *Sainte-Wivine de Grand-Bigard*, dans *Biographie Nationale* (sous presse). — Pour sa part, F. GODDING-GANSHOF *Grand-Bigard*, 19, a repris la majeure partie des indications chronologiques provenant de cette tradition.

(6) Édit. *M.G.H.*, SS., XXV, 525.

(7) Contrairement à ce que pense F. GODDING-GANSHOF, *Grand-Bigard*, 13-14.

(8) Cfr A. DESPY-MEYER, *Sainte Wivine*, dans *Biographie Nationale* (sous presse).

(9) Sur la date et le calendrier du psautier, voir G. MORIN, *Le psautier de Sainte Wivine* dans *Mélanges G. Kurth*, II, 139 et sv., Liège, 1908 et M. CORNS, *Litanies gantoises du psautier de sainte Wivine*, dans *Analecta Bollandiana*, LXII, 165 et sv., Bruxelles, 1944. — Sur le début de la tradition qui en fait le psautier personnel de Wivine, voir A. DESPY-MEYER, *Sainte Wivine*, dans *Biographie Nationale*. — Nous croyons donc inutile, comme on l'a fait (F. GODDING-GANSHOF, *Grand-Bigard*, 14-15), de vouloir utiliser le psautier pour élucider le problème des origines de Wivine. Pour nous, il s'agit d'un psautier rédigé dans la région gantoise vers le milieu du XII^e siècle et que Grand-Bigard a acquis, pour son usage peu de temps après.

(10) Comme le fait F. GODDING-GANSHOF, *Grand-Bigard*, 17. — Le passage de la charte de 1133, qui parle de l'augmentation du nombre des religieuses et des biens de Bigard, dès après sa fondation, s'oppose à l'hypothèse d'une vie éré-

thèse avancée de l'observance selon la pratique de Marcigny, d'inspiration clunisienne, n'a d'autre valeur que celle d'une conjecture (1).

Pour toute la période médiévale, l'établissement de la liste des prieures de Grand-Bigard souève plus d'une difficulté. On possède, en effet, quatre listes qui furent dressées au XVIII^e siècle et qui sont loin d'avoir la même valeur : deux d'entre elles (2) sont pratiquement identiques et, dans la mesure où nous pouvons les contrôler grâce aux sources diplomatiques, elles paraissent avoir été établies avec grand soin ; les deux autres (3) souffrent de nombreuses erreurs ou confusions et ce sont elles qui, malheureusement, ont été utilisées par les érudits de l'époque moderne (4). D'autre part, la rareté des informations fournies par les sources diplomatiques anciennes fait que la liste des prieures ne commence véritablement qu'avec le début du XIII^e siècle : pour tout le XII^e s., on doit s'en remettre aux indications imprécises que nous livrent soit l'obituaire ancien, soit une tradition fort tardive.

* * *

WIVINE a toujours été considérée comme la fondatrice et la première supérieure de Grand-Bigard. En fait, le seul texte du XII^e siècle dans lequel elle apparaisse est la charte de Godefroid I^{er} de Brabant de 1133 qui la mentionne sans lui donner aucun titre. Il est vraisemblable que Wivine ait été l'une des premières, sinon la première, des religieuses de Grand-Bigard mais la dignité de prieure ne peut lui être reconnue qu'avec hésitation. Dans le calendrier du psautier du XII^e siècle, en effet, son obit est inscrit au 17 décembre d'un simple prénom et il en est de même aussi bien dans le calendrier, que dans le martyrologe de l'obituaire du XIV^e siècle, tant à l'anniversaire de sa mort qu'à celui de son élévation (5) (25 septembre). On a déjà vu plus haut que les indications de la *Vita* et de ses amplifications, ainsi que celles fournies par les autres sources doivent être rejetées sans appel. Le seul élément que l'on puisse peut-être retenir de la tradition, dans son état le plus ancien, est le fait que l'élévation de ses ossements, au témoignage de la *Vita*, se situe sous l'abbatiate d'Arnoul d'Affligem (soit 1164-1184) et sous l'épiscopat d'Alard de Cambrai (soit 1175-1177) (6). Et encore, faut-il tenir compte de ce que cet événement n'est pas inscrit dans les additions qui furent portées dans le psautier au cours de la seconde moitié du XII^e siècle.

EMWARA est traditionnellement considérée comme la deuxième prieure de Grand-Bigard (7).

Par ailleurs, si l'on accorde à la *Vita* autant de confiance que l'a fait notre prédécesseur, là aussi (*Anecdota ex codicibus hagiographicis Johannis Gielemans*, 61) il se trouve un passage qui fait allusion à une congrégation de religieuses qui se forme dès l'installation de Wivine à Bigard.

(1) F. GODDING-GANSHOF, *Grand-Bigard*, 22-23, a émis cette interprétation qui ne s'appuie que sur la comparaison avec l'abbaye de Forest où l'on pratiquait la règle de Marcigny et qui dépendait, elle aussi, d'Affligem. Mais le fait que l'abbé Fulgence d'Affligem ait imposé l'observance de Marcigny aux religieuses de Forest entre 1106 et 1122 (voir E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 32) n'implique pas pour autant que l'abbé Francon ait fait de même à Grand-Bigard en 1133. A cet égard, il ne nous paraît pas possible de tirer un quelconque argument de l'*Epistola consolatoria* de l'abbé Francon cités ci-dessus.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.795 et B.R., ms. 16.661-66.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.796 et B.R., ms. II-1273.

(4) A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 368 sv., Bruxelles, 1855, fut le premier à se servir des bonnes listes.

(5) Voir le texte du psautier dans G. MORIN, *Le psautier de Sainte-Wivine*, dans *Mélanges G. Kurth*, II, 142, et les extraits de l'obituaire dans *Anecdota ex codicibus hagiographicis Johannis Gielemans*, 57.

(6) Voir *Anecdota ex codicibus hagiographicis Johannis Gielemans*, 72. — Sur ce problème, voir A. DESPY-MEYER, *Sainte Wivine*, dans *Biographie Nationale*.

(7) Tous les auteurs depuis l'époque moderne jusqu'à et y compris F. GODDING-GANSHOF, *Grand-Bigard*, 25, l'ont considérée comme telle.

Elle est citée uniquement comme religieuse dans la charte de 1133 ainsi que dans l'obituaire du XIV^e siècle, ce qui n'autorise pas à la ranger parmi les prieures de Bigard et, sur ce point, il convient donc de partager le scepticisme de l'auteur anonyme de l'*Ordo priorissarum* du XVIII^e siècle (1).

STÉPHANIE, MARIE, ANSILIA, ALIX, HUMBURGIS, TUMBURGIS, BERTILDE et STEINILDE sont citées avec le titre de prieure dans l'obituaire du XIV^e siècle, respectivement aux jours suivants : 10 janvier, 18 janvier, 14 février, 8 mars (ou 22 juin), 20 avril, 20 mai, 27 août et 19 septembre (2). Elles ne sont connues par aucun autre document et il est vraisemblable que leurs priorats se situent en majorité dans le courant du XII^e siècle : c'est la raison pour laquelle elles sont énumérées ici. Jusqu'en 1200, Grand-Bigard n'a connu qu'un développement plutôt médiocre, malgré qu'elle fût une fondation ducale et qu'elle ait bénéficié du patronage de l'abbaye d'Affligem. On constate que, dès après la fondation du prieuré, la famille ducale semble s'être totalement désintéressée de Bigard et, par ailleurs, aucun des grands seigneurs fonciers de la région ne paraît lui avoir accordé une bienveillance particulière : les seules donations faites par eux pendant les trois premiers quarts de siècle de son existence n'ont porté que sur quelques alleux, le plus important ne comprenant qu'une trentaine de bonniers, et quelques dîmes, la plus grande étant celle qui se levait sur les terres du seigneur de Bigard (3). Il est d'ailleurs caractéristique d'observer que le domaine du prieuré n'a pu s'agrandir qu'à la suite d'une série d'achats (4) et qu'une bonne partie des terres acquises, que ce soit par donation ou par achat, étaient des fiefs ou des censives (5). Les maigres revenus que les religieuses tiraient de ce patrimoine ne permettent pas d'expliquer l'achat de quelques biens dans la seconde moitié du XII^e siècle. Sans doute devaient-elles retirer un appréciable bénéfice des offrandes qu'elles recevaient au cours d'une procession des reliques de sainte Gudule qui se déroulait, à l'époque, de Bruxelles à Grand-Bigard (6). En 1187, elles étaient loin, en tout cas, de connaître une situation florissante puisqu'une charte de l'évêque de Cambrai Roger parle de la « pauvre église » des « pauvres sœurs » de Bigard (7).

BESCELA est la première prieure de Grand-Bigard que nos connaissances de manière assurée : on peut supposer qu'elle exerça cette fonction aux environs de 1200 puisqu'une charte de l'abbé Robert d'Affligem de 1218 la mentionne comme prieure défunte (8). Elle est inscrite dans l'obituaire au 13 octobre (9).

IDE apparaît, pour la première fois, dans un acte de mai 1229, par lequel elle achetait une terre à Hunsem (10) ; on la retrouve, le 26 mars 1236, dans une autre charte par laquelle elle ache-

(1) Le texte du début de l'*Ordo* est imprimé dans *Anecdota ex codicis hagiographicis Johannis Gielemans*, 55-56.

(2) Voir l'obituaire, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.793. — Notre liste est différente de celle de F. GODDING-GANSHOF, *Grand-Bigard*, 23, n. 5, car certaines des prieures qui y sont citées comme inconnues peuvent être identifiées avec des prieures postérieures à 1381.

(3) Voir les chartes de 1143, 1164, 1168, vers 1170, 1172 et 1190, dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 103, 180, 193, 213, 215 et 286.

(4) Voir des chartes de 1144, 1150, 1154, 1188, dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 110, 127, 145 et 277.

(5) Voir, par exemple, les chartes de 1144, 1154, 1172 et 1188 citées ci-dessus.

(6) Charte de 1178-1191, dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire...*, 245. Il est intéressant de signaler que parmi les offrandes, les pèlerins bruxellois apportaient à Bigard des pierres pour la construction de l'église.

(7) Édit. E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 262.

(8) Édit. E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 383.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.793.

(10) Édit. E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 467. — Hunsem, non identifié.

tait une terre à Berchem (1) ; la dernière mention que nous ayons d'elle se situe en septembre 1238, moment où nous la voyons constituer une rente viagère de douze livres en faveur de bourgeois de Gand (2). Elle est citée dans l'obituaire au 29 mai (3). D'autres achats de terres furent faits à une époque qui se situe peut-être sous son priorat (4). Ceci semble indiquer une amélioration des revenus de la communauté, mais cette politique a sans doute déséquilibré le budget du prieuré car les quelques donations dont elles ont bénéficié à ce moment (5) n'ont pu leur éviter de devoir hypothéquer certains biens. Le 28 décembre 1230, l'évêque de Cambrai Godefroid les autorisait à engager leur dîme de Mere (6) pour cent livres de Flandre et, à cette occasion, on reparle de la pauvreté des religieuses du prieuré (7). C'est sous l'administration de cette prieure que nous rencontrons trois chartes qui nous apportent de précieuses indications sur les rapports entre Bigard et Affligem ainsi que sur l'exploitation domaniale des biens du prieuré. Dans l'acte de mai 1229 cité plus haut, Ide apparaît aux côtés du prieur nommé G. et, en 1233, une charte datée du 14 septembre rapporte une donation faite aux « frères et sœurs » de Bigard (8) : un groupe de moines d'Affligem résidait donc à Grand-Bigard, et ce, en conformité avec la charte de Godefroid I^{er} de 1133 qui, en plaçant Bigard sous l'obédience d'Affligem, avait confié à l'abbé de ce monastère la charge de veiller à la discipline intérieure et à l'administration matérielle du prieuré. D'autre part, une allusion accidentelle est faite, dans la charte du 26 mars 1236 déjà citée, à la *curtis* que possède le prieuré à Berchem-Sainte-Agathe (9), référence évidente à l'exploitation classique en faire-valoir direct.

BEATRICE DE WOLVERTHEM est mentionnée comme prieure dans un acte du 7 septembre 1241, par lequel son père, Gauthier de Wolverthem, faisait au prieuré donation d'une terre à Impde (10). Elle est encore citée dans une charte du 2 septembre 1242 par lequel elle mettait fin à un différend à propos d'une dîme que possédait le prieuré (11). C'est très probablement sous son administration que Bigard se sépara d'Affligem. Le 18 décembre 1242, l'évêque Gui de Cambrai érigeait Bigard en prieuré indépendant, l'affranchissant de toute dépendance spirituelle et temporelle à l'égard d'Affligem (12).

EDWIGE dite DE KWERPS n'est citée qu'une seule fois comme prieure dans un acte du 8 décembre 1244 dans lequel elle n'est désignée que par son prénom (13) — ce ne sont que les listes du XVIII^e siècle qui lui donnent un patronyme. Trois Edwige étant citées au nécrologe — respectivement aux 29 mars, 5 octobre et 3 novembre — il est impossible de déterminer laquelle de ces dates la concerne. C'est vraisemblablement sous son priorat que, le 26 juin 1245, le pape

(1) Édit. E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 540.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.791, n° 138.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.793.

(4) Chartes de 1221, 1226 et 1229, dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 407, 439 et 466.

(5) Chartes de 1224 et 1227, dans E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 431 et 451.

(6) Prov. de Flandre orientale, cant. d'Alost.

(7) Édit. E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 473.

(8) Édit. E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 467 et 507. — Contrairement à ce qu'avance F. GODDING-GANSHOF, *Grand-Bigard*, 26, n. 16, un autre prieur de Bigard est connu : il se nommait Robert et est mentionné par la *Vita*, dans *Anecdota ex codicis hagiographicis Johannis Gielemans*, 74.

(9) Édit. E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 540.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7.791, n° 67 et 7.792, f° 57 v° — Impde, dépendance de Wolverthem.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7.791, n° 59 et 7.792, f° 287 v°.

(12) Édit. E. DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 605-608. — Sur les circonstances qui ont provoqué la séparation, voir l'interprétation plausible de F. GODDING-GANSHOF, *Grand-Bigard*, 36-37.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 19 v°.

Innocent IV confirma les possessions et privilèges de Grand-Bigard ainsi que son appartenance à l'ordre bénédictin (1).

BEATRICE DE COBBEGHEM apparaît pour la première fois comme prieure (2) dans une charte du 29 juillet 1254, par laquelle elle reconnaît le prieuré redevable d'une rente à un bourgeois de Bruxelles. Peut-être était-elle déjà supérieure de Bigard en 1250, comme l'avancent les listes du XVIII^e siècle (3). On la retrouve le 15 mars 1255, dans un acte du duc de Brabant Henri III (4), ainsi qu'en novembre 1256, où nous la voyons vendre une maison à Bekkerzeel (5). Elle est citée, avec son patronyme, dans l'obituaire du XIV^e siècle à la date du 10 février (6). C'est de son priorat que datent deux actes extrêmement importants pour l'histoire économique de l'institution : l'un, du 25 janvier 1255, montre la simultanéité de l'exploitation classique du sol avec un mode nouveau, puisqu'on y voit un bail de quinze ans être conclu à Lierde-Saint-Martin portant sur des terres voisines de la « grange » du prieuré (7) ; l'autre du 25 juillet 1256, montrant les débuts réguliers du bail à temps puisque d'autres terres à Lierde-Saint-Martin étaient également affermées pour un terme de quatorze ans (8).

ALIX dite DE HAREN est citée (9) pour la première fois en août 1259. Elle apparaît (10) encore en avril 1262 ou 1263, dans deux actes (11) de mars 1269 ou 1270, en août 1272 (12), le 7 septembre de la même année (13), le 25 février 1278 (14) et en avril 1278 (15). Deux Alix sont citées dans le nécrologe — aux 8 mars et 22 juin — si bien que l'on ne connaît pas son obit (16). Son patronyme n'apparaît que dans les listes du XVIII^e siècle qui ont, en outre, commis l'erreur de rapporter à une fausse Alix, qui aurait vécu en 1226 et serait morte un 22 juin, la charte du 7 septembre 1272 déjà citée (17). Cette charte est d'ailleurs significative du point de vue de l'histoire du domaine de Bigard : si le prieuré acquiert des biens assez importants à Asse et Capelle-Saint-Ulric (18), grâce à une somme d'argent que lui a donnée Arnoul de Bigard, chanoine de Tournai, il doit en échange lui assurer une pension viagère qui correspond à l'amortissement d'un capital de cent soixante-dix livres. Alix semble avoir géré le patrimoine du prieuré avec énergie et succès : on la voit terminer à l'avantage de Bigard un différend avec Affigem sur une dîme à Capelle-Saint-Ulric (19) et faire appel à l'autorité pontificale pour mettre un terme aux usurpations de

(1) Édité. [E. REUSENS], *Bulles papales et chartes relatives à l'abbaye de Grand-Bigard*, dans *A.H.E.B.*, XXIV, 14-17. Louvain, 1893.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.791, n° 83.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.795 et B.R., ms. 16.661-66.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7.791, n° 78 et 7.792, f° 21.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7.791, n° 80 et 7.792, f° 280.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.793.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.791, n° 84. — Lierde-Saint-Martin, prov. de Flandre orientale, cant. de Nederbrakel.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.791, n° 85.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.791, n° 76.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.791, n° 88.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7.791, nos 91 et 92 ; 7.792, f°s 183 et 277 v°.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.791, n° 99.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7.791, n° 186 et 7.792, f° 23 v°.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7.791, n° 107 et 7.792, f°s 61 r° et 250 v°.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7.791, n° 102 et 7.792, f° 285.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.793. — Elle est citée comme prieure défunte dans le censier de 1296, aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.813, f° 2 v°.

(17) Erreur qui est commise même par les bonnes listes et qui provient sans doute d'une confusion à propos de la date de la charte de 1272 que l'on aura lue MCCXXVI au lieu de MCCLXXII.

(18) Asse, prov. de Brabant, cant. d'Asse ; Capelle-Saint-Ulric, prov. de Brabant, cant. d'Asse.

(19) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 270 (acte du 16 février 1269).

terres dont souffre le prieuré et aux refus de paiement de cens de ses tenanciers, ainsi que pour obtenir l'autorisation d'annuler les aliénations inconsidérées de biens consenties avant son priorat (1).

EDWIGE dite **DE BESTELBEKE** serait devenue prieure en 1284 d'après les listes du XVIII^e siècle (2) mais on ne la rencontre dans les textes contemporains qu'à partir du mois de mars 1287 et jusqu'au 5 juillet de la même année (3). Le premier acte constitue, en quelque sorte, le complément de la charte du 7 septembre 1272 dont il a été question à propos de la prieure précédente. Il mérite une certaine attention car il est caractéristique de la nature des donations qui sont faites au prieuré à cette époque : on y voit Arnoul de Bigard céder tous ses biens de Zellik et de Boitsfort (4) contre une pension de vingt-cinq livres de Bruxelles. Sans doute y renonce-t-il peu après, mais c'est pour conserver l'usufruit de ces biens (5). Le document du 5 juillet 1287, qui fut confirmé le 11 juillet suivant par l'évêque de Cambrai Guillaume (6), est d'une importance capitale pour l'administration interne du prieuré : Edwige réforme la répartition des revenus conventuels, en spécifiant en détail les biens sur lesquels seront assignées les recettes qui serviront respectivement aux pitances en vin et à l'habillement des religieuses ; cette charte fournit donc un état sommaire des biens de l'institution (7). Encore qu'il soit difficile d'en tirer des conclusions trop radicales, ce document révèle que le prieuré devait être troublé par des perturbations internes.

CATHERINE BERTHOUT, fille de Gauthier VI de la branche des Berthout de Malines (8), apparaît comme prieure (9) en avril 1293, puis en mars 1296 ou 1297 (10), le 24 septembre 1297 (11) en février 1298 (12) et, enfin, le 16 mars 1298 (13). Elle est inscrite à l'obituaire au 24 septembre (14), ce qui implique qu'elle dut abdiquer entre le 16 mars et le 23 juin 1298 puisque la prieure suivante apparaît à cette dernière date. C'est elle qui fit dresser le premier censier du prieuré (15) en l'année 1296. Ce document nous permet d'avoir une connaissance approfondie de la manière dont le prieuré concevait l'exploitation de son domaine à une époque de transition. D'une part, on constate la permanence du faire-valoir direct traditionnel, qui repose sur les granges où les *curtes* dont dépendaient des terres cultivées par les *servientes* du couvent : par exemple, un total de cent cinquante-quatre bonniers à Grand-Bigard même (16). D'autre part, on y rencontre plusieurs

(1) Cfr trois lettres d'Alexandre IV du 11 août 1257, du 4 novembre 1259 et du 11 janvier 1261 ainsi que trois lettres de Grégoire X du 28 janvier 1273 que l'on trouvera dans *A.H.E.B.*, XXIV, 17, 18, 20, 21, Louvain, 1893, ainsi que dans le chartrier (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7790) et cartulaire (n° 7.792, f° 269). — Sur tous ces actes, voir F. GODDING-GANSHOF, *Grand-Bigard*, 39-42.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.795 et B.R., ms. 16.661-66.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7.791, n° 123 et 7.792, f° 158 (mars 1287) ; 7.790 (5 juillet 1287) ; 7.791, n° 148 et 7.792, f° 278 v° (1287).

(4) Zellik, prov. de Brabant, cant. d'Anderlecht ; Watermael-Boitsfort, prov. de Brabant, cant. d'Ixelles.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f°s 158 et 159.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.790 (les deux actes y sont transfixés).

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.790. — L'acte est muni du sceau de la prieure.

(8) Cette parenté est attestée dans l'intitulé du censier de 1296, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.813, f° 1.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7.791, nos 157 et 160 ; 7.792, f°s 57 et 111 v°.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7.791, n° 166 et 7.792, f° 284 v°.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.791, n° 173.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7.791, n° 170 et 7.792, f° 203 v°.

(13) A.E.A., *Fonds de la Commanderie de Pitzembourg*. — Cet acte est muni du sceau de la prieure.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.793.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7813.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.813, f° 1.

mentions de terres concédées en métayage (*semicultura*) (1). Enfin, la plupart des terres que possède le prieuré à la fin du XIII^e siècle sont concédées à cens mais des annotations, apportées dans les années qui suivent, nous montrent que Bigard va pratiquer abondamment le bail à temps, auquel on avait déjà recouru de manière exceptionnelle depuis 1255. En effet, des terres qui apparaissent dans le censier comme étant toujours tenues à cens en 1296 se voient tout à coup être concédées à bail à partir des années 1305 et suivantes (2). Bien que le prieuré continue à avoir recours à des accensements à long terme (3), la pratique du bail à temps s'impose de manière de plus en plus absolue et l'on voit le prieuré concéder immédiatement à bail des terres qu'il vient d'acquérir (4). D'après les calculs faits récemment sur la base du censier, le domaine de Bigard comprendrait, à la date de 1296, quelque huit cents hectares, dont les deux septièmes auraient été exploités en faire-valoir direct, le reste étant constitué de terres censales ou de terres exploitées en métayage (5).

IDE DE COTTEM, connue (6) comme religieuse en 1264, succéda à Catherine Berthout puisque nous la rencontrons comme prieure (7) dès le mois de mai 1298. On la retrouve, le 23 juin 1298 ; cette charte nous apprend qu'elle était la fille de Sanitas de Cottem et qu'elle avait reçu comme dot, en entrant en religion, la somme de deux cents livres (8). Elle est encore citée en mars 1299 (9), le 23 juillet 1312 (10) le 15 septembre 1312 (11), le 17 mars 1316 (12) et le 6 juin 1316 (13). D'après le nécrologe, elle mourut (14) le 23 janvier 1318. Sous son priorat, qui dura donc vingt ans, le domaine foncier de Bigard semble être resté stationnaire. On ne rencontre plus d'importantes donations de terres ; les quelques acquisitions de biens qui sont encore réalisées se font à charge de cens ou rentes (15). Lorsqu'elles disposent de quelque capital, les religieuses l'investissent en rentes plutôt qu'en biens fonciers (16). Ide obtint de Boniface VIII le 25 mars 1303 un privilège confirmant au prieuré la possession de l'ensemble de ses biens (17).

GERTRUDE CLUTINC fut élue comme prieure sans doute le 23 janvier 1318, jour même de la mort de la précédente, par les vingt-six religieuses de Bigard réunies en Chapitre et en présence des abbés Thomas d'Affligem et Henri de Grammont (18). On la rencontre avec le titre de sa

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.813, f°s 1, 1 v°, 2.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.813, année 1305 (12 ans), f° 9 ; 1309 (12 ans), f° 12 v° ; 1310 (12 ans), f° 4 v° ; 1312 (12 ans), f° 8 ; 1319 (20 ans), f° 18 ; 1323 (12 ans), f° 12 v° et 15 ; 1325 (9 ans), f° 15 ; 1326 (9 ans), f° 2 ; 1326 (12 ans), f° 14 ; 1326 (20 ans), f° 14 ; 1327 (9 ans), f° 14 ; 1328 (12 ans), f° 10 ; 1330 (15 ans), f° 15 ; 1332 (12 ans), f° 5 ; 1333 (12 ans), f° 2 v° ; 1335 (18 ans), f° 14 v° ; 1344 (12 ans), f° 11 v°.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.813, années 1336 (40 ans), f° 13 v° ; 1342 (34 ans), f° 13 v°.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.813, année 1310 (9 ans), f° 24 v° ; 1327 (6 ans), f° 25 ; 1333 (12 ans), f° 24 v°.

(5) Cfr F. GODDING-GANSHOF, *Grand-Bigard*, 59-60.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 65 v°.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.791, n° 176.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.791, n° 177.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.791, n° 174.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 223.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 285 v°.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 200.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 201.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.793.

(15) Cfr, par exemple, un acte de Jean II, duc de Brabant, de 1302, aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 297.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 285 v° (acte du 15 septembre 1312 : vente d'une terre pour trois cent soixante-dix-huit livres et conversion de cette somme en trois rentes annuelles).

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 268.

(18) Voir A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.795 et B. R., ms. 16.661-66. — Voir aussi F. GODDING-GANSHOF, *Grand-Bigard*,

dignité dans des textes de 1325 (1), du 1^{er} mai 1329 (2) — qui nous apprend qu'elle était la fille de Gossuin Clutinc — du 14 février 1330 (3) et du 16 août 1331 (4). Elle mourut un 10 décembre (5). Elle avait fait dresser, en 1331, un nouveau censier général des biens du prieuré, dont il ne subsiste malheureusement que des fragments (6). Peut-être était-elle encore prieure lorsque, le 24 octobre 1336, le duc de Brabant Jean III répartit un nouveau montant des corvées dues au duc par les institutions ecclésiastiques brabançonnnes, la part de Grand-Bigard étant fixée à trente journées (7).

ALIX DE HÉVERLÉ, citée comme religieuse lors de l'élection de 1318, était entrée au couvent de Bigard de longues années auparavant puisque, par un acte d'août 1304, son père, le chevalier Henri de Héverlé reconnaissait devoir au prieuré, où sa fille était moniale, une rente de huit livres sur son moulin de Heverlee (8). Aucune charte ne la mentionne comme prieure : elle n'apparaît avec ce titre que dans le nécrologe — à la date du 14 juillet (9) — et dans les listes anciennes qui situent son élection (10) en 1338.

BÉATRICE DE MONS (11) apparaît comme prieure le 10 juin 1339 (12) et le 17 septembre 1356 (13), ainsi que dans le nécrologe à la date du 12 février (14). C'est sous son administration que Bigard a connu sa première crise importante. A la suite de la guerre qui opposa la Flandre et le Brabant en 1356 et 1357, les religieuses se trouvèrent dans l'obligation d'abandonner leur couvent et de se réfugier à Bruxelles, où elles séjournèrent dans une maison au Plattestein (15). C'est de là que la prieure adressa au pape Innocent VI, le 17 septembre 1356, une requête, par acte notarié, afin que Bigard fût exemptée de la décime que l'évêque de Cambrai était chargé de lever sur les biens ecclésiastiques du diocèse (16) : il y est fait état de ce que, les granges et les récoltes ayant été incendiées, le prieuré, qui se trouve dans la pauvreté et qui ne dispose plus que de maigres ressources, serait bien incapable de supporter une telle charge. Les seuls autres événements notables de son priorat sont le déplacement de la fête de la dédicace de l'église du prieuré,

24-25, qui utilise, en outre, une lettre de la sous-prieure adressée à l'évêque de Cambrai à cette occasion, lettre dont le texte est inédit (elle se trouve dans l'ouvrage manuscrit de dom Bède REGAUS, *Haffigemum illustratum*, V, col. 1056, aux A. A. Af.)

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.813, additions portées au folio 28 v°.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 293 v°.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 33 v°.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 74 et 226.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.793.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.814.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 305. — Deux ans plus tard, il y eut promesse ducale de convertir cette charge en une imposition en argent (acte du 22 juin 1338, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 301).

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 274 v°. — Elle était donc la fille d'Henri I^{er} de Héverlé (cité de 1283 à 1315) et non pas sa petite-fille comme le dit M. DE TROOSTEMBROGH, *Les sires d'Héverlé*, 78, Bruxelles, 1923.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.793.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.795 et B.R., ms. 16.661-66.

(11) Le nécrologe l'appelle « Béatrice Mons » ; les listes la désignent sous le nom « de Mons ». Nous avons choisi cette lecture car dans un acte du 17 septembre 1356 copié dans le cartulaire (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 240), elle est appelée de son prénom Béatrice, suivi d'un *d* barré d'un *titulus*, puis des lettres *Mon* dont le *n* est surmonté d'un signe d'abréviation.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 27.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 240.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.793.

(15) Cfr l'acte cité ci-dessus, note 13, qui est daté du 17 septembre 1356, du refuge des religieuses à Bruxelles. — Voir, en outre, A. HENNE et A. WALTERS, *Histoire de la ville de Bruxelles*, III, 96, Bruxelles, 1845 et F. GODDING-GANSHOF, *Grand-Bigard*, 42.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 240.

qui jusque là se célébrait à la Saint-Matthieu — les religieuses obtinrent de l'évêque de Cambrai, par acte du 26 mars 1353 ou 1354, que cette fête soit dorénavant fixée au dimanche suivant la Saint-Matthieu (1) — ainsi que, sans doute, la fin d'un procès avec le Chapitre d'Anderlecht pour une question de dîmes (2).

CLARISSE t'SERVANX aurait succédé à la prieure précédente en 1361, d'après toutes les listes manuscrites, et elle aurait exercé ses fonctions (3) jusqu'en 1372. Elle est citée comme prieure dans l'obituaire au 22 février (4), mais aucun document de l'époque ne la mentionne. Si l'on peut faire confiance aux dates qui nous sont ainsi transmises, ce serait elle qui, en 1365, aurait fait procéder à la rédaction d'un nouveau censier général des biens de Bigard (5) dans lequel sont énumérées les différentes localités où le prieuré percevait des cens, ainsi que les groupes de revenus assignés aux divers offices du monastère.

MAGUERITE PIPENPOY I aurait été prieure (6), d'après toutes les listes anciennes, depuis 1372 jusqu'au 1^{er} octobre 1395. De fait, nous la rencontrons à de nombreuses reprises dans les registres aux baux du prieuré (7) entre le 15 août 1372 et le 1^{er} octobre 1395. Elle mourut vraisemblablement le 9 janvier 1396, puisque c'est à ce jour qu'elle est inscrite au nécrologe (8) et que la prieure suivante est mentionnée dès la Noël de la même année. La communauté paraît s'être mal relevée de la crise qu'elle avait supportée en 1356, car nous voyons Marguerite Pipenpoy se préoccuper du rétablissement matériel et spirituel du prieuré. Tout d'abord, elle s'attache à la réforme de la discipline interne du couvent : l'évêque de Cambrai, Jean IV t'Serclaes, après une visite faite à Bigard, adresse le 8 mars 1381 aux religieuses du couvent une lettre de réforme destinée à mettre un terme à de nombreux abus, tels que le manque de ferveur et de piété, l'abandon du dortoir commun, la résidence d'invités en dehors de l'hôtellerie, le port de vêtements extravagants (9). D'autre part, la prieure fait dresser un nouveau censier en 1385, pour renouveler (10) celui de 1365.

EDWIGE VAN KELSTELBEKE est citée à plusieurs reprises comme prieure (11) dans les registres aux baux entre la Noël 1396 et le 24 juin 1406. Aucune des trois Edwige citées au nécrologe ne le sont avec un patronyme, il est donc impossible d'identifier l'obit de la présente prieure les documents ne nous apprennent rien de particulier à propos de son administration.

(1) *A.H.E.B.*, XXIV, 22.

(2) Cfr *A.G.R.*, *Arch. Eccl. Brab.*, n° 19.299.

(3) *A.G.R.*, *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7.795 et 7.796, ainsi que *B.R.*, ms. 16.661-66 et II-1273, pour la date de 1361, ainsi que la première et la troisième de ces listes pour la date de 1372.

(4) *A.G.R.*, *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.793.

(5) *A.G.R.*, *Arch. Eccl. Brab.*, n° 8.136.

(6) *A.G.R.*, *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.795 et *B.R.*, ms. 16.661-66.

(7) *A.G.R.*, *Arch. Eccl. Brab.*, n° 8.108, f° 7 (15 août 1372), 23 (16 mai 1377), 26 v° (24 décembre 1386), 10 v° (1 juin 1394), 11 (1 octobre 1395).

(8) *A.G.R.*, *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.793.

(9) *A.H.E.B.*, XXIV, 23-26. — Sur l'importance et le contenu de ces statuts, qui constituent le terme chronologique de son travail, voir F. GODDING-GANSHOF, *Grand-Bigard*, 46-47.

(10) *A.G.R.*, *Arch. Eccl. Brab.*, n° 8.137.

(11) *A.G.R.*, *Arch. Eccl. Brab.*, n° 8.108, f° 11 v° (25 décembre 1396), 13 (7 mars 1397), 39 v° (1^{er} octobre 1398), 37 v° (15 novembre 1399), 14 (24 juin 1406). — Cette dernière date a dû être corrigée car le copiste donne 1407 mais on sait que la prieure suivante administra le prieuré pendant trente-quatre ans jusqu'au 5 octobre 1440 au plus tard et que sa première mention est du 19 janvier 1407.

MARGUERITE PIPENPOY II était déjà religieuse à Bigard le 28 avril 1389, date d'un acte où elle est dite fille de Gauthier Pipenpoy (1), elle apparaît comme prieure pour la première fois (2) le 19 janvier 1407. Nous ne disposons que de maigres informations sur son priorat : le 1^{er} septembre 1413, on la voit céder au prieuré deux bonniers de pré à Wolvertem (3) ; le 26 août 1426, elle termine un différend avec l'abbaye de Saint-Michel d'Anvers au sujet des personats de Beerse et Vosselaar (4) — l'abbaye détiendra ces deux personats à charge d'une rente de dix-huit florins qu'elle versera à Bigard (5) — le 12 novembre 1432, elle acquiert une maison dans la rue Sainte-Catherine à Bruxelles (6) ; le 7 novembre 1435, elle accense des biens à Wanzele (7). Au début de son administration, elle avait fait rédiger, en 1407, un nouveau censier (8) dont le contenu montre, par comparaison avec ceux de 1365 et 1385, que le domaine de Bigard n'avait plus connu de développement marquant. Son grand âge la contraignit à résigner sa dignité en 1440 ; un acte du 5 octobre de cette année nous apprend qu'elle avait abdicqué après plus de trente-quatre ans passés à la tête du prieuré et que ses consœurs lui accordèrent une double prébende (9). Elle dut mourir un an environ après son abdication car le nécrologe la fait décéder un 28 décembre (10) et les listes anciennes situent son décès en décembre 1441 sans préciser le jour (11).

JEANNE HERBA apparaît comme prieure dès le 5 octobre 1440, dans l'acte relatif à la résignation de la prieure précédente : elle y figure à la tête de la communauté, énumérée au complet et comprenant vingt et une religieuses (12). Elle sera prieure de Bigard pendant quarante-trois ans, on la rencontre en effet, avec ce titre (13) jusqu'au 12 mars 1483. Elle mourut un 8 septembre, selon le nécrologe : il s'agit de l'année 1483 puisque la prieure suivante fut élue dans le courant du même mois (14). Les documents relatifs à son administration nous la montrent très attentive à faire respecter les droits seigneuriaux du prieuré : le 11 juillet 1448, elle fait maintenir, contre le seigneur de Bigard, que la juridiction des bois du prieuré appartient sans conteste à ce dernier (15) et, le 28 janvier 1450, elle triomphe dans une procédure semblable contre le seigneur de Gaasbeek (16). De même, en 1477-1478, elle échappe aux prétentions des échevins de Grand-Bigard qui veulent faire supporter au prieuré des tailles et impôts (17). Auparavant, en 1458, elle sauvegarda les droits du prieuré sur l'église de Bekkerzeel, dont le patronat lui appartenait, et que l'on vou-

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 38 v°.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 144.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 182. — Wolvertem, prov. de Brabant, cant. de Wolvertem.

(4) Beerse, prov. d'Anvers, cant. de Turnhout ; Vosselaar, prov. d'Anvers, cant. de Turnhout.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 4-7.

(6) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, V, 1070, aux A.A.Af.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 39-40. — Wanzele, prov. de Flandre orientale, cant. d'Alost.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 8.138.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 176 v°.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.793.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.795 et B.R., ms. 16.661-66.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f° 176 v°.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 8.109, nombreuses mentions entre le 10 mars 1477 et le 12 mars 1483 (f° 18, 3, 3 v°, 8 v°, 4 v°, 38, 45, 32 v°, 64 v°, 71, 30, 29 v°) ainsi que n° 7.792, f° 245 v° (15 octobre 1445) et 318 v° (8 août 1481) et ARCHIVES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE DE BRUXELLES, *Pauvres de Sainte-Gudule*, B 173 c (14 janvier 1443), ce dernier acte étant muni de son sceau.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.793.

(15) A.G.R., *Chambres des Comptes*, n° 8, f° 172 r° et *Arch. Eccl. Brab.*, 7.792, f° 164 r°.

(16) A.G.R., *Chambre des Comptes*, n° 8, f° 174 r° et 7.792, f° 168 v°. — Gaasbeek, prov. de Brabant, cant. de Lennik-Saint-Quentin.

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 8.119 et 8.160.

lait unir à l'église paroissiale de Bigard (1). On la voit également préoccupée de bien administrer le domaine de la communauté : elle ne fit pas rédiger moins de trois censiers (2), en 1453, en 1465 et en 1470. Son priorat paraît avoir été très heureux : ce n'est que vers la fin de cette période que Bigard dut subir deux occupations militaires, l'une en 1476 par des troupes bourguignonnes, l'autre en 1481 par des troupes anglaises (3). C'est à propos de l'histoire de Grand-Bigard à cette époque que se pose un problème difficile à résoudre : celui du caractère noble de l'institution. On admet, d'après le témoignage des listes du XVIII^e siècle et celui de Regaus que Bigard serait devenue une communauté noble dans la seconde moitié du XV^e siècle (4) : ces documents rapportent, en effet, qu'en 1467, la prieure Jeanne Herba refusa la réception d'une religieuse non-noble, qu'il s'ensuivit procès devant le Conseil de Brabant et que la sentence de celui-ci, rendue le 28 novembre 1469, établit que, d'après les « privilèges anciens » du prieuré, seules des postulantes de condition noble pouvaient entrer en religion à Bigard (5). On peut, en tout cas, affirmer que, dans la liste des prieures depuis le milieu du XIII^e siècle jusqu'en 1440, on relève à la fois des dignitaires issues de la noblesse et sans doute du patriciat bruxellois, ainsi que d'autres personnes sur la qualité desquelles il est difficile de se prononcer (6). Par ailleurs, l'étude des listes des religieuses de 1318 et de 1440 montre que figuraient incontestablement parmi elles un certain nombre de roturières (7). En outre, nous ignorons tout de chartes anciennes qui auraient interdit l'entrée de Bigard à des non-nobles. Ce qui a dû se produire sous le priorat de Jeanne Herba, c'est une tentative de limiter le recrutement du prieuré à la seule noblesse, sans doute pour des raisons d'ordre économique. Mais ce ne fut qu'un essai car, par la suite, on constate que la population de Bigard comprenait aussi bien des roturières que des nobles (8).

GERTRUDE DE LIERRE fut élue le 11 septembre 1483 par la communauté comprenant quatorze votantes (9). Si l'on conjugue le témoignage des listes anciennes et celui des nécrologes, elle serait morte (10) le 24 mars 1485. Un priorat aussi bref ne pouvait que rester dans l'anony-

(1) B.R., ms. 16.661-66, voir aussi A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 389.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 8.139, 8.142 et 8.140.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7.795 et B.R., ms. 16.661-66.

(4) Voir, en dernier lieu, F. GODDING-GANSHOF, *Grand-Bigard*, 30.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7.795 et B.R., ms. 16.661-66 ainsi que B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, 1074-1075, aux A.A.Af. — Nous n'avons retrouvé trace de cette sentence ni dans le *Fonds de Grand-Bigard* ni dans les *Archives du Conseil de Brabant*, aux A.G.R., pour l'année 1469. Fort heureusement une copie en existe aux A.D.N., 24H3, f^o 57 v^o.

(6) Il est en effet vraisemblable qu'un certain nombre de prieures rencontrées jusqu'ici appartenaient à des lignages du patriciat bruxellois comme les Clutinc, les Smol, les Mons ou les Pipenpoy mais il nous a été impossible d'établir de manière formelle leur appartenance effective à ces familles.

(7) Les textes sont cités ci-dessus.

(8) Dans le dossier du XVIII^e s. relatif à diverses institutions nobles des Pays-Bas, conservé aux A.D.N., *Fonds Denain*, 24H3, qui vise à démontrer que Grand-Bigard était de toute ancienneté une fondation de « chanoinesses régulières » nobles, on a quelque peu déformé l'histoire de Grand-Bigard pour arriver à soutenir cette prétention. C'est ainsi que la suite des supérieures y est d'abord sérieusement malmenée du point de vue chronologique, que plusieurs d'entre elles y sont présentées, sans preuve aucune, comme des membres de familles nobles des Pays-Bas et que souvent des prieures qui étaient effectivement nobles y sont dédoublées à des dates différentes pour augmenter le nombre des supérieures nobles de la communauté.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7.790 : il s'agit d'un acte épiscopal de Cambrai approuvant et confirmant l'élection dont la partie inférieure a été coupée. La date du 11 septembre pour l'élection est indiquée dans une annotation dorsale. L'acte épiscopal de confirmation daterait du 14 septembre, d'après les auteurs des listes qui l'ont vu avant sa mutilation.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7.793 (24 mars) ; l'année est indiquée par A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7.795 et B.R., ms. 16.661-66.

mat : nous ne voyons citer Gertrude que dans les registres aux baux entre le 26 octobre 1483 et le 12 avril 1484 (1) ainsi que dans un livre de comptes qui est aujourd'hui sans date (2).

PHILIPPINE 'sMOLS, mentionnée comme religieuse le 11 septembre 1483, fut élue, d'après les listes (3), au cours de l'année 1485. Elle est régulièrement citée comme prieure dans les registres aux baux et dans les comptes généraux (4) entre le 13 juin 1485 et le 20 décembre 1497. Toujours d'après les listes, malade et infirme, elle aurait résigné sa charge en faveur de sa nièce en 1498, et mourut (5) le 5 juin 1505. Tout ce que l'on sait de son administration, c'est qu'elle obtint le 19 octobre 1490 l'autorisation d'aliéner des biens jusqu'à la somme de deux cents livres et qu'elle dut renouveler cette opération quatre ans plus tard le 29 avril 1494, moment où elle se procura la somme de trois cents florins en vendant ses biens de Beerse, Vosselaar et Wechelderzande (6) et qu'elle fit dresser un censier (7) en 1497. Au cours de la guerre entre Maximilien d'Autriche et la France, Grand-Bigard dut supporter un certain nombre de dommages (8). Il convient encore d'ajouter qu'en l'année 1494 la population du prieuré se composait de la supérieure et de dix-huit religieuses (6).

CATHERINE DE DOUVVIN, fille de Hugues de Douvrin, seigneur de Capelle-Saint-Ulric et de Béatrice 'sMols, selon les-listes du XVIII^e siècle, aurait été élue en 1498, succédant ainsi à sa tante (9). D'après le nécrologe (10), elle mourut le 11 janvier 1540. Son priorat, long de plus de quarante ans, fut marqué par un redressement financier : en 1504, elle put racheter les biens qui avaient été aliénés en 1494. A partir de 1513, elle entama une série de travaux de restauration et de reconstruction : en 1513, ceux-ci sont entrepris dans la nef de l'église ; en 1515, le cloître est reconstruit ; en 1518, l'église est terminée ; en 1525-1526, on édifie une nouvelle tour et, en 1531, un nouveau dortoir (11). Peut-être ce rachat de biens et ces campagnes de travaux avaient-ils été entrepris d'une manière un peu inconsidérée car on voit qu'en 1533, pour faire face à une aide extraordinaire dont le montant pour Bigard était de 1075 florins, elle dut emprunter 2.000 florins (12). Pour le reste, nous trouvons cette prieure fréquemment mentionnée dans les comptes et les registres aux baux (13) entre le 10 décembre 1498 et le 9 janvier 1539 et nous savons qu'elle fit rédiger un nouveau censier (14) en 1529.

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 8.109, f°s 64 (26 octobre 1483), 72 (9 novembre 1483), 68 v°, 69 et 71 v° (11 novembre 1483), 70 (12 avril 1484).

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 8.160.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.795 et B.R., ms., 16.661-66.

(4) Par exemple : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 8.109, f°s 1 (13 juin 1485), 11 v° (2 janvier 1486), 23 (25 mars 1487), 35 (1^{er} janvier 1488), 54 v° (22 décembre 1493), 50 (13 octobre 1495), 56 (10 décembre 1496), 52 v° (20 décembre 1497), ainsi que les comptes de 1493 à 1498 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n°s 8.162-8.163).

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.795 et B.R., ms. 16.661-66 ainsi que le nécrologe (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.793).

(6) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, V, 1077, aux A.A.Af. — Wechelderzande, prov. d'Anvers, cant. d'Herentals.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 8.143.

(8) Cf. B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, 1077, aux A.A.Af. et A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 541, sans indication de sources.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.795 et B.R., ms. 16.661-66.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.793.

(11) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, 1079-1081, aux A.A.Af. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.795 et B.R., ms. 16.661-66 repris dans A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 542.

(12) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, 1081-1082, aux A.A.Af. . . .

(13) Nombreuses mentions dans les comptes : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 8.163 à 8.170 et les registres aux baux : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n°s 8.109-8.111.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 8.144. . . .

FRANÇOISE VAN STRATEN fut élue (1) au début de l'année 1540 mais ne fut prieure que pendant deux ans, car elle mourut (2) le 28 octobre 1542. On la voit continuer les travaux dans l'église et dans le cloître (3) et elle apparaît dans les registres aux baux et dans les comptes (4) entre le 3 février 1540 et le 5 juin 1542.

CATHERINE VAN STRATEN I, sœur de la précédente, fut élue prieure le 28 octobre 1542 par les vingt-deux religieuses de la communauté (5). C'est elle qui réussit à transformer le prieuré en abbaye : le 14 décembre 1548, elle obtenait du pape Paul III la bulle nécessaire à cet effet (6) et, le 2 mars 1549, elle-même devenait la première abbesse de Grand-Bigard (7). Après vingt années d'administration, elle fit nommer sa nièce — qui s'appelait également Catherine Van Straten — comme coadjutrice (8) le 16 juillet 1562. Elle-même ne résigna sa charge que huit ans plus tard (9), au milieu de l'année 1570, et mourut le 17 octobre 1575, à l'âge de quatre-vingt-huit ans (10). Elle fit reconstruire, en 1547, le bâtiment de la prévôté ainsi que, pendant presque toute la durée de son administration, de nombreuses dépendances du monastère (11). Une abondante documentation la montre dans de nombreux actes d'administration courante (12). On la voit aussi, figurer dans plusieurs procès, elle soutient les droits de l'abbaye en diverses matières : sur la juridiction des chemins et des bois, contestée par le seigneur de Bigard (13), sur les dîmes de Grand-Bigard, revendiquées par le curé du lieu (14), sur celles de Wolvertem, contestées par le Chapitre d'Anderlecht (15) ou sur les prétentions du seigneur de Bigard à lever le meilleur catel sur les sujets du monastère (16).

CATHERINE VAN STRATEN II, nièce de l'abbesse précédente, était devenue, comme on l'a vu, sa coadjutrice (17) le 16 juillet 1562. Elle fut élue le 26 juillet 1570 par seize religieuses (18) et consacrée le 20 août suivant par l'évêque suffragant de Cambrai (19). Après un abbatiat de plus de trente ans, elle mourut le 23 février 1601, à l'âge de quatre-vingt-deux ans (20). C'est à cette époque que Grand-Bigard connut ses années les plus difficiles. En effet, les troubles qui agitèrent le pays en 1578 obligèrent les religieuses à quitter le monastère et à se réfugier à Termonde pen-

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.795 et B.R., ms. 16.661-66, ainsi que A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 8.250, f° 1 v°.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.795 et B.R., ms. 16.661-66 ainsi que *Gallia Christiana*, V, col. 57, Paris, 1731, d'après l'épithaphe.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 8.249.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 8.111, f° 38 v° (3 février 1540), 42 (15 mars 1540), 43 v° (15 novembre 1540), 47 (4 décembre 1540), 72 v° (11 mai 1542), 76 (5 juin 1542) ainsi que n° 8.170 (comptes 1540-1542).

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.795 et B.R., ms. 16.661-66.

(6) Nous connaissons l'acte par une copie qu'en donne B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, 1084-85, aux A.A.Af. L'acte pontifical fut suivi d'une charte de l'évêque de Cambrai sur le même objet, en date du 4 mars 1549 (cfr B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, 1085-1086, aux A.A.Af).

(7) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, 1085, aux A.A.Af.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.795 et B.R., ms. 16.661-66.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 8.250, f° 33 v°, combiné avec n° 7.795.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.793, ainsi que n° 8.250, f° 34 (copie de son épithaphe).

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 8.250, f° 1 et 42.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 8.111 (nombreux baux) et 8.171-8178 (comptes généraux) ainsi que 7.823-7.825 (manuels de recettes) et 7.858-7.863 (manuels de dépenses).

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.789.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.789.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.789.

(16) Cfr A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 541, sans indication de sources.

(17) A.G.R., *Papiers État et Audience*, n° 901, f° 204-211.

(18) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7.795 et 7.796 (Mémoire de l'abbesse) ainsi que B.R., ms. 16.661-66.

(19) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7.795 et 7.796 ainsi que B.R., ms. 16.661-66.

(20) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7.794 et 7.796 ainsi que *Gallia Christiana*, V, 57, d'après son épithaphe.

dant quatre mois (1). Mais elles durent y subir les avanies du parti calviniste et se réfugier à Bruxelles cette fois : elles y avaient un refuge près de Saint-Géry (2). Celui-ci s'avérant trop exigü pour servir de résidence à toute la communauté, elles louèrent trois maisons dans lesquelles elles habitèrent successivement pendant les dix-sept premières années de leur séjour à Bruxelles, puis, le 8 juillet 1595, elles acquirent un refuge dans la rue du Viquet (3). Pendant tout ce temps, l'abbaye, abandonnée, subit les dommages de fréquentes occupations de troupes et les religieuses n'arrivaient qu'à grand peine à percevoir une partie de leurs revenus (4). Pour payer leurs charges et leurs dettes, elles durent, soit aliéner définitivement certains biens (5), soit en hypothéquer d'autres (6). Elles ne purent réintégrer leur monastère qu'en 1598, et elles retrouvèrent les bâtiments et les fermes entièrement saccagés (7). Malgré ces années mouvementées, la documentation, qui subsiste de manière continue, nous montre l'abbesse gérant le domaine, soit à Bigard, soit à Bruxelles : c'est ainsi qu'elle apparaît fréquemment dans les comptes, manuels de recettes et registres aux baux (8) depuis septembre 1570 jusqu'au 3 juillet 1599.

ANNE D'ITTRE, est citée comme religieuse (9) dès le 29 mai 1580, puis comme chapelaine (10) le 11 avril 1585 ; elle fut élue (11) par dix religieuses, sans doute à la fin de mars ou au début d'avril 1601 et reçut ses lettres patentes de nomination le 18 avril de cette même année (12). Elle dirigea la communauté jusqu'au 20 juillet 1619, date à laquelle elle obtint la nomination d'une coadjutrice, Catherine de Martigny (13). Elle dut abdiquer peu après, car Catherine apparaît comme abbesse dès le 16 février 1620. Anne d'Ittre mourut le 18 mai 1621, âgée de quatre-vingt-un ans (14). Pour autant que les documents permettent de s'en rendre compte, elle paraît avoir réussi à restaurer le monastère ébranlé par les événements de 1578 à 1598 : le nombre des religieuses, qui étaient de dix en 1601, passe (15) à treize en 1613, puis (16) à quatorze en 1619. Par ailleurs, elle fit rédiger un nouveau censier (17) en 1612 et elle apparaît dans de nombreuses pièces d'administration et de procédures (18), acquérant en outre un nouveau refuge à Bru-

(1) B.R., ms. 16.661-66.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.795 et B.R., ms. 16.661-66. — Cfr A. HENNE et A. WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, III, 181.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.795 et B.R., ms. 16.661-66. — B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, 1092, aux A.A.Af., ainsi que A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 542.

(4) Voir les détails dans B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, 1090, aux A.A.Af., ainsi que dans A. WAUTERS *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 542-543.

(5) Cfr B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, 1091, aux A.A.Af. et A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, II, 52 et 374.

(6) Voir A.H.E.B., XXIV, 26, 30 (actes des 10 novembre 1586 et 24 mars 1587) et B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, 1091, aux A.A.Af.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.795 et B.R., ms. 16.661-66 ainsi que B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, 1092, aux A.A.Af.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 8.112 (registre aux baux), 7.825 à 7.829 (manuels de recettes), 8.178 à 8.183 (comptes). — On conserve également un mémorial de son abbatiat (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 8.796).

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 8.112, f° 16 v°.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 8.112, f° 4 v°.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.795 et B.R., ms. 16.661-66.

(12) Édit. dans A.H.E.B., XXIV, 31.

(13) A.G.R., *Papiers État et Audience*, n° 926, f°s 238-252.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7.794 et 7.789 ainsi que *Gallia Christiana*, V, 57, d'après son épitaphe.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.789.

(16) A.G.R., *Papiers État et Audience*, n° 926, f°s 238-252.

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 8.145.

(18) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7792, f°s 339 v°, 342, 343 ; nos 7.830 et 7.831.

xelles (1), en 1614, après avoir vendu celui que l'abbaye avait acheté dix-neuf ans plus tôt (2).

CATHERINE DE MARTIGNY, qui avait été, comme on l'a vu, coadjutrice de l'abbesse précédente depuis le 20 juillet 1619, devint elle-même abbesse (3) le 16 février 1620. C'est à elle que fut dédiée, en 1632, une biographie de Wivine qui couronnait les efforts entrepris à Bigard à l'époque moderne pour créer une légende et un culte de la « sainte, fondatrice et première abbesse de Bigard » (4). Parmi les autres traits marquants de son abbatiat, il faut signaler : depuis 1621, les premiers documents relatifs à l'existence d'une école avec internat (5) ; la confection en 1624 d'une carte figurative des biens de l'abbaye à Bigard (6) ; la reconstruction en 1632 de l'infirmerie qui subsiste encore aujourd'hui (7). Pour le reste, on voit l'abbesse mentionnée dans de nombreux actes d'administration courante ou pièces de procédures diverses (8). On manque de détails sur le fait que, en 1635, plusieurs religieuses durent s'enfuir de Bigard, sans doute était-ce à la suite d'événements d'ordre militaire (9). Six ans plus tard, le 7 février 1641, Catherine de Martigny mourut, âgée de soixante et un ans (10).

LUCRÈCE DE FOURNEAU DE CRUQUEMBOURG, fille de Charles de Fourneau et de Marie de Ghin, dame de Cruquembourg (11), était prieure, maîtresse des novices et âgée de cinquante ans, lorsqu'elle fut élue abbesse le 18 mai 1641. Sa nomination ne date cependant que du 24 décembre suivant. Le Conseil d'État avait en effet, voulu s'assurer au préalable qu'il serait porté remède tant à la situation financière lamentable de l'abbaye qu'à certains abus que l'on y commettait. On voit, en effet, que, pour un revenu de quatre mille florins, les charges se montaient à près de onze mille et les dettes à près de trente mille ; d'autre part, les religieuses ne respectaient plus la clôture, faisaient de nombreuses visites à leurs parents ou amis et recevaient ceux-ci librement à l'abbaye (12). Malgré le fait que, à deux reprises, les religieuses aient dû quitter à nouveau leur abbaye à la suite des guerres de l'époque — une première fois (13) en septembre et octobre 1654 ; une seconde fois (14) d'octobre 1658 à juillet 1659 — sa gestion paraît avoir été des plus heureuses. En effet, du point de vue financier, Lucrece laissera à l'abbesse suivante une situation nettement clarifiée, avec un budget exempt de dettes (15). D'autre part, du point de vue de la discipline, les religieuses, qui étaient au nombre de seize (16) à la date du 30 mai 1658, reçurent à l'intervention de l'abbesse des statuts promulgués par l'archevêque de Malines le

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.789.

(2) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, 1094, aux A.A.Af.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.797.

(4) Cfr C. COPPENS, *Sinte Wivina*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, XXXII, 18, Merchtem, 1949.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 8.031 et 8.032.

(6) A.G.R., *Cartes et Plans manuscrits*, n° 3.067. — Voir une reproduction dans A. COSYN, *Grand Bigard*, 31, Bruxelles, 1910.

(7) Cfr A. COSYN, *Grand Bigard*, 37 et E. POUYON, *Abbayes de Belgique*, 89, Bruxelles, 1954.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.792, f°s 327 et 345 ; nos 7.832-33, ainsi que les nombreux volumes de comptes nos 8.186 à 8.191, etc. — Elle apparaît avec treize religieuses le 18 novembre 1623 dans A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 20.325.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.789.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 7.793 et 7.794 ainsi que *Gallia Christiana*, V, 57, d'après son épitaphe.

(11) Cfr E. LEJOUR, *Inventaire des archives de la famille de Fourneau de Cruquembourg*, 6, Bruxelles, 1949.

(12) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.223.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.789.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.789, ainsi que n° 8.055 (acte d'achat en date du 30 mai 1658 d'une maison près du béguinage qui leur servira de refuge).

(15) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.223.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 8.055.

15 septembre 1651 et confirmés (1) par le successeur de celui-ci le 8 décembre 1658. Elle mourut le 14 mars 1664, âgée de soixante-quatorze ans (2), après avoir rendu à l'abbaye un équilibre spirituel et temporel qu'elle n'avait plus connu depuis longtemps.

SCHOLASTIQUE-PLACIDE DE LA VIESVILLE DE ROMERÉE, citée comme prieure et maîtresse des écolières (3) en 1658 fut élue le 23 mars 1664, après une élection difficile, par seize religieuses. Elle fut nommée le 17 avril suivant (4) : elle était âgée de trente-neuf ans et son accession à la dignité abbatiale avait été rendue malaisée par le fait que ses consœurs craignaient que sa direction ne se traduise par un renforcement de la discipline (5). Après un abbatiat de vingt-cinq ans, elle mourut le 28 juillet 1689, âgée de soixante-quatre ans (6). Elle bénéficia, en inaugurant son administration, de la situation financière stabilisée que lui avait léguée l'abbesse précédente. Mais il faut dire que, si les dettes étaient éteintes, les revenus du domaine ne lui permettaient que d'amortir les charges ordinaires et, de ce point de vue, un problème était posé par le fait que les tailles et les aides supportées par l'abbaye étaient toujours calculées d'après les états de biens antérieurs aux aliénations (7) effectuées entre 1578 et 1590. Après un bref répit, le monastère connut à nouveau les dommages causés par les incursions de troupes dans la région : en 1667, les religieuses s'enfuirent à Vlierbeek et, de là, à Bruxelles où elles séjournèrent pendant treize mois (8) jusqu'en 1668. A peine avaient-elles remis leur cloître en état (9) en 1670, que, entre 1670 et 1673, elles subissaient une fois de plus les effets des passages de troupes et que, en 1674, au nombre de seize elles se réfugièrent encore à Bruxelles et y levèrent un emprunt de neuf mille florins (10). Un mémorial rédigé en 1677 dresse le tableau des dommages subis par l'abbaye (11), dommages qui atteignaient seize mille florins. Cette situation défavorable se traduit de manière significative lorsque l'on examine le rythme du recrutement des religieuses entre 1664 et 1689 : quatre religieuses seulement de celles citées de 1664 se retrouvent encore en 1689 ; sept ont été reçues en religion entre 1664 et 1673 et il faut attendre les années 1684 et 1685 pour en retrouver deux nouvelles (12). Au reste, les finances du monastère ne sont soutenues qu'à coup d'emprunts qui se succèdent : six mille florins en 1680, quatre mille florins (13) en 1684.

MARIE-ANNE DE RUYCHROCK, appelée aussi **VAN DE WERVE**, connue comme sacristine (14) en 1664, fut élue à Bruxelles par les douze religieuses de la communauté le 23 août 1689 ; sa nomination date du 8 octobre suivant (15). Elle mourut le 23 août 1693, âgée de soixante et onze ans, après un abbatiat qui fut donc fort bref (16). Les années catastrophiques que Grand-Bigard avait dû subir depuis plus de vingt ans rendaient la situation, au moment de son accession

(1) B.R., ms. II-1273, f^o 1-22.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^{os} 7.793, 7.794, ainsi que *Gallia Christiana*, V, 57, d'après l'épitaque.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 8.055.

(4) A.G.R., *Conseil d'État*, n^o 1.223.

(5) C'est ce qu'affirmait un groupe de religieuses, tandis que d'autres redoutaient qu'elle ne favorise l'abus qui consistait à recevoir à l'abbaye trop de parents et amis : A.G.R., *Conseil d'État*, n^o 1.223.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7.794, ainsi que *Gallia Christiana*, V, 57, d'après l'épitaque.

(7) A.G.R., *Conseil d'État*, n^o 1223.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7.789.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7.789.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 7.789, ainsi que B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, 1097, aux A.A.Af.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 8.120.

(12) Calcul établi par comparaison des listes des élections de 1664 et 1689.

(13) B. REGAUS, *Hafflighemum illustratum*, 1098, aux A.A.Af.

(14) A.G.R., *Conseil d'État*, n^o 1.223.

(15) A.G.R., *Conseil d'État*, n^o 1.223.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^{os} 7.793 et 7.794.

à l'abbatit, déplorable : six mille quatre cent trente florins de revenus pour plus de trente-neuf mille de charges et de dettes (1). De nouvelles épreuves attendaient d'ailleurs le monastère puisque, d'août à novembre 1691, quelques religieuses durent chercher refuge à Bruxelles (2) et qu'en juillet 1693, Bigard et la région devaient supporter une fois de plus le passage des troupes françaises (3).

ISABELLE DU QUESNOY, fille de Jérôme du Quesnoy, bourgmestre de Bruxelles (4), connue comme religieuse en 1664 et 1689, fut élue par quatorze religieuses le 16 septembre 1693, dans le refuge de l'abbaye à Bruxelles. Elle était à ce moment prieure du monastère, était née à Bruxelles et avait soixante-deux ans (5). Elle mourut le 17 octobre 1702, à l'âge de soixante-douze ans (6). C'est à l'occasion de son élection que, pour la première fois, nous avons connaissance du lieu d'origine de l'ensemble des religieuses et l'on voit ainsi que le recrutement de Bigard était géographiquement très étendu : si l'on y comptait cinq moniales nées à Bruxelles, on en trouvait venant de Malines, de Peutie, de Bruges, de Douai, de Cambrai et même du comté de Zutphen (7). A son entrée en fonctions, l'état financier du monastère était dramatique : les charges se montaient à plus de quarante-trois mille florins, alors que les revenus n'en atteignaient que six mille cinq cents, auxquels s'ajoutaient quelque quatre cents muids. C'est ce qui explique que la communauté ne put supporter les droits de scel des lettres patentes de la nouvelle abbesse. Nommée le 20 octobre 1693, l'abbesse ne reçut ses lettres de nomination qu'au cours du mois de novembre suivant, après que le Conseil d'État eut exempté l'abbaye de la moitié des droits de chancellerie (8). Les quelques indices que l'on peut relever dans les sources ne permettent pas de supposer que sa gestion ait pu améliorer la situation de l'abbaye d'une manière quelconque : ces années comptent parmi les plus noires de l'histoire de l'abbaye. Cela apparaît de façon fort significative dans le fait que, entre 1693 et 1702, une seule religieuse prit le voile à Bigard (9). Tout se conjugait d'ailleurs pour aggraver encore le déficit dont souffrait le budget de l'abbaye : en 1695, le bombardement de la ville de Bruxelles touchait les biens qu'elle y possédait (10) ; en 1697, l'occupation de la région par les troupes françaises lui coûtait en dommages et en contributions de guerre près de cinq mille florins (11).

ANNE-CAROLINE DE VALLEJO, était religieuse en 1693. En cette année, elle avait d'ailleurs été candidate à l'abbatit avec l'appui des jeunes religieuses de la communauté. Son élection éventuelle n'aurait, de toute manière, pu recevoir l'agrément de l'archevêque de Malines car, quelques années plus tôt, elle avait quitté Bigard pour aller vivre à l'abbaye de Termonde, et avait ensuite intenté un procès à Bigard pour y être réintégrée, créant ainsi des perturbations dans le monastère (12). Elle fut élue au refuge de Bruxelles le 26 octobre 1702 par douze religieuses, une des autres candidates ayant été écartée parce qu'elle était originaire des Provinces-Unies. Son élection fut agréée, sans doute parce que le souvenir de son incartade s'était estompé,

(1) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.223.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.789.

(3) REGAUS, *Haffighemum illustratum*, 1099, aux A.A.Af.

(4) HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles*, II, 545-546.

(5) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.223 et *Chancellerie de Brabant*, n° 40, f°s 196-207.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n°s 7.793 et 7.794, ainsi que *Gallia, Christiana*, V, 57, d'après l'épithaphe.

(7) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.223. — Peutie, prov. de Brabant, cant. de Vilvorde.

(8) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.223.

(9) D'après la comparaison des listes des élections de ces deux dates.

(10) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.223.

(11) B. REGAUS, *Haffighemum illustratum*, 1099, aux A.A.Af.

(12) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.223.

sans doute aussi parce qu'elle était la cousine du receveur général des Domaines et des Finances, don Juan de Alvarado Bracamonte (1). Ses patentes de nomination (2) datent du 4 novembre 1702. Son abbatiat dura jusqu'au 15 août 1727, date de sa mort (3). A son entrée en charge, l'état financier de l'abbaye reste aussi désespéré : les religieuses n'ont pu payer la totalité du droit de scel ; elles trouvent à peine les moyens de subsister et sont endettées pour plus de quarante mille florins. L'état des revenus et des charges révèle que les revenus se montent à six mille cinq cents florins et quatre cents muids, les charges atteignant quarante-sept mille cinq cents florins (4). Il leur faudra, en outre, édifier une nouvelle maison abbatiale (5), à la suite des dommages causés par les troupes françaises en 1695. Le monastère devra encore supporter les frais de nombreuses procédures contre le seigneur de Bigard qui, entre 1711 et 1721, prétendit que ses forestiers avaient juridiction sur les bois de l'abbaye et que celle-ci devait contribuer aux impôts publics (6). Il soutenait aussi que ses officiers avaient droit, soit d'exercer la justice à l'intérieur de l'enceinte de l'abbaye (7), soit d'y lever le meilleur catel (8). Cependant, l'administration d'Anne-Caroline de Vallejo dut améliorer quelque peu les ressources de l'abbaye puisque, entre 1702 et 1727, elle put accueillir sept nouvelles religieuses, toutes originaires du Brabant wallon ou du Hainaut (9).

GENEVIÈVE DE GAGES, citée comme religieuse en 1693 et 1702, fut élue le 8 septembre 1727 à Bigard par les douze religieuses de l'abbaye. Elle avait été sacristine, puis maîtresse de l'infirmerie et était originaire de Cambrai (10). Elle fut nommée le 15 septembre 1727, ses lettres patentes (11) lui furent dépêchées le 27. L'abbesse mourut, âgée de soixante et un ans, le 9 juin 1735, après avoir gouverné le monastère pendant huit ans (12). On ne connaît que quelques renseignements éparés sur son administration : elle fit édifier une porterie et restaura l'infirmerie (13) ; elle fit dresser un atlas figuratif des biens de l'abbaye en trente-sept cartes (14) ; elle perdit contre le seigneur de Bigard un procès dans lequel on reconnut à celui-ci, le 26 janvier 1732, la juridiction sur le ruisseau qui traversait l'enceinte de l'abbaye (15). Pendant toute la durée de son abbatiat, deux religieuses seulement prirent le voile à Bigard, l'une venant de Mons, l'autre de Middelbourg, alors que cinq étaient mortes durant cette même période (16).

MARIE-PHILIPPINE D'ENNETIÈRES DE LA PLAIGNE, mentionnée comme religieuse en 1727, fut élue le 30 juin 1735 par neuf religieuses. Elle était, à ce moment, première chantré et était originaire de Tournai où elle était née quarante-deux ans plus tôt (17). Elle fut

(1) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.223 et *Chancellerie de Brabant*, n° 40, f°s 192-195.

(2) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.223.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n°s 7.793 et 7.794 et *Chancellerie de Brabant*, n° 41, f° 170.

(4) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.223.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.795 et B.R., ms. 16.661-66.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.789.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.789. — A.G.R., *Papiers de la famille Boisschot*, n° 22.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.802.

(9) Par comparaison entre les listes des élections de ces deux dates.

(10) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 864 et *Chancellerie de Brabant*, n° 41, f°s 170-172.

(11) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 864.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n°s 7.793 et 7.794, ainsi que *Conseil privé autrichien*, n° 864.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.795 et B.R., ms. 16.661-66. — Cfr A. COSYN, *Grand-Bigard*, 37 et E. POUJON, *Abbayes de Belgique*, 88 sur une inscription avec le millésime « 1730 ».

(14) Cfr A. COSYN, *Grand-Bigard*, 33-36, qui en a reproduit certaines cartes.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.789 et A.G.R., *Papiers de la famille Boisschot*, n° 22.

(16) Ce qui ressort de la comparaison entre les listes de religieuses lors des élections à ces deux dates.

(17) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 864 et *Chancellerie de Brabant*, n° 41, f°s 254-256, ainsi que B.R., ms. II-1273.

nommée le 24 juillet suivant et dirigea Grand-Bigard pendant vingt-six ans, jusqu'à sa mort (1) survenue le 1^{er} avril 1761. Les événements les plus marquants de cet abbatiat heureux sont : la confection, pendant les années 1741 à 1743, d'un cartulaire (2) contenant les chartes de l'abbaye de 1133 à 1300 ; des travaux d'embellissement à l'abbaye (3) ; la construction d'un nouveau refuge à Bruxelles (4). Le fait le plus important reste sans conteste la mise en obligation sur la banque de Vienne (5) en 1757, d'un capital de dix-huit mille cinq cents florins. L'amélioration de l'état de l'abbaye, qui se constate régulièrement depuis les débuts du régime autrichien, se traduit dans le fait que, entre 1735 et 1761, douze nouvelles religieuses sont entrées au couvent. Six sont d'origine bruxelloise, les autres venant d'Arlon, de Luxembourg, ou de Mons (6). Sept religieuses étaient décédées pendant la même période.

BALTHASARE DE OÏNATE, née à Bruxelles le 17 juillet 1714, était deuxième chantre lorsque, le 20 avril 1761, elle fut élue abbesse par les quatorze religieuses. Nommée le 4 juin suivant (7), elle dirigea l'abbaye pendant près de trente ans, jusqu'au 23 septembre 1789, date de son décès (8). A son entrée en charge, la situation est décrite de manière favorable : les recettes se montent à vingt-trois mille cents florins pour vingt mille cent de charges ; les travaux de reconstruction sont terminés car « presque tout est bâti à neuf », sauf le dortoir qui est plus ancien. Ces travaux n'ayant nécessité aucun emprunt, le budget ne doit plus supporter aucune charge extraordinaire. Le boni est tel à présent que les commissaires à l'élection estiment qu'il faudrait charger une boursière de l'établissement des comptes, plutôt que de laisser ceux-ci aux mains du seul receveur, ce qui sera d'ailleurs réalisé dans les mois qui suivent (9). Pour son abbatiat, qui ne se signale guère que par la reconstruction du dortoir et d'autres menus travaux d'entretien des bâtiments (10), on possède un état de biens complet, transmis à la Chambre des Comptes en 1787. On y indique d'abord que l'abbaye perçoit annuellement une série de cens et de dîmes levés dans plusieurs villages de la région bruxelloise (Bigard, Bekkerzeel, Capelle-Saint-Ulric, Cobbehem, Bodegem-Saint-Martin, Dilbeek, Wolvertem, Merchtem, Wommel, Bruxelles, Ternat et Asse), des environs d'Alost (Overboelaere, Goferdinge, Nieuwerkerken, Alost), des environs de Louvain (Herent et Winksele) et en Campine (Beerse, Vosselaar, Wechelderzande). On décrit ensuite le patrimoine foncier proprement dit qui comprend environ onze cents bonniers de terres, étangs, prés et bois qui se situent dans les mêmes villages ainsi que dans quelques autres qui leur sont voisins (Strombeek, Bever, Brussegem, Lennick-Saint-Martin, Wambeek et Lombeek-Sainte Catherine, Zellik, etc.) — sans compter quelques maisons à Bruxelles — dont cent soixante-dix environ sont exploités directement par l'abbaye. Le total des revenus du monastère — y compris ceux des capitaux placés à intérêt et décompte fait des rentes passives — est chiffré à vingt mille deux cent cinquante-six florins. En contre-partie, le volume des charges est évalué à vingt et un mille sept cent quatre-vingt-sept florins, soit donc un boni de près de cinq cents florins (11).

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.794 et *Conseil privé autrichien*, n° 864.

(2) A.G.R., n° 7.791.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.795 et B.R., ms. 16.661-66. — Une inscription relative à ces travaux de l'année 1756, est citée dans A. COSYS, *Grand-Bigard*, 37.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.795 et B.R., ms. 16.661-66.

(5) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 864.

(6) Ce chiffre ressort de la comparaison des listes de religieuses à ces dates.

(7) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 864.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.794.

(9) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 864.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.795.

(11) A.G.R., *Chambre des Comptes*, n° 46.889.

Cette situation, somme toute favorable, assure à l'abbaye une relative stabilité du chiffre de sa population : entre 1761 et 1789, onze religieuses sont mortes, quatre demeurent, six sont entrées venant d'Astein, Louvain, Malines, Enghien, Liège et Grembergen (1). La situation financière permet, en outre, à l'abbesse de placer encore quelque trois mille florins en obligations sur la banque de Vienne, ainsi que quatorze mille florins en rentes sur des emprunts d'État (2), en 1778.

MARIE-CLAIRE DE CASSAIGNARD, citée comme religieuse (3) en 1761, fut élue abbesse en 1789, alors qu'elle était boursière de l'abbaye. Elle était originaire de Luxembourg et âgée de cinquante-deux ans (4). On ne possède plus les rapports relatifs à son élection qui se produisit au moment de la Révolution brabançonne. On peut en établir la date approximative grâce à un certain nombre d'autres documents. Une requête au « Comité établi provisoirement pour traiter les affaires du Conseil privé » reçut, le 28 février 1791, approbation de la nomination qui avait été faite par les États de Brabant pendant l'insurrection (5). La communauté comprenait dix religieuses au moment de l'élection (6). Comme l'abbesse précédente était morte le 23 septembre 1789 et qu'un état de biens avait été remis au gouvernement central le 30 octobre suivant (7), on peut déduire que c'est entre ces deux dates que la nouvelle abbesse fut élue. Cet état de biens montre d'ailleurs que la situation financière du monastère reste favorable : près de vingt-quatre mille quatre cents florins de revenus pour vingt et un mille huit cents de charges. Marie-Claire de Cassaignard fut la dernière abbesse de Grand-Bigard. Quatre jours avant la bataille de Fleurus, les religieuses quittaient leur monastère : le 22 juin 1794, l'abbesse, la prieure, sept religieuses et onze converses émigraient ; ne restaient à l'abbaye qu'une religieuse, avec une novice et un chapelain. Le 29 décembre 1794, les représentants du Peuple, puis, le 7 février 1795, l'Administration centrale supprimaient par décrets l'abbaye de Grand-Bigard. C'est entre le 4 mars et le 29 juin 1795 que furent rédigés les procès-verbaux de suppression (8). L'état des lieux dressé à cette occasion est incomplet : il ne contient rien sur les biens et possessions et se borne à décrire le mobilier ainsi que les archives restés sur place. Par la suite, les religieuses et l'abbesse revinrent à titre individuel à Bruxelles : on les y trouve, le 5 juin 1805, mentionnées dans un acte par lequel elles remettaient à l'église du Sablon les reliques et le psautier de leur « sainte fondatrice » Wivine (9). C'est tôt après que Marie-Claire de Cassaignard mourut à Bruxelles (10) le 9 juillet 1806.

(1) Astein, non identifié ; Enghien, prov. de Hainaut, cant. d'Enghien ; Grembergen, prov. de Flandre orientale cant. de Zele.

(2) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 864.

(3) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 864.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.798.

(5) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 864. — Voir également G. DE SCHEPPER, *La réorganisation des paroisses et la suppression des couvents dans les Pays-Bas autrichiens sous le règne de Joseph II*, 263, Louvain, 1942.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brabant.*, n° 7.798.

(7) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 864.

(8) A.G.R., n° 7.799 et *Administration de l'arrondissement de Brabant*, n° 267.

(9) Cfr G. MORIN, *Le psautier de sainte Wivine*, dans *Mélanges Godefroid Kurth*, II, 139, Liège, 1908. — En 1812, le psautier fut remis à l'église paroissiale d'Orbais (G. MORIN, *Le psautier...* dans *Mélanges G. Kurth*, II, 140) et, en 1855, une partie des reliques de Wivine fut cédée à l'église paroissiale de Grand-Bigard (A. COSYN, *Grand-Bigard*, 29).

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 7.794.

(*) Dom C. Coppens nous a communiqué les indications suivantes au sujet de l'actuel monastère de femmes d'Hekelgem qui a été reconnu comme héritier du titre des armes et des privilèges de l'ancienne abbaye de Grand-Bigard sous le titre d'« Abbaye de Marie-Médiatrice de Hekelgem et de Sainte-Wivine de Grand-Bigard ». Il s'agit du prieuré de Marie-Médiatrice fondé à Calmpthout près d'Anvers en 1921 et transféré à Hekelgem le 19 mai 1932 qui, par rescrit

Il ne reste des bâtiments de l'abbaye que certaines constructions du XVIII^e siècle : une porte d'entrée, diverses dépendances et le quartier de la prieure. Dans ce dernier bâtiment, s'est installé, depuis 1897, le Noviciat des frères des Écoles chrétiennes. Des fouilles ont permis de dégager le plan de l'église abbatiale, construite au début du XVI^e siècle, et de retrouver un certain nombre de restes du cloître. Ces fouilles ont aussi permis de découvrir les ossements des abbesses de Grand-Bigard depuis Catherine van Straten (1548-1570) jusqu'à Balthasare de Oñate (1761-1789). Ils furent rassemblés sous un monument funéraire collectif (1).

du 8 janvier 1946, fut élevé au rang d'abbaye et reconnu comme successeur de Grand-Bigard. La première supérieure en fut Dame Gertrude Molengraaff-Schim van der Loeff nommée prieure le 14 août 1924, élue abbesse le 8 mai 1946 et bénie le 24 septembre suivant.

(1) A. COSYN, *Grand-Bigard*, 37-40. — JOSEPHUS MARIA, *Sinte Vivina-Groot Bijgaerden*, s. l., 1950. — E. POUMON, *Abbayes de Belgique*, 88-89, Bruxelles, 1954.

ABBAYE DE KORTENBERG

Ecclesia in monte qui dicitur Curtenberch (1095), Curtenberge (1110), Curtenbergensis (1123), Curtenberga (1125), Cortenbergensis (1150), Cortebergensis (1156), Curteberga (1180), Cortenberga (1191), Cortenberge (1205), Corttembergensis (1208), Curttenberge (1210), Corttenberg (1210), Cortenbergha (1219), Corthenberga (1229), Curtembergensis (1233), Cortenberghe (1240), Cortemberga (1241), Cortembergha (1245), Corthemberghe (1266), Corthenberge (1) (1267), Cortemberge (1274), Cortemberghe (1307), Corttenbergh (1319), Corttenberghe (début du XIV^e siècle), Corttemberghe (1352), Cortenberghen (1409), Corttenberge (1416), Corttemberge (1426), Curtenberghe (1572), Cortembergh (1588), Cortenbergh (fréquent dès le XVII^e siècle avec Cortenberghe).

SOURCES : les archives de l'abbaye de Kortenberg (2) sont conservées aux Archives Générales du Royaume, dans la section des *Archives Ecclésiastiques du Brabant*. L'ancien inventaire dressé par d'Hoop, en 1916, porte le n° 110 des inventaires manuscrits de la première section. Sous une nouvelle numérotation, il est imprimé par A. d'Hoop, *Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant*, III, 119-144, Bruxelles, 1929 et V, 298-299, Bruxelles, 1930.

Le chartrier comprend sept cent et seize actes de 1095 à 1606, rangés dans des cartons portant les n^{os} 5585 à 5897 et se répartissant comme suit : un acte de 1095, onze actes du XII^e siècle, septante-sept actes du XIII^e siècle, cent soixante-cinq actes du XIV^e siècle, deux cent soixante et un actes du XV^e siècle, cent quatre-vingt-cinq actes des XVI et XVII^e siècles, quinze bulles de 1233 à 1554. D'autres actes originaux ou en copies sont répartis dans les dossiers du fonds de l'abbaye. Les archives relatent principalement des faits de la vie économique à l'exception des numéros 5901 à 5920 qui se rapportent aux statuts et règlements et au personnel de l'abbaye. L'inventaire établit les subdivisions suivantes dans le chapitre consacré aux biens, revenus et charges : généralités, fiefs, cens et rentes, bois, comptes généraux, aides, subsides et impôts, prestations militaires, chaussées, dîmes, compétence pastorale, comportant chaque fois une répartition par localité selon l'ordre alphabétique.

Dans l'ensemble, l'inventaire décrit un fonds important d'actes, de registres et de portefeuilles sous les numéros 5884 à 6438 et 20258 à 20273 dans le supplément.

Les archives ont donc échappé aux pillages et aux incendies qui ont dévasté l'abbaye à la fin du XVI^e siècle, lors des troubles religieux. A cette époque, le chartrier fut confié au Chapitre de l'église d'Anderlecht et on peut même se demander s'il ne s'y trouvait pas avant. Le diplôme de 1095, capital pour établir l'ancienneté de l'institution, n'est pas signalé par l'abbesse Madeleine de Nivelles à Miraeus qui se

(1) Graphie figurant dans le premier acte en flamand, connu en original pour le Brabant et édité. Aucun document de l'Ancien Régime n'emploie la graphie Kortenberg.

(2) Prov. de Brabant, cant. de Louvain I. Diocèse de Cambrai jusqu'en 1559, diocèse de Malines jusqu'en 1962, actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

documente sur les origines des monastères bénédictins. La tradition consignée dans les manuscrits de l'abbaye n'en fait pas mention et c'est celle-ci qui sera reprise par tous les historiens malgré l'édition, par Miraeus lui-même, d'après l'original conservé dans le chartrier à Anderlecht, dans son ouvrage sur les *Donationum belgicarum*, publié en 1627, vingt ans après celui sur les *Origines coenobiorum benedictinorum in Belgio*. A cette même date, l'abbaye est restaurée, le chartrier est de retour à Kortenberg et la réorganisation de l'administration au XVII^e siècle nécessite l'établissement d'un cartulaire pour faciliter la recherche des titres de propriétés. Cette tâche fut menée à bien par deux notaires, J. Van der Donq et De Winter de 1627 à 1630. Le manuscrit sur parchemin comprend 583 pages, grand in-folio, il est divisé en deux parties, l'une réservée aux actes, classés par localité, l'autre, aux privilèges. Le cartulaire a ensuite été tenu à jour jusqu'en 1750. En 1637, le notaire Ph. Verschueren a copié huit actes extraits du greffe des échevins d'Anvers numérotés différemment de I à VIII ; en 1664, un acte par le notaire A. Swysen ; en 1687, deux par le notaire G. t'Servrancx et le dernier, en décembre 1749, par G. Gansemans. Les religieuses ont transcrit ensuite des actes sans les faire collationner par un notaire et ce dans les deux parties (n^{os} 511-525, 528-538 et 31-57). Le cartulaire contient la transcription de 538 actes, plus huit (I à VIII), 31 privilèges suivis d'actes divers parmi lesquels des actes copiés une seconde fois, en tout 58 actes et au total général 604 actes. Le cartulaire est conservé aux Archives de l'Archevêché de Malines ; il a été microfilmé aux Archives Générales du Royaume et reproduit en deux volumes portant les cotes 5904 bis et ter des *Archives Ecclésiastiques du Brabant*. Son existence est signalée par H. Stein, *Bibliographie générale des cartulaires français et relatifs à l'histoire de France*, n^o 1074, Paris, 1907 et A. d'Hoop, *Inventaire des archives ecclésiastiques...*, III, 144.

Les autres archives conservées autrefois à Kortenberg dans le local « op het comptoir », sous la garde de la boursière, ont fait l'objet d'un relevé sommaire au début du XVIII^e siècle, portant le n^o 5884 du *Fonds de l'abbaye de Kortenberg* aux Archives Générales du Royaume. Les pièces étaient classées de A à Z et de AA à EE ; les autres documents : manuels, quittances et missives sont simplement cités. Ce relevé, vraisemblablement établi hâtivement pour joindre à un dossier destiné aux autorités civiles et religieuses lors d'une élection d'abbesse, cite principalement des privilèges pontificaux, quelques commissions et des pièces relatives aux receveurs et aux confesseurs, les frais d'élection en 1707 et la liste des reliques.

Les analyses sont incomplètes, elles ne comportent que quatre pages, sans aucune allusion au chartrier, au cartulaire, ni aux manuscrits. On ne peut donc pas se baser sur cet inventaire sommaire pour se faire une idée de l'importance des archives de l'abbaye. En tous cas, elles sont restées groupées jusqu'à ce jour. Malheureusement, à la Révolution française, l'Administration des Domaines nationaux, préoccupée par les ventes des bâtiments et des terres, ne se soucia pas de la bibliothèque ni des manuscrits, d'où leur dispersion et leur disparition. L'atlas cadastral, par contre, dressé avec soin en 1721 par le géomètre C.-J. Everaert, retint son attention, ce qui nous vaut sa conservation dans la *Section des cartes et plans* des Archives Générales du Royaume à Bruxelles, sous le n^o 6041 de l'*Inventaire* d'A. d'Hoop cité ci-dessus. Trois autres manuscrits contenant des statuts inspirés de la réforme de Bursfeld, des extraits de la règle de saint Benoît au XVI^e siècle et des textes relatifs au cérémonial usité lors de l'installation de l'abbesse, sont classés sous les numéros 5901, 5902 et 5906 de l'*Inventaire* d'A. d'Hoop.

Les Archives de l'Archevêché de Malines conservent le cartulaire décrit ci-dessus, un registre aux cens du XVII^e siècle sur papier et deux beaux manuscrits sur parchemin. Le premier, in 4^o, était destiné au couvent « tot behoef vant convent van Cortlenberghe » et contient 1^o un *kalendarium* avec quelques oraisons, 2^o *Liber capitulorum et collectarum totius anni*, 3^o quelques notes historiques relatives aux années 1501-1655. Le second, in folio, n'était pas destiné au couvent mais utilisé lors de la bénédiction de l'abbesse et devait être conservé comme exemplaire original. La reliure porte l'inscription *abdijs van Cortenberch anno 1644*. Ce manuscrit contient 1^o la règle de saint Benoît, observée par le couvent et recopiée, en 1638, par une religieuse, Anna Connirs (1) d'après celle écrite par Anna Van der Noot et Anna Happaerts ; 2^o un

(1) Anne Coymaerts, avait 27 ans en 1617 (A. G. R., *État et audience*, n^o 925) ; il y eut deux religieuses du nom de Happaerts au XVI^e siècle : Anna Happaerts † 15.. et Anna Happaerts † 1557 (B. R., *Fonds Goethals, épilaphes*, n^o 1618).

martyrologe dressé en 1603 ; 3^o un obituaire du milieu du XVII^e siècle ; 4^o la liste des abbesses depuis la fondation jusqu'en 1801 ; 5^o quelques notes historiques jusqu'en 1646, date de leur rédaction au refuge de Bruxelles.

La Bibliothèque Royale de Bruxelles conserve, dans la *Section des manuscrits*, un manuscrit de l'abbaye, sur papier, in-folio, relié et ferré, coté 6434 C mais inventorié par J. Van den Gheyn dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Royale*, VI, n^o 3801 (II 1481), Bruxelles, 1906.

Ce manuscrit, achevé à Kortenberg le 2 juillet 1715, commence au folio 66, il comporte des extraits de la règle de saint Benoît (f^{os} 67-99) et un obituaire tenu à jour jusqu'à la suppression de l'abbaye (f^{os} 99-184 v^o). Cet obituaire est signalé par Ursmer Berlière dans l'*Inventaire des obituaires belges* en annexe au *B.C.R.H.*, 5^e série, IX, 22, Bruxelles, 1899 (cote B.R., II 1481). Les autres manuscrits conservés à la Bibliothèque Royale méritent d'être mentionnés : F. Lyna, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Royale*, XIII, Bruxelles, 1948, indique le n^o 7752 (5717-20) qui contient, f^{os} 79-79 v^o, la copie de quelques notes historiques rédigées en 1659 ; f^o 191, les armoiries de l'abbaye ; f^{os} 193-197, des extraits des registres de l'abbaye ou plus exactement, une liste des bienfaiteurs d'après les chartes avec quelques extraits et copies de celles-ci. Le fonds Goethals contient deux cahiers de correspondance de l'abbesse Seraphine t'Servranx de 1724 à 1726 et de 1729 à 1733 (n^{os} 61 et 62). Sous le n^o 1618 de ce même fonds se trouve un recueil d'épitaphes relevées dans l'église de l'abbaye et du couvent ; malheureusement, le texte est au crayon. Pour être complet, citons aussi le *Recueil de blasons, etc.* établi en 1887, par A. Everaerts, contenant, tome I, f^o 80, les armoiries de l'abbaye ; tome II, f^{os} 181-184, de même avec la liste des abbesses et une liste des noms de celles-ci, par F. Lyna, *Catalogue,...*, XII n^o 7553, [II, 520r], Renaix, 1936. Quant à la bibliothèque de l'abbaye, les renseignements recueillis à ce sujet sont trop vagues pour être mentionnés ici. Il n'existe aucun catalogue des livres et des manuscrits donnant une idée générale de leur importance.

Les sources inédites relatives à l'abbaye de Kortenberg et ne provenant pas de ses archives sont assez diverses.

Aux Archives Générales du Royaume à La Haye, le fonds des *Papiers Gerard*, n^o 116, contient un manuscrit in-folio de 190 pages, écrit au XVIII^e siècle, s'intitulant *Diplomata abbatiarum Affligemensis, Villariensis et Cortenbergensis in Brabantia ; Accedunt diplomata Capituli Leuvenensis et beguinagiorum oppidi de Leuwis et villae de Goiecken*. Ce cartulaire est signalé par le baron de Reiffenberg dans le *B.C.R.H.*, 1^o série, I, 364, n^o 398, Bruxelles, 1837 et dans l'*Inventaire des cartulaires belges conservés à l'étranger* en annexe au *B.C.R.H.*, 5^e série, IX, 1, Bruxelles, 1899. Georges-Joseph Gerard a recopié les actes relatifs à l'abbaye de Kortenberg d'après les textes édités par Miraeus. Ce cartulaire ne présente par conséquent aucune utilité. Dans le même dépôt, le fonds des *Archives des seigneurs de Bréda* offre plus d'intérêt. Au début du XVII^e siècle, J. B. Gramaye avait transcrit dans ces archives un acte de donation de « wastines » à Oosterhout, par Arnould de Louvain, en faveur de l'abbaye en 1277 et l'avait édité dans les *Antiquitates Bredanae* (1). Si cet acte est perdu depuis lors, il existe un acte similaire, à la même date, en faveur d'un particulier, faisant allusion aux conditions semblables faites à l'abbaye. Cet acte est inventorié par Dr. S. W. A. Drossaers, *Het archief van den Nassauschen domeinraad*, 1^{re} partie, *Het archief van den raad en rekenkamer te Breda tot 1581 ; Regestenlijst*, I (1170-1427), n^o 35, original, n^o 302 et vidimus en 1400, reg., n^o 876, La Haye, 1948. Le même inventaire permet de retrouver le bail des terres d'Oosterhout par l'abbesse, Marie de Leeftaal, le 13 mars 1346, n^o 299, original et minute, reg. n^o 393, vidimus en 1400, n^o 878.

Aux Archives de la ville de Malines, l'*Inventaire des Archives de la ville de Malines* par P. J. Van Doren, I, 293, n^o 508, Malines, 1859, signale une sentence du Conseil de Brabant du 10 octobre 1621. Dans le même ouvrage, VI, 252-270, Malines, 1876, l'analyse du chartrier du prieuré de Leliendaal révèle plusieurs actes relatifs aux rapports avec l'abbaye de Kortenberg pour les années 1251, 1265, 1292, 1307, 1353. Dans le même tome, section IV, 293, un acte du 10 novembre 1508 et dans les *Fonds divers*,

(1) Voir ci-après, 247.

un acte de 1474, égaré actuellement, dont le sceau, celui de l'abbesse Catherine van Hamme, existe en moulage dans la *collection sigillographique* des Archives Générales du Royaume à Bruxelles (n° 3686). Le cartulaire du prieuré de Leliëndaal (1540-1567), conservé dans la section des *Manuscrits divers* aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles, sous le n° 154 A, complète la documentation du chartrier (1). On y trouve la transcription des actes du chartrier et deux autres actes de 1287 et 1426 (f°s 5 à 11 v° et 22), sauf un de 1265 et celui de 1353.

Aux Archives de l'Assistance publique à Malines, Dr F.C. Beterams dans *Inventaris van het archief van de commissie van openbare Onderstand van Mechelen*, I, Malines, 1956, indique plusieurs actes intéressant les biens de l'abbaye : n° 2928, 20 juin 1423, n° 4110, 7 octobre 1323, n° 1411, 9 octobre 1323 ; II, Malines, 1957, n° 5866, acte du 22 août 1473.

Aux Archives de l'Assistance publique de Bruxelles, dans la *Section de Sainte-Gudule*, n° B. 172, se trouve un acte du 16 avril 1323.

Deux actes isolés conservés, l'un aux Archives de l'abbaye de Parc à Heverlee et l'autre à la cure d'Erps sont connus par les éditions citées ci-après. La cure de Nederokkerzeel possède un acte du 24 octobre 1301.

Les archives des institutions centrales aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles contiennent des dossiers importants pour l'histoire de l'abbaye de Kortenberg. Les dossiers d'élection des abbesses sont répartis dans différents fonds : *Conseil d'Etat et d'Audience*, n°s 897, 904, 907, 916, 925, 929, pour les années de 1555 à 1624 ; *Conseil d'Etat*, n° 1226, de 1663 à 1682 ; *Conseil privé espagnol*, n° 1160, relatif aux difficultés au sujet de la nomination de Madeleine Beringuer en 1668-1670 ; *Conseil royal*, n° 206, élection de 1705 ; *Conseil d'Etat et de régence*, n° 363, élection de 1707 ; *Conseil privé autrichien*, n° 862, de 1733 à 1777, avec un dossier relatif à l'achat d'un refuge à Bruxelles en 1779-1780 ; *Chancellerie autrichienne des Pays-Bas*, n° 756, pièce C, n° 16, élection de 1777.

En ce qui concerne l'état matériel de l'abbaye, les dossiers sous le n° 260 de la *Jointe des amortissements* apportent des renseignements précieux sur les acquisitions depuis 1520, les aliénations de biens à la fin du XVI^e siècle et les amortissements obtenus en 1756. Les états des revenus et des charges transmis au gouvernement en 1787, en vertu des édits de Joseph II, puis en l'an IV, lors de la suppression de l'abbaye et dont il existe des exemplaires dans le fonds de l'abbaye sous les n°s 6097 à 6100, se trouvent aussi dans le fonds de la *Chambre des Comptes*, n° 46889, déclaration 21 et dans celui de l'*Administration de l'Enregistrement et des Domaines*, n° 920 (IV f° 61). Ce registre indique le relevé de tous les biens vendus, leur nature, le nom du locataire et le numéro de l'affiche ce qui permet de la retrouver dans la *Collection des Affiches de vente des Domaines nationaux*.

La situation administrative, judiciaire et féodale du domaine de Kortenberg est très confuse. Dans ce chapitre consacré aux textes inédits, il n'est pas question de signaler toutes les indications éparses qui permettent d'envisager le problème. Citons seulement les références données par L. Galesloot dans l'*Inventaire des archives de la Cour féodale de Brabant*, I, Bruxelles, 1870 ; II, Bruxelles, 1884 : registres des droits de relief, I, n° 130, f° 172 et n° 350, f°s 28 et 60 : textes relatifs aux seigneuries de Kortenberg et autres dont sont investis les seigneurs de Rotselaar, puis vendues à Guillaume de Croy, 1514-1519 (2). Aveux et dénombremens, II, n° 2297, en 1496, déclaration par Jeanne van Baexhem, abbesse de Kortenberg, pour les fiefs à Boortmeerbeek et à Kortenberg ; n° 3965, déclaration similaire par Colette Wasteels, abbesse, mais ce document est disparu de la collection.

Il en est de même pour les procès, pour chaque cas particulier, il faut recourir aux inventaires détaillés du *Conseil souverain de Brabant*, du *Grand Conseil de Malines* et des *Tribunaux ecclésiastiques*.

Dans la *section des cartes et plans*, le *Troisième supplément à l'inventaire des Cartes et plans* par

(1) Manuscrit ayant appartenu en 1628, à Petrus van Spoelberch, prévôt de Leliëndaal. Les actes numérotés I à V de la première série manquent, mais le manuscrit est cependant anciennement paginé de 1 à 363.

(2) En 1648, l'abbaye verse 3000 florins pour que la seigneurie ne soit engagée pendant 28 ans (J. Le Roy, *Histoire de l'aliénation, engage, domaine et juridiction du duché de Brabant-Limbourg*, 14, s. l. n. d. ; confirmé dans le dossier des A.G.R., *Jointe des Amortissements*, n° 260).

Ch. Plot, Bruxelles, 1879, signale les nos 2279 et 3059, cartes des biens soumis aux dîmes à Capelle-au-Bois, à propos d'un procès de l'abbaye. Un supplément manuscrit à cet inventaire par C. Tihon, n° 202, renseigne le plan de l'abbaye par Nivoy, le 3 ventose an VI, n° 192.

Le point de départ de la recherche des actes imprimés reste la *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique* par A. Wauters, complétée par S. Bormans et J. Halkin, 14 volumes, Bruxelles, 1866-1946. Le fait que l'abbaye recevait des hôtes de marque et fut choisie comme siège du Conseil de Kortenberg au XIV^e siècle apparaît dans de nombreux actes. La *Table chronologique* déjà citée permet de les repérer ainsi que l'*Inventaire des chartes et cartulaires du duché de Brabant et du Limbourg et des pays d'Outre-Meuse* par A. Verkooren, 8 volumes, Bruxelles, 1910-1923 et la suite de cet inventaire : II^e partie, *Cartulaires*, I et II, Bruxelles 1961, 1962 ; III^e partie, Introduction et table par A. Grunzweig, *Chartes originales et cartulaires*, I, supplément, Bruxelles, 1961.

A. Miraeus, le premier, a fait connaître le chartier de Kortenberg conservé de son temps au Chapitre d'Anderlecht. Dans les *Donationum Belgicarum libri duo*, Anvers, 1627, il édite le diplôme de 1095, par lequel l'évêque de Cambrai, Gaucher, exempte l'église de Kortenberg de tout droit épiscopal en faveur de la communauté placée sous l'invocation de Dieu, de la Vierge et de saint Amand (1). Dans le même ouvrage, il édite la convention au sujet de la dîme d'Hombeek, intervenue avec le monastère de l'Île-Duc à Gempe, le 30 avril 1265, d'après les archives de ce monastère et non celui de Kortenberg (2). Dans la suite, J. F. Foppens, réédite ces deux actes dans le premier tome des *Opera Diplomatica et Historica*, 519 et 586, Louvain, 1723. Au tome II, 827, 959, 964, 976, 985, 990, 1004, 1011, Louvain, 1723, l'auteur édite huit nouveaux actes de 1110, 1129, 1156, 1180, 1205, 1226, 1265 et 1284, tous copiés à Anderlecht, donc par Miraeus. Dans le même tome, 868, Foppens réédite aussi l'acte de donation par Arnould de Louvain, seigneur de Breda, en 1277, d'après le texte transcrit dans les archives des seigneurs de Breda (3) par J. B. Gramaye, édité dans les *Antiquitates Bredanae* et réédité dans les *Antiquitates Belgicae emendatae et auctae antiquitatibus Bredanis*, 38, 39, par N. de Guyse et D. Lindani, Louvain et Bruxelles, 1708. Dans le tome III, 580, Bruxelles 1734, Foppens édite encore l'approbation de la fondation d'une chapellenie à Erps en 1208, d'après le texte conservé à la cure d'Erps et non celui du chartier de l'abbaye (4).

C. Van Gestel, dans *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, I, 83, 92, 94, 98, 99, La Haye, 1725, réédite quelques actes d'après Miraeus et à A. Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*, Bruxelles, 1659, avait édité un acte de 1265, extrait des archives de Leliendaal, réédité par Ch. Van Lom, *Chorographia*, I, 408, La Haye, 1726. Van Gestel, à défaut de textes imprimés, se montre soucieux de compléter sa documentation sur les églises de l'archevêché de Malines en ayant recours aux sources originales. Ce fait nous vaut l'édition du diplôme de 1125 d'après l'original conservé dans le chartier de l'abbaye (C. Van Gestel, *Historia sacra...*, I, 94). Par contre, à propos de l'église de Kortenberg, il néglige le diplôme de 1095, édité par Miraeus et reproduit celui de 1110 (C. Van Gestel, *Historia sacra...*, II, 56) (5). Il est vrai que F. Ch. Butkens dans les *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*, I, 95, La Haye, 1729, attribue l'exemption épiscopale de 1095 à l'église Saint-Jacques sur Coudenberg sans motiver cette interprétation, ni citer l'édition par Miraeus. Certes, la confusion est possible, mais la présence de l'acte dans le chartier de Kortenberg aurait dû convaincre Van Gestel de l'erreur de Butkens. Par prudence, il s'en tient à la version traditionnelle des origines de l'abbaye.

Parmi les éditions de textes, il reste à citer, *Le Théâtre sacré du duché de Brabant*, I, 2^e partie, 308-309, La Haye, 1734, qui se contente de traduire textuellement Van Gestel.

L'ancienneté et l'intérêt de certains actes de l'abbaye de Kortenberg n'ont pas échappé à l'attention

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/1.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/37.

(3) Acte disparu, voir ci-dessus, 245.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/15.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/1 et 2.

des historiens et philologues modernes. Le diplôme de l'évêque Gaucher de Cambrai de 1095, fréquemment cité ci-dessus, est reproduit dans l'ouvrage de M. Gysseling et A.C.F. Koch, *Diplomata belgica ante annum millesimum centesimum scripta*, I, Textes, XXVIII, p. 391, n° 235, Tongres, 1950 ; II, Reproductions fac-similé, n° LXXVII, Tongres, 1950.

Un notice de quatre donations faites à Kortenberg vers 1150 est commentée par H. Van der Linden, dans l'*Album belge de diplomatique d'Henri Pirenne*, pour accompagner la planche n° XIV, Bruxelles, 1959 (1).

L'acte du duc de Brabant, Henri III, cédant en 1250, 250 bonniers de bruyères à « Nordunck » près de Leest en vue de leur défrichement est édité par A. Wauters dans son étude consacrée à *Henri III, duc de Brabant*, 2^e partie, dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2^e série, XXXIX, 199, Bruxelles, 1875. Wauters a suivi le texte du cartulaire de l'abbaye (n° 410). L'original n'existe plus dans le chartrier.

L'acte brabançon le plus ancien (2) rédigé en moyen-néerlandais et dont on a conservé l'original est une donation en faveur de l'hôpital de Kortenberg datant du mois de mars 1267, H. Obreen et A. Van Loëy l'ont édité et commenté dans *De Oudste middelnederlandsche oorkonden voor onderwijs en eigen studie verzameld naar het oorspronkelijk uitgegeven*, dans *Verlagen en mededelingen van de Koninklijke Vlaamse Academie voor taal en letterkunde*, 384, n° 18, Gand, 1934.

La première mention de la Halle au Blé de Bruxelles figure également dans un acte du chartrier de Kortenberg. Ce document fut remarqué par A. Wauters, il édite l'acte du 10 avril 1292, daté par lui 9 avril, par lequel le duc Jean II dote la chapellenie, fondée dans l'église de l'hôpital Saint-Jean à Bruxelles, d'une rente à prélever sur le domaine de l'abbaye de Kortenberg à Noordonck sous Hombeek, dans les *Analectes de diplomatique, B.C.R.H.*, 4^e série, X, 82, Bruxelles, 1882 et XIV, 164, Bruxelles, 1887. Ici Wauters a suivi le texte du cartulaire (n° 413) et non l'original (3), F. Favresse remarque également ce texte, sans citer Wauters et l'édite d'après l'original dans *Actes intéressant la ville de Bruxelles (1154-2 décembre 1302)*, dans *B.C.R.H.*, CIII, 480, Bruxelles, 1938.

Il convient de signaler les actes édités et conservés dans d'autres fonds. Dans les archives de la cure d'Erps, la confirmation de la fondation de la chapellenie d'Erps par l'abbaye de Kortenberg, en 1208, est éditée dans les *Opera diplomatica* de Miraeus et J. Foppens, III, 580. Un autre exemplaire se trouve dans le chartrier de Kortenberg (4).

Aux archives de l'abbaye de Parc à Heverlee, dans le chartrier du monastère de Gempe, se trouve l'accord du 30 avril 1265 entre ce prieuré et l'abbaye de Kortenberg ; il est édité dans les *Opera diplomatica* de Miraeus et J. Foppens, I, 586 et réédité par M. de Troostembergh, *Les chartes de l'Île-Duc à Gempe, Analectes de l'Ordre de Prémontré*, I, 56, Louvain 1905. Un autre exemplaire se trouve aussi dans le chartrier de Kortenberg (5).

Le chartrier du monastère de Leliëndaal, aux Archives de la ville de Malines, contient plusieurs actes relatifs à l'abbaye de Kortenberg. La confirmation de la fondation, en 1265, en présence de l'abbesse de Kortenberg et rappelant l'intervention antérieure, en 1233, se trouve dans les ouvrages anciens déjà cités : Miraeus et Foppens, *Opera diplomatica*, III, 124 ; C. Van Gestel, *Historia sacra...*, I, 84 ; A. Sanders, *Chorographia*, I, 408. Une réédition est faite par L. Hugo, *Annales Sacri et canonici Ordinis Praemonstratensis*, preuves, DCXXXIX, Nancy, 1736. D'autres actes de ce chartrier sont édités par L. Gevelers, *Het voormalig klooster van Leliëndaal, Norbertynen vrouwenklooster te Hombeek-Mechalen* dans les *Bijdragen tot de geschiedenis van het aloude hertogdom Brabant* publiés sous la direction de

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/5.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/45. 2.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5886/73. — Cet acte est reproduit et attesté dans l'acte du 13 juin 1361 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5888/189). Le duc Jean confirme l'acte de 1292, le 31 décembre 1294 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5886/74). Ces deux actes sont recopiés dans le cartulaire de la chapelle Saint-Jean-au-Marais (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2645, f° 97, 98).

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/15, transcrit dans le cartulaire aux A. Arch. M., sous le n° 477.

(5) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/37, transcrit dans le cartulaire aux A. Arch. M., sous le n° 21.

P. J. Goetschalckx : accord du 6 novembre 1251, II, 535, Anvers, 1903 ; jugement et compromis des 18 et 19 juillet 1265, III, 153, 230, 232, Anvers, 1904. Le chartrier de Kortenberg ne contient pas des exemplaires de ces actes mais le jugement du 19 juillet 1265 est transcrit dans le cartulaire sous le n° 420 ; il est édité par **Miraeus et Foppens**, *Opera diplomatica*, II, 1004, d'après le texte conservé autrefois par l'abbaye.

Dans les *Bijdragen tot de Geschiedenis*, V, 97, Anvers, 1905 et VI, 334, Anvers, 1906, Goetschalckx édite l'engagère de la dime de Kampenhout, accordée par l'abbesse de Kortenberg, en 1233, à Henri de Diedenghem envers l'abbaye de Saint-Michel à Anvers. L'acte original est disparu, mais est transcrit dans le cartulaire de Saint-Michel aux Archives de l'Etat à Anvers (n° 3, f° 74). Dans la même publication, **Dr. E. Vander Mynsbrugge**, III, 3, Anvers, 1904, édite le testament de Louis de Leeftael du 21 novembre 1283, par lequel il fonde un anniversaire dans l'abbaye. Ce texte est tiré des papiers de la famille des princes de Mérode à Bruxelles.

Tous les actes isolés et édités, cités ci-dessus, ne dépassent pas le XIII^e siècle. Dans la suite, quelques documents appartenant aux archives des institutions centrales aux Archives Générales du Royaume ont retenu l'attention des chercheurs. Deux lettres extraites des *Papiers d'Etat et d'Audience*, n° 703, sont éditées dans les *A.H.E.B.* XVI, 126-128, Louvain, 1879. Il s'agit du refus par le gouverneur général don Francisco de Melo d'acheter un refuge à Bruxelles, en 1643. D'autres pièces inédites établissent l'achat et l'approbation de celui-ci (1). Un autre document plus important a été exploité par **G. Boulmont** pour établir des comparaisons entre la situation financière des abbayes bénédictines à la fin du XVIII^e siècle. L'état des biens de l'abbaye de Kortenberg en 1787, dressé en vertu des édits de Joseph II, est analysé dans les études suivantes : *Nos anciens domaines bénédictins*, 157, tableau XVI, Bruxelles, 1914 et *Le Domaine de l'abbaye de Ghislenghien, type de nos anciens domaines bénédictins de moniales nobles de la seconde moitié du XVIII^e siècle, comparé à ceux des abbayes-sœurs de Forest et de Cortenberg dans les Annales du cercle archéologique d'Ath et de la région*, VII, 3-51, Ath, 1921. Cet état de bien porte, selon **G. Boulmont**, le n° 44664, mais constitue en réalité le n° 46889 dans le *Fonds de la Chambre des Comptes*. Les tableaux doivent être utilisés avec prudence ; la comparaison est faussée par suite d'erreurs de calcul et dans le texte.

Une dernière source d'archives reste à envisager, pour autant qu'elle soit connue par les publications de l'Institut Historique Belge de Rome. Aux Archives Vaticanes à Rome, quelques textes nous éclairent sur les conflits entre les monastères, celui de Kortenberg en particulier, et le duc de Brabant, Jean III, en 1335-1336, et le duc Wenceslas en 1379. Ils sont édités dans les *Analecta Vaticano-Belgica*, IV, par **A. Fierens**, *Lettres de Benoît XII*, 65, n° 176, 131, n° 302, Rome, 1910 et XII, par **K. Hanquet**, *Documents relatifs au Grand schisme*, textes et analyses revus par **Ursmer Berlière**, II, *Lettres de Clément VII*, 190, n° 723, Rome, 1930. Dans la même collection, d'autres textes donnent un aperçu sur la vie spirituelle de l'abbaye en fournissant des renseignements inédits sur des religieuses et des chapelains. Les références bibliographiques dans l'ordre chronologique des faits sont les suivantes : vol. II, **A. Fayen**, *Lettres de Jean XXII* (1316-1334), textes et analyses, I, 303, 1 juillet 1319, Rome 1908. — **Ursmer Berlière**, *Suppliques de Clément VI* (1342-1352), Textes et analyses, 535, n° 2054, 19 août 1350, Rome, 1906. — IX, **A. Fierens** et **G. Tihon**, *Lettres d'Urbain V* (1362-1370), I, 591, n° 1305, 6 novembre 1364, Rome, 1928. — VIII, **K. Hanquet**, *Documents relatifs au grand schisme*, I, *Suppliques de Clément VII* (1378-1379), 429, 433 et sv., n° 1449, 1475, 24-28 novembre 1378, Rome, 1924. — XII, **K. Hanquet** et **U. Berlière**, *Documents relatifs au grand schisme*, II, *Lettres de Clément VII* (1378-1379), 168, n° 636, 28 novembre 1378, Rome, 1930. — XIII, **H. Nelis**, *Documents relatifs au grand schisme*, III, *Suppliques et lettres de Clément VII* (1379-1394), 398, n° 1110, 10 février 1385, Rome, 1934.

Les difficultés survenues suite à la nomination de l'abbesse Madeleine Beringuer en 1668, connues par les archives de l'abbaye et de l'administration centrale à Bruxelles, n'ont pas laissé le Saint-Siège indifférent. L'aspect de cette question vient de nous être révélé par les textes édités par **L. Jadin** dans ses études sur les *Relations des Pays-Bas, de Liège, et de Franche-Comté avec le Saint-Siège d'après les « Littere di*

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 6068 et *Jointe des amortissements*, n° 260.

particolari » conservées aux Archives vaticanes (1525-1796), dans *Bibliothèque de l'Institut Historique Belge de Rome*, fasc. XI, 183-186, n° 266, Bruxelles, Rome, 1962.

La bibliographie citée par Dom L. Cottineau dans le *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, I, 883, Macon, 1939, apporte des indications utiles mais tout à fait insuffisantes. Celles communiquées par L. De Wachter dans le *Repertorium van de vlaamsche gouwen en gemeenten*, 6 volumes, Anvers, 1942-1947, tout en étant plus nombreuses, ne sont pas complètes. En ce qui concerne les articles de vulgarisation, égarés dans la bibliographie locale et d'un intérêt mineur, il est inutile de les citer ici ; on les trouvera dans De Wachter, *Repertorium*, III, 200-201, Anvers, 1945 et VI, 143, Anvers, 1947. Il n'existe cependant pas une étude approfondie de l'histoire de l'abbaye de Kortenberg. Un mémoire de licence a été présenté en 1937, à l'Université de Bruxelles, sur les origines de l'institution jusqu'à la fin du XIII^e siècle. Ce travail, en ce qui concerne les siècles suivants, est en voie d'achèvement. Il nous reste donc à citer dans l'ordre chronologique les ouvrages dont certains sont déjà mentionnés ci-dessus à propos des éditions de textes. Grâce au renouveau des études historiques à la fin du XVI^e siècle, plusieurs travaux ont été consacrés à l'histoire tant sacrée que profane du Brabant. Malheureusement, les auteurs se contentent souvent de se répéter l'un l'autre, si bien qu'ils n'apportent rien de neuf. La filiation entre les différentes sources est elle-même difficile à établir, certains manuscrits, restés inédits, n'en étaient pas moins consultés et d'autres sont connus par des éditions différentes.

C'est à Miraeus que revient l'initiative d'une enquête méthodique sur les origines des monastères bénédictins en Belgique. A. Miraeus, dans son étude sur les *Origines coenobiorum benedictorum in Belgio*, chapitre LVI, Anvers, 1606, rapporte les indications assez vagues et sommaires fournies par l'abbesse Madeleine de Nivelles sur la fondation de l'abbaye, mais précise les dates de destruction du monastère et de l'incendie de l'église par les calvinistes. L'abbesse déclare que les anciens diplômes sont disparus, elle cite fautivement les plus anciens de mémoire et omet celui de 1095. Son ignorance, excusable du fait que le chartrier était à Anderlecht pendant la restauration des bâtiments, induira néanmoins tous les historiens en erreur, même après l'édition par Miraeus du diplôme de 1095. G. Gazet dans *l'Histoire ecclésiastique des Pays-Bas*, 334, 342, Arras, Valenciennes, 1614, s'inspire très brièvement de Miraeus. Par ailleurs, parmi les saints honorés dans l'archevêché de Malines, il cite la bienheureuse Colombe qui aurait fondé le monastère et dont la châsse disparut lors du pillage en 1572.

J. B. Gramaye dans *Historia brabanticae*, Louvain, 1607, réédité dans les *Antiquitates belgicae*, 21-22, Louvain et Bruxelles, 1708, par N. de Guyse et D. Lindani, innove quelque peu en rappelant les assemblées politiques célèbres tenues à Kortenberg mais sans les énumérer. Il reprend la version de Miraeus et ajoute quelques indications sur la fuite des religieuses à Cologne, leur séjour à Louvain à la fin du XVI^e siècle, la disparition de la colonne mentionnant la construction de l'église en 1222. Dans les *Antiquitates Bredanae*, J. B. Gramaye, édite l'acte de donation par Arnould de Louvain en 1277 (1). A. Wichmans dans *Brabantia Mariana*, 605, Anvers, 1632, s'est intéressé plus encore au problème des origines sans songer à contrôler les actes, sinon il aurait rectifié les erreurs de dates. Il émet l'hypothèse, toute gratuite d'ailleurs, de l'adoption de la règle de saint Benoît à l'occasion de l'octroi du diplôme de 1129. Wichmans évoque aussi le souvenir de la fondatrice, Colombe, vénérée à Kortenberg le 31 décembre, en se basant sur l'ouvrage de G. Gazet, déjà cité et J. Molanus, *Ad Natales sanctorum Belgii* 386, Douai, 1626. Plus précis, au sujet des assemblées politiques, il cite la charte de Kortenberg de 1312 en se référant à P. Divaeus, *Rerum brabantiarum, libri XIX*, éd. A. Miraeus, Anvers, 1610 et Fr. Haraeus, *Annales ducum seu principum Brabantiae totiusque Belgii usque ad annum 1609*, Anvers, 1623.

C. Butkens, dans les *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*, I, Anvers, 1642 ; 2^e édition, Anvers, 1652 et 3^e édition par Jaerens, La Haye, 1724, ne consacre pas de notice à l'abbaye. Dans la biographie du duc de Brabant Godefroid, il décrit la charte de 1095 comme étant destinée à l'église Saint-Jacques sur Coudenberg à Bruxelles (I, 95). Il cite cependant l'abbaye parmi les bénéficiaires des

(1) Voir ci-dessus, 247.

libéralités du duc Godefroid, ensuite parmi ceux du seigneur de Breda, Arnould de Louvain, en 1277, d'après J. B. Gramaye, *Antiquitates Bredanae*, I, 106, 605, preuves, livre VII, 218.

A. Sanderus dans la *Chorographia sacra*, II, Bruxelles, 1659, publie une notice fort rare et peu connue. La deuxième édition par Chrétien Van Lom en trois volumes, La Haye, 1726-1727, reprend cette notice dans le tome I, 75-77, augmentée d'une liste des abbesses jusqu'en 1707, inspirée de celle d'un manuscrit de l'abbaye et illustrée d'une gravure représentant les bâtiments, les jardins ainsi que le dessin des armoiries de l'abbaye et de l'abbesse Seraphine t'Servrancx. Sanderus reproduit textuellement les récits de Wichmans, Butkens et Divaeus sans guère y ajouter de commentaires.

L'ouvrage de C. Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, I et II, La Haye, 1725, présente un peu plus d'originalité. Pour chaque église dont l'abbaye avait le patronat, il donne quelques notes historiques et réédite les actes les plus anciens d'après Miracus (1). Influencé vraisemblablement par Butkens, qui attribue l'acte de 1095 à Saint-Jacques sur Coudenberg, il lui préfère celui de 1110 et s'en tient à la version traditionnelle des origines de l'abbaye. Van Gestel connaissait cependant les archives de Kortenberg pour y avoir transcrit le diplôme de 1125 relatif aux autels des églises d'Erps et de Kampenhout. Les renseignements complémentaires qu'il publie sur l'histoire de l'abbaye, à part la mention de l'établissement de la clôture en 1616, résultent d'interprétations mal fondées. Selon lui, le duc Godefroid de Brabant aurait accordé les dîmes de Kortenberg à l'abbaye en 1126, l'abbé d'Afligem aurait été désigné, par le pape Martin IV, conservateur des biens en 1284, et deux moniales auraient été réformer le riche hôpital de Gand en 1626 (2). Le premier fait n'est pas établi, le deuxième résulte d'une mauvaise analyse de l'acte par Miraeus et Foppens, *Opera Diplomatica* II, 1011 et le troisième, est l'inverse. Deux religieuses détachées du couvent Notre-Dame Ter Lazarien à Gand, adressent une requête à l'évêque de Gand suite à sa visite à Kortenberg, en 1628, afin de retourner chez leurs consœurs (3). Van Gestel reproduit aussi les listes des abbesses d'après Sanderus.

A la même époque, il nous reste à citer le *Théâtre sacré du duché de Brabant*, I, 2^e partie, 308-310, La Haye, 1734, qui traduit tout simplement le texte de Van Gestel en français, reproduit la liste des abbesses, ajoute la vue de l'abbaye d'après Sanderus et donne l'épithaphe d'un seigneur enterré dans l'église de l'abbaye. Le même récit se trouve encore dans un ouvrage imprimé, conservé à la Bibliothèque Royale de Bruxelles, *Section des manuscrits (fonds Goethals, n° 622)*, d'un auteur inconnu : *Description historique, chronologique et géographique du duché de Brabant*, 151, Bruxelles, 1756.

Dans la suite, l'histoire religieuse ne retient plus guère l'attention des historiens et il faut attendre la publication des volumes de la *Gallia christiana*, pour trouver une notice brève sur l'abbaye. Dans le tome III, 150 et 565, éd. P. Plolin, Paris, 1731, à propos des abbayes de Ghislenghien et de Gembloux, on trouve quelques indications sur la réforme de Bursfeld, introduite à Kortenberg par Marguerite de Wattripont et Arnould de Solbrecq, à la fin du XV^e siècle. La notice sur l'abbaye se trouve dans le tome V, 53-55, Paris, 1731 avec la liste des abbesses inspirée de celles de Sanderus et de Van Gestel. Ici encore, le récit s'en tient aux faits connus, avec la mention cette fois de l'acte de 1095.

Au siècle dernier, le libre accès aux Archives et aux Bibliothèques favorise le renouveau des études historiques. A Bruxelles, l'archiviste de la ville, A. Wauters, dans l'*Histoire des environs de Bruxelles*, III, 202-212, Bruxelles, 1857, envisage de façon plus approfondie l'histoire de Kortenberg et de son abbaye. Certes cette monographie n'épuise pas le sujet, mais elle a le mérite de s'inspirer des archives dispersées dans des fonds divers et d'une bibliographie très étendue sur l'histoire générale du Brabant. L'étude d'A. Wauters reste la base de toute recherche ultérieure.

L'intérêt manifesté ces dernières années pour l'histoire régionale et la toponymie se traduit par la publication de plusieurs articles consacrés à Kortenberg. Le plus intéressant est celui publié par F. Maes, *Kortenberg, zijn abdij, zijn oude woningen* dans la revue *Eigen Schoon en de Brabander*, XXXVIII,

(1) Voir ci-dessus, 247.

(2) VAN GESTEL, *Historia sacra...*, II, 56-57, La Haye, 1725.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5918. — La version de Van Gestel est conforme à celle de l'abbaye (A. Arch. M., *Chronique de 1616*, 348).

199-220, 293-303, 359-372, Merchtem, 1955. F. Maes donne un aperçu excellent de l'histoire de l'abbaye résultant de ses recherches approfondies aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles et aux Archives de l'Archevêché de Malines, mais sans préciser aucune source. La revue *Eigen Schoon en de Brabander* a publié encore quelques articles sur des questions de détail, *Remedie om den otter aen te locken*, XVIX, 362, Merchtem, 1936 ; A. Van Veylst, *Een kronykje van de abdij Kortenberg* (XVIII^e siècle), XVIX, 436-439, Merchtem, 1936 ; F. Maes, *De « Vier-Wegenscheeden te Kortenberg »*, XXII, 359-368, Merchtem, 1939 ; A. Van Veylst, *Harde winters en verwozen granen (1740)*, XXII, 410-411, Merchtem, 1939 ; F. Maes, *Aan den voet van den Kortenberg*, XXVIII, 67-76, Merchtem, 1945.

La revue de P. J. Goetschalckx, *Bijdragen tot de Geschiedenis in het aloude hertogdom Brabant*, contient aussi quelques articles utiles pour l'histoire de l'abbaye. Des renseignements très généraux sur les élections des abbesses de Kortenberg sont publiés par Cl. Buve, *Kiezingen van abten in de kloosters van Brabant bij de Norbertijnen, Benediktijnen, Bernardijnen en Regulieren Kanunnikken*, I, 197, Anvers, 1902, E. Steenakers, *Kiezing der abten na 1564*, XII, 12, Anvers, 1913 et L. Gevelers, *Het voormalig Klooster van Leliëndael, Norbertynen vrouwenklooster te Hombeek-Mechelen*, II et III, Anvers, 1903, 1904 : Article de P. J. Goetschalckx, *Edeghem, Iteghem en Grobbendonck*, I, 255-256, mentionne les diplômes de 1110, 1125 et 1129 accordant des patronats d'églises à l'abbaye de Kortenberg, Anvers, 1902, P. J. Goetschalckx, *Naamlijsten der pastoors van't oude Aartsbisdom Mechelen*, III, 357, Anvers, 1904.

L'identification des noms de lieux dans les chartes est facilitée par les travaux suivants : M. Gysse-ling, *Toponymisch woordenboek van België, Nederland, Luxemburg, Noord-Frankrijk en West-Duitsland (vóór 1226)*, I, 573, Tongres, 1960 ; A. Van Wijer, *De plaatsnamen van Kortenberg*, dans *Leuvensche bijdragen*, 4-15, Louvain, 1926 et dans *Mededelingen uitgegeven door de Vlaamsche toponymisch vereeniging te Leuven*, II, 4-15, Louvain, 1926. Dans cette même revue, J. Cools, *Toponiemen uit « Die Goede... des godshuys van Cortenberghe », 1437*, XVII, 77-81, Louvain, 1941 (1). A. d'Hoop, dans l'*Inventaire*, III, 117, publie une notice historique très brève ; ainsi que J. Laenen, dans *Kerkelijk en godsdienstig Brabant*, II, 936, Anvers, 1937 pour la période de 1110 à 1372.

Pour se rendre compte de l'importance et de l'aspect extérieur de l'abbaye, il existe trois plans exécutés avec beaucoup de précision. La deuxième édition de A. Sanderus, *Chorographia sacra...*, I, 75, Bruxelles, 1726, contient une planche représentant le plan en perspective du domaine de l'abbaye et l'église paroissiale sur la colline. Un autre exemplaire de cette gravure illustre le *Théâtre sacré du duché de Brabant*, I, entre les pages 308 et 309, La Haye, 1734 et le troisième, le cartulaire *Gerard*, n° 116, aux Archives du Royaume à La Haye. L'atlas des biens de l'abbaye, établi en 1722, contient un plan dessiné par Everaert, en perspective comme le précédent, mais pris sous un angle différent ce qui facilite la reconstitution des lieux (A.G.R., *Cartes et Plans*, n° 6041). Un dernier enfin a été dressé à la demande de l'Administration du département de la Dyle par A. Nivoy (A.G.R., *Cartes et plans, supplément*, n° 192). Une légende renseignant l'affectation de chaque bâtiment, les constructions en voie d'achèvement dessinées différemment et une échelle de proportion, rendent le plan de Nivoy particulièrement précieux et utile.

Des portraits en miniature, représentant l'abbesse Seraphine t'Servranx (1707-1733) et la trésorière Catherine Caimo, avec les dessins des armoiries de cette abbesse et de l'abbaye ornent l'atlas des biens par Everaert. Ces mêmes armoiries illustrent l'ouvrage de Sanderus, *Chorographia sacra...*, I, 75, La Haye, 1726. Les armoiries de l'abbaye et de l'abbesse Séraphine du Château (1754-1777), gravées dans la pierre, surmontent le porche de l'entrée principale de l'église paroissiale et la première porte de l'enceinte de l'abbaye.

Les sceaux de l'abbaye sont peu nombreux : le plus ancien en cire blanche, est appendu à un acte de l'abbesse Diethilde du début du XIII^e siècle (2) ; le suivant, à l'acte du 16 mars 1261 n. st. (3). De type

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5941.

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/174.

(3) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/32.

ovale, il représente une abbesse voilée, la tête fortement inclinée du côté gauche, assise sur une chaise romaine, tenant de la main droite une crosse transversale et de la main gauche un livre. Une main céleste, aux deux doigts repliés, la bénit. La légende, inscrite en pourtour du champ, généralement disparue, laisse apparaître sur un exemplaire la mention du lieu : *Curt...* (1). Le dessin très archaïque semblerait indiquer que ce sceau était employé dès les origines de l'abbaye, mais puisque le premier sceau conservé figure dans un acte de juillet 1208, il semblerait plutôt avoir été créé à l'occasion de la construction de l'abbaye et de sa réorganisation (2). Le sceau appendu à l'acte du 29 juin 1606 est toujours du même type (3), jusqu'au moment où une nouvelle restauration de l'abbaye entraîne le choix d'un sceau plus conforme à ceux de cette époque. Le type s'inspire du premier avec des variantes importantes : l'abbesse est debout sur des barreaux entrecroisés (l'ancienne chaise romaine abaissée), elle est auréolée comme une sainte, tient un livre de la main gauche et la crosse de la main droite. La main céleste surplombe toujours le champ. La légende sur les premiers sceaux appendus aux actes de 1632 et 1633 porte : *Sigillum Abbae Curtenbergensis* (4). L'avènement, en 1682, de l'abbesse Marie Druwé amène l'abandon du sceau abbatial et le choix d'un nouveau type inspiré de son cachet armorié personnel (5). Ce nouveau sceau est employé par la cour censale de l'abbaye pour un acte du 12 septembre 1682 (6). Il représente un écureuil grim pant à un arbre entouré de la légende : *Sig... um Cortenbergense*. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, c'est désormais ce motif, emprunté aux armoiries de l'abbesse, qui figure sur les documents émanant de l'abbaye, le cachet de l'échevinage de Kortenberg, les pierres commémoratives et les livres tels que ceux de Sanderus, Butkens, etc. Quant aux sceaux des abbeses, tous ne sont pas conservés ; ils sont cités dès le début du XIII^e siècle (7). La description ne rentre pas dans le cadre de cette notice, mais plusieurs ont fait l'objet d'un moulage conservé aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles (8).

Du point de vue épigraphique, l'église de l'abbaye et le cloître étant disparus, il ne reste plus de pierres tombales. Le *Théâtre sacré...*, II, 310, publie l'épithaphe d'une tombe en marbre blanc du seigneur Diederich, comte de Vandernath (1693) et de sa femme (1680). Un manuscrit du *fonds Goethals* à la Bibliothèque Royale à Bruxelles, n° 1618, reproduit, malheureusement au crayon, les épithaphes de religieuses et de personnages inhumés dans l'abbaye, en mentionnant parfois l'emplacement de leurs tombes.

* * *

L'abbaye de Kortenberg doit sa prospérité à sa situation au carrefour des anciennes routes axiales, Bruxelles-Louvain et Namur-Malines, à mi-chemin des châteaux des ducs de Brabant à Louvain et Tervuren. Les origines, à la fin du XI^e siècle, sont assez confuses, mais coïncident avec la renaissance du sentiment religieux sous l'influence de Gérard de Brogne, avec l'organisation de la première croisade et avec l'apparition de nouveaux monastères dans le Brabant, tels

(1) A. V. M., Chartrier de Leliëndaal, acte du 19 juillet 1265.

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/15.

(3) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5896. — La collection sigillographique aux ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME à Bruxelles possède les moulages des sceaux suivants : n° 27169, ASSISTANCE PUBLIQUE DE BRUXELLES, *Pauvres de Sainte-Gudule*, B. 172, acte du 16 avril 1323 ; n° 8721, ASSISTANCE PUBLIQUE DE MALINES, *Hôpital Saint-Julien*, acte de 1333.

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 6061 et 6126 ; moulage n° 32802.

(5) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5923, acte du 10 juillet 1700 ; moulage n° 33117.

(6) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 20258 ; moulage n° 33081. — Autres exemplaires : n° 15406, *Chambre des Comptes*, n° 1379, f° 376, année 1696 ; n° 24049, *Office fiscal du Brabant*, n° 348, f° 425, acte de 1774 (échevinage de Kortenberg).

(7) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/15, acte de juillet 1208 ; 5885/19, acte de 1219.

(8) Moulages et photos : année 1265, Ide de Blaisfeld, n° 3646 ; 1323, Élisabeth de Wineghem, n° 27170 ; 1423, Marguerite van der Noot, n° 8566 ; 1474, Catherine van Hamme, n° 3686 ; 1547, Nicolette Wasteel, n° 33116 ; 1606, Madeleine de Nivelles, n° 33082 ; 1633, Marie Blylevens, n° 32801 ; 1700, Marie Druwé, n° 33117 ; 1706, Petronille de Caverson, pas de n° ; 1727, Catherine t'Servranx, n° 33118 ; 1735, Bernardine Driessens, n° 33119.

que Affligem, Forest et Jette. Selon la tradition (1), une dame pieuse, appelée Colombe (*Duwa conclusa*) se retira dans une cellule, près de l'église, sur la colline dite « Curtenberch » et abandonna ses biens pour y construire un monastère. Vénérée dans la suite, ses reliques conservées dans une châsse en bois derrière le grand autel, disparurent en 1572, lors du pillage par les calvinistes. La date exacte de la fondation est inconnue, mais en 1105, l'évêque de Cambrai, Odon, y trouva une église dédiée à Dieu, la Vierge Marie et saint Amand, dont il accorda le patronat ainsi que ceux des églises d'Erps et de Nossegem aux filles dévotes qui la desservaient (2). L'évêque Burchard ajouta ceux de Hombeek et de Leest (3) en 1120. Le manque d'eau obligea les religieuses à choisir un nouveau site dans la vallée. En 1222, elles édifièrent un nouveau monastère, une église en pierre qui fut incendiée en 1584. Pendant les troubles religieux, elles se réfugièrent à Cologne, puis à Louvain. Toutes les versions se ressemblent ; si Van Gestel rectifie les erreurs de date, il ajoute des renseignements erronés et seul Wichmans se soucie de la date d'adoption de la règle de saint Benoît (4). Sa remarque est très judicieuse. En fait, l'église est citée en ordre principal dans tous les actes du XII^e siècle et on serait tenté, avec Wichmans, de supposer la coexistence d'une communauté mixte, ou bien encore, avec F. Maes (5), d'imaginer des recluses dans des maisonnettes autour de l'église. Mais dans les chartes du Moyen Age, les mots ne se sont pas employés au hasard, il faut y prêter attention. En 1095, l'évêque de Cambrai, Gaucher, à la demande du comte Godefroid de Louvain, des avoués Arnould et Walter de Rotselaar, de nobles, de laïcs et de la *persona* du lieu, dégage de la juridiction épiscopale l'église située sur le mont dit « Curtenberch » et la constitue libre au profit de ceux qui veulent y servir Dieu, la Vierge et saint Amand à condition de subvenir à l'entretien d'un prêtre (6). L'interprétation de cet acte autorise plusieurs hypothèses auxquelles nous ne pouvons nous arrêter. Retenons seulement la première mention d'une église et d'une communauté religieuse placée sous la direction d'une personne qui pourrait être la dame fondatrice Colombe, vénérée comme telle dans la suite. Les actes épiscopaux suivants de 1110, 1123, 1125 et 1129 attestent la présence d'une abbesse tenue d'assister au synode et d'une congrégation de moniales, bénéficiaires à la fois pour l'église et elles-mêmes des patronats des églises de Kortenberg, Kwerps (*Quaderebbe*) et Nossegem (*Nothengem*), Erps et Kampenhout, Hombeek et Leest (7). A l'origine donc, la communauté n'observe aucune règle monastique déterminée, sa mission est essentiellement pieuse et pastorale. Les revenus sont modestes : des aumônes, une terre de 12 bonniers à Nossegem, cédée par un serf du duc de Brabant (8), en 1123 et c'est tout. Le domaine s'accroît peu à peu à partir de 1150, tout autour de la colline. Au début du siècle suivant, le délabrement de leur installation, la difficulté d'accès, le manque d'eau, les incitent à se fixer dans la vallée pour créer un centre plus important, à la fois religieux, agricole et hospitalier.

(1) Chroniques et écrivains des XVII^e et XVIII^e siècles, voir ci-dessus.

(2) Aucun acte ne date de 1105 ; en réalité, les patronats de Kortenberg, Kwerps et Nossegem sont donnés en 1110 et 1123 ; Erps et Kampenhout, en 1125 ; Kortenberg seul en 1095 (A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/1-4). — Erps-Kwerps, prov. de Brabant, cant. de Louvain I ; Nossegem, prov. de Brabant, cant. de Schaarbeek ; Kampenhout, prov. de Brabant, cant. de Vilvorde.

(3) Original disparu, A. Arch. M., Cartulaire, n° XXI. — Hombeek et Leest, prov. Anvers, cant. Malines.

(4) Voir ci-dessus 250.

(5) F. MAES, *Kortenberg...*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, XXXVIII, 300, Merchtem, 1955.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/1. — A. Arch. M., *Cartulaire*, n° XIX ; édité par MIRAEUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, I, 519. — M. GYSSELING et A. C. I. KOCH, *Diplomata belgica...*, I, xxviii, n° 235, II, LXXVII.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/2, 3, 4 ; A. Arch. M., *Cartulaire*, n°s XX, XXI, XXIII, 363 ; édités par MIRAEUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, II, 959, 964 et C. VAN GESTEL, *Historia sacra...*, I, 56, 94, 98.

(8) Donation approuvée par l'évêque Burchard avec la confirmation des privilèges accordés par ses prédécesseurs, Gaucher et Odon, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/3.

D'autres raisons d'ordre économique et politique justifient également ce transfert. Les dons affluent, les autorités sont favorables et la construction s'effectue, semble-t-il, vers 1210, d'après l'étude diplomatique des différents actes rédigés à ce moment et à cette occasion. L'église est consacrée en 1218 ou 1222, et le cimetière (1), en 1226. En 1227, l'installation est bien terminée puisque le duc de Brabant y signe un acte (2). En 1229, il autorise la clôture du bois de Saint-Amand dans le marais du même nom, derrière l'église, au pied de la colline (3). Le transfert de l'abbaye va de pair avec la réorganisation matérielle et religieuse. Si aucun texte n'établit la date d'adoption de la règle de saint Benoît, la première bulle accordée par le pape Grégoire IX, en janvier 1233, permet d'affirmer qu'elle est en vigueur à cette date (4). En 1246, plusieurs bulles du pape Innocent IV fixent le statut de l'abbaye, la règle, le mode d'élection, le recrutement et le nombre de religieuses (5). En même temps, les revenus de certains anniversaires sont affectés à la pitance de l'abbaye, avec l'approbation de l'archidiacre de Cambrai en Brabant (6). L'abbaye garde le patronat de l'ancienne église, réservée désormais à la paroisse. La première mention de cette dernière (7) par une étrange coïncidence, apparaît seulement dans un acte de 1213. L'organisation paroissiale de la nouvelle agglomération, constituée peu à peu autour de l'abbaye et grâce à elle, est certes une autre cause déterminante de l'abandon du centre primitif. La différenciation entre les bénéficiaires des donations apparaît nettement dès 1219, preuve d'une séparation entre les deux patrimoines (8). D'ailleurs l'abbaye ne s'était pas engagée dans une nouvelle voie sans établir au préalable l'inventaire des biens recueillis par elle, souvent transmis de la main à la main et sans preuve écrite (9). Au besoin, elle rédige des actes et les falsifie pour les faire approuver par le duc de Brabant (10).

L'abbaye donne également une autre orientation à ses activités sociales. Sans se désintéresser des églises confiées à ses soins, elle pratique la charité conformément à la règle. Elle accueille les malades, les pauvres, les voyageurs de plus en plus nombreux sur la route reliant les centres commerciaux de Flandre et d'Allemagne. L'hôpital, qui existe avant 1247, est doté d'un règlement par l'abbesse Ide de Blaisfeld (11) en 1265. La direction est assurée par un recteur sous la surveillance de la prieure ; l'approvisionnement est fourni par l'abbaye. A la fin du XVI^e siècle, cet hôpital est devenu un centre d'accueil des pauvres à l'entrée de l'abbaye, toujours placé sous le contrôle de l'abbesse (12). Un autre bâtiment héberge des pensionnaires, hommes ou femmes souvent des parents des moniales et des hôtes de passage (13).

Avec le XIII^e siècle s'ouvre une ère de prospérité pour l'abbaye ; elle récupère des dîmes, étend son domaine, met en valeur des terres défrichées et perçoit des dîmes novales sur les nouvelles cultures. Dès cette époque, elle devient un lieu de réunion célèbre dans le Brabant. Citons seule-

(1) Chroniques et auteurs cités ci-dessus.

(2) Henri I^{er} en faveur de l'abbaye d'Heylissem, publié par E. REUSENS, *Documents relatifs à l'abbaye norbertine de Heylissem*, dans *A. H. E. B.*, XXV, 309, Louvain, 1895.

(3) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/22.

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5897.

(5) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5897 (quatre bulles).

(6) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/27 (mars 1247).

(7) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/18, « Londeleghem in parrochia de Cortenberga ».

(8) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 5885/19 et 5885/20 (deux actes l'un pour le couvent, l'autre les demoiselles).

(9) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/18, 2 (23 actes analysés ou copiés).

(10) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 5885/17/ 2, 3, 4 et 5885/10.

(11) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 5885/27 (anniversaire de Jean de l'Hôpital) ; 5885/38.

(12) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5896, 9 août 1563.

(13) Actes de donations, épitaphes, obituaire et disposition des locaux dans le plan de Nivoy, aux A. G. R., *Cartes et plans Supplément*, n° 192.

ment l'alliance entre les villes de Bruxelles et de Louvain (1) en 1261 et 1267, la réconciliation entre Louvain et la duchesse de Brabant, Aleyde (2), la signature de la charte de Kortenberg en 1312 et les assemblées du Conseil de Kortenberg (3). La présence des étrangers trouble la vie monastique et constitue parfois une charge : en 1303, les ducs de Brabant veulent se réserver le droit de gîte pour eux, leur suite, leurs messagers, et même en 1367 pour les chevaux et les chiens (4).

* * *

Il est impossible d'établir la liste des abbesses de Kortenberg pendant les premiers siècles d'existence de l'abbaye. Tout au plus peut-on citer certains prénoms et des initiales en les plaçant dans un ordre chronologique approximatif d'après des actes datés de façon imprécise. F. Maes (5) a tenté de l'établir en faisant remarquer judicieusement que les listes connues ont été dressées d'après l'obituaire du XVII^e siècle, conservé aux Archives de l'Archevêché à Malines, en suivant, l'ordre de la transcription dans le calendrier, sans tenir compte des années. Celles-ci ne sont d'ailleurs pas indiquées, puisque seul le jour de la commémoration de l'anniversaire importe pour le service religieux.

La liste rédigée par les bénédictines en même temps que cet obituaire (6), s'inspire forcément des anniversaires de religieuses et de bienfaitrices, et ce, à défaut d'indications précises avant le XIV^e siècle, pour obtenir une longue lignée d'abbesses en rapport avec l'ancienneté évidente de l'abbaye. Cette liste, officielle en somme, n'est nullement mise en doute par les auteurs qui la copient, tout au plus y apportent-ils quelques corrections minimales (7). Par conséquent, elle comprend des abbesses inconnues par les actes, alors que ceux-ci en révèlent d'autres et nous permettent de préciser et de corriger la liste établie par F. Maes.

IDA est la première abbesse connue, citée en 1125, dans l'acte par lequel l'évêque de Cambrai, Burchard accorde les autels d'Erps et de Kampenhout (8).

A. L'abbesse A. est citée dans un acte daté de 1169, rédigé au début du XIII^e siècle (9). Dans la liste officielle, on trouve Alx ou Aleyde, Albernia, Ascetha, et parmi les abbesses défuntées dont l'anniversaire est commémoré en 1247, une Aska (10). L'identification reste douteuse tant pour l'abbesse A, que pour les autres.

MABILIA. Dans ces deux documents figure aussi l'abbesse Mabilia. Elle pourrait être la « domina Mabilia » dont la donation de sa part dans la dime d'Erps (11) est rappelée dans un acte de 1208. Dans ce cas Mabilia aurait été abbesse avant 1205. A cette date, c'est une moniale,

(1) A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires...* 2^e partie, *Cartulaires*, I, 121. Bruxelles, 1961.

(2) A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires...* 2^e partie, *Cartulaires*, I, 128.

(3) A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes et cartulaires...* 2^e partie, *Cartulaires*, I, 235 et II, 35, 100, 181-183. — J. VAN DER STRAETEN, *Het charter en de raad van Kortenberg*, dans *Travaux de l'Université de Louvain*, Louvain, 1952. — P. GORISSEN, *Het Parlement en de raad van Kortenberg*, dans *Anciens Pays et Assemblées d'États*, XI, Louvain, 1956.

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^{os} 5886/86 et 5888/194.

(5) F. MAES, *Kortenberg...*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, XXXVIII, 209, Merchtem, 1955.

(6) *Manuscrit réservé à l'abbesse aux A. Arch. M.*

(7) A. SANDERUS, *Chorographia...*, I, 77. — C. VAN GESTEL, *Historia sacra...*, II, 220. — *Le Grand Théâtre Sacré du duché de Brabant*, I, 2^e partie, 309. — *Gallia Christiana*, V, 53-55. — EVERAERTS dans le manuscrit conservé à la B. R., ms. 7553, II, f^o 181.

(8) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 5885/4 ; éd. Van GESTEL, *Historia sacra...*, I, 94.

(9) Copie dans le petit cartulaire du XIII^e siècle, A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 5885/18, 2, acte 18.

(10) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 5885/27.

(11) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 5585/15.

Berthe, qui représente l'église de Kortenberg dans un conflit au sujet de l'alleu de Lindelenghem (1). Son nom n'est pas repris parmi les abbesses, mais il est possible qu'étant élue au moment du transfert de l'abbaye et de l'adoption de la règle bénédictine, elle ait choisi le nom de Bénédicté.

BENEDICTA intervient dans plusieurs actes en 1208, 1210 et vers ces mêmes dates si bien qu'on peut assurer qu'elle prend une part active dans l'organisation de la nouvelle abbaye (2). En 1208, Bénédicta intervient aussi favorablement dans la fondation d'une chapellenie à Erps (3). Selon la tradition l'abbaye aurait été construite sous plusieurs abbatiats (4). Si nous considérons Bénédicta comme la fondatrice du nouveau monastère, après elle, nous trouvons effectivement trois abbesses qui se succèdent en peu de temps, avant 1222, date de l'achèvement de l'église de l'abbaye.

DIETHILDE, citée dans deux actes non datés (5), dont l'un après 1209.

BEATRICE, citée dans un acte (6) du 19 mai 1213.

J. citée (7) en 1219 qui pourrait être JUTA ou JUTTA, seule reprise dans la liste des abbesses.

MATHILDE D'ERPS (*Herpsa*) désignée par son prénom dans la série des actes du début du XIII^e siècle (8), est omise dans la liste, mais on peut l'identifier parce qu'elle autorise la fondation du monastère de Leliëndaal en 1233 et assiste à la cérémonie officielle (9).

L. ou LAURENTIA dans la liste officielle, obtient la consécration de l'œuvre de restauration entreprise par plusieurs abbesses. L'organisation de l'abbaye de Kortenberg est ratifiée par plusieurs bulles d'Innocent IV vers la fin de l'année 1246, sans que le nom de l'abbesse soit cité dans les textes (10). En mars 1247, Guillaume, archidiacre de Cambrai en Brabant, approuve les dons en faveur de la pitance de l'abbaye, et parmi les anniversaires figurent les abbesses Aska et Mabilia et des prénoms de bienfaitrices comparables à ceux de certaines abbesses dans la liste officielle (11). Quoiqu'il en soit, en 1247, dans ce même acte, l'initiale de l'abbesse est L.

M. ou MARINA ou MARGUERITE. L'abbesse suivante est tout aussi effacée elle n'est connue que par son initiale dans un acte relatif au monastère de Leliëndaal (12) et daté de 1251. On peut l'identifier avec Marina ou une des Marguerite de la liste officielle sans pouvoir trancher.

(1) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/14, chirographe conservé en double au musée des A. G. R. — Lindelenghem, lieu-dit à Kortenberg.

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 5885/17, 1 ; 5885/17, 2 et 5885/15.

(3) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 55885/15.

(4) A. Arch. M., *Chronique de 1646*, p. 541 sv.

(5) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 5885/17, 4 ; 5885/18, 2 et 5885/16.

(6) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/18.

(7) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/19.

(8) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/17, 3.

(9) A.V.M., *Chartrier de Leliëndaal*, acte confirmé en 1265, voir ci-dessus. — Éd. : MIRAEUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, III, 124. — VAN GESTEL, *Historia sacra...*, I, 84. — SANDERUS, *Chorographia...*, I, 408. — L. HUGO, *Praem. Annales*, II, 1314.

(10) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5897.

(11) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/27.

(12) A.V.M., *Chartrier de Leliëndaal*. — A.G.R., *Manuscrits divers*, 134 A, f° 5. — Éd. L. GEVELERS, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, II, 535. — A. Arch. M., *Cartulaire de Kortenberg*, n° 419. — Éd. MIRAEUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, I, 586.

IDE DE BLAISFELD. Les tractations avec le curé de Hombeek (1) en 1257 et avec les religieuses de Leliëndaal en 1265, permettent de repérer cette abbesse (2). Son souvenir n'a pas été honoré par l'abbaye. Elle use cependant d'un sceau personnel, protège efficacement les droits et les biens de sa communauté et obtient l'appui de la papauté dans les conflits avec le doyen de l'Église de Malines et l'abbaye de Parc (3). C'est également Ide qui dote l'hôpital d'un règlement en 1265, veillant ainsi à son entretien et à son organisation (4). Rappelons aussi, qu'à cette même époque, l'abbaye devient un lieu de réunion politique (5). De nombreux seigneurs lui cèdent des dîmes (6). Le duc de Brabant Henri III en 1261 et le pape Urbain IV en 1263 lui reconnaissent le droit de percevoir les dîmes noales (7).

Avec Ide de Blaisfeld, de 1257 à 1274 (8), l'abbaye entre dans une période de prospérité qui se prolonge sous les abbesse suivantes dont les noms sont moins connus et certains oubliés.

A. est abbesse (9) en 1285. Il s'agit peut-être d'une des ALIX de la liste ou encore ALEYDIS DE BINDEREN qui, selon Van Gestel, serait venue de l'abbaye de ce nom, du même ordre, en Gueldre (10).

VEREN MERGRITEN apparaît dans un jugement (11) du 27 novembre 1302 ; Ici encore, comme en 1251, on peut choisir entre Marguerite, Marguerite Collays et Marguerite de Lira sans certitude.

ÉLISABETH DE WINENGHEM intervient plus souvent dans les actes de 1307 à 1325, pour régler les conflits avec les monastères de Parc et de Leliëndaal, intercéder en faveur de l'hôpital, entériner des dons en faveur de l'abbaye (12). Elle obtient aussi la protection (13) du pape Jean XXII, reçoit le duc de Brabant Jean II et tous les dignitaires qui signent la charte de Kortenberg en 1312. L'abbesse accepte que les locaux de l'abbaye deviennent le siège du Conseil de Kortenberg (14). Malgré la célébrité de l'abbaye, l'augmentation des charges de tout ordre commence à nuire à sa prospérité.

En 1320, l'évêque de Cambrai, suite à sa visite, constate l'insuffisance des ressources et confirme la fixation du nombre de religieuses à trente (15). L'abbaye entre en conflit avec le duc de Brabant et se plaint, avec les autres monastères, des tailles importantes imposées lors des mariages et des guerres, ainsi que des frais occasionnés par les « parlements ». Malgré l'arbitrage devant le

(1) A. Arch. M., *Cartulaire*, n° 419.

(2) A.V.M., *Chartrier de Leliëndaal* (4 actes). — A.G.R., *Manuscrits divers*, 154 A, f°s 7-9 v°. — Éd. L. GEVLEERS, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, III, 153, 230, 232 (3 actes). — A. Arch. M., *Cartulaire de Kortenberg*, n° 420. — Éd. MIRAEUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, II, 1004 (voir ci-dessus, 248, 249).

(3) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5897 (bulles des papes Alexandre IV et Urbain IV en 1259 et 1262).

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885/38.

(5) Voir ci-dessus, 256.

(6) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885.

(7) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 6335, 6260, 5897.

(8) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5885.

(9) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5886/64 et 65.

(10) C. VAN GESTEL, *Historia sacra...*, II, 220.

(11) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5886/85.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5886/89, 91, 93, 108, 109, 125. — A.V.M., *chartrier de Leliëndaal*. — A.A.P.B., *Sainte-Gudule*, B. 172.

(13) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5897.

(14) Voir ci-dessus, 256.

(15) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5886/119.

Saint-Siège, le 30 juin 1335, le pape Benoît XII impose difficilement le respect des engagements (1).

Élisabeth de Winenghem appartenait à une famille établie dans un domaine voisin de l'abbaye et utilisait un sceau personnel. Entre 1325 et 1347, il est vraisemblable qu'une autre abbesse lui ait succédé, mais aucun nom n'apparaît dans les actes.

MARIE DE LEEFDAAL, était apparentée à la famille des seigneurs de Leefdaal et de Steenockerzeel, représentée par Roger de Leefdaal, chancelier de Brabant et châtelain de Bruxelles à cette époque (2). Elle apparaît dans les actes, comme abbesse (3) en 1347, 1350 et 1361. A cette date, elle déclare habiter l'abbaye depuis cinquante ans, ce qui permet de supposer qu'elle était déjà en fonctions avant 1347, depuis une dizaine d'années environ. Peut-être a-t-elle vécu très âgée, car en 1379, la comptabilité ducal garde la trace d'un don effectué à l'occasion de la nomination d'une abbesse à Kortenberg (4). De 1361 à 1379, il y eut peut-être une autre abbesse, mais son nom ne nous est pas parvenu.

ÉLISABETH VAN LIERE ou **DE LIRA** est citée comme prieure en 1361 et désignée comme exécutrice du testament de Waltherus de Diedeghem (5) en 1370. En 1379, elle est abbesse et n'intervient qu'une seule fois dans les actes et ce pour apposer son sceau sur le relevé des terres de l'hôpital (6) mises en exploitation en 1388.

MARGUERITE VAN DER NOOT lui succède en 1399 et administre l'abbaye pendant 25 ans jusqu'à sa mort survenue en 1424 et non en 1452 comme les listes imprimées l'attestent (7). La chronique de l'abbaye relate qu'elle a fait fructifier les biens et fait entourer le domaine d'un mur en pierre. Appartenant à une famille de chanceliers de Brabant, elle n'hésite pas à s'opposer à l'admission d'une fille illégitime bien qu'elle soit recommandée par le duc de Brabant (8). Elle utilise son sceau personnel.

MARIE CLUETINX appartenait à une riche famille des lignages bruxellois (9). Elle est citée en 1426 et 1438 et se montre soucieuse de l'entretien de ses consœurs en faisant établir un registre de la pitance par Christine van Berthem (10).

(1) A. FIBRENS, *Lettres de Benoît XII*, dans *Analecta Vaticana Belgica*, IV, 65 et 133, nos 176 et 3202, Rome, 1910 et textes analysés par A. VERKOOREN, *Inventaire des chartes...*, I, 435, 436, 439, 487. — Même situation en 1379 : K. HANQUET, *Documents relatifs au grand schisme...*, XII, II, *Lettres de Clément VII*, 190, n° 723, Rome, 1930.

(2) Baron de RYCKMAN DE BETZ et vicomte P. DE JONGHE D'ARDOYE, *Armorial et biographies des chanceliers et conseillers de Brabant, Tablettes de Brabant*, Recueil, I, 57, Hombeek, s. d.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5888/171, 187, 188. — ARCHIVES GÉNÉRALES À LA HAYE, *Domaine de Nassau*, n° 393, 878 (bail de terres à Oosterhout en 1347).

(4) M. MARTENS, *L'administration du domaine ducal de 1250 à 1406*, dans *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, XXX, 153, Bruxelles, 1954.

(5) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5888/188 et 199.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5888/218. — Sur la famille de Liere, seigneurs d'Immerseele, voir Baron DE RYCKMANS DE BETZ et Vicomte P. DE JONGHE D'ARDOYE, *Armorial et biographies*, II, 469.

(7) Voir ci-dessus, 256, notes 6 et 7.

(8) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5891, acte du 23 août 1458. — Sur les Van der Noot, voir Baron DE RYCKMAN DE BETZ et Vicomte DE JONGHE D'ARDOYE, *Armorial et biographies*, II, 379.

(9) Gertrude et Anne, moniales à Kortenberg, filles de Jan Clutinc, échevin de Bruxelles et de Catherine van der Spiegele sont citées, en 1415, dans la généalogie des Clutincs par J. ANNE DE MOLINA, *Lignage l' Serhuyghs*, dans *Brabantica*, 6^e partie, 122, Bruxelles, 1958.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5941 et n° 6315. — Voir J. COOLS, *Toponimien... dans Mededelingen... toponymisch vereeniging te Leuven*, XVII, 77-81.

CATHERINE (*Katherinne*) **VAN HAMME**, citée comme religieuse professe en 1446, n'apparaît pas comme abbesse (1) avant 1458. De 1438 à 1458 elle est peut-être précédée d'une abbesse qui pourrait être Marguerite Colays apparentée à Marguerite van der Noot (2). Catherine van Hamme avait un sceau personnel et son épitaphe mentionne qu'elle était la fille de Jérôme Van Hamme, chevalier et de Mathilde Estors (3). Elle obtient fréquemment l'appui du Saint-Siège dans ses entreprises en 1458, 1461 et 1465 notamment lors de la restauration du chœur et du clocher de l'église d'Erps (4). Catherine van Hamme est citée une dernière fois (5) en 1482.

MARIA TAEYS (Taye) était fille de Jean Taye, sire de Ruisbroek, échevin de Bruxelles et de Jeanne-Marguerite Huysman (6). Selon la chronique de l'abbaye, elle aurait fait appel aux moines d'Affligem pour réformer le couvent, mais sans succès, puis à deux religieuses de Ghislenghien (7). L'influence de Marguerite de Wattripont († 1504), de l'abbaye de Ghislenghien est connue par ailleurs, mais la tentative de réforme par Affligem ne l'est pas (8). Par contre, la chronique ne fait pas état de la réforme par Arnoul de Solbrecq, futur abbé de Gembloux en 1502 (9), mais signale qu'elle a été poursuivie par Jeanne de Baexem et Nicolette Wasteels. Maria Taye est décédée en 1494 (10).

JEANNE VAN BAEXEM (**BAEXHEM**) reçoit la visite de l'évêque de Cambrai, Henri de Berghes, le 23 juillet 1501 ; il autorise la prise de voile et la clôture (11). Des nouveaux statuts, conformes à la réforme de la Congrégation de Bursfeld sont approuvés par l'évêque de Cambrai, Jacques de Croy (12), le 2 décembre 1506. Jeanne de Baexem établit les comptes de la costerie (13) et intervient dans les actes (14) entre 1495 et 1515. Sous son abbatiat, un incendie détruit une partie des archives, l'argenterie ainsi que l'attestation de la sainteté de la fondatrice *Duva conclusa* (15).

NICOLETTE (*Nicolaa, Colette*) **WASTEEL** (*Wasteels*), à qui la chronique attribue la réforme réalisée précédemment, n'intervient pas dans les actes avant 1530, date à laquelle elle obtient l'autorisation de choisir un confesseur extraordinaire (16). En 1532, elle peut aussi désigner un confesseur appartenant à un ordre de son choix (17). Cette abbesse intervient plus souvent personnellement dans les actes jusqu'au moment, où, vu son grand âge, elle demande à être assistée par Marie de Bailleul, maîtresse du chœur et maîtresse d'école. Malgré les avis partagés

(1) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5981/365 et 388.

(2) Wauthier van der Noot épouse Jutte Colays ; voir ci-dessus, 259, note 8.

(3) B. R., *Fonds Goethals*, n° 1618. — Testament de sa mère du 10 juin 1441, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5890/353.

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5891/407 et 5897 ; bulle de 1555, citant celle de 1465.

(5) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5892.

(6) H. C. VAN PARYS, *Notes sur les lignages de Bruxelles en 1376*, dans *Brabantica*, I, 307 et 329-330. Bruxelles, 1956 ; II, 45-60, Bruxelles, 1957.

(7) Prov. du Hainaut, cant. d'Ath. — A. Arch. M., *Chronique de 1646*, f° 343.

(8) U. BERLIÈRE, *Monasticon Belge*, I, 321, Maredsous, 1890.

(9) U. BERLIÈRE, *Monasticon Belge*, I, 79, Maredsous, 1890.

(10) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5893 (confirmation de son remplacement par Henri de Berghes).

(11) A. Arch. M., *Chronique de 1646*, f° 344.

(12) A. Arch. M., *Chronique de 1646*, f° 344.

(13) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5917.

(14) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5983.

(15) A. Arch. M., *Chronique de 1646*, f° 343.

(16) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5897.

(17) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5894, 16 mai 1532.

des religieuses, cette nomination est accordée et confirmée, en 1555, par l'empereur Charles-Quint et en 1560, par l'évêque de Cambrai Maximilien de Berghes (1).

MARIE DE BAILLEUL, coadjutrice dès 1555 et abbesse en 1562, est autorisée, en 1563, par l'évêque de Cambrai à prendre les mesures nécessaires pour inspecter et régenter l'abbaye et l'hôpital (2). La vie religieuse à Kortenberg sert d'exemple pour les autres monastères de femmes, et le prieuré du Petit-Bigard, fait appel à deux religieuses, Marie van den Hoffstadt et Marie van der Eycken, en 1570 pour y instaurer la même discipline. Ce brillant essor est bientôt brisé par les troubles politico-religieux. En 1572, le pillage de l'abbaye cause un tel effroi à Marie de Bailleul qu'elle meurt peu après (3).

MARIE VAN DEN (der) HOFFSTADT (Hochstadt), née à Bruxelles vers 1516, prieure du Petit-Bigard, est rappelée par ses consœurs de Kortenberg pour succéder à Marie de Bailleul (4). Elle est nommée sur le rapport favorable des commissaires après leur enquête (5) en mai 1572. A ce moment, l'abbaye compte 25 religieuses professes et 18 sœurs converses. La situation matérielle s'aggrave par suite des dommages causés par la guerre et devient critique à Kortenberg, située au croisement de routes parcourues par les gens d'armes. L'abbesse obtient l'autorisation d'emprunter, puis d'acheter un refuge à Malines (6) en juillet 1576. Mais au mois d'août, elle est décédée puisque l'enquête est en cours pour pourvoir à sa succession (7). La nomination se fait attendre parce que certaines religieuses préfèrent une abbesse jeune, Madeleine de Nivelles, d'autres préfèrent Jeanne Daelmans. Le rapport est favorable à cette dernière, vu son âge et son expérience.

JEANNE DAELMANS, âgée de 50 ans, chapelaine des trois abbesses précédentes et ayant tenu « le comptoir », c'est-à-dire les archives et les comptes, est nommée par les lettres patentes (8) du 11 octobre 1576. La situation de l'abbaye devient catastrophique : réfugiée à Malines, l'abbesse est faite prisonnière avec d'autres religieuses et conduite à Bruxelles avant d'être libérée contre une rançon (9). La série des emprunts et des aliénations commence en 1578 jusqu'à la ruine complète de l'abbaye (10). En juin 1584, l'église est incendiée par les soldats, les religieuses fuient à Cologne, puis reviennent s'installer à Louvain sous la protection de l'abbé de Vlierbeek (11). A Louvain, en 1588, l'abbesse hypothèque et continue à vendre des maisons et des terres (12). Tous ces soucis l'épuisent ; les fermiers, ruinés eux-mêmes ne payent plus les fermages, et Jeanne Daelmans meurt, sans avoir pu achever les comptes (13) des années 1592 et 1593. Le 3 décembre

(1) A.G.R., *Conseil d'État et Audience*, n° 897 et diplômes des 11 septembre 1555 et 25 juillet 1560, dans A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5895.

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5896 et VAN GESTEL, *Historia sacra...*, II, 57 ou 218, annoté et complété par J. Goyers, exemplaire à la B. R., ms. 4361 (16523).

(3) Liste des abbesses par A. EVBRAERTS, à la B.R., ms. 7553 (II, 3201), II, 181.

(4) A. G. R., *Conseil d'État et d'Audience*, n° 904.

(5) A. G. R., *Conseil d'État et d'Audience*, n° 904.

(6) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5896, 1^{er} décembre 1572 et juillet 1576.

(7) A. G. R., *Conseil d'État et d'Audience*, n° 907.

(8) A. G. R., *Conseil d'État et d'Audience*, nos 907 et 916.

(9) A. Arch. M., *Chronique* et A. G. R., *Jointe des amortissements*, n° 260.

(10) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 5896 (2 mars 1578) et 6068.

(11) A. Arch. M., *Chronique de 1646*.

(12) A. G. R., *Jointe des amortissements*, n° 260 et *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5896 (12/1/1588).

(13) A. G. R., *Jointe des amortissements*, n° 260 et *Arch. Eccl. Brab.*, n° 6068.

1594, les religieuses réduites au nombre de 17, désignent à l'unanimité, Madeleine de Nivelles, déjà préférée lors de l'élection précédente (1).

MADELEINE DE NIVELLES, boursière, âgée de 51 ans, est nommée par les lettres patentes (2) de Philippe II, le 3 janvier 1595. Ce choix était parfaitement justifié ; cette abbesse se distingue par son intelligence, sa connaissance du latin, son goût pour la lecture et son affabilité (3). Dès 1596, elle entreprend la restauration de l'abbaye et la reconstruction de l'église (4) en 1598. En 1601, les religieuses réintègrent l'abbaye ; mais, en 1604 doivent à nouveau se réfugier à Bruxelles (5), en 1617, Madeleine de Nivelles a la joie d'assister aux fêtes de la Pentecôte au cours desquelles, la clôture est inaugurée et la règle rétablie strictement (6). A sa mort, survenue en 1617, le nombre des religieuses atteint le maximum de trente, ce qui prouve le succès de l'œuvre de rénovation entreprise par Madeleine de Nivelles (7).

CLAIRE DE HULSBOS (*Hulsboes*) âgée de 44 ans, prieure depuis 9 ans, est choisie par les religieuses et nommée par lettres patentes (8) d'Albert et Isabelle, le 22 décembre 1617. Elle n'a guère le temps de se distinguer, car elle meurt vers le mois de mars 1624. Peu de temps après, un incendie ravage l'infirmerie, le réfectoire, le dortoir, les étables, la basse-cour et la réserve de bois. Devant cette catastrophe, ruinant tous les efforts antérieurs, les religieuses insistent pour obtenir rapidement une abbesse (9). La prieure Constance de Croeser a la préférence ; l'archevêque de Malines Jacques Boonen propose Anna du Carne, mais c'est Marie Blyleven, élue troisième, qui est nommée par les lettres patentes (10) d'Albert et Isabelle, le 26 juillet 1624.

MARIE BLYLEVEN, née à Louvain le 21 février 1586, est la fille de Thomas Blyleven, sergent-major de Louvain et de Jeanne Edelheer, fille de Jean Edelheer, conseiller et échevin de Louvain. Sa sœur Catherine était supérieure du couvent des Annonciades (11) à Louvain en 1623. De 1624 à 1663, Marie Blyleven s'efforce de restaurer l'abbaye tant du point de vue matériel que spirituel ; elle y est encouragée par la visite d'Albert et Isabelle (12) en 1626 et celle de l'archevêque de Malines Jacques Boonen (13) en 1640. Elle reconstruit les bâtiments sinistrés, utilise un nouveau sceau pour l'abbaye, fait dresser un inventaire des cens (14), en 1625, et un cartulaire (15) de 1627 à 1630. Elle tient aussi à posséder de beaux manuscrits : elle fait recopier la règle de saint Benoît par Anne Connirs (Coymaerts), et, soucieuse du passé, fait établir un obituaire, une liste des abbesses et une notice historique de l'abbaye (16). Le séjour à Kortenberg reste troublé par les passages de troupes. De 1639 à 1642, Marie Blyleven entreprend des démarches pour obtenir

(1) A. G. R., *Conseil d'État et d'Audience*, n° 916.

(2) A. G. R., *Conseil d'État et d'Audience*, n° 916 et *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5896.

(3) A. G. R., *Conseil d'État et d'Audience*, n° 907.

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 6381 et A. Arch. M., *Chronique*.

(5) A. Arch. M., *Chronique de 1646*, 348.

(6) A. Arch. M., *Chronique de 1646*, 348.

(7) A. G. R., *Conseil d'État et d'Audience*, n° 925.

(8) A. G. R., *Conseil d'État et d'Audience*, n° 925 ; *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5908.

(9) A. G. R., *Conseil d'État et d'Audience*, n° 929.

(10) A. G. R., *Conseil d'État et d'Audience*, n° 929 ; *Conseil d'État*, n° 1226 ; *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5908.

(11) *Annuaire de la noblesse*, généalogie Blijleven, 95-96, Bruxelles, 1882.

(12) A. Arch. M., *Chronique de 1646*, f° 348.

(13) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5904.

(14) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 6112.

(15) A. Arch. M., *Cartulaire*, voir ci-dessus, 244.

(16) A. Arch. M., *Chronique de 1646* rédigé à Bruxelles.

l'autorisation d'acheter un refuge et obtient satisfaction non sans difficultés (1). En 1646, les bénédictines sont installées chaussée de Laeken, près du béguinage à Bruxelles et occupent leurs loisirs en écrivant l'histoire de l'abbaye et en copiant les documents nécessaires à la vie religieuse (2). En cette période troublée, le gouvernement, pour subvenir aux besoins d'argent, donne fréquemment des seigneuries en engagère ; devant le danger d'une aliénation de la terre de Kortenberg au profit de la noblesse, l'abbesse verse 3000 florins, le 18 juillet 1648, pour que la terre reste annexée au domaine de l'empereur (3). Cette caution lui garantit dès lors l'administration du village et la nomination des échevins de son choix. Marie Blyleven, meurt à l'âge de 77 ans, le 12 avril 1663 ; son épitaphe, portant ses armes et l'obituaire de l'abbaye commémoraient sa mémoire, son activité constructrice et son hospitalité (4).

MARIE DE WITTE, née à Bruxelles en 1603, prieure pendant 11 ans et initiée aux affaires temporelles à la demande de l'abbesse, est préférée par les religieuses et nommée par les lettres patentes (5) de Philippe IV, le 9 juin 1663. Une lettre de terrier de l'empereur Charles II, du 25 septembre 1666, autorise le renouvellement des registres de la cour censale et féodale (6). Sa succession plonge l'abbaye dans un désarroi absolu d'autant plus que la discipline subit malgré tout un relâchement lors des séjours à Bruxelles. C'est le cas lors de l'enquête du 6 novembre 1667. Élisabeth van den Tympel, déjà choisie en deuxième lieu en 1663, obtient cette fois la première place, mais c'est une intrigante, Madeleine Beringuer, qui l'emporte auprès du gouvernement espagnol, contre l'avis des commissaires et des autorités religieuses (7).

MADELEINE BERINGUER (*Briengel, Berengeer, Beringel*), née à Straelen (8) vers 1625, religieuse sans vocation et indisciplinée n'obtient qu'une seconde voix, celle de son amie Josine Brems (9). Elle est nommée par lettres patentes du 9 avril 1668, mais les religieuses s'opposent à son installation. L'archevêque de Malines expose la situation avec diplomatie et propose un désistement avec compensation honorable (10). Madeleine s'obstine, n'hésite pas à exiger l'exécution de sa nomination et même de faire poster des gardes armés devant le palais épiscopal à Malines. L'affaire est portée au Conseil de Brabant, examinée au Conseil privé et soumise au Saint-Siège. La conduite de cette religieuse est tellement scandaleuse et même débauchée après sa nomination, que, suite à des enquêtes, elle est déplacée dans un monastère du même ordre. Elle parvient cependant à obtenir le séjour au béguinage de Bruxelles aux frais de l'abbaye. Élisabeth van den Tympel qui la remplace en avril 1670, décède la même année ; Madeleine Beringuer se présente à nouveau, mais cette fois, elle est éliminée (11) sur le rapport du Conseil d'État

(1) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 6068 ; *Jointe des amortissements*, n° 260. — A. Arch. M., *Chronique*. — Deux lettres dans *A. H. E. B.*, XVI, 126-128, Louvain, 1879.

(2) A. Arch. M., *Chroniques*, en particulier celle rédigée en 1646 dans le manuscrit réservé à la cérémonie de réception de l'abbesse.

(3) A. G. R., *Jointe des amortissements*, n° 260, et J. LE ROY, *Histoire de l'aliénation...*, f° 14, s. l. n. d.

(4) A. Arch. M., *Chronique de 1648* et celui du *Fonds Goethals*, B.R., n° 1618. — B. R., ms. 6434, *obituaire*, f° 111 v° (13 avril).

(5) A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1226 ; *Conseil privé*, n° 862.

(6) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 20.261.

(7) A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1226.

(8) Allemagne, Westphalie.

(9) A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1226.

(10) A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1226 ; *Conseil privé espagnol*, n° 1160 ; *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5909. — L. JADIN, *Relations des Pays-Bas, de Liège et de Franche-Comté avec le Saint-Siège*, dans *Bulletin de l'Institut Historique Belge de Rome*, XI, 183-186, n° 266, Rome, 1962. — Quelques copies de pièces dans l'exemplaire de C. VAN GESTEL, *Historia sacra...*, II, 56, 58, à la B. R., ms. 4361 (16523).

(11) A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1226 : dossiers E. van den Tympel et Leermans ; *Conseil privé espagnol*, n° 1160.

du 25 janvier 1671. L'obituaire de l'abbaye mentionne cependant son décès le 17 septembre 1677, au béguinage de Bruxelles (1).

ÉLISABETH VAN DEN TYMPEL, fille de Louis van den Tympele, comte d'Aultreppe et de Marie van Schoonhoven, est née à Louvain (2), le 2 novembre 1608. Très estimée par ses consœurs en tant que prieure, elle est élue deuxième en 1663 et première (3) en 1667. Les intrigues de Madeleine Beringuer font échouer sa nomination, mais après une nouvelle procédure d'élection, elle reçoit des lettres patentes de l'empereur Charles II, le 15 mai 1670, pour succéder à Marie de Witte (4). Le 31 décembre 1670, elle meurt subitement (5).

MARIE LEERMANS, prieure, née à Anvers, le 5 décembre 1603, fille d'Adam Leermans et de Josyna van de Cruyce était déjà proposée par ses consœurs à la quatrième place en 1667 et en 1670 (6). En 1671, certaines objectent son grand âge, et elle obtient la même place. Les commissaires ne sont pas de cet avis et Marie Leermans est nommée par lettres patentes (7) du 13 mars 1671. L'obituaire situe son décès en octobre 1682 en rappelant ses qualités viriles et sa prudence (8).

MARIE DRUWE, née à Grammont (9) vers 1632, avait été chapelaine des abbesses Blyleven et de Witte, puis boursière. Choisie troisième, en 1670, elle était proposée par les religieuses en 1671 ; mais à la mort de Marie Leermans, elle demande à être dispensée de la fonction d'abbesse, car elle est débile et infirme. Malgré son désir, elle est élue troisième et nommée par le diplôme (10) du roi d'Espagne, Charles II, du 26 novembre 1682. Elle s'acquitte honorablement de sa tâche : elle veille, en 1687, à la perception des cens sur la base du registre (11) établi en 1625 et obtient l'autorisation d'acheter une ferme à Kortenberg, le Crabouille hof (12), en 1699. Mais les passages de troupes en 1692, 1695 et 1705 causent des dégâts et les religieuses se réfugient encore à Bruxelles (13). Marie Druwé est si miséricordieuse aux pauvres qu'à son décès, survenu en juillet 1705, l'abbaye est en déficit (14). Sous son abbatiat, le sceau de l'abbaye est modifié en s'inspirant de ses armes familiales et subsiste tel quel après son décès (15).

PÉTRONILLE VAN CAVERSON, fille de Jacques van Caverson, maître général des monnaies de l'empereur, avocat au Conseil de Brabant, et de Françoise Mertens, est née à

(1) B. R., *Obituaire*, ms. 6434 C, f° 132 v°.

(2) A. V. Lv., *Registres paroissiaux*, registre 368, f° 38. — Ses parents sont cités le 17 septembre dans l'*obituaire* de la B. R., f° 128 v°. — Sur la famille van den Tympele; voir R. VAN UYTVEN, *Stadsfinancien en stadseconomie*, dans *Verlagen van de Koninklijke Vlaamse Academie...*, 607-609, Gand, 1961.

(3) A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1226.

(4) A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1226 ; *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5908.

(5) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5905 ; *Conseil privé espagnol*, n° 1160 — B. R., ms., 6434 C, *Obituaire*, f° 184 v°, le 31 décembre.

(6) A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1226. — A. V. A., *Registres paroissiaux, Paroisse Notre-Dame*.

(7) A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1226 ; *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5907 (état de frais d'élection).

(8) B. R., ms. 6434 C, *Obituaire*, f° 133, le 2 octobre.

(9) Prov. de Flandre Orientale, cant. de Grammont.

(10) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5908 (diplôme royal et diplôme d'Alphonse de Berghes, 10 janvier 1683) ; *Conseil d'État*, n° 1226 et *Conseil royal*, n° 206.

(11) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 6112.

(12) A. G. R., *Jointe des amortissements*, n° 260 : texte du 13 mai 1699.

(13) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 6039, 6068 ; *Conseil royal*, n° 206, élection de 1705 au refuge.

(14) B. R., ms. 6434 C, *Obituaire*, f° 123 v°, 18 juillet. — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 6039 ; *Conseil royal*, n° 206.

(15) Voir ci-dessus, 253.

Bruxelles, le 5 juillet 1647. Son abbatiat ne dure que deux ans (1). En 1682, elle est maîtresse d'école et, malgré son trop jeune âge, est proposée par les religieuses pour succéder à Marie Leermans (2). Leur avis n'a pas varié en 1705 et Pétronille van Caverson est nommée par lettres patentes du 4 août 1705 et par le diplôme (3) de l'archevêque de Malines du 11 août 1705. Elle est la sœur de Jacques-François van Caverson, président du Conseil de Brabant et conseiller au Conseil d'État (4), mais sa mort survenue très tôt après sa nomination, ne lui permet pas d'user de ses relations pour améliorer la situation de l'abbaye. Elle meurt (5) le 17 avril 1707.

SÉRAPHINE t'SERVANCX, née à Bruxelles vers 1652, appartient également à une famille de conseillers de Brabant (6). Elle avait exercé les fonctions de maîtresse des novices, de chaplainne et de boursière et, en 1705, était déjà proposée comme deuxième candidate (7). En 1707, elle est élue et nommée par lettres patentes du 28 mai 1707 et par le diplôme de l'archevêque de Malines (8) du 27 juin 1707. Elle met tout en œuvre pour rénover l'abbaye : en 1709, elle contracte un emprunt pour acheter du grain et payer les dettes (9). Avec l'aide de sa famille, elle restaure le réfectoire (10), elle fait recopier la règle de saint Benoît et dresser un nouvel obituaire (11). La nouvelle chaussée de Bruxelles à Louvain traverse les terres de l'abbaye non sans apporter des modifications d'ordre économique favorables au développement du village. En 1721, l'abbesse confie au géomètre Everaert le soin de mesurer et de dessiner toutes les propriétés de l'abbaye et elle fait dresser l'inventaire des biens (12). Sa correspondance témoigne d'une activité vigilante jusqu'à sa mort (13) survenue le 13 février 1733.

BERNARDINE DRIESSENS, née à Bruxelles (14) en 1669, prieure, assistante de Séraphine t'Servrancx pendant les dernières années de sa vie, est choisie par les commissaires de préférence à Séraphine Duchâteau, proposée par les religieuses (15). Elle est nommée (16) par les diplômes de l'empereur Charles VI, le 17 avril 1733 et de Thomas-Philippe, cardinal, archevêque de Malines, le 31 mai 1733. Bernardine Driessens obtient la prolongation du droit d'administration du village en 1736, pour une période de 50 ans (17). Elle restaure et aménage la cure de Kortenberg (18) en 1751. Elle meurt (19) le 25 janvier 1754.

(1) A. V. B., *Registres paroissiaux*, n° 461, *Paroisse Saint-Nicolas*, f° 217 v°. — *Annuaire de la noblesse, généalogie de Caverson*, 74, Bruxelles, 1870.

(2) A. G. R., *Conseil d'État*, n° 1226.

(3) A. G. R., *Conseil royal*, n° 206 ; *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5908.

(4) Baron DE RYCKMAN DE BETZ et Vicomte F. DE JONGHE D'ARDOYE, *Armorial et biographies...*, III, 890.

(5) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 5905 et 6039. — B. R., ms. 6434C, *Obituaire*, f° 108 v° (18 mars).

(6) DE RYCKMAN DE BETZ et F. DE JONGHE D'ARDOYE, *Armorial et biographies*, IV, 933.

(7) A. G. R., *Conseil royal*, n° 206.

(8) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 5905, 5908 ; *Conseil privé*, n° 862 ; *Conseil de régence*, n° 363.

(9) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 6051 et 20264.

(10) Guillaume t'Servrancx, † 23 juin 1710 (B. R., ms. 6434C, *obituaire*, f° 120. v°).

(11) Copie achevée le 2 juillet 1715 (B. R., ms. 6434 C, avec l'*obituaire*).

(12) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 6041 et manuel n° 6040.

(13) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 5927-5931, 5905. — B. R., *Goethals*, nos 61 et 62 et B. R., ms 6434 C, *Obituaire*, f° 104, 15 février.

(14) A. V. B., *Registres paroissiaux*, n° 96, f° 75 : le 11 février 1669, on trouve Marie, fille de Jean Driessens et d'Anne Kerremans.

(15) A. G. R., *Conseil privé*, n° 862.

(16) A. G. R., *Conseil privé*, n° 862 et *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5908.

(17) A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, III, 209, Bruxelles, 1857.

(18) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 6063.

(19) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5905 et B. R., ms 6434C, *Obituaire*, f° 102, 24 janvier.

SÉRAPHINE (Catherine) **DUCHATEAU** (Du Chateau) est née à Vreren, près de Tongres, le 10 septembre 1689 et est la fille de Jacques du Chateau et d'Ode Wathar (1). En 1733, elle est chapelaine et proposée par ses conseurs pour succéder à Séraphine t'Servrancx, mais sa nationalité liégeoise la fait écarter par le Conseil privé (2). En 1754, elle est toujours la candidate préférée de l'abbaye dont elle est d'ailleurs la boursière. Une enquête fait apparaître que la terre de Paifve d'où elle est originaire, est une terre franche du Brabant, et dès lors, tout obstacle est levé (3). Elle est nommée (4) par les diplômés de Marie-Thérèse du 12 mars 1754 et de Thomas-Philippe, primat de Belgique, le 5 mai 1754. Sous son abbatiat, la situation financière est nettement améliorée et l'amortissement général de tous les biens, obtenu en 1756, permet d'envisager l'avenir avec confiance (5). Les églises sont restaurées, celle de Kortenberg est démolie et en 1771 l'abbesse pose la première pierre d'une nouvelle église dans la nouvelle agglomération près de la chaussée (6). Mais si l'administration fonctionne normalement, l'état spirituel laisse à désirer durant les dernières années de sa vie (7). Le confesseur Brasseur, entretient la brouille entre les clans de la boursière Béatrice de Villers et celui de la prieure, Caroline de Schoor. L'abbesse manque d'autorité avec l'âge ; plusieurs visites canoniques ne parviennent pas à rétablir la discipline (8). Séraphine du Château meurt (9) le 3 mars 1777 et sa succession, sans l'intervention du confesseur, s'opère dans un esprit de conciliation (10). Caroline Vaillant obtient 14 voix et Béatrice de Villers 11 voix. Les commissaires, impressionnés par l'importance de la famille de Villers, proposent Béatrice, fille du comte Servais-Augustin de Villers, professeur de médecine à l'Université de Louvain, sœur d'un conseiller au Grand Conseil de Malines, d'un chanoine de la cathédrale à Tournai et d'un capitaine au régiment d'Esterhazi (11).

BÉATRICE (Anne-Catherine) **DE VILLERS**, est baptisée à Louvain (12) le 6 octobre 1731. Boursière à l'abbaye depuis 1767, elle sait s'attirer les sympathies en vue de son élection. Elle est nommée (13) par lettres patentes du 20 mai 1777 et par diplôme de Jean-Henri comte de Frankenberg, archevêque de Malines, du 16 septembre 1777. Elle s'empresse de faire remplacer le confesseur Brasseur et rétablit la paix dans le couvent (14). En 1778, elle assiste à la consécration de la nouvelle église de Kortenberg (15). De 1779 à 1783, la reconstruction de l'abbaye est en cours (16) et l'abbesse emprunte 50.000 florins le 22 juin 1782. Sollicitée, comme les autres abbayes à participer à l'urbanisation de la place royale à Bruxelles, elle se voit obligée d'emprunter 26.000 flo-

(1) COMMUNE DE VREREN, *Registres paroissiaux*. — Vreren, prov. de Limbourg, cant. de Tongres.

(2) A. G. R., *Conseil privé*, n° 862.

(3) A. G. R., *Conseil privé*, 862 — Paifve, prov. de Liège, cant. de Fexhe-Slins.

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5908 et *Conseil privé*, n° 862.

(5) A. G. R., *Jointe des amortissements*, n° 260.

(6) A. G. R., *Conseil privé*, n° 862 et *Arch. Eccl. Brab.*, nos 6042, 6392.

(7) A. G. R., *Conseil privé*, n° 862.

(8) A. G. R., *Conseil privé*, n° 862.

(9) A.G.R., *Conseil privé*, n° 862 ; mais à la date du 28-2-1777 dans A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5905 et B.R., ms. 6434C, *Obituaire*, f° 106.

(10) A. G. R., *Conseil privé*, n° 862 et *Chancellerie des Pays-Bas*, n° 756.

(11) *Annuaire de la noblesse*, 311-335, Bruxelles, 1879. — F. V. GOETHALS, *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles*, IV, Bruxelles, 1852.

(12) A. V. Lv., *Registres paroissiaux, Paroisse Saint-Pierre*, registre 356, f° 40.

(13) A. G. R., *Conseil privé*, n° 862 ; *Chancellerie des Pays-Bas*, n° 756 et *Arch. Eccl. Brab.*, n° 5908.

(14) Dossier annexe A. G. R., *Conseil privé*, n° 862.

(15) Note par Goyers, en marge de l'ouvrage de C. VAN GESTEL, *Historia sacra*..., II, 56, à la B. R., ms. n° 4361 (16523).

(16) A. G. R., *Conseil privé*, n° 862 et *Arch. Eccl. Brab.*, n° 6063.

rins en 1784 pour acheter un immeuble en remplacement du refuge de la rue de Laeken (1). Cette opération contrarie l'avancement des travaux à Kortenberg. A la Révolution, l'église et le couvent sont terminés et le quartier abbatial en voie d'achèvement. En 1787, l'état des biens révèle un revenu net de 22.286 florins et 22.240 florins de charges (2). Sa situation est comparable à celle des abbayes de Gembloux et de Waulsort mais nettement défavorisée par rapport aux autres abbayes du Brabant (3). Depuis le fin du XVI^e siècle, elle n'entretient plus un hôpital et se contente de faire des aumônes aux pauvres qui se présentent à la porte. Par contre, l'enseignement des novices et des jeunes filles, puis des enfants jusqu'à 15 ans, requiert son attention. Elle échappe ainsi à la suppression par le gouvernement autrichien mais succombe inévitablement sous le régime français, malgré l'argument de l'instruction publique gratuite (4). L'abbaye est vendue en deux lots le 17 mars 1798 (27 ventose an VI) et c'est la fin de son existence sept fois centenaire (5).

La prieure Caroline Vaillant meurt en février 1801 et l'abbesse Béatrice de Villers (6), le 25 juin 1801.

Le mobilier de l'abbaye a été vendu et dispersé après la vente du domaine. Le jubé, le banc de communion, des confessionnaux et la plupart des ornements religieux se trouvent dans l'église du béguinage de Bruxelles (7).

Des fouilles entreprises par l'abbé Z. E. Missonne, directeur de la maison de retraite à Kortenberg, ont mis à jour, à 50 cm. du sol, des mosaïques recouvrant un tombeau et datant de 1400 environ. Celles-ci sont reconstituées dans le dallage de la maison occupée et restaurée par l'abbé Missonne ; cette maison faisait partie des étables construites en 1640 et fut aménagée en demeure en 1920.

Le quartier abbatial lui-même, dont la construction n'était pas achevée à la Révolution française, subsiste toujours. La façade a été restaurée, et la chapelle contiguë construite vers 1933. La décoration du salon a été respectée par les propriétaires successifs, et deux médaillons en marbre blanc, représentant en buste la dernière abbesse, Élisabeth de Villers et le confesseur, Demeuse, ornent toujours les murs de cette pièce. Des autres bâtiments anciens de l'abbaye, il ne subsiste plus qu'un pan de mur de la brasserie, le bâtiment de la première enceinte avec sa porte en ogive, transformé et agrandi au début du XVII^e siècle et en 1719, la ferme attenante restaurée en 1732 et la porte plus petite de la deuxième enceinte, de style renaissance, restaurée également (8).

(1) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 6046. — Mention de l'emprunt dans l'État des biens de 1787 (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 6097). — Dossier annexe au dossier d'élection (*Conseil privé*, n° 862). — Vente du petit refuge de la chaussée de Laeken le 21 mai 1792 (A. G. R., *Wijckboeken*, n° 2303/179, II, n° 61).

(2) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 6097.

(3) G. BOULMONT, *Le domaine de l'abbaye de Ghislenghien...*, dans *Annales du Cercle Archéologique d'Ath*, VII, 3-51, Ath, 1921.

(4) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 5910, 6098-6100.

(5) A. G. R., *Domaines nationaux*, n° 920.

(6) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 20265.

(7) A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, III, 208.

(8) A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, III, 207. — F. MAES, *Kortenberg*, dans *Eigen schoon en de Brabander*, XXXVIII, 214. — A. Arch. M., *Chroniques*.

ABBAYE DE NIVELLES

Nivalcha (vers 655, vers 670), Nivalensis monasterium (vers 670), Niviala (vers 690), Nivialla (vers 783), abbatis Niella (870), Nivellae cenobium quod conditum est in honore Sancte Marie (9 juillet 877), monasterium constructum in honore Sancti Petri apostoli Sancteque Gertrudis virginis (24 janvier 966, partie saine du diplôme), monasterium quod est constructum in honore sanctae Dei genetricis Marie et sancti Petri (24 janvier 966, partie interpolée du même diplôme), Nivalensis sanctae Gertrudis abbatis (27 juin 978), Nivelles (1224), Nivele (1231).

SOURCES : Les sources littéraires les plus anciennes sont contemporaines de la fondation de l'abbaye (1) ; c'est dire leur intérêt. L'*Additamentum Nivalense* est un fragment mérovingien considéré comme un appendice à la *Vita Fursei*, de là son nom. C'est le texte littéraire le plus ancien. Il date de 655 environ et permet de connaître les relations qui unissent Nivelles au monastère des « Scots » de Fosse (2).

La *Vita Sancte Gertrudis* (3) est l'œuvre d'un moine nivellois probablement d'origine irlandaise. Cette *vita*, appelée *prima* pour la distinguer des autres, daterait de 670 environ (4). Malgré son appartenance à un genre dont la réputation est douteuse, ce texte est capital en ce qui concerne l'histoire des premières années de l'abbaye et aussi pour l'histoire du diocèse de Maestricht.

Les *Virtutes* constituent la suite de la *Vita* (5). Ce *liber miraculum*, peut-être de la même main que la

(1) Prov. de Brab., cant. de Nivelles. Diocèse de Liège jusqu'en 1559, diocèse de Namur jusqu'au Concordat, diocèse de Malines jusqu'en 1962, actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

(2) *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores rerum Merovingicarum*, IV, 449-451. — Voir L. VAN DER ESSEN, *Étude critique et littéraire sur les vitae des saints mérovingiens de l'ancienne Belgique*, 428, Louvain, 1907. — U. BERLIÈRE, *La plus ancienne vie de saint Foillan*, dans la *Revue bénédictine*, IX, 137, Maredsous, 1892. — SNIEDERS, *L'influence de l'hagiographie irlandaise sur les vitae des saints irlandais en Belgique*, dans *Revue d'Histoire ecclésiastique*, XXIV, 840, Louvain, 1928. — B. DELANNE, *Histoire de la ville de Nivelles*, dans *A.S.A.Niv.*, XIV, 18, Nivelles, 1944.

(3) Édition B. KRUSCH, *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores rerum Merovingicarum*, II, 447-474. — Voir H. BONNEL, *Die Anfängen des Karolingischen Hauses*, 68, 149, Berlin, 1866, qui considère ce texte comme un faux du XII^e siècle. — J. FRIEDRICH, *Kirchengeschichte Deutschlands*, II, *Die Merovingerzeit*, 341, 667, Bamberg, 1869 et B. KRUSCH, *op. cit.*, 447, ont réhabilité cette *vita*. — S. BALAU, *Les sources de l'histoire de Liège au Moyen Age*, 25, Bruxelles, 1903. — L. VAN DER ESSEN, *Étude critique sur les vitae...*, I. — A. STOCQ, *Vie critique de sainte Gertrude*, Nivelles, 1931. — D. STRACKE, *Oud en nieuw over de Vita Gertrudae*, dans *Ons geslacht erf*, Anvers, 1936. — A. BOUTEMY, *Recueil de textes historiques latins du Moyen Age. Textes narratifs, VII-XII^e siècles*, 9, Bruxelles, 1943. — B. DELANNE, *Histoire de Nivelles...*, dans *A.S.A.Niv.*, XIV, 19.

(4) Voir J. J. HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles des origines au XIV^e siècle*, dans les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique, Classe des Lettres*, collection in-8°, XLVI, 28, Bruxelles, 1952.

(5) On les trouve dans une série de manuscrits constituant la classe A de Krusch, *M.G.H., Script. rer. mer.*, II, 449, 464 et 471.

Vita, sembla avoir été composé dans les dernières années du VII^e siècle (1). La part de l'affabulation est ici fort grande : le texte n'est plus que d'intérêt local et postule de la part du lecteur un sens critique toujours prêt à dépister les clichés hagiographiques fort nombreux dans une production de ce genre (2).

La *Continuatio Virtutum* présente les mêmes caractères que le texte précédent. Ce fragment assez court date des dernières années du VIII^e siècle, et plus précisément de 783 ; il est également l'œuvre d'un religieux de Nivelles (3).

Les amplifications de la *Vita prima* : cette *vita* a fait l'objet de toute une série de remaniements. Une version épurée quant à la forme a été réalisée, sans doute, peu de temps après la composition de la *vita* mérovingienne (4). Vers le XI^e siècle, une version remaniée en ce qui concerne le fond est écrite probablement à Nivelles ; cette version a été appelée par S. Balau la *Vita tertia sanctae Gertrudis* (5). Peu de temps après a été composée une version encore plus romancée : la *Vita Sanctae Gertrudis tripartita* (6), œuvre disparate qui met à contribution la *Vita prima*, mais aussi les *Gesta Francorum*, le *Pseudo-Frédégair*, la *Vita Karoli*, les *Gesta episcoporum Tungrensium*, la *Vita Foilani*, la *Vita Berlindis*, l'*Additamentum Niviale* et sans doute des éléments empruntés à la vie d'une Gertrude, fille de Pépin II (7).

Nous ne signalerons ici que pour mémoire les quelques chroniques manuscrites consacrées dans la suite à l'abbaye de Nivelles. Il ne s'agit pas à proprement parler de sources narratives mais tout au plus de compilations historiques ou pseudo-historiques dont la qualité laisse souvent à désirer ; il n'empêche que ces documents nous fournissent de temps à autres des renseignements qui ne sont pas totalement dépourvus de valeur (8).

Les archives du Chapitre de Nivelles ont été transférées aux Archives Générales du Royaume, à Bruxelles. Elles y ont été classées par A. d'Hoop à la fin du siècle dernier et au début du XX^e siècle (9).

Un fonds important et très riche, mais qui intéresse au premier chef les institutions hospitalières, est resté à Nivelles : il repose aux Hospices de la ville. Quelques pièces d'archives qui concernent surtout la fabrique d'église sont restées à la collégiale, tandis qu'un fonds peu important lui aussi se trouve aux Archives de l'Archevêché à Malines. Comme on le verra, les archives de l'abbaye ne sont guère riches pour le Moyen Âge ; cela est vrai surtout pour le chartier. Ce chartier ne contient plus que douze originaux

(1) Les avis concernant l'auteur sont partagés. KRUSCH, *M.G.H., Script. rer. mer.*, 447-474 ; BALAU, *Sources...*, 25 et VAN DER ESSEN, *Étude critique sur les vitas...*, 1, estiment que l'auteur n'est pas le même que celui qui a rédigé la *Vita*. STOCQ, *Vir critique de sainte Gertrude* et STRACKE, *Oud en nieuw over de vita Gertrudae*, dans *Ons geestelijk erf*, Anvers, 1936, ne partagent pas cette opinion : voir HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 31-36. — Voir aussi HENSCHENIUS, *Vita S. Gertrudis, Acta Sanctorum Belgii*, III, 149 sv. — DELANNE, *Histoire de Nivelles...*, dans *A.S.A.Niv.*, XIV, 21.

(2) H. DELHAYE, *Les légendes hagiographiques*, 29, Bruxelles, 1905. — J. DE GHELLINCK, *La littérature latine du Moyen Âge*, 64, Paris, 1939.

(3) KRUSCH, *M.G.H., Script. rer. mer.*, II, 450 ; VI, 793. — Voir aussi BALAU, *Sources...*, 27. — VAN DER ESSEN, *Étude critique sur les vitas...*, 5.

(4) KRUSCH a placé ce texte en regard du précédent, dans une seconde colonne.

(5) BALAU, *Sources...*, 243 ; VAN DER ESSEN, *Étude critique sur les vitas...*, 13 ; DELANNE, *Histoire de Nivelles...*, dans *A.S.A.Niv.*, XIV, 24. — Cette version a été éditée par GHELDOLF A RIJCKEL, *Historia Sanctae Gertrudis*, I, 20, Louvain, 1632.

(6) Version publiée également par GHELDOLF A RIJCKEL, *op. cit.*, *ibidem*. — Voir aussi : *Catalogus codicum hagiographicorum*, I, 545 ; II, 158, etc. — VAN DEN GHEYN, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Royale*, V, 191, 244, Bruxelles, 1905. — VAN DER ESSEN, *Étude critique sur les vitas...*, 5, note 6, etc.

(7) Voir VAN DER ESSEN, *Étude critique sur les vitas...*, 7. — HENSCHENIUS, *Dissertatio de S. Gertrude quae in Franconia coletur, Acta Sanctorum Belgii*, III, 167.

(8) BAUDOIN DES HAYES, *Catalogue des abbesses de Nivelles*, à la BIBLIOTHÈQUE ROYALE, *Cabinet des manuscrits*, n° 16.596. — BAUDOIN DES HAYES, *Chronique des abbesses de Nivelles*, A.G.R., *Manuscrits divers*, n° 774. — Sur B. des Hayes : FOPPENS, *Bibliotheca belgica*, I, 117, Bruxelles, 1739. — E. BAGUET, *Notice sur un manuscrit comprenant l'histoire des abbesses de Nivelles*, dans *B.C.R.H.*, I^{re} série, VI, 179, 199, Bruxelles, 1843. Les deux ouvrages précités datent du XVII^e siècle ; pour le XVIII^e : *Mémoire des antiquités de la ville de Nivelles et du Chapitre tiré des archives dudit Chapitre*, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.523. — *Mémoire historique concernant l'origine et les prérogatives du Chapitre*, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1421. — *Mémoire sur le Chapitre noble de Nivelles*, A.G.R., *Manuscrits divers*, n° 1.249.

(9) A. D'HOOP, *Inventaire général des archives ecclésiastiques du Brabant*, I, *Églises collégiales*, 195-256 ; V, *Supplément général*, 226-239, Bruxelles, 1905-1930.

datant du XIII^e siècle, dont le premier est de 1210 (1) ; quatre-vingt-un actes datent du XIV^e siècle (2), cent soixante-douze du XV^e, cent treize du XVI^e et cinquante du XVII^e siècle (3). Quelques originaux et copies se trouvent disséminés dans les cartons et les liasses inventoriés par d'Hoop. La pauvreté de ce chartrier est due à de mauvaises conditions de conservation des archives ; des événements politiques fâcheux comme le sac et le pillage de la ville et de la vieille « trésorie » qui servait de dépôt d'archives, en 1580, ont fait une partie du reste (4). Enfin, comme, à toutes occasions, des documents étaient enlevés des archives pour être communiqués aux procureurs du Chapitre et à tous les membres qui en faisaient la demande, on comprend facilement que beaucoup de pièces se soient définitivement égarées.

Il est heureux que des cartulaires nous soient parvenus : ils compensent la pauvreté du chartrier. Ces cartulaires sont de date tardive. Le principal, le *liber grossus* (5), a été composé au tournant des XV-XVI^e siècles. Il a subi plusieurs remaniements, j'entends par là que des feuillets ont été ajoutés au recueil original : c'est le cas pour tout ce qui suit le folio 593, y compris la table des matières dressée au XVI^e siècle. C'est ce cartulaire qui nous a fourni les copies de diplômes dont les plus anciens remontent au IX^e siècle. Les deux autres cartulaires sont factices. L'un est un petit cahier de vingt-cinq pages (6) qui semble avoir été repris pour une part à un ancien chartrier et pour une autre, peut-être, à un vieux registre composé par les copies des diplômes des rois et empereurs confirmant ou infirmant la cession de Nivelles aux ducs de Brabant. La seconde partie de ce cartulaire contient la copie d'actes relatifs aux bois de l'abbaye, bois dont la possession a fait l'objet de difficultés entre Nivelles et l'abbaye d'Affligem. Le dernier des cartulaires nivellois date du XV^e siècle. Il contient des copies des diplômes des papes, rois et empereurs concernant les droits de l'abbesse de Nivelles (7).

Un certain nombre d'actes intéressant Nivelles, à l'état d'originaux ou de copies, se trouvent disséminés parmi les cartulaires et chartriers d'institutions religieuses avec lesquelles Nivelles entretenait des relations, citons : Affligem, Aywières, Bonne-Espérance, Cambron, La Ramée, Villers-la-Ville, etc. En ce qui concerne les possessions nivelloises du Rhin, par exemple, les archives allemandes peuvent être mises à contribution, entre autres les dépôts de Cologne (8), de Darmstadt (9), etc... Les archives de Vienne nous ont livré des copies de documents de toute première importance pour l'histoire du Chapitre de Sainte-Gertrude (10). D'autres fonds aux Archives Générales du Royaume ne sont pas à négliger : *Chambre des Comptes*, nos 1, 2, 3, 7, 8, 10, 391, 632, 12.803, 18.878, 24.675, 45.714, 45.715, 46.790, etc. ; *Chartes de Brabant, passim* ; *Manuscrits divers*, nos 1, 2, 3, 5b, 5c, 6, 8, 23, 32, 43, 1249, 3044, 3046, 3601, 4434, etc. ; *Cour féodale, passim* ; *Papiers d'Etat et de l'Audience*, nos 1264-1291 ; *Secrétairie d'Etat et de Guerre*, nos 1885-1888 ; *Conseil d'Etat*, nos 1034, 1112 ; *Conseil privé espagnol*, n° 1145 ; *Conseil privé autrichien*, nos 772, 780, 781 ; *Conseil du Gouvernement général*, nos 499, 503, 504, etc. ; *Conseil d'Etat de régence*, n° 357 ; *Conseil royal de Philippe V*, n° 95 ; *Archives jésuitiques, Collège de Nivelles*, n° 52 ; *Comptes en rou-*

(1) J. J. HOEBANX, *Documents des XIII^e et XIV^e siècles concernant les possessions nivelloises dans le bassin du Rhin moyen*, dans *B.C.R.H.*, CXXIII, 11, Bruxelles, 1958.

(2) Parmi ces documents figurent un certain nombre de chirographes des échevins nivellois, des actes des échevins de Tubize qui recourent à Nivelles comme chef de sens, des actes de cours locales dépendant du Chapitre. Il y a aussi dans le chartrier un nombre considérable de documents qui intéressent les « communs chapelains », à tel point qu'on se demande s'il s'agit bien d'un chartrier du Chapitre.

(3) A. D'HOOP, *Inventaire général*..., I, 195 ; G. WILLAME, *Essai de Bibliographie nivelloise*, dans *A.S.A.Niv.*, X, 314.

(4) M. TOURNEUR-NICODÈME, *La garde et l'usage des sceaux du Chapitre de Nivelles*, dans la *Revue de numismatique*, LXXVI, *passim*, Bruxelles, 1924 ; M. TOURNEUR-NICODÈME, *Les archives du Chapitre de Nivelles*, dans *Archives et bibliothèques de Belgique*, 49 sv., Bruxelles, 1926 ; B. DELANNE, *Histoire de Nivelles*..., dans *A.S.A.Niv.*, XIV, 8 ; HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles*..., 9.

(5) Volume de 623 feuillets de papier, format in-4°, aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417.

(6) Petit in-4° sur papier, des XV^e-XVI^e siècles, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.418.

(7) Petit in-4° sur papier, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.419.

(8) ARCHIVES DE LA VILLE DE COLOGNE, *Historisch Archiv, Deutschordenskommende S. Katharinen*, n° 193, voir HOEBANX, *Documents*..., dans *B.C.R.H.*, CXXIII, 44.

(9) ARCHIVES DE L'ÉTAT DE HESSE-DARMSTADT, *Urk. Rhein Hessen, Sprendlingen*, voir HOEBANX, *op. cit.*, 73.

(10) HAUS-, HOF- UND STAATSARCHIV À VIENNE et notamment : *Reichshofrat, Confirmationes privilegiorum, latinae expeditionis*, fasc. 5.

leaux, nos 2713, 2741, etc. ; *Office fiscal de Brabant*, n° 1178 ; *Cartes et plans*, nos 61, 155, 156, 213, 483, 926, 1013, 1259, 1260, 2548, etc.

En ce qui concerne la bibliographie, il n'est pas toujours possible de dissocier l'histoire de l'abbaye de celle de la ville. On retiendra parmi les ouvrages modernes :

J. Lemaire, *Notice archéologique sur la ville de Nivelles et sur les abbesses*, Nivelles, 1848 ; ouvrage vicilli. A. Wauters, dans J. Tarlier et A. Wauters, *Géographie et histoire des communes belges. Ville de Nivelles*, Bruxelles, 1862 ; ouvrage qui reste une source inestimable pour la ville et de l'abbaye. J. Fresson, *Histoire du Chapitre noble de Nivelles*, dans *Annales de la Société archéologique et folklorique de Nivelles*, III, 323-771, Nivelles, 1892 ; travail totalement démodé et dont la critique est souvent prise en défaut. M. Tourneur-Nicodème, *La garde et l'usage des sceaux du Chapitre de Nivelles*, dans *Revue de numismatique*, LXXVI, 175, Bruxelles, 1924. M. Tourneur-Nicodème, *Les archives du Chapitre de Nivelles*, dans *Archives et Bibliothèques de Belgique*, 49-58, 1926, Bruxelles et du même auteur, *Les sceaux nivellois* dans *Folklore Brabançon*, 39-50, Bruxelles, 1926 ; ces trois articles ont fait toute la clarté sur les questions envisagées. B. Delanne, *Contribution à l'étude du domaine de l'abbaye de Nivelles*, dans *A.S.A. Niv.*, XIII, 15-62, Nivelles, 1942-43 ; conceptions fort neuves à propos des deux groupes de *villae*, le groupe roman et le groupe thiois, formant le tronc du domaine nivellois. B. Delanne, *À propos de la commune nivelloise. Une activité inconnue de l'abbé Guillaume de Rijkel*, dans *A.S.A. Niv.*, XIII, 293-306, Nivelles, 1942-43 ; l'échec de la révolte communale de 1262-65 et le rôle de G. de Rijkel sont mis en évidence. — J. J. Hoebanx, *Les vicissitudes du Chapitre noble de Nivelles à la fin de l'Ancien Régime*, dans *A.S.A. Niv.*, XIII, 209-282, Nivelles, 1942-1943 ; il s'agit surtout des difficultés du Chapitre aux prises avec le gouvernement autrichien. B. Delanne, *Histoire de la Ville de Nivelles*, dans *A.S.A. Niv.*, XIV, Nivelles 1944, ouvrage de base répondant aux exigences les plus rigoureuses de la critique historique actuelle. Le contenu est plus riche que le titre du livre ne le laisse supposer : il ne s'agit pas uniquement de l'histoire de la ville jusqu'au tournant des XII-XIII^e siècles, mais aussi de l'histoire des établissements pré-urbains et de l'abbaye elle-même. V. Tourneur, *Le monnayage de l'atelier de Nivelles*, dans *Revue belge de numismatique*, XCII, 19-37, Bruxelles, 1940-46 ; cet article fait l'historique des possessions impériales à Nivelles, condamne l'attribution à Nivelles des deniers mérovingiens ayant pour légende *Nivialch.-Aicahario* et *Nivialcha-Aiganario*, étudie la production de l'atelier de Nivelles soit pour le compte des princes de la maison de Louvain, soit pour le compte de l'abbaye. R. Hanon de Louvet, *Contribution à l'histoire de la ville de Nivelles*, première série, Gembloux, 1948 ; cet ouvrage que le regretté collaborateur du *Monasticon* n'a pas eu le temps de conduire à son terme, comprend sept études consacrées surtout à la ville ; les études II, III et VII qui ont trait à la toponymie, intéressent directement l'historien de l'abbaye. J. J. Hoebanx, *L'abbaye de Nivelles des origines au XIV^e siècle*, dans *Mémoires de l'Académie Royale de Belgique, classe des Lettres...*, XLVI, Bruxelles, 1952. J. J. Hoebanx, *Nivelles est-elle brabançonne au Moyen Âge ?*, dans *R.B.P.H.*, XLI, 361-396, Bruxelles, 1963.

Deux mémoires de licence, présentés récemment à l'Université libre de Bruxelles, ont été consacrés à Nivelles, ce sont ceux de M^{me} Graffart, *Les Institutions de la ville de Nivelles des origines à la fin du XV^e siècle*, exemplaire dactylographié, U.L.B., 1961 et de J. L. Delattre, *Contribution à l'histoire économique des institutions hospitalières nivelloises*, exemplaire dactylographié, U.L.B., 1963. Ces deux mémoires méritent de retenir toute l'attention des historiens de la ville et de l'abbaye de Nivelles.

On trouvera enfin dans les recueils et articles mentionnés ci-dessous (1) la publication de documents intéressant le Chapitre :

S. Balau, *L'organisation paroissiale de la ville de Nivelles au XIII^e siècle*, dans *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, XIII, 441, Liège 1902 ; U. Berlière, *Notice sur d'anciennes archives de l'abbaye d'Aywières*, dans *B.C.R.H.*, 5^e série, II, 573, Bruxelles, 1882 ; D. D. Brouwers, *L'administration et les finances du comté de Namur. Sources. Chartes et règlements*, Namur, 1913-14 ; Buisseret et

(1) A l'exclusion de tous les recueils généraux.

Prelle de la Nieppe, *Cartulaire de Nivelles*, Nivelles, 1892 ; **Buisseret et Prelle de la Nieppe**, *Quelques chartes conservées dans un coffret gothique*, dans *A.S.A. Niv.*, VI, 245, Nivelles, 1898 ; **Buisseret et Prelle de la Nieppe**, *Quelques chartes extraites des archives de la ville de Nivelles*, dans le *B.C.R.H.*, 5^e série, I, 175, Bruxelles, 1891 ; **Buisseret et Prelle de la Nieppe**, *Mélanges et variétés*, dans *A.S.A. Niv.*, VI, 343, 1898 ; **R. Hanon de Louvet**, *L'origine nivelloise de l'institution béguinale...*, dans *A.S.A. Niv.*, XVII, 1^{re} partie, 5, Nivelles, 1952 ; **R. Hanon de Louvet**, *La réforme de l'échevinage nivellois et l'acte ducal d'octobre 1296*, dans *A.S.A. Niv.*, XVII, 1^{re} partie, 78, Nivelles, 1952 ; **A. Henry**, *L'oeuvre lyrique d'Henri III, duc de Brabant*, dans *Werken uitgegeven door de Faculteit van de Wijsbegeerte en Letteren, Rijksuniversiteit te Gent*, CIII, Gand, 1948 ; **J. H. Hennes**, *Urkundenbuch des Deutschen Ordens*, Mayence, 1861 ; **J. J. Hoebanx**, *Injurie ducis. Contribution à l'histoire de l'abbaye de Nivelles au XIII^e siècle*, dans *B.C.R.H.*, CXIII, 41, Bruxelles, 1948 ; **J. J. Hoebanx**, *A propos de Bernard Kautem, fermier de Rheinbrohl*, dans *A.S.A. Niv.*, XVIII, 258, Nivelles, 1957 ; **J. J. Hoebanx**, *Documents des XIII^e et XIV^e siècles concernant les possessions nivelloises dans le bassin du Rhin moyen*, dans *B.C.R.H.*, CXXIII, 13, Bruxelles, 1958 ; **J. J. Hoebanx**, *Un aspect de la politique ducale en Brabant au milieu du XIII^e siècle*, dans *B.C.R.H.*, CXXVII, 129, Bruxelles, 1961 ; **J. J. Hoebanx**, *Documents concernant les corseries nivelloises. Contribution à l'étude de l'évolution des réserves domaniales*, dans *B.C.R.H.*, CXXIX, 113, Bruxelles, 1963 ; **G. Juten**, *Onuitgegeven oorkonden*, dans *Taxandria*, XLIII, Bergen-op-Zoom, 1936 ; **H. Laurent**, *Actes et documents anciens intéressant la Belgique conservés aux Archives de l'Etat à Vienne*, Bruxelles, 1933 ; **H. Laurent**, *Les conventions de Saint-Quentin (juin 1347)*, dans *B.C.R.H.*, XCI, 89, Bruxelles 1927 ; **W. von Mirbach**, *Die Jüdische Unterherrschaft Binsfeld*, dans *Zeitschrift des Aachener Geschichtsvereins*, II, 129, Aix-la-Chapelle, 1880 ; de **Prelle de la Nieppe**, *Les sceaux et les armoiries...*, dans *A.S.A. Niv.*, VII, 81, Nivelles, 1907 ; **A. Schayes**, *Analectes archéologiques... L'Eglise de Sainte-Gertrude à Nivelles*, dans les *Annales de l'académie d'archéologie...*, VII, 81, Bruxelles, 1850 ; **K. Stallaert**, *Geschiedenis van Hertog Jan den Eersten*, Bruxelles, 1859 ; **A. Wauters**, dans *Revue d'histoire et d'archéologie*, IV, 368, Bruxelles, 1862 ; **A. Wauters**, *Histoire des environs de Bruxelles*, Bruxelles, 1855 ; **A. Wauters**, *De l'origine et des premiers développements des libertés communales...*, Bruxelles, 1869. Dans une pareille nomenclature, il est impossible d'être complet ; il est même difficile d'être impartial ; le lecteur pointilleux qui s'étonnerait de ne point trouver ici les noms de Butkens, Gramaye, De Smet, Ramackers, etc. se reportera, nous l'espérons du moins, à l'histoire des différents règnes abbatiaux. Il nous paraît pourtant indispensable de citer ici deux articles consacrés à l'étude critique d'un des actes les plus célèbres du cartulaire de Nivelles, celui d'Otton I^{er} du 24 janvier 966 : **A. van Loey**, *Onomastiese studie over een oorkonde in Brabant...*, dans *Bulletin de la Commission royale de toponymie...*, IV, 53, Bruxelles, 1930 ; **M. A. Arnould**, *Etude de quelques noms cités dans le diplôme d'Otton I^{er} pour le monastère de Nivelles*, dans *Bulletin de la Commission royale de toponymie...*, XII, 303, Bruxelles, 1938.

Les sources archéologiques sont importantes : Nivelles a la chance de posséder des vestiges imposants de l'ancienne basilique carolingienne. Des fouilles entreprises en 1940, à la suite des bombardements opérés par l'aviation allemande, ont été menées par MM. Breuer et Mertens. Le résultat de ces fouilles est actuellement visible grâce à un aménagement remarquable sous la collégiale. La basilique romane a souffert de la guerre mais aussi des restaurations discutables qu'on lui a fait subir et qu'il est question de lui imposer encore ; enfin, un véritable chancre existe à ses cotés, il s'agit de bâtiments de l'administration communale au style indéfinissable. L'avant-corps du XII^e siècle et le cloître du XIII^e siècle, fortement endommagés eux aussi en 1940, n'ont pas encore été complètement défigurés jusqu'à présent.

Parmi les ouvrages principaux consacrés aux bâtiments du Chapitre, il en est qui renouvellent complètement la littérature antérieure : **F. B. Bellmann**, *Zur Bau — und Kunstgeschichte der Stiftskirche von Nivelles*, München, 1941. — **R. Lemaire**, *La Collégiale de Nivelles et sa restauration*, dans *Reconstruction*, n^o 3, Bruxelles, 1941. — **R. Lemaire**, *Les avant-corps de Sainte-Gertrude à Nivelles*, dans *Recueil des travaux du Centre de recherches archéologiques*, III, Anvers, 1942. Ces deux articles défendent les conceptions « maximalistes » du chanoine Lemaire en matière de restauration de monuments historiques. — **A. Mottart**, *La collégiale Sainte-Gertrude à Nivelles*, Nivelles, 1954 ; **A. Mottart**, *Les travaux effectués au XVII^e siècle à l'avant-corps de la collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles d'après les sources d'archives*,

dans *Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites*, VIII, Bruxelles, 1958 ; A. Mottart, *L'abside occidentale de la collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles dans le cadre des absides rhénanes*, *ibidem* ; A. Mottart, *Deux chefs-d'œuvre de l'architecture ottonienne Saint-Michel de Hildesheim et Sainte-Gertrude de Nivelles*, dans *A.S.A. Niv.*, XIX, 1, 61-172, Nivelles, 1962 ; A. Mottart, *L'avant-corps de la collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles dans le cadre des avant-corps rhénans et mosans*, dans *A.S.A. Niv.*, XIX, 1, 123-199, Nivelles, 1962. Ces travaux illustrés de nombreuses photographies, viennent compléter les données fournies naguère par Wauters. Le monumental ouvrage de L. Grodecki, *Au seuil de l'art roman. L'architecture ottonienne*, Paris, 1958, doit être mentionné ici parce qu'il insiste sur la place exceptionnelle occupée par Nivelles dans l'art ottonien. Parmi les trésors que conservait la collégiale, il en est un d'importance : la châsse de sainte Gertrude dont il ne subsiste aujourd'hui que quelques fragments calcinés. Le contrat passé le 18 septembre 1272 entre le Chapitre et les orfèvres Nicolas de Douai, Jacques de Nivelles, Jacques d'Anchin nous est parvenu ; il a fait l'objet de plusieurs publications dont on trouvera la nomenclature, de même que celle de la littérature historique concernant la châsse dans l'article de M^{me} Donnay-Rocmans, *La châsse de sainte Gertrude à Nivelles*, dans *Gazette des Beaux-Arts*, 185, Bruxelles, octobre 1961.

Il y a peu de choses à signaler à propos des documents iconographiques ; on ignore à peu près tout de l'aspect de l'abbaye médiévale, exception faite de l'église principale évidemment. Le sceau aux héritages employé par le Chapitre nous donne cependant une image, encore qu'imprécise, de la tour qui surmontait au Moyen Âge l'avant-corps de la collégiale ; voir A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1410. — M. Tourneur-Nicodème, *Les sceaux du Chapitre de Nivelles*, 40-41. — Plot, *L'incendie de la flèche de Sainte-Gertrude...*, dans *Revue d'histoire et d'archéologie*, I, 118, Bruxelles, 1859. — A. Mottart, *La collégiale Sainte-Gertrude*, I, 57. — A. Mottart, *L'abside occidentale de la collégiale Sainte-Gertrude*, 30. — A. Mottart, *L'avant-corps de la collégiale...*, 137 ; le contre-sceau de l'abbesse Elisabeth de Bierbais représente également ce *Westbau* : M. Tourneur-Nicodème, *Sceaux de Nivelles...*, 48. — Mottart, *L'abside occidentale...*, *ibidem* ; *L'avant-corps de la collégiale...*, 137 ; une troisième représentation se trouve sur la châsse de Sainte-Gertrude : Mottart, *L'abside occidentale...*, *ibidem*. — *Le Grand théâtre sacré de la duché de Brabant*, II, La Haye, 1729, 1734, donne une vue générale de la collégiale. Cette vue est reproduite dans Hanon de Louvet, *Contribution à l'histoire de la ville de Nivelles*, pl. V.

Quelques plans permettent de se faire une idée de la disposition des bâtiments capitulaires. Le plan levé du P. Lepoivre de 1618 donne une vue de la ville et des campagnes avoisinantes, la collégiale et les bâtiments claustraux y sont visibles (B.R., *Cabinet des manuscrits*, n° 19.611, p. 42, reproduit dans *A.S.A. Niv.* IV, 14, Nivelles, 1894 et B. Delanne, *Histoire de la ville de Nivelles*, pl. 19). Les autres plans datent du XVIII^e siècle : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2101, *Cartes et plans*, n° 61, etc. Certains de ces plans ont été publiés : *A.S.A. Niv.*, I, 56, Nivelles, 1892 ; IX, 300, Nivelles 1900. — Bellmann, *Zur Bau — und Kunstgeschichte der Stijfskirche von Nivelles*, 4. — Delanne, *Histoire de Nivelles...*, Planches. — Hanon de Louvet, *Ville de Nivelles*, pl. L, pl. VIII, pl. IX. — Hoebanx, *L'abbaye de Nivelles...*, pl. XI. — Mottart, *La collégiale Sainte-Gertrude...*, 85.

Sigillographie (1) et héraldique : Le Chapitre de Nivelles a fait usage de plusieurs sceaux. Le premier qui nous soit connu est un sceau en forme de cuvette ovale ; la patronne de Nivelles est représentée dans le champ, debout, une palme dans la main droite, un livre dans la gauche. La légende *Sca. Gertrudis Piissima Virgo* est gravée sur le rebord taillé en biseau (2). Un sceau assez semblable mais d'une facture plus fine est employé depuis le début du XIII^e siècle (3). A la suite d'un conflit entre l'abbesse et

(1) E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, *Les sceaux et armoiries de la ville et du Chapitre de Nivelles*, dans *A.S.A. Niv.*, VIII, 81, Nivelles, 1907. — M. TOURNEUR-NICODÈME, *La garde et l'usage des sceaux du Chapitre de Nivelles*, dans *Revue belge de numismatique*, XLVI, 175, Bruxelles, 1924. — M. TOURNEUR-NICODÈME, *Les sceaux nivellois*, dans *Folklore brabançon*, 39, Bruxelles, 1926.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 4.607, Chartrier d'Affigem ; moulage, A.G.R., n° 6.177. — M. TOURNEUR-NICODÈME, *Les sceaux nivellois*, dans *Folklore brabançon*, fig. 1.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.410 ; moulage n° 19.935. — M. TOURNEUR-NICODÈME, *Les sceaux nivellois*, dans *Folklore brabançon*, fig. 2.

le Chapitre, en 1240 (1), il est décidé de faire usage de sceaux différents pour la supérieure et pour la Congrégation. Le Chapitre emploie, selon les cas, le sceau aux causes ou le sceau aux héritages. Le premier de forme ronde représente sainte Gertrude en tant qu'abbesse avec la crosse, la légende en est : *S. Capli. Nivellen. Ad Causas* (2). Le sceau aux héritages représente le *Westbau* roman de la collégiale entouré de la légende : *Sigilium Capituli Ecclesie Nivellensis* (3). Le contre-sceau représente la patronne de l'abbaye assise, une palme à la main droite avec la légende : *Secret. Capituli. Ecclesie Nivell.* (4). Ces sceaux détruits au cours des événements de 1580 ont été refaits (5) avec quelques différences de détails (6). Au XVIII^e siècle trois sceaux ou cachets sont en usage au Chapitre : le sceau aux causes (7), un cachet ovale armorié aux armes de France et d'Autriche, dit *ad negotia* (8), un cachet de plus petit format, mais de même type héraldique (9).

Les abbesses de Nivelles, de leur côté, utilisent des sceaux particuliers dont les matrices sont détruites à leur mort. Le premier connu est celui d'Elisabeth de Bierbais, de forme ovale représentant toujours sainte Gertrude debout une palme à la main droite, un livre dans la main gauche ; la légende est presque illisible (10). Le contre-sceau de la même abbesse représente aussi le *Westbau* roman entouré de la légende : *...Gertrudis Gloriosa Vir...* (11). Dès le XV^e siècle, l'abbesse emploie deux sceaux ; c'est le cas pour Marguerite d'Escornaix. Son grand sceau en forme de navette représente toujours sainte Gertrude dans l'attitude clichée signalée précédemment mais avec la crosse abbatiale et le livre, accostée de deux écus ; le champ du sceau parsemé de marguerites. Le petit sceau est rond, de type héraldique (12).

Les épitaphiers et obituaires sont intéressants à plusieurs points de vue ; les premiers nous donnent des renseignements précieux sur le plan de l'héraldique (13). Signalons encore la richesse des cartons classés par A. d'Hoop, *Inventaire*, I, sous le n^o 1700 et qui contiennent 136 dossiers concernant les preuves de noblesse des postulantes à l'époque moderne ; un grand nombre de crayons généalogiques se trouvent dans ce fonds.

* * *

L'abbaye de Nivelles a été fondée très probablement par saint Amand, évêque de Tongres, entre 647 et 650. La nouvelle institution s'est installée dans la *villa* de Nivelles qui appartient à Itte, veuve de Pépin (14). Dès le début, l'influence irlandaise se fait fortement sentir ; les relations

(1) Cartulaire I de Nivelles, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 1.417, f^o 93. — M. TOURNEUR-NICODÈME, *La garde et l'usage des sceaux...*, dans *Revue belge de numismatique*, LXXVI, 175-176.

(2) Moulage n^o 11.103 ; M. TOURNEUR-NICODÈME, *Les sceaux nivellois*, dans *Folklore brabançon*, fig. 3.

(3) Moulage n^o 1.671 ; M. TOURNEUR-NICODÈME, *Les sceaux nivellois*, dans *Folklore brabançon*, fig. 4.

(4) Moulage n^o 1.669 ; M. TOURNEUR-NICODÈME, *Les sceaux nivellois*, dans *Folklore brabançon*, fig. 5.

(5) M. TOURNEUR-NICODÈME, *Les sceaux nivellois*, dans *Folklore brabançon*, 42.

(6) M. TOURNEUR-NICODÈME, *Les sceaux nivellois*, dans le *Folklore brabançon*, 42, Bruxelles, 1926.

(7) M. TOURNEUR-NICODÈME, *loc. cit.*, fig. 6.

(8) M. TOURNEUR-NICODÈME, *loc. cit.*, fig. 7.

(9) M. TOURNEUR-NICODÈME, *loc. cit.*, fig. 8.

(10) M. TOURNEUR-NICODÈME, *loc. cit.*, fig. 9.

(11) ARCHIVES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE À NIVELLES. — M. TOURNEUR-NICODÈME, *loc. cit.*, fig. 10.

(12) Description, M. TOURNEUR-NICODÈME, *loc. cit.*, 43.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 2.112, 2.113, 2.114 à 2.119. — E. MATTHIEU et E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, *Quelques épitaphes nivelloises*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 103, Nivelles, 1892. — E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, *Épitaphes de Nivelles*, dans *A.S.A.Niv.*, IV, 1, Nivelles, 1894. — E. DE PRELLE DE LA NIEPPE, *Supplément à l'épitaphier de Nivelles*, dans *A.S.A.Niv.*, IV, 411, Nivelles, 1894. — J. DEWERT, *Épitaphes de Nivelles et des environs*, dans *A.S.A. Niv.*, VIII, 435, Nivelles, 1907. — C. J. EVERAERTS, *Relevé des tombes...*, B.R., *Cabinet des manuscrits*, n^o II, 417. — Voir aussi A. WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 125, Bruxelles, 1862.

(14) *Vita Amandi*, M.G.H., *Script. rer. mer.*, V, 442. — *Vita S. Gertrudis*, *ibidem*, II, 455. — Voir aussi E. DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, I, 144. — E. DE MOREAU, *Saint Amand, apôtre de la Belgique et du Nord de la France*, 193, Louvain, 1927. — E. DE MOREAU, *Saint Amand, le principal évangéliste de la Belgique*, 35, Bruxelles, 1942.

avec le monastère de Fosse sont suivies (1). De plus, Nivelles est une abbaye double dont la population masculine est composée, pour une part, d'Irlandais (2). Enfin, on a quelques raisons de croire que l'abbaye nivelloise a adopté dès l'origine la règle colombano-bénédictine (3). A partir du VIII^e siècle, probablement, elle lui a préféré la règle de saint Benoît (4). En 877, un texte diplomatique nous permet de constater que les religieuses et les moines bénédictins ont fait place à des chanoines et chanoinesses (5). Il est difficile de préciser depuis quand s'est opérée cette transformation ; sans doute, par suite des sécularisations carolingiennes (6), l'abbaye royale de Nivelles (7) a adopté la règle canoniale (8) dite d'Aix-la-Chapelle de 816. Il importe d'écarter à ce propos une tradition consignée par un chroniqueur nivellois du XVII^e siècle, Baudouin des Hayes (9), qui n'avait fait que démarquer Jacques de Guise (10). Ce dernier qui s'appuie sur des sources essentiellement suspectes (11), affirme que les chanoinesses de Nivelles, de Mons et de Maubeuge auraient refusé les statuts promulgués à Aix-la-Chapelle et n'auraient pas voulu entendre parler d'un retour à la règle bénédictine. C'est alors que l'évêque de Liège, Walcand, leur aurait imposé « quelque formelette de vie honeste sans vœux », dont la paternité était attribuée au pape Pascal I^{er} (12). L'examen de cette « formelette » prouve une date de rédaction relativement récente : seconde moitié du XIV^e siècle probablement (13). En 1361, et en 1372 encore, les évêques de Liège se sont évertués à imposer au Chapitre de Nivelles, notamment, des statuts nouveaux (14). Il est possible qu'à cette occasion, la « formelette » ait été composée et qu'on lui ait conféré la patine du temps en la faisant remonter à l'époque carolingienne. Il est probable que du IX^e au XIV^e siècle, Nivelles ait vécu sous l'*Institutio sanctimoniaiium* de 816. D'autre part, et sans que cela ait modifié en quoi que ce soit la règle suivie (15), l'abbaye de Nivelles a limité son recrutement aux membres de la noblesse ; elle s'est transformée en un Chapitre séculier noble. A quel moment l'abbaye s'est-elle ainsi sécularisée ? En l'absence de tout texte de provenance nivelloise (16) et dans l'impossibilité de dresser des statistiques convaincantes (17), seul le recours à l'histoire comparée peut projeter quelque lumière sur la question. A Liège, à Andenne et à Mons, c'est au tournant des XII-XIII^e siècles que les portes sont fermées aux candidates qui ne sont ni libres, ni nobles, ni filles légitimes de chevaliers (18).

On peut se demander depuis quand les restrictions de ce genre sont de mode, étant entendu que

-
- (1) *Additamentum Nivialense*, M.G.H., *Script. rer. mer.*, IV, 449.
 (2) HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 59.
 (3) HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 71 sv.
 (4) HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 79 sv.
 (5) TESSIER, *Recueil des actes de Charles le Chauve*, II, 466, Paris, 1952.
 (6) HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 99 sv.
 (7) Cfr BORETIUS, M.G.H., *Capitularia*, II, 195, Hanovre, 1883.
 (8) WERMINGHOFF, M.G.H., *Concilia aevi carolini*, I, 307, Hanovre, 1906.
 (9) HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 172.
 (10) *Jacobi de Guisen annales Hannoniae*, édit. SACKUR, M.G.H., SS., XXX, 1, 162, Hanovre, 1896.
 (11) HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 172.
 (12) SACKUR, *loc. cit.*, 163. Pour les copies de la pseudo-règle de Pascal I^{er} : HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 175, note 10.
 (13) HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 176 sv., 293 sv.
 (14) HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 293.
 (15) Voir G. DESPY, compte-rendu dans le *Moyen Age*, 193, Bruxelles, 1953. — G. DESPY, *Les Chapitres de chanoinesses nobles en Belgique au Moyen Age*, dans *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique*, XXXVI^e Congrès, 169 et sv., Bruxelles, 1956.
 (16) En réalité, le premier texte nivellois établissant des restrictions au recrutement des chanoinesses date du 18 mai 1462 (FRISON, *Histoire du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 435).
 (17) Voir les données recueillies par P. WENZEL, *Drei-Frauenstifter der Diözese Lüttich*, *passim*, Bonn, 1909.
 (18) HOEBANX, *Les vicissitudes du Chapitre noble de Nivelles...*, dans *A.S.A.Niv.*, XIII, 221. — HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 304.

la coutume précède le droit (1) ? Il est malaisé de le préciser. Une chose est certaine, c'est qu'en vertu d'un processus sociologique assez répandu, les Chapitres nobles vont exiger de plus en plus de quartiers de noblesse de la part des postulantes. En 1462, à Nivelles, il en faut quatre (2). Au XVII^e siècle, des preuves par huit quartiers sont exigées (3) ; on demandera au début du XVIII^e siècle des preuves par huit quartiers par sept ascendants (4) puis par huit ascendants au milieu du siècle (5). Enfin, dès 1743, le gouvernement autrichien crée une jointe chargée d'établir un règlement pour les preuves à fournir dans les Chapitres nobles de la monarchie. La question rebondit en 1769. Un règlement général est publié le 23 septembre de cette année. Il exige des preuves par seize quartiers (6). Pour le reste, le statut d'une chanoinesse séculière est fort libéral : elle ne prononce pas de vœux, elle peut à tout moment renoncer à son état, ce qui entraîne évidemment l'abandon de sa prébende (7). Tout ceci ne vaut que pour les chanoines ; en effet, le Chapitre de Nivelles reste une institution double comme l'avait été l'abbaye primitive. A côté des quarante chanoines nobles, se trouvent la trentaine de chanoines constituant l'État de Saint-Paul ; pour eux, aucune preuve de noblesse n'est exigée. Malgré l'existence de chapelains desservants, malgré le nombre relativement élevé de chanoines, sont constituées, en 1332, des prébendes presbytérales afin de compenser la pénurie de chanoines ordonnés et d'éviter les inconvénients du cumul des bénéfices et de la non-résidence. Il faut souligner que l'État de Saint-Paul ne constitue pas un organe indépendant du Chapitre. Comme leurs consœurs, les chanoines dépendent de l'abbesse, *caput ecclesie* et par ailleurs dame de Nivelles (8). Sans doute, une abbesse séculière n'a-t-elle plus l'autorité dont bénéficiaient ses collègues régulières. Elle est assistée de la prévôte et des quatre chanoines aînées. A moins d'y être formellement invitée, l'abbesse n'a pas accès aux réunions capitulaires qui se tiennent sous la présidence de la prévôte. Cet ostracisme s'étend aux membres de son conseil. Par contre, jusqu'à l'époque autrichienne, l'abbesse confère les prébendes féminines ; depuis le milieu du XV^e siècle, elle partage avec le Saint-Siège la collation des prébendes masculines (9). A partir de 1776, la moitié des prébendes féminines est à la collation du souverain (10) ; il existait encore à Nivelles deux prébendes de statut spécial : la prébende impériale et la prébende ducal. Le rôle de la prévôte est particulièrement important depuis l'établissement de la « formelette ». Par contre, la charge de la doyenne s'estompe et finit par disparaître au cours du deuxième quart du XIV^e siècle. La doyenne a été remplacée par les quatre aînées, les assesseurs de l'abbesse en matière de justice intérieure. Restent enfin parmi les dignitaires primaires : le prévôt et le doyen. Ce n'est qu'à partir du début du XI^e siècle, qu'il est possible de dresser une liste des prévôts nivellois. L'institution de la prévôté est d'origine bénédictine ; il est probable qu'il y ait eu d'autres prévôts que ceux dont les noms nous sont parvenus. Le prévôt est obligatoirement chanoine de Sainte-Gertrude ; il cumule souvent sa charge avec d'autres bénéfices. Ses attributions diminuent d'importance à partir du tournant des XIII-XIV^e

(1) HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 306.

(2) FERRON, *Histoire du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 435.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 1.465, 1.600, 1.700, dossier nos 17, 19, 23, 25, 32, 38, etc.

(4) Décret de M. E. de Bavière pour Andenne, le 23 janvier 1712, A.G.R., *Conseil d'État de M. E. de Bavière*, n° 41. — *Conseil privé autrichien*, n° 772. — Voir GACHARD, *Ordonnances des Pays-Bas*, 3^e série, II, 390.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1687 ; *Conseil privé autrichien*, n° 772 ; *Secrétaire d'État et de Guerre*, n° 1886 ; *Arch. Eccl. Brab.*, n° 19.665.

(6) J. DE LE COURT, *Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3^e série, IX, 530, Bruxelles, 1891-1903.

(7) Ces renonciations sont prévues dès la seconde moitié du XIII^e siècle : HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 296.

(8) Sur les démêlés des abbesses avec les princes de la Maison de Louvain, voir plus loin.

(9) HOEBANX, *Les vicissitudes du chapitre noble de Nivelles...*, dans *A.S.A.Niv.*, XIII, 267.

(10) J. DE LE COURT, *Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3^e série, XI, 147. *Règlements de Marie-Thérèse et de Joseph II pour les chanoines*. Annexe de M. Le Bon sur le Chapitre de Nivelles. — *A.S.A.Niv.*, II, 425, Nivelles, 1893.

siècles. A cette époque, il devient un personnage purement décoratif. La direction du Chapitre est passée à la prévôte, tandis que la direction de l'État de Saint-Paul est exercée par le doyen : c'est ce dernier qui exerce également la direction spirituelle de l'abbaye ; les chapelains qui forment une communauté distincte de celle du Chapitre sont néanmoins soumis à la juridiction ecclésiastique du doyen. Il existe à Nivelles des dignitaires secondaires comme le coûtre, le cellerier, le chantre, l'écolâtre, etc. Enfin, des membres du Chapitre, chanoines et chanoinesses, sont désignés pour accomplir certaines missions et remplir des charges occasionnelles ou intermittentes : les « maîtrises ». Depuis le XIV^e siècle, le système prébendal nivellois est défini par les statuts du Chapitre ; il y est fait allusion dans la « formelette ». Contrairement à ce qui a existé ailleurs, à Tournai ou à Bruxelles notamment, les prébendes nivelloises ne sont pas individualisées. Le patrimoine n'est pas réparti en lots attribués aux membres du Chapitre. L'ensemble des revenus de la mense conventuelle est composé par une série de recettes qui sont divisées en deux parts inégales : 7/12^e pour les chanoinesses et 5/12^e pour les chanoines. Ensuite, chaque partie des recettes des bois, de l'épier, des corseries, des pastes, des annuaux, des pains blancs, des chapons est divisée au prorata du nombre de chanoines et de chanoinesses que compte à ce moment le Chapitre — il faut évidemment tenir bonne note que des prébendes sont vacantes — ces parts constituent la partie la plus importante des revenus prébendaux : les « gros fruits ». Les recettes des obits et vigiles, des vins, des quotidiannes sont partagés aussi en 7/12^e et 5/12^e, mais sont ensuite divisés uniquement entre les membres du Chapitre présents à certains offices, cérémonies, réunions capitulaires, etc., il s'agit des « menus fruits ». Cette part des revenus rémunère donc davantage l'assiduité du prébendé (1).

* * *

SAINTE GERTRUDE. Si Nivelles a été fondée par saint Amand à la demande d'Itte, vers 647-650, Gertrude n'en est pas moins la première abbesse de la nouvelle fondation. Itte et sa fille établissent dans leur *villa* nivelloise une abbaye double. Celle-ci compte plusieurs sanctuaires : Sainte-Marie où est morte Gertrude, Saint-Paul et Saint-Pierre où sont enterrées la première abbesse et Vulfetrude. Les relations de Nivelles avec Fosse sont étroites. Le 30 octobre 652, Foillan, frère de l'abbé de Fosse, est à Nivelles et y célèbre la messe de vigiles de Saint-Quentin. A son retour, il est assassiné avec ses compagnons. Gertrude mettra tout en œuvre pour retrouver les corps qui seront ramenés et enterrés à Nivelles (2). Attirée par la vie contemplative, Gertrude abandonne l'administration de l'abbaye à des moines et à sept sœurs. Puis, en décembre 652 ou 658, elle fait introniser sa nièce Vulfetrude comme abbesse ; trois mois plus tard, le 17 mars, elle meurt (3).

VULFETRUDE, la nièce de Gertrude, voit se succéder les épreuves pour elle et pour son abbaye : tout d'abord les répercussions de l'échec du coup d'état de son père Grimoald contre Dagobert II, en 662 (4) ; ensuite, dix ans après la mort de Gertrude, l'incendie du monastère (5).

(1) Sur tout ceci, voir HOEBANK, *L'abbaye de Nivelles...*, 300 sv.

(2) *Additamentum Nivalense*, M.G.H., *Script. rer. mer.*, IV, 449.

(3) *Vita Sanctae Gertrudis*, M.G.H., *Script. rer. mer.*, II, 455. — Sur la date probable de la mort de Gertrude, voir en dernier lieu HOEBANK, *L'abbaye de Nivelles...*, 56, note 3.

(4) *Vita Sanctae Gertrudis*, M.G.H., *Script. rer. mer.*, I, 460. — KRUSCH, *Der Staatsstreich des frankischen Hausmeier, Grimoald I*, dans *Historische Ausfütse K. Zeumer dargebracht*, 411-39, Weimar, 1910. — W. LEVISON, *Das Nekrologium von Dom Racine und die Chronologie der Merovinger*, dans *Neues Archiv der Gesellschaft für Alter Deutsche Geschichtskunde*, XXXV, 15-53, Hanovre, Leipzig, 1910. — L. LEVILLAIN, *La succession d'Austrasie au VII^e siècle*, dans *Revue Historique*, CXII, 62-93, Paris, 1913. — KRUSCH, *Chronologia regnum Francorum...*, M.G.H., *Script. rer. mer.*, VII, 468-516, 1920.

(5) *Vita Sanctae Gertrudis*, M.G.H., *Script. rer. mer.*, II, 460.

AGNÈS est la première abbesse, élue canoniquement par toute la Congrégation. Elle fait construire une basilique dédiée à sainte Gertrude ; il se peut que cette construction ne soit qu'une restauration ou un remaniement de Saint-Pierre, désormais transformé en un édifice à deux autels et peut-être même à deux chœurs (1). Agnès contribue à l'installation du monastère d'Andenne, fondé par Begge, la sœur de Gertrude (2). Il se peut que, sous l'abbatit d'Agnès, Nivelles connaisse une période d'essor spirituel dans le domaine de l'hagiographie (3).

EGEBURG préside aux destinées de l'abbaye depuis huit ans quand se produit dans la basilique Saint-Pierre la guérison d'Adalperga, venue de Saint-Valery-en-Vimeux (4). Nivelles connaît à cette époque un grand renom, attesté également en 782 par la venue de Ricburgis et par sa guérison trois ans plus tard (5). Par reconnaissance probablement, Ricburgis cède à Nivelles tout ce qu'elle possède à Binsfeld, c'est-à-dire douze manses, une église et les serfs y attachés (6). C'est à cette époque également que la reine Hildegarde et ses enfants visitent Nivelles (7).

GISÈLE, fille de Lothaire II et de Waldrade, nièce de Zwentibold, sœur du prétendant Hugues et veuve du duc normand Godefroid, présente toutes les caractéristiques d'une abbesse laïque quand on constate qu'elle est en même temps abbesse de Fosse. Elle est citée comme abbesse de Nivelles dès le 26 juillet 897 (8) ; elle est morte en 907 (9). C'est sous son abbatiat que Zwentibold confirme les possessions de la mense conventuelle en reprenant à peu près textuellement les termes du diplôme de Charles le Chauve du 9 juillet 877. On sait que la *divisio* des biens entre mense conventuelle et mense abbatiale est l'une des mesures prises pour essayer de sauver l'essentiel d'une institution sécularisée. En 877, la Congrégation se voit spécialement affecter deux manses, deux brasseries et un moulin à Nivelles même, les villas de Baulers (10), Ittre (11), Tubize (12), Hennuyères (13), Rebecq (14), Goyck (15), Lennick-Saint-Quentin (16), Lennick-Saint-Martin (17), Wambeek (18), Vorst (19), des pêcheries sur un bras de la Meuse, la Meerweede, une

(1) HOBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 64 et note 1.

(2) *Virtutes*, M.G.H., *Script. ver. mer.*, II, 469. — Voir aussi F. BAIX, *Sainte Begge*, dans *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique*, VII, 441-48, Paris, 1934. — U. BERLIÈRE, *Monasticon Belge*, II, 61, Maredsous, 1890-1897.

(3) HOBANX, *L'abbaye de Nivelles*, 68.

(4) *Virtutum continuatio*, M.G.H., *Script. ver. mer.*, II, 471 et 472. — France, départ. de la Somme.

(5) *Virtutum continuatio*, M.G.H., *Script. ver. mer.*, II, 473-474.

(6) 24 janvier 966, Maestricht, FOLTZ-UHLIRTZ, M.G.H., *DD.*, I, 433, 1879-84. — Binsfeld : Allemagne, Rhénanie-Westphalie.

(7) Lettre d'Alcuin à Arno de Salzbourg, vers le 4 août 798, MIGNE, *Patrologie latine*, C, 235. — DÜMLER, M.G.H., *Epistolae Karolini Aevi*, II, 246.

(8) T. SCHIEFFER, M.G.H., *DD.*, IV, 45, 1960 ; voir aussi *ibidem*, 30, 181, 183.

(9) DÜMLER, *Die letzten Karolinger*, 241, Leipzig, 1888. — PARISOT, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, 531, 533, 570 sv., 709 ; — VOIGT, *Die Karolingische Klosterpolitik...*, dans *Kirchenrechtliche Abhandlungen*, XC et XCI, 40, Stuttgart, 1917. — HÖRGER, *Die reichsrechtliche Stellung der Fürstenäbtissinen*, dans *Archiv für Urkundenforschung*, IX, 242, Vienne, 1926. — B. DELANNE, *Histoire de Nivelles...*, dans *A.S.A.Niv.*, XIV, 241.

(10) Prov. de Brabant, cant. de Nivelles.

(11) Prov. de Brabant, cant. de Nivelles.

(12) Prov. de Brabant, cant. de Nivelles.

(13) Prov. de Hainaut, cant. de Soignies.

(14) Prov. de Brabant, cant. de Nivelles.

(15) Prov. de Brabant, cant. de Lennick-Saint-Quentin.

(16) Prov. de Brabant, cant. de Lennick-Saint-Quentin.

(17) Prov. de Brabant, cant. de Lennick-Saint-Quentin.

(18) Prov. de Brabant, cant. de Lennick-Saint-Quentin.

(19) Prov. d'Anvers, cant. de Westerloo.

saline en Frise ou en Zélande, des vignobles à Sprendlingen (1), Rheinbrohl (2), Besny (3) et Berzy-le-Sec (4) ; trois manses sis à Nivelles sont consacrés aux frais du luminaire, tandis que l'hôpital-hôtellerie se voit attribuer Monstreux (5). Le diplôme confirmatif de Zwentibold apporte quelques retouches à cette répartition : une grande partie des dîmes revint à l'hôpital-hôtellerie de même que les trois manses affectés précédemment aux frais du luminaire et Monstreux ; un nouveau vignoble est mentionné à Besny, de même qu'une chapelle à Sprendlingen et une autre à Lennick (6).

MATHILDE, abbesse laïque, femme de Henri I^{er} l'Oiseleur (7).

THEOPHANO, abbesse laïque, femme d'Otton II reçut Nivelles et d'autres possessions à titre de douaire (8) le 14 avril 972.

ADALBERINE est la première abbesse « régulière » qui apparaisse non pas après, mais pendant la période de sécularisation. Elle est citée le 24 janvier 966 : c'est à sa demande que l'empereur Otton I^{er} confirme à l'abbaye la possession de quelques biens (9). L'acte impérial du 24 janvier 966 est l'un des plus célèbres diplômes concernant Nivelles. Il a en effet fait l'objet, sans doute au tournant des X-XI^e siècles, d'interpolations (10). Dans la version interpolée, se trouve une longue énumération des biens qui forment une partie importante de la mense conventuelle (11). Le 27 juin 978, Adalbéline obtient d'Otton II, alors à Maestricht, l'autorisation d'établir un marché à Lennick-Saint-Quentin (12). Le 27 juillet 980 elle se fait délivrer par Otton II tout le droit de ban à Spiesant (13) et Yerseke (14) et obtient la restitution d'une église (15) à Tiel (16). Enfin,

(1) Allemagne, Rhénanie-Palatinat.

(2) Allemagne, Rhénanie-Palatinat.

(3) Besny-et-Loisy, France, département de l'Aisne.

(4) France, département de l'Aisne.

(5) 9 juillet 877, Pontion, TESSIER, *Recueil des actes de Charles le Chauve*, II, 466, Paris, 1932. — Monstreux, prov. de Brabant, cant. de Nivelles.

(6) 26 juillet 897, Nivelles, T. SCHIEFFER, *M.G.H., DD.*, IV, 45.

(7) 14 avril 972, SICKEL, *M.G.H., DD.*, II, 1, 29. — Voir aussi : WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 25. — L. VANDERKINDERE, *La formation territoriale des principautés belges*, II, 108, 2^e édit., Bruxelles, 1902. — J. CUVELIER, *La formation de la ville de Louvain*, dans les *Mémoires de l'Académie Royale de Belgique, Classe des Lettres*, coll. in-4^o, X, fasc. 2, 47, Bruxelles, 1935. — B. DELANNE, *Histoire de Nivelles...*, dans *A.S.A. Niv.*, XIV, 241-242. — G. ROTTHOFF, *Studien zur Geschichte des Reichsgut...*, dans *Rheinisches Archiv.*, XLIV, 115-117, Bonn, 1953.

(8) 14 avril 972, T. SCHIEFFER, *M.G.H., DD.*, IV, 45. — Voir aussi : DÜMMLER, *Kaiser Otto der Grosse*, 482, Leipzig, 1876 ; — UHLIRTZ, *Jahrbücher des Deutschen Reiches unter Otto II und Otto III*, I, 25, Leipzig, 1902. — HÖRGER, *Die reichsrechtliche Stellung der Fürstentöbissinen*, dans *Archiv für Unterundforschung*, IX, 228. — P. BONENFANT, *Quelques cadres territoriaux de l'histoire de Bruxelles*, dans *Annales de la société royale d'archéologie de Bruxelles*, XXXVIII, 12, Bruxelles, 1934. — B. DELANNE, *Histoire de Nivelles...*, dans *A.S.A. Niv.*, XIV, 242. — G. ROTTHOFF, *Studien zur geschichte des Reichsgut...*, dans *Rheinisches Archiv*, XLIV, 115-117. — DÖLGER, *Wer war Theophano*, dans *Historisches Jahrbuch*, LXII-LXIX, 643, Cologne, 1949.

(9) 24 janvier 966, Aix-la-Chapelle, version courte, telle qu'elle apparaît dans le *Cartulaire I de Nivelles* (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 1.417, f^o 394) et dans la copie authentique conservée à l'HAUS, HOF- UND STAATSARCHIV à VIENNE, *Reichshofrat, Confirmationes privilegiorum, latinae expeditionis*, fasc. 5, 50.

(10) A. VAN LOEY, *Onomastiese studie...*, dans *Bull. de la Commission de toponymie*, IV, 58. — M. A. ARNOULD, *Études de quelques noms...*, dans *Bull. de la commission de toponymie*, XII, 303. — HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 185.

(11) Version longue du même acte : *Cartulaire I de Nivelles*, f^o 9. — FOLTZ-UHLIRTZ, *M.G.H., DD.*, I, 432.

(12) 27 juin 978, Maestricht, FOLTZ, *M.G.H., DD.*, II, 204.

(13) Localité aujourd'hui inconnue.

(14) Pays-Bas, prov. de Zélande.

(15) 27 juillet 890, Nimègue, FOLTZ, *M.G.H., DD.*, II, 1, 251.

(16) Pays-Bas, prov. de Gueldre.

c'est sous son règne déjà qu'est attestée la coutume des bancroix (1). Adalbéline est morte (2) avant le 8 avril 992.

VODA a vu construire et consacrer l'église Saint-Paul (3). Celle-ci est dotée le 8 avril 992 par le roi Otton III à la demande de Theophano, aïeule du souverain, et de l'évêque de Liège Notger de quinze manses du fisc d'Ardenelles (4).

Il semble que depuis le règne abbatial précédent, Nivelles connaisse une période de splendeur relative qui durera jusqu'au siècle suivant. C'est probablement vers la fin du X^e, début du XI^e siècle que sont entamés les travaux de la fameuse collégiale romane (5).

ALHEDE qui est peut-être la fille du comte palatin Ezon (6), est signalée dans une charte d'assainteurement (7) de 1003. C'est dans cet acte qui n'est pas à l'abri de toute critique (8) qu'apparaît pour la première fois un comte de Louvain comme avoué de l'abbaye (9).

ODE. Le nom de cette abbesse apparaît aussi dans une charte d'assainteurement (10) de 1011, associé à celui de Lambert de Louvain agissant comme avoué. L'avouerie de Nivelles devient héréditaire aux mains des comtes de Louvain puisque le comte Henri I^{er} est revêtu de cette charge (11) en 1018.

RICHETTE ne tarde pas à entrer en violent conflit avec l'avoué, le comte Otton. Le 5 juin 1040, le roi Henri III condamne les abus de pouvoir du comte-avoué et restaure l'autorité de l'abbaye (12). Le 3 juin 1041, Henri III revient à la charge et restreint les pouvoirs du nouveau comte-avoué, Lambert II-Baldéric ; celui-ci obtient cependant quelques avantages par rapport à la situation qui avait été faite à son prédécesseur l'année précédente (13). Pour plus de sûreté et pour vaincre sans doute la résistance du comte, l'abbaye se fait octroyer deux bulles pontificales. Le 19 avril 1047, Clément II, reprenant la teneur des diplômes impériaux, réaffirme la possession de Nivelles à l'abbaye (14). A deux ans de distance, Léon IX confirme la bulle de son prédécesseur (15).

(1) 25 avril 980, Lobbes. — Vos, *Lobbes, son abbaye et son chapitre*, I, 493, Louvain, 1865. — HANON DE LOUVET, *Les processions des bancroix à l'église collégiale de Nivelles*, dans *A.S.A.Niv.*, XIII, 166, Nivelles, 1942-43.

(2) Voir note 4.

(3) Comme il existe déjà une basilique dédiée à saint Paul à l'époque mérovingienne, j'avais supposé qu'il ne s'agissait que d'une reconstruction (HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 137-138). M. ROTTHOFF, *Studien zur Geschichte des Reichsgul...*, dans *Reinisches Archiv*, XLIV, 175, n'admet pas cette façon de voir ; il estime, avec raison, que le texte de 992 ne permet pas une telle interprétation. Le texte de 992 ne doit pourtant pas être isolé des données mérovingiennes.

(4) 8 avril 992, Aix-la-Chapelle, FOLTZ, *M.G.H., DD.*, II, 2, 301. — Voir aussi KURTH, *Notger de Liège*, I, 90, Paris, Bruxelles, Liège, 1905. — Ardenelles, dépendance de Nivelles.

(5) Voir ci-dessous.

(6) *Brunwilarensis monasterii fundatio*, KOEPKE, *M.G.H., SS.*, XIII, 398-399. — *Brunwilarensis monasterii fundationum actus*, WAITZ, *M.G.H., SS.*, XIV, 129-130 ; — HIRSCH, *Jahrbücher des Deutschen Reichs...*, I, 454, Leipzig, 1862.

(7) MIRAEUS-FOPPENS, *Opera diplomatica*, I, 343, Bruxelles, 1723.

(8) HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 155 et p. 234, note 8.

(9) Il s'agit ici de Lambert de Louvain.

(10) A. WAUTERS, *Chartes inédites concernant le Chapitre de Nivelles*, dans *Revue d'histoire et d'archéologie*, III, 444, Bruxelles, 1862. Pour la critique de cet acte, voir GANSHOF, *Les origines de la Flandre impériale*, dans *Annales de la société d'archéologie de Bruxelles*, XLVI, 43, Bruxelles, 1942-43.

(11) 26 novembre 1018, Liège, C. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Gembloux*, 34, Gembloux, 1921.

(12) 5 juin 1040, Stavelot, BRESLAU, *M.G.H., DD.*, V, 66, 1931.

(13) 3 juin 1041, Aix-la-Chapelle, BRESLAU, *M. G.H., DD.*, V, 104. Cet acte a probablement été interpolé au tournant des XII^e-XIII^e siècles (HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 160, note 2).

(14) 19 avril 1047, RAMAEKERS, *Papsturkunden in die Niederlanden*, 85, Berlin, 1933-34. — PAGUAY, *Documents pontificaux concernant le diocèse de Liège*, dans *Analecta ecclesiastica-Leodiensia*, V, 103, Liège, 1936.

(15) 2 juillet 1049, PAGUAY, *op. cit.*, 104.

Sans qu'il nous soit possible d'affirmer que ce fut sous l'abbatit de Richette, en 1059, le roi Henri IV confirme la division du patrimoine nivellois en trois parts : mense abbatiale, mense conventuelle et dotation de l'hôpital-hôtellerie (1). De la mense conventuelle dépendent le bourg de Nivelles, l'abbaye elle-même, les deux Lennick, Wambeek, Tubize, et leurs églises, Goyck, Rebecq, Hennuyères, Ittre, Baulers, Buzet (2), et leurs églises, Rheinbrohl et ses vignobles, Altenahr (3), des vignobles à Lay (4) et Klotten (5), Vorst et son église, Duffel (6), *Foillidhes*, Tenneville (7), Villers-Sainte-Gertrude (8) et la prévôté des aumônes.

L'autel de Sainte-Gertrude et sa *familia*, Sprendlingen, les vignobles de Bingen (9), Oedingen (10) Binsfeld avec son église, Nil-Abbesse (11), Meerbeeke (12) et son église, Petit-Rœulx-lez-Braine (13), Courrière (14), les églises de Rebecq et d'Hennuyères et les bénéfices inféodés constituent la dotation de la mense abbatiale. Quant à l'hôpital-hôtellerie, il se voit attribuer Monstreux (15) et son église, les dîmes dominicales grevant aussi bien les possessions de l'abbaye que les bénéfices concédés au comte-[avoué].

C'est sous le règne de Richette, en 1046 à en croire Sigebert de Gembloux (16), que l'empereur Henri III assiste à la consécration de la nouvelle abbatiale de Sainte-Gertrude, portant lui-même les reliques de la fondatrice (17). A ce moment la basilique romane encore inachevée probablement, est prolongée par l'avant-corps carolingien (18), constituant un ensemble qui doit manquer d'unité.

Enfin, signe de changements économiques, en 1046, l'abbaye renonce à certaines de ses annexes éloignées (19). Elle échange ses vignobles de Besny dans la région de Laon (20) pour la *villa* de Hamme-lez-Asse (21), cinq manses à Villers-la-Ville et deux autels à Anderlecht (22).

IDA. En 1070, la serve Benecin et sa postérité sont vouées par leur maître à l'autel de Sainte-Gertrude sous l'abbatit d'Ida et la prévôté de Godescalc (23).

(1) 2 mars 1059, Aix-la-Chapelle, VON GLADISS, *M.G.H.*, DD., VI, 1, 62, 1941.

(2) Prov. de Brabant, cant. de Nivelles.

(3) Allemagne, Rhénanie-Palatinat.

(4) Allemagne, Rhénanie-Palatinat.

(5) Allemagne, Rhénanie-Palatinat.

(6) Prov. d'Anvers, cant. de Duffel.

(7) Prov. de Luxembourg, cant. de La-Roche-en-Ardenne.

(8) Prov. de Luxembourg, cant. de Durbuy.

(9) Allemagne, Rhénanie-Palatinat.

(10) Allemagne, Rhénanie-Palatinat.

(11) Dépendance de Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin, prov. de Brabant, cant. de Perwez.

(12) Prov. de Flandre orientale, cant. de Ninove.

(13) Prov. de Hainaut, cant. d'Enghien.

(14) Prov. de Hainaut, cant. de Seneffe.

(15) Prov. de Brabant, cant. de Nivelles.

(16) *Sigeberti chronica*, éd. BETHMANN, *M.G.H.*, SS., VI, 358. — STEINDORFF, *Jahrbücher des Deutschen Reiches...*, I, 298.

(17) 2 mars 1059, VON GLADISS, *M.G.H.*, DD., VI, 1, 62, 1941.

(18) Voir introduction.

(19) H. VAN WERVEKE, *Comment les établissements religieux belges se procuraient-ils du vin au moyen âge?* dans *R.B.P.H.*, II, 643, Bruxelles, 1923. — H. VAN WERVEKE, *Les propriétés excentriques des églises au haut moyen âge*, dans *R.B.P.H.*, IV, 136, Bruxelles, 1925.

(20) R. DOBHAERD, *Un paradoxe géographique : Laon, capitale du vin au XII^e siècle*, dans *Annales*, V, 145, Paris, 1950. — J. CRAEYBECKX, *Un grand commerce d'importation : Les vins de France aux anciens Pays-Bas*, 46, etc..., Paris, 1958.

(21) Prov. de Brabant, cant. d'Asse.

(22) 1046, Cambrai, LE GLAY, *Glossaire topographique de l'ancien Cambrais*, 5, Cambrai, 1849.

(23) A. WAUTERS, *Analectes de diplomatique*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, VII, 115, Bruxelles, 1880.

RICHETTE II dirige l'abbaye vers 1069-1076 lorsque le prévôt Godescalc cède à la Congrégation des rentes assises sur ses possessions d'Odomont (1) et de Melin (2) et lui donne Lathuy (3) ; à ce moment Mathilde est prévôte, Ruzela doyenne, Gela écolâtre, Ruzela chapelaine (4).

RICHETTE III achète en 1096 à la comtesse Ide de Boulogne (5) les alleus de Genappe (6) et de Baisy-Thy (7), sauf les églises et cinq manses sis à Genappe (8). C'est à Saint-Servais de Maestricht, en présence des reliques de Gertrude et devant les fils de la comtesse qui vont partir en Terre Sainte, qu'a lieu cette vente (9). En 1111, Lauselle-sous-Wavre (10) est vendu (11) par Nivelles à l'abbaye d'Affligem (12). L'année suivante, l'abbesse obtient de l'évêque de Cambrai, Odon, l'abandon par celui-ci (13) du personnat pour les autels d'Ittre, Rebecq, Hennuyères, Meerbeeke, Wambeek, Ternat (14), Leerbeek (15), Goyck, Appelterre (16), Goegnies (17) et Louvroil (18). Cinq ans plus tard, assistée par le prévôt Alman et par la doyenne Lietgarde, Richette III obtient du nouvel évêque de Cambrai, Burchard, une concession équivalente (19) pour l'autel de Laeken (20). Richette est peut-être morte entre 1117 et 1120, puisqu'à cette dernière date il n'est plus fait mention d'elle quand l'autel de Lennick est cédé sans personnat à la mense conventuelle (21).

ODE II restitue en 1126 l'église de Lennick à la Congrégation (22). Peut-être est-ce pour éviter le retour d'usurpations de ce genre de la part des supérieures que dix ans plus tard, l'empereur Lothaire III, à la demande d'Ode et du prévôt Herman, son chapelain, réaffirme la répartition du patrimoine de Nivelles en trois menses distinctes (23). Poursuivant la politique de Richette III, Ode obtient sans personnat les autels de Pepingen (24) et de Leerbeek (25) en 1138, puis plus tard

(1) Dépendance de Rèves, prov. de Hainaut, cant. de Seneffe.

(2) Prov. de Brabant, cant. de Jodoigne.

(3) Prov. de Brabant, cant. de Jodoigne.

(4) 1069-1076, A. WAUTERS, *De l'origine et des premiers développements des libertés communales, Preuves*, 4, Bruxelles, 1869, sous la date de 1075.

(5) Il s'agit de l'acte privé de Richette III qui a été inséré dans le diplôme impérial d'Henri IV en date de février 1098, Aix-la-Chapelle, cfr VON GLADISS, *M.G.H., DD., Henrici IV*, II, 619, 1959.

(6) Prov. de Brabant, cant. de Genappe.

(7) Prov. de Brabant, cant. de Genappe.

(8) Acte de 1096 d'Ide de Boulogne concernant la cession de ces derniers biens à l'abbaye d'Affligem, DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 96.

(9) Plus tard et à deux reprises différentes, des réglemens d'avouerie ont été interpolés dans l'acte de Richette III, M. MARTENS, *Une reproduction du sceau de Godefroid de Bouillon*, dans *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, 18, Bruxelles, 1942-43. — HORBANK, *L'abbaye de Nivelles...*, 162 et note.

(10) Prov. de Brabant, cant. de Wavre.

(11) Voir : HANON DE LOUVET, *L'origine de l'église mariale et du prieuré bénédictin de Basse-Wavre*, dans *Wavriensia*, I, 39, Wavre, 1952.

(12) DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 35.

(13) MIRAEUS-FOPPENS, *Opera diplomatica*, I, 676, Bruxelles, 1723.

(14) Prov. de Brabant, cant. d'Asse.

(15) Prov. de Brabant, cant. de Hal.

(16) Prov. de Flandre-Orientale, cant. de Ninove.

(17) Prov. de Hainaut, cant. de Pâturages.

(18) France, département du Nord, cant. de Maubeuge.

(19) A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, II, 351, Bruxelles, 1855.

(20) Dépendance de Bruxelles.

(21) A. WAUTERS, *op. cit.*, I, 214.

(22) 28 février 1126, MIRAEUS-FOPPENS, *Opera diplomatica*, I, 682.

(23) 1136, Aix-la-Chapelle, cfr VON OTTENTHAL et HIRSCH, *M.G.H., DD.*, VIII, 122, 1927.

(24) Prov. de Brabant, cant. de Hal.

(25) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I de Nivelles*, f° 549.

la confirmation (1) de la cession de l'autel du Rœulx (2) et de ceux de Laeken et d'Ossegem (3) dans les mêmes conditions (4). En 1143, assistée par le prévôt Everard, la prévôte Gerberge, le doyen Arnulf, le coître Onulf et quelques membres du Chapitre, elle accense (5) perpétuellement aux templiers une partie de l'alleu de Givry (6). En 1147, elle reprend un fief situé à Genappe qu'elle accense ensuite à l'abbaye d'Affligem (7). En 1154, elle accense des biens importants situés à Baisy, à l'abbaye de Villers (8). L'année suivante, elle approuve la cession d'une maison claustrale et en assure la tradition à la mense conventuelle ; cette maison avait été cédée par le doyen Everard (9). En 1156, c'est au profit de l'abbaye de Kortenberg qu'elle accense (10) des biens situés à Nossegem (11) et, la même année, elle accense l'alleu de Sainte-Gertrude du Sart de Genappe aux moines d'Affligem (12). La dernière mention de cette abbesse date de 1158 ; cette année-là, Ode accense l'alleu de Louvroil à l'abbaye de Hautmont (13).

ADE DU ROEULX, sœur d'Eustache du Rœulx, poursuit la politique d'accensement entamée par ses prédécesseurs (14). En 1159, elle accense la dîme d'Ossegem à l'abbaye d'Affligem (15), l'année suivante Courrière sous Familleureux à l'abbaye de Bonne-Espérance (16), puis Horrues (17) à Affligem (18), et enfin la terre d'Herbrand à Meerbeke est cédée à Ninove (19). Dans les trois derniers cas, il s'agit de fiefs qui sont relevés avec tout le rituel d'usage en pareil circonstance. En 1161 encore, Ade intervint auprès de l'évêque de Cambrai, Nicolas Claret, afin qu'il confirme la donation de l'alleu de Meerbeke faite par la chanoinesse Hazeca au profit de son abbaye (20). Une politique de restauration domaniale semble se poursuivre à Nivelles. C'est ainsi qu'en 1170, la chanoinesse Marguerite rachète des terres à Irchonwelz (21), terres qui avaient été soustraites au patrimoine capitulaire par un maire peu scrupuleux (22). Deux ans après, la même chanoinesse, fort probablement, cède au Chapitre son alleu de Mévergnies (23) sous certaines conditions (24). En 1176, Hamme-lez-Asse et l'église de Laeken sont accensés à Affligem (25). La même année,

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I de Nivelles*, f° 211 (1150).

(2) Prov. de Hainaut, cant. de Rœulx.

(3) Prov. de Brabant, cant. de Bruxelles, dépendance de Laeken.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n. 1417, *Cartulaire I de Nivelles*, f° 7 (1157).

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n. 1417, *Cartulaire I de Nivelles*, f° 175 (1143). — A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1421.

(6) Prov. de Hainaut, cant. de Fâturages.

(7) DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 118.

(8) DE MORBAU, *Chartes du XII^e siècle de l'abbaye de Villers en Brabant*, s.l.n.d., 15 (Louvain). — G. DESPY, *Inventaire des archives de l'abbaye de Villers*, 39, Bruxelles, 1959.

(9) A. WAUTERS, *Analectes de diplomatique*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, VII, 345. — Cette cession est confirmée l'année suivante par l'évêque de Liège, Henri II de Leez (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 502).

(10) MIRAEUS-FOPPENS, *Opera diplomatica*, II, 827, [1156].

(11) Prov. de Brabant, cant. de Schaerboek.

(12) DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 158.

(13) MIRAEUS-FOPPENS, *Opera diplomatica*, I, 702. — Voir aussi A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 179 v°.

(14) Voir C. DUVIVIER, *Actes et documents anciens intéressant la Belgique*, II, 87, Bruxelles, 1903.

(15) DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 163.

(16) A.G.R., *Manuscrits divers*, n° 3, f° 143 et 143 v°. — T. LEJEUNE, *Notice... sur Familleureux*, 100, 101, Mons, 1863.

(17) Prov. de Hainaut, cant. de Soignies.

(18) DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 173.

(19) J. J. DE SMET, *Recueil des chroniques de Flandre*, II, 763, Bruxelles, 1841.

(20) A. WAUTERS, *Analectes de diplomatique*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, VII, 127.

(21) Prov. de Hainaut, cant. d'Ath.

(22) A. WAUTERS, *Analectes de diplomatique*, dans *B.C.R.H.*, 4^e série, VII, 129.

(23) Prov. de Hainaut, cant. de Chièvres.

(24) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I de Nivelles*, f° 498.

(25) DE MARNEFFE, *Cartulaire d'Affligem*, 238. et aussi n° CLXI.

Nivelles et Villers aboutissent à un accord à propos des droits d'usage dans les bois de Hez (1) ; Nivelles accense quelques pièces de terre à la même abbaye (2). L'abbesse Ade du Rœulx meurt en 1176 (3). Sous son abbatiat, deux incendies ont endommagé l'abbaye (4).

ADE II. A en croire un cartulaire de l'abbaye de Villers-la-Ville, une abbesse Ade a obtenu en 1178 la renonciation du maire Francon de Baisy à toutes les prétentions qu'il avait formulées sur les bois de Hez (5). Ces bois avaient été accensés à Villers quelque temps auparavant. Il ne peut plus s'agir ici d'Ade du Rœulx morte deux ans avant (6).

BERTHE. La première mention de l'abbesse Berthe, le 23 mai 1182, en fait une nièce de l'empereur Frédéric I^{er} (7). Ce jour-là, à la diète de Mayence, elle obtient du souverain la confirmation des diplômes du roi des Romains Henri III et des papes Clément II et Léon IX concernant la possession du bourg de Nivelles. L'année suivante, elle confirme à l'abbaye de Ninove tout ce que celle-ci avait acquis à Meerbeke et qui dépendait primitivement de la mense abbatiale (8). Le 11 mai 1184, l'archevêque de Cologne, Philippe de Heinsberg, met fin au conflit qui oppose Nivelles à l'abbaye de Villers en ce qui concerne leurs droits sur les bois de Villers (9). L'abbesse déclare avec son Chapitre vouloir s'incliner devant cette sentence (10).

C'est à la même époque que les bourgeois de Nivelles se plaignant du mauvais gouvernement de la cité, font appel au duc de Brabant en tant qu'avoué et *summus dominus villae* ; ils inaugurent ainsi les heurts entre forces révolutionnaires et pouvoir traditionnel (11). Peut-être est-ce pour faire pièce à l'intervention ducale que l'abbesse obtient au même moment un diplôme par lequel l'évêque de Liège, Raoul de Zaehringen, confirme les privilèges impériaux et pontificaux concernant les droits de l'abbaye sur la ville de Nivelles (12). A quelques années de là, le pape Célestin III prend l'abbaye sous sa protection et la rétablit en la possession du bourg (13), tandis que le nouvel élu de Liège invite ses ouailles à secourir l'église de Nivelles durement atteinte depuis sept ans environ, par des soulèvements populaires notamment (14). Cependant, le 12 novembre 1204, à Coblenze, Philippe II de Souabe inféode Nivelles et d'autres possessions au duc de Brabant Henri I^{er} (15). Il ne nous appartient pas de montrer dans cette notice que l'abbaye de Nivelles n'est qu'un pion sur l'échiquier de la politique internationale et qu'elle sert de monnaie d'échange dans

(1) Dépendance de Baisy-Thy.

(2) DE MOREAU, *Chartes du XII^e siècle...*, 27-29. — G. DESPY, *Inventaire...*, 41.

(3) Ceci résulte de l'acte d'Eustache du Rœulx de 1176, DUVIVIER, *Actes et Documents...*, 88.

(4) *Annales Florentines*, éd. BETHMANN, *M.G.H.*, SS., XXI, 625. — *Annales Fossenses*, éd. PERTZ, *M.G.H.*, SS., IV, 31, aux dates du 30 mai 1166 et 1176.

(5) 31 mars 1178, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 10.967, f° 4 v°. — DE MOREAU, *Chartes du XII^e siècle...*, 33. — G. DESPY, *Inventaire...*, 42.

(6) Voir acte d'Eustache du Rœulx de 1176 dans DUVIVIER, *Actes et documents...*, 87-88.

(7) A. WAUTERS, *De l'origine et des premiers développements des libertés communales*, *Preuves*, 40.

(8) J. J. DE SMET, *Chronique de Flandres*, II, 784.

(9) DE MOREAU, *Chartes du XII^e siècle...*, 57. — G. DESPY, *Inventaire...*, 44.

(10) Après le 11 mai 1184, G. DESPY, *Inventaire...*, 44.

(11) [1184], SCHAYES, *Analectes d'archéologie...*, dans *Annales de l'Ac. d'archéologie*, VII, 131, 1857. — Voir G. SMETS, *Henri I^{er}, duc de Brabant...*, 25, Bruxelles, 1908. — HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 164 et note 3.

(12) [1184-1191], A. WAUTERS, *De l'origine...*, *Preuves*, 51. — Pour la date de ce diplôme, voir SCHOOLMEESTERS, *Les registres de Raoul de Zaehringen...*, dans *Bulletin de la société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, I, 180, Liège, 1881. — Contra B. DELANNE, *Histoire de Nivelles...*, dans *A.S.A.Niv.*, XIV, 342, note 205.

(13) 14 mai 1192, Rome, RAMAEKERS, *Papsturkunden...*, 471. J. FAGUAY, *Documents pontificaux...*, 104.

(14) [1191-1193], A. WAUTERS, *De l'origine...*, *Preuves*, 51. — Pour la date, voir HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 166 et note 2.

(15) Voir H. LAURENT, *Actes et documents intéressant la Belgique conservés aux Archives de l'État à Vienne*, 4, Bruxelles, 1933.

le vaste conflit qui oppose guelfes et gibelins (1). Mais, il est nécessaire de souligner que, par sa décision, Philippe de Souabe a accordé un caractère de légitimité à la politique brabançonne, politique de réduction de l'enclave nivelloise. Peu importe que le 16 juin 1209 Otton IV de Brunswick révoque cette inféodation (2), un précédent a été créé et les ducs ne se feront pas faute d'en appeler à l'acte de 1204, même si le roi des Romains, en 1214 par exemple, ne mentionne pas Nivelles au nombre des fiefs dont il investit Henri I^{er} (3).

La dernière mention de Berthe date de 1214 ; elle confirme l'acquisition d'une partie de la dîme de Clabecq (4) réalisée par la prévôte Mélisende (5). Il est probable que c'est de son règne que date l'achèvement du *Westbau* de la collégiale (6-7).

HELWIDE. A suivre Wauters, on ne sait pas s'il s'agit d'Helvide d'Ittre ou d'Helvide de Jauche (8). Dans sa liste des abbesses de Nivelles, il présente cette supérieure comme la fille du seigneur d'Ittre (9). Dans le chapitre consacré à l'abbaye de la Ramée (10) et dans celui qui traite des seigneurs de Jauche (11), il en fait la fille de Gérard de Jauche (12). Une constante cependant : d'un côté comme de l'autre, il la considère comme l'un des fondateurs de la Ramée (13). Il ne semble pas que les seigneurs d'Ittre aient entretenu des relations étroites avec cette abbaye (14). C'est le cas par contre pour les sires de Jauche, Gérard, son fils Régnier (15) et sans doute sa fille Helvide. Influencé par le premier avis de Wauters, comme M. R. Goffin (16), nous avons cru pendant longtemps qu'il s'agissait d'Helvide d'Ittre (17). A l'heure actuelle, en l'absence de toute donnée documentaire contemporaine, tant du côté de Nivelles que du côté de la Ramée, nous hésitons. Nous devons pourtant ajouter qu'il se pourrait fort bien que la tradition consacrée par l'historiographie de la Ramée (18) ait raison. En 1214, dans le dernier acte où apparaisse l'abbesse Berthe, figure parmi les autres témoins une chanoinesse du nom d'Helvide de Jauche (19). Est-ce elle qui sera élevée à l'abbatiale l'année suivante ? (20) C'est possible.

A quelque temps de son élection, Helvide a dû entrer en conflit avec son Chapitre sur un cer-

(1) HOEBANX, *Nivelles est-elle brabançonne au Moyen Age ?*, dans *R.B.P.H.*, XLI, 361-396, Bruxelles, 1963.

(2) VREDIUS, *Genealogia comitum Flandriae*, I, 113, Bruges, 1642.

(3) HUILLARD-BREHOLLES, *Historia diplomatia Frederici secundi*, II, 331, Paris, 1852.

(4) Prov. de Brabant, cant. de Nivelles.

(5) A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I de Nivelles*, f° 229, cfr aussi f° 50 v° et f° 143.

(6) MOTTART, *La collégiale Sainte-Gertrude...*, 8.

(7) La documentation devenant beaucoup plus abondante, je ne mentionnerai plus que les traits saillants des différents règnes abbaciaux ; je ne reprendrai plus ici les actes de gestion courante malgré l'intérêt évident de certains d'entre eux pour l'histoire domaniale, par exemple.

(8) HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 327.

(9) A. WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 94 ; Wauters a peut-être repris cette mention à LEMAIRE, *Notice historique sur la ville de Nivelles...*, 71, Nivelles, 1848. Wauters et Lemaire seront repris à leur tour par FRESON *Histoire du Chapitre noble de Nivelles*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 402.

(10) A. WAUTERS, *Géographie et histoire... canton de Jodoigne, Jauchelette*, 67.

(11) A. WAUTERS, *Géographie et histoire... canton de Jodoigne...*, Jauche, 313.

(12) Dans le chapitre : seigneurs d'Ittre, WAUTERS ne la mentionne pas (*Géographie et histoire... canton de Nivelles*, 36).

(13) A. WAUTERS, *Géographie et histoire... canton de Jodoigne*, 67 et 313.

(14) A. WAUTERS, *Géographie et histoire... canton de Nivelles*, 36.

(15) DE MARNEFFE, *Cartae Rameienses, Kerkom, Jauchelette, Marilles*, dans *Bijdragen tot de Geschiedenis...*, IV, 225, 226, 231, Anvers, 1905. — R. DELMEZ, *L'abbaye de la Ramée des origines à 1500*, Mémoire de licence à l'U.L.B., inédit, II, 4, 7, 22, Bruxelles, 1960-61.

(16) R. GOFFIN, *Généalogies nivelloises*, dans *A.S.A.Niv.*, XV, 1^{er} partie, 322, Nivelles, 1951.

(17) HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 327. — Voir aussi R. DELMEZ, *L'abbaye de la Ramée...*, I, 41-43.

(18) R. DELMEZ, *L'abbaye de la Ramée...*, I, 41, notes 2 et 3.

(19) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I de Nivelles*, f° 229.

(20) J. DE SMET, *Cartulaire de Cambron*, II, 771, Bruxelles, 1869.

tain nombre de points. Le 2 février 1218 un arbitrage intervient entre ces parties. Le Chapitre entend que l'abbesse manifeste plus de zèle dans la gestion des alleus dont les revenus appartiennent à toute la communauté (1). Il s'agit des possessions nivelloises de la région de Lennick ; les autres obédienciers du Chapitre doivent eux aussi gérer les biens qui leur sont confiés avec soin (2). Le Chapitre détermine encore les normes de fabrication du pain prébendal appelé « cramique » (3). Les principaux accords sont confirmés par le pape Honorius III (4) qui venait de prendre sous sa protection et celle de saint Pierre les biens et les privilèges de l'abbaye (5). Cette dernière précaution n'empêche pas le roi des Romains, Frédéric II, de confirmer à Henri I^{er} de Brabant l'inféodation de Nivelles telle que l'avait faite Philippe de Souabe (6). Le jeune roi Henri VII confirme à son tour cette décision (7) le 8 mai 1222. Peu de temps après, le duc de Brabant impose son *condominium* sur les bois de Hez et de Genappe (8) et prend la précaution d'associer son fils à cette transaction (9). Profitant des circonstances, Helvide, se rendant à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle en fin mars 1227, y obtient du roi Henri VII la confirmation des privilèges royaux, impériaux et pontificaux qui affirment le caractère de Nivelles, fief direct de l'Empire (10).

Helvide est citée pour la dernière fois (11) le 22 juillet 1229.

ODE DE LEEZ fut élue entre le 22 juillet 1229 et le 21 mai de l'année suivante. A ce moment, en effet, le Chapitre de Saint-Lambert notifie son élection à l'évêque de Liège, Jean II d'Eppe, aux fins d'approbation (12).

L'hostilité grandissante entre le roi des Romains, Henri VII, et le vieux duc de Brabant, Henri I^{er} (13), vaut à l'abbaye de Nivelles une série de diplômes royaux. Le 9 juin 1230, le roi accorde à l'abbesse ses régales (14). Le lendemain, il prend tous les biens de l'abbaye sous sa protection spéciale (15). Le 11 juin, il défend d'inquiéter Nivelles et les bourgeois de la ville à l'occasion, par exemple, d'une guerre entre le duc de Brabant et le comte de Flandre (16). Enfin, toujours au même moment, l'évêque de Bamberg, Egbert von Meran, fait savoir que le roi révoque toute aliénation faite au détriment du patrimoine de l'abbaye (17). Pendant une grande partie

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I de Nivelles*, f° 26 v°.

(2) A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 217.

(3) A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 217. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I de Nivelles*, f° 66. — Voir A. HENRY, *A propos de cramique. Note de linguistique et de gastronomie*, dans *Miscellanea Gessleriana*, 596-601, Bruxelles, 1948.

(4) 2 mai 1219, Rome, PAQUAY, *Documents pontificaux...*, 105. — 8 mai 1219, Rome, PAQUAY, *Documents pontificaux...*, 105.

(5) 4 avril 1219, Rome, PAQUAY, *Documents pontificaux...*, 105.

(6) 29 avril 1220, Francfort, voir H. LAURENT, *Actes et documents intéressant la Belgique conservés aux Archives de l'État à Vienne*, 9.

(7) 8 mai 1222, Aix-la-Chapelle, voir LAURENT, *Actes et documents intéressant la Belgique conservés aux Archives de l'État à Vienne*, 11.

(8) Octobre 1225, WILLEMS, *Brabantsche Yeesten*, I, 626, 1839.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 369, octobre 1225 ; *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1418, *Cartulaire II*, 11 ; *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1433 ; *Chambre des Comptes*, n° 45.714, f° 19 ; *Conseil privé autrichien*, n° 780.

(10) 30 mars 1227, Aix-la-Chapelle, cfr HUILLARDS-BREHOLLES, *Historia diplomatica Frederici secundi*, III, 312, Paris, 1852.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 545, 22 juillet 1229.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I de Nivelles*, f° 319 v°.

(13) HOEBANK, *L'abbaye de Nivelles...*, 238.

(14) HUILLARD-BREHOLLES, *Historia diplomatica...*, III, 417.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 18 v°, 19.

(16) A. WAUTERS, *De l'origine et des premiers développements des libertés communales, Preuves*, 116, Bruxelles, 1869.

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 13 v°, juin 1230 ; *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1419, *Cartulaire III*, 5. — Voir aussi la démarche analogue faite par trois nobles allemands, même date, *Cartulaire I*, f° 17 v°.

du règne d'Ode de Leez, c'est la commune nivelloise qui passe au premier rang de l'actualité. En mai 1231, l'évêque de Liège, Jean II d'Eppes, l'abbé de Floreffe, Jean de Huy, et l'écolâtre de Saint-Paul à Liège, Hugues de Celles, devant la montée démographique qui se manifeste partout d'ailleurs, procèdent à la division de l'antique paroisse de Nivelles en onze paroisses nouvelles (1). Le pléban, Ivan, soulève quelques difficultés qui sont rapidement réglées (2). Le prévôt de Nivelles, Ivan de Réves (3), l'abbesse et tout son Chapitre, confirment les accords intervenus (4).

Quelques temps avant 1240, apparaît à Nivelles une commune insurrectionnelle avec laquelle le pouvoir abbatial entre en conflit (5). Cette commune ne sera détruite qu'un bon quart de siècle plus tard (6). Il est probable qu'elle avait été encouragée par le pouvoir ducal (7) : il est frappant de constater qu'elle s'est effondrée peu de temps après la mort du duc Henri III qui avait été pour Ode de Leez un adversaire aussi acharné et aussi redoutable que son grand-père (8). C'est qu'à ce moment-là, les régences d'Aleyde de Bourgogne pour son fils Henri, puis pour son fils Jean, la guerre civile brabançonne, les interventions étrangères, provoquent une crise d'autorité en Brabant. Au total, la reddition de la commune nivelloise est une double victoire pour l'abbesse : elle fait disparaître un pouvoir insurrectionnel à Nivelles même, mais en interdisant à la ville toute fédération avec les autres communes brabançonnaises — ce qui avait été le cas en 1261-62 — elle réaffirme le caractère autonome de la principauté de Nivelles (9). Il faut souligner, d'un autre côté, que l'abbesse connut de sérieux conflits (10) avec son Chapitre en 1239-41.

Ode de Leez est morte (11) après juillet 1265.

ISABELLE DE BRUGELETTE apparaît pour la première fois en mai 1267 : elle assiste à la renonciation au trône de Brabant par Henri, au profit de son frère puîné Jean (12).

C'est sous son règne qu'a été commandée, le 18 septembre 1272, la châsse de sainte Gertrude qui, jusqu'en 1940, a été le joyau principal du trésor de la collégiale (13).

La dernière mention d'Isabelle (14) date du 23 octobre 1277.

(1) S. BALAU, *L'organisation paroissiale de la ville de Nivelles*, dans *B.S.A.H.*, XIII, 75.

(2) Voir une série d'actes du 29 juin et de juillet 1231, S. BALAU, *L'organisation...*, dans *B.S.A.H.*, XIII, 75-83.

(3) S. BALAU, *L'organisation...*, dans *B.S.A.H.*, XIII, 80.

(4) S. BALAU, *L'organisation...*, dans *B.S.A.H.*, XIII, 80.

(5) HOEBANX, *Nivelles est-elle brabançonne... ?*, dans *R.B.P.H.*, XLI, 385, Bruxelles, 1963.

(6) Sur la commune nivelloise : A. WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 28 ; B. DELANNE, *A propos de la commune nivelloise...*, dans *A.S.A. Niv.*, XIII, 293, 142-43 ; B. DELANNE, *Histoire de la ville de Nivelles*, dans *A.S.A. Niv.*, XIV, 341 sv. ; HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 276 sv. ; GRAFFART, *Les institutions de la ville de Nivelles...*, 142 sv.

(7) On sait qu'en 1235 un violent conflit oppose Henri I^{er} à l'abbaye, HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 247. — HOEBANX, *Un aspect de la politique ducale au milieu du XIII^e siècle...*, dans *B.C.R.H.*, CXXXVII, 132, Bruxelles, 1961.

(8) Sur le conflit qui débute en 1254, voir HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, *passim*. — HOEBANX, *Injure ducis...*, dans *B.C.R.H.*, CXIII, 49, Bruxelles, 1961.

(9) HOEBANX, *Nivelles est-elle brabançonne au Moyen Age ?*, dans *R.B.P.H.*, XLI, 387.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I de Nivelles*, f° 534, 31 mai 1239 ; 12 juillet 1240, M. TOURNEUR-NICODÈME, *La garde des sceaux et l'usage du chapitre de Nivelles*, dans *Revue de numismatique*, LXXVI, 176, Bruxelles, 1924. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 135 v°, Huy, 30 mars 1241. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 224 v°, 5 avril 1241. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f°s 28 et 535, 26 novembre 1241.

(11) Un acte de septembre 1273 témoigne que c'est elle qui assista à la reddition de la commune nivelloise (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 226 v°). — Un 18 décembre, à en croire une copie d'obituaire (XVIII^e siècle), A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2.118.

(12) 24 mai 1267. — DE RAM, *Dynteri Chronicon*, II, 422, Bruxelles, 1854. — Voir H. HOEBANX-NIHON, *Les régences d'Aleyde de Brabant*, 109, U.L.B.-Université de Liège, Mémoire de Licence, 1943.

(13) Nous nous contenterons de renvoyer ici à l'Introduction.

(14) 23 octobre 1277, MIRABUS-FOPPENS, *Opera diplomatica*, II, 774. — D'après une copie d'obituaire (XVIII^e siècle), elle serait morte le 19 novembre (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2.118).

ELISABETH DE BIERBAIS (1) est élue dans les derniers mois de 1277 et l'évêque de Liège, Jean III d'Enghien, la confirme dans sa nouvelle dignité le 3 janvier de l'année suivante (2).

Le début de son règne est marqué par les violents conflits qui l'opposent à son Chapitre. Les griefs de celui-ci visent l'exercice des prérogatives d'ordre public de l'abbesse, l'établissement d'un nouveau poids public, l'obligation de se servir d'une mesure standard et de faire appel au mesureur public pour tout achat ou vente de toile et de drap en gros, le dépôt de caution en matière de justice. Ces griefs portent aussi sur la gestion abbatiale de la fameuse prébende de Brabant (3). Quelques temps après, le Chapitre se plaint de la présence d'usuriers, de Cahorsins à Nivelles, présence qui remonte à vrai dire au règne abbatial précédent, mais présence indésirable à propos de laquelle l'abbesse Élisabeth de Bierbais semble impuissante vu la position du duc de Brabant, fort de son droit de *juwerie* (4). Le conflit va jusqu'à la suspension de l'office divin contre l'abbesse ; le Chapitre établit la liste complète de ses griefs anciens et nouveaux, liste qui sera transmise à la Curie pontificale (5). C'est en novembre 1282 que des accords sont enfin scellés entre l'abbesse et son Chapitre (6). Comme ceux-ci ne sont pas respectés dans la suite, le 19 avril 1286, le Chapitre dresse un sévère réquisitoire contre sa supérieure qu'il accuse en gros d'incapacité (7). Onze mois plus tard, l'abbesse et sa communauté concluent un nouvel accord (8). D'autre part, le 15 janvier 1290, l'abbesse obtient du duc de Brabant des garanties pour l'exercice de sa juridiction seigneuriale (9). Peut-être le duc monnaie-t-il, par ces concessions, la co-seigneurie du bois de Nivelles qu'il obtient au mois de mai de la même année (10).

La dernière mention d'Élisabeth de Bierbais date (11) du 20 janvier 1292. Est-ce à sa demande ou déjà à la sollicitation de la nouvelle élue que le 16 août 1292, le roi des Romains, Adolphe de Nassau, confirme tous les privilèges impériaux et royaux accordés par ses prédécesseurs à l'abbaye de Nivelles (12) ? Il est vrai que le 1^{er} septembre, il confirme à Jean I^{er} de Brabant tous les avantages obtenus par les ducs de la part des rois des Romains et des empereurs (13).

(1) LEMAIRE, *Notices...*, 89 et FRESON, *Histoire du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 422, ont raison contre WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 94, de faire d'Isabelle de Brugelette et d'Élisabeth de Bierbais deux personnes différentes : voir HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 328, note 4. — Sur les Bierbais-Bierbeek, A. VANDER REST, *La noblesse en Brabant*, dans *Brabantica*, V, 68, Bruxelles, 1960 et Hoebanx, *Un aspect de la politique ducale...*, dans *B.C.R.H.* CXVII, 151, note 1.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I de Nivelles*, f° 419 v°.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, *Cartulaire I*, f° 88, 13 août 1278.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 539 v°. 4 septembre 1280. — Sur le droit de *juwerie*, voir HOEBANX, *Juerie, quartier des juifs ou office de justice*, dans *A.S.A.Niv.*, XVII, 2, Nivelles, 1957.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 539 v°, 11 février 1282, Rome.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1410, Chartrier de Nivelles, 18 novembre 1282, Nivelles ; *Cartulaire I*, f° 80, 19 novembre 1282. — Le 17 août 1283, le Chapitre de Saint-Lambert à Liège approuve ces accords (*Cartulaire I*, f° 82 v°), le lendemain, l'évêque de Liège, Jean IV de Flandre, fait de même (*Cartulaire I*, *ibidem*).

(7) 19 avril 1286, Nivelles, cfr *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, IX, 81, Bruxelles, 1852.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 409, 5 octobre 1287. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 1524, 1530, 1532.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 392, 15 janvier 1290.

(10) Mai 1290, cfr WILLEMS, *Brabantsche Yeesten*, I, 673.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 117 v°, 20 janvier 1292.

(12) Voir ci-après.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 313 et 620, 16 août 1292, Cologne.

(14) WINCKELMAN, *Acta Imperii inedita saec. XIII et XVI*, II, 149, Innsbruck, 1880-85. — LAURENT, *Actes et documents anciens intéressant la Belgique conservés aux Archives de l'État à Vienne*, 35.

YOLANDE DE STEIN (1) voit son élection portée à la connaissance de l'évêque de Liège, Guy de Hainaut, pour confirmation (2), le 23 octobre 1293. Le 4 janvier de l'année suivante, le roi des Romains, Adolphe de Nassau, fait connaître au Chapitre de Nivelles qu'il a mandaté le comte Arnould de Looz et Jean de Cuyck pour conférer les régales à la nouvelle élue (3). Le même jour, le roi mande aux susdits d'accomplir cette mission (4). Bien qu'elle ait reçu ses régales directement de délégués impériaux, il ne semble pas que les rapports existant entre le duc de Brabant et l'abbesse en aient été dégradés (5). Il est vrai que le 28 août 1298 à Cologne le roi des Romains, Albert I^{er} d'Autriche, confirme au duc Jean II tous les privilèges accordés par ses prédécesseurs à la maison de Brabant (6). Cela ne l'empêche pas, à quelque temps de là, de mandater Arnould de Stein pour recevoir l'hommage et la foi de l'abbesse (7). Toutefois, Henri VII ne tarde pas à confirmer en faveur du duc les mesures qui avaient été prises en 1204 par Philippe II de Souabe. Le 22 octobre 1296, le duc Jean II confirme la réforme de l'échevinage nivellois, réforme réalisée par l'abbesse : il y aura désormais en principe sept échevins nommés annuellement en lieu et place des quatorze échevins viagers (8). Qu'il y ait eu encore des heurts entre les deux pouvoirs politiques qui se disputent Nivelles, c'est bien évident, mais ces heurts ne s'enveniment plus comme en 1235 ou en 1254. C'est ainsi que le 13 juillet 1307, le duc reconnaît, à la suite d'un incident, ne pas avoir le droit de forcer la prison abbatiale pour y prendre des prisonniers et faire transférer ceux-ci à sa justice (9). L'année suivante, il prête main forte à l'abbesse en difficulté avec ses échevins (10). Il l'aide à l'occasion de sérieuses difficultés financières de la ville vis-à-vis des Lombards (11) et après enquête (12), il reconnaît ses droits de haute et basse justice à Neuve-Rue (13). Enfin, n'oublions pas que Jean II avait fondé une chapellenie en l'église Sainte-Gertrude (14).

Le 22 juin 1332, le Chapitre de Nivelles d'accord avec Yolande de Stein, institue sept prébendes

(1) Sur les Stein, voir notamment: J. WOLTERS, *Notice historique sur les anciens seigneurs de Stein*, 53, Gand, 1854. — J. HABETS, *De Loonsche leenen in het tegenwoordig hertogdom van Limburg. Het Huis van de vrije rijksbaronnie Steyn op Maas*, dans *Publications de la société historique dans le Limbourg*, VIII, 108, Maastricht, 1871. — A. MÜNSTERS, *Der Wohnsitz der Edelherrn von Stein*, dans *Publication de la société historique dans le Limbourg*, LXXII, 285, Maastricht, 1936. — W. THÖNE, *Beiträge zur Geschichte der Edelherrn von Stein*, dans *Publication de la société historique dans le Limbourg*, LXXII, 241, Maastricht, 1936. — A. MÜNSTERS, *De heeren van Stein als paladijnen der hertogen van Brabant*, dans *Publication de la société historique dans le Limbourg*, LXXVII, 89, Maastricht, 1941.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I de Nivelles*, f° 132 v°, 23 octobre 1293.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 310, 4 janvier 1294, Oppenheim. — Voir K. BÖHMER, *Regesta Imperii*, VI, 2, 115, Graz 1948.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 2, 4 janvier 1294, Oppenheim. — BÖHMER, *Regesta...*, VI, 2, 115. — Voir aussi un acte d'Arnould de Looz en date du 22 janvier 1294 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 399).

(5) L'abbesse est qualifiée de cousine par le duc et à plusieurs reprises. — Sur les liens de parenté, en vérité assez lointains, entre la maison de Brabant et les Stein : HORBANK, *L'abbaye de Nivelles...*, 251, note 2.

(6) 28 août 1298, Cologne, voir LAURENT, *Actes et documents anciens intéressant la Belgique...*, 40.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 255 v°, 28 mars 1299.

(8) Puisque le duc l'attribue à Yolande de Stein, cette réforme se place entre octobre 1293 et octobre 1296. Acte du 22 octobre 1296 : HANON DE LOUVET, *La réforme de l'échevinage nivellois...*, dans *A.S.A.Niv.*, XVII, 7.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 91 v°, 7 juillet 1307.

(10) 3 août 1308, A. WAUTERS, *Analectes de diplomatique*, dans *B.C.R.H.*, 4^{me} série, VII, 294.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 78 v°, 14 avril 1312 et *Cartulaire I*, f° 327, 14 avril 1213, Bruxelles.

(12) Voir à cette occasion ce projet de lettre non daté d'une abbesse de Nivelles à un duc de Brabant demandant le redressement d'une série de griefs, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.462. — HORBANK, *L'abbaye de Nivelles...*, 255, note 4.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 421 v°, 14 avril 1312.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 206 v° et 550, février 1310, deux actes.

sacerdotales pour combattre la pénurie de chanoines-prêtres résidents (1). Cette mesure est approuvée par l'évêque de Liège, Adolphe de la Marck, le 7 août (2) et par le pape Benoît XII le 6 mai de l'année suivante (3). A quelque temps de là, le Chapitre s'informe auprès des doyens des Chapitres secondaires du diocèse de Liège des mesures à prendre à l'endroit des chapelains non-résidents (4). Enfin, toujours dans cette perspective de restauration de la discipline, le Chapitre rappelle aux prêtres desservants la pratique des bancroix au profit de la collégiale Sainte-Gertrude à la Pentecôte (5).

Le 1^{er} avril 1339, Yolande de Stein fait rédiger son second testament (6) par lequel elle fonde notamment une chapellenie en la collégiale (7). Elle est morte peu de temps après (8), en tout cas entre cette date et le 3 septembre 1340 quand le Chapitre, *sedc vacante*, prend des mesures concernant les écoles de Nivelles (9).

ELISABETH DE LIEDEKERKE (10) est élue avant le 21 août 1340, date à laquelle le Chapitre l'invite à prendre ses régales auprès du roi des Romains (11). Ces prémisses laissent entrevoir les difficultés très grandes qui vont l'opposer au duc de Brabant Jean III (12). Au début de janvier de l'année suivante, une bulle de Benoît XII vient confirmer, à point nommé, tous les privilèges de l'abbaye de Nivelles (13). Le 8 mars, le duc passe à l'offensive en convoquant à Louvain devant son conseil un certain nombre de bourgeois de Nivelles (14). Deux jours après, le duc destitue les membres de l'échevinage et les remplace par d'autres choisis parmi les bourgeois convoqués à Louvain (15). Le 11 mars, le Chapitre interdit aux nouveaux magistrats d'exercer leurs fonctions (16). Tandis que le Chapitre fait des démarches à la Curie (17), Nivelles est occupée par le sénéchal de Brabant. Le 4 mai 1342, ces faits sont portés à la connaissance du pape Clément VI (18). Mais déjà, l'abbesse se désolidarise de l'action menée par son Chapitre et s'incline devant l'ordre du roi des Romains, Louis V de Bavière, de prendre ses régales des mains du duc (19). Le Chapitre tout en protestant auprès de l'évêque de Liège, Englebert de la Marck notam-

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 392 v°, 393, 22 juin 1332, Nivelles. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.627.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 393, 7 août 1332.

(3) 6 mai 1333, Avignon, PAQUAY, *Documents pontificaux...*, 111.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 84 v°, 23 novembre 1336.

(5) 23 mai 1337, HANON DE LOUVET, *Les processions des bancroix...*, dans *A.S.A.Niv.*, XIII, 188, Nivelles, 1943.

(6) Le premier date du 12 mars 1333, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 270.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 69, 1^{er} avril 1339.

(8) Une copie d'obituaire (XVIII^e siècle) donne le 5 février. Il ne pourrait s'agir alors que du 5 février 1340, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2118.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.410. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 523.

(10) Sur les Liedekerke, voir R. DE LIEDEKERKE, *La maison de Gavre et de Liedekerke. Les Rasse*, Bruges, 1961; sur Isabelle ou Élisabeth : 339-344.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 134 v°, 21 août 1340, Nivelles.

(12) HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 269. — HOEBANX, *Nivelles est-elle brabançonne au Moyen Age ?*, dans *R.B.P.H.*, XLI, 390, Bruxelles, 1963.

(13) 26 janvier 1341, Avignon, PAQUAY, *Documents pontificaux...*, 111.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 525 v°, 8 mars 1341, Nivelles.

(15) 10 mars 1341, Bruxelles, BUISSET et PRELLE DE LA NIEPPE, *Cartulaire de Nivelles*, 203.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 251 v°, 11 mars 1341, Nivelles.

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 188, 15 mars 1341, Avignon et *ibidem*, f° 190, 19 mars 1341, Avignon.

(18) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 130, 4 mai 1342, Nivelles et *ibidem*, f° 204, acte non daté.

(19) 15 septembre 1344, A.G.R., *Chartes de Brabant*, n° 695, VERKOOREN, *Inventaire...*, II, 138.

ment (1), finit par s'incliner lui aussi devant la pression exercée par Jean III (2). L'accession au trône du nouveau souverain, Charles IV de Luxembourg, entraîne un revirement en faveur de Nivelles (3), mais le 27 février 1349, le roi revise son attitude (4). Une intervention de Clément VI, le 21 mai 1350, ne modifie pas les positions acquises (5).

Élisabeth de Liedekerke est morte un 19 janvier (6), peut-être en 1351.

MATHILDE DE LEEUWENBERG. A l'occasion de l'élection de cette nouvelle abbesse, le roi des Romains, Charles IV de Luxembourg, décrète que désormais toutes les abbesses de Nivelles recevront leurs régales des mains des ducs de Brabant (7). Devant les protestations du Chapitre, le roi revient partiellement sur sa décision et déclare que pour cette fois, toute question de principe étant écartée, l'abbesse s'adressera au duc (8). Que le Chapitre ait protesté, cela n'étonnera personne (9) : il fera appel à l'archevêque de Cologne (10), à l'évêque de Liège (11), jusqu'au moment où Charles IV confirmera (12) sa décision du 26 novembre 1351 et lui donnera l'ordre de reconnaître Mathilde de Leeuwenberg comme régulièrement investie (13). Le conflit qui avait duré trois ans se termine par une dernière protestation capitulaire le 7 décembre 1354 (14). Le calme revient aussi entre l'abbesse et sa Congrégation qui s'en remettent à la sentence de quatre arbitres pour trancher les questions qui les divisent (15). Cette sentence (16) est rendue le 30 mars 1359 ; elle est approuvée par les parties le 10 mai suivant (17). Chapitre et abbesse vont connaître aussi quelques difficultés de la part des évêques de Liège. Bien qu'exempt de la juridiction de l'ordinaire, le Chapitre reçoit le 13 mars 1361 la visite d'Henri de Marbais, cointre des frères mineurs de Liège, venu lui communiquer des statuts élaborés par l'évêque de Liège, Englebert de la Marck (18). Après avoir pris l'avis du Chapitre sur certains points de ces statuts (19), l'abbesse

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 318 v°, 26 juillet 1346. — Voir aussi A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 400, 31 juillet 1346 ; *ibidem*, f° 395, 1^{er} août 1346.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 532 et f° 321, voir 25 août 1347. — Le Chapitre proteste encore le 29 avril 1347, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 202.

(3) Nous n'avons pas conservé l'acte par lequel Charles IV ordonne à l'abbesse de prendre ses régales de lui directement. Il est fait allusion à cet ordre dans le diplôme du 27 février 1349 cité ci-dessous.

(4) 27 février 1349, voir VERKOOREN, *Inventaire...*, II, 1, 208. — Voir aussi 25 juillet 1349, Aix-la-Chapelle, confirmation à Jean III de Brabant du diplôme du roi Henri VII en date du 17 janvier 1309, confirmant lui-même le diplôme de Philippe II de Souabe, dans LAURENT, *Actes et Documents anciens concernant la Belgique...*, 178, 49 et 3. — Voir également 25 juillet 1349, confirmation du diplôme d'Albert 1^{er} d'Autriche en date du 28 août 1298, dans LAURENT, *Actes et Documents anciens concernant la Belgique...*, 177 et 40.

(5) 21 mai 1350, Avignon, PAGOY, *Documents pontificaux...*, 112.

(6) D'après copie d'un obituaire (XVIII^e siècle), A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2.118.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.419, *Cartulaire III*, 27 février 1351, Byela. — VERKOOREN, *Inventaire...*, 2^e partie, II, 79, Bruxelles, 1962.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 318, 26 novembre 1351, Bratislava.

(9) Voir A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.462, 23 décembre 1351, Nivelles. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 71 v°, 2 mai 1352. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 403 v°, 12 février 1353. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 324, 2 mars 1352.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 522 v°, 26 novembre 1352.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 249 v°, 2 mars 1353 et *Cartulaire I*, f° 72 v°, 9 mars 1353.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 313 v°, et f° 396, 14 mars 1354, Luxembourg.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 306 v°, 5 avril 1354, Pont à Mousson. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1419, *Cartulaire III*, f° 10. — A.G.R., *Chambre des Comptes*, reg. II, f° 15. — Voir aussi VERKOOREN, *Inventaire...*, 2^e partie, II, 82.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 404, 7 décembre 1354, Nivelles.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 76 v°, 3 novembre 1357, Nivelles.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 410 v°, 30 mars 1359, Liège.

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 412 v°, 10 mai 1359.

(18) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 351 v°, 13 mars 1361, Nivelles.

(19) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 451 v°, 9 mars 1361, Nivelles.

décide d'accord avec celui-ci de protester contre l'ingérence épiscopale et d'en appeler à Rome (1). Le 12 juillet 1363, l'évêque revient à la charge et prétend réformer l'institution nivelloise dont la décadence l'inquiète; il la menace des foudres ecclésiastiques en cas de résistance (2). Sept ans plus tard, la sentence des arbitres pontificaux reconnaît à l'évêque ordinaire, en l'occurrence Jean V d'Arkel (3), le droit de visite (4). C'est le 13 mars 1372 que l'évêque de Liège impose à l'abbaye un code disciplinaire qui reprend en partie les mesures décrétées en 1361 par Englebert de la Marck (5). Ces statuts qui ne tiennent pas suffisamment compte des particularités nivelloises, ne se sont probablement pas maintenus tels quels fort longtemps (6). Il se peut qu'à cette époque le Chapitre ait remanié ses anciens statuts, y ait introduit certaines des mesures préconisées par les règlements épiscopaux et ait présenté le tout sous le patronage du pape Pascal I^{er} (7). En faisant remonter cette règle jusqu'en 810, le Chapitre lui confère ainsi cette patine et cette respectabilité des choses anciennes.

Les historiens de Nivelles font mourir Mathilde de Leeuwenberg le 29 septembre 1379, à Huy (8).

ALICE DE LIGNE. Il est probable que la chanoinesse Alice de Ligne (9) ait succédé à Mathilde de Leeuwenberg. Elle a dû renoncer à ses fonctions abbatiales fort vite, en tout cas avant le 28 avril 1381 (10) et reprendre alors sa stalle de chanoinesse. Elle vivait encore le 10 mai 1383, jour où elle fit dresser son testament (11). Elle est morte avant le 21 juin 1385 date à laquelle le notaire Adam Monglenne donne copie du testament (12). Elle avait fondé deux chapellenies en la collégiale : celle de Sainte-Gertrude dite de Ligne et celle de Notre-Dame *ad organa* (13).

CATHERINE DE HALLEWYN. Le 28 avril 1381, Wenceslas de Bohême, vicaire de l'Empire, commissionne le duc de Brabant Wenceslas de Luxembourg pour conférer les régales à la nouvelle élue (14). La cérémonie se déroule au palais de Bruxelles le 2 septembre (15).

Pendant l'abbatit de Catherine de Hallewyn, les rapports avec le pouvoir ducal paraissent tout

(1) Voir A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 123 v° et 247 v°, 481 v°, actes du 7 mai au 2 août 1361.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, 225, 12 juillet 1363, Liège.

(3) C'est un lapsus qui m'a fait écrire Jean de Hornes, successeur d'Englebert de la Marck, dans J. HOEBANX, *L'Abbaye de Nivelles...*, 178 et 294.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 243 v°, 2 août 1370, Nivelles et *ibidem*, 7 août 1370.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 413, 13 mars 1372, Liège.

(6) HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 178, 295.

(7) Voir Introduction et HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 175 sv.

(8) LEMAIRE, *Notice archéologique sur la ville de Nivelles...* 115. — WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles...*, 94. — FRESON, *Histoire du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 459.

(9) Elle est citée parmi les autres chanoinesse notamment le 29 août 1347 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 202), en mai et juillet 1361 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 123 v° et 481 v°), le 13 avril 1373 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 572 v°).

(10) Voir ci-dessous.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 607 et 557, 10 mai 1383, Nivelles.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 607, 21 juin 1385. — Elle serait morte le 3 mai à en croire une copie d'obituaire (XVIII^e siècle), A. G. R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2.118.

(13) *Ibidem*. — WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 94, qui la baptise Élisabeth de Ligne, ne semble pas accorder foi à son abbatit. — Pourtant l'abbesse Catherine de Hallewyn et le Chapitre font encore allusion à sa qualité de supérieure dans un acte du 27 avril 1388 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 605). — Les obituaires du Chapitre, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2.114, n° 2.115, rappellent son souvenir en la qualifiant toujours d'abbesse.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 22 et f° 498 v°, 28 avril 1381, Prague.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 498 v°, 2 septembre 1381, Bruxelles.

à fait normaux. Le 5 février 1416, l'abbesse dresse son testament (1). Elle est morte (2) le 27 octobre 1417.

ISABELLE DE FRANQUEMBERG est élue le 1^{er} décembre 1417 ; un procès-verbal de la cérémonie est rédigé et transmis à la connaissance de l'évêque de Liège, Jean de Bavière (3), auquel le Chapitre demande la confirmation d'usage (4). Le 16 décembre l'évêque mande au curé de Notre-Dame, paroisse mère de Nivelles, de proclamer la nouvelle abbesse le dimanche suivant (5). La confirmation solennelle de l'évêque porte la date du 24 décembre (6). Enfin, le 6 février 1418, le roi des Romains, Sigismond de Luxembourg, confère lui-même les régales à Isabelle de Franquemberg (7) en évitant soigneusement toute allusion au duc de Brabant, Jean IV, dont on sait qu'il ne reconnaît pas la légitimité (8). Cela vaut à l'abbesse une violente réaction de la part du duc (9). Le règne d'Isabelle, marqué par quelques difficultés avec les métiers nivellois (10), n'est guère long : on s'accorde à considérer que l'abbesse est morte (11) le 20 février 1423.

CHRISTINE DE FRANQUEMBERG devient abbesse dès 1423 (12), mais n'a relevé ses régales (13) que le 8 juillet 1435. Elle s'est heurtée comme sa sœur au pouvoir communal nivellois (14) et au pouvoir ducal (15). Elle entre en conflit également avec le Chapitre à propos de l'entretien des bâtiments ; un règlement intervient (16) à ce sujet le 15 juin 1437. Vers la même époque un procès important oppose l'abbaye au seigneur d'Enghien à propos de Tubise (17). Signalons

- (1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 494, 5 février 1416, Nivelles.
- (2) Cfr A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 85, acte du 1^{er} décembre 1417. — Une copie d'obituares (XVIII^e siècle) donne le 26 octobre (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2.118).
- (3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 85, 1^{er} décembre 1417.
- (4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 87 v^o, 15 décembre 1417.
- (5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 407 v^o, 16 décembre 1417. — Voir aussi A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 408 v^o, 19 décembre 1417.
- (6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417 *Cartulaire I*, f° 83 v^o, 235, 24 décembre 1417.
- (7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1417, *Cartulaire I*, f° 62, 6 février 1418, Constance.
- (8) La politique bourguignonne vis-à-vis des Luxembourgs et de l'Empire explique suffisamment cette omission : F. QUICKE, *Les relations diplomatiques entre la roi des Romains et la maison de Bourgogne (fin 1416-début 1417)*, dans *B.C.R.H.*, XC, 194, 212, 223, Bruxelles, 1926. — P. BONENFANT, *Du meurtre de Montereau au traité de Troyes*, dans *Mémoires de l'Académie royale de Belgique, Classe des Lettres*, coll. in-8^o, LII, fasc. 4, 106, Bruxelles 1958.
- (9) WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 39.
- (10) GRAFFART, *Les institutions de la ville de Nivelles...*, 148. — Voir aussi M. COLLET, *Un manuscrit nivellois du XV^e siècle*, dans *A.S.A.Niv.*, XI, 41, Nivelles, 1914 et WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 39.
- (11) HANON DE LOUVET, compte-rendu dans *La Vie wallonne*, XXVIII, 65, Liège, 1954, malheureusement sans référence. Une copie obituaire (XVIII^e siècle) donne le 2 mars (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2118).
- (12) LEMAIRE, *Notice archéologique sur la ville de Nivelles...*, 121. — WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 94. — FRESON, *Histoire du Chapitre*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 465. — *Gallia Christiana*, III, 579, Paris, 1731, donnent comme date 1422.
- (13) A.G.R., *Manuscrits divers*, n° 43, I ; *Cour féodale de Brabant*, reg. n° IV, f° 225. — Voir aussi WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 94. — Ce décalage d'une douzaine d'années entre l'élection de l'abbesse et le relief du fief de Nivelles, m'avait incité à prolonger le règne de la supérieure précédente jusqu'en 1435 (HORBANX, *L'abbaye de Nivelles...*, 328), or un acte du 19 juillet 1424 fait allusion à la mort d'Isabelle (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 3).
- (14) WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 40. — GRAFFART, *Les institutions de la ville de Nivelles...*, 150. — Voir aussi A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 51, 7 octobre 1440, Bruxelles et BUISSBART et DE PRELLE DE LA NIEPPE, *Cartulaire de Nivelles*, 80.
- (15) WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 40.
- (16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 293, 15 juin 1437, Nivelles.
- (17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.477. — WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 40.

enfin que Christine de Franquemberg contribue à la dotation de l'abbaye de Nivelles sous Ophain (1). L'abbesse meurt (2) le 30 mars 1442.

MARGUERITE D'ESCORNAIX (van Scoers). A l'occasion de l'intronisation de celle-ci les difficultés habituelles en pareil cas se représentent. L'abbesse s'était engagée vis-à-vis du Chapitre à ne prendre ses régales qu'au roi des Romains. Devant les réactions assez vives du duc de Brabant, en l'occurrence Philippe le Bon, la supérieure et son Chapitre finissent par s'incliner devant le point de vue ducal (3). Toutefois par suite de l'absence du prince, la duchesse Isabelle de Portugal autorise la nouvelle élue à ne relever ses régales qu'au retour du duc (4). Le relief a lieu quelques temps après : le 15 janvier de l'année suivante (5). Sous cette abbesse et peut-être même déjà avant, le recrutement des chanoinesses devient plus sévère. C'est ainsi que la postulante Jeanne de Mérode présente déjà des preuves de noblesse par quatre côtés, *van viere sijden*, et affirme qu'elle est de naissance légitime (6). C'est au cours de la vacance abbatiale qui a suivi la mort de Marguerite survenue au début de 1462 que la prévôte Jeanne de Spontin et tout le Chapitre féminin définissent les conditions d'admission à Nivelles et la façon de conférer les prébendes (7) ; quatre quartiers et filiation légitime (8). Quelques épitaphes d'abbesces de Nivelles nous permettent de constater que ces décisions ont été scrupuleusement respectées (9).

Le 17 septembre et le 11 octobre 1461, l'abbesse fonde plusieurs messes à Nivelles (10). Elle meurt au début de l'année suivante (11).

AGNÈS DE FRANQUEMBERG relève ses régales le 21 juin 1462 (12). C'est sous son règne que le 21 décembre 1466, Philippe le Bon rend public l'accord intervenu entre le Chapitre de Nivelles d'une part, Philippe de Hornes et Everard t'Serclaes de l'autre, à propos du droit de gîte de l'abbesse à Lennick, du recours des échevins du banc de Lennick à ceux de Nivelles comme chef de sens, de la mise en valeur des wastinnes et de la réorganisation des corseries (13). Le 19 juin 1470, Charles le Téméraire fait connaître l'accord intervenu entre le Chapitre et les chapelains (14). L'abbesse Agnès de Franquemberg meurt (15) en 1474.

(1) WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 94 et WAUTERS, *Géographie et histoire... Canton de Nivelles*, 59. — *Gallia christiana*, III, 579. — FRESON, *Histoire du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 469.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2.118. — WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 94.

(3) LEMAIRE, *Notice archéologique sur la ville de Nivelles...*, 129. — FRESON, *Histoire du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 750.

(4) 25 septembre 1443, BUISSET et DE PRELLE DE LA NIEPPE, *Cartulaire de Nivelles*, 83.

(5) WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 95.

(6) 20 juillet 1454, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.413.

(7) 18 mai 1462, Nivelles, FRESON, *Histoire du Chapitre*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 435.

(8) Sur le maquillage qu'ont subi certaines copies de cet acte, HOEBANX, *L'abbaye de Nivelles*, 304. — HOEBANX, *Les vicissitudes du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, XIII, 224.

(9) Voir HOEBANX, *Les vicissitudes du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, XIII, 225. — DE PRELLE DE LA NIEPPE, *Épitaphes de Nivelles*, dans *A.S.A.Niv.*, IV, 411, 415. — DEWERT, *Épitaphes de Nivelles et des environs*, dans *A.S.A.Niv.* VIII, 436 sv. — EVERAERTS, *Relevé des tombes...*, *passim*.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.413, 17 septembre 1461 et 11 octobre. — Voir aussi WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 129.

(11) Avant le 18 mai, voir ci-dessus. — Le 24 avril à en croire une copie d'obituaire (XVIII^e siècle), A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2.118.

(12) A. WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 95.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I de Nivelles*, f° 616, 21 décembre 1466. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.755. — Voir HOEBANX, *Documents concernant les corseries nivelloises*, dans *B.C.R.H.*, CXXIX, 113, Bruxelles, 1963.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.413, voir aussi acte du 27 juin 1470 et du 7 septembre de la même année (*ibidem*).

(15) A. WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 95. — Le 19 mai d'après une copie d'obituaire (XVIII^e siècle), A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2.118.

MARGUERITE DE LONGASTRE relève ses régales des mains de Charles le Téméraire (1) le 29 juillet 1474. Elle a quelques difficultés avec la chanoinesse Guillemine de Franquemberg qui voit ses prétentions à l'abbatialité écartées (2) en 1481.

Marguerite de Longastre meurt (3) le 3 novembre 1489.

GUILLEMIN DE FRANQUEMBERG, écartée en 1481, est élue abbesse de Nivelles après la mort de Marguerite de Longastre ; elle obtient (4) ses régales de Maximilien de Habsbourg le 30 janvier 1490. Elle meurt (5) en 1494.

ISABELLE DE HERZELE. Son élection soulève quelques difficultés avec sa sœur (6). Elle relève (7) ses régales le 7 juin 1494. Ses rapports avec le Chapitre paraissent avoir été satisfaisants (8). Elle meurt (9) au début de décembre 1519.

MARGUERITE D'ESNE est mise en possession de ses régales le 7 février 1520 par Charles-Quint (10). Il se peut que la désignation de cette abbesse ait été imposée au Chapitre (11). Marguerite qui ne règne que deux ans finit après quelques difficultés à s'entendre avec son Chapitre (12). Elle meurt (13) le 21 septembre 1522.

ADRIENNE DE MOERBEKE. Charles-Quint s'engage à lui réserver l'abbatiale de Nivelles et lui confère (14) les régales le 26 octobre 1520. Elle est « élue » (15) le 30 novembre 1522. Quatre ans plus tard, le Chapitre sort à son honneur d'un procès avec l'abbaye d'Affligem à propos des bois de Genappe (16). L'abbesse a aussi à contenir certaines velléités d'émancipation de la part des jurés de la ville (17). Elle meurt (18) le 28 octobre 1548.

(1) A.G.R., *Cour féodale de Brabant*, reg. n° 344, f° 105.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brabant.*, nos 1.414, 1525, et 1.559, 14 mars 1481. — Voir Lemaire, *Notice archéologique sur la ville de Nivelles...*, 137. — Wauters, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 42, 95. — Freson, *Histoire du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 476.

(3) LEMAIRE, *Notice archéologique sur la ville de Nivelles...*, 140. — Wauters, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 95. — Freson, *Histoire du Chapitre*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 480, note 1.

(4) A.G.R., *Cour féodale de Brabant*, reg. n° 126, f° 120.

(5) LEMAIRE, *Notice archéologique sur la ville de Nivelles...*, 142. — Wauters, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 95. — Freson, *Histoire du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 480. — Le 3 avril d'après une copie d'obituaire (XVIII^e siècle), A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2.118.

(6) LEMAIRE, *Notice archéologique sur la ville de Nivelles...*, 143. — Wauters, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 95. — Freson, *Histoire du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 480, note 4.

(7) Wauters, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 95.

(8) Voir fragment d'un acte du 26 décembre 1501, Freson, *Histoire du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 481. — Wauters, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 95.

(9) LEMAIRE, *Notice archéologique sur la ville de Nivelles...*, 145, dit le 1^{er} décembre ; Wauters, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 95, dit le 2 et Freson, *Histoire du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 483, note 1 le 3. Une copie d'obituaire (XVIII^e siècle) donne le 2 décembre (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2.118). Une liste d'abbeses dressée au XVIII^e siècle pour le Chapitre donne le même jour (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.569).

(10) A.G.R., *Cour féodale de Brabant*, reg. n° 130, f° 151.

(11) Wauters, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 45. Il est toutefois exagéré de dire qu'à partir de ce moment l'élection à Nivelles n'est plus qu'un simulacre (voir plus loin).

(12) Wauters, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 45.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 1.524, 2.118, 1.569. — A. Wauters, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 95. — Freson, *Histoire du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 487.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.525.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.524.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.415.

(17) LEMAIRE, *Notice archéologique sur la ville de Nivelles...*, 134. — Wauters, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 44. — Freson, *Histoire du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 488-492.

(18) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 1.524, 1.569. — Wauters, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 95. — Une copie d'obituaire (XVIII^e siècle) donne le 30 octobre (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2.118).

MARGUERITE D'ESTOURMEL est élue le 1^{er} mars 1549, elle reçoit les régales le 18 avril (1). A la demande du Chapitre, Charles-Quint intervient le 26 novembre 1549 pour réformer la gestion de la mense conventuelle (2) ; le lendemain, il confirme tous les privilèges de l'abbaye (3). L'empereur intervient encore en faveur de Nivelles à propos des taxes que les rentiers prétendaient percevoir sur les cervoises du Chapitre (4). Marguerite d'Estourmel disparaît (5) le 18 octobre 1560.

MARGUERITE DE NOYELLES. Philippe II lui confère (6) les régales le 22 mars 1561. Son règne relativement court nous conduit jusqu'au 5 mars 1569, date de sa mort (7). En 1562, elle envisage, en plein accord avec son Chapitre, la liquidation des possessions nivelloises à Sprendlingen, Oedingen, Unkelbach et Nierendorf (8).

MARIE DE HOENSBROECK élue (9) le 31 août 1569, obtient le 12 septembre, la confirmation de l'évêque de Namur (10) et la collation de ses régales deux jours plus tard (11). Elle fait sa « Joyeuse Entrée » à Nivelles le 11 octobre (12). Les trente années de son gouvernement abbatial comptent parmi les plus agitées de l'histoire nivelloise aussi bien pour l'abbaye que pour la ville (13). C'est à ce moment que la ville a eu à souffrir des guerres de religion et que les archives du Chapitre ont été particulièrement malmenées (14). Pour faire face aux difficultés financières qui l'assaillent, le Chapitre envisage une nouvelle fois la possibilité de vendre ses biens d'Allemagne (15). Marie de Hoensbroeck meurt (16) le 20 juillet 1600.

ANNE DE NAMUR, élue (17) le 18 octobre 1600, reçoit ses lettres patentes de la part des archiducs Albert et Isabelle le 6 décembre (18). Elle est solennellement installée (19) à Nivelles le 30 janvier 1601. Son règne est particulièrement court : elle disparaît (20) le 26 mars 1604.

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.530, — A.G.R., *Cour féodale de Brabant*, reg. n° 136, f° 68.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.804, 26 novembre 1549, Bruxelles.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I de Nivelles*, f° 597, 27 novembre 1549, Bruxelles.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.417, *Cartulaire I*, f° 596, 5 novembre 1552.

(5) Le 18 octobre d'après A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 1.524 et 2.118, le 20 octobre d'après WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 95 ; le 23 octobre : FRESON, *Histoire du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 49.

(6) A.G.R., *Cour féodale de Brabant*, reg. n° 138, f° 75. — Voir aussi acte du 13 mai, *ibidem*, f° 81 v° et 82 v°. — Même date, *ibidem*, reg. n° 358, f° 309.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429, f° 2, nos 2.118 et 1.569. — Voir aussi les comptes de ses exécuteurs testamentaires : A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.528.

(8) J. HENNES, *Urkundenbuch des Deutschen Ordens...*, II, 414, Mayence, 1861. — HORBANX, *Documents concernant les possessions nivelloises dans le bassin du Rhin moyen*, dans *B.C.R.H.*, CXXIII, 21, note 3, Bruxelles, 1958.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429, f° 2. — WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 46-53. — Voir aussi : A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.034, avec la date du 18 août.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.525.

(11) A.G.R., *Cour féodale de Brabant*, reg. n° 138, f° 294 v°, 14 septembre 1569. — Voir aussi A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.034.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429, f° 2.

(13) Voir surtout WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 46-53.

(14) Voir Introduction.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429, f° 6 à la date du 7 octobre 1592.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.524. — WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 46-56, fixe cette mort au 21 juillet. — Voir dans ce sens, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.569.

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429, f° 9 v°.

(18) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 1.723 et 1.525.

(19) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.524. — WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, *ibidem*.

(20) WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, *ibidem*. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 2.118 et 1.569.

MARGUERITE DE HENNIN (1). Dès le 9 avril 1604, les archiducs désignent les commissaires chargés de faire procéder à l'élection de la nouvelle abbesse (2). Un procès-verbal de l'élection est rédigé par François de Buisseret, évêque de Namur (3). Le rapport des commissaires conclut à la régularité de l'élection de Marguerite de Hennin, le 15 juin (4). Les archiducs confirment ce choix (5) et confèrent les régales à la nouvelle élue le 20 août (6). Celle-ci fait sa « Joyeuse Entrée » à Nivelles le 30 août (7). Comme sous le règne précédent, la situation matérielle de l'abbaye est préoccupante ; c'est pourquoi le Chapitre songe à vendre la seigneurie de Saint-Gertrude à Bruxelles (8). En 1619, l'abside romane du *Westbau* de la collégiale est démoli, le chœur occidental nivelé afin, sans doute, d'aménager une entrée centrale (9). L'abbesse meurt (10) le 6 décembre 1623.

ISABELLE DE ZUYLEN, dite D'ERPE, (11) élue le 4 mars 1624. Le 18 avril, Philippe IV la désigne officiellement comme abbesse (12). Elle obtient ses régales le 18 mai (13). Elle accomplit sa « Joyeuse Entrée » à Nivelles le 21 mai (14).

Quelques difficultés l'opposent à son Chapitre (15). Elle dresse (16) son testament le 16 novembre 1627 et lègue notamment à la Compagnie de Jésus une somme de 40.000 florins dont 32.000 sont payés de son vivant (17). De sérieuses contestations surgiront après sa mort au sujet de cette fondation et du reliquat à verser (18). L'abbesse meurt (19) le 3 juillet 1630.

ADRIENNE DE LANNOY, élue (20) le 26 novembre 1630, elle est instituée par l'archiduchesse Isabelle le même mois (21), confirmée par l'évêque de Namur le 3 décembre (22). Elle reçoit ses régales par lettres patentes de Philippe IV le 7 décembre (23). Le 10 décembre, elle fait sa

(1) Voir LEBON, *Notice sur Madame de Haynin...*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 23, Nivelles, 1892.

(2) A.G.R., *Papiers d'État et de l'Audience*, n° 920, f° 2.

(3) A.G.R., *Papiers d'État et de l'Audience*, n° 920, f° 3.

(4) A.G.R., *Papiers d'État et de l'Audience*, n° 920, f° 17.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.525, 3 juillet 1604, Gand.

(6) A.G.R., *Cour féodale de Brabant*, reg. n° 142, f° 261 v°.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.534.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.529, f° 13 v°, en date du 21 mars 1608.

(9) MOTTART, *Les travaux effectués au XVII^e siècle à l'avant-corps de la collégiale Sainte-Gertrude de Nivelles d'après les sources d'archives*, dans *Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites*, VIII, 9, Bruxelles, 1958.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2.118. — A. WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 95. — Le 16 décembre d'après *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.569.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429, f° 19.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.525 ; *Cour féodale de Brabant*, reg. n° 146, f° 52 v°.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.525 ; *Cour féodale*, reg. n° 146, f° 51.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.524.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429. — WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 95. — FRESON, *Histoire du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 506.

(16) A.G.R., *Archives jésuitiques*, n° 52, collège de Nivelles.

(17) A.G.R., *Archives jésuitiques*, n° 52. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429, f° 24.

(18) On trouvera dans le même fonds (A.G.R., *Archives jésuitiques*) le tableau des huit quartiers d'Isabelle de Zuylen.

(19) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429, f° 21. — Le 2, d'après une copie d'obituaire (XVIII^e siècle) dont le témoignage ne peut l'emporter sur la source citée précédemment, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2.118.

(20) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429, f° 22. — Il y a quelques difficultés à propos de certaines incorrections dans les commissions de l'évêque de Namur et du chancelier de Brabant (*ibidem*, f° 21 v°).

(21) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.525.

(22) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.525.

(23) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 1.525 et 1.530. — A.G.R., *Cour féodale de Brabant*, reg. n° 147, f° 25 v°. — Voir aussi : A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.034.

« Joyeuse Entrée » à Nivelles (1). C'est sous son règne que la foudre endommage (2) sérieusement la collégiale le 30 avril 1641. Les réparations (3), la construction de la nouvelle flèche du clocher (4) et la fonte de nouvelles cloches grèvent lourdement le budget de l'abbaye et valent à l'abbesse des difficultés avec les officiers fiscaux de Brabant parce qu'elle s'était permis de faire graver sur les nouvelles cloches son titre de princesse de Nivelles (5). L'abbesse disparaît (6) le 14 janvier 1654.

ISABELLE D'OYEMBRUGGE DE DURAS, DE MELDERT, prévôte du Chapitre (7), est élevée à l'abbatiale le 1^{er} juin 1654 (8). Elle est proclamée par lettres patentes de Philippe IV le 14 juin (9), reçoit les régales le 8 juillet (10) et accomplit sa « Joyeuse Entrée » le 12 du même mois (11). C'est sous son règne qu'est résolu, le 31 janvier 1662, de faire faire un portail à la collégiale (12). Il s'agit du portail baroque qui avec le percement d'une entrée centrale altère complètement l'économie de la façade du *Westbau* (13). L'abbesse disparaît (14) le 12 mars 1668.

MADELEINE-THÉRÈSE DE NOYELLES. Les faits de guerre se déroulant dans les environs de Nivelles (15) empêchent l'envoi des commissaires gouvernementaux pour procéder à l'élection (16). Le 23 mars 1668, est élue Madeleine-Thérèse de Noyelles (17) ; elle obtient ses régales le 31 du même mois (18). Lors de sa « Joyeuse Entrée », elle renonce aux cérémonies traditionnelles, toujours pour des raisons de sécurité (19). L'année suivante, elle obtient du Conseil souverain de Brabant l'autorisation de porter le titre de princesse du Saint-Empire et de Nivelles (20). Une nouvelle fois, le 7 février 1673; puis encore le 25 octobre 1700, le Chapitre envisage la vente de ses biens en Allemagne (21). Dans le même ordre d'idées, le Chapitre décrète l'incorporation à

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.524.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429, f° 25 v°.

(3) MOTTART, *La collégiale Sainte-Geترude...*, 9. — MOTTART, *Les travaux effectués au XVII^e siècle...*, dans *Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites*, VIII, 15.

(4) MOTTART, *Les travaux effectués au XVII^e siècle...*, dans *Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites*, VIII, 21. — Il ne s'agit pas de la flèche de fonte construite au XIX^e siècle et qui s'écroulera en mai 1940 (MOTTART, *La collégiale Sainte-Geترude...*, 10. — MOTTART, *Deux chefs-d'œuvre de l'architecture ottonienne...*, dans *A.S.A.Niv.*, XIX, 1, 98 sv.).

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429, f° 26, à la date du 5 septembre 1643. — Voir aussi FRESON, *Histoire du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 508 sv.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.569. — WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 96. — FRESON, *Histoire du Chapitre...*, *A.S.A.Niv.*, III, 511.

(7) Elle avait été élue prévôte le 3 septembre 1648, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429, f° 28.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429, f° 30.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.525. — voir aussi : A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.034. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.723. — Ces lettres sont enregistrées le 25 juin, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.525. — A.G.R., *Cour féodale de Brabant*, reg. n° 150, f° 192.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429, f° 30 v°.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429, f° 34.

(13) MOTTART, *Les travaux effectués au XVII^e siècle...*, dans *Bulletin de la Commission royale des monuments et des sites*, VIII, 23.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.524 et 2.118.

(15) H. FIRENNE, *Histoire de Belgique*, V, 2^e éd., 24, Bruxelles, 1926.

(16) Le Gouvernement général invite le Chapitre à envoyer à Bruxelles les bulletins de vote, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429, f° 36 v°, à la date du 17 mars 1668.

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429, f° 36 v° et aussi le n° 1.723.

(18) A.G.R., *Cour féodale de Brabant*, reg. n° 154, f° 5 v°.

(19) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429, f° 37, à la date du 3 avril 1668.

(20) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, f° 37 v°, à la date du 14 décembre 1669.

(21) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.435, f° 70 et n° 1.429, f° 39, 52.

la mense conventuelle des revenus d'un certain nombre de prébendes (1). C'est aussi sous le règne de cette abbesse que le Chapitre rédige une bien curieuse attestation à l'endroit des prérogatives et des charges de sa supérieure : une abbesse de Nivelles ne fait pas de vœux ; elle n'est pas tenue d'assister aux offices divins ; elle ne fait pas partie du Chapitre et n'y a par conséquent pas voix ; elle peut se marier quand il lui plaît à condition de renoncer à sa prébende ; elle exerce à Nivelles toute juridiction haute, moyenne et basse et veille à l'exécution des sentences prononcées par ses échevins ; enfin, en l'hôtel abbatial, doit exister une « salle du jugement » où repose la verge de justice (2). Madeleine-Thérèse de Noyelles meurt (3) le 9 novembre 1705.

MARIE-FRANÇOISE DE BERGHES (4). Les formalités de l'élection se déroulent (5) comme d'habitude, en présence l'évêque de Namur et du chancelier de Brabant, dans les premiers jours de janvier 1706. Le roi Philippe V d'Anjou proclame la nouvelle élue le 8 janvier. L'électeur de Bavière la proclame également le même jour (6). Le 3 février, elle est confirmée par l'évêque de Namur, (7) et Philippe V lui confère les régales le 22 du même mois (8). Enfin, c'est le 16 mai qu'elle fait sa « Joyeuse Entrée » à Nivelles (9).

C'est en 1706 qu'aboutissent les pourparlers engagés depuis quelque temps déjà avec le prince-électeur de Trèves pour la vente des biens d'Allemagne (10). L'accord de l'évêque de Namur pour cette vente est obtenu le 29 juin de l'année suivante (11). Marie-Françoise de Berghes disparaît (12) le 26 novembre 1724.

CAROLINE DE BERLAIMONT (13). La procédure d'élection prend beaucoup de temps par suite de l'état de santé d'un des délégués du gouvernement, l'évêque de Namur, celui-ci ayant obtenu plusieurs délais (14). L'élection a lieu (15) finalement en juin 1725. Le rapport des commissaires, l'évêque susdit et le conseiller Jacques Nicolas de Man, du Conseil de Brabant, parvient à Bruxelles le 9 juillet (16). Les lettres patentes de Charles VI datent du 14 août (17), mais sont entachées de vice de forme (18). Néanmoins, la gouvernante générale Marie-Élisabeth invite le Chapi-

(1) WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 96. — Voir A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.435.

(2) 27 octobre 1686, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 1.434 et 1.429, f° 46 v°.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 1.435, f° 189 v° ; 1.429, f° 54 ; 1.569.

(4) Voir dossier des preuves de noblesse, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.700, n° 12.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.435. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429, f° 54.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.525. — A.G.R., *Conseil royal de Philippe V*, n° 95. — Voir aussi A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.034. — A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 780.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.525.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.530.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.524.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 1.429 et 1.435, 20 juillet, 3 août. — HOEBANX, *Documents concernant les possessions nivelloises dans le bassin du Rhin moyen...*, dans *B.C.R.H.*, CX XIII, 15, et 19 septembre 1706, *ibidem*, 76 ; Inventaire de 1647-1706, *ibidem*, 78.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429, f° 55.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 2.119. — WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 96. — FRESON, *Chapitre de Nivelles...*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 562.

(13) Voir pour les preuves de noblesse, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.700, n° 13.

(14) Voir A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.034.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 1.438, f°s 256, 259 ; 1.429, f° 67 v°.

(16) A.G.R., *Conseil d'État*, n° 1.034.

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.525.

(18) Voir A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 780. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.439, f°s 5, 6. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.723. — Voir aussi A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429 : les lettres de non-préjudice de Charles VI datées du 23 février 1726. — Voir aussi A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.563.

tre à installer la nouvelle élue (1). Le vicaire général de l'évêché de Namur confirme celle-ci le 7 novembre (2). Le 20 décembre lui sont conférées les régales par l'empereur (3). Caroline de Berlaimont fait sa « Joyeuse Entrée » à Nivelles le 13 février 1726 (4). Pendant son règne, elle a quelques difficultés avec la prévôte (5) tandis que le Chapitre en avait avec le prévôt (6).

Caroline de Berlaimont meurt (7) le 4 mars 1743. La nouvelle de cette mort est transmise au ministre plénipotentiaire Königsegg le 14 mars (8).

URSULE-ANTOINETTE DE BERLO (9). Le choix du Chapitre se porte (10), en mai 1743, sur la chanoinesse d'Ingelheim. A cause du mariage de celle-ci une nouvelle élection est nécessaire. C'est la sœur de l'ancien prévôt de Nivelles, devenu évêque de Namur, qui est désignée : Ursule-Antoinette de Berlo de Franc-Douaire. Ses lettres patentes datent (11) du 7 septembre 1743, mais ne sont présentées au Chapitre que le 23 juillet de l'année suivante (12). La confirmation de l'évêque de Namur date du 31 juillet (13). Le 3 août, Marie-Thérèse lui confère les régales (14).

A la suite de quelques incidents survenus lors de la « Joyeuse Entrée » de l'abbesse à Nivelles (15) et des difficultés en 1744 à propos de la réception d'une des filles du comte d'Arberg (16), le gouvernement autrichien décide d'y regarder de plus près dans les affaires du Chapitre noble de Nivelles en particulier et des Chapitres des Pays-Bas en général (17). Le gouvernement s'étonne aussi du titre de princesse du Saint-Empire et de Nivelles dont se prévaut l'abbesse (18). Marie-Thérèse promulgue ensuite un nouveau règlement pour la réception des chanoineses : des preuves par seize quartiers sont exigées (19). Enfin, elle fait procéder à une véritable enquête sur la situation interne du Chapitre (20). Cette enquête de 1772-73 précède l'établissement d'un règlement général (21) pour le Chapitre, règlement du 3 avril 1773. L'abbesse de Berlo soutient également un fort long procès contre son Chapitre (22). C'est aussi sous son règne abbatial qu'un nouveau pavement en marbre est réalisé dans la collégiale (23). Le chapitre commande également à Laurent Delvaux

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.539, f° 13 v° et aussi f° 16 v°. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.530.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.525.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.525. — A.G.R., *Cour féodale de Brabant*, reg. n° 164, f° 87. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.530. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.439, f° 18.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.439 et 1.524.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.532.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429, f° 75, 77 v° ; 1.440, f° 287 ; 1.441, f° 82.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429, f° 78 v° ; 1.441, f° 136 ; 2.119 et 1.569.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.429, f° 139.

(9) Voir pour les preuves de noblesse A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.700, n° 14.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.441, f° 148.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.441, f° 226 v°.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.441, f° 226 v°.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.441, f° 232 v°.

(14) A.G.R., *Cour féodale de Brabant*, reg. n° 168, f° 670. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.525.

(15) Voir surtout FRESON, *Histoire du Chapitre*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 575 sv.

(16) A.G.R., *Secrétaire d'État et de guerre*, n° 1.886. — A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 780. — A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.423, 1.424, 1.444. Cf. HOEBANX, *Les vicissitudes du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, XIII, 244.

(17) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n° 772. — *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.665.

(18) Voir HOEBANX, *Les vicissitudes du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, XIII, 249 sv.

(19) HOEBANX, *Les vicissitudes du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, XIII, 234.

(20) HOEBANX, *Les vicissitudes du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, XIII, 251 sv.

(21) HOEBANX, *Les vicissitudes du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, XIII, 260.

(22) G. WILLAME, *Un procès au chapitre de Nivelles, 1760-1767*, dans *A.S.A.Niv.*, IX, Nivelles, 1909.

(23) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.445, f° 156 v° ; n° 1.430, f° 2, etc...

une chaire à prêcher (1). L'abbesse de Berlo meurt (2) le 1^{er} mars 1774. La nouvelle de cette mort est transmise (3) à Bruxelles le 5.

MARIE-FÉLICITÉ VANDER NOOT (4). Plus de deux ans (5) s'écoulent entre la mort de la dernière abbesse et l'installation de la suivante : c'est que le gouvernement de Bruxelles et celui de Vienne prennent toutes leurs précautions pour que les difficultés du règne précédent ne se reproduisent plus. Le chancelier de Brabant, Joseph de Crumpipen, est chargé de faire dresser un état des biens, revenus et charges de la mense conventuelle et de la mense abbatiale ; après quoi, il rédigera un rapport sur toute l'organisation interne du Chapitre (6). Le chancelier de Brabant et l'évêque de Namur sont, au mois d'août 1774, à Nivelles et le 8 de ce mois, procèdent au dépouillement du scrutin, concluant à l'élection de Marie-Félicité Vander Noot (7). A Bruxelles, on ne se hâte guère de confirmer la nouvelle élue. En s'inspirant du rapport fourni par les commissaires, on rédige des statuts complémentaires pour le Chapitre ; ces statuts sont transmis (8) au Conseil privé pour examen le 21 mai 1775. D'autre part, la Secrétaire d'État et de Guerre fait connaître les dépêches autrichiennes qui restreignent les droits de l'abbesse en matière de collation de prébendes (9). Il est décidé que la nouvelle élue ne recevra ses lettres patentes qu'après avoir signé une déclaration dont un modèle est fourni (10). Ce n'est finalement que le 4 avril 1776 que Lederer, référendaire au département des Pays-Bas à Vienne, annonce à l'élue sa désignation officielle ; cette nouvelle est transmise à Nivelles le 16 décembre par l'intermédiaire de Crumpipen (11). Le 26 juillet le baron de Rommerswael, chambellan, présente au Chapitre les lettres patentes de Marie-Félicité Vander Noot, datées du 7 mai (12). Le 2 août, arrivent les lettres de confirmation de l'évêque de Namur (13) et le lendemain, Marie-Thérèse confère les régales à la supérieure (14). Le 18 août enfin, la comtesse Vander Noot fait sa « Joyeuse Entrée » à Nivelles (15). Quelques jours auparavant, l'impératrice avait fait parvenir à Nivelles le nouveau règlement qu'elle entendait y voir appliquer (16). Bientôt Joseph II promulgue à son tour un nouveau statut pour le Chapitre noble (17). Puis, surgissent les signes avant-coureurs qui vont conduire à la révolution brabançonne. Le Gouvernement Général hésite, il abroge de sa propre autorité les mesures prises par Joseph II, mais le comte Murray les rétablit (18). Après avoir pris position

- (1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 1.445, f^{os} 214 v^o, 226, 227 v^o, 229 et 1.430, f^o 3 etc.
 (2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 1.446, f^o 82 v^o.
 (3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 1.446, f^o 83 et 1.430, f^o 6.
 (4) Pour les preuves de noblesse, voir A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 1.700, n^o 76. — Sur cette abbesse, voir VAN-EVEN, *La dernière abbesse de Nivelles*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 151, sv., Nivelles, 1892. — P. COLLERT, *Le Chapitre...*, dans le *Folklore brabançon*, 59, Bruxelles, 1926.
 (5) Voir notamment A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 1.446, f^{os} 95, 96, 100 v^o, 102 v^o.
 (6) HOEBANX, *Les vicissitudes du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, XIII, 264.
 (7) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n^o 780.
 (8) A.G.R., *Conseil privé autrichien*, n^o 780.
 (9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 1.424, 1.446. — A.G.R., *Secrétaire d'État et de Guerre*, n^o 1.886.
 (10) HOEBANX, *Les vicissitudes du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, XIII, 266, note 303.
 (11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 1.525. — A.G.R., *Secrétaire d'État et de Guerre*, n^o 1.885.
 (12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 1.446, f^o 192.
 (13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 1.446, f^o 196.
 (14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 1.446, f^o 196. — A.G.R., *Cour féodale de Brabant*, reg. n^o 176, f^o 348 v^o.
 (15) HOEBANX, *Les vicissitudes du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, XIII, 267.
 (16) J. DE LE COURT, *Ordonnances des Pays-Bas autrichiens*, 3^e série, XI, 147, 1905. — *A.S.A.Niv.*, II, 425, Nivelles, 1890. — *A.S.A.Niv.*, III, 508, Nivelles, 1892.
 (17) HOEBANX, *Les vicissitudes du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, XIII, 269 sv. — Voir A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n^o 1.427.
 (18) HOEBANX, *Les vicissitudes du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, XIII, 275.

pour la révolution brabançonne, le Chapitre s'empresse de s'incliner devant la restauration autrichienne (1). C'est alors qu'une enquête est menée auprès des chanoinesses pour savoir à quel régime intérieur elles désirent se rallier : règlement de Marie-Thérèse ou statut de Joseph II (2). C'est finalement le règlement de Marie-Thérèse qui est remis en vigueur (3). Pas pour bien longtemps : la seconde conquête française marque non seulement la fin du régime autrichien dans nos régions, mais provoque de grosses difficultés pour l'abbesse et son Chapitre (4). Enfin, le 15 janvier 1798, est appliquée à Nivelles la loi du 25 novembre de l'année précédente supprimant notamment les Chapitres séculiers (5). L'abbesse Vander Noot meurt (6) le 13 octobre 1799.

Il est fort difficile de savoir ce que sont devenus les biens de l'antique abbaye de Nivelles après la suppression de celle-ci. La forte dispersion du domaine rend les recherches ardues. Au centre abbatial la collégiale Sainte-Gertrude, le cloître et les bâtiments adjacents, l'hôtel de l'abbesse qui avait été considérablement remanié (7) vers 1778, existaient encore en 1940. Les bombardements allemands de mai 1940 les ont fortement endommagés. Aujourd'hui, la collégiale est en partie restaurée, le cloître le sera sans doute, l'hôtel abbatial est détruit ; quant au *Westbau*, espérons qu'il pourra être sauvé intégralement.

(1) HOEBANX, *Les vicissitudes du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, XIII, 276.

(2) HOEBANX, *Les vicissitudes du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, XIII, 277.

(3) HOEBANX, *Les vicissitudes du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, XIII, 278.

(4) WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 64 sv.

(5) WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 66. — FRESON, *Histoire du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 629.

(6) WAUTERS, *Géographie et histoire... Ville de Nivelles*, 66. — FRESON, *Histoire du Chapitre...*, dans *A.S.A.Niv.*, III, 630.

(7) Voir notamment A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 1.430, sous la date.

PRIEURÉ
DE
PETIT-BIGARD,
À LEEUW-SAINTE-PIERRE

Mons Sancte Marie (1235), Opbigarde (1259), Opbigarden (1327), Obbigarden (1336) Cleinen Bigarden (1341), Cleynen Bygarden (1429), Obbygaerden (1499), Bygard vulgairement nommé Petit Bygard (1709), La Petite Bigarde (1709).

SOURCES : Le fonds ancien des archives de Petit-Bigard (1), conservé aux Archives Générales du Royaume, *Archives Ecclésiastiques de Brabant*, nos 14.728-14.829 est de médiocre importance. Voir la description détaillée dans A. d'Hoop, *Inventaire général des archives ecclésiastiques de Brabant*, IV, 261-267, Bruxelles, 1929. Ce fonds ne contient que des documents disparates qui ne vont, par surcroît, que de la fin du XV^e à la fin du XVIII^e siècle. Parmi eux, seuls un inventaire des archives rédigé au cours du XVII^e siècle ainsi que certaines liasses relatives aux biens du prieuré offrent un intérêt réel. Du chartier, plus rien ne subsiste, hormis quatorze actes de 1327 à 1543 qui sont venus, par la suite, compléter le fonds primitif. Ils sont analysés dans A. d'Hoop, *Inventaire...*, V, 316 Bruxelles, 1930. La seule charte ancienne relative aux origines de Petit-Bigard qui soit encore conservée date de juillet 1251 et fait partie du *Fonds de l'Abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai à Lille*, aux Archives Départementales du Nord, 3 H 244, pièce n° 3373. Fort heureusement, on possède un obituaire de la seconde moitié du XV^e siècle qui fournit de nombreux noms de supérieures (2) sans qu'il soit cependant toujours possible de les situer chronologiquement ; il se trouve à Bruxelles, à la Bibliothèque des Bollandistes, ms. 84. La situation est identique pour les archives des institutions centrales des Pays-Bas à l'époque moderne : celles-ci n'ont livré qu'un seul document d'intérêt mineur, conservé aux Archives Générales du Royaume, *Conseil royal de Philippe V*, n° 314. Il convient d'ajouter que dans les archives de la *Chambre de Comptes*, n° 46.889 on trouve un état de biens de 1787, mais ce n'est qu'un double de celui qui est conservé dans le fonds de Petit-Bigard (*Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.810).

La documentation relative à l'histoire de Petit-Bigard au Moyen Age aurait donc presque entièrement disparu si divers érudits brabançons des XVII^e et XVIII^e siècles n'avaient publié à l'époque une quinzaine de chartes allant de 1235 à 1281 : A. Miraëus, *Codex donationum piarum*, nos 100-108, Bruxelles, 1624, repris dans A. Miraëus et D. Foppens, *Opera diplomatica omnia*, I, 420-423, 743, 771, 997, Bruxelles, 1723 et dans C. Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, II, 126-129, La Haye, 1725, ainsi que dans C. Butkens, *Trophées tant sacrés que profanes de Brabant*, 211-215, Anvers, 1641.

(1) Dépendance de Leeuw-Saint-Pierre, prov. de Brab., cant. de Hal. Diocèse de Cambrai jusqu'en 1559, diocèse de Malines jusqu'en 1962, actuellement diocèse de Malines-Bruxelles.

(2) Nous devons la connaissance de cet obituaire à l'amabilité de Dom N. Huyghebaert que nous tenons à remercier vivement ici.

Par ailleurs, on trouvera dans J. Canivez, *Statuta ordinis Cisterciensis*. II, 181-338 *passim*, Louvain, 1934, un certain nombre de documents datant de l'époque où Petit-Bigard pratiquait l'observance cistercienne.

La littérature historique relative au prieuré est tout aussi pauvre que les archives qui nous en restent. Quelques auteurs de l'époque moderne ont bien publié des notices extrêmement sommaires sur les vingt premières années de Petit-Bigard : J.-B. Gramaye, *Bruxella cum suo comitatu*, 33-34, Bruxelles, 1606 ; A. Wichmans, *Brabantia mariana*, 259, Anvers, 1632 ; A. Sanderus, *Chorographia, sacra Brabantiae*, I, 87 ; Bruxelles, 1659 ; C. Van Gestel, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis* II, 126-129, La Haye, 1725 ; *Grand Théâtre sacré de Brabant*, I, 332, La Haye, 1734 ; mais il faut attendre A. Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 108-110, Bruxelles, 1855, pour que soient écrites quelques pages qui retracent l'histoire du prieuré depuis ses origines jusqu'à sa disparition. Par la suite, les historiens — à la vérité fort rares — qui s'intéressèrent à Petit-Bigard se bornèrent soit à résumer la notice de Wauters, soit à en reproduire l'un ou l'autre passage. C'est le cas pour A. d'Hoop, *Inventaire...*, IV, 261 ; A. Van den Weghe, *Een bijdrage tot de geschiedenis van St. Pieters-Leeuw*, Wetteren, 1931 ; J. Laenen, *Kerkelijk en godsdienstig Brabant*, II, 24, Anvers, 1936 ; *** *Een woordje geschiedenis*, dans *Missien van Scheut*, 1942, 109-110, Bruxelles, 1942. En fait, le seul travail original relatif à Petit-Bigard qui ait paru depuis plus d'un siècle est une note de F. Vennekens, *De laatste dagen van Klein-Bygaerden*, dans *Eigen Schoon en de Brabander*, XI, 201-202, Merchtem, 1928-1929.

En ce qui concerne l'iconographie on possède une représentation du prieuré de Petit-Bigard datant des années 1749-1750 dans un atlas figuratif de ses biens conservé aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14791, *in fine*, ainsi qu'un plan du 19 avril 1796 dressé peu avant le départ des religieuses (A.G.R., *Cartes et plans*, Suppl. n° 190).

On n'a pu retrouver qu'un seul exemplaire d'un sceau de prieure (28 mars 1429), conservé aux Archives de l'Assistance Publique de Bruxelles, *Chartrier des Pauvres de Sainte-Gudule*, B 173 b et deux empreintes du sceau du prieuré (la première appendue à la même chartre du 28 mars 1429 ; la seconde qui date de 1694, se trouve aux A.G.R., *Chambre des Comptes*, n° 1381, f° 139).

* * *

Étant donné le caractère fort fragmentaire des sources d'archives dont on dispose encore, étant donné la disparition quasi complète du chartrier et l'absence de tout cartulaire ou de toute liste ancienne des supérieures de la maison, il est devenu aujourd'hui impossible de donner la série, tant soit peu précise, des prieures de Petit-Bigard. La liste que l'on peut en dresser grâce à l'obituaire manque évidemment de toute certitude chronologique. La présente notice se bornera dès lors à revoir le problème des origines de la communauté — tâche indispensable, à cause de la maigre qualité des travaux historiques antérieurs — et à donner une liste discontinue des prieures de cette maison depuis le milieu du XIV^e siècle quand les dates de leurs priorats peuvent être établies, en y intercalant les mentions des supérieures connues par l'obituaire et qu'il est impossible de situer dans le temps de manière exacte.

Grâce aux chartes du XIII^e siècle, éditées par Miraeus et Butkens, il est encore possible de retracer de manière assez précise les origines de Petit-Bigard, qui fut d'abord une abbaye installée à Pepingen (1) et où l'on suivait la règle de Cîteaux, avant de se transporter à Leeuw-Saint-Pierre (2) pour y devenir un prieuré bénédictin.

C'est entre mars et décembre de l'année 1235 que le chevalier Jean de Monte, qui habitait le village de Bellingen (3), fonda, avec sa fille, G. de Bellingen, prieure de l'abbaye cistercienne de

(1) Prov. de Brabant, cant. de Hal.

(2) Prov. de Brabant, cant. de Hal.

(3) Prov. de Brabant, cant. de Hal.

Termonde (1), un monastère portant le nom de Mont-Sainte-Marie à Pepingen, au lieu dit Varenberg (2). Le fondateur obtint, l'année suivante, l'accord du Chapitre de Nivelles — qui possédait le patronat de la paroisse de Pepingen — ainsi que celui de l'évêque de Cambrai, Godefroid (3). Peu de temps après, Godefroid de Louvain, frère du duc de Brabant Henri II, prenait sous sa protection la nouvelle abbaye comme étant située, déclare-t-il, *in dominio meo* (4).

Dès la fondation de l'abbaye, les religieuses du Mont-Sainte-Marie pratiquaient la règle de Cîteaux. On voit, en effet, dès le 12 décembre 1235, le pape Grégoire IX demander à l'abbé de Cîteaux de recevoir le Mont-Sainte-Marie au sein de l'ordre cistercien (5). Par ailleurs, la colonie primitive devait provenir de Termonde puisque la fondatrice était prieure de ce dernier monastère. On constate d'ailleurs que, dès le 1^{er} février 1238, les religieuses de Pepingen avaient assigné à l'abbaye de Termonde une rente importante sur des terres qu'elles possédaient à Lot (6), ce qui semble indiquer qu'un lien de filiation unissait les deux monastères.

Malheureusement pour elles, les religieuses de Mont-Sainte-Marie n'obtinrent jamais leur incorporation à l'ordre de Cîteaux. La demande du pape Grégoire IX en 1235 resta sans réponse. Le Mont-Sainte-Marie eut beau renouveler sa requête à quatre reprises (7) entre 1237 et 1249 : les abbés cisterciens de Valloires, de Cambron, de Foigny, de Villers ou de Vaucelles (8), qui furent successivement chargés de l'enquête préliminaire, ne consentirent jamais à souscrire au vœu des religieuses, lesquelles, néanmoins, pratiquèrent la règle cistercienne de leur propre autorité (9).

Le refus obstiné des dignitaires de Cîteaux s'explique aisément par l'état dans lequel se trouvait le Mont-Sainte-Marie. Pour être reçu dans l'ordre cistercien, il devait être, aux termes mêmes de la lettre de Grégoire IX de 1235, *situ loci et facultatibus congruum*. Or, si l'emplacement même de l'abbaye correspondait peut-être aux prescriptions de l'ordre (10), les conditions matérielles qui étaient les siennes constituaient sans nul doute un obstacle irrémédiable.

Du point de vue foncier, elle ne possédait qu'un domaine extrêmement réduit : sa dotation primitive, reçue de Jean de Monte, était faite d'une seule terre que celui-ci possédait dans un

(1) Prov. de Flandre orientale, cant. de Termonde.

(2) En mars 1235, le futur Henri II de Brabant, comme fils aîné du duc Henri I^{er}, accorda l'autorisation de bâtir l'abbaye et le 12 décembre de la même année une lettre du pape Grégoire IX établit que le monastère avait été réellement fondé (actes dans MIRAEUS-FOPPENS, *Opera diplomatica*, I, 420, Bruxelles, 1723).

(3) Acte de l'évêque de Cambrai d'octobre 1236, dans MIRAEUS-FOPPENS, *Opera diplomatica*, I, 420.

(4) Charte de septembre 1237, dans C. BUTKENS, *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant*, I, 211, Anvers, 1641. — La question de la constitution de la seigneurie de Gaasbeek en apanage — notamment en ce qui concerne la nature des droits seigneuriaux — pour la branche cadette de la famille ducale de Brabant n'a jamais été élucidée. Il est évident que les chartes relatives à l'origine de Petit-Bigard méritent de ce point de vue une attention toute particulière mais il s'agit là d'un problème qui échappe à nos préoccupations.

(5) Cfr MIRAEUS-FOPPENS, *Opera diplomatica*, I, 420.

(6) Cfr MIRAEUS-FOPPENS, *Opera diplomatica*, I, 743. — Lot : prov. de Brabant, cant. de Hal.

(7) Voir les documents dans J. CANIVEL, *Statuta ordinis Cisterciensis*, II, 181, 283, 323 et 338, Louvain, 1934, datant des années 1237, 1244, 1247 et 1249. Le savant éditeur de décisions des Chapitres généraux de Cîteaux a commis, à cette occasion, l'erreur d'identifier le *Mons Sancte Marie* avec l'abbaye cistercienne du *Mons Aureus* de Wevelghem. Il n'y avait pourtant pas à s'y tromper : ce dernier monastère se trouvait au comté de Flandre et dans le diocèse de Tournai alors que les requêtes adressées aux Chapitres de Cîteaux par les religieuses du Mont-Sainte-Marie étaient soutenues par les recommandations du duc de Brabant ou de l'évêque de Cambrai.

(8) Valloires, France, département de la Somme, cant. de Rue ; Cambron, prov. de Hainaut, cant. de Lens ; Foigny, France, département de l'Aisne, cant. de Vervins ; Villers, prov. de Brabant, cant. de Nivelles ; Vaucelles, France, département du Nord, cant. de Marcoingt.

(9) Elles se font qualifier de religieuses cisterciennes dans les chartes de Godefroid de Louvain de septembre 1237, mars 1239 et juillet 1251, citées ci-dessus note 4 et ci-dessous, 308, notes 4 et 9.

(10) Si l'on s'en remet à une interprétation traditionnellement attestée par tous les auteurs modernes et contemporains, depuis Gramaye jusqu'à d'Hoop, le transfert du Mont-Sainte-Marie de Pepingen à Leeuw-Saint-Pierre en 1251 — trans-

village autre que celui où il habitait. Les donations dont l'abbaye bénéficia pendant les premières années de son existence se limitent à dix bonniers de terre à Lot, reçus en avril 1237 de Giselin de Leerbeek et tenus en fief d'Engelbert, seigneur d'Enghien (1), et qui, aussitôt après, avaient d'ailleurs été chargés d'une rente en faveur de l'abbaye de Termonde (2) et à dix autres bonniers de terre à Zuen (3), reçus en mars 1239 de Jean de Zuen et tenus de Godefroid de Louvain, seigneur de Leeuw-Saint-Pierre. Ce dernier avait transformé cette censive en alleu en profit de l'abbaye. L'abbaye, possédait d'ailleurs une rente importante sur ces biens, rente constituée en faveur de la sœur du donateur, religieuse à l'abbaye (4).

Ce patrimoine était donc de peu d'importance et, de plus, aucun de ses éléments constitutifs n'avait été un bien allodial au moment de sa cession à l'abbaye : il avait fallu chaque fois négocier la transformation de ces biens en alleux, tant par la maison ducale pour la dotation primitive (5), que par les seigneurs d'Enghien ou de Leeuw pour les autres, fait qui pouvait être une source de conflits ultérieurs. Il en était de même du point de vue ecclésiastique puisque, là aussi, il avait fallu obtenir l'accord du Chapitre de Nivelles qui détenait tous les droits paroissiaux sur le village où se trouvait l'abbaye.

Le Mont-Sainte-Marie était donc loin d'être dans des conditions favorables à son acceptation dans l'ordre de Cîteaux (6) et les conséquences de cette situation médiocre n'allaient pas tarder à se faire sentir.

Dès avril 1251, les religieuses recevaient une nouvelle donation qui allait leur permettre de quitter Pepingen pour s'installer à Zuen, sous la seigneurie de Leeuw-Saint-Pierre. A cette date, en effet, Godefroid de Louvain, oncle du duc Henri III de Brabant, donnait à l'abbaye six bonniers de terre et de pré au lieu-dit Opbigarden le long de la Zuen, pour y bâtir une nouvelle abbaye (7). Ce nouvel établissement ne s'effectua d'ailleurs pas sans difficultés : l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai possédait les droits ecclésiastiques sur la paroisse de Leeuw-Saint-Pierre et Godefroid de Louvain dut obtenir son accord pour le transfert de l'abbaye. La négociation fut certainement ardue, puisque Godefroid de Louvain dut aller jusqu'à s'engager à supprimer l'abbaye si d'éventuelles contestations, soulevées à la suite de dommages subis par l'abbaye de Cambrai, ne pouvaient être résolues par la sentences d'arbitres, déjà expressément désignés (8). Cet acte de Godefroid de Louvain, de juin 1251, fut suivi quelques semaines plus tard, au cours du mois de juillet, d'une charte de l'abbé du Saint-Sépulcre de Cambrai autorisant l'installation à Petit-Bigard de religieuses cisterciennes dont le monastère devait s'appeler *Pulchra Vallis* (9).

fert dont on parlera ci-dessous — s'expliquerait par le fait que les religieuses installées au Varenberg y souffraient d'un manque d'eau. Il ne convient peut-être pas de rejeter trop vite cette interprétation, toute tardive qu'elle soit : on sait que les monastères cisterciens étaient souvent fondés dans des endroits particulièrement défavorables — pour répondre à l'un des principes majeurs de l'observance — ce qui entraînait fréquemment leur transfert en des lieux plus cléments.

(1) Charte d'Engelbert d'Enghien dans C. BUTKENS, *Trophées...*, II, 114.

(2) Voir ci-dessus, 307, note 6.

(3) Dépendance de Leeuw-Saint-Pierre.

(4) Charte dans MIRAEUS-FOPPENS, *Opera diplomatica*, I, 421.

(5) Il ressort, en effet, des chartes de mars 1235 et septembre 1237 citées ci-dessus que la dotation primitive du Mont-Sainte-Marie était sous le *dominium* des ducs de Brabant. On peut donc en déduire qu'il s'agissait d'un fief tenu à Pepingen par un petit chevalier, vassal du duc.

(6) Un mémoire du XVIII^e s. conservé aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14810, interprète d'ailleurs correctement les faits, en avançant que les religieuses ne furent pas admises au sein de l'ordre de Cîteaux *omdat sy niet genog gefondeert en waeren*.

(7) Charte éditée dans MIRAEUS-FOPPENS, *Opera diplomatica*, I, 423.

(8) Édition dans MIRAEUS-FOPPENS, *Opera diplomatica*, II, 997.

(9) A.D.N., 3H244 (original) et copie 3H1272.

Définitivement installées à Zuen, les religieuses adoptèrent le nom d'Opbigarden — qui allait devenir Petit-Bigard — et renoncèrent enfin à demander leur affiliation à Cîteaux : elles se résignèrent à n'être qu'un prieuré et à pratiquer la règle bénédictine. Ces événements se passèrent, selon toute vraisemblance, au cours de l'année 1253. En effet, dans un mémoire, rédigé en 1787 sous forme d'état de biens et qui contient une sorte de notice historique sur le prieuré, on fait allusion à un acte de 1253 du légat Hugues qui aurait confirmé le passage du prieuré à l'ordre de Saint-Benoît (1). Bien que cet acte soit perdu, on peut cependant admettre ce qui en est dit dans ce mémoire, puisque d'une part, le cardinal Hugues de Saint-Cher séjourna effectivement dans nos régions comme légat apostolique (2) pendant toute l'année 1253 et que, d'autre part, nous avons conservé le texte d'une charte de 1260 attestant l'appartenance bénédictine du prieuré (3).

Les conditions dans lesquelles les religieuses se trouvaient désormais étaient nettement meilleures que lorsqu'elles étaient installées à Pepingen. Elles n'allaient cependant pas bénéficier d'une situation particulièrement brillante : d'une part, leur patrimoine foncier et leurs revenus temporels ou ecclésiastiques resteront toujours médiocres et, d'autre part, elles seront toujours maintenues dans une sorte de dépendance vis-à-vis des seigneurs de Gaasbeek (4), branche collatérale de la famille ducale de Brabant qui possédait la seigneurie de Leeuw-Saint-Pierre.

Les documents ne nous rapportent, en effet, que de très maigres donations pendant les années qui suivirent l'installation à Zuen (5) : une dîme à Hal, reçue en 1259 et qui semble avoir été tenue en fief jusque là des seigneurs de Leeuw-Saint-Pierre par le chevalier Gauthier de Lot (6) ; des terres à Gooik (7) cédées en 1260 par Élisabeth de Kwakenbeek qui les tenait à cens du seigneur de Crainhem et que le prieuré ne reçut que sous conditions (8) ; une autre partie de dîme de Hal, reçue en 1277 de Siger de Hondzocht (9) ; une petite rente reçue avant 1281 d'un certain Jean Balloy et constituée sur son fief, tenu du seigneur de Gaasbeek (10).

Par ailleurs, bien que la nature de cette dépendance soit difficile à définir, Petit-Bigard semble avoir dû supporter une contre-partie assez lourde à l'hospitalité accordée sur leurs terres par les seigneurs de Gaasbeek et de Leeuw : dès avril 1251, Godefroid de Louvain s'était expressément réservé la *defensio* du prieuré, et l'on sait que l'imprécision de ce terme pouvait permettre des interprétations fort larges. Un document de 1670 nous fait mesurer jusqu'à quel point les seigneurs de Gaasbeek prétendaient étendre leur protection sur le prieuré. D'après une descrip-

(1) Mémoire conservé aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.810. — La plupart des auteurs affirment que l'adoption de la règle bénédictine par les religieuses de Petit-Bigard se serait faite avec l'accord de l'évêque de Cambrai, mais il doit s'agir là d'une pure hypothèse.

(2) Cfr J. SASSEN, *Hugo von St. Cher seine Tätigkeit als Kardinal*, 100-102, Bonn, 1908 et E. DE MOREAU, *Histoire de l'Église en Belgique*, III, 317, Bruxelles, 1946.

(3) Charte d'Arnoul, seigneur de Crainhem, du 29 mai 1260 dans C. BUTKENS, *Trophées...*, I, pr. 214.

(4) Prov. de Brabant, cant. de Lennick-Saint-Quentin.

(5) A. SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantias*, I, 87, Bruxelles, 1659 et J. LAENEN, *Kerkelijk en godsdienstig Brabant*, II, 24, Anvers, 1936, font état d'autres donations que celles qui sont retenues ici mais il s'agit, en l'occurrence, soit d'erreurs d'interprétation, soit d'affirmations devenues incontrôlables.

(6) Charte de Marie, dame de Gaasbeek, du 23 juillet 1259, dans MIRAEUS-FOPPENS, *Opera diplomatica*, I, 771.

(7) Prov. de Brabant, cant. de Lennick-Saint-Quentin.

(8) Charte citée ci-dessus note 3. — Cette donation comportait une réserve d'usufruit pour la mère de la donatrice ; les religieuses ne pouvaient y bâtir une ferme ou y élever des troupeaux ; le cens foncier restait à leur charge et, en outre, la veille même, la donatrice avait constitué sur ces biens une rente en faveur des échevins de Gooik (charte du 28 mai dans C. BUTKENS, *Trophées...*, I, pr. 214).

(9) Acte perdu cité dans l'inventaire des archives du prieuré (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, 14.728, f° 10).

(10) Une charte du 15 septembre 1281, éditée par C. BUTKENS, *Trophées...*, I, pr. 215, fait allusion à des difficultés survenues à propos de cette donation.

tion des droits seigneuriaux de la baronnie de Gaasbeek (1), aucune religieuse ne pouvait être admise sans le consentement préalable de ces seigneurs ; ceux-ci percevaient en outre une redevance à chaque prise d'habit et faisaient entretenir en permanence par le prieuré une fille indigente choisie par eux. Il convient cependant de noter que Petit-Bigard a pu, parfois, retirer quelque avantage de cette situation : on y accordait la sépulture à des membres de la famille de Gaasbeek (2) ; plusieurs filles de cette maison ont dû apporter des dots importantes en y entrant en religion (3) ; de temps à autre, des donations de natures diverses ont été faites au prieuré (4).

La lecture des quelques chartes anciennes qui nous sont parvenues au sujet des premières années de Petit-Bigard permet donc d'éclaircir les problèmes majeurs qui se posent à propos des débuts de la communauté, et de rejeter, notamment, un certain nombre d'opinions qui ont été soutenues par différents auteurs : par exemple, le fait que Petit-Bigard aurait été un monastère noble (5) ; le fait qu'il s'agirait d'un exemple fort rare d'abandon d'une règle austère pour une règle plus douce (6) ; le fait, encore, que Petit-Bigard aurait été, à ses origines, un prieuré bénédictin fondé (7) après 1238.

Malheureusement, si les documents nous éclairent suffisamment sur ce que furent les cinquante premières années de Petit-Bigard, il faut attendre le milieu du XIV^e siècle pour rencontrer le nom de la première supérieure connue à une date certaine. En effet l'obituaire mentionne avec le jour de leur décès une série de prieures qui doivent sans doute se situer, soit entre 1251 et 1336 soit entre les prieures qui nous sont connues pour la période qui va de 1336 à 1468 mais, à leur propos aucun document ne nous est parvenu qui nous permettrait de les placer à une date plus précise : il s'agit d'une part d'Agnès (20 janvier), Elisabeth (30 mai), Mathilde (22 août), Gertrude (27 août), Gertrude (8 septembre), Marie (1^{er} novembre), Agnès (8 décembre) et d'autre part de Marguerite de Erkentele (25 ou 26 février), Catherine de Ruwer (13 avril), Marie van der Eyken (21 avril), Béatrice de Bernival (4 mai) et Ide de Cattenbroec (16 juin) (8).

* * *

MATHILDE VAN DER SPONDT est citée comme prieure le 17 juin 1336 à propos de l'acquisition par le prieuré d'une rente à Lennick (9). On la rencontre dans l'obituaire au 4 juin (10).

(1) Il s'agit d'un document imprimé à Bruxelles en 1670 à l'occasion de la vente de cette seigneurie devant la Cour Féodale de Brabant qui a disparu mais dont C. VAN GESTEL, *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis*, II, 129, La Haye, 1725 et *Grand Théâtre sacré du duché de Brabant*, II, 332, La Haye, 1729, ont pu prendre connaissance en leur temps. F. VENNEKENS, *La seigneurie de Gaasbeek*, 166, Affligem, 1935, fait également état de ce document à travers l'analyse qu'en a donnée J. WAGENAAR, *Vaderlandsche Historie*, 299-301, Amsterdam, 1751. Voir également un document du 12 mars 1565 (*A.H.E.B.*, XXVIII, 480, Louvain, 1900) qui illustre les prétentions des seigneurs de Gaasbeek, à l'époque moderne, sur la nomination des prieures.

(2) La plupart des auteurs de l'époque moderne, cités plus haut, rapportent que Jean de Louvain, arrière-petit-fils de Godefroid de Louvain, mort le 23 août 1324, fut inhumé dans le chœur de l'église du prieuré et certains nous ont donné le texte de son épitaphe rédigée en flamand (cfr. par exemple, C. VAN GESTEL, *Historia sacra...*, II, 129).

(3) L'inventaire des archives conservé aux A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.728, f° 3, mentionne un acte du 1^{er} octobre 1334 dans lequel apparaît Béatrice de Gaasbeek qui aurait été religieuse au prieuré et, d'autre part, Mabelle de Gaasbeek aurait été prieure de Petit-Bigard en 1396 (voir ci-dessous).

(4) Le même inventaire (f°s 3 et 12) analyse des actes, aujourd'hui perdus, de 1334 et 1438 rapportant, l'un, une cession de cens, l'autre, un transport de biens qui seraient dus à des membres de la famille de Gaasbeek.

(5) Affirmation avancée, sans preuve aucune, par GRANAYE, *Bruxella cum suo comitatu*, 34, Bruxelles, 1606.

(6) Thèse soutenue par J. LAENEN, *Kerkelijk en godsdienstig Brabant*, II, 24 et qui est nettement contredite par les textes.

(7) Interprétation de E. DE MOREAU, *Histoire de l'Église...*, tome compl., 502.

(8) BIBLIOTHÈQUE DES BOLLANDISTES, ms. 84.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 20.434 (charte originale).

(10) BIBL. BOLLAND., ms. 84.

MABILLE DE GAASBEEK aurait été prieure en 1396, d'après un arbre généalogique des seigneurs de Gaasbeek datant du XVI^e siècle et conservé dans les archives de Petit-Bigard (1), mais aucun document de l'époque ne permet de contrôler la valeur de cette affirmation. Seul, l'obituaire la cite au 7 août (2). C'est peut-être sous son priorat que deux documents importants doivent être placés : le 22 mars 1391, une rente fut constituée au profit de la fabrique de l'église du couvent ; ce fait semble indiquer que les religieuses avaient passé outre aux conditions imposées par l'abbaye du Saint-Sépulcre de Cambrai (3) en 1251 ; le 3 août 1399, un bail d'une durée de douze ans était conclu sur une terre à Elingen (4), document capital en ce qui concerne la gestion du domaine du prieuré (5).

MATHILDE DE DOMME n'est connue, outre une mention à l'obituaire à la date du 18 janvier (6), que grâce à la légende de son sceau, appendu à une charte du 28 mars 1429 ou 1430, relative à une rente constituée en faveur du prieuré par la Table des pauvres de Sainte-Gudule de Bruxelles sur une maison en cette ville (7). C'est peut-être elle qui réussit le 27 janvier 1427 à dégager la dîme que le prieuré possédait à Hal, d'une rente de caractère féodal qui l'obérait (8).

GERTRUDE THONYS apparaît (9) dans une charte du 15 mai 1468 d'un intérêt secondaire, tout comme les quelques actes contemporains qui nous sont parvenus. Elle fut prieure jusqu'au début de l'année 1472 puisqu'elle est inscrite dans l'obituaire au 5 février de cette année (10). C'est sans doute sous son priorat que fut fondée, en l'église du prieuré, la chapelle de Sainte-Anne, en 1450 semble-t-il (11).

MARGUERITE REBS et **JEANNE DE ASSCHE** ne sont connues que par l'obituaire qui mentionne leur décès (12), la première au 20 février 1504 et la seconde au 27 janvier 1506.

BEATRICE DE GRIMBERGEN-ASSE est citée comme prieure à quatre reprises (13) entre le 7 novembre 1525 et le 9 juin 1528, dans des actes d'administration courante, notamment deux baux à temps. D'après Butkens, elle aurait fait partie d'une branche collatérale de la famille de Grimbergen qui détenait la seigneurie d'Asse, mais cette affirmation échappe aujourd'hui à tout contrôle (14). L'obituaire la cite au 20 mars (15).

SIMONE DE PONDRENGHIEN est mentionnée comme prieure dans un acte du 24 janvier 1543 par lequel elle accensait une terre à Lennick (16), mais nous ne savons rien de plus de son

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.742.

(2) BIBL. BOLLAND., ms. 84.

(3) Cf. A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.728, Inventaire, f° 45.

(4) Prov. de Brabant, cant. de Hal.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.728, Inventaire, f° 37.

(6) BIBL. BOLLAND., ms. 84.

(7) A.A.P.B., *Pauvres de Sainte-Gudule*, B 173. — Il s'agit d'un sceau en navette portant la légende : *S. Machtildis de Do[m]me priori[ss]e de Obligardis*.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.728, Inventaire, f° 10.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 20.434 (original).

(10) BIBL. BOLLAND., ms. 84.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.728, Inventaire, f°s 49-50, ainsi que A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 110, Bruxelles, 1855.

(12) BIBL. BOLLAND., ms. 84.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 14.796, 14.802 et 20.434.

(14) Cf. BUTKENS, *Trophées...*, II, 160. — Asse, prov. de Brabant, cant. d'Asse.

(15) BIBL. BOLLAND., ms. 84.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 20.434.

administration. On peut toutefois avancer qu'à cette époque les revenus du prieuré devaient être assez modestes : en 1542, Petit-Bigard dut contribuer à une aide ducale pour la somme de 216 livres, somme qui correspondait au dixième de ses revenus (1). Elle mourut le 19 octobre de l'année 1548, date de son inscription à l'obituaire (2).

LUCIE BRANS, JEANNED'ITTRE ET BÉATRICE VAN SAREN se succédèrent ensuite : la première n'est citée que dans l'obituaire (27 juillet 1567) ; la deuxième mourut le 11 mars 1565 et, le lendemain, le seigneur de Gaasbeek, comme collateur du prieuré, présenta à l'évêque de Cambrai Béatrice Van Saren âgée de 45 ans (3) et celle-ci décéda le 13 octobre 1578. C'est sous le priorat de cette dernière que se place un événement important pour l'histoire de Petit-Bigard : en 1574, le prieuré ouvrit sa première école (4) et n'allait plus cesser, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, de s'occuper d'enseignement.

CATHERINE VAN MALLE OU DE MALINGNE apparaît comme prieure une première fois le 4 juillet 1585 lorsqu'elle établit, avec l'accord de l'archevêque de Malines, un règlement pour l'office de receveur du prieuré (5) et une seconde fois le 20 novembre 1593, où nous la voyons conclure des baux à ferme (6). Nous ignorons la durée exacte de son priorat, mais elle mourut (7) le 6 novembre 1603 ; c'est au cours de son administration que les religieuses durent supporter les dommages causés par les guerres de religion et obtinrent du gouvernement central, en vue de la restauration de leur couvent, l'autorisation de lever une hypothèque de douze cents florins sur l'ensemble de leurs biens (10 janvier 1583), puis celle d'établir une « loterie de merceries et d'orfèvreries » pour six mille florins (8) (28 janvier 1596).

PÉTRONILLE RAES est mentionnée comme prieure dans des actes d'administration domaniale des 29 juillet 1610 (9) et 17 septembre 1613 (10), le second étant un affermage de la dime de Hal pour un terme de six ans. D'après un mémoire datant de la première moitié du XVIII^e siècle (11), d'importants travaux de construction auraient été entrepris sous son priorat : en 1602, elle aurait fait construire la chapelle de Notre-Dame-au-Bois et, en 1614, fait restaurer l'infirme-

(1) Cfr A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, III, 572. — Les ouvrages traitant des aides en Brabant ne donnent aucune indication relative à Petit-Bigard : cfr J. CUVELIER, *Les dénombrements de foyers en Brabant (XIV^e s. - XVI^e s.)*, Bruxelles, 1912 et A. VAN NUCK, *Aides générales accordées aux ducs de Brabant entre 1356 et 1430*, Mémoire de licence à l'U.L.B., inédit, 1960-61.

(2) BIBL. BOLLAND., ms. 84.

(3) Les obits de ces trois prieures sont connus par le nécrologe (BIBL. BOLLAND., ms. 84). — L'acte du sire de Gaasbeek est édité dans *A.H.E.B.*, XVIII, 480. Louvain, 1900. — Bien que L. Brans soit morte deux ans après J. d'Ittre, il faut supposer qu'elle fut prieure avant celle-ci et qu'elle dut abdiquer quelques années avant sa mort. Sinon, il faudrait admettre que l'acte du 12 mars 1565 ne fut pas suivi d'effet et que B. Van Saren n'aurait été nommée qu'en 1567.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.743.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.732, document dans lequel elle est appelée Catherine van Male mais qu'elle signe du nom de « seur Katene de Malingne ».

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.798.

(7) BIBL. BOLLAND., ms. 84.

(8) Cfr A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 109.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.793.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.828.

(11) Il s'agit d'un *Memorieboek van eenighe goede geschiedenissen des cloesters van Opbygarde getrocken nyt de bonde brieven des religieus des seljs cloester vooreerst* rédigé par sœur Marie Bauwens et utilisé par A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 109. — L'auteur de ce mémoire, aujourd'hui disparu, fut religieuse entre les années 1706 et 1715 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 14.736 et 14.783), puis sous-prieure du couvent, elle apparaît avec ce titre entre 1729 et 1728 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 14.767, 14.794 et 14.740).

rie et une partie du cloître (1). C'est au cours de cette année (2) qu'elle s'éteignit, le 21 décembre 1614.

PHILIPPINE HERMANS est citée comme prieure dans deux actes relatifs à des baux à temps conclus les 17 avril 1621 (3) et 18 mai 1628 (4), l'un d'eux étant un nouvel affermage de la dîme de Hal. D'après le même mémoire du XVIII^e siècle, elle aurait poursuivi les travaux entrepris par la prieure précédente, faisant reconstruire divers bâtiments notamment la porte du couvent, le dortoir et sans doute la chapelle de Sainte-Anne (5). Elle mourut (6) le 4 mai 1642.

SCHOLASTIQUE MEULPAS, citée comme sous-prieure (7), le 18 mai 1628, dut succéder à Philippine Hermans en mai 1642. A peine installée, elle dut faire face à un procès qui opposait le prieuré aux habitants de Wezembeek et qui ne se termina (8) qu'en 1661. Quelques années plus tard, Petit-Bigard fut pour la première fois victime des guerres de Louis XIV : en 1667, au cours de la guerre de Dévolution, le prieuré fut occupé par les troupes françaises (9). Scholastique Meulpas mourut (10) le 3 mars 1671, après avoir dirigé le monastère pendant près de trente ans.

HYACINTHE DE VILLAFRANCA, mentionnée (11) comme religieuse en 1660, dut être élue à la dignité de prieure au cours du mois de mars 1671. Son priorat qui s'étendit sur quatre ans, puisque on la rencontre dans l'obituaire (12) au 4 juin 1675, fut de trop courte durée pour que de nombreux documents relatifs à son administration nous soient parvenus.

MARIE MARCHANT fut prieure de Petit-Bigard pendant des années qui, malgré la rareté des documents, paraissent avoir été véritablement dramatiques pour la communauté. Elle fut élue à cette dignité peu après le 4 juin 1675 puisque nous la rencontrons avec ce titre dès le 4 novembre de cette année (13) et qu'un document de 1685 la déclare prieure depuis dix ans (14). Les actes dans lesquels elle apparaît ne révèlent rien de bien particulier au sujet de son administration : nous la voyons conclure des baux, signer des comptes, surveiller les rentes du prieuré (15) de 1675 à 1685. Cependant, du 7 juin au 12 juillet 1678, au cours de la guerre de Hollande, les troupes du maréchal de Luxembourg vinrent occuper le couvent (16) et ce fut peut-être là le point de départ de difficultés matérielles qui allaient provoquer des troubles internes extrêmement graves : le 2 janvier 1682, l'archevêque de Malines dut intervenir et édicter des statuts relatifs à la discipline interne dans le couvent (17). En 1685, la crise éclate : les religieuses veulent

(1) Cfr A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 109.

(2) BIBL. BOLLAND., ms. 84.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.828.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.794.

(5) Cfr A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 109.

(6) BIBL. BOLLAND., ms. 84.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.794.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.822.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.774.

(10) BIBL. BOLLAND., ms. 84.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.750.

(12) BIBL. BOLLAND., ms. 84.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.799.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.733.

(15) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 14.799, 14.814, 14.819 et 14.820.

(16) Cfr A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 109.

(17) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.729.

se défaire de leur prieure et procèdent à l'élection d'une autre supérieure, Marguerite Schoumans (1). De fait, celle-ci apparaît comme prieure dans les comptes (2) clôturés le 1^{er} septembre 1685. Cependant, Marie Marchant refusa d'abdiquer et entama, devant le Conseil de Brabant, un procès destiné à la maintenir dans ses droits. Nous ignorons tout du déroulement de cette action puisqu'une seule pièce de procédure nous est parvenue sur cette affaire (3). Tout ce que l'on sait, c'est que, le 29 octobre 1685, les deux prieures concurrentes signaient ensemble une pièce comptable, chacune avec le titre de leur fonction, sans que l'on puisse s'expliquer ce curieux voisinage de signatures (4). Pour le reste, les documents sont muets sur l'issue du conflit et sur le sort de Marie Marchant. On peut cependant établir que les adversaires de Marie Marchant n'avaient peut-être pas tort de l'accabler : un document rédigé sous l'inspiration de Marguerite Schoumans parle de la « ruse de Marie Marchant qui, pour triompher sur les débris de ce pauvre cloître accablé et ruiné et pour cacher l'ordure de son économie », aurait conduit le prieuré au désastre (5). D'autre part, un document du 27 janvier 1685 nous montre le prieuré contraint d'hypothéquer sa dîme de Hal pour se libérer d'une dette importante (6). Peut-être Marie Marchant dut-elle abdiquer avant octobre 1688, date à partir de laquelle la prieure suivante apparaît régulièrement. En tout cas, d'après l'obituaire, elle serait morte (7) le 9 mai 1689.

MARGUERITE SCHOUMANS, ancienne sacristine du couvent (8), était devenue prieure en 1685, dans les circonstances toutes particulières que l'on vient de décrire. On peut d'ailleurs supposer qu'elle ne parvint à évincer Marie Marchant et à se gagner la faveur des autres religieuses que par une manigance assez évidente : on voit, en effet, qu'elle avait promis à ses consœurs d'augmenter leurs portions alimentaires, ce qu'avait refusé la prieure précédente (9). En tout cas, la compétition doit avoir pris fin en 1688, puisque nous la voyons citée comme prieure le 1^{er} octobre de cette année (10). Son priorat ne fut pas plus heureux que celui de la supérieure précédente car, le 29 mai 1691, au cours de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, les troupes du maréchal de Luxembourg passèrent de nouveau à Petit-Bigard et, cette fois, saccagèrent entièrement le couvent (11), obligeant les religieuses à s'enfuir, les unes le long de la Zuen, les autres jusqu'à Bruxelles (12). Nous ne savons rien de plus de son priorat sinon qu'elle mourut (13) le 26 ou 28 juillet 1694. Un document non daté mais qui remonte sûrement aux débuts de

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.733.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 14.814 et 14.739.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.733.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.814.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.786.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.739. — En fait, le prieuré évitera d'hypothéquer cette dîme ; il garantira sa dette sur d'autres biens, de manière toute théorique d'ailleurs, car des poursuites sont toujours entamées contre lui à ce propos dans les premières années du XVIII^e siècle (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.740).

(7) *BIBL. BOLLAND.*, ms. 84.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.733.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.786.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.774.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.774 et A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 109.

(12) A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 109. — Au cours de leur évacuation à Bruxelles, les religieuses entreposèrent dans cette ville ce qu'elles avaient pu emporter avec elles et notamment leurs archives. Elles jouèrent de malheur, car elles y perdirent tout au cours de l'incendie de la ville du mois d'août 1695 (cfr A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 14.774 et 14.810).

(13) D'après A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 14.739 et 14.814, elle serait morte le 26 juillet et d'après l'obituaire conservé à la *BIBL. BOLLAND.*, ms. 84, le 28 juillet.

son administration établit — et c'est là le premier chiffre que nous connaissons pour Petit-Bigard — que la communauté comprenait en tout quatorze religieuses (1).

CATHERINE DU TRIEU accéda à la dignité priorale immédiatement après le décès de la précédente (2) et dirigea la communauté pendant quelque trente-cinq ans : elle s'éteignit (3) en effet le 19 février 1729. Elle apparaît à de nombreuses reprises dans des documents (4) qui vont du 12 août 1697 au 22 août 1727. Pendant les vingt premières années de ses fonctions, elle dut faire face à une situation désastreuse ; plusieurs textes attestent d'une manière assez saisissante l'état de dénuement du prieuré après le pillage de 1691 : les religieuses n'ont même plus cent florins de pension annuelle ; leurs dettes personnelles se montent à près de trente-cinq mille florins, sans compter les hypothèques sur la fondation ; sous le poids de ces dettes, les travaux de reconstruction ne peuvent être entamés ; pour survivre, elles sont obligées de prendre des pensionnaires et de travailler de leurs propres mains ; elles éprouvent les plus grandes peines à payer les pains d'abbaye, sous contrainte et menaces d'huissier (5). L'archevêque de Malines, constatant que le prieuré est le plus pauvre et le plus nécessaire des établissements ecclésiastiques du diocèse, songe même à disperser la communauté (6). Fort heureusement, grâce à quelques donations particulièrement bienvenues (7), peut-être aussi grâce à la bonne gestion de Catherine du Trieu (8), la grande crise des années 1704 à 1719 prit fin : plusieurs documents de la période 1720-1725 établissent que la communauté comprenait une population d'une vingtaine de religieuses et d'une quinzaine de converses (9). Ce fait ne pouvait être que le résultat d'une restauration énergique du prieuré.

SCHOLASTIQUE SWEERTS est citée effectivement comme prieure pour la première fois à la date du 9 mars 1729, mais le même document nous apprend qu'elle avait été auparavant élue coadjutrice de la prieure précédente (10), probablement (11) après le 29 août 1728. Son accession au priorat ne se fit pas sans difficultés car les religieuses ne s'inclinèrent qu'après une intervention de l'archevêque de Malines (12). La raison de ces troubles internes nous échappe, mais des documents font état de manière formelle d'un relâchement de la discipline du prieuré à cette époque (13). L'action de Scholastique Sweerts dans ce domaine dut être couronnée de succès puisque, le 27 avril 1740, l'archevêque de Malines se félicitait du rétablissement de la paix dans

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.786.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.739.

(3) *BIBL. BOLLAND.*, ms. 84.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 14.765, 14.736, 14.800, 14.738, 14.794 et 14.798 ainsi que 14.793, 14.805, 14.823 et 14.741.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 14.774 et 14.783, ainsi que 14.740 et *Conseil royal de Philippe V*, n° 314.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 14.774 et 14.740.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 14.740, 14.766, 14.754 et 14.767.

(8) Voir les documents cités ci-dessus, note 4.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 14.740, 14.774 et 14.767. — Il faut signaler à ce propos qu'un document du 20 janvier 1702 (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.797) présente Isabelle de Grez comme prieure du couvent. Il doit s'agir d'une erreur car cette religieuse n'était que sous-prieure (elle apparaît avec ce titre le 25 février 1689, A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.800) et Catherine du Trieu est citée comme supérieure sans interruption de 1694 à 1727.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.729.

(11) Date à laquelle elle est citée comme simple religieuse (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.740).

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.729.

(13) Dans A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.729. — On y voit notamment que l'archevêque de Malines dut renouveler les statuts qui avaient été promulgués en 1682 et faire des recommandations expresses pour qu'une stricte discipline soit respectée dans le couvent.

le couvent (1). La même réussite semble avoir été atteinte par la prieure dans la gestion du patrimoine et de ses revenus : on la voit extrêmement attentive à tout ce qui touche à l'administration des biens du couvent, donnant un nouveau règlement pour les domestiques du prieuré (2), faisant dresser un atlas figuratif des possessions de la communauté (3), essayant de rétablir les finances de la maison (4). Son priorat qui dura une trentaine d'années (5) — elle est citée dans l'obituaire au 13 novembre 1761 — doit avoir été un des plus heureux de l'histoire de Petit-Bigard à l'époque moderne. Malgré l'incendie qui ravagea le prieuré (6) en 1745, le couvent, promptement restauré, comprend, en 1755, seize religieuses, treize sœurs converses, douze domestiques, quatre ouvriers et quelques pensionnaires. Les revenus annuels s'élèvent à plus de deux mille florins, sans compter le produit des terres exploitées en faire-valoir direct soit quarante bonniers de terre, vingt-huit de prés et douze de bois. Le budget est presque équilibré puisque les charges ordinaires se montent à mille neuf cents florins et qu'il n'y a plus à prévoir que le remboursement d'emprunts, d'un montant global de neuf mille florins (7), contractés pour des travaux de reconstruction. C'est également sous l'administration de Scholastique Sweerts que fut rédigé un premier état de biens assez sommaire : le prieuré possède des fermes à Beisberg, Lombeek, au Varenberg et à Nelleken (8) d'une contenance totale de cent bonniers, une trentaine de bonniers dans divers villages de la région, eux aussi sont affermés, ainsi que les deux tiers de la dîme de Hal. Le tout représentait, en comptant le domaine exploité directement par les converses, un domaine foncier d'environ deux cents bonniers (9).

SCHOLASTIQUE BARTHOLOMEUS, citée comme religieuse à plusieurs reprises (10) entre le 17 septembre 1753 et le 19 novembre 1755, n'apparaît qu'une seule fois comme prieure (11) dans un bail à temps conclu le 23 octobre 1764. Elle est citée (12) dans l'obituaire au 12 juin 1765. Ses fonctions furent donc fort brèves et nous ignorons tout de ses activités comme supérieure du couvent : le seul texte qui date de son priorat est relatif à la fabrication de bière au couvent (13).

CORNELIE SEGERS est citée comme prieure (14) du 3 juin 1769 au 15 mai 1775 et sa mort (15) survint le 31 juillet 1776. Elle s'occupa de la reconstruction du prieuré : ayant reçu de l'archevêque de Malines l'autorisation de lever un emprunt de dix-huit mille florins, elle fit bâtir une nouvelle église, une nouvelle maison capitulaire et divers autres bâtiments (16). Sous son priorat,

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.730.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.731.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.791.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.803, ainsi que A. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, I, 110.

(5) BIBL. BOLLAND., ms. 84.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.815.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.803.

(8) Beisberg, dépendance de Berchem-Saint-Laurent, prov. de Brabant, cant. de Lennick-Saint-Quentin ; Lombeek-Notre-Dame, prov. de Brabant, cant. de Lennick-Saint-Quentin ; Varenberg, dépendance de Pepingen ; Nelleken, dépendance de Lennick-Saint-Quentin.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.803.

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 14.780, 14.734, 14.819 et 14.805.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.796.

(12) BIBL. BOLLAND., ms. 84.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.738.

(14) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 14.787, 14.785, 14.798, 14.769, 14.736 et 14.827.

(15) BIBL. BOLLAND., ms. 84.

(16) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.787.

les religieuses étaient au nombre de quinze (1) et la situation financière de l'abbaye s'était considérablement améliorée puisque ses revenus se montaient à neuf mille florins par an (2).

SCHOLASTIQUE CEUTERICK professe depuis 1764, devint prieure en 1776 et elle est mentionnée comme telle depuis 1778, sans qu'il soit possible de préciser le mois (3), jusqu'au 19 août 1788 (4). L'obituaire (5) la cite au 26 mars 1789. Elle poursuivit les travaux de reconstruction du couvent (6) et fit rédiger un état de biens extrêmement précis. Ce document, le premier de cette nature que nous connaissions, nous permet de voir que le prieuré possédait le 18 avril 1782 des biens à Berchem-Saint-Laurent et Oudenaken ainsi qu'à Leeuw-Saint-Pierre, Lombeek, au Varenberg, à Ruisbroek, Vlezenbeek, Itterbeek, Gaasbeek, Lennick-Saint-Martin et Lennick-Saint-Quentin, Gooik et Beisberg, sans oublier les deux tiers de la dîme de Hal (7). Des documents contemporains établissaient que tous ces biens étaient affermés (8), sauf ceux qui se trouvaient dans les deux premiers villages cités et qui continuaient donc à être cultivés en faire-valoir direct. Les revenus du couvent s'élèvent en 1787 à 11.326 florins et les charges à 11.724 soit un déficit de 398 florins (9).

CONSTANCE SOPHIE, sous-prieure (10) en 1769, apparaît pour la première fois comme prieure (11) le 12 octobre 1789 et se trouve fréquemment mentionnée dans des documents administratifs (12) jusqu'à la fin de 1795. Hormis des faits courants relatifs à la gestion du couvent, il n'y a rien à signaler, à propos de son priorat, si ce n'est un document du 14 juillet 1795, donc postérieur à l'entrée des troupes françaises en Brabant, qui établit qu'à ce moment les religieuses étaient au nombre de quinze, outre huit sœurs converses (13), personne n'ayant encore quitté le couvent. La prieure devait mourir (14) à la fin de cette année, le 25 décembre 1795.

ROSE DE SAEGHER fut la dernière prieure de Petit-Bigard et ne dut exercer ses fonctions que pendant quelques mois, dans le courant de l'année 1796. Succédant à Constance Sophie en pleine période française, elle consacre tous ses efforts à tenter d'éviter la suppression du prieuré. Elle apparaît à la tête du couvent (15) pour la première fois le 16 août 1796, quinze jours avant la loi du 15 Fructidor an IV (1^{er} septembre 1796) qui prévoyait la suppression générale des établissements ecclésiastiques de nos régions. L'article 20 de cette loi tolérait une exception en faveur des

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.785.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.787.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.827. — Il s'agit, en effet, de documents comptables courant sur les années 1778 et 1779.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.798.

(5) *BIBL. BOLLAND.*, ms. 84.

(6) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.813.

(7) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.809. — Oudenaken, prov. de Brabant, cant. de Lennick-Saint-Quentin ; Ruisbroek, prov. de Brabant, cant. d'Uccle ; Vlezenbeek, prov. de Brabant, cant. de Lennick-Saint-Quentin ; Itterbeek, prov. de Brabant, cant. de Lennick-Saint-Quentin ; Lennick-Saint-Martin, prov. de Brabant, cant. de Lennick-Saint-Quentin.

(8) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.788.

(9) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.810, ainsi que *Chambre des Comptes*, 46.889. — Ce chiffre représente une augmentation notable des revenus du couvent qui, pour la période quinquennale de 1776 à 1781, s'élevaient à quelque trente-cinq mille florins, soit une moyenne de sept mille par an (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.812).

(10) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.787.

(11) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.827.

(12) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, nos 14.827, 14.788, 14.814, 14.774.

(13) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.735.

(14) *BIBL. BOLLAND.*, ms. 84.

(15) A.G.R., *Direct. centrale du Département de la Dyle*, n° 152.

institutions qui se consacraient à l'enseignements public, c'est pourquoi, la prieure invoqua le fait que Petit-Bigard entretenait depuis plus de deux siècles une école publique (2). Cette tentative fut vaine : les autorités départementales refusèrent de prendre ses requêtes en considération (3). Le 4 frimaire an V (24 novembre 1796), Petit-Bigard était définitivement supprimé et ses religieuses dispersées (4). Le procès-verbal rédigé à cette occasion nous apprend que la communauté comprenait à cette date quatorze religieuses, deux novices et huit sœurs converses (1), et que le capital et les revenus ne suffisaient pas à payer aux anciennes religieuses les pensions de retraite que la loi leur reconnaissait (5).

Sur l'emplacement du prieuré se trouve aujourd'hui le Noviciat de la Mission de Scheut. On distingue encore sous les bâtiments actuels, datant du XIX^e siècle, les soubassements de l'ancienne église ainsi qu'une partie du cloître, le tout remontant au XVIII^e siècle.

(1) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.815.

(2) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.815 ainsi que F. VENNENKENS, *De laatste dagen van Klein-Bijgaarden*; dans *Eigen Schoon en de Brabander*, XI, 201-202, Merchtem, 1928-1929.

(3) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.815.

(4) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.815.

(5) A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.815. — D'après un document du 10 messidor an V (28 juin 1797), l'ancienne prieure ainsi que les anciennes religieuses de Petit-Bigard tentèrent de revenir, à titre privé, dans les bâtiments de leur couvent pour y continuer l'enseignement qu'elles avaient donné jusque-là, mais ce fut en vain (A.G.R., *Arch. Eccl. Brab.*, n° 14.815).

TABLE DES NOTICES DU PREMIER VOLUME

	<i>Pages</i>
Abbaye d'Affligem à Hekelgem, par A. Despy-Meyer et Chr. Gérard	17
Abbaye de Vlierbeek à Kessel-lo, par M. Smeyers	81
Prieuré de Basse-Wavre à Wavre, par R. Hanon de Louvet et J. Martin	111
Prieuré de Bierbeek, par A. Despy-Meyer	131
Prieuré de Hamme à Hamme-Mille, par A. Despy-Meyer	141
Prévôté de Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles, par A. Despy-Meyer et G. Despy	147
Abbaye des Dames Anglaises à Bruxelles, par L. Van Meerbeeck	179
Abbaye de Forest, par A. Despy-Meyer	189
Abbaye de Grand-Bigard, par A. Despy-Meyer	219
Abbaye de Kortenberg, par J. Rouhart-Chabot... ..	243
Abbaye de Nivelles, par J.-J. Hoebanx	269
Prieuré de Petit-Bigard à Leeuw-Saint-Pierre, par A. Despy-Meyer	305

MONASTICON BELGE

Recueil de monographies sur les monastères de Belgique, le *Monasticon belge* constitue un répertoire indispensable non seulement pour l'histoire religieuse mais aussi pour l'histoire politique, institutionnelle, sociale et familiale du pays.

Chaque monographie comporte une étude critique des sources, une liste biographique des supérieurs et un exposé chronologique de l'évolution de la maison depuis ses origines. Chaque tome se termine par une table complète des noms de personnes et de lieux.

Cet ouvrage fut entrepris par feu Dom Ursmer Berlière O. S. B., qui en a rédigé le tome I, Provinces de Namur et de Hainaut (deux volumes totalisant 575 pages in-4°, y compris la table des deux volumes) et une partie du tome II, Province de Liège (deux volumes totalisant 236 pages in-4°). Ces volumes existent en reproduction anastatique.

Le Centre National de Recherches d'Histoire Religieuse, dirigé actuellement par les professeurs Bonenfant, Aubert, van Caenegem et Halkin, a repris cette œuvre monumentale en respectant le plan établi par Dom Berlière. Divers historiens rédigent les notices sous le contrôle de ces professeurs. Les volumes parus à ce jour sont : tome II, Province de Liège, vol. 3 (400 pages in-4°, y compris la table des trois volumes) ; tome III, Province de Flandre Occidentale, vol. 1 (316 pages in-4°) ; tome IV, Province de Brabant, vol. 1 (320 pages in-4°). Deux volumes sont sous presse et quatre autres en préparation.

PRIX DE SOUSCRIPTION :

Tome I, vol. 1	270 F. B.
vol. 2	470 F. B.
Tome II, vol. 1 et 2 réunis	370 F. B.
vol. 3	470 F. B.
Tome III, vol. 1	470 F. B.
Tome IV, vol. 1	520 F. B.

Sous presse : Tome III, vol. 2, et Tome IV, vol. 2.

Les prix indiqués comprennent les frais de port et d'emballage. Ils seront versés au C.C.P. n° 425.33 du Centre National de Recherches d'Histoire Religieuse, à Bruxelles.

En librairie, ces prix seront augmentés de trente pour cent.